

# CAHIER D'ORIENTATION DE GESTION DU SITE CLASSE ET INSCRIT DU VALLON DE MERLANDE ÉTAT DES LIEUX 2024

«EN COMPRENANT LES GENS, ON COMPREND MIEUX LES LIEUX,  
EN COMPRENANT LES LIEUX, ON COMPREND MIEUX LES GENS».



/ Merlande sous la pluie - E. PRIEUR

**Le Cahier d’Orientation de Gestion**, sans portée juridique, est un outil pertinent pour préciser, dans le respect de l’identité du site, les mesures spécifiques d’aménagement ou de gestion qu’il est possible d’entreprendre, et ainsi donner un cadre commun aux pétitionnaires et aux instructeurs pour les demandes d’autorisation de travaux.

Ce document est structuré par trois volets distincts et une annexe :

- L’état des lieux partagé avec les acteurs du site
- La déclinaison des préconisations par entité paysagère
- Les principaux enjeux et thématiques de gestion
- La table d’illustration (annexe de l’iconographie du site et de la démarche paysagère)

## Le classement du site

Le site du Vallon de Merlande a été classé en 1991 après plus d’une décennie de débats. Plus de 30 ans après le classement, le cahier d’orientation de gestion est l’occasion d’établir un bilan de cette protection et de la mettre en perspective. Il est aussi l’opportunité de préciser ce qui fonde le caractère historique et pittoresque à l’origine de la protection et de définir les enjeux environnementaux.

Dans les années 1980, les habitants étaient mobilisés autour d’une structure associative contre le classement du site. Cette association existe toujours aujourd’hui mais son objet évolue « pour la protection du site ».

Ce retournement de l’histoire locale amplifie les possibilités de prendre soin du paysage et de considérer que chaque nouvel arrivant, visiteur ou habitant se doit d’être un voyageur cultivé et curieux.

## Le site est aujourd’hui indemne d’atteintes majeures.

Ce paysage abrite une biodiversité, les gens sont conscients de la qualité du cadre de vie qu’offre le site et de la nécessité de faire vivre cette protection du paysage.

L’authenticité du site se fonde sur ses valeurs culturelles, naturelles et sociales qui représentent l’écho d’une expérience plus intime propre à chacun.

Le cahier d’orientation de gestion a été élaboré en fondant la démarche sur la participation des acteurs, sollicités autour d’ateliers thématiques et sous la forme de deux réunions publiques en mairie.

*« Je remercie tous les participants de nos ateliers, entretiens, formels et informels qui nous ont permis de comprendre l’histoire du site dans le temps et dans l’espace. En particulier la famille SIMON qui est là depuis plus de trois générations ; une fratrie unie autour du site, respectueuse de son histoire et de la nature. En mémoire de Marinette qui a quitté cette terre un 14 Juillet, je me souviendrai de cette physionomie lointaine qui s’approche du Prieuré à l’ombre des arbres. Une discussion sur la place de Merlande pour profiter de la fraîcheur des frênes un 31 décembre, au bord du chemin dans le brouillard, m’indiquant que lorsque le soleil passe au-dessus du coteau le paysage devient extraordinaire. C’est la première personne rencontrée. Il fallait d’abord comprendre son humour pour tout savoir, tout connaître sur la vie du site, une clef précieuse pour savoir aller à la rencontre des gens qui vivent et fabriquent ce paysage. »*

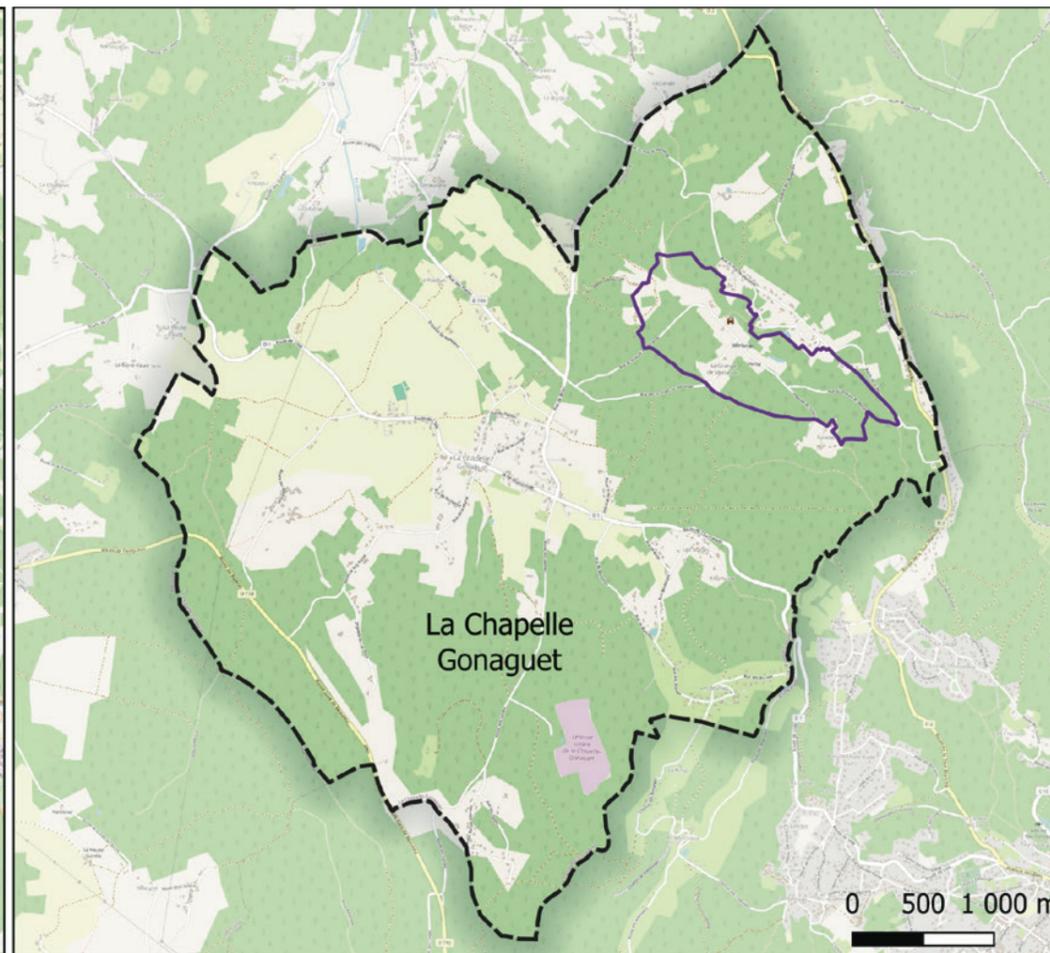
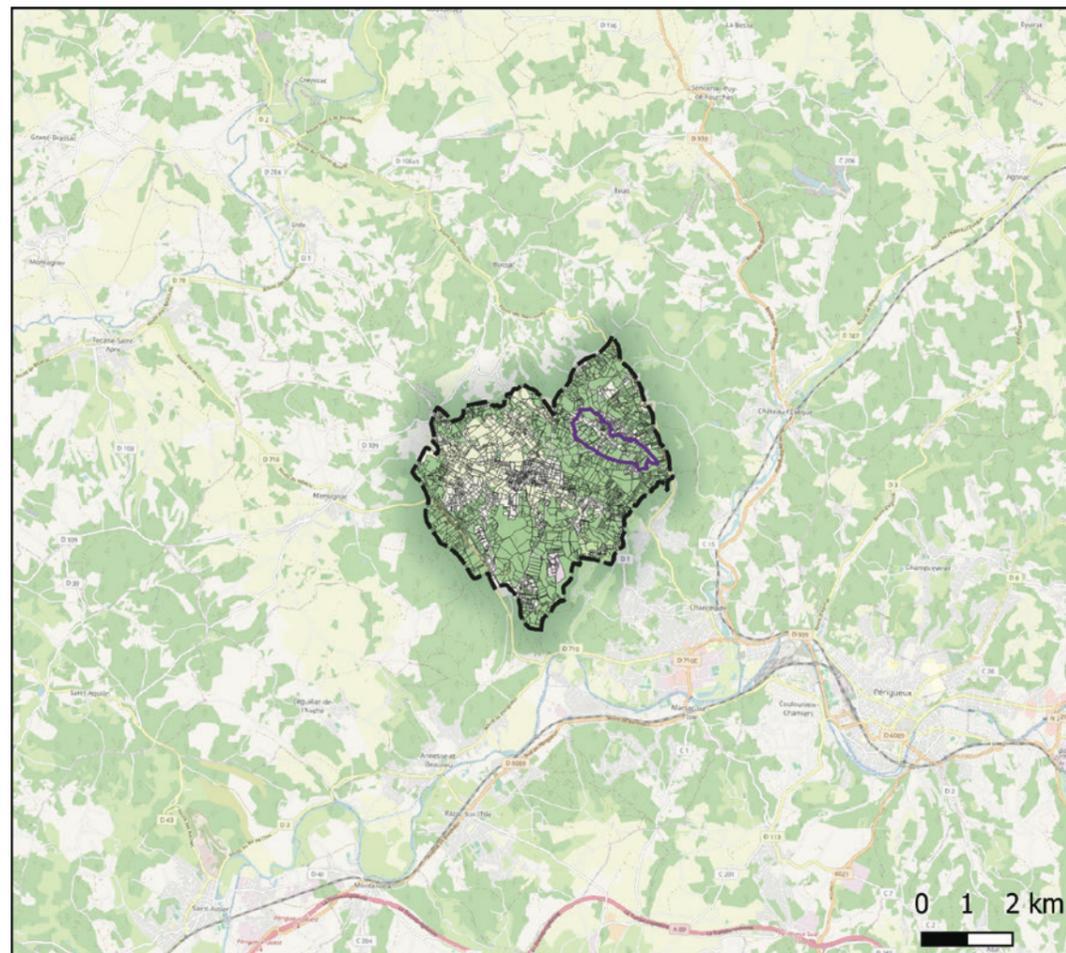
- Emmanuel PRIEUR

L’authenticité du site se fonde sur ses valeurs culturelles, naturelles et sociales et représente l’écho de l’expérience plus intime de chacun.

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>CONTEXTE ET ORIGINE DE LA PROTECTION</b> .....                  | <b>4</b>  |
| <b>LES VALEURS PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUES DU SITE</b> .....         | <b>17</b> |
| <i>Les valeurs paysagères liées à l'histoire</i> .....             | 18        |
| <i>Les valeurs paysagères liées au caractère pittoresque</i> ..... | 20        |
| <i>Le paysage abrite une biodiversité</i> .....                    | 24        |
| <b>UN PAYSAGE DOMESTIQUE</b> .....                                 | <b>36</b> |
| <i>L'histoire naturelle et agricole du site</i> .....              | 37        |
| <i>Les enjeux d'un paysage récréatif</i> .....                     | 43        |

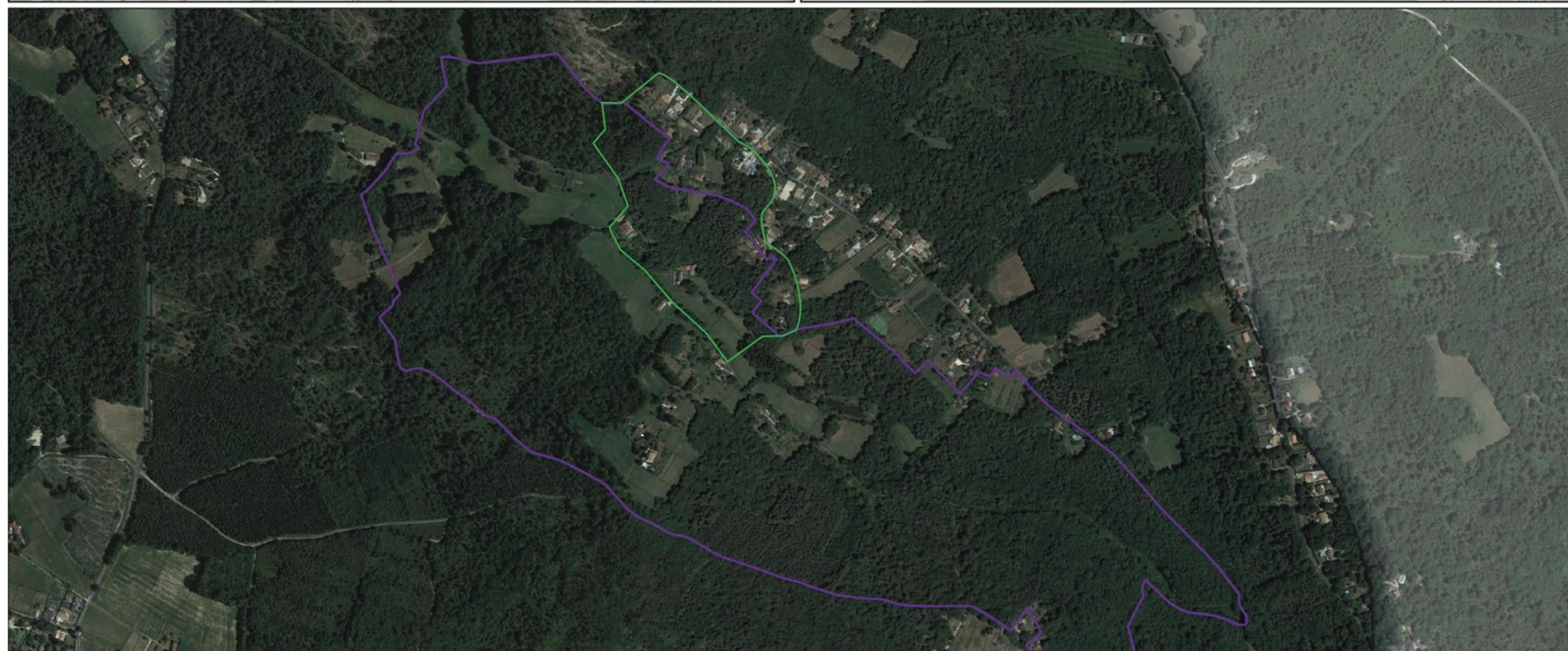
# 1 CONTEXTE ET ORIGINE DE LA PROTECTION



## LOCALISATION DU SITE CLASSE

### Légende

-  Périmètre du site classé
-  Périmètre du site inscrit
-  Parcellaire cadastral
-  Bâtiment cadastré
-  Limite communale



Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur

Fond de plan utilisé : Google Satellite ; OSM Standard

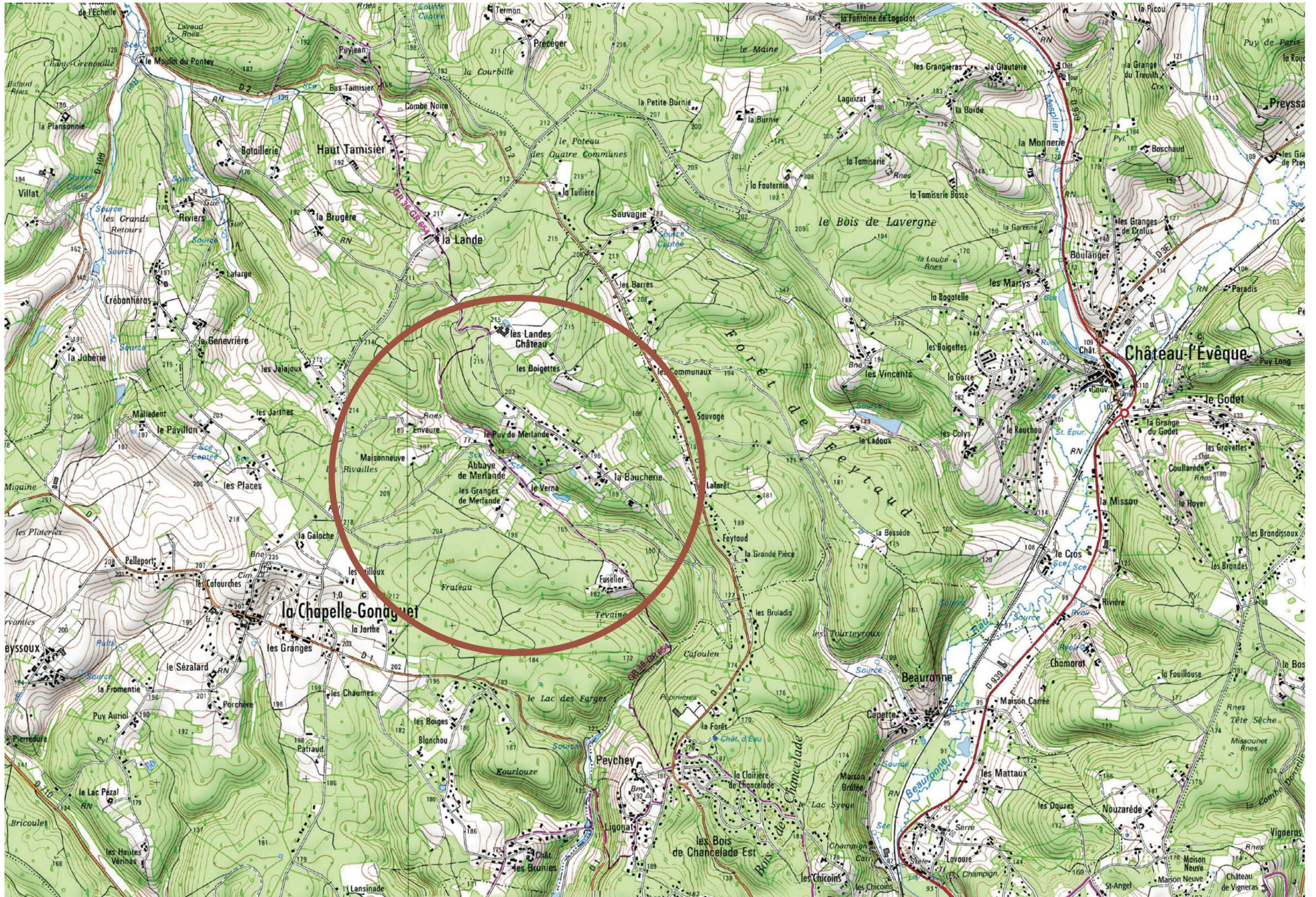


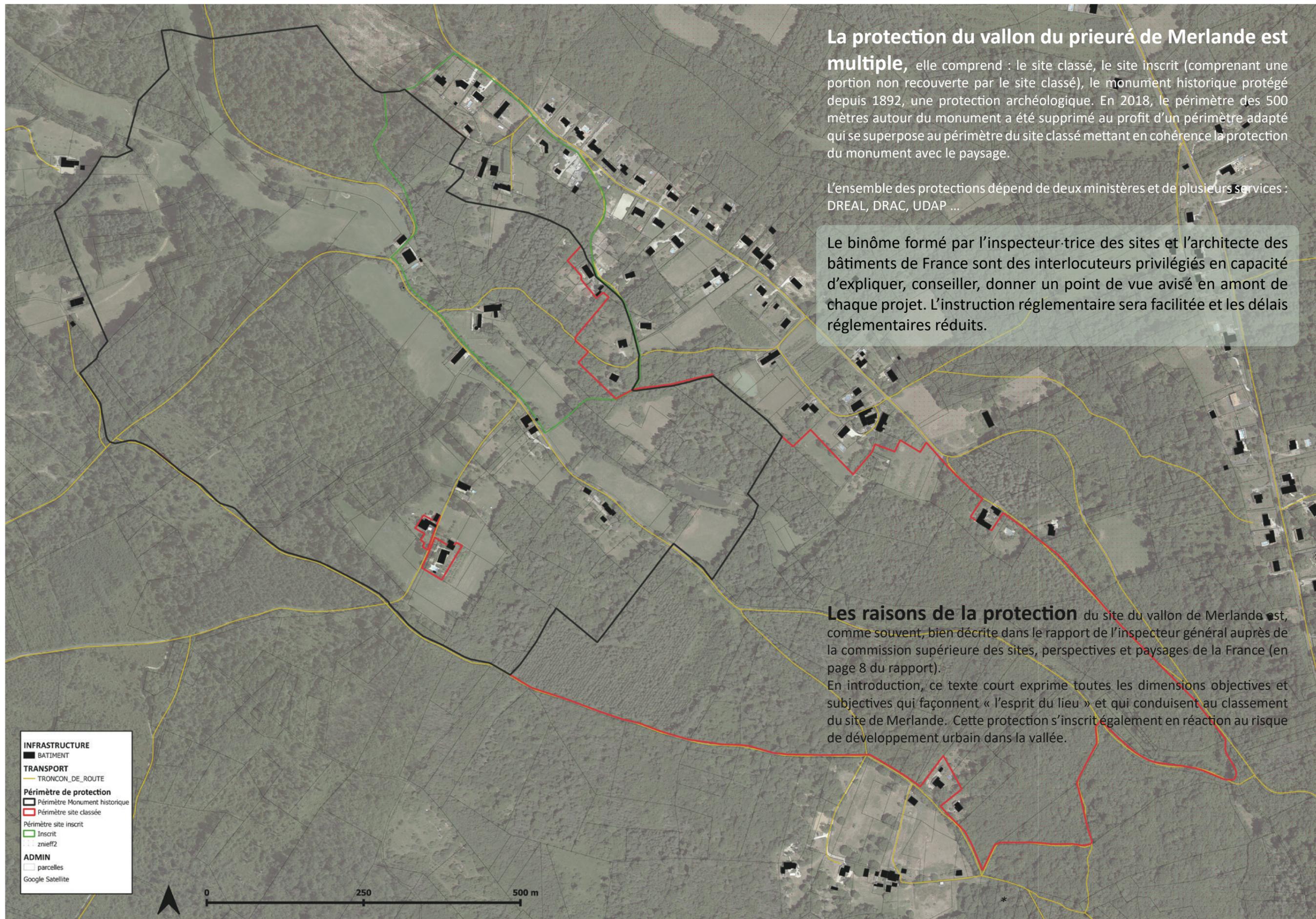
Réalisée par Baptiste GORET, le 5 mars 2024  
Vérifiée par Thomas SIRE



Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr

SIRE Conseil  
16 Rue de la République





**La protection du vallon du prieuré de Merlande est multiple**, elle comprend : le site classé, le site inscrit (comprenant une portion non recouverte par le site classé), le monument historique protégé depuis 1892, une protection archéologique. En 2018, le périmètre des 500 mètres autour du monument a été supprimé au profit d'un périmètre adapté qui se superpose au périmètre du site classé mettant en cohérence la protection du monument avec le paysage.

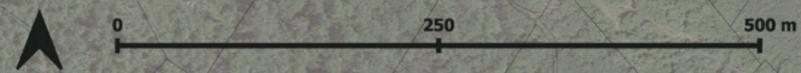
L'ensemble des protections dépend de deux ministères et de plusieurs services : DREAL, DRAC, UDAP ...

Le binôme formé par l'inspecteur-trice des sites et l'architecte des bâtiments de France sont des interlocuteurs privilégiés en capacité d'expliquer, conseiller, donner un point de vue avisé en amont de chaque projet. L'instruction réglementaire sera facilitée et les délais réglementaires réduits.

**Les raisons de la protection** du site du vallon de Merlande est, comme souvent, bien décrite dans le rapport de l'inspecteur général auprès de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages de la France (en page 8 du rapport).

En introduction, ce texte court exprime toutes les dimensions objectives et subjectives qui façonnent « l'esprit du lieu » et qui conduisent au classement du site de Merlande. Cette protection s'inscrit également en réaction au risque de développement urbain dans la vallée.

**INFRASTRUCTURE**  
 ■ BÂTIMENT  
**TRANSPORT**  
 — TRONÇON\_DE\_ROUTE  
**Périmètre de protection**  
 ■ Périmètre Monument historique  
 ■ Périmètre site classée  
 ■ Périmètre site inscrit  
 ■ Inscrit  
 ■ znieff2  
**ADMIN**  
 ■ parcelles  
 Google Satellite





© / Le coeur du site dans les années 1960 - Archives personnelles de J. MAZAUDIER

**« Combien de fois n'avons-nous pas rencontré parmi nos projets de projections des sites monastiques tout à fait remarquables,** ayant conservé à travers les mutations des temps, par-delà la désaffectation religieuse et conduit à la méditation. Cela ne pourrait être qu'une réaction qui tient à notre éducation et à notre culture, stimulant nos facultés d'évocation d'un passé connu ou simplement notre imagination. Mais cette réaction se traduit par un lien physique qui nous attache aux lieux. C'est le cas de ces fonds de vallons qu'affectionnaient les moines pour s'y retirer des bruits du monde et qui continuent de nous attirer un peu mystérieusement. Le paradoxe tient parfois à ce que ces lieux retirés soient presque aux portes des villes et pourtant on s'y sent solitaire. L'ancien prieuré de Merlande établi au revers des bois de Chancelade à quelques kilomètres seulement de Périgueux répond parfaitement à cette attente.

**On y parvient par un long chemin** qui suit la vallée étroite où un petit ruisseau se fraie un chemin parmi d'épaisses frondaisons. L'accès à la clairière du prieuré est dominé par des pentes boisées qui protègent le vallon des vents dominants permettant ainsi à la végétation de se développer avec la luxuriance qu'apportent la chaleur et l'humidité.

Les constructions sont cachées dans les arbres et n'apparaissent dans leur ensemble qu'au dernier moment. L'église est impressionnante par son caractère de lieu fort : hautes murailles et fenêtres étroites appartiennent à l'époque romane ; les mâchicoulis ont été ajoutés au XIV<sup>ème</sup> siècle. Elle a été classée dès 1892. Le prieuré est un ensemble de bâtiments modestes mais avec des détails charmants. Depuis plusieurs décennies, ils ont été sauvés de l'indifférence et de l'abandon par des mains expertes qui s'efforcent de maintenir une présence, assurant bénévolement l'entretien des lieux.

**La situation serait idyllique** au fond de ce vallon champêtre si de nouveaux arrivants conquis par le site ne songeaient à venir s'y installer à leur tour ; malgré toutes leurs bonnes intentions, c'est aussitôt le désastre : déboisements, défrichements, clôtures, pavillons agressifs ou imitant grossièrement le vernaculaire, la qualité des lieux ne peut pas supporter ces intrusions.

Alors il semble temps d'arrêter l'urbanisation avant que l'irréparable ne soit accompli. Le classement apparaît encore le meilleur outil juridique et c'est ce que nos représentants ont plaidé pendant des années devant la municipalité, consciente de la beauté des lieux mais ne voulant pas déplaire aux propriétaires.

La constitution d'un groupe de travail n'a pas réussi à désarmer les préventions à l'encontre du classement. Une association de sauvegarde du prieuré n'a milité qu'en faveur du droit à construire pour tous les propriétaires fonciers, c'est la confusion et il est temps de prendre des mesures concrètes faute d'un accord à l'échelon local.

L'enquête publique en vue du classement s'est déroulée du 11 mai au 30 mai 1981. Chaque propriétaire a été avisé personnellement. La municipalité s'est prononcée contre le classement (22 mai 1981). Le maire écrit : « Les contraintes et les servitudes qu'entraîneraient le classement du site de Merlande, notamment en ce qui concerne la construction, sont telles qu'elles supprimeraient toute possibilité de construire ce qui oblitérerait définitivement l'avenir de cette partie de la commune ».

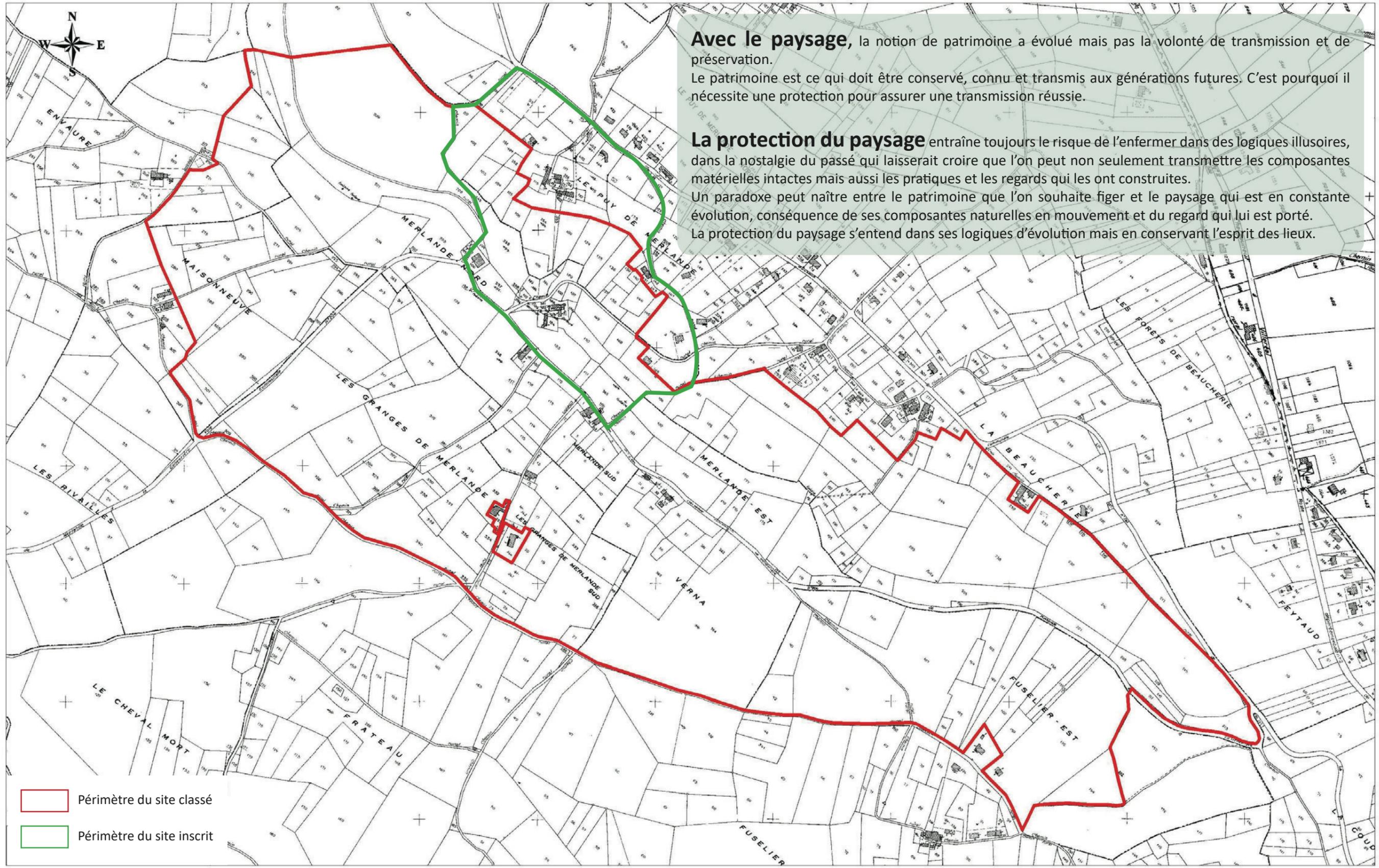
72 propriétaires ont fait connaître leur désaccord, la plupart par une lettre recopiée sur un modèle stéréotypé. Une seule lettre est favorable, émanant des propriétaires du prieuré.

La Commission départementale des sites qui avait demandé à plusieurs reprises l'instruction de cette protection s'est prononcée favorablement et a demandé que la procédure soit poursuivie jusqu'au classement.

**Devant les menaces qui pèsent sur ces lieux,** après une concertation difficile avec la municipalité, il apparaît nécessaire de prendre cette mesure de classement et je propose à votre Commission de donner un avis favorable. »

Ph. SIGURET

## LA CHAPELLE GONAGUET Site classé : Vallon de Merlande



**Avec le paysage**, la notion de patrimoine a évolué mais pas la volonté de transmission et de préservation.

Le patrimoine est ce qui doit être conservé, connu et transmis aux générations futures. C'est pourquoi il nécessite une protection pour assurer une transmission réussie.

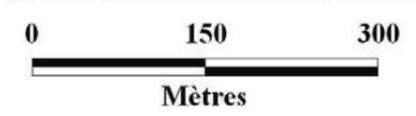
**La protection du paysage** entraîne toujours le risque de l'enfermer dans des logiques illusoire, dans la nostalgie du passé qui laisserait croire que l'on peut non seulement transmettre les composantes matérielles intactes mais aussi les pratiques et les regards qui les ont construites.

Un paradoxe peut naître entre le patrimoine que l'on souhaite figer et le paysage qui est en constante évolution, conséquence de ses composantes naturelles en mouvement et du regard qui lui est porté.

La protection du paysage s'entend dans ses logiques d'évolution mais en conservant l'esprit des lieux.

Périmètre du site classé  
 Périmètre du site inscrit

Source : BD Parcellaire - IGN 2007



## Bloc paysager du site «Un vallon monastique» sauvé du développement urbain

**Le Prieuré de Merlande**  
Monument Historique du XIIème siècle

Les Landes

**Quartier résidentiel le long de la rue du Puy de Merlande**  
Pression urbaine sur les coteaux Nord du site, dont une partie est en site inscrit

La Baucherie

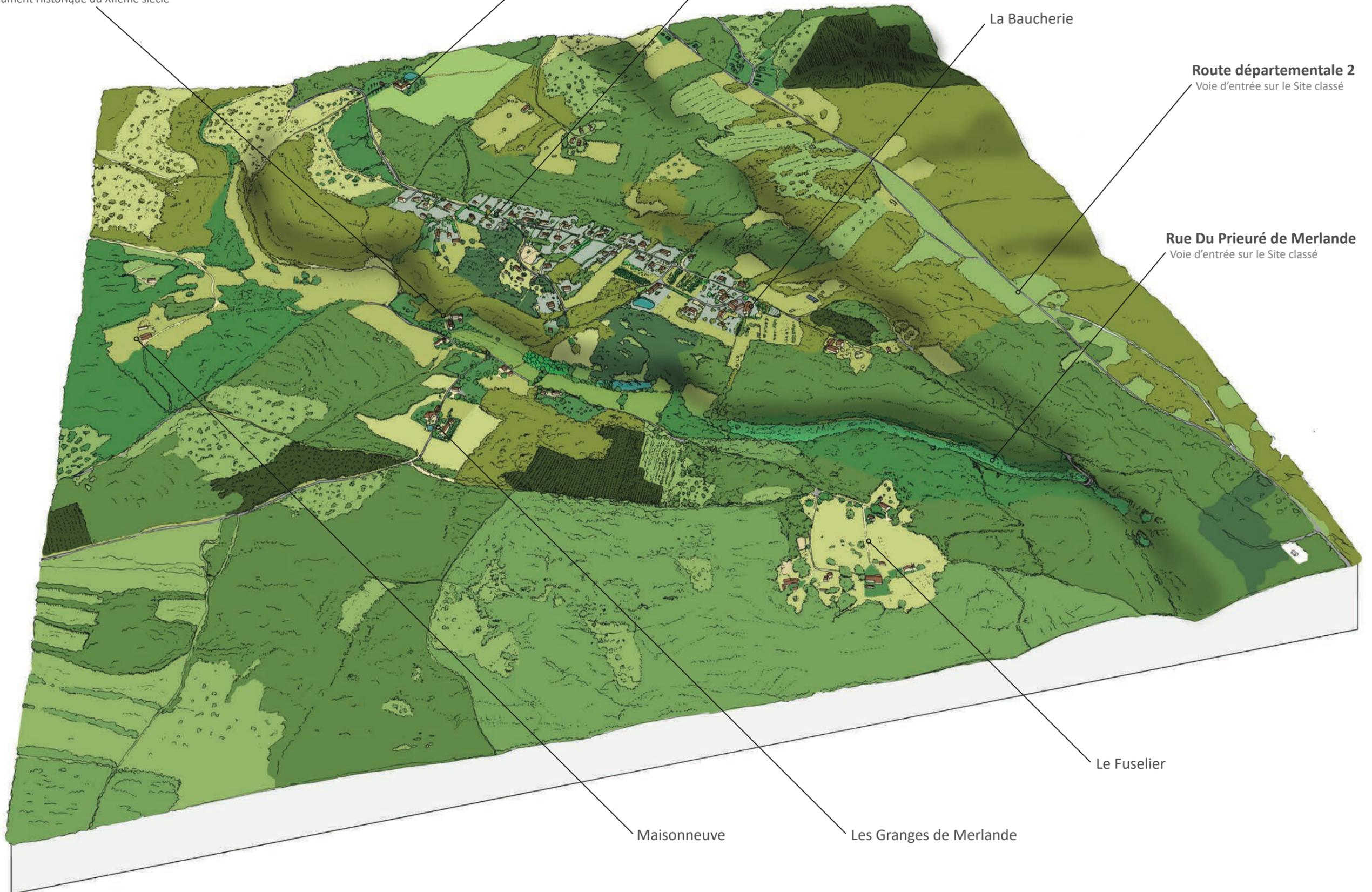
**Route départementale 2**  
Voie d'entrée sur le Site classé

**Rue Du Prieuré de Merlande**  
Voie d'entrée sur le Site classé

Le Fuselier

Maisonneuve

Les Granges de Merlande

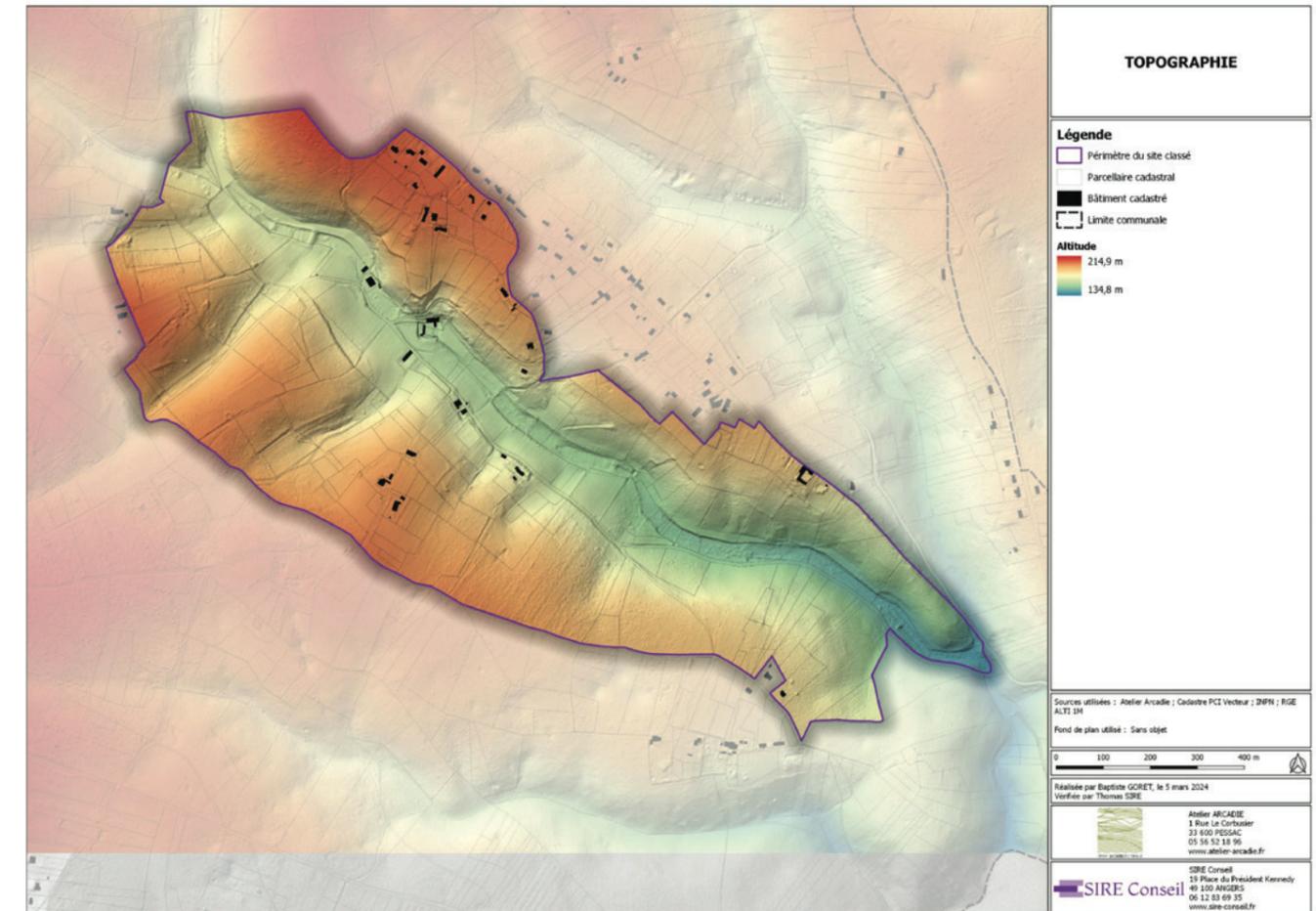
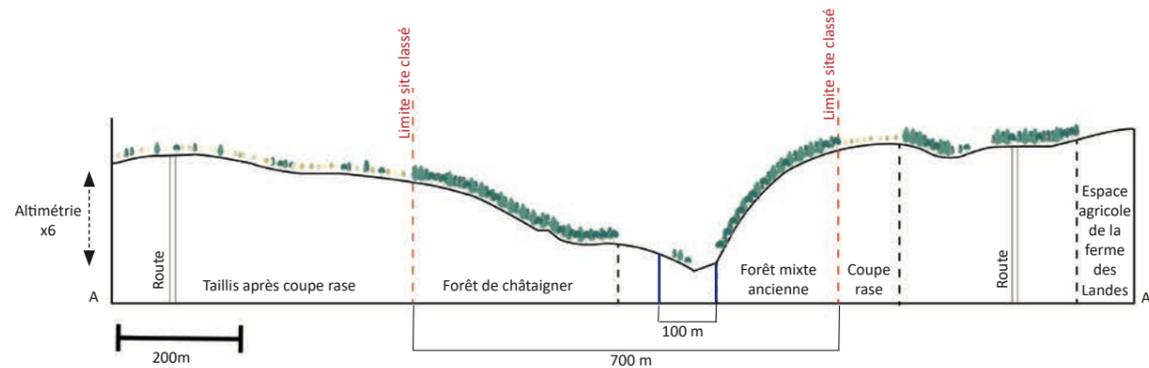


# La géographie de vallon, socle du paysage

## Topographie

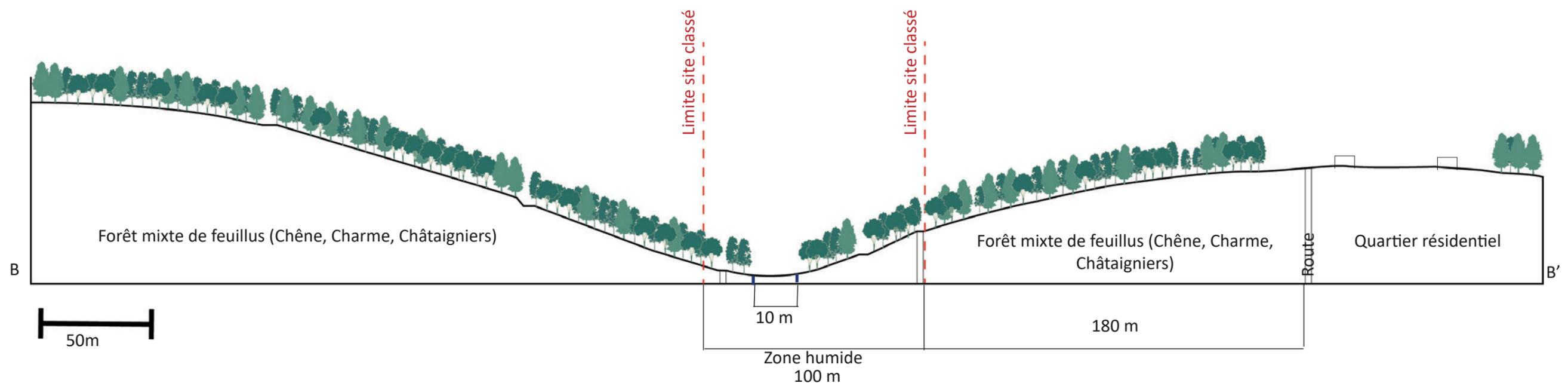
Le site classé du Vallon de Merlande présente une topographie vallonnée marquée par le cours d'eau « Le Got ». L'altitude maximale y est de 214 m et l'altitude minimale de 134 m. Ces variations topographiques ont régi l'usage des terres par le passé (viticulture, culture de châtaigniers, élevage domestique) et donc l'évolution des milieux naturels au cours du temps. La topographie a également une influence sur les conditions abiotiques locales (du sol, de l'humidité, de l'insolation...) conditionnant le développement de la faune et la flore locale. Les pentes importantes (entre 20 et 40%) définissent et caractérisent le paysage et les usages au sein du site classé. Elles conditionnent également la faune et la flore présentes dans le vallon, tels que les coteaux calcaires qui abritent des espèces de flore (orchidées notamment) et d'insectes inféodées à ce type de milieu et parfois patrimoniales.

Le profil topographique en travers montre bien l'importance de la topographie comme événement, mais la particularité de cette vallée réside tout autant sur un profil en long à très faible pente comprise entre 1 et 3%. Cette particularité du profil en long porte d'autres incidences sur le caractère «humide» de la vallée.



Carte de la topographie du site classé

### Transect paysager en partie haute de la vallée, échelle Y x 6



### Transect paysager en partie basse de la vallée, échelle Y x 1

## Géologie

L'analyse du contexte géologique du vallon a été réalisée à partir de la cartographie du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

Situé sur la plaque nord du Bassin aquitain, La Chapelle Gonaguet est située dans le troisième gradin à partir du nord-est, un plateau de calcaires hétérogènes du Crétacé.

Trois formations géologiques composent le vallon de Merlande :

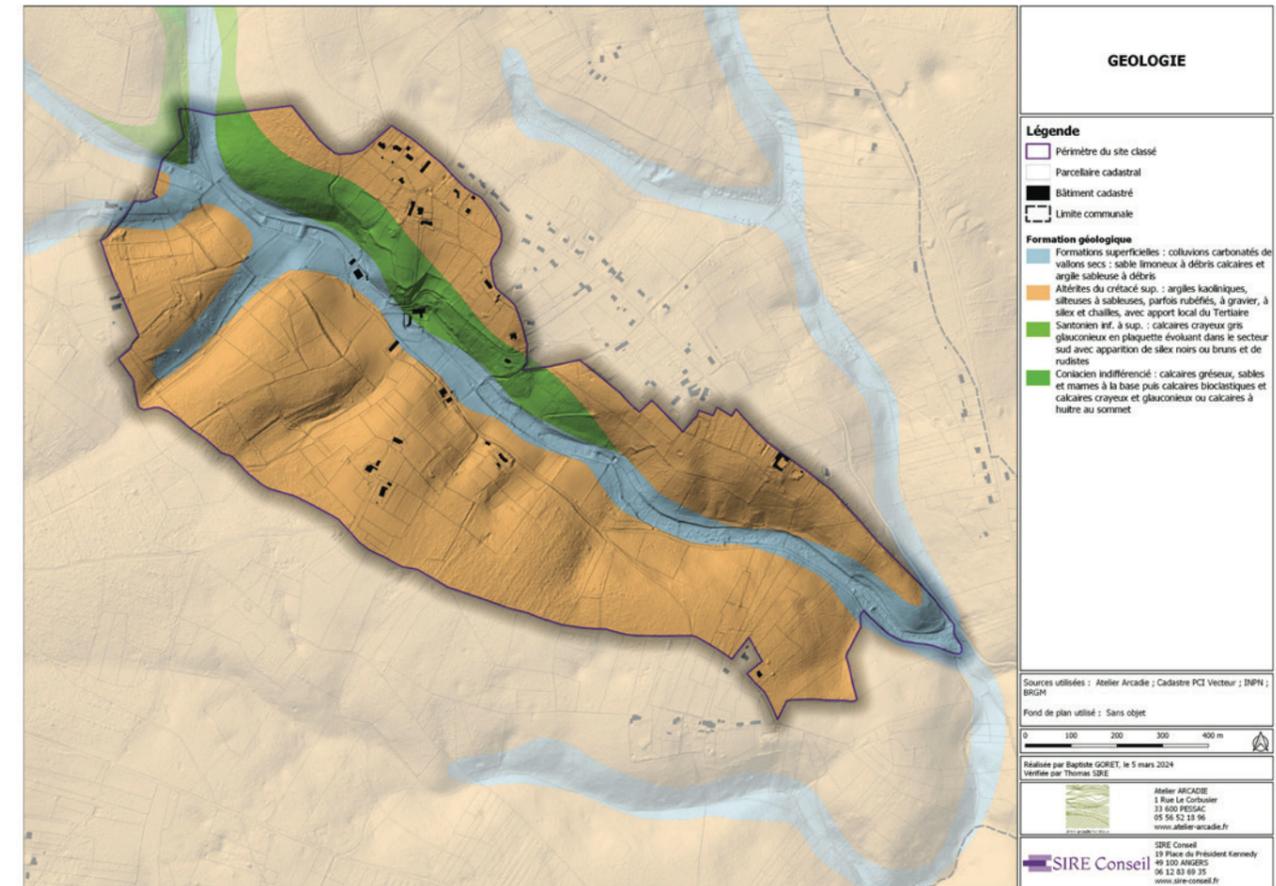
- La majorité du site classé est situé sur des Altérites du crétacé supérieur. Il s'agit d'argiles kaoliniques siliteuses à sableuses (parfois rubéfiés, à gravier, à silex et chailles, avec apport local du Tertiaire).
- La fond de vallon est composé de formations superficielles formées de colluvions carbonatés de vallons sec : sable limoneux à débris calcaires et argile sableuse.
- Les coteaux exposés au sud, situés dans la partie nord du vallon, sont formés de calcaires crayeux gris glauconieux en plaquette évoluant dans le secteur Sud avec apparition de silex noirs ou bruns et de rudistes.

Par ailleurs, on recense deux cavités souterraines (correspondant à deux sources) et un ouvrage civil référencés par le BRGM : Sources du prieuré de Merlande N°1 et Cluzeau du Prieuré de Merlande.

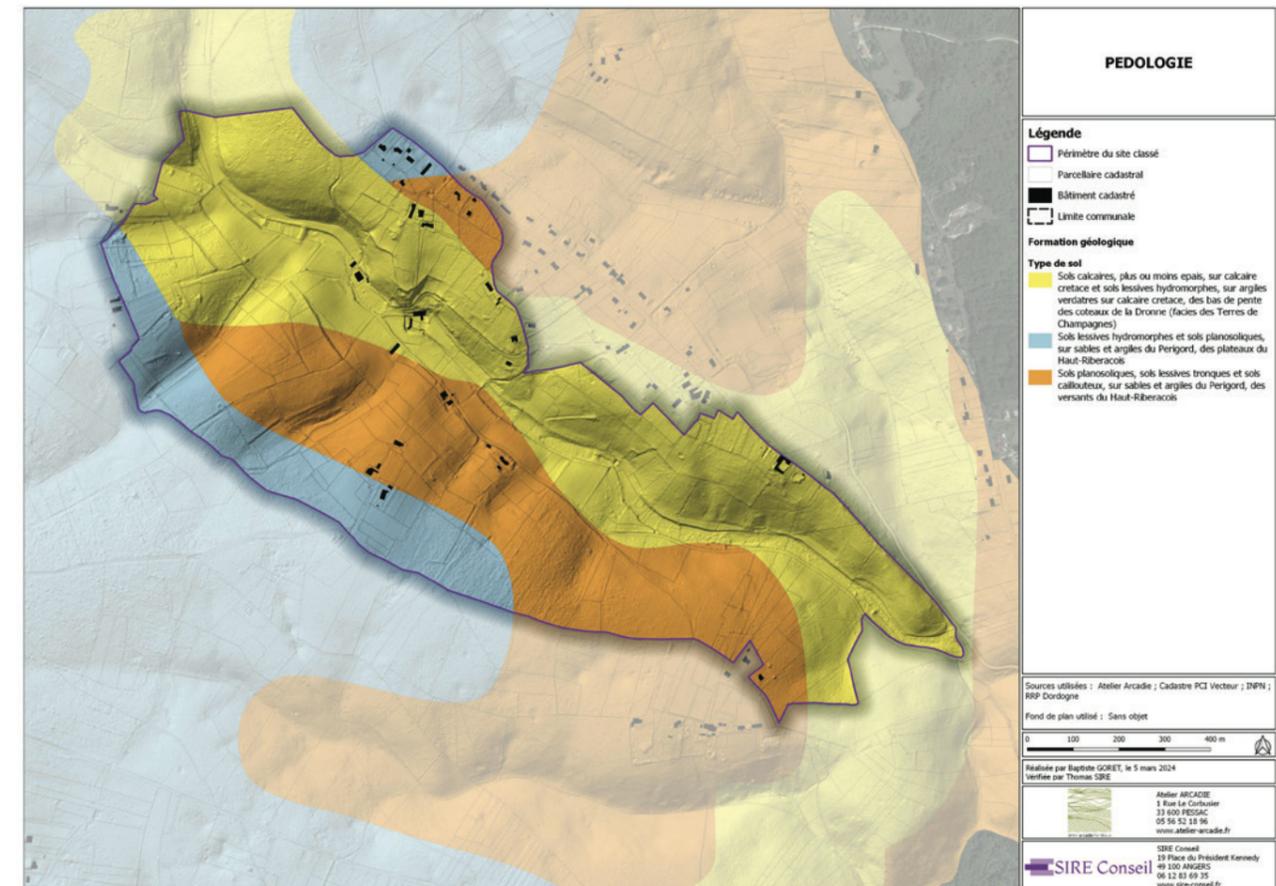
## Pédologie

L'analyse de la pédologie du site classé a été réalisée grâce au Référentiel Régional Pédologique du département de la Dordogne. La pédologie du vallon de Merlande est caractérisée par trois types de sols assez rares sur le territoire métropolitain (selon le Référentiel Régional Pédologique) :

- Colluviosols (en jaune) : Les colluviosols sont des sols issus de matériaux arrachés au sol en haut d'un versant, puis transportés par le ruissellement de l'eau ou par éboulement pour être déposés plus en aval, en bas de pente. Il s'agit donc de dépôts comportant le plus souvent des éléments grossiers (graviers, cailloux, pierres...), charbons de bois, débris végétaux ou autres. L'épaisseur des colluviosols est supérieure à 50 cm. Les colluviosols sont donc le plus souvent observés dans les fonds de vallons, au pied de talus ou encore à la faveur des replats en milieu de pente.
- Planosols (en orange) : Les planosols sont des sols caractérisés par un contraste très important entre les horizons supérieurs perméables et les horizons profonds dont la perméabilité est très faible ou nulle du fait d'une teneur en argile élevée. Il en résulte que les horizons supérieurs sont saisonnièrement gorgés d'eau, donc hydromorphes, et marqués par une coloration bariolée.
- Luvisols (en gris) : Les luvisols sont des sols épais (plus de 50 cm) caractérisés par l'importance des processus de lessivage vertical de particules d'argile et de fer essentiellement, avec une accumulation en profondeur des particules déplacées. La principale conséquence de ce mécanisme est une différenciation morphologique et fonctionnelle nette entre les horizons supérieurs et les horizons profonds. Les luvisols présentent une bonne fertilité agricole malgré une saturation possible en eau dans les horizons supérieurs en hiver.

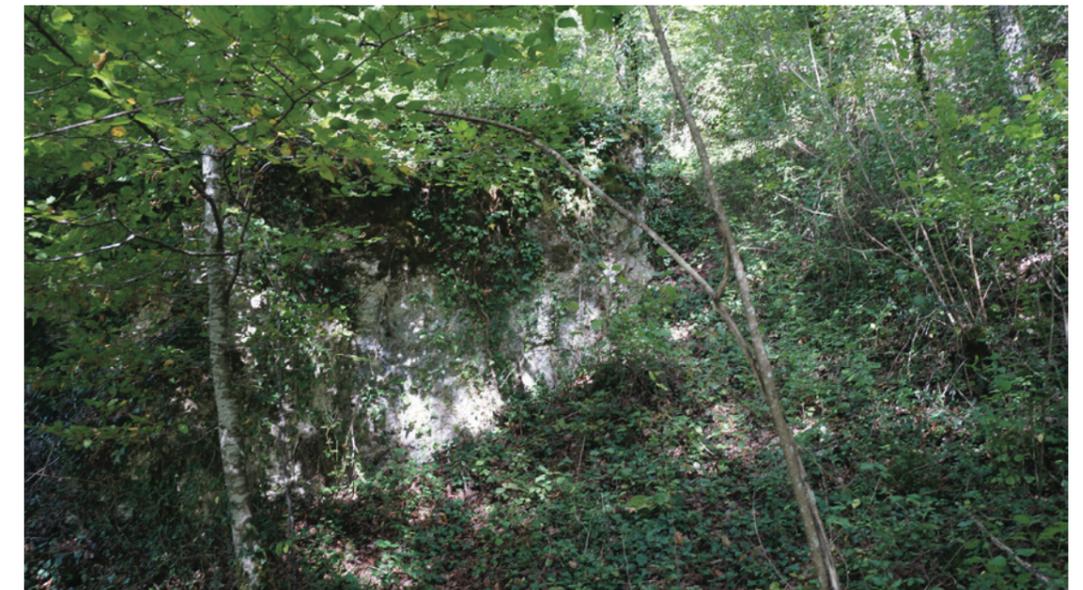


Carte de la géologie du site classé



Carte de la pédologie du site classé

Au-delà des caractéristiques géographiques, ce socle dévoile des motifs paysagers structurant les perceptions : versants abrupts, affleurements rocheux, front de taille, effets de terrasses ou pierrés... Autant de motifs à différentes échelles qui conditionnent le caractère pittoresque du site dans les perceptions d'ensemble.



## L'eau

L'eau représente l'élément majeur qui conditionne le caractère pittoresque du site tant dans ses formes naturelles qu'anthropisées.

Le site classé de Merlande est traversé par le Got. D'une longueur de six kilomètres, ce cours d'eau prend sa source à Merlande et se jette dans l'Isle. D'après l'état des masses d'eau du SDAGE, le Got présentait un bon état chimique en 2015, mais un état écologique moyen du fait de pression sur la morphologie et la continuité écologique du cours d'eau.

**Le ruisseau du Got** a en effet été historiquement rectifié pour façonner un déversoir à la douve du Prieuré. C'est cet ouvrage rectiligne qui caractérise la première séquence du ruisseau depuis la source de la chapelle jusqu'à la peupleraie. Il s'enfonce ensuite dans des espaces majoritairement en friche où le lit se perd. Il sort parfois de son lit et s'élargit d'une vingtaine de mètres. Le Got est alimenté par tous les talwegs secondaires à commencer par les combes en amont du Prieuré, mais également la combe de la ferme dimière ou du Vernat.

**Le site compte deux étangs**, retenues artificielles aux berges plus ou moins abruptes. Des ragondins y ont creusé des terriers. Au moins huit mares ont été recensées sur le site. Elles peuvent être alimentées par des écoulements naturels, la nappe ou l'eau de pluie. Ces habitats hébergent potentiellement une flore et une faune diversifiée (odonates, insectes aquatiques, amphibiens...).

**L'eau utilitaire**, source de toute implantation humaine possible, est également défensive. L'histoire de la fortification du Prieuré a été possible par la présence des sources et de l'ingéniosité des moines. La construction d'une contrescarpe maçonnée qui entoure le Prieuré est un témoignage qui reste à révéler, mais cela donne une première idée des incidences de cette construction humaine dans le paysage (douve maçonnée, ruisseau transformé en déversoir, ...).

L'eau conditionne la luxuriance de la végétation du site, une atmosphère fraîche en été avec des rosées matinales importantes et des brouillards récurrents en hiver qui démultiplient les perceptions en fonction des saisons.

**Sur le plan environnemental**, la question de l'eau est également essentielle pour la biodiversité et impose des études approfondies pour déterminer s'il y a lieu de caractériser des zones humides. La cartographie des « zones humides probables » est à considérer avec précaution. L'hydromorphie des milieux devra être avérée avec des sondages de sol ou le caractère végétatif (présence de *Phragmites australis* par exemple). Toutefois, au regard des inventaires écologiques, notamment la forte présence de batraciens, l'analyse permet de supposer que le gradient d'eau dans le site favorise les habitats de zones humides.

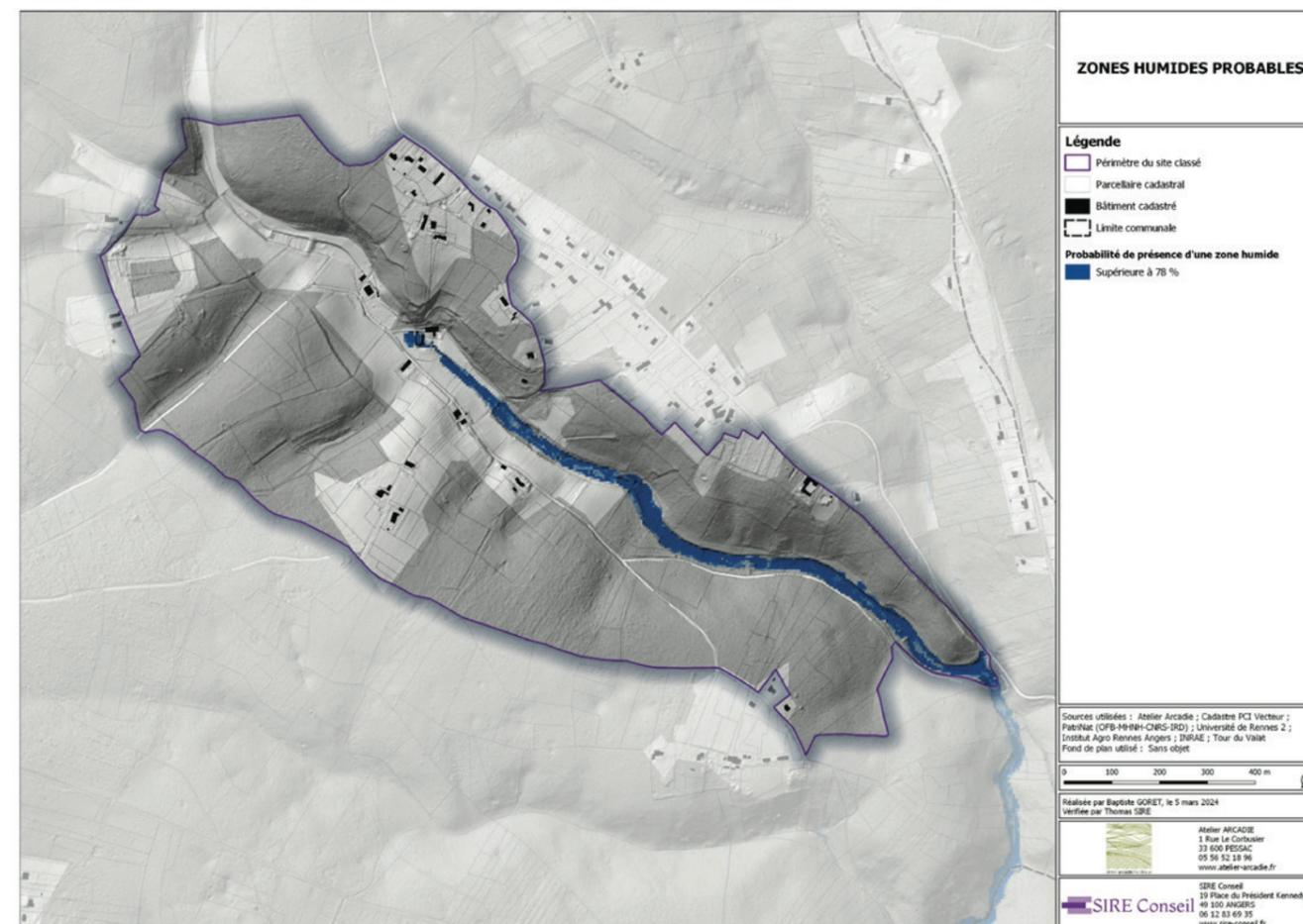
**La pré-localisation des milieux et zones humides**, est issue d'un travail de cartographie réalisé par une intelligence artificielle se basant sur les données du réseau hydrographique (BD Topage), d'altitude RGE Alti, des formations géologiques (BD Charm-50) auxquelles sont ajoutées des données d'archives de terrain concernant la faune et la flore. Ce travail produit par l'intelligence artificielle est ensuite validé par des experts qui le comparent à des données collectées sur le sol et les habitats.

Les données « terrain » collectées ont permis d'évaluer un indice de « qualité de la pré-localisation » qui varie entre 0 et 1 (résultat médiocre à parfait).

En comparaison, pour la carte de 2014 (enveloppe des milieux potentiellement humides), la valeur de cet indice est de 0,59. Le gain qualitatif obtenu est significatif avec 0,73 pour la qualité de la pré-localisation des milieux humides et 0,65 pour les zones humides.

Publiée le 17 février 2023, la carte de probabilité de présence des milieux humides permet de connaître la probabilité de présence (allant de 0 à 100) des milieux humides en tout point du territoire.

Les cartes présentant la probabilité de présence de zones humides sur le territoire du site classé de Merlande sont présentées en Figure 11.



(fig.11) Cartographie des zones humides probables



La source du Got en soubassement de la chapelle primitive du XIIème siècle

Les inventaires botaniques ont permis de délimiter des zones humides au sein du vallon de Merlande. Ces zones humides sont localisées le long du ruisseau le Got. Les différents types de zones humides inventoriées sont présentées en détail dans les descriptions des habitats naturels.

**Les eaux de ruissellement** posent aujourd'hui une problématique de risque d'occurrence décennale (observée à 3 reprises par différents propriétaires), compte tenu d'événements climatiques intenses. Le dernier épisode climatique ayant occasionné des dégâts importants sur le patrimoine bâti date de juin 2018 et révèle une double problématique :

- L'enjeu de l'adaptation au changement climatique à l'échelle des espaces habités mais également à l'échelle de plusieurs grands bassins versants dépassant largement l'échelle du site classé ;
- L'enjeu de compréhension de l'hydraulique monastique qui représente un champ d'investigation à part entière.

**L'eau conditionne toute l'organisation du site dans sa morphologie**, les habitats et la vie locale. Depuis les années 1970, la déprise agricole, la décroissance et le confort donné par la mise en œuvre de réseaux d'adduction a banalisé cette ressource dans les considérations quotidiennes.

- 1 Ancienne douve du Prieuré
- 2 Mare forestière
- 3 Cluzeau en amont du Prieuré
- 4 Étang des Cistudes en aval du Prieuré



## Les critères de classement du site de Merlande sont à la fois historique et pittoresque.

Au fil de l'élaboration du plan de gestion, il apparaît que trois principales valeurs se déclinent pour ce site :

- La valeur pittoresque mettant en jeu une diversité de scènes paysagères ;
- La valeur historique intimement liée au paysage au travers du monument que représente le Prieuré, mais également au paysage gravé dans les sols par l'histoire et inscrit dans l'inconscient collectif ;
- La valeur domestique qui explique de nombreuses spécificités du paysage en termes d'échelles et de pratiques.

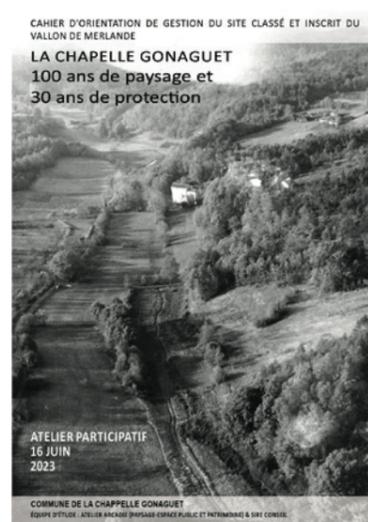
**Les critères «pittoresque» et «historique»** à l'origine de la protection sont toujours d'actualité et permettent de comprendre la dimension domestique du site classé.

**Le caractère domestique** est une hypothèse de réflexion et d'animation du plan de gestion pour fédérer les acteurs du site autour de ce projet. Les acteurs du site, habitants et propriétaires ont été réunis sous la forme de trois ateliers participatifs et un « world café\* ». Nos rencontres ont permis de confirmer qu'une majorité des participants étaient attachés au site et rappellent la vie et les savoir-faire autour de ce paysage. Aujourd'hui, les opposants de la protection du site il y a 30 ans sont devenus des artisans pour sa bonne gestion. Ce caractère lié à la maison et la famille s'est avéré être le fondement d'une compréhension fine du paysage. Ce qui appartient à la maison, met en relief dans le site classé une dimension paysagère forte que nous pouvons qualifier de valeur du fait du lien émotionnel que les personnes développent vis à vis de ce site. Au-delà, nous verrons que tout ce qui est vu, perçu et cultivé par les populations passe par ce filtre domestique. Enfin, ce paysage abrite également une biodiversité qu'il convient d'intégrer à la qualité paysagère du site et qui découle de la considération de la population pour la nature.

**3 ateliers participatifs** ont amené à mettre en débat : les valeurs paysagères du site, le fil de l'histoire du paysage depuis 100 ans, l'exploration de la vie nocturne du vallon de Merlande. Sur le dernier temps d'animation un «World café» a été organisé, rassemblant plus de 40 personnes à destination de tous les propriétaires. Les deux sujets développés portaient sur l'ouverture de la vallée et la gestion forestière. Cette démarche participative a permis de comprendre que le paysage de la vallée a radicalement changé depuis un siècle, **il était autrefois un vallon avec des prairies longilignes, des versants viticoles et une châtaigneraie**. Cette exploitation des terres de Merlande a laissé un paysage encore lisible dans le parcellaire très découpé.



© / Le Prieuré de Merlande dans son écrin végétal - E. PRIEUR



### CAHIER D'ORIENTATION DE GESTION DU SITE CLASSÉ ET INSCRIT DU VALLON DE MERLANDE Merlande, un paysage protégé, domestique et pittoresque

**Avec le paysage**, la notion de patrimoine a évolué mais pas la volonté de transmission et de préservation. Le patrimoine est ce qui doit être conservé, connu et transmis aux générations futures. C'est pourquoi il nécessite une protection pour assurer une transmission réussie.

**La protection du paysage** entraîne toujours le risque de l'enfermer dans des logiques illusives, dans la nostalgie du passé qui laisserait croire que l'on peut non seulement transmettre les composantes matérielles intactes mais aussi les pratiques et les regards qui les ont construites. Un paradoxe peut naître entre le patrimoine que l'on souhaite figer et le paysage qui est en constante évolution, conséquence de ses composantes naturelles en mouvement et du regard qui lui est porté. La protection du paysage s'entend dans ses logiques d'évolutions mais en conservant l'esprit des lieux.

**Au terme du diagnostic**, ce débat public rassemble les propriétaires ou gestionnaires du site pour :  
- Présenter les principaux enjeux du site classé, en matière de gestion des espaces ouverts et forestiers.  
- Mettre en débat 2 sujets : l'ouverture paysagère de la vallée et la gestion forestière pour conserver les caractères historique et pittoresque du site.

**Le territoire du site classé est composé de 49 propriétaires** qui façonnent ce paysage remarquable depuis plusieurs générations. Le débat a pour objectif de connaître les projets, d'entendre votre point de vue sur l'évolution à venir du paysage. A l'issue de ce débat, la deuxième phase du plan de gestion permettra de mettre en place un cahier de préconisations sur le paysage pour assurer son aménagement, sa gestion et protection.



Graphique de la répartition des propriétaires de Merlande ...



\*world café : technique d'ateliers participatifs, incluant plus de 25 personnes

# 2 LES VALEURS PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUES DU SITE

LES VALEURS PAYSAGÈRES LIÉES À L'HISTOIRE

LES VALEURS PAYSAGÈRES LIÉES AU CARACTÈRE PITTORESQUE

LE PAYSAGE ABRITE UNE BIODIVERSITÉ



## Les valeurs paysagères du site liées à l'histoire

L'histoire du monument a structuré ce site classé depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle, invitant à imaginer les étapes successives d'évolution du paysage : **l'implantation originelle et le palimpseste du monument mettant en relation la géographie de vallon et le Prieuré, l'évolution naturelle et agricole au fil des époques mais également l'évolution des relations entre l'espace « habité » et l'espace « naturel ».**

### Le Prieuré de Merlande, les origines et le palimpseste

La lecture actuelle du Prieuré tient plus de la poésie de la ruine que d'une compréhension instantanée de l'histoire d'un monument. Le sentiment du dépaysement commence par la découverte inattendue de l'élévation de l'église dominant le paysage du haut de ses dix-huit mètres dans un écrin boisé.

La chapelle primitive de Merlande s'implante dans le vallon du ruisseau du Got au XIII<sup>ème</sup> siècle.

Le choix du site d'édification de cette chapelle donne une lecture de son environnement : un lieu à quelques coulevrines\* de l'abbaye de Chancelade, en lieu et place de la source du vallon du Got et à la confluence de plusieurs talwegs. On peut imaginer une petite clairière dans un système forestier humide avec un étagement de la végétation de la plus humide à la plus sèche sur les versants.

C'est à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle que le monument se transforme radicalement, prenant le faciès d'un Prieuré fortifié qui laisse présager un ensemble claustral ou un espace organisé autour d'une cour et cerné d'une contrescarpe maçonnée formant une douve. Les guerres de religion ont laissé un témoignage essentiel dans l'appréhension monumentale avec l'édification de la douve, de(s) tour(s) et de nombreux trous de tirs. On peut supposer, qu'à cette époque, le paysage est entièrement ouvert pour des raisons défensives et du fait du développement d'une agriculture « centralisée » autour de la « ferme dimière ».

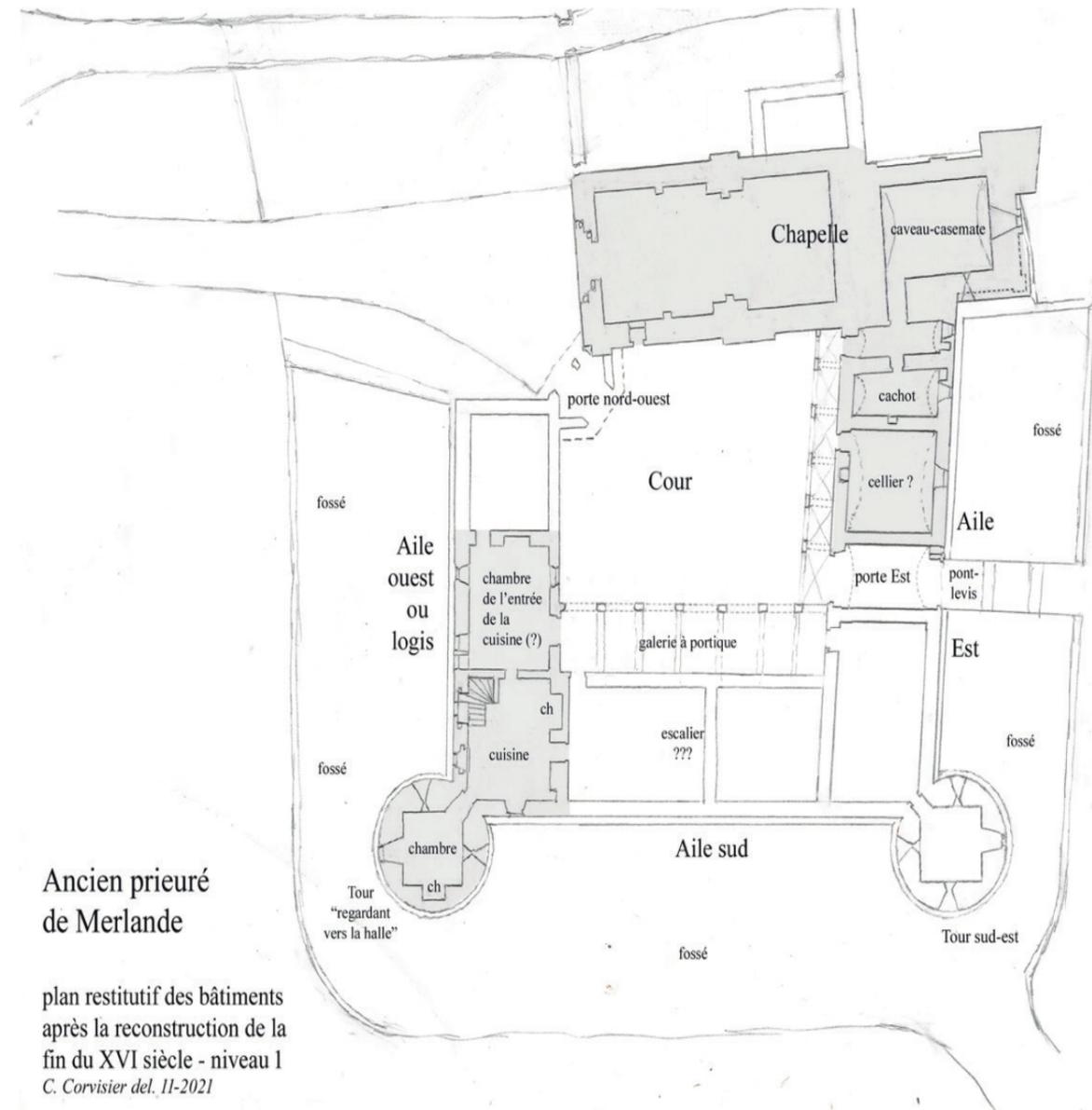
A partir de la révolution Française, le Prieuré est pillé, partiellement détruit. Un témoignage de cette période est « gravé » sur une pierre dans le passage aux champs signé d'un dénommé Miallion ; famille toujours présente aujourd'hui sur la commune. Sans être certain de l'origine de ce graffiti, Merlande est vendu quelque années après la révolution en tant que bien national.

La connaissance historique du site est surtout orientée sur la chapelle jusqu'en 2022 où Christian CORVISIER (historien) et Stéphane THOUIN (architecte des Monuments Historiques) donnent un éclairage sur le logis et l'organisation d'ensemble. Ils dressent un état restitutig de l'ensemble prieural fondé sur un inventaire du XVIII<sup>ème</sup> siècle et une lecture des pierres qui vient repositionner le regard sur la perception d'ensemble et expliciter les principes architecturaux défensifs du monument. En particulier, il apparaît l'hypothèse d'une deuxième tour, d'un pont-levis, d'un « déversoir » (le ruisseau du Got, et la place de la halle), d'une organisation structurée autour de deux galeries formant un promenoir à l'étage,... Ce plan restitutig pourra être utilement complété et amendé par le diagnostic archéologique prescrit dans le cadre du plan de gestion des bâtiments privés du Prieuré (sondage orienté sur la Tour disparue, Galeries et Pont-levis dont l'analyse sera finalisée en 2025).

Aujourd'hui, la lecture globale du monument est fortement perturbée par les destructions révolutionnaires. Sur le cadastre Napoléonien, on note un ensemble beaucoup plus vaste :

- Des bâtiments d'exploitation imposants dans l'emprise de l'ancienne douve (à priori détruits entre 1880 et 1920) ;
  - La ferme dimière orientée à 45° par rapport au Prieuré dont la volumétrie semble identique aujourd'hui à l'exception d'un bâtiment disparu ;
  - Plusieurs hameaux répartis autour du Prieuré (comprenant « 36 feux ») la majorité d'entre eux étant ruinés.
- On note également l'ancien cimetière implanté à l'arrière d'un mur défensif percé de trous de tir, vraisemblablement remblayé et ruiné. Sur le même versant, l'ancienne carrière ou front de taille sur le flanc nord de la Chapelle témoigne vraisemblablement de l'origine des pierres.

\*Coulevrines : arme à feu portative, plus longue que les canons ordinaires. «Être à quelques coulevrines» signifie être assez proche pour défendre ou être défendu(e).



Ancien prieuré  
de Merlande

plan restitutig des bâtiments  
après la reconstruction de la  
fin du XVI siècle - niveau I  
C. Corvisier del. 11-2021



© / Cadastre Napoléonien - Archives départementales de Dordogne

Les réhabilitations successives des architectes Froidevaux puis Oudin ont permis de conserver la puissance de cette chapelle et la sauvegarde du logis.

Cette masse de pierre joue un rôle décisif dans la scénographie paysage/monument, une chapelle monumentale à la tête d'un vallon.

On retiendra que la morphologie du bâti issu de la Renaissance est la période qui a permis de fonder trois principes essentiels des perceptions paysagères encore d'actualité :

- L'émergence d'une église fortifiée à la tête du vallon du Got ;
- La création d'un espace claustral ou de cour définissant une intériorité ;
- L'ancrage et le développement d'une agriculture féodale puis la modernisation issue de la Renaissance qui justifie sans doute la notion de « Domaine du Prieuré de Merlande » (*dominium* : pouvoir, autorité) et confère une mosaïque parcellaire domestique.

Le monument occupe une place centrale dans l'imaginaire collectif au point de rendre indissociable la relation paysage/monument.

Cette relation paysage/monument occupe une place centrale dans les représentations. La perception des populations est fondée sur la complémentarité entre la masse de pierre et l'écrin boisé du coteau. La relation se fonde également sur la cinétique de découverte progressive du paysage puis du monument. La mémoire locale met en jeu les usages du site du siècle dernier.

Ce paysage ondule entre les représentations mentales ou mémorielles des populations avec la réalité d'un paysage qui se referme du fait de la disparition de l'activité agricole.

La lecture de l'Histoire dans le site impose une compréhension intime du paysage, de la complexité des époques de construction ou d'une lecture savante des vestiges laissés par les pierres. Les interventions « lourdes » menées par les architectes successifs ont permis la sauvegarde du patrimoine. Dans cette démarche et au vu de l'état des bâtiments pris en main à partir des années 1940, les investigations de restauration sur le Prieuré de Merlande s'inscrivent dans des logiques architecturales sans se préoccuper du paysage global. Au-delà de ces restaurations sur les bâtiments majeurs, il reste un sujet de sauvegarde essentiel : le cimetière à la fois témoignage de la vie locale et des prieurs, mais également une morphologie défensive orpheline de recherche et de démarche de préservation. Les processus et doctrines appliqués pour le patrimoine bâti ne sont pas transférables au paysage car les dynamiques d'évolution naturelle mettent en jeu une fermeture progressive du paysage. L'enjeu de préservation de la relation paysage/monument est cruciale et nécessite une approche pour maintenir l'ouverture du site d'implantation originelle en fond de vallée.



L'enjeu majeur du patrimoine bâti dans le paysage repose sur la compréhension de l'organisation de l'ensemble Prieural : porte formée par la ferme dimière, logique d'enveloppes successives (galerie, douve et contrescarpe, logique défensive de l'hydraulique qui a gravé dans le paysage le déversoir du ruisseau du Got parfaitement composé dans la diagonale de la cour. La lisibilité du paysage global est un enjeu majeur pour articuler les échelles du paysage jusqu'au monument.

© / E. PRIEUR

La relation paysage/monument : une cinétique de découverte



Berceau de verdure



Ouverture du fond de vallée



Combe du Vernat, la première vue sur le monument perturbée par un frêne



Berceau de verdure en cours de restitution avant la ferme dimière



La ferme dimière, seuil du coeur de site



Le monument dans son écrin boisé



Paysage ouvert vers les combes en amont de la vallée



Perspective sur la chapelle



## Les valeurs liées au caractère pittoresque

**Décrypter ce sentiment du dépaysement** et des qualités paysagères de ce site repose sur la compréhension de la géographie du site, l'appréhension du monument dans le site, les structures végétales qui composent les scènes mais également le fait que ce paysage change au fil des saisons. La diversité des situations permet de passer d'un ici à un ailleurs et structure l'idée du dépaysement.

A partir de Merlande, **plusieurs boucles de découverte du paysage** permettent de sillonner le territoire. L'ensemble des chemins de randonnées propose une diversité d'itinéraires pour découvrir le paysage élargi du site : le village de La Chapelle et son église, le ruisseau du Got, le plateau des Landes ... ou rejoindre le Château Lévêque. Cette itinérance représente de nombreux points d'intérêt pour des publics différents (du marcheur occasionnel jusqu'au randonneur expert...).

L'intérêt de l'ensemble de ces parcours repose sur : **une diversité de situation et de paysages, des potentialités d'accueil** en dehors du site classé (aire naturelle de stationnement), de lier les espaces urbanisés avec le paysage protégé, d'augmenter l'attractivité du site tout en diffusant les flux de passage.

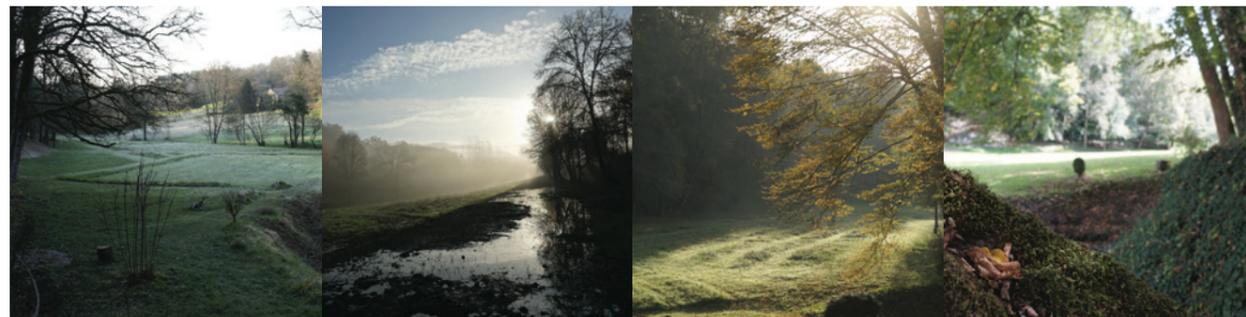
Chaque boucle de promenade propose une halte au Prieuré de Merlande et permet d'apprécier la scénographie du site.

**Ces caractéristiques se déclinent au fil des saisons.** Elles dévoilent un paysage différent au contact des éléments : le brouillard, le givre, l'eau prolifique de l'hiver ou du printemps qui redessine le ruisseau, la lumière d'été sur les rosées matinales, les couleurs d'automne ou la générosité des camaïeux de vert du printemps.

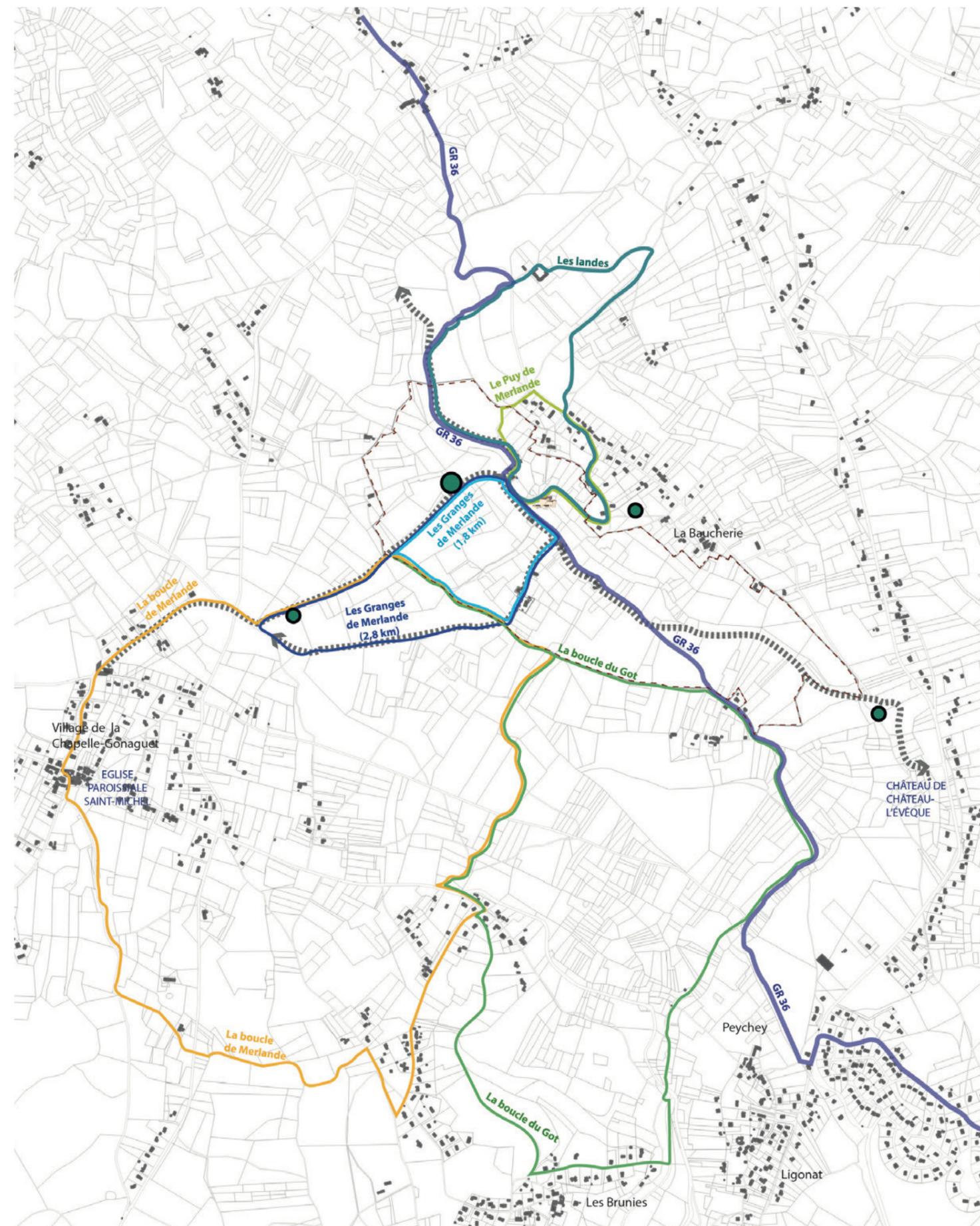
Le caractère pittoresque du site classé du Vallon du Prieuré de Merlande s'appuie sur la découverte de scènes paysagères diversifiées dans un espace relativement restreint. Le caractère limité le rend à la fois précieux et fragile.

C'est d'abord le **sentiment d'immersion dans la nature** qui est remarquable à quelques kilomètres de l'agglomération de Périgueux. Les **jeux de lumières** clair-obscur offerts par la nature et la succession d'espaces sous couverts et ouverts, des **perspectives sur la vallée**, enfin la **découverte du monument**.

**Des scènes plus intimes et discrètes se succèdent** au fil des promenades qui jalonnent le site : un sous-bois de pervenches, l'émergence de la roche naturelle ou front de taille, la source, un plan d'eau ou une mare forestière,... autant de scènes qui structurent le sentiment du dépaysement, un voyage dans un autre temps à l'écart de la civilisation. Paysage anachronique, suspendu dans les années soixante-soixante-dix, le vallon du Prieuré de Merlande propose une lecture étonnante par son parcellaire en mosaïque à la merci des dynamiques du climax. La fermeture du paysage est un enjeu majeur pour le site car elle induit, par les dynamiques de reboisement spontanées, la disparition des vues et en particulier de la relation entre le paysage de la vallée et la mise en perspective du monument.



Les ambiances en fonction des saisons .....



Les boucles de randonnées, de découverte du paysage

La relation paysage/  
monument



Paysage en contre-jour  
humide



Géomorphologie,  
Sous-bois de pervenches,  
paysage de terrasse



Les perceptions amont  
/aval



Lumière et luxuriance  
végétale



Perception hivernale  
et estivale : les  
profondeurs de champ  
visuel changent en  
fonction des saisons



Quelques chemins de découverte



## Le milieu bâti

Les enjeux relatifs aux constructions elles-mêmes sont peu importants du point de vu écologique. Ces milieux sont associés à des constructions rurales relativement dispersées présentant une faible densité de surfaces imperméabilisées.

Certains bâtiments, notamment les plus anciens ou ceux délaissés, constituent néanmoins des habitats de substitution devenus, pour certaines espèces, l'habitat principal. C'est notamment le cas pour le cortège d'espèces d'oiseaux nichant dans des cavités telles que l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtre, toutes deux anciennement connues au vallon de Merlande. Ces deux espèces, classées quasi-menacées sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de la France, constituent un enjeu patrimonial fort. Cependant, du fait de la déprise agricole, de l'arrêt de l'élevage et de la présence de faucons, ces espèces ont disparu car elles ne peuvent plus trouver les ressources alimentaires nécessaires à leurs besoins.

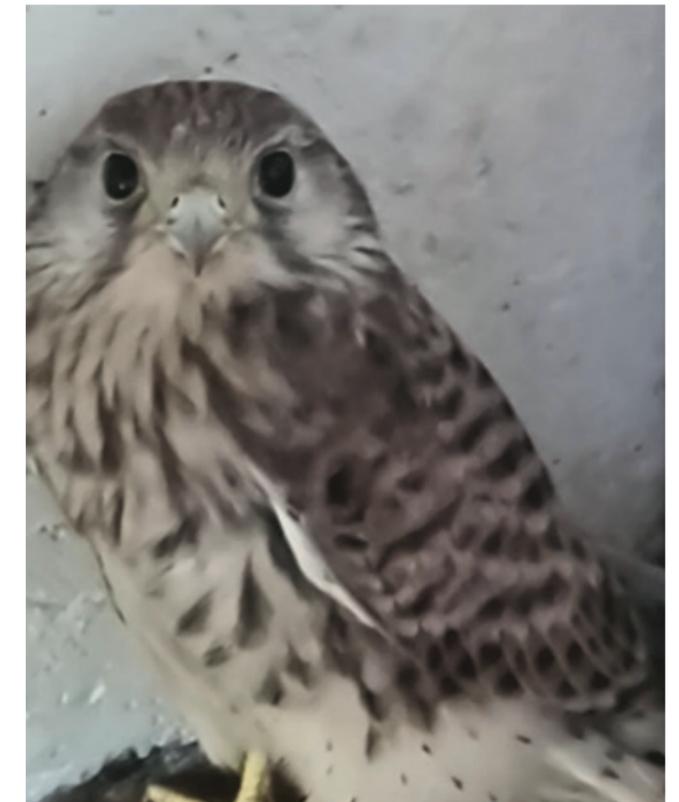
Les anciens bâtiments sont également favorables à la nidification d'autres espèces d'oiseaux tels que le Faucon crécerelle (dont un couple niche au sein de la Chapelle du prieuré de Merlande) ou des rapaces nocturnes tels que la Chouette hulotte.

Enfin, de nombreux anciens bâtiments sont favorables aux chiroptères en raison de la présence d'anciennes poutres, charpentes, greniers ou caves. Certains ont pu être visités et des chiroptères y ont été observés. Ainsi, au moins quatre espèces de chiroptères utilisent les bâtiments du vallon :

- Une petite colonie de Petits rhinolophes a été observée le 26 avril 2023 ;
- Une Pipistrelle indéterminée et des traces de guano ont été observés dans la chapelle le 12 mai 2023, suspectant la présence éventuelle d'une colonie dans les combles ;
- Un Grand rhinolophe, un Petit rhinolophe et une Barbastelle d'Europe ont été observés au sein des bâtiments du prieuré de Merlande le 26 avril 2023.



Grand rhinolophe © - viagallica



Chouette hulotte et Faucon crécerelle photographiés au sein du prieuré de Merlande (© David MALLET)



Barbastelle d'Europe observée au sein de la chapelle et du prieuré de Merlande (© SIRE Conseil, 12/05/2023 et 26/04/2023)

## Le paysage abrite une biodiversité

L'expertise écologique a permis d'identifier différentes unités distinctes qui abritent des habitats naturels permettant le développement d'une diversité d'écosystèmes. L'importante superficie inventoriée (environ 108 ha) permet également d'abriter une plus large diversité de milieux. Aussi, la diversité des substrats géologiques dans ce vallon (argiles kaoliniques, calcaires gréseux et colluvions) induit des conditions pédologiques variées en terme d'hydromorphie (xérophiles, mésophiles et hygrophiles) et de trophie (sols très acides à basiques). De plus, les différences dans l'occupation et l'utilisation des sols (agriculture, sylviculture, élevage) induisent des habitats variés, souvent en évolution (par exemple la déprise agricole amène à l'abandon progressif des taillis de châtaigniers, à la fermeture de prairies humides,...).

Dans ce contexte, les habitats naturels recensés sur le site sont nombreux et variés puisqu'**au moins 22 habitats naturels ont été identifiés**.

**Pour la cohérence du dossier, les approches paysagères et écologiques sont restituées conjointement. Dans un premier temps la clef d'entrée des milieux constitue une première approche du paysage fondée sur les relevés in situ et sur une analyse de l'écologie du paysage par le filtre de l'histoire (cadastre ancien).**

### Les milieux fermés

Le vallon est majoritairement boisé (67%), principalement par des peuplements de feuillus dominés par le Chêne et le Châtaignier (parfois en mélange avec le Pin sylvestre), ainsi qu'une plantation de Pins maritimes et Pins Laricio sur les franges du site. Ces boisements mésophiles laissent la place à des boisements frais à humides dans le fond du vallon et le long des écoulements d'eau. Les peuplements de châtaigniers sont en cours de dépérissement, en cause l'encre du châtaignier\*. Pour autant, la plupart des châtaigniers sur le site ne sont pas concernés par ce phénomène du fait du régime forestier des arbres en taillis.

### Boisements non humides

Les petits plateaux et sommets des collines de part et d'autre du vallon sont principalement occupés par des **Chênaies acidiphiles** (CB 41.55/ EU G1.85) sur des sols acides et compacts (argile kaolinique) dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) en mélange avec du Châtaignier et du Pin sylvestre, plus ou moins abondants. Ce sont globalement des anciens **taillis de châtaigniers** (41.9/G1.7D), parfois sous futaie de Chênes, qui sont abandonnés progressivement (abandon des pratiques sylvicoles, sénescence, dépérissement lié aux maladies et à la sécheresse ...). Dans les situations les plus sèches, ce sont les **Boisements de Pins sylvestres** (CB 42.5 / EU G3.4) qui dominent (souvent avec du Châtaignier et du Chêne en mélange). Une Plantation de **Pins maritimes** (CB 83.3112 / EU G3.F12) a été implantée sur le plateau au nord du vallon.

La chênaie acidiphile claire, lorsqu'elle est dominée par le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) forme des **Chênaies pionnières à Chêne tauzin et Asphodèle blanche du centre-ouest et du sud-ouest** (9230-1). Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire (HIC) de transition entre la lande et la Chênaie acidiphile mature ; la présence du Chêne tauzin est à rechercher dans le site. La **Chênaie-charmaie** (CB 41.2 / EU G1.A1) recouvre les versants plus riches et les moins secs du vallon, sur argiles ou sur colluvions. Le Chêne pédonculé et le Charme y sont dominants, parfois conduit sous forme de **Taillis de charmes** (CB 41.A / EU G1.A3). Le coteau calcaire au nord du vallon est occupé par de la **Chênaie thermophile** sur calcaire à *Quercus pubescens* et *Quercus robur* (CB 41.71/EU G1.71).

Les typologies de boisement sont peu lisibles dans le site du fait d'une exploitation forestière peu intense avec des sous-bois peu entretenus.

L'évolution majeure dans le temps est la disparition du châtaignier par rapport au cadastre ancien ; aussi on nomme aujourd'hui un boisement ancien sur un espace avec un peuplement initial dépérissant.

L'emprise des boisements actuels a fortement augmenté sur les pentes des versants et a tendance à se généraliser, impliquant une fermeture progressive du paysage. Enfin, il n'y a pas de cultures expérimentales comme le chêne rouge Américain, qui est de plus en plus planté autour du site classé pour adapter la productivité des parcelles au changement climatique.

Le choix des essences forestières représente un enjeu au même titre que la préservation ou amplification des plantations de chênes tauzins.

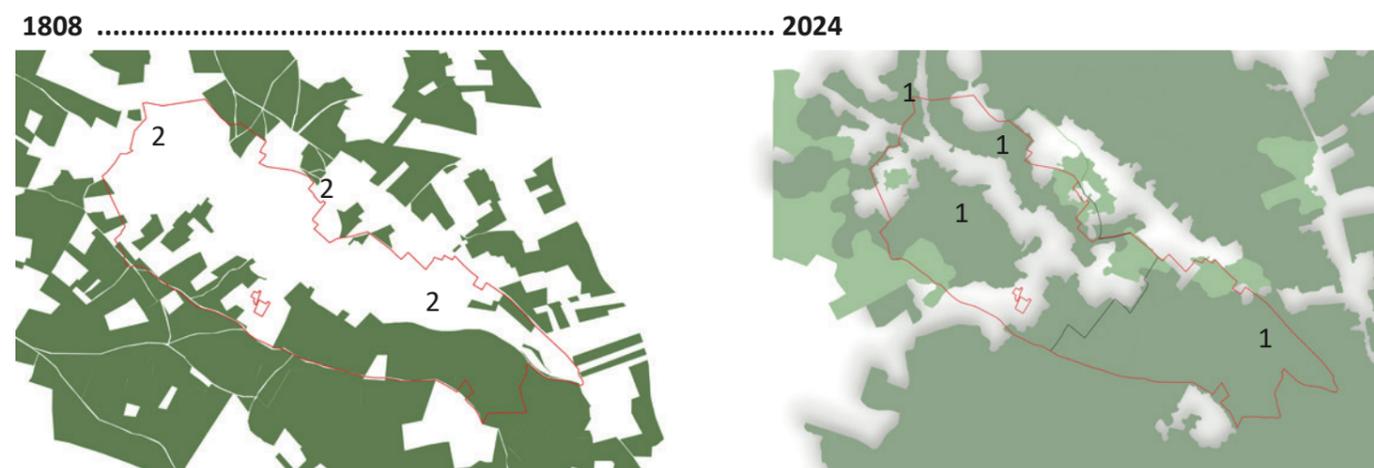
\*Encre du châtaignier : maladie causée par un parasite des plantes (oomycète), qui provoque la mort progressive des branches du châtaigniers jusqu'au dépérissement de l'arbre



### Les boisements 1808/2024

Les grandes évolutions entre 1808 (à gauche sur les cartes ci-dessous) et 2024 (à droite) reposent sur :

1. La fermeture du paysage par une amplification des emprises boisées sur les versants (en particulier le versant nord de la vallée) et le fond de vallée,
2. Des espaces ouverts beaucoup plus amples,
3. L'homogénéité des boisements aujourd'hui avec peu de distinctions des peuplements (perte de lisibilité parcellaire et de la mosaïque paysagère).



## Cas particulier des «berceaux de verdure» : une structure paysagère qui articule versants et fond de vallée

La comparaison de l'occupation du sol en 2020 et sur le cadastre de 1808 montre une transformation radicale du paysage.

Le cadastre Napoléonien dévoile des emprises de jardins, de vignes, de bosquets et de friches. Les habitants rencontrés nous rappellent que les versants étaient autrefois plantés de vignes, aujourd'hui disparues suite aux invasions et aux ravages de l'insecte Phylloxera. Ce témoignage se recoupe avec les traces de pieds de vignes que l'on peut découvrir en sous-bois mais surtout donne un éclairage intéressant sur la vigne supplantée par la forêt. Sur les cartes postales anciennes ou photographies des années 1920, on constate que le paysage était encore très ouvert.

Le fait marquant est la reforestation du vallon, la disparition des vignes qui occupaient près de la moitié de l'espace ; **« Pour l'essentiel on cultivait du Noah et du Baco pour teinter le vin »**, évoque un habitant lors d'un atelier participatif. Ce vin était de piètre qualité mais **« tous les ouvriers de la restauration du logis de Merlande en ont bu des barriques entières sur le compte du ministère des Beaux Arts »**.

Aujourd'hui en sous-bois, on peut observer des effets de terrasses ou de talus plus ou moins prononcés, des chemins creux gravés dans le sol pour gérer les eaux,...

Les formations forestières sont très difficiles à qualifier car elles résultent de régimes peu différenciés d'origines domestiques, plus productives ou spontanées :

- En limite et en dehors du site, on retrouve du Pin « laricio » en monoculture, dénommé localement « La plantation » (ou quelques semis de pins sylvestres) ;
- Une peupleraie en fond de vallée ;
- Des taillis de charmes ou de châtaigniers parsemés de chênes, sans doute d'origine plus anciennes (boisements mixtes sans doute issus d'une reforestation spontanée) ;
- Des reliques de châtaigniers qui s'apparentent à des trognes abritant encore quelques chats-huants,
- Des espaces de friches (ronciers et saulaie en fond de vallée).

Concernant la vallée, **« l'effet de voûte n'existait pas vraiment dans mon enfance, j'ai 85 ans. Par contre, il y avait des haies mais pas de boisement »**. Gérard témoigne et dessine sous notre crayon, un profil de fond de vallée avec des prairies ; profil que nous dénommons le profil de GG (Gérard et Guy, enfants dans les années 50).

Les berceaux de verdure constituent aujourd'hui une limite entre les espaces boisés des versants et des plateaux avec le fond de vallée. Dans les années 1950, cette transition n'existait pas :

**« Le ruisseau sillonnait dans des prairies longilignes puis de plus en plus grandes... »** et Guy de poursuivre : **«... dans le ruisseau, il y avait des épinoches, les cistudes étaient déjà là et sont encore nombreuses... il reste de belles couleuvres à collier mais les aspics grosses comme le point ont disparu... »**.



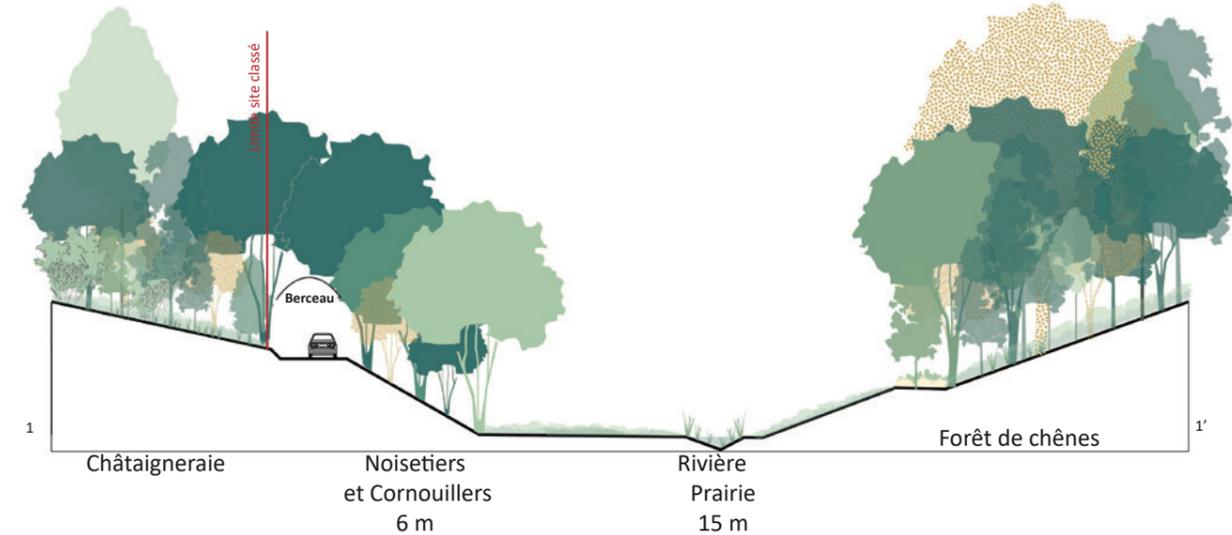
L'épinochette / © - Observatoire des poissons Seine Normandie

Ces témoignages deviennent aujourd'hui très précieux. Ces mémoires du site sont les dernières. Elles nous donnent la lecture d'un paysage très ouvert, structuré par des prairies bocagères, des vignes, bosquets ainsi qu'une faune attestant d'une biodiversité... autant d'appuis mémoriels pour structurer le plan de gestion. L'attachement à cette terre tient d'histoires familiales, du respect de la nature depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui, le paysage est moins lisible et plus complexe du fait d'une reconquête de la nature sur des terres laissées aux dynamiques du climax.

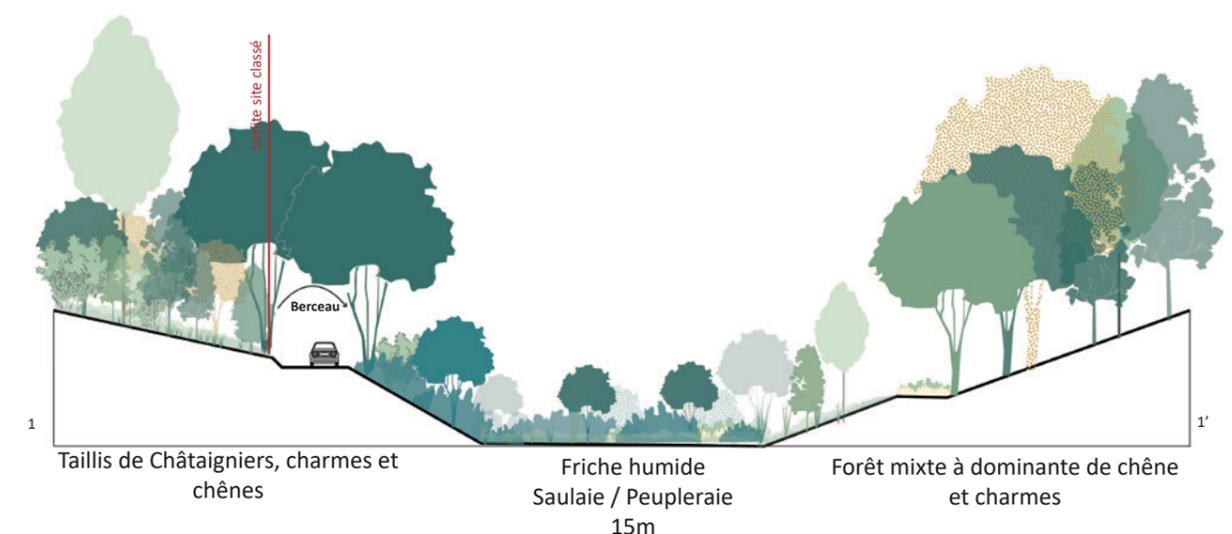


Les chemins sous berceau de verdure entre versant et fond de vallée- © - E.PRIEUR

### Coupe type du paysage de Gérard des années 50 (Témoignage de Gérard Simon - Atelier participatif 2023)



### L'enrichissement du fond de vallée, une dynamique récente



## Boisements humides

Les chênaies et chênaies-charmaies laissent la place, dans les situations les plus humides (au fond des vallons), généralement sur colluvions, à des **Frênaies-chênaies fraîches à humides** (CB 41.22 (forêt de grésigne / EU G1.A12\*) où le Frêne domine ou est bien représenté. Il y a également une **Plantation de Peupliers hybrides avec mégaphorbiaie** (CB 83.3211 / EU G1.C1) le long du ruisseau du Got.

Les habitats boisés du site classé abritent **des espèces forestières patrimoniales de mammifères telles que la Genette commune, le Putois et le Hérisson d'Europe** (toutes trois observées lors des inventaires) et de **coléoptères saproxyliques tels que la Rosalie des Alpes, le grand Capricorne et le Lucane cerf-volant**.

Les boisements abritent également des espèces d'**oiseaux forestiers telles que le Grimpereau des jardins, la Mésange nonette, la Sittelle torchepot, le Coucou gris, le Pic épeiche, le troglodyte mignon, le Gros bec casse noyau ou encore le Rougegorge familier**. Les milieux boisés sont également l'habitat de reproduction de rapaces nocturnes tels que la Chouette hulotte et la Chouette effraie.

Enfin, de nombreuses espèces de chiroptères utilisent également les boisements comme habitat d'alimentation et de transit, et certaines peuvent utiliser les vieux boisements constitués d'arbres à cavité, à écorces décollées ou fissurés comme gîte d'hivernation, de transit ou de mise-bas. Deux enregistreurs à ultrasons ont donc été déployés au sein ou en lisière de boisement, permettant de mettre en évidence **un cortège très diversifié de chauves-souris utilisant ces milieux boisés, avec au moins 11 espèces inventoriées** (liste en annexe). Parmi ces espèces, plusieurs sont arboricoles et gîtent probablement dans les boisements : la Noctule commune, la Noctule de Leisler et le Murin de Beschtein.

Les boisements humides sont représentés dans le bas de la vallée dans des situations d'enfrichement.

En partie médiane mais sous la forme d'une peupleraie qu'il s'agira d'exploiter dès que possible.

Les trois profils joints montrent la répartition des espaces ouverts et fermés (boisés).

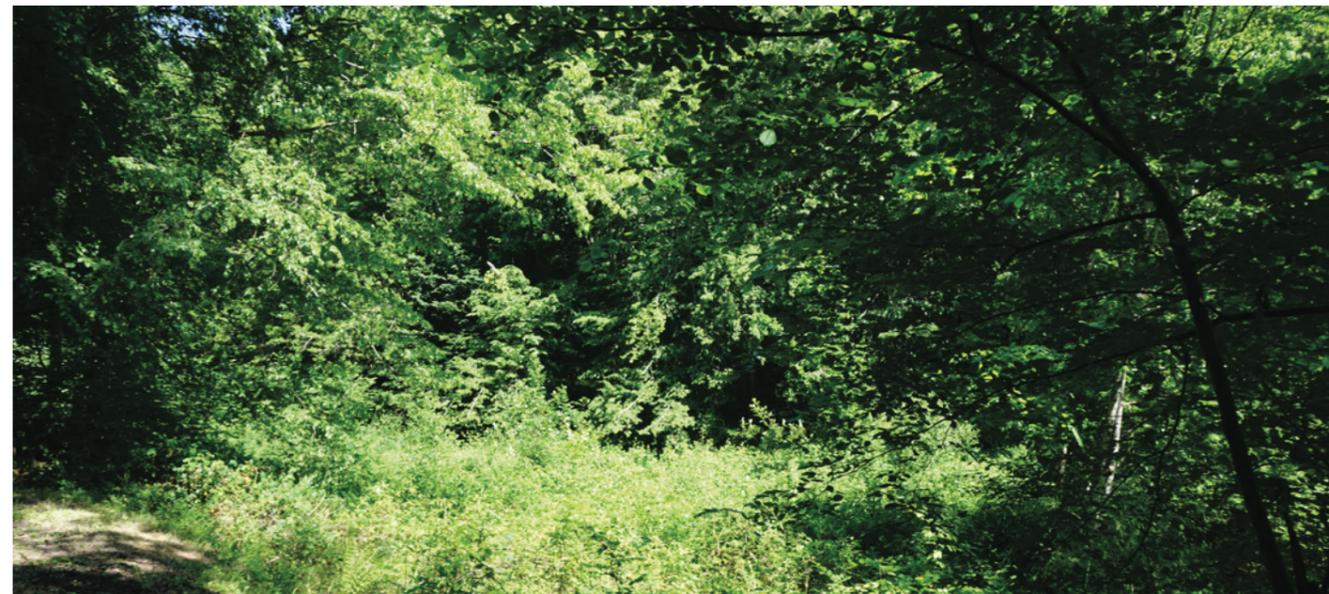
Pour le paysage, la présence de friches et de boisements humides n'est pas souhaitable car ils limitent la perception et gomme la lisibilité de la vallée et du cours d'eau.

\* CB : code CORINE BIOTOPES, classification des habitats | EU : classification EUNIS basée sur la classification CORINE BIOTOPES et la classification des habitats du Paléarctique, en restructurant des niveaux d'habitats

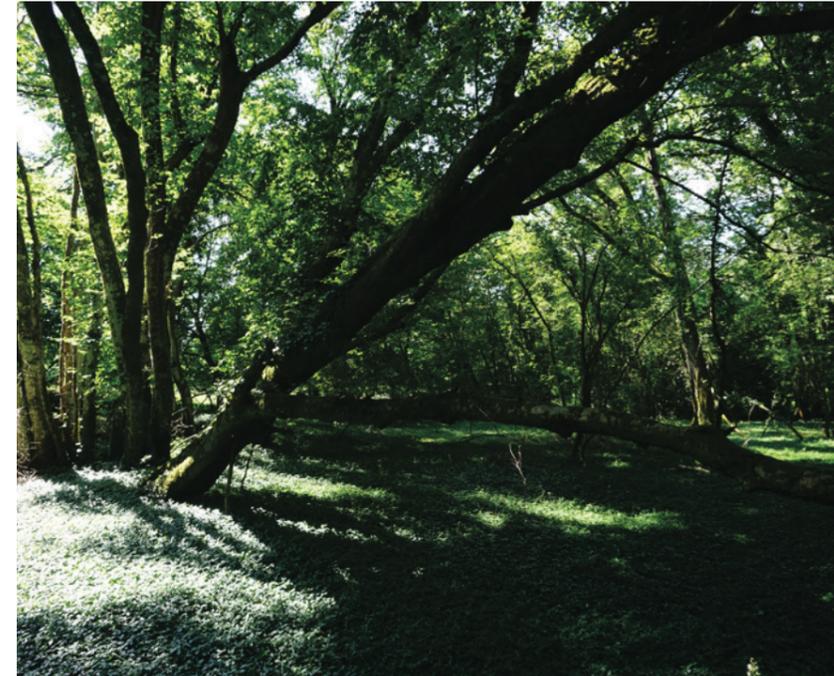
**Sur la question des boisements, deux enjeux paysagers devront être considérés :**

- l'ouverture de la vallée (suppression des espaces en friches situés en fond de vallée et exploitation de la peupleraie en partie médiane),
- la préservation des berceaux de verdure constituant un vocabulaire particulièrement marquant dans la séquence d'entrée de site depuis le fond de vallée.

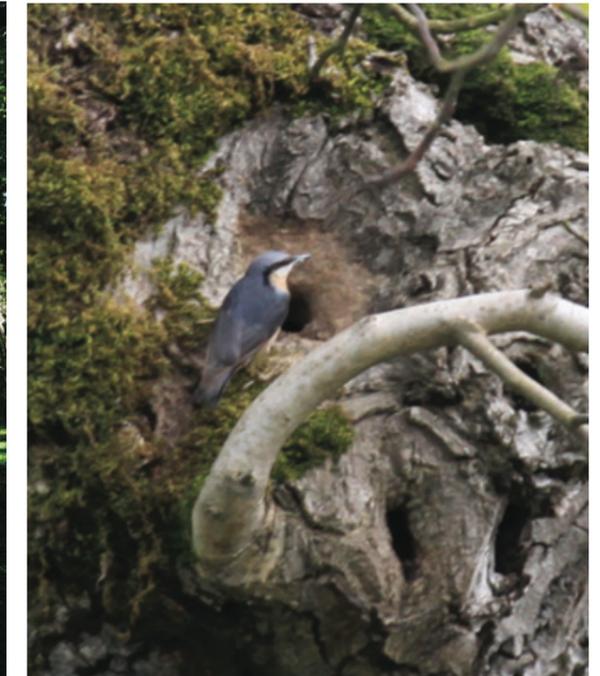
En termes d'enjeux, les milieux boisés représentent des enjeux s'échelonnant de faible pour les plantations de conifères à fort pour les boisements anciens, l'habitat d'intérêt communautaire 9230, si la présence du Chêne tauzin est confirmée, et ceux jouant un rôle dans les continuités écologiques du territoire.



La vallée du Got au Sud du site classé, un espace semi-ouvert majoritairement en friche

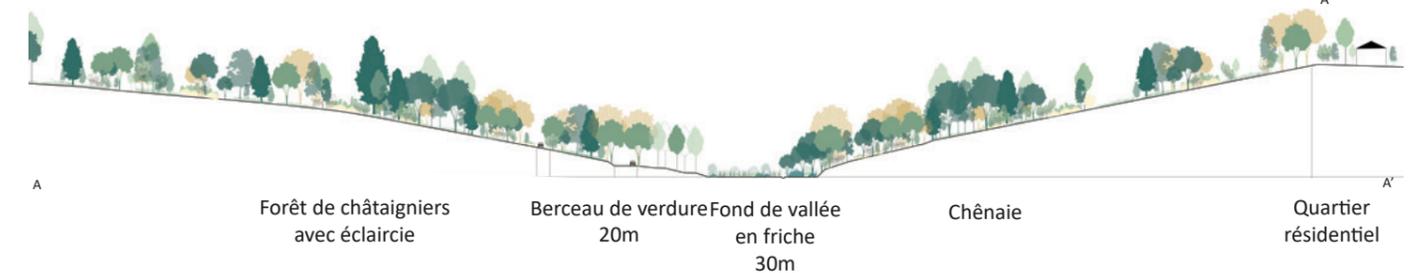


Le bois des pervenches © - E.PRIEUR

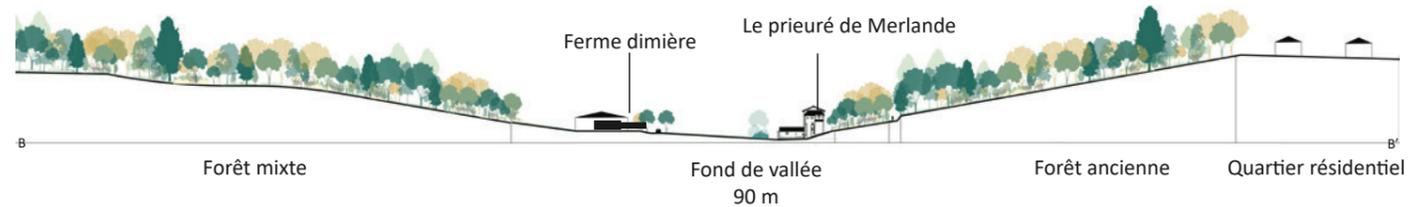


Sittelle torchepot photographiée au sein du site classé (© SIRE Conseil, 24/07/2023 et 26/04/2023)

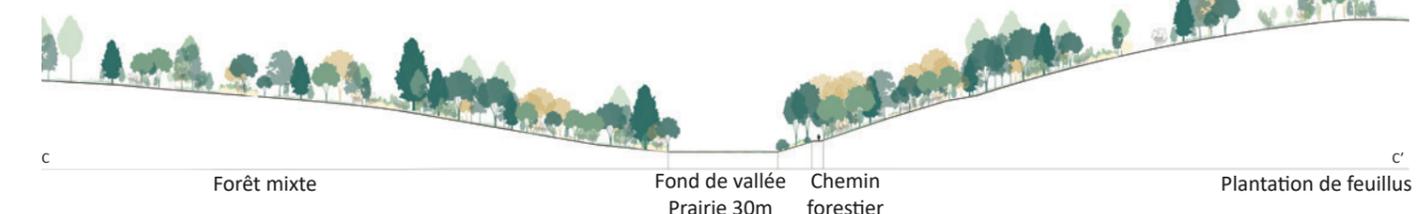
### Coupe de la vallée au niveau de l'entrée du site

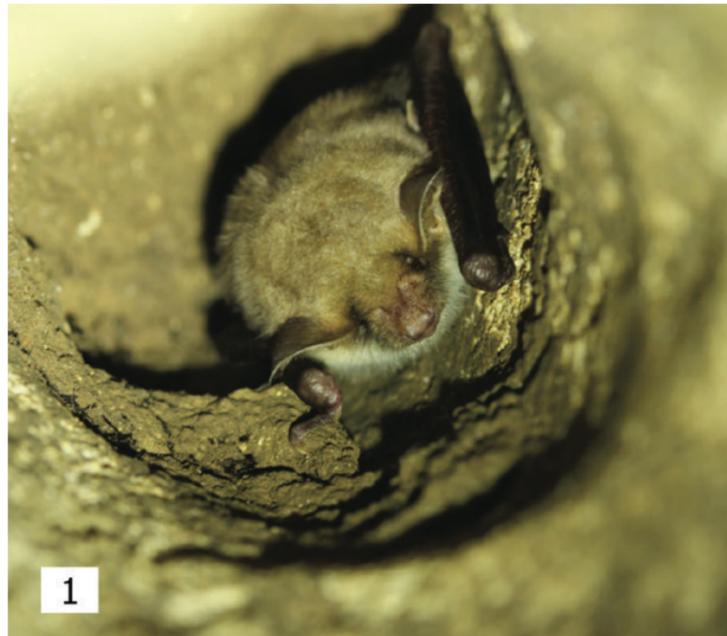


### Coupe de la vallée au niveau du Prieuré



### Coupe de la vallée au niveau des Combes





1



2



3



5



4



6

## CHIROPTERES

### Légende

1 : Grand-petit murin (*Myotis myotis*)

2 : Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

3 : Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) (INPN)

4 : Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

5 : Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

6 : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) (INPN)

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; Terrain SIRE Conseil 2023

Réalisée par Baptiste GORET, le 13 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE



Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr



SIRE Conseil  
19 Place du Président Kennedy  
49 100 ANGERS  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr

## Les forêts anciennes

Une forêt est qualifiée comme ancienne lorsque celle-ci a connu une continuité de l'usage forestier du sol depuis au moins 1850, et ce quel que soit l'âge des peuplements. Une cartographie des forêts anciennes a été réalisée sous format vectoriel en se basant sur le référentiel cartographique de la carte d'État major (échelle 1/40 000, 1818-1866).

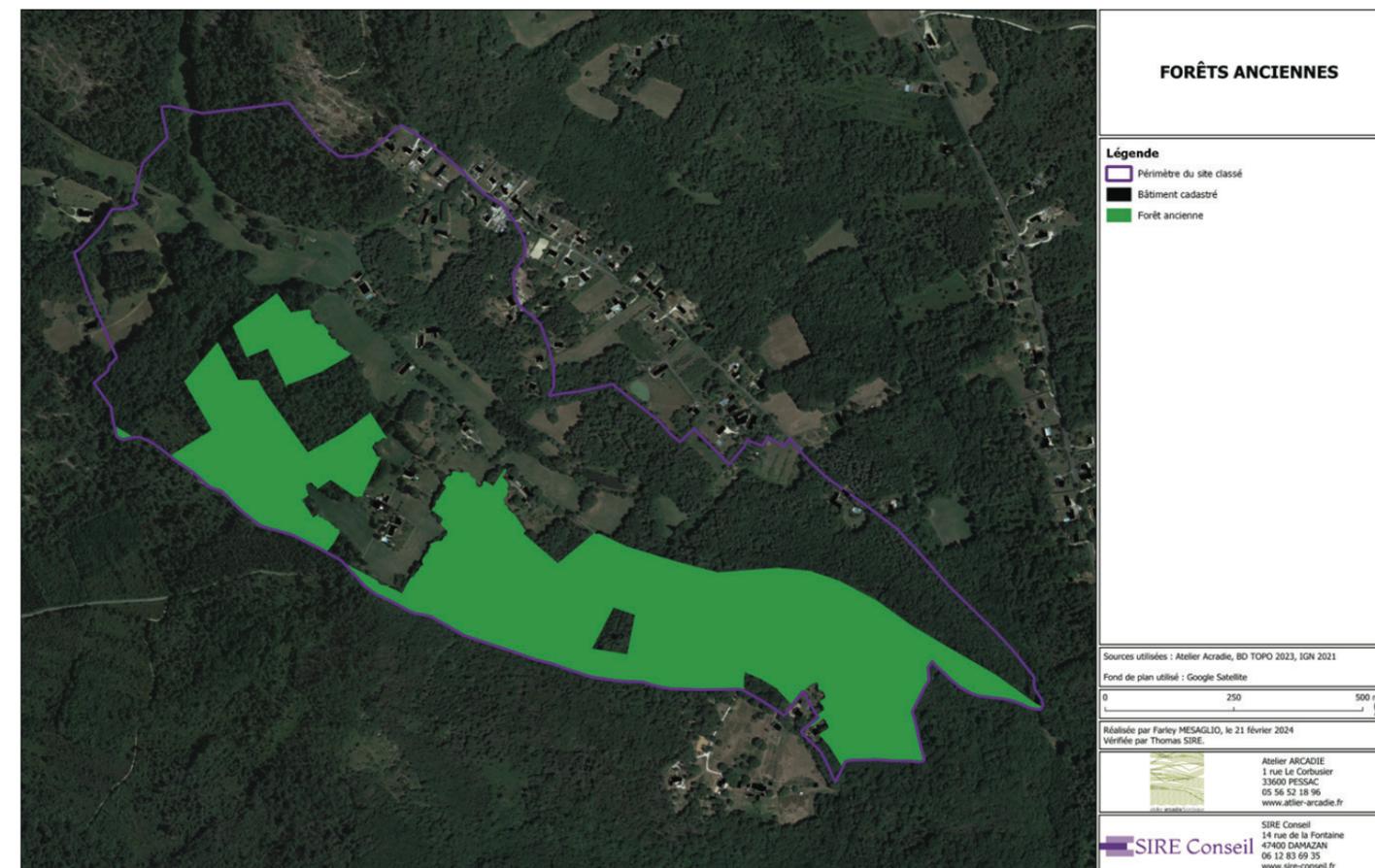
Ces forêts anciennes constituent un support important à l'accueil d'espèces faunistiques ou floristiques. En effet, la présence de vieux arbres (vivants ou morts) riches en cavités permet l'accueil d'oiseaux cavicoles, de chauve-souris ou encore de mammifères pour les dendromicrohabitats accessibles à ces derniers. La longévité de ces arbres permet aussi l'accueil d'un cortège floristique qualifié d'épiphyte ou corticole tel que les fougères ou les mousses. Certaines de ces espèces sont indicatrices de forêts anciennes, c'est notamment le cas de la Buxbaumie verte qui est une mousse patrimoniale inféodée à ce type de boisement. Ces espaces boisés anciens sont donc un abri pour de nombreuses espèces et rendent aussi service à l'Homme. En effet, la présence de nombreux bois (morts ou non) permet un stockage de carbone important. Ces forêts représentent aussi un fort potentiel d'îlot de fraîcheur. Ces bénéfices apportés à l'Homme ne sont pas négligeables en période de dérèglement climatique.

La carte ci-contre représente la répartition des forêts anciennes sur le territoire. Ces dernières représentent 36,14 ha, soit 45% des boisements du vallon de Merlande.

Les forêts anciennes se superposent avec les châtaigneraies du XIXème siècle. Aujourd'hui, le châtaignier ne subsiste aux différentes pathologies que sous la forme de taillis.

Les anciennes plantations de châtaigniers représentent des squelettes de trognons impressionnantes en sous bois. *«Les troncs des châtaigniers abritent le chat-huant mais je ne les entend plus ... faut dire qu'il ne reste plus beaucoup de ces vieux troncs avec des cavités, ils finiront par pourrir ...»*

**La dénomination de forêt ancienne doit être manipulée avec précaution. En effet, nous dénomons forêt ancienne une châtaigneraie dépérissante. Entre l'acception scientifique de forêt ancienne et la réalité de terrain, il y a lieu de s'interroger sur le renouvellement forestier de ces espaces tout en préservant la valeur écologique de ce milieu.**



Chemin au coeur de la forêt ancienne, peuplement de chênaie-charmaie © - E.PRIEUR



Recépage du châtaignier, le châtaignier subsiste uniquement en régime de taillis

## Les milieux ouverts

Les milieux ouverts sont essentiels à l'appréhension des paysages. Quelque soit l'occupation du sol, le maintien d'espaces ouverts structure les perceptions, les rapports d'échelles et les possibilités de mise en dialogue du patrimoine bâti avec le paysage. Les milieux ouverts du site, sont principalement structurés par des espaces de prairie. Chaque milieu, même si au premier regard toutes les prairies sont similaires, elles dévoilent des espaces de différente nature mettant en scène les caractéristiques du socle naturel : calcicole, humide, mésophile ...

Les habitats naturels ouverts correspondent aux prairies, aux friches herbeuses et aux pelouses (au sens botanique). Ces habitats naturels présentent un intérêt variable qui peut aller de faible pour les prairies temporaires, à modéré pour les prairies permanentes mésophiles et même à fort pour certaines prairies présentant un excellent état de conservation et/ou abritant une forte richesse écologique (prairies humides, pelouses sèches ...).

Les prairies de fauche et de pâture sont bien représentées (20%) et également diversifiées car se développant sur des substrats géologiques différents. La majorité sont des prairies permanentes mésophiles à méso-hygrophiles mais toutes les prairies dans le fond du vallon sont humides (souvent en cours de fermeture).

Prairies mésophiles

**La majorité des prairies du vallon sont des prairies permanentes mésophiles** (CB 38/EU E2). Ce sont des habitats très diversifiés dont la flore, qui s'expriment de manière naturelle, varie en fonction de la gestion agricoles (prairies de fauches et/ou de pâture). A contrario, les prairies temporaires (CB 81/EU E2.6) sont intégrées dans une rotation de culture et de prairies et sont moins diversifiées que les prairies permanentes. Ces prairies sont généralement bordées de haies (CB 84.2/EU FA) diversifiées qui sont à développer et à retrouver dans le site.

### Prairies et pelouses calcicoles

Ces pelouses forment des végétations basses et souvent plus ou moins ouvertes, peu productives, localisées sur des sols maigres, riches en bases (sol basique, au pH supérieur à 7). Elles sont le plus souvent maintenues par le pâturage, mais également par la fauche. Cet habitat présente un fort intérêt floristique d'une part du fait de la présence d'orchidées inféodées à ces milieux (*Orchis purpurea*, *Orchis pyramidalis*) et d'autre part avec également la présence de deux espèces patrimoniales que sont la Globulaire commune (*Globularia bisnagarica*) et l'Orchis mâle (*Orchis mascula*).

Les prairies et pelouses calcaires du vallon de Merlande abritent des stations d'origan, plante hôte de l'**Azuré du Serpolet**, papillon protégé à l'échelle nationale. **La présence de cette espèce est donc fortement suspectée même si elle n'a pas été observée lors des inventaires.**



Les lisières arborées : une limite structurante de l'espace ouvert



© - E.PRIEUR



© - E.PRIEUR



© - E.PRIEUR

Orchis pyramidalis .....Orchis purpurea ..... Orchis © - E.PRIEUR



Clairière ouverte sur le versant en amont du Cours du Got © - E.PRIEUR



Ancien bocage arboré © - E.PRIEUR



L'élevage des chevaux participe à l'entretien des paysages ouverts



La combe, une clairière de 30 m

### Prairies humides

On retrouve des Prairies permanentes humides (CB 37.21/EU E3.41) le long du ruisseau du Got en amont et en aval du prieuré.

Selon leur mode de gestion, ces prairies ont des cortèges floristiques différents (Pâtures à Joncs diffus, Prairies de fauche à Jonc acutiflore, Prairies de fauche méso-hygrophiles en amont du prieuré). Les prairies méso-hygrophiles juste en aval du prieuré hébergent une belle station de Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), espèce patrimoniale protégée à l'échelle régionale (dans l'ancienne région Aquitaine) et listée Quasi menacée (NT) sur la liste rouge des espèces vasculaire d'Aquitaine. Dans les prairies les plus humides et/ou en déprise agricole ce sont installées des Cariçaias (CB 53.2/ EU D5.2) dominées par *Carex riparia* et des Mégaphorbiaies et Lisières et prairies mouilleuses à grandes herbacées (CB 37.7/EU E5.4). Ces dernières sont le plus souvent des Anciennes prairies humides en cours de fermeture (CB 37.7\*44.1/ EU E5.4\*G1.11) colonisées par les Saules et les Frênes. On retrouve cet habitat principalement le long du ruisseau du Got dans la partie Sud-Est du site.

Ces milieux ouverts sont fréquentés par des espèces animales inféodées à ces types de milieux :

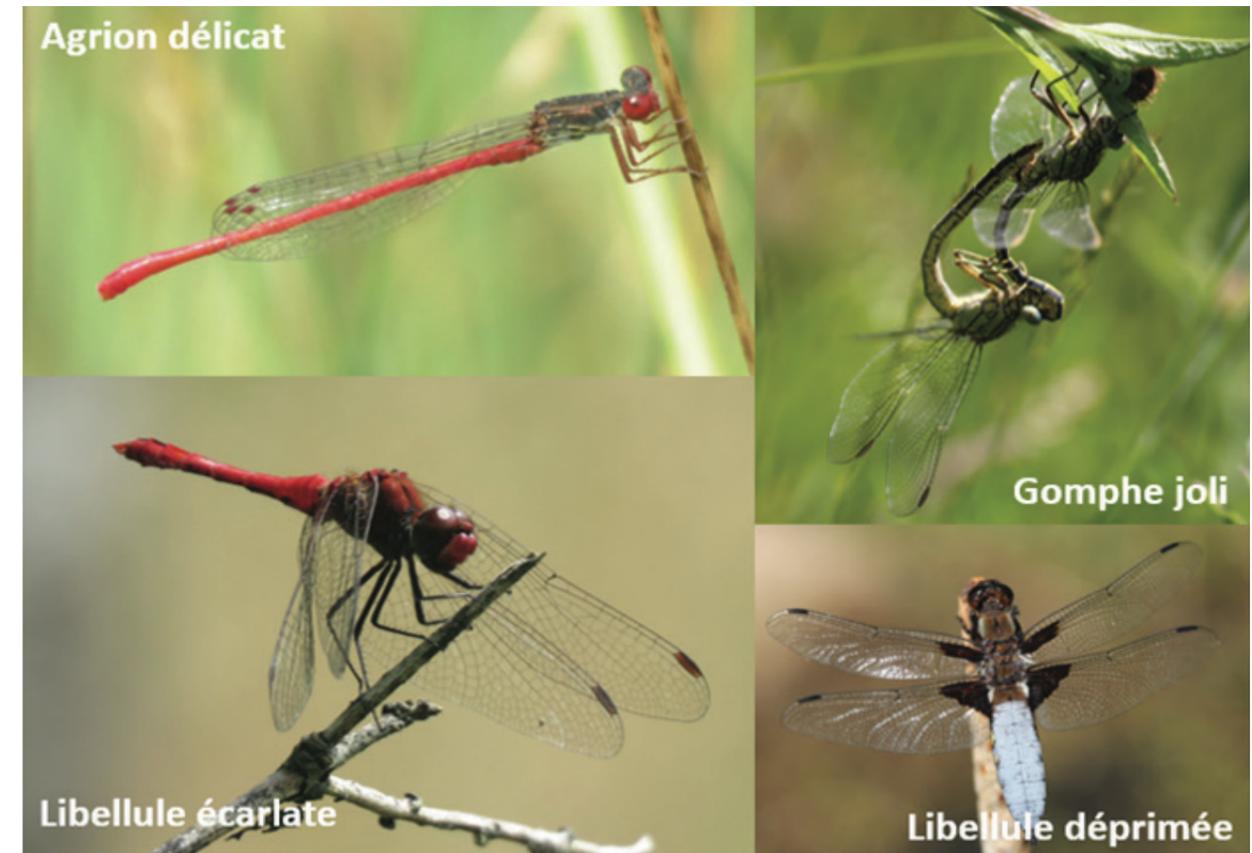
- Des oiseaux tels que le Faucon crécerelle en chasse ou le Tarier pâtre ;
- Des papillons tels que le Citron, le Gazé, l'Azuré du trèfle, l'azuré de la faucille, l'azuré des anthyllides ou encore l'aurore sur prairie humides ;
- Des libellules en chasse telles que le Gomphe joli, l'Orthetrum bleissant ou encore l'Anax empereur ;
- Des orthoptères, notamment sur les pelouses sèches.



Quelques insectes photographiés sur les milieux ouverts du site classé du vallon de Merlande (© SIRE Conseil)



Exemple d'une prairie présentant des caractéristiques contrastées : humide en partie basse et xérophile et plus sèche en haut  
© - E.PRIEUR



## Les milieux de transition

Les habitats naturels de transition correspondent aux habitats naturels arbustifs et aux habitats naturels ouverts en cours de fermeture. Ceci peut s'illustrer par exemple après des coupes, des boisements, où ceux-ci laissent place à des Landes à fougères et fourrés à Ulex et Cytisus (CB 31.8 / EU F3.1) dominés par la Fougère-aigle et le Genêt à Balai et où l'Asphodèle blanche est plus ou moins abondante. Des ourlets calcicoles à Bromopsis erecta et Juniperus communis (CB 34.4/EU E5.2) forment des milieux de transition entre une prairie calcicole (mésobromion) voire de la pelouse calcicole et la Chênaie thermophile à Chêne pubescent. Cet habitat est peu présent sur le site et est susceptible d'héberger des espèces peu communes comme des orchidées.

L'ensemble de ces habitats représente des enjeux de conservation modérés à forts en raison des potentialités d'accueil qu'ils offrent pour des espèces protégées notamment de reptiles, insectes et oiseaux. Les habitats de transition du site classé sont notamment fréquentés par :

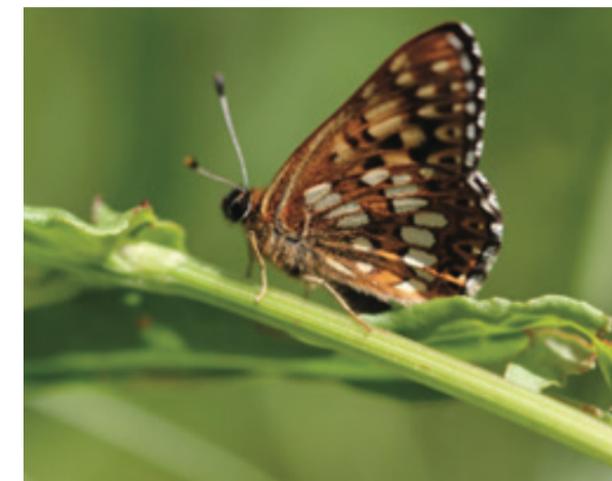
- Une importante population de Couleuvre à collier verte et jaune et de Lézard des murailles qui affectionnent les lisières pour l'ensoleillement ;
- Le Tarier pâtre, qui utilise les milieux bocagers, prairies entrecoupées de haies pour nidifier au sol ;
- Des insectes patrimoniaux tels que la Lucine et le petit collier argenté, papillons classés quasi-menacé sur la liste rouge régionale qui affectionnent les lisières.

Les milieux de transition sont également le siège de nombreux déplacements de la faune et sont essentiels pour le maintien de continuités écologiques locales. L'analyse des pièges photographiques déployés au niveau des lisières et haies présentées plus bas le prouve. Ainsi, ces corridors écologiques sont notamment empruntés par le Putois, espèce quasi-menacée à l'échelle nationale et régionale, et la Genette commune, espèce protégée au niveau national.

Les espaces de transition correspondent tout autant à des espaces formant une qualité paysagère que des espaces de désolation ; dans le cas de figure des coupes de parcelles boisées. La pratique de coupes franches en conservant quelques arbres semenciers doit être encadrée par d'autres principes fondés sur la conservation de lisières boisés. La conservation de lisières permettra d'une part de conserver des continuités paysagères et écologiques tout en ayant la possibilité d'exploiter une grande partie des parcelles forestières. Cette stratégie de lisière permet sans doute d'amplifier les potentialité d'habitat qu'il s'agisse de la lisière ou de la parcelle ayant fait l'objet d'une coupe franche à l'intérieur de la lisière.



Bosquet aéré de chêne en contre haut de la ferme dimière



Lézard des murailles et Lucine photographié au sein du site classé (© SIRE Conseil, 19/04/2023 et 24/07/2023)



Renard roux et Genette commune, contactés sur le piège photographique



Coupe rase sur les abords du site

## Zones humides

Les habitats humides occupent tout le fond du vallon du ruisseau du Got et en amont du ruisseau, ainsi que le petit vallon secondaire au nord-ouest du site.

Ainsi, plusieurs habitats typiques de zones humides (présentés plus haut) ont pu être identifiés au sein du vallon de Merlande :

- Frênaie-chênaie fraîche à humide (1,560 ha) ;
- Plantation de peuplier hybrides avec mégaphorbiaie (0,352 ha) ;
- Cariçaie (0,085 ha) ;
- Prairie permanente humide (0,732 ha) ;
- Ancienne prairie humide en cours de fermeture (2,448 ha) ;
- Écoulement à hélophyte (0,166 ha).

Les zones humides phytocénocotiques représentent donc une surface de 5,343 ha au sein du site classé du vallon de Merlande.

## Étangs, mares et cours d'eau

Le ruisseau du Got est surélevé par endroit (avec merlon). Il sort parfois de son lit pour s'écouler en partie dans son talweg naturel. Dans les situations ensoleillées, cela crée des formations à petits hélophytes des bords des eaux à débit rapide (CB 53.4/EU C3.11), notamment dans les anciennes prairies en cours de fermeture où le lit du cours d'eau n'est pas recreusé régulièrement. Cet habitat est très propice à l'entomofaune liée aux zones humides et notamment aux Odonates.

Le site compte deux étangs (CB 22.1/EU C1.1), retenues artificielles aux berges abruptes. Des ragondins y ont creusé des terriers. Au moins huit mares (CB 22.1/EU C1.1) ont été recensées sur le site. Certaines sont artificielles (ex. mares forestières aux berges abruptes, mares bâties pour l'abreuvement ou pour des captages), d'autres se forment naturellement dans des baisses de zones humides et sont temporaires. Elles peuvent être alimentées par des écoulements naturels, la nappe ou l'eau de pluie.

L'étang abrite une importante population d'*Utricularia neglecta*, espèce protégée et déterminante en Nouvelle-Aquitaine.

Le vallon de Merlande abrite tout d'abord un cortège d'amphibiens très diversifié, expliqué par la diversité d'habitats aquatiques que l'on peut observer dans le vallon : mares temporaires et permanentes, forestières et prairiales, ornières, fossés, sources, lavoir, ruisseau, étangs sont des éléments utilisés par les amphibiens, surtout pendant la période de reproduction (février-juin). Parmi les espèces observées, on peut citer la Salamandre tachetée (espèce forestière), le Triton palmé et le Triton marbré (observés dans les sources/lavoirs), la Grenouille agile, le Crapaud épineux (observés dans les mares), l'Alyte accoucheur (entendu dans la douve du prieuré), et plusieurs individus appartenant au complexe des Grenouilles vertes. Des pontes de Grenouille agile et des larves de Salamandre tachetée ont également été observées.



Mare forestière © E. PRIEUR



Cortège d'amphibiens photographiés au sein du site classé (© SIRE Conseil)



Cistude d'Europe photographiée au sein du site classé (© SIRE Conseil, 26/04/2023)

L'étang localisé le plus au sud du site classé abrite également la Cistude d'Europe, tortue protégée au niveau national et faisant l'objet d'un plan national d'action. Quasi-menacée au niveau régional, cette espèce relève d'un enjeu de conservation très fort.

Les étangs sont utilisés comme habitat de repos pour certaines espèces d'oiseaux, comme le Héron cendré, et comme habitat d'alimentation pour le Martin-pêcheur d'Europe, espèce menacée à l'échelle nationale et inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Les milieux humides et aquatiques permettent également le développement du cycle biologique complet de nombreux insectes, dont les odonates. Plusieurs espèces ont pu y être observées telles que l'Agrion mignon (espèces déterminante ZNIEFF en Aquitaine), et des espèces plus communes comme la Libellule déprimée, le Pennipatte bleuâtre, le Gomphe joli, l'Aeschna affine, l'Anax empereur, le Calopteryx occitan .... Le cours d'eau et ses abords est également utilisé de façon avérée par le Putois d'Europe.

## Le patrimoine végétal

Parmi les 39 espèces identifiées, 5 sont patrimoniales et 11 sont indicatrices des zones humides selon l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

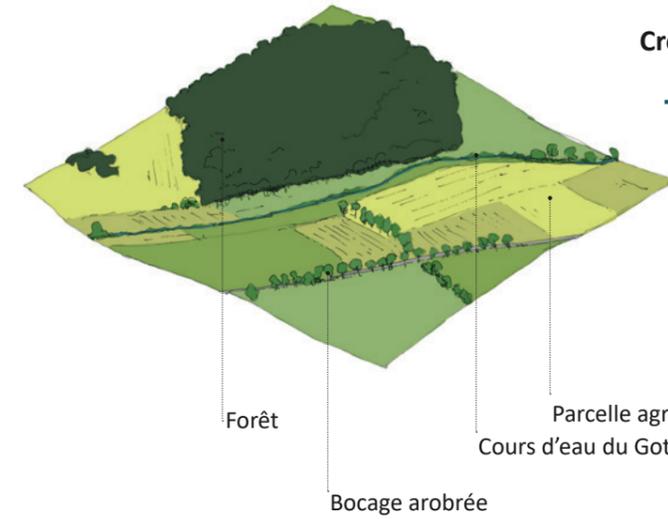
Une importante station de Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris* / environ une 100aine de pieds) a été observée dans une prairie méso-hygrophile directement en aval du prieuré, sur la rive droite du ruisseau du Got. Il s'agit d'une espèce protégée à l'échelle régionale (dans l'ancienne région Aquitaine) et listée Quasi menacée (NT) sur la liste rouge des espèces vasculaires d'Aquitaine (également espèce déterminante en Nouvelle-Aquitaine). Les autres espèces patrimoniales identifiées se retrouvent dans les pelouses et prairies calcaires : la Globulaire commune (*Globularia bisnagarica*) et l'Orchis mâle (*Orchis mascula*) sont des espèces patrimoniales indicatrices ZNIEFF pour l'ancienne région Aquitaine. *Orchis mascula* et deux autres orchidées des côteaux et prairies calcaires (*Orchis purpurea* et *Orchis pyramidalis*) sont citées dans la Convention de CITES qui réglemente la cueillette et la commercialisation d'espèces sauvages.

Concernant *Utricularia neglecta*, il s'agit d'une espèce aquatique à tendance héliophile et neutrophile. Elle est plutôt associée à des eaux stagnantes, pouvant s'échauffer l'été. Les habitats concernés se rapportent aux groupements aquatiques flottants de l'Hydrocharition, du Potamion eurosibiricum. C'est une espèce ZNIEFF et protégée en Nouvelle-Aquitaine.

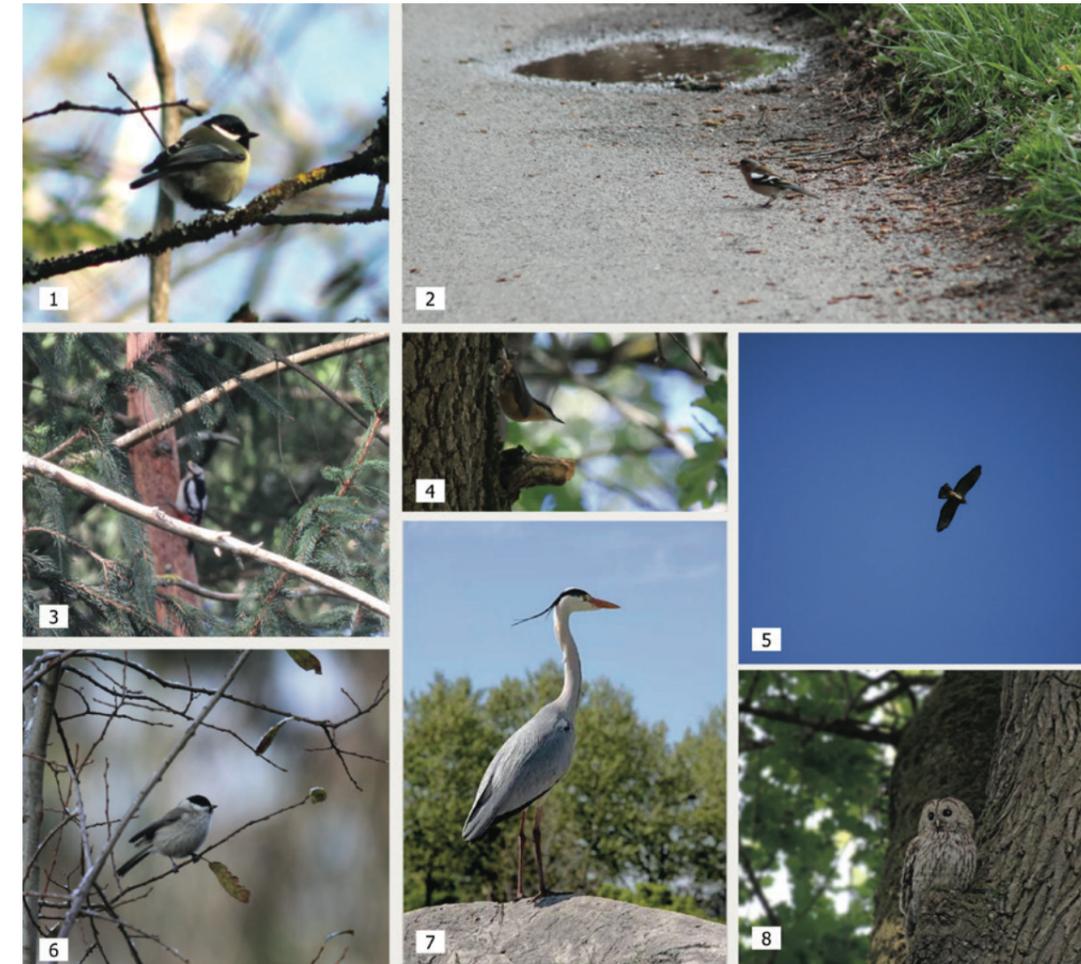
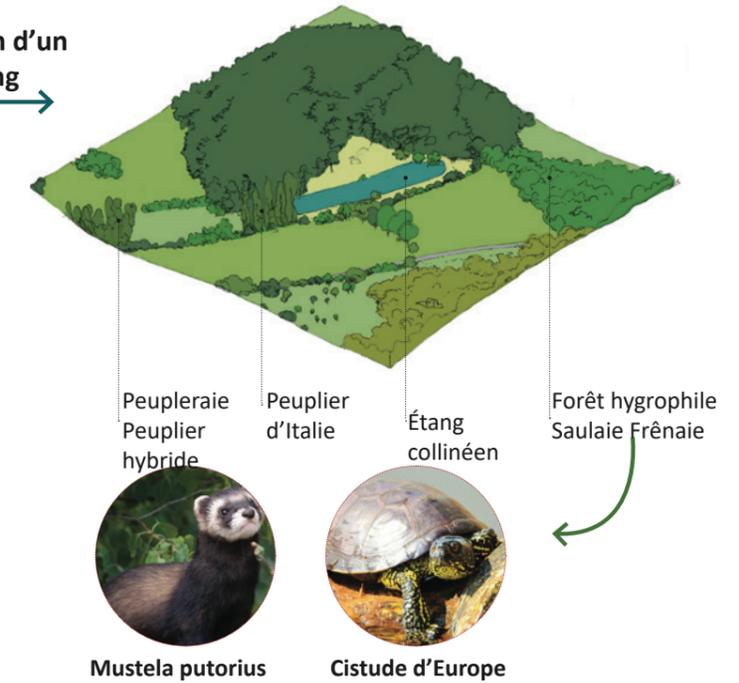


Flore patrimoniale photographiée au sein des prairies calcaires du site classé (©SIRE Conseil, 19/04/2023)

Bloc Diagramme : interprétation État du fond de vallée en 1945



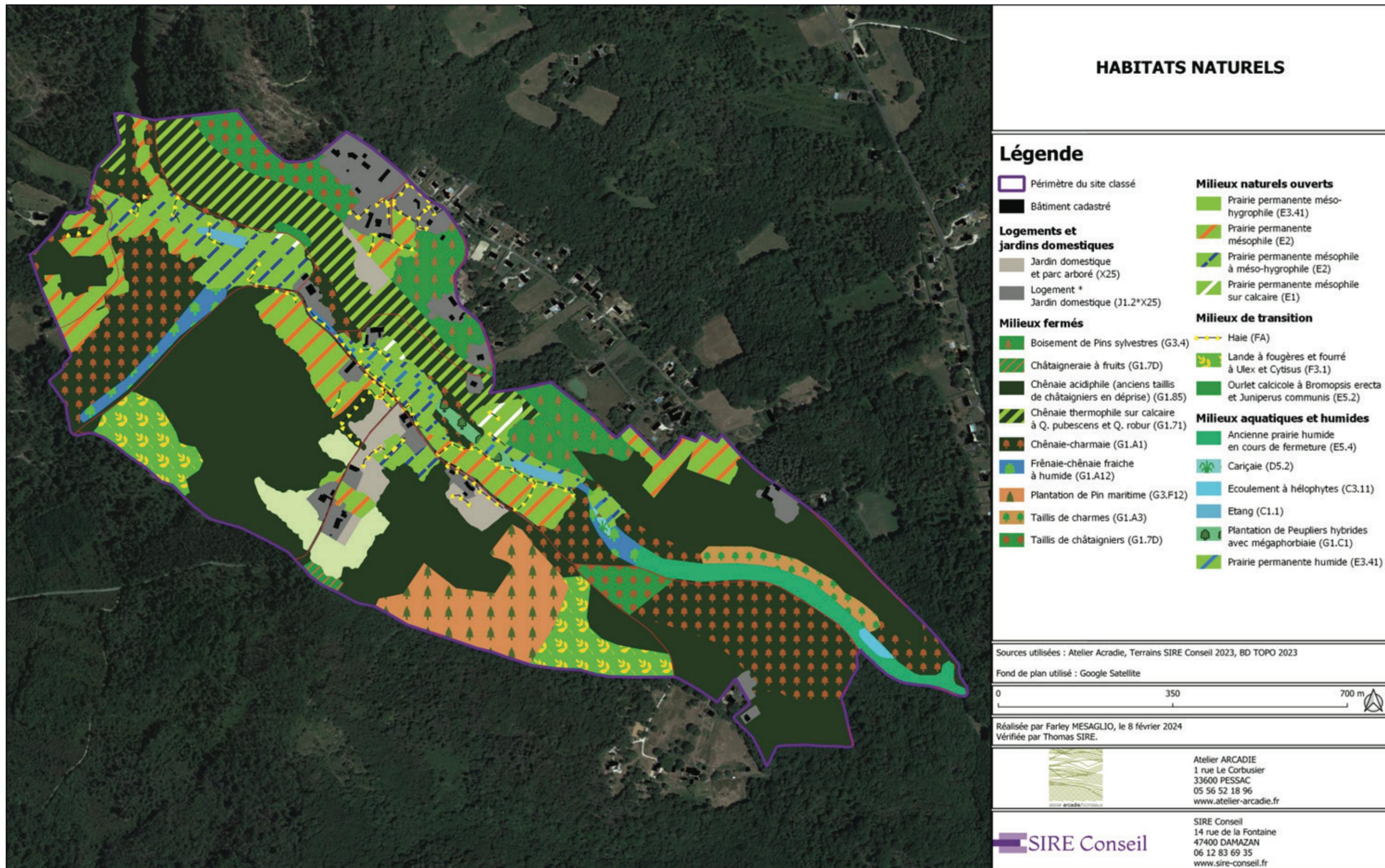
Bloc Diagramme : État du fond de vallée en 2020



| OISEAUX        |  |
|----------------|--|
| <b>Légende</b> |  |
| 1 :            | Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )    |
| 2 :            | Pinson de arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )  |
| 3 :            | Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )       |
| 4 :            | Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> )   |
| 5 :            | Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )           |
| 6 :            | Mésange nonnette ( <i>Poecile palustris</i> )  |
| 7 :            | Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> ) (INPN)   |
| 8 :            | Chouette hulotte ( <i>Strix aluco</i> ) (INPN) |

## Les grands types de milieux et le patrimoine végétal

Le vallon abrite une multitude d'habitats différents à forts enjeux environnementaux qu'ils soient ouverts (pelouse calcicole), fermés (forêt ancienne) ou encore humides (prairie humide). Ceux-ci abritent un cortège floristique diversifié, qu'il est nécessaire de préserver



## Habitats naturels et paysage

Intégrer la question de la biodiversité par le paysage nécessite d'extrapoler la notion d'habitat pour comprendre l'évolution concomitante du paysage et de la vie qu'il abrite.

Schématiquement, les habitats sont recensés au travers de trois typologies de milieux :

- Milieux ouverts,
- Milieux humides,
- Milieux fermés.

Une partie des milieux humides sont des espaces sous couvert forestier (combe de Maisoneuve et dernier tiers du fond de vallée).

Autrement dit en terme de perception paysagère, on distinguera deux entités correspondantes à des notions de perception : les espaces ouverts et les espaces fermés. Cette précision sémantique est essentielle, car s'agissant d'un site classé, les clefs d'entrées sont celles du paysage.

Cette approche est réductrice de la diversité et de la mosaïque formée par la nature. En revanche, elle permet de resituer le fait que le «paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations», tel que défini par la convention Européenne du paysage (Extrait du chapitre I de la Convention Européenne du Paysage)

In fine, cette approche schématique des habitats pour l'intégrer à la notion polysémique de paysage dévoile la concordance (logique) entre la notion de clairière et d'habitats de milieux ouverts, et le fait que la mosaïque des habitats est particulièrement développée en coeur de site.

**Milieux ouverts et milieux fermés, une première représentation de la situation de clairière et des perceptions du site**



Au regard de l'expertise écologique, le site de Merlande pose la question du modèle économique de cette portion de territoire pour l'avenir.

L'échelle du site d'environ 100 hectares, les tailles parcellaires modestes sont assurément peu compatibles avec des modèles agricoles productivistes. La dimension domestique pose à la fois les fondements d'une compréhension de l'histoire naturelle et agricole du site, mais également (par cette histoire) les bases d'une réflexion sur le modèle économique à promouvoir pour la qualité paysagère du site.

**Les milieux fermés** posent l'enjeu de la gestion forestière comme ressource économique devenue principale pour les propriétaires.

La majorité de ces espaces sont peu différenciés en terme de peuplement et de régimes forestiers.

L'enjeu de conserver des peuplements feuillus, à contrario de peuplements de résineux productifs, est essentiel tant en terme de perception que d'habitats.

**Les milieux humides**, posent la question de la qualité de l'hydrosystème au regard de la fermeture des milieux suite à un abandon progressif de l'agriculture.

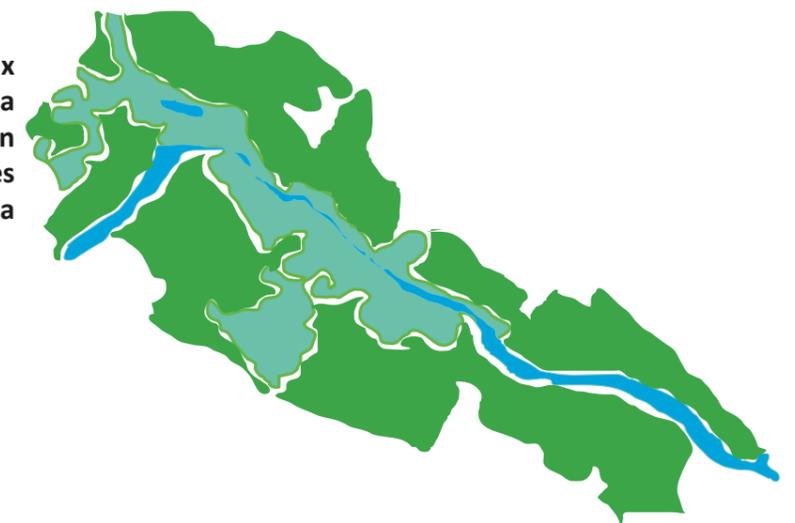
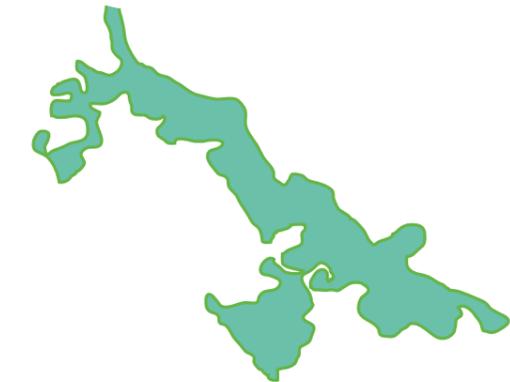
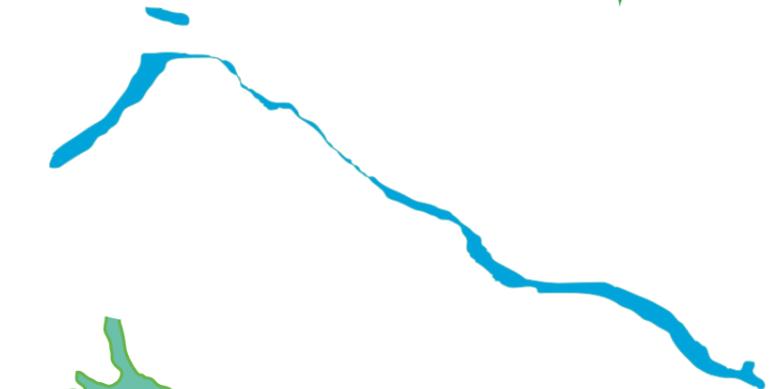
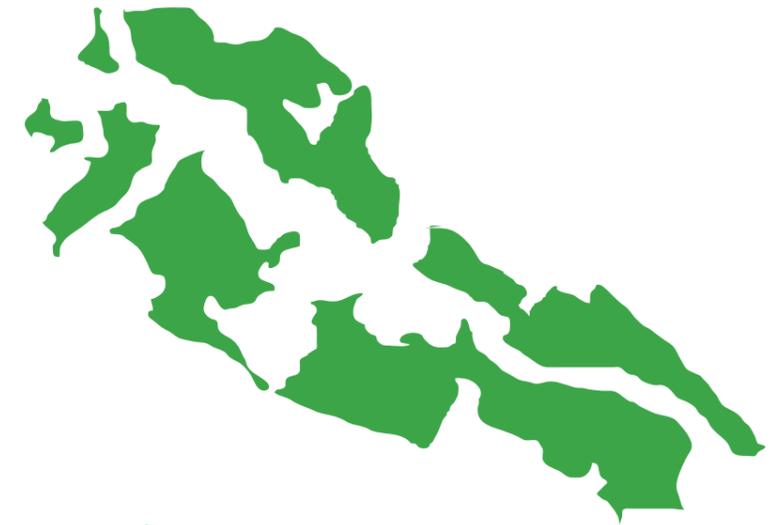
La restauration de ces milieux en terme de paysage passe par une réouverture du fond de vallée.

Par ricochet, cet enjeu soulève la question d'un modèle économique viable compte tenu des emprises et contraintes de l'espace humide.

**Les milieux ouverts**, sont essentiellement des prairies de fauches. Aujourd'hui, trois agriculteurs en dehors du site classé fauchent ces prairies. Il n'y a plus réellement de bétail pour l'entretien de ces espaces.

En revanche, deux activités équestres existent dans le site classé et assurent aujourd'hui une petite part de l'entretien de ces milieux ouverts.

**La superposition de ces trois typologies de milieux révèle une organisation plutôt séquencée par la topographie. Elle pose également une interrogation majeure sur les modèles économiques compatibles avec la conservation d'un paysage ouvert et la conservation de la diversité des habitats.**



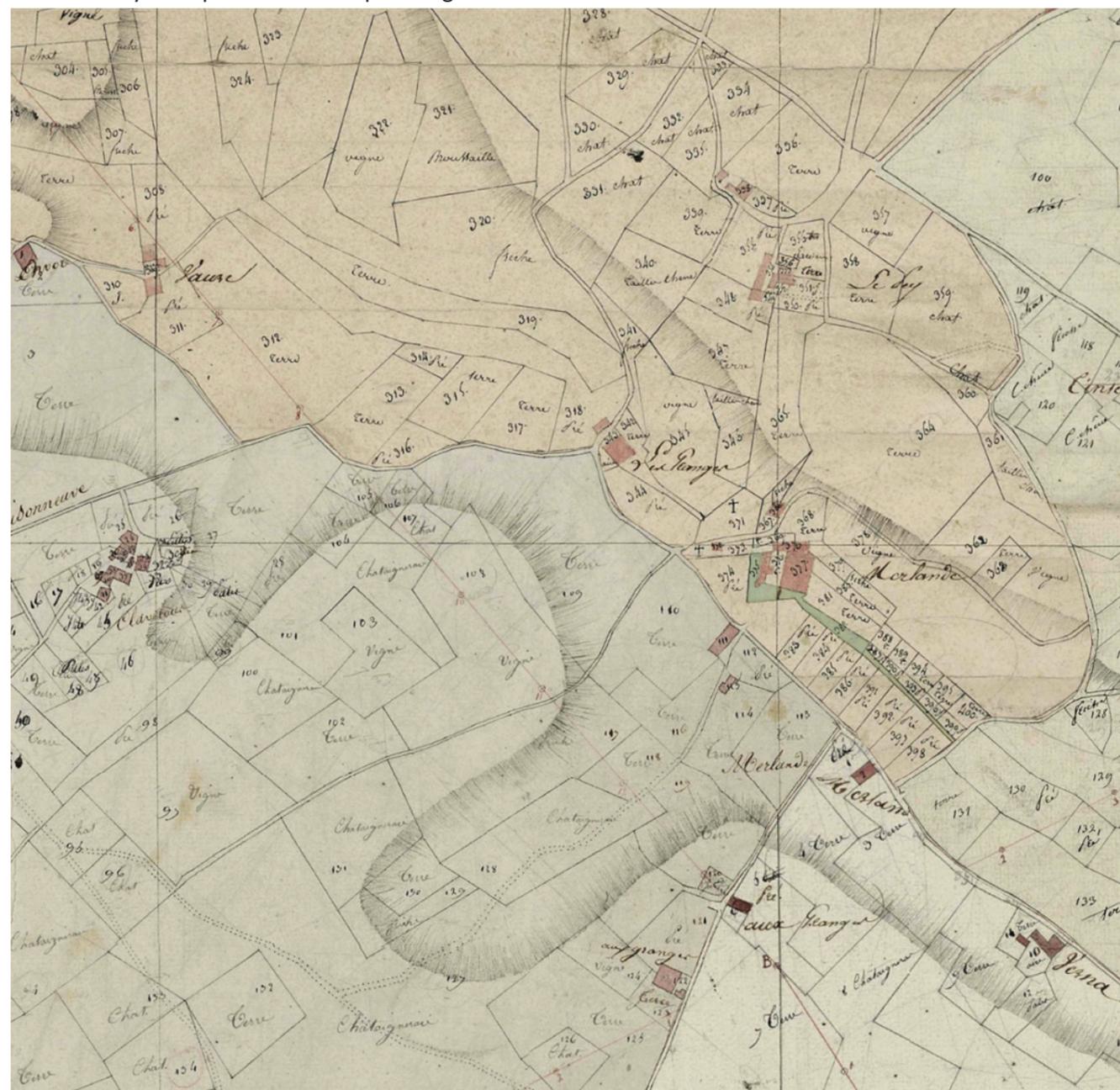
# 3 UN PAYSAGE DOMESTIQUE

L'HISTOIRE NATURELLE ET AGRICOLE DU SITE

LES ENJEUX D'UN PAYSAGE RÉCRÉATIF

## L'histoire naturelle et agricole du site

Remonter le temps sur le paysage du vallon de Merlande repose sur une démarche fondée à la fois sur l'analyse du cadastre de 1808 et du témoignage des habitants les plus anciens. Cette approche permet de balayer avec certitude plus d'un siècle d'évolutions du paysage et montre des transformations radicales proposant une démarche dynamique et inventive pour la gestion.



Cadastre de 1808 - © Archives départementales de Dordogne

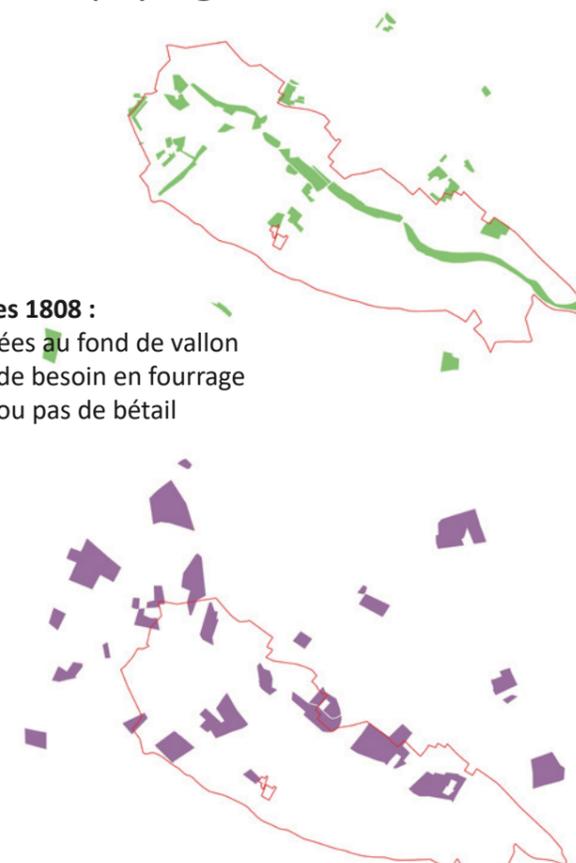
Le socle du paysage repose sur ce faciès du vallon du Got. A priori, « il y a 300 000 ans, on peut imaginer un socle calcaire et un paysage quasi désertique » - C. REQUIS, archéologue de l'INRAP.

C'est la ressource en eau dans cette formation calcaire qui, par l'accumulation de colluvion et de matière organique, a dessiné ce fond de vallée. La particularité de cette vallée tient également au fait la roche mère est un calcaire décarbonaté, processus expliquant la présence d'une végétation de milieux acides comme la bruyère ou le châtaigner. Le processus de décarbonatation, l'accumulation de colluvions et la forte présence de l'eau conduit à des structures géomorphologiques réparties schématiquement en trois entités : socle calcaire affleurant sur les plateaux, des versants abrupts et une entité alluviale dans le fond du vallon.

## Imaginer le paysage du XIXème siècle à partir du cadastre ancien

### Prairies 1808 :

- limitées au fond de vallon
- peu de besoin en fourrage
- peu ou pas de bétail



### Vignes 1808 :

- motif marqué par des emprises parcelaires claires
- production domestique
- culture bien représentée mais non dominante



### Terre 1808 :

- mode de culture majoritaire
- répartition majoritaire rive droite du Got
- pas de terre en partie basse



### Friches, terres, broussailles 1808 :

- localisation majoritaire, secteur des combes
- localisation en versants et plateaux



### Châtaigneraie 1808 :

- motif majoritaire en périphérie du site classé
- surtout représenté rive droite du Got en situation de plateau
- motif qui marque la situation de clairière

**L'eau façonne ce paysage depuis toujours** par des phénomènes naturels mais surtout de nombreux facteurs humains. Les sources qui alimentent le fond de vallon sont multiples, construites ou naturelles, elles présentent des intermittences ou changement de régime après des périodes de fortes précipitations.

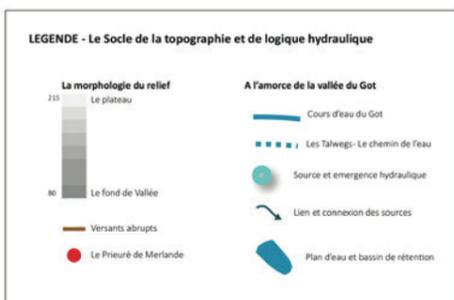
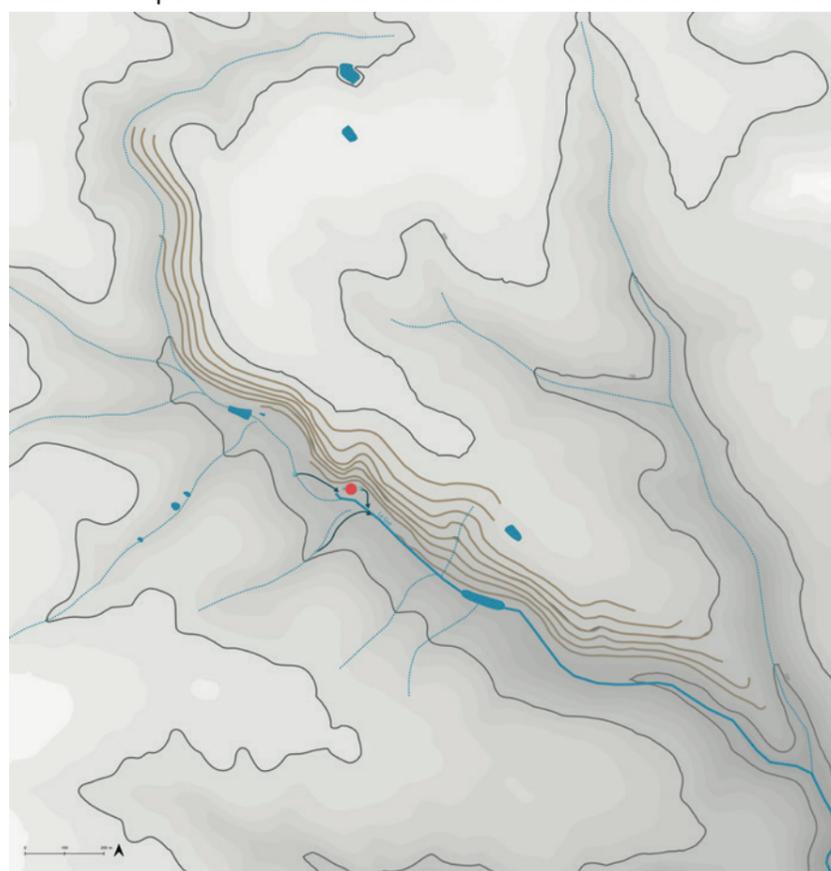
L'eau au Moyen Age est l'un des principaux critères de l'implantation humaine. Le Prieuré de Merlande s'inscrit dans cette logique. L'eau est captée en plusieurs sites de la vallée :

- En amont dans un paysage de combes et talwegs plus ou moins marqués ;
- En aval du prieuré sous la forme de retenue(s) collinéenne(s) ;
- Sur les versants est et ouest, plusieurs sources peuvent également être observées, la plus surprenante étant celle de la Ferme Dimière qui « bouillonne » naturellement lors des périodes pluvieuses ;
- Au niveau du Prieuré, trois sources subsistent aujourd'hui : celle de la construction de la chapelle primitive captée au niveau des fondations à seulement 1,5 m du niveau du plancher de l'église, plusieurs sources au régime intermittent dans la douve du Prieuré et une sorte de Cluzeau situé entre le prieuré et l'ancienne chèvrerie.

Au niveau du Prieuré, l'hydraulique monastique nécessiterait une étude précise pour comprendre une organisation à priori issue du XVIème siècle ; un réseau très structuré par l'organisation des bâtiments et les besoins en eau pour des valeurs utilitaires et défensives.

Aujourd'hui, on retrouve à la fois des ouvrages très construits autour de cette ressource mais également un développement de zones humides du fait de ces constructions anthropiques ou de l'abandon de la gestion de l'eau. En la matière, l'approche écologique se fonde au travers de l'écologie du paysage, considérant que l'intervention humaine peut participer à l'amplification écologique d'un site. L'exemple concret peut être celui d'une douve ou d'un fossé, dès lors que la dimension de la diversité biologique est considérée dans la manière de fabriquer ou restaurer un ouvrage.

Comme les bâtiments, l'eau représente un palimpseste de l'histoire de l'occupation humaine dans le site et se trouve à mi-chemin entre une exploitation raisonnée par l'homme et un retour à une réserve sous la forme de zone humide.



### Le paysage ouvert au XIXème siècle

Le paysage « ouvert » issu de l'analyse des modes d'occupation du sol du XIXème siècle montre que :

- La majorité du site classé est un paysage ouvert ;
- L'occupation principale est celle des terres, probablement du blé et autres céréales ;
- L'organisation du bâti essaimé sur l'ensemble du territoire reflète une économie de polyculture et d'élevage, surtout marqué par les cultures ;
- La mosaïque parcellaire suggère un mode culturel domestique (par opposition à un système de monoculture ou « industriel ») ;
- Le découpage parcellaire suggère également la présence de haies inter-parcelles.

Cette question de l'eau est façonnée par l'homme depuis le XII<sup>ème</sup> siècle et oriente toutes les implantations humaines du vallon.

L'analyse historique montre que l'occupation du sol de la vallée était régie par une organisation dans la topographie du site par rapport aux différentes combes transversales. Ainsi, on peut schématiquement donner une lecture du paysage « historique » parallèlement aux courbes de niveaux : prairies et terres en fond de vallée et sur le versant adouci de la rive droite, vignes sur les versants et boisements sur les parties sommitales.

**Aujourd'hui, la nature et la répartition des occupations du sol ont radicalement changés. On peut différencier trois séquences :**

- Une séquence globalement refermée mettant en évidence un espace forestier, un fond de vallée enrichi et des berceaux de verdure formés par la végétation de taillis de part et d'autre du chemin d'accès ;
- Une séquence de clairière au niveau du Prieuré composée de prairies, alternées de haies arborées résiduelles et un cour d'eau ponctué de quelques frênes ;
- La troisième séquence se situe en amont du Prieuré et se présente sous la forme d'une grande prairie découpée par la topographie de combe.

Cette organisation correspond à deux modes d'utilisation du territoire : les prairies et les espaces forestiers. Ce constat reste à nuancer car la nature, la taille et l'histoire de ces trois séquences sont plus subtiles qu'il n'apparaît au premier regard.

La ressource en eau omniprésente, confère au site une potentialité de luxuriance végétale unique, les processus de colonisation par le climax sont extrêmement rapides et puissants, la croissance des arbres est très largement facilitée par la présence de l'eau.

Aujourd'hui, le paysage est majoritairement boisé, excepté la clairière du Prieuré qui est encore entretenu par la fauche des prairies.

**Les conditions de sol et d'eau façonnent l'idée de la luxuriance et du dépaysement** mais également l'idée d'un site de fraîcheur prisé par les Périgourdins les jours de canicule.

Les habitants les plus anciens témoignent d'une agriculture essentiellement fondée sur la polyculture élevage.

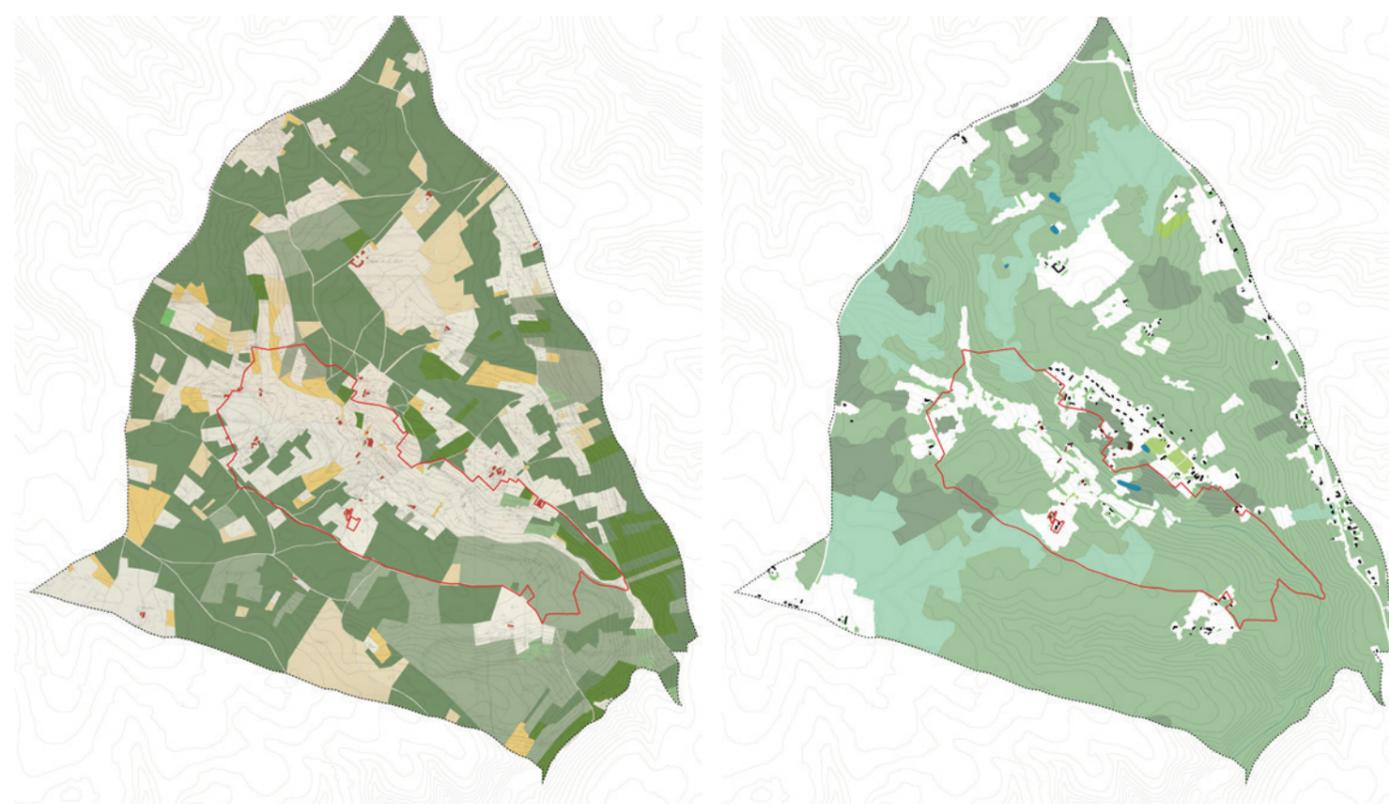
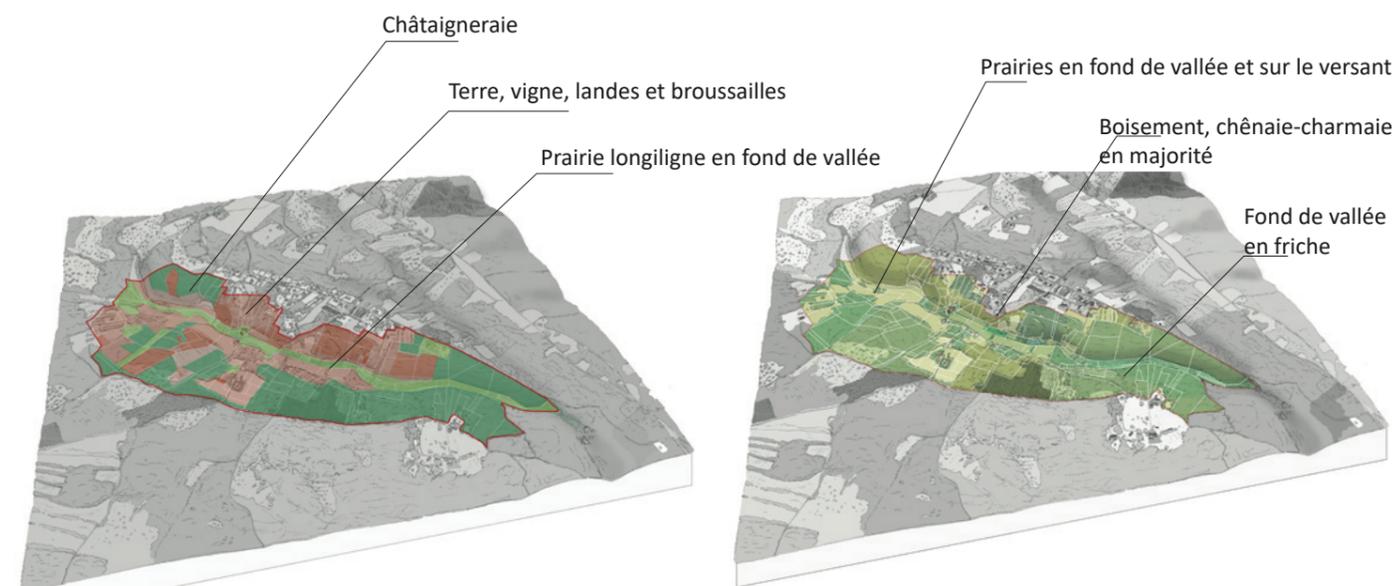
**Une agriculture et une vallée presque autarcique** jusque dans les années 1950 : **« nous échangeons notre blé pour des tickets de pains pour le reste de l'année ... , on vivait des ressources de la terre et de l'élevage, une fois par semaine la camionnette de l'épicier permettait d'acheter du café, du sucre ... l'essentiel venait de la terre ».**

La disparition de la vigne du fait du phylloxera et l'exode rural a entamé un processus inéluctable de fermeture du paysage en deux étapes :

- L'arrachage et le remplacement par des cépages résistant américains,
- L'abandon progressif du fait d'un exil rural engagé à partir des années 1960 tant sur la culture de la vigne que des céréales.

En France, les deux cépages américains (Noah et Baco) sont interdits en 1935, mais un autre témoignage confirme que des vignes subsistent encore dans les années 1960 au moment de la restauration du Prieuré ; **« ... les ouvriers de la restauration du Prieuré buvaient du Noah qui rend fou, nous vendions nos dernières cuves... ».** Implicitement, ce témoignage indique que le paysage viticole existait encore partiellement dans les années 1960. Par déduction, nous pouvons donc affirmer que la majorité des espaces boisés sont des espaces issus de l'abandon de parcelles de vigne entre 1950 et 1960, la transformation des terres labourables en prairies ou boisements.

**L'histoire naturelle et agricole du site repose sur l'attachement à la nature et un juste équilibre entre la nécessité de cultiver le site en respectant les dynamiques du vivant. La mémoire des plus anciens, les façons de faire s'appuient sur l'autarcie de la vallée. L'enjeu du renouvellement d'une économie circulaire est la seule réponse pour une fabrique de l'authenticité. Cela repose sans doute sur des modèles économiques agro-forestiers ou de développement touristique responsable pour assurer la gestion du site dans l'esprit du lieu.**



Paysage ouvert - Cadastre Napoléonien 1810

Une fermeture progressive du paysage - 2024

## La transformation du paysage depuis 1808

Merlande est une grande clairière accueillant la ruine du Prieuré. La morphologie de clairière représente environ le tiers de l'emprise du site classé. Les espaces de prairies ouvertes se situent principalement en cœur de site et reposent sur des prairies naturelles humides, calcicoles de fauche ou de pâture à chevaux. Ces milieux ouverts structurent toutes les vues sur le monument et sont essentielles à la relation entre le paysage et le monument, au sentiment d'immersion dans la nature, mais également aux milieux naturels et à la biodiversité en général.

L'évolution récente du paysage montre une transformation radicale sur une échelle de 200 ans. La comparaison entre le cadastre de 1808 et aujourd'hui est spectaculaire.

Cette comparaison entre l'état actuel et l'état des lieux de 1808 montre les principales évolutions du site tant dans les emprises que dans la nature des occupations agricoles du sol.

Pour chaque parcelle, il est précisé la nature de l'occupation du sol : vigne, châtaigniers, futaie, taillis ... terres labourables. Cette iconographie permet de dresser une comparaison précise du paysage il y a plus de 2 siècles.

L'espace ouvert se mesure en premier lieu par la délimitation globale de la clairière. On notera que la contraction des espaces ouverts est flagrante et que le paysage a tendance à se refermer au profit d'espaces boisés spontanés.

Cette comparaison montre plusieurs évolutions de la mosaïque paysagère :

- **Les terres labourables ont aujourd'hui totalement disparu** au profit de prairies ou boisement alors qu'elles représentaient la majorité des espaces ouverts en 1810.
- **Les vignes ont également totalement disparu**, toujours au profit de prairies ou boisements. Pour la plupart, ces vignes sont aujourd'hui dans des emprises boisées, ce qui s'explique par la crise du phylloxera puis d'une déprise agricole à partir des années 1970.
- **En 1808, les prairies sont situées dans le fond de la vallée** et sont très étroites. Il est probable que ces prairies représentaient des couloirs hydrauliques non cultivés.

Cette analyse, décrite par la cartographie comparative, met en exergue le fait que la diversité des formes d'occupation du sol était beaucoup plus importante qu'aujourd'hui.

La cartographie comparative des espaces boisés en 1808 et aujourd'hui permet d'affirmer avec certitude que la majorité des espaces couverts étaient des châtaigneraies à grande échelle. Le cadastre de 1808 précise deux terminologies : taillis de châtaigniers et châtaigniers. C'est pourquoi il est possible de supposer que **la vie économique du site était tournée sur la production de châtaignes, de vignes et la culture des terres labourées**, tel que le blé et autres céréales.

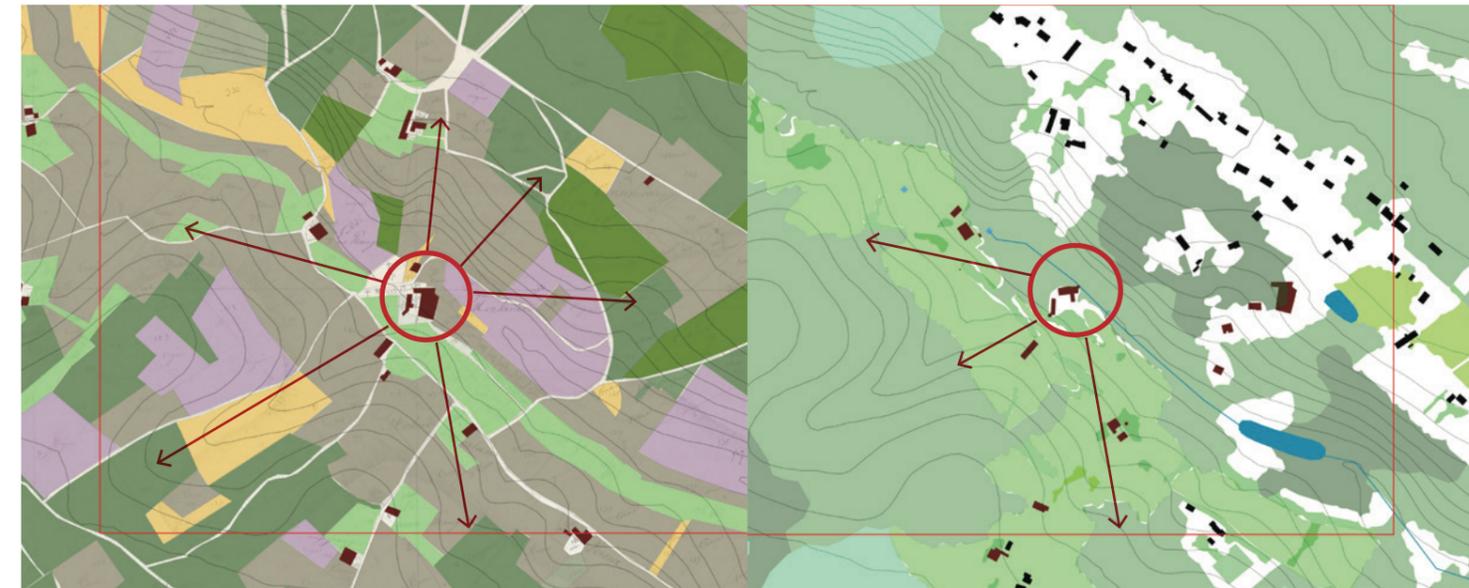
Aujourd'hui, les espaces boisés sont principalement composés de peuplement mixte pour grande partie, issus de la recolonisation spontanée. **Le châtaignier a presque totalement disparu** en tant que culture productive du fait des deux pathologies végétales : l'encre du châtaignier\* et la tordeuse ou Carpopapse.

**Entre 1810 et aujourd'hui, nous disposons des témoignages d'acteurs du site qui permettent de comprendre l'évolution du paysage. Au travers de ces témoignages et l'iconographie du site, on comprend qu'il a existé un paysage intermédiaire entre une situation très naturelle et une situation très productive. Ce glissement met en jeu une interrogation centrale pour la gestion à venir du site entre une nature proche du Wilderness et un paysage productif. Finalement, l'évolution du paysage n'a pas beaucoup changé à l'échelle de 200 ans.**

**Le caractère pittoresque du site repose sur plusieurs notions qu'il s'agit de considérer : la préservation d'espaces ouverts, le maintien d'une trame parcellaire d'échelle réduite (domestique), une attention portée à l'économie agro-forestière du site pour conserver une fabrique authentique et renouvelée du site.**

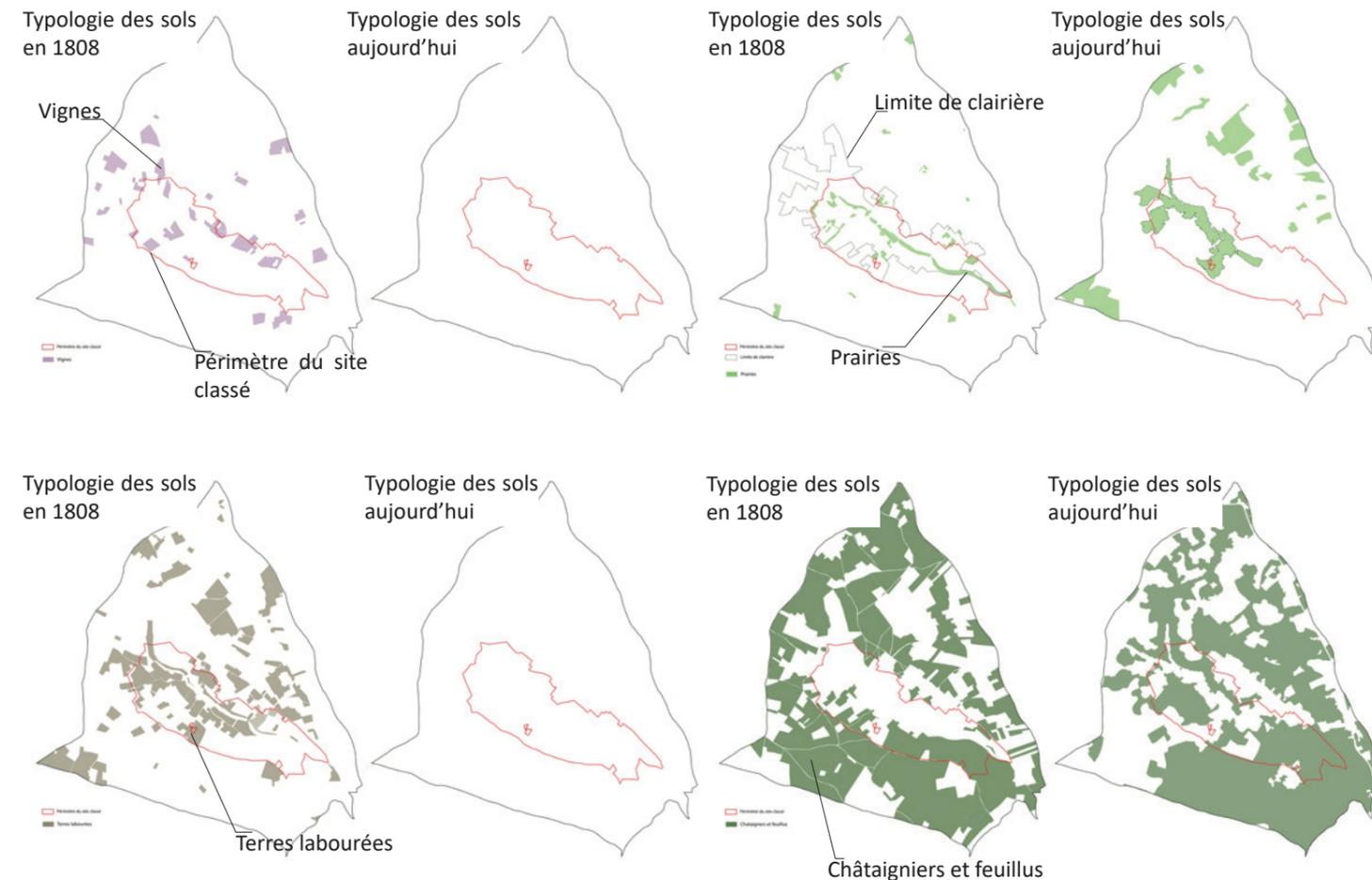
**L'histoire naturelle et agricole du site repose sur l'attachement à la nature et un juste équilibre entre la nécessité de cultiver le site en respectant les dynamiques du vivant. La mémoire des plus anciens, les façons de faire s'appuient sur l'autarcie de la vallée. L'enjeu du renouvellement d'une économie circulaire est la seule réponse pour une fabrique de l'authenticité. Cela repose sans doute sur des modèles économiques agro-forestiers ou de développement touristique responsable pour assurer la gestion du site dans l'esprit du lieu.**

\*la Tordeuse ou Carpopapse des pommes et des poires est un insecte dont la chenille vient creuser des galeries dans les fruits, ravageant les récoltes qui présentent une fausse maturité et deviennent impropres à la vente.



En 1810, le paysage qui entoure le prieuré comprend vignes, prairies et terres labourables. Ces occupations du sol engendrent des vues rayonnantes. Les boisements de châtaigniers sont sur les coteaux et plateaux.

Aujourd'hui, le monument est adossé au coteau boisé et la diversité d'occupation du sol n'existe plus.



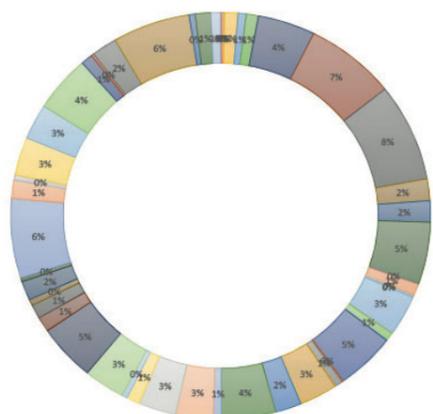
## Un ancrage domestique gravé dans le foncier

Le caractère domestique repose sur plusieurs critères déterminés au cours de nos différents ateliers participatifs. En premier lieu, il est essentiel de comprendre que l'échelle du site classé (108 hectares) représente une unité fondée sur une économie autarcique qui a perduré jusque dans les années 1950. Le fait que la vallée se suffise à elle-même génère une complémentarité de culture que l'on peut lire dans le cadastre de 1808, mais surtout un principe d'autosuffisance qui se traduit dans le paysage historique par une diversité culturelle (terres, jardins, châtaigneraies, prairies, vignes...).

Le fonctionnement en autarcie de la vallée a également généré une structure foncière qui subsiste partiellement aujourd'hui et se traduit dans les modes d'occupation du sol.

Historiquement, on sait que cette portion de la vallée comptait 36 feux; soit 36 familles. Aujourd'hui, 6 familles occupent et habitent le territoire de Merlande (avec les générations, cela représente 17 propriétaires).

Au-delà du fait que le paysage résulte de l'investissement de chaque famille et s'organise autour de la maison, il est important de dresser un bilan foncier pour mieux comprendre ce caractère particulier.



Répartition du foncier du site classé par propriétaire

L'analyse de la structure foncière du site au travers du cadastre met en évidence :

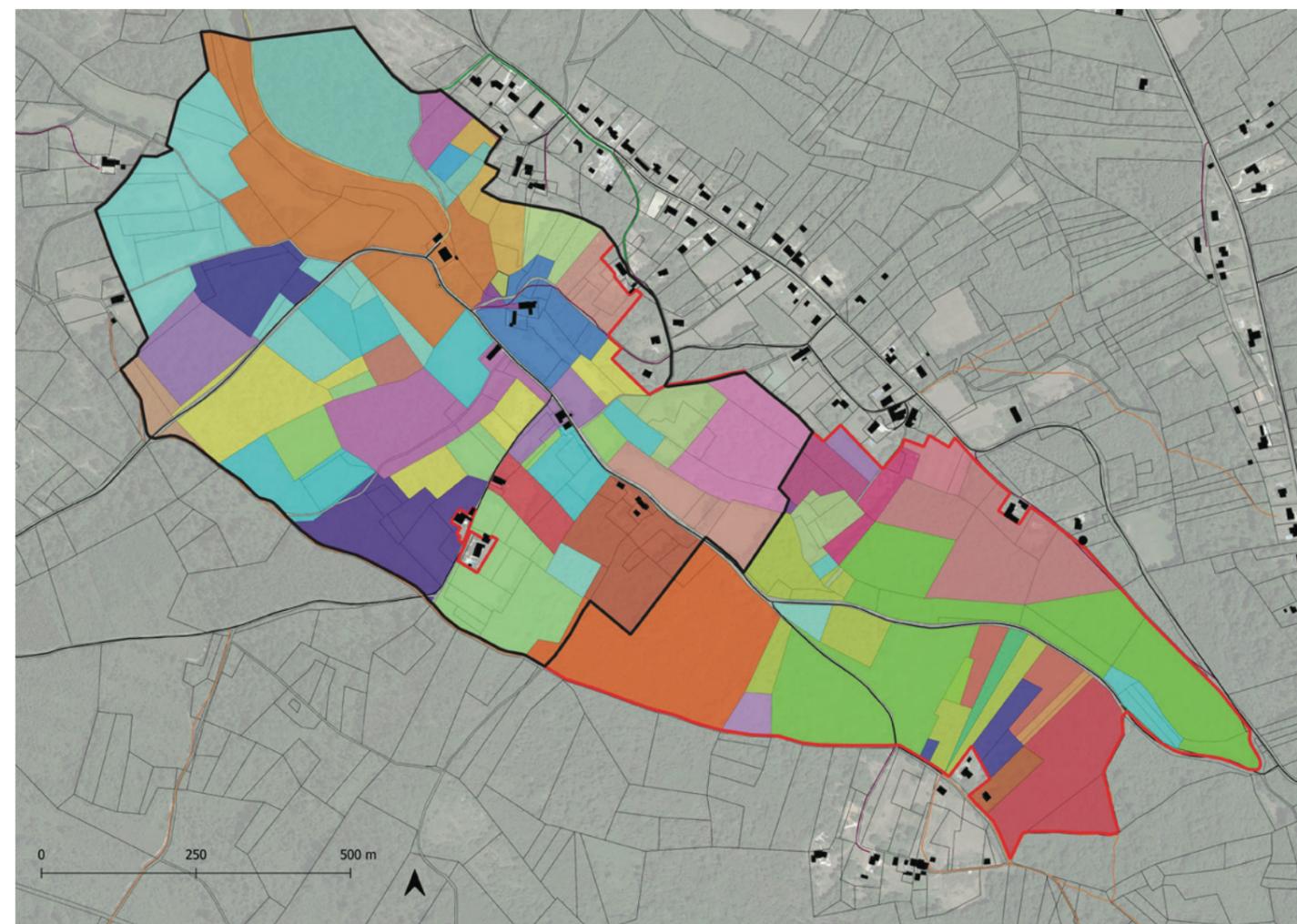
- Un très grand nombre de propriétaires (45, chiffre à relativiser si l'on considère la notion de famille...),
- Des surfaces parcellaires réduites avec des contrastes importants de taille allant de 1000 m<sup>2</sup> à plusieurs hectares sans jamais dépasser six hectares,
- Une répartition qui montre que la majorité des propriétaires possèdent en moyenne entre 2 et 8% du territoire, le propriétaire le plus important dispose de 23% du territoire
- En particulier, on note que les plus grandes emprises se situent dans l'unité paysagère des combes du site classé, en amont de la vallée ou sur les zones de plateau en aval du prieuré.

Cette cartographie des propriétaires représente une mosaïque foncière qu'il est également intéressant de rapprocher des modes d'occupation du sol. En effet, le recoupement entre propriété foncière et nature de l'occupation des sols montre très clairement un morcellement encore plus important.

A titre d'exemple, la répartition des propriétaires sur une occupation forestière renforce la mosaïque, et quelque soit le mode d'occupation, cette analyse se confirme. Cela signifie qu'en l'état actuel, un propriétaire foncier dans le site classé dispose à la fois de parcelles de bois, de prairies et parfois de jardins. En remontant le temps, on peut également constater que le parcellaire, aujourd'hui relativement petit, était encore plus réduit en 1945.

La question du remembrement a été posée lors des ateliers participatifs mais il semble que ce processus ne soit pas à l'origine des regroupements fonciers. L'agrandissement parcellaire relatif sur la vallée a tout de même conduit à la disparition de nombreuses haies qui structuraient le paysage et la vie des gens ; la haie étant une limite productive pour le bois de chauffage ou de fruits (pêches de vigne par exemple).

Cette caractéristique d'un parcellaire en forme de mosaïque représente un enjeu de conservation, voir de morcellement, pour être lisible dans l'espace.



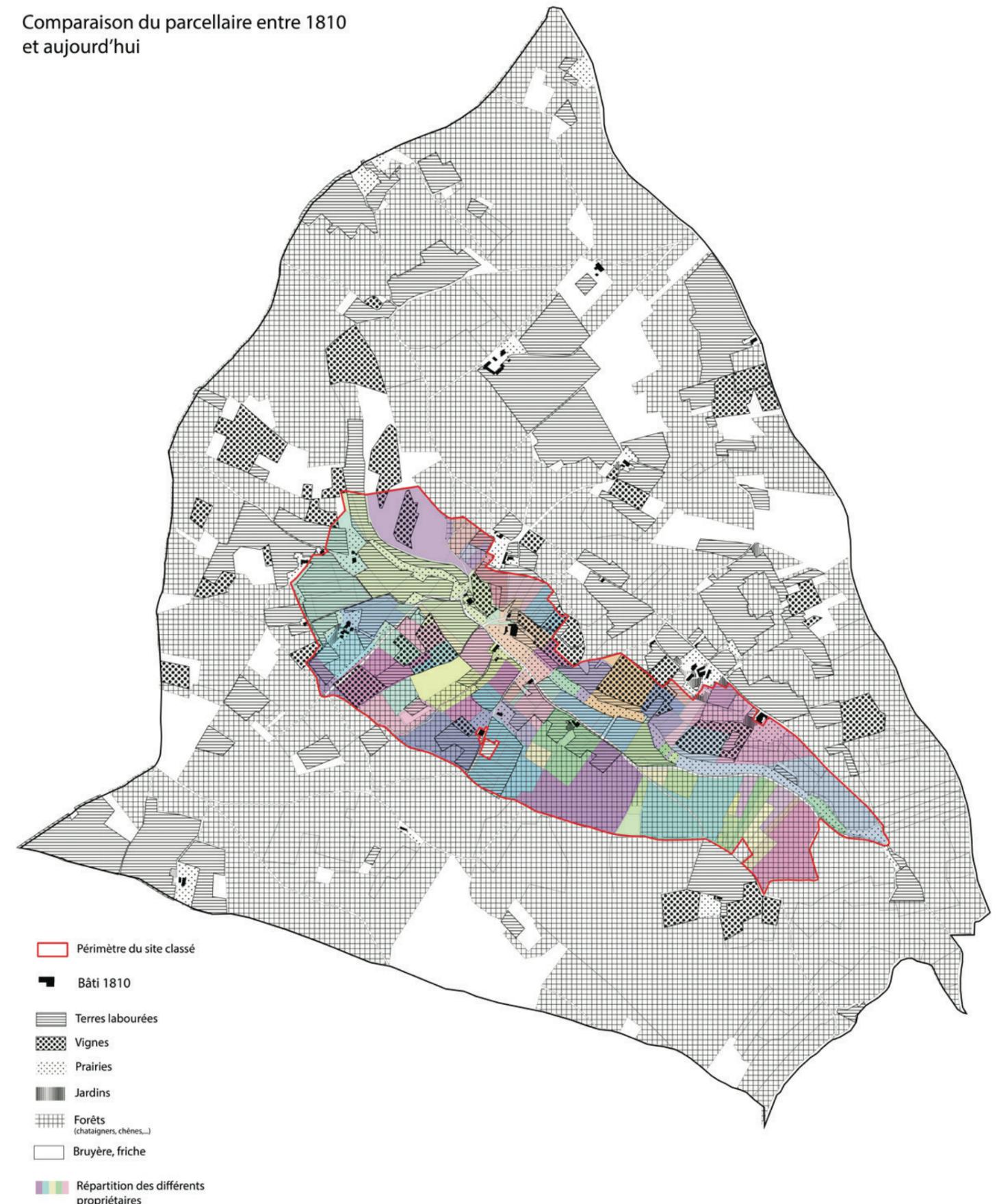
Carte de répartition des 45 propriétaires



Parcellaire agricole - 1945

Parcellaire agricole - 2023

Comparaison du parcellaire entre 1810  
et aujourd'hui



La taille parcellaire et la mosaïque d'occupation du sol jouent sans aucun doute un rôle sur la biodiversité :

- La diversité des interventions humaines compte tenu du nombre de propriétaires crée sans cesse des conditions de milieux différentes et d'une certaine manière limite les transformations radicales du site
- A chaque propriétaire correspond des modes d'action différents, pouvant aller d'actions favorables à délétères :
  - Les coupes franches en conservant quelques arbres semenciers ne garantissent plus la préservation des habitats et la qualité paysagère,
  - Le labour des prairies naturelles n'est pas souhaitable au regard de la capacité des prairies naturelles à absorber le carbone, et engendre une chute de biodiversité,
  - L'abandon de l'élevage entraîne également une perte de biodiversité, notamment en ce qui concerne les oiseaux...
- La comparaison des emprises foncières actuelles avec les modes d'occupation du sol en 1808 révèle que cette structure foncière de taille réduite était encore plus découpée.

**La mosaïque foncière représente un enjeu majeur pour la diversité paysagère et des ambiances. Le regroupement foncier et la réduction du nombre de propriétaires n'est pas souhaitable. Il n'est cependant pas envisageable d'avoir une maîtrise de ce facteur. Aussi, il sera essentiel de traduire cet enjeu de la diversité paysagère et biologique par des préconisations libres sur les modes d'occupation du sol afin d'éviter des pratiques mono-spécifiques et une gestion homogène dans le site classé.**

## Les enjeux d'un paysage récréatif

### Les aménagements ponctuels

L'attractivité du site de Merlande implique un certain nombre d'aménagements pour recevoir et informer le public. Les «visiteurs» sont multiples :

- De nombreux Périgourdiens connaissent et fréquentent le site depuis très longtemps,
- Un public touristique orienté par les offices de tourisme,
- Un public itinérant souvent en lien avec les chemins de randonnées qui passent à Merlande,
- Un public «événementiel» pour la messe de la Pentecôte, baptêmes ou mariages...

Pour tous ces publics se pose la question de l'accueil, du mobilier et de la signalétique implantés dans le site classé. Au fil du temps et des besoins, des aménagements plus ou moins importants ont été réalisés et nécessitent une mise en cohérence avec une vision d'ensemble.

La place de la voiture dans le site est un point clef de l'accueil du public; il se fait très librement et sans contraintes au point de se garer «au pied» du monument. La commune a aménagé une aire naturelle de stationnement dans une situation de clairière. Pour autant, cette nouvelle aire de stationnement munie de table de pique-nique, de poubelles doubles flux (pour le tri), d'un édicule sur-lequel les randonnées sont décrites... est peu utilisée et les visiteurs continuent de se garer sur la place de Merlande.

Dans de nombreux sites historiques et protégés, l'accueil est délocalisé de l'espace patrimonial et fait l'objet d'un parcours plus ou moins long pour découvrir le patrimoine. La localisation de l'aire naturelle de stationnement réalisée par la commune va dans ce sens, mais pose plusieurs questions :

- Quelle est la stratégie d'accueil des publics à l'échelle du site classé ?
- Quelle est la charte signalétique, quels panneaux utiliser, faut-il mettre en place des poubelles ... ?
- Quelles sont les techniques à développer pour assurer l'insertion paysagère et une utilisation adéquat ?

Aujourd'hui, l'expérience des Grands Sites de France démontre qu'il est possible de valoriser le site pour favoriser sa protection, sa fréquentation et son aménagement sur des solutions fondées sur la nature ou qui s'effacent dans le paysage.

Avec l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement, la commune a sans doute ancré une volonté d'améliorer la situation.

**L'enjeu en matière d'aménagement pour l'accueil des publics repose sur une véritable conception paysagère à la fois stratégique à l'échelle de la vallée, dans le détail de la signalétique, du mobilier ou encore sur les techniques d'aménagement fondées sur la nature.**

La valorisation du site, notamment pour accueillir les publics, s'inscrit dans une logique d'investissement qu'il convient de développer. En effet, nous savons qu'un site valorisé génère des retombées économiques indirectes : temps de séjours, hébergements, restauration, visites...

Cette ressource portée par le patrimoine architectural et paysager du site est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans un réseau d'itinérance touristique mutualisée avec d'autres site à proximité (des lieux liés à Merlande par l'histoire, comme l'abbaye de Chancelade, le hameau ou la Commanderie templière des Andrioux, le village ou d'autres points d'intérêt comme Château-l'Évêque ...).

Dans cette portion du Périgord, nous avons la chance de ne pas être dans un modèle économique issu du tourisme de masse mais plutôt d'un tourisme responsable essaimé sur un vaste territoire. Aujourd'hui, il n'existe pas de traité pour les «Petits Sites de France», pas de gouvernance associée, ni de budget dédié pour aider les localités à faire face à ces besoins.

Par conséquent, il appartient sans doute au Grand Périgueux de mettre en oeuvre une stratégie de valorisation, de développement et de mise en réseau des points d'intérêts patrimoniaux et touristiques pour construire une véritable économie, en lien avec son patrimoine et la vie locale. Dans ce sens, les projets individuels pourraient être fédérés par le paysage, pour un résultat positif sur le paysage.



Gestion des déchets



Signalétique historique récente, récurrente sur le territoire



Signalétique des années 1980 (?) dense et peu lisible - Table de pique-nique



Édicule avec plan des randonnées autour de Merlande



4 à 5 modèles signalétiques différents, 9 informations au même endroit



Container déchets, Rue du Puy de Merlande, en limite avec le site inscrit



Aire naturelle de stationnement en entrée de site

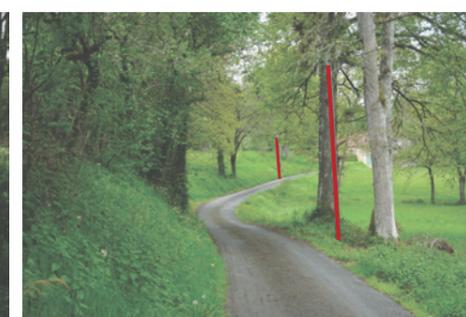


Poubelle en entrée de site



Signalétique peu lisible...

### Réseaux aériens dans le site classé



Ferme Dimière, le Verna, les combes

Ce chantier représente une véritable feuille de route politique, au sens noble du terme, et impose également de fédérer tous les acteurs et points de vue sur le devenir du territoire. Ancrée, cette démarche globale par le paysage patrimonial permet de construire une cohérence pour le territoire allant de la stratégie au détail d'aménagement.

La fréquentation du site est à considérer pour quelle s'intègre au paysage. **Mais la question de fond est celle de l'activité agricole de ce site.**

L'économie domestique a généré une diversité de pratiques et de formes paysagères. Le paysage aujourd'hui est un paysage de transition. La disparition progressive du paysage gravé dans le cadastre de 1808 pose la question centrale des alternatives économiques pour maintenir une diversité paysagère, et en particulier, un paysage ouvert. En effet, nous pouvons faire le constat que les acteurs de ce paysage sont de plus en plus extérieurs à la commune et n'ont pas d'activité économique particulière pour le site.

L'enjeu se tourne donc vers des alternatives au modèle domestique impliquant les nouveaux acteurs du site : les résidents principaux, les résidents secondaires ou de nouveaux agriculteurs. Cet enjeu est d'autant plus important que le modèle économique domestique ne peut plus subvenir aux besoins contemporains en matière économique. Le risque majeur serait le développement d'un tourisme décontextualisé des qualités paysagères du site.

A priori, plusieurs acteurs économiques sont présents sur site ou s'intéressent à développer une activité économique :

- Une activité équestre de loisir,
- Un élevage équestre,
- Un porteur de projet en maraîchage bio,
- Plusieurs hébergements touristiques.

Toutes les activités agricoles ou de tourisme doivent être facilitées mais encadrées. La définition du cadre est essentielle et repose sur le choix de modèles économiques orientés sur l'économie circulaire pour que l'activité économique permette le renouvellement du paysage.

Le modèle de l'agro-écologie est un modèle qui semble idéal, qui permettrait sans doute de ré-interpréter des savoir-faire anciens avec une vision actuelle, pour assurer la transmission paysagère par un modèle économique adapté.

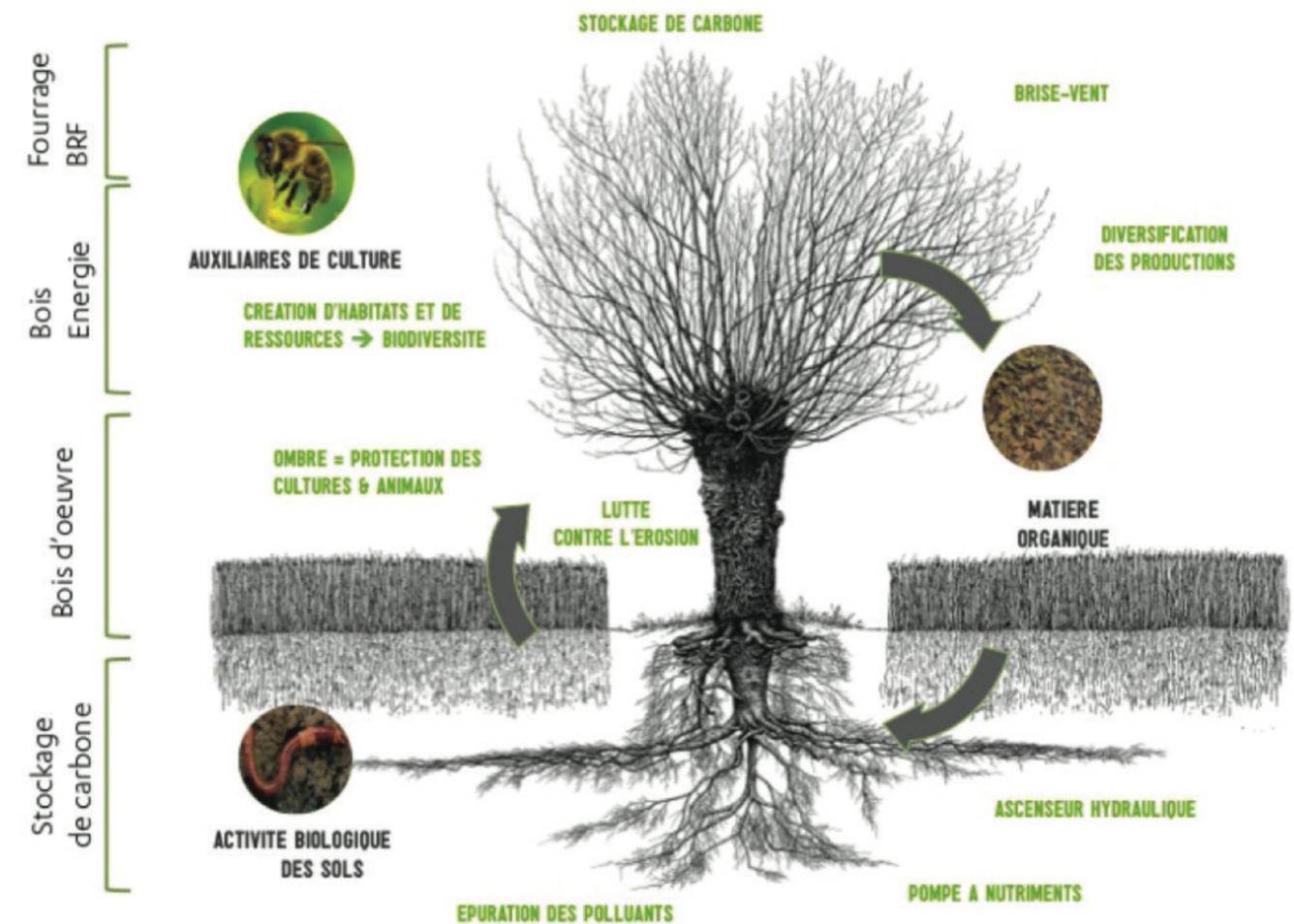
Dans cette approche, l'économie linéaire n'a pas lieu d'être et chaque projet doit s'inscrire dans quelques principes :

- Un mode d'approvisionnement durable issu du territoire ;
- Projet dans une logique d'éco-conception visant à déterminer le cycle de vie du produit et limiter l'exploitation des ressources du site (eau, énergie ...) ;
- Activer l'écologie territoriale pour valoriser les ressources du territoire, la solidarité et les complémentarités entre entreprises ;
- Privilégier l'usage à la possession en intégrant des offres de services ;
- Considérer les impacts environnementaux et paysagers dans les produits et/ou les services vendus.

Le modèle économique idéal repose sur la conception de systèmes de production fondés sur les fonctionnalités des écosystèmes en présence, améliorer les performances économiques en améliorant simultanément la qualité environnementale et paysagère. Ce modèle peut être développé dans toutes les typologies d'occupation du sol : pour l'espace forestier, pour l'élevage, pour les cultures ...

Les équipements issus du tourisme de masse auraient des effets dévastateurs sur le paysage et représentent un modèle économique peu compatible avec le niveau de fréquentation du site.

### Synergie autour de l'arbre



A la racine - 6 Référentiel AFAF (Aménagements Fonciers, Agricoles et Forestiers)

## Trois entités paysagère

### « On ne refait pas le passé ... »

La démarche participative et de recherche conclu a deux points essentiels pour ce site :

- D'abord, Merlande représente un affect puissant pour les personnes qui connaissent, fréquentent ou vivent ce paysage au point d'oublier la réalité ou les enjeux contemporains. Cette dimension de l'inconscient collectif structure une représentation mentale très forte et idéalise le paysage. Les appuis de cette représentation sont celles de la quiétude, d'un paysage suspendu dans une histoire agricole ancienne, d'une relation paysage/monument exprimant le caractère indissociable du monument et du paysage, et l'attachement à la préservation de la nature.
- En second lieu, les réalités du XXIème siècle, où le paysage est aujourd'hui dans une situation fragile et paradoxale. La fragilité tient au fait qu'il n'y a plus d'agriculteur sur site et le paradoxe est que la dynamique du vivant pourrait conduire à une fermeture et disparition du paysage par le processus très vif du climax.

L'échelle du site permet de s'appuyer sur certaines idées développées dans le corpus de l'histoire des jardins. En particulier, les réflexions d'Ernest de Ganay (1880 - 1963) semble assez pertinente au regard des représentations qui sont développées au sujet du Vallon de Merlande.

*« On ne refait pas le passé. S'il ressuscite, malgré la science, malgré le goût, les plus avertis, et les plus sûrs, ce ne peut être que dans sa forme ancienne. Une restauration, à plus forte raison une restitution, se reconnaissent toujours. Il est donc vain de donner le change.... La meilleure manière d'honorer le passé est de ne pas chercher à lui substituer un Présent qui ne serait pas sa parfaite image. En revanche ce qu'il faut chercher, c'est rendre l'ambiance du passé, son atmosphère ... Si par bonheur un plan ancien existe, voila le thème à interpréter. » - Ernest de Ganay*

Dans cette démarche, nous avons d'abord abordé l'état ancien, un paysage organisé dans la topographie (étagement culturel) :

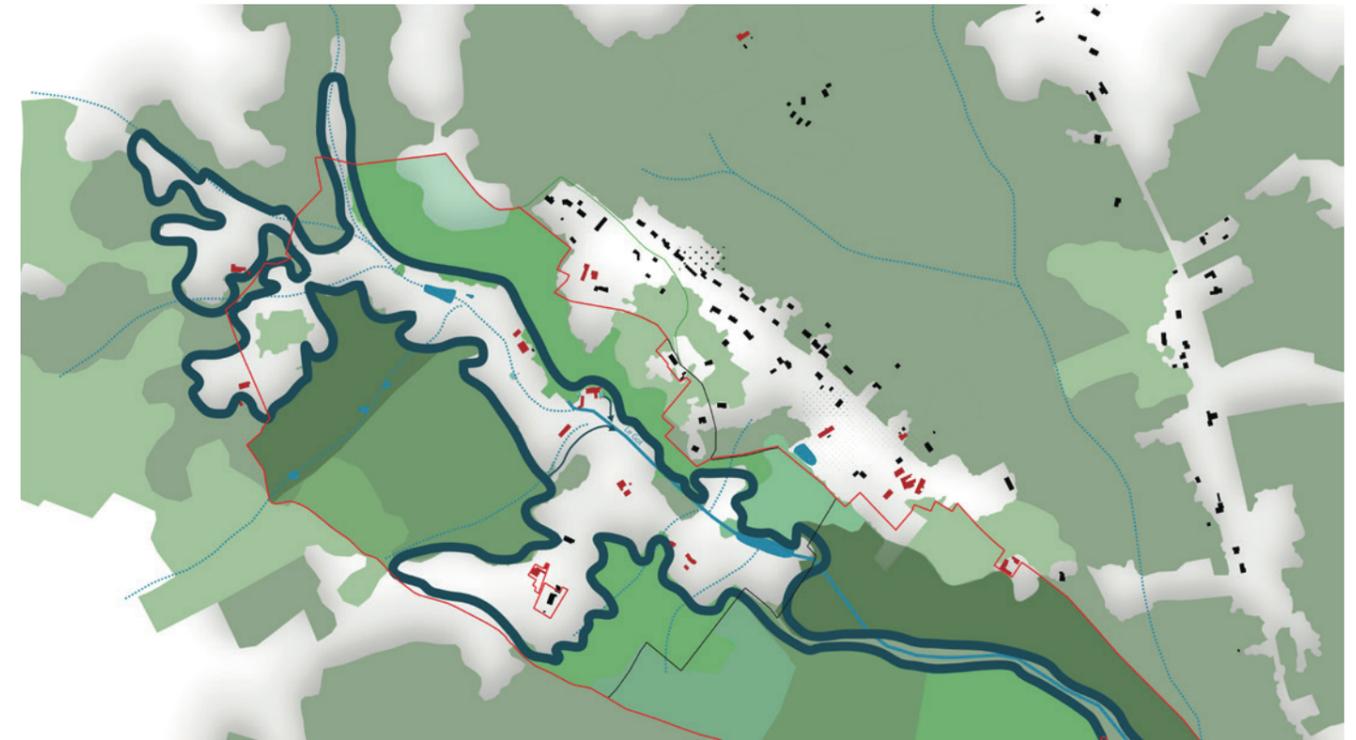
- Fond de vallée : prairies et terres labourables,
- Versant : vignes,
- Plateaux : forêts et châtaigneraies.

La schématisation des habitats repose aussi sur une articulation des milieux ouverts, fermés et humides dans une logique d'organisation dans la topographie.

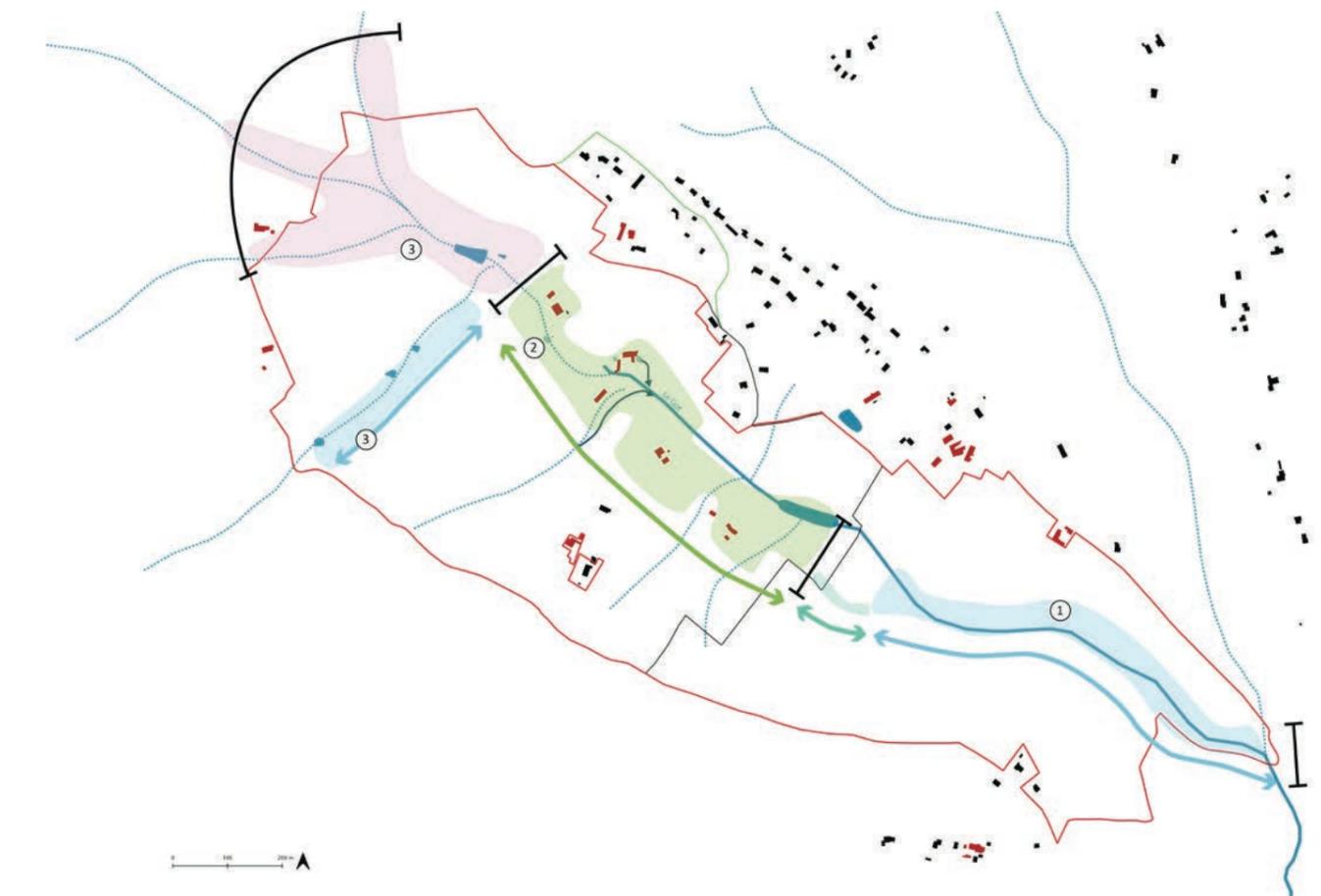
L'organisation actuelle du paysage et les perceptions ont totalement changé de logique et se caractérise par 3 unités paysagères organisées dans le profil en long de la vallée :

- Le paysage des combes aux sources du Got,
- Le paysage du cœur de site mettant en jeu la relation paysage/monument,
- Le fond de vallon en immersion dans la nature.

Cette nouvelle organisation renverse l'appréhension du paysage et le récit qui en découle.



Cartographie des espaces ouverts au sein du site classé du vallon de Merlande

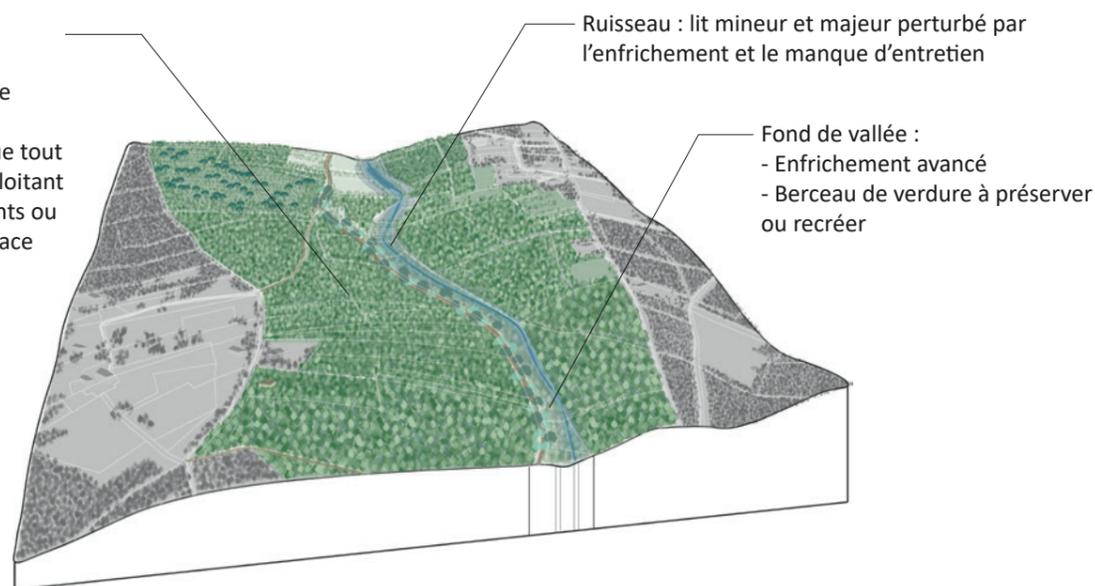


Cartographie des trois différentes entités paysagères identifiées dans le site classé

### La séquence immersive :

Cette première entité se caractérise par la luxuriance du vallon humide, où le couvert végétal dense et les versants forestiers créent un corridor naturel qui guide l'esprit sur l'idée d'une nature sauvage. L'empreinte de l'homme semble absente pourtant cette séquence s'apparente à une friche en cours de reconquête par une saulaie spontanée qui supplante progressivement les ronciers. La découverte du vallon via le chemin communal s'appuie sur une perspective structurée par des berceaux de verdure mais ne dévoile pas le fond de vallée du fait de l'enfrichement.

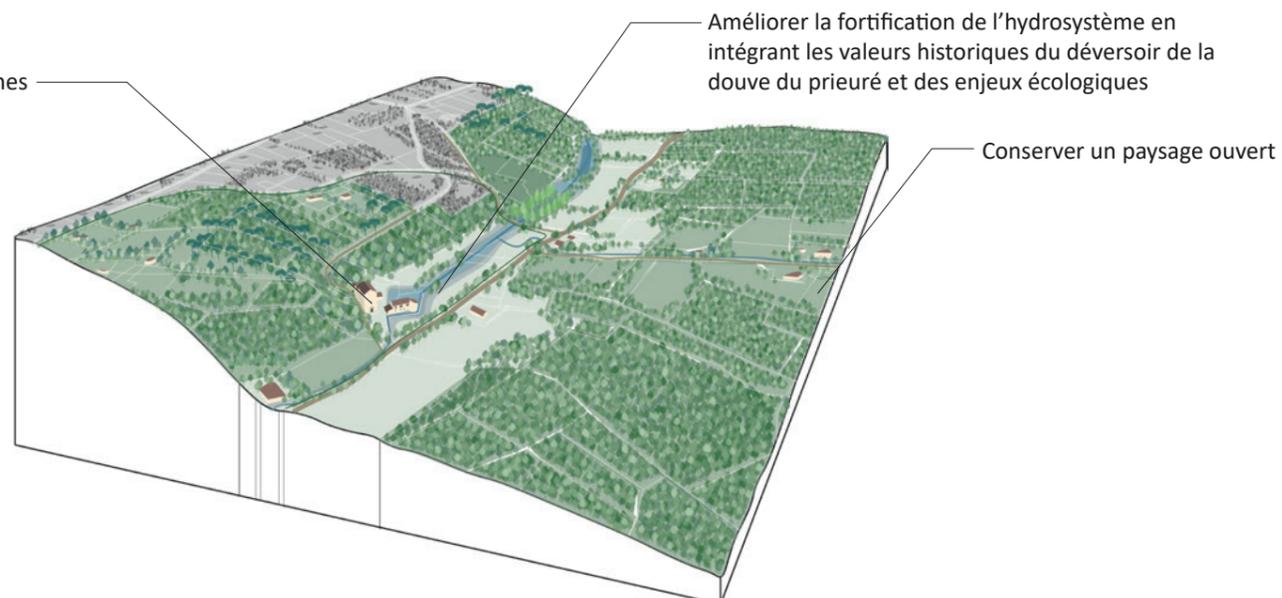
Versants boisés :  
- Définir les principes d'exploitation forestière  
- Préserver une trame paysagère et écologique tout en laissant chaque exploitant décider des peuplements ou cultures à mettre en place



### La séquence paysage/monument :

Cette séquence se caractérise par un élargissement du fond de vallée et son ouverture paysagère. Cette caractéristique conditionne une découverte progressive du monument avec des systèmes de vue où le monument apparaît et disparaît successivement. C'est la séquence dans laquelle se situe l'ensemble monumental générant des perceptions proches et lointaines mettant en scène la poésie de la ruine.

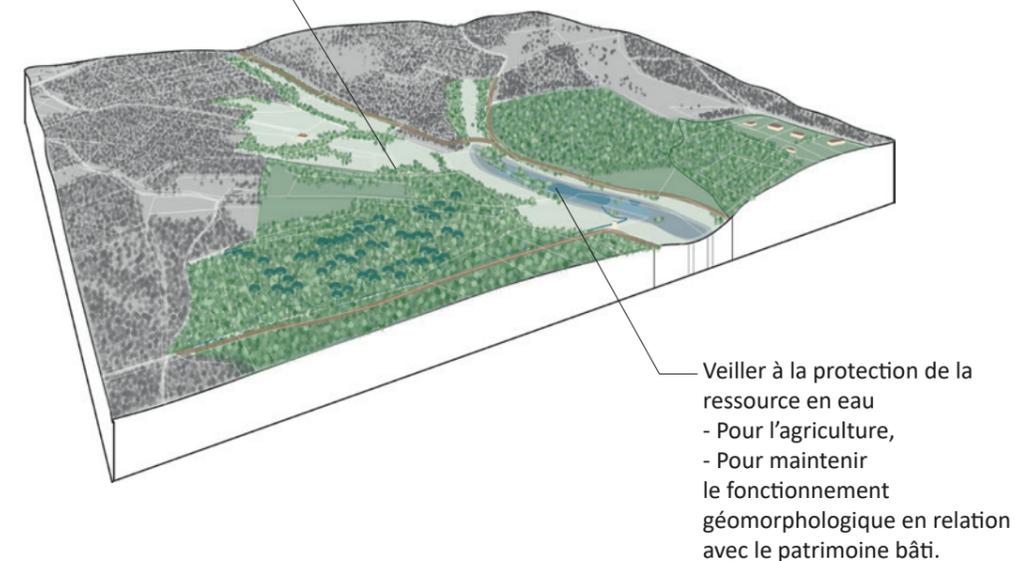
Conserver tous les systèmes visuels permettant la scénographie paysage/monument



### La séquences des combes ou « sources du ruisseau du Go » :

La troisième entité est caractérisée par les combes en amont qui convergent jusqu'aux abords du Prieuré de Merlande pour former le ruisseau du Go. Les combes soulignent la topographie de la vallée et représente un autre type d'ouverture du paysage. La clarté de cette entité paysagère repose sur le maintien d'un équilibre fragile entre espaces boisés et espaces ouverts.

Conserver et amplifier l'ouverture géographique des combes



## VERS UNE CONSERVATION INVENTIVE D'UN PETIT SITE DE FRANCE

Le diagnostic conduit au travers d'ateliers participatifs a permis :

- De mener une recherche sur le site grâce à une iconographie très importante nourrie par le patrimoine et la mémoire des habitants,
- De redonner du sens aux paroles habitantes qui vivent ici depuis plus de 40 ans,
- De comprendre que les valeurs paysagères se fondent avant tout sur le caractère domestique.

Ce paysage est aujourd'hui à la fois suspendu dans les années 1950 et menacé de fermeture par le manque d'entretien des lieux. Il est d'autant plus fragile qu'il s'agit d'un petit site de France.

Dans les « Petits site de France » l'esprit des lieux est à mon sens beaucoup plus vulnérable que dans les Grands sites de France, c'est pourquoi sans révolutionner la politique des sites, les préconisations de gestion s'articulent au travers des entités paysagères et des thématiques de gestion.

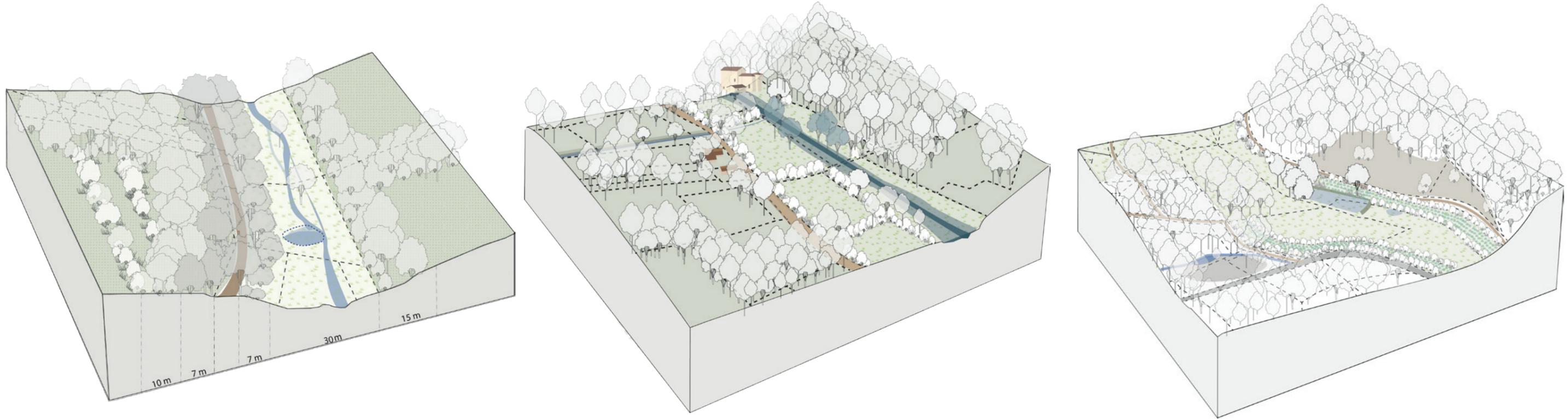
On retiendra que « l'esprit du lieu » tient tout autant au monument qu'à son site. Il existe une véritable histoire du paysage qui, à chaque étape de ses transformations, a su s'enrichir des évolutions inéluctables.

Les préconisations de gestion développées dans le 2ème volet de cette réflexion sur le site proposent un regard très orienté sur l'idée d'une conservation inventive.

La conservation inventive est un « *Processus de projet qui s'appuie sur l'histoire et la géographie pour inventer le devenir d'un lieu ou d'un territoire* ».

*Pierre Donadieu, Mouvance II, soixante dix mots pour le paysage, éd. de la Villette, 2006*

# CAHIER D'ORIENTATION DE GESTION DU SITE CLASSÉ ET INSCRIT DU VALLON DE MERLANDE



## 200 ans de paysage en transition depuis les années 1980 Réussir la transition paysagère contemporaine



**Atelier Arcadie**

1 Rue Le Corbusier, 33600 Pessac - 05 56 52 18 96 - [equipe@atelierarcadie.com](mailto:equipe@atelierarcadie.com)



**DREAL Nouvelle-Aquitaine**

Cité administrative,, 2 Rue Jules Ferry, 33200 Bordeaux - 05 56 24 88 22



**SIRE CONSEIL**

19 Place du Président Kennedy, 49100 Angers - 06 12 83 69 35 - [contact@sire-conseil.fr](mailto:contact@sire-conseil.fr)



# SOMMAIRE

## PRÉCONISATIONS DE GESTIONS PAR ENTITÉS PAYSAGÈRES ..... 3

### 1. FOND DE VALLON SOUS BERCEAUX DE VERDURE ..... 5

*A. Renforcement du berceau de verdure* ..... 9

*B. Réouverture du fond de vallon* ..... 10

*C. Une stratégie de lisière pour les versants boisés* ..... 11

### 2. COEUR DE SITE ..... 13

*A. La relation paysage-monument* ..... 17

*B. La gestion de l'eau, du risque et la lisibilité du patrimoine* ..... 21

*C. L'expérience de visite du monument* ..... 23

### 3. LA GÉOGRAPHIE DES COMBES AUX SOURCES DU GOT ..... 26

*A. La préservation d'un paysage ouvert à l'échelle de la géographie* ..... 30

*B. L'intégration paysagère de nouvelles activités agricoles* ..... 31

*C. La gestion des eaux de ruissellement* ..... 32

*D. L'accueil du public en site naturel protégé* ..... 34

## PRECONISATION DE GESTION PAR THEMES ..... 36

*A. GESTION HYDRAULIQUE* ..... 38

*B. GESTION DES ESPACES OUVERTS, COUVERTS ET DES LISIERES* ..... 43

*C. GESTION DE LA FRÉQUENTATION* ..... 51

*D. GESTION ÉCOLOGIQUE* ..... 54

# PRÉCONISATIONS DE GESTION PAR ENTITÉS PAYSAGÈRES

Le vallon de Merlande du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise par des exploitations paysagères organisées selon la topographie, créant une gradation des paysages fermés à ouverts, des sommets au cœur du site. Ainsi, les boisements se trouvent en partie sommitale, les terres labourables sur les versants en situation bien exposée. Parmi elles, on trouve des parcelles viticoles qui par leur configuration témoignent d'un usage domestique. Enfin, les prairies occupent à cette époque une part réduite du fond du vallon.

Aujourd'hui, Merlande se décompose en trois entités paysagères distinctes et complémentaires. Chacune façonne avec ses propres attributs son identité et conditionne une expérience de visite. Ces entités sont le reflet d'une harmonie entre les systèmes de vues, la végétation luxuriante, la richesse écologique, la géologie et l'hydrologie... Elles définissent aussi le caractère pittoresque du lieu mettant en jeu une relation au monument qui enracine le caractère historique.

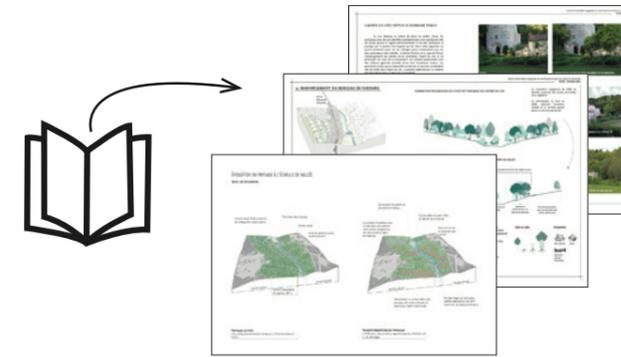
Ainsi, les 3 faciès de la vallée créent une diversité de situations et d'appréhensions du paysage : le fond de vallon sous berceaux de verdure, le cœur du site et la relation paysage-monument et la géographie des combes aux sources du Got.

Le paysage repose également sur des notions d'échelle et en particulier sur le caractère domestique que l'on peut lire dans les échelles parcellaires du cadastre et dont les témoignages habitants confirment la fabrique d'un paysage par la polyculture-élevage depuis plus d'un siècle. De ce point de vue, le site classé du vallon de Merlande est une belle illustration de la définition du paysage selon la convention Européenne du paysage : «... [une] portion de territoire tel que perçu par les populations ».

De ce fait, le cahier d'orientation de gestion du site de Merlande vise un paysage hybride qui intègre les particularités actuelles et celles du XIX<sup>e</sup> siècle dans une perspective d'évolution du site. Une posture visant à protéger, gérer et aménager le paysage tout en conservant une forme de liberté pour les populations. Le cahier d'orientation de gestion fait appel à des processus de valorisation essentiellement fondés sur l'agroécologie, de façon à réinventer un modèle économique domestique viable et compatible avec l'idée d'une protection.

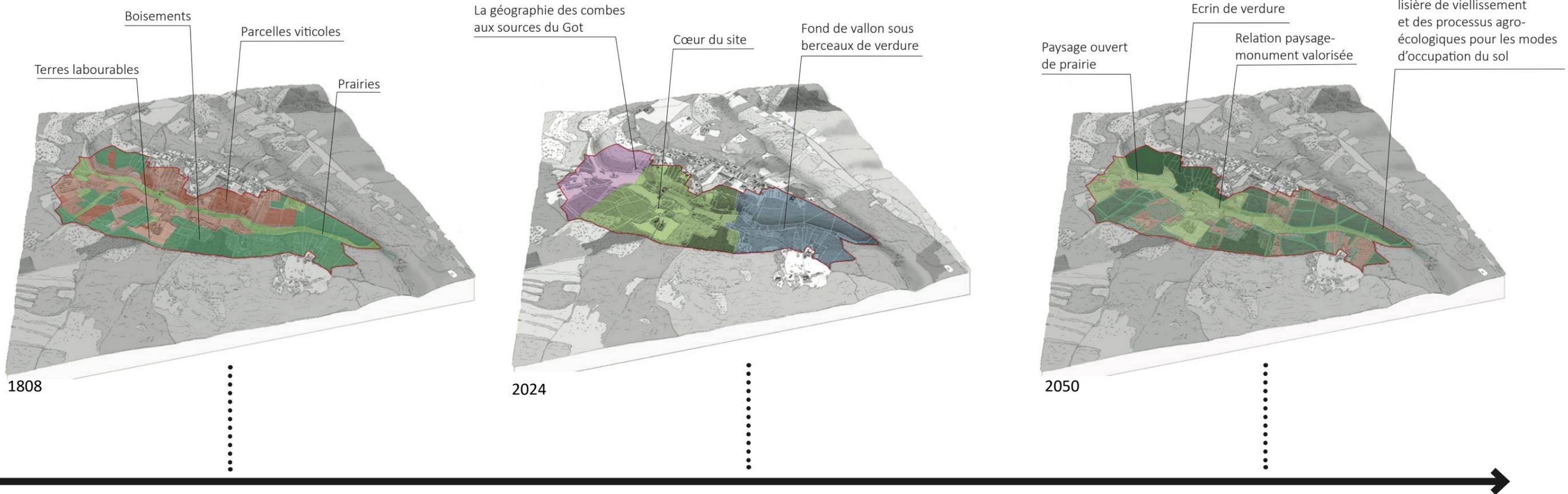
## MODE D'EMPLOI

PLAN DE GESTION DU SITE  
CLASSÉ DE MERLANDE



Les préconisations de gestion sont présentées par unités paysagères. Pour chaque unité, l'évolution du paysage et les grands objectifs de gestion structurent la démarche au moyen de deux blocs paysagers présentant successivement l'existant et l'évolution souhaitable du paysage. Ces représentations restent théoriques car le paysage ne se décrète pas mais se fabrique par les dynamiques économiques (forestières, agricoles, touristiques) et dans le respect de la richesse du « patrimoine naturel du site ».

L'ensemble des préconisations de gestion est résumé dans un onglet thématique comprenant les enjeux et les prescriptions hydrauliques, écologiques, des paysages fermés et des paysages ouverts.



1

# FOND DE VALLON SOUS BERCEAUX DE VERDURE

EVOLUTION DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE VALLÉE

ENJEUX ET OBJECTIFS

A. RENFORCEMENT DU BERCEAU DE VERDURE

B. RÉOUVERTURE DU FOND DE VALLON

C. UNE STRATÉGIE DE LISIÈRE POUR LES VERSANTS BOISÉS

# 1. FOND DE VALLON SOUS BERCEAUX DE VERDURE

## Vision d'ensemble et actions

---

Cette première entité se caractérise par la luxuriance d'un vallon humide, où le couvert végétal dense et les versants forestiers créent un corridor naturel qui guide l'esprit sur l'idée d'une nature sauvage. L'empreinte de l'homme semble absente et cette portion du site classé s'apparente à une friche en cours de reconquête par une saulaie spontanée qui supprime progressivement les ronciers. La découverte de cette séquence via le chemin communal s'appuie sur une perspective structurée par des berceaux de verdure mais ne dévoile pas le fond de vallée du fait de l'enfrichement.

Les enjeux pour cette séquence reposent sur :

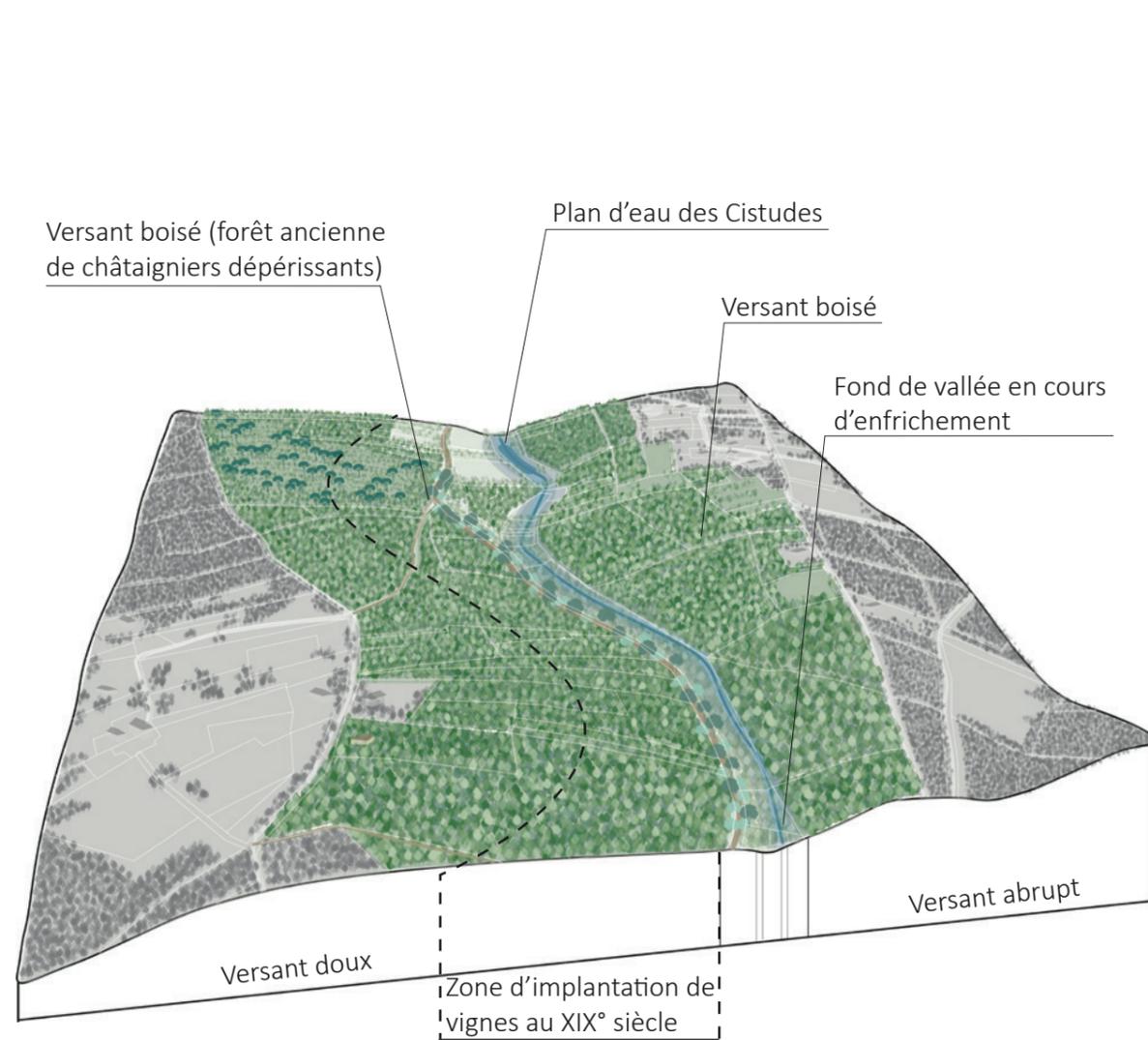
- L'ouverture du fond de vallée - incluant l'appréhension visuelle du vallon et la gestion du ruisseau du Got -.
- La préservation des berceaux de verdure comme éléments structurant l'expérience de visite.
- Une gestion forestière permettant de contenir l'exploitation dans une logique domestique ; excluant les coupes franches « industrielles ».



*Fond de vallée en cours d'enfrichement, saulaie spontanée*

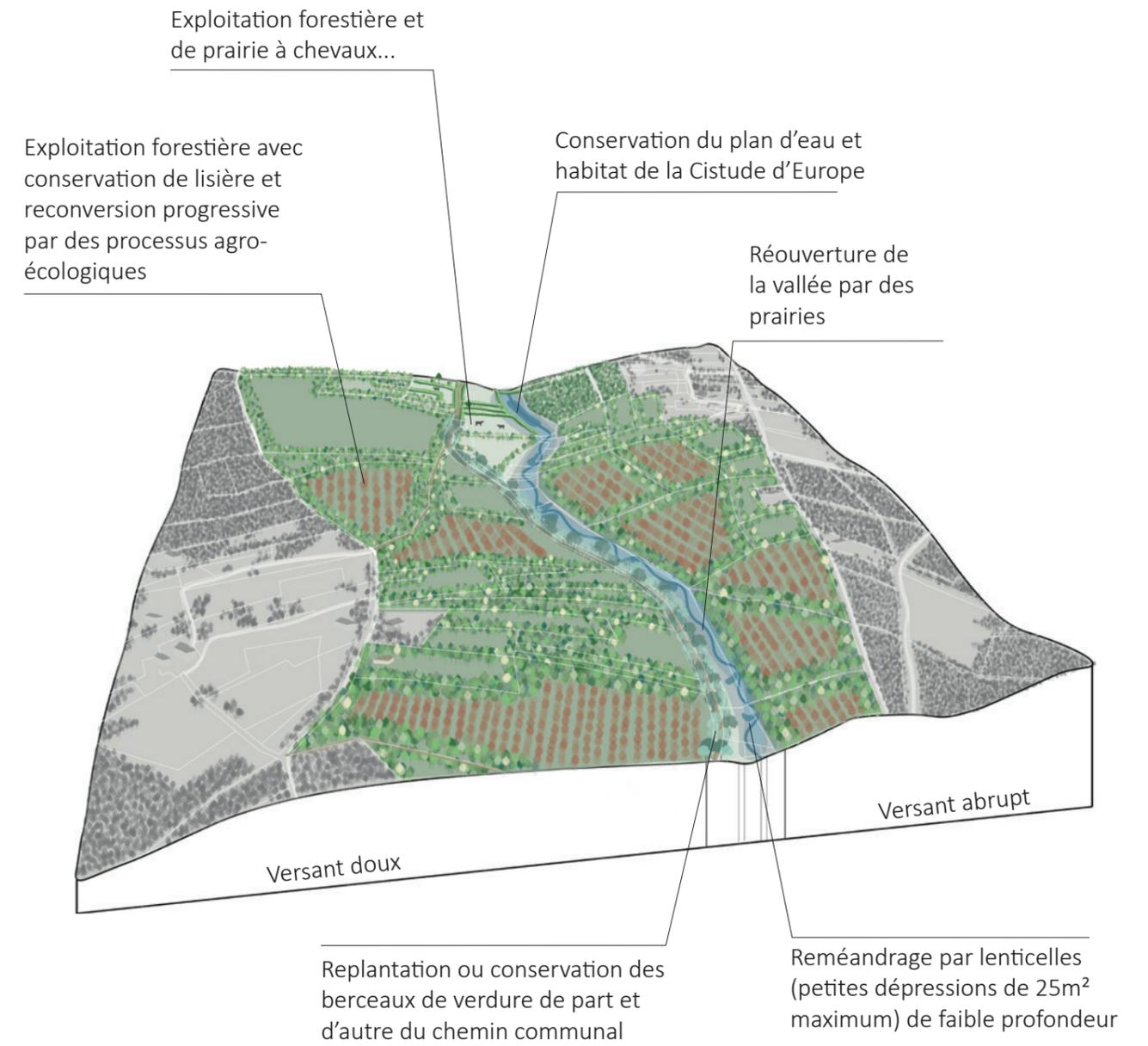
# ÉVOLUTION DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE VALLÉE

## BLOC DE SITUATION



### PAYSAGE ACTUEL

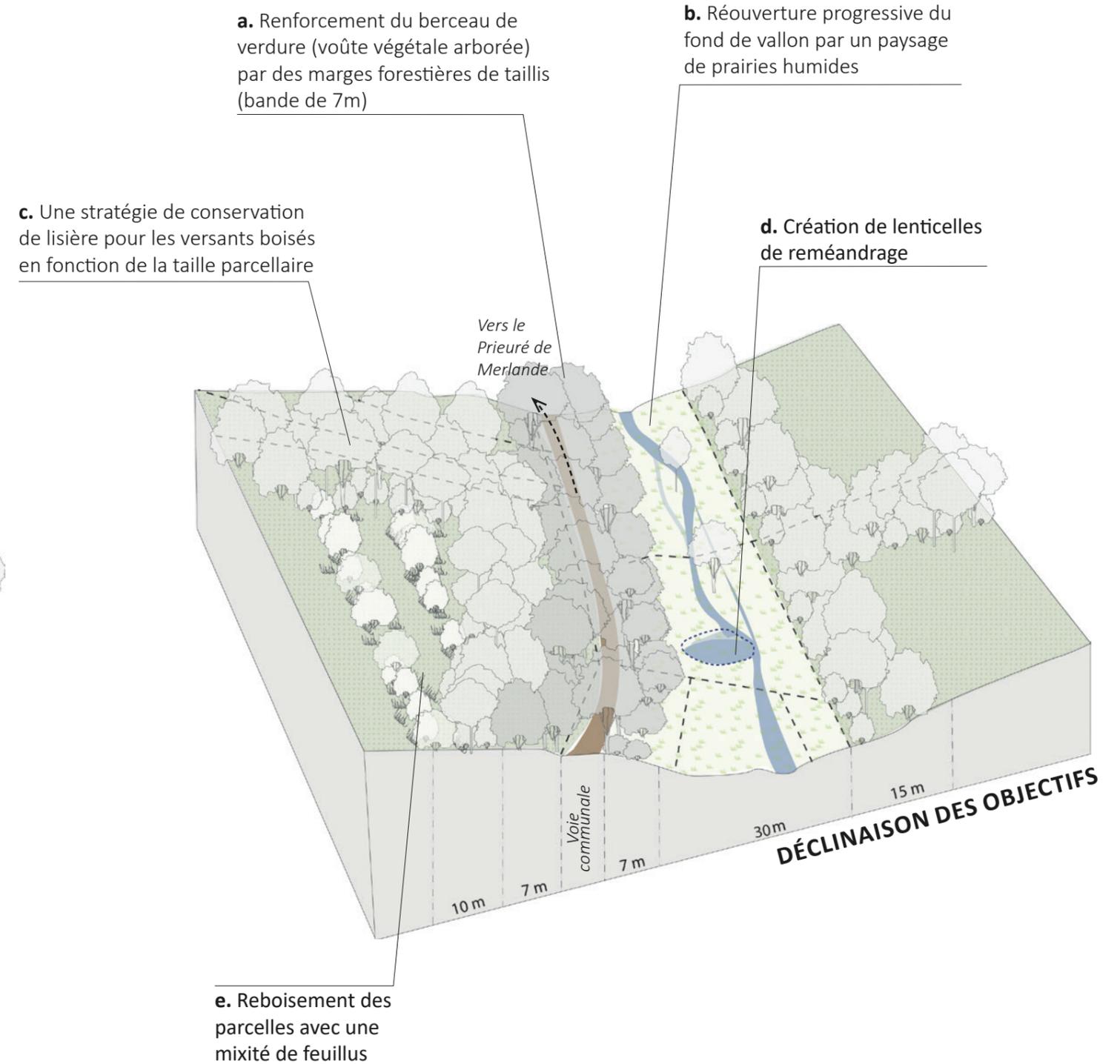
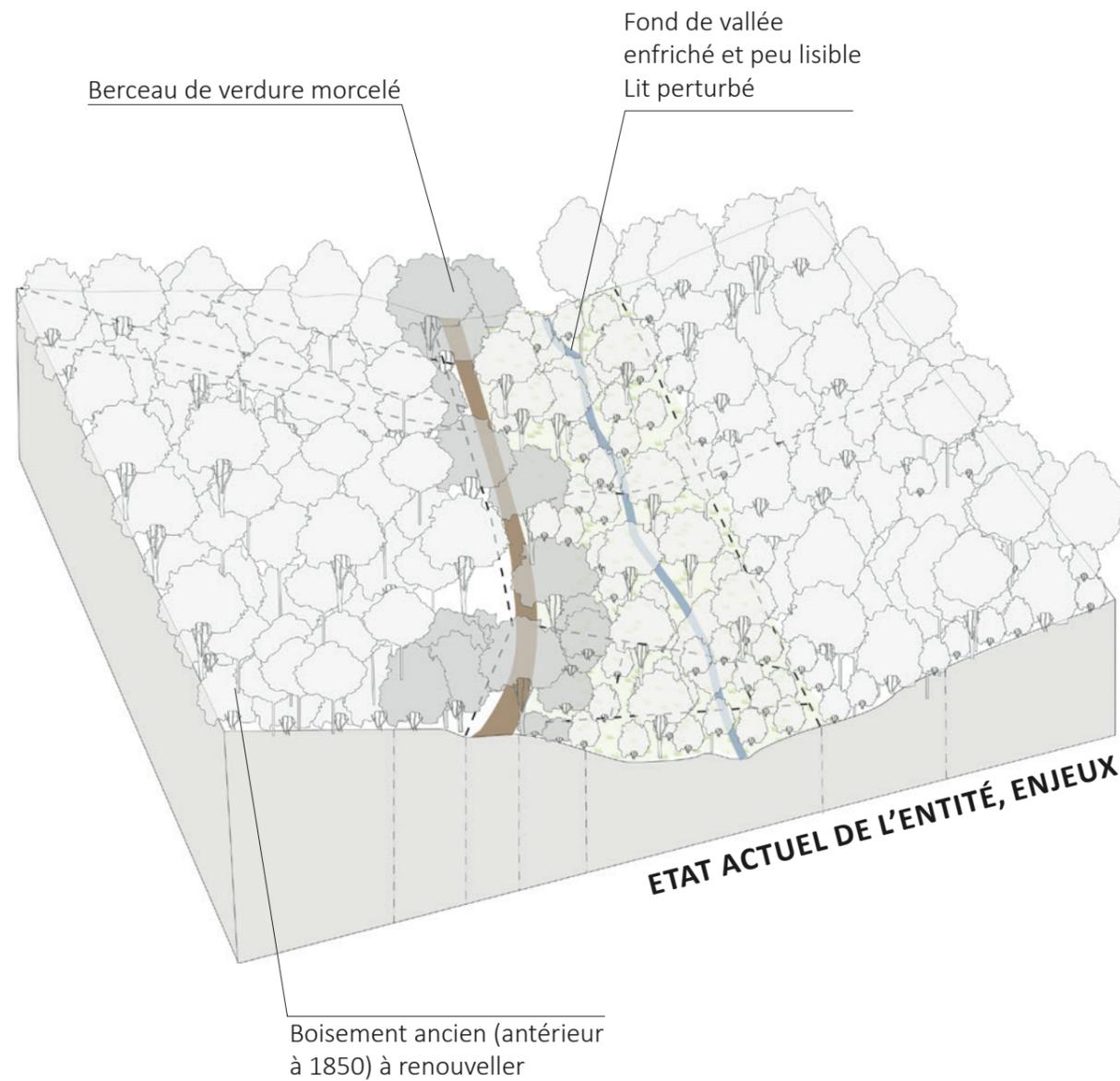
Une vallée essentiellement boisée et un fond de vallée en friche



### TRANSFORMATION DU PAYSAGE

A N+30 selon des processus agroécologiques, forestiers et/ou de pâturages

# ENJEUX ET OBJECTIFS



## A. RENFORCEMENT DU BERCEAU DE VERDURE

### Un effet visuel précieux et fragile

L'accès dans le site de Merlande se fait par une voie communale au Sud qui surplombe le fond de vallon. Le couvert arboré présent de part et d'autre de la voie peint le tableau d'un berceau de verdure et emporte le visiteur dans un parcours immersif et végétal. Cette traversée resserrée est essentielle pour créer, au terme du parcours, l'effet de découverte inattendu du monument.

Aujourd'hui ces berceaux de verdure tendent à disparaître sous l'effet de l'exploitation forestière ou de l'entretien.

Le berceau de verdure est une structure paysagère emblématique de l'unité paysagère qui conditionne le caractère pittoresque et le sentiment d'immersion dans le site.

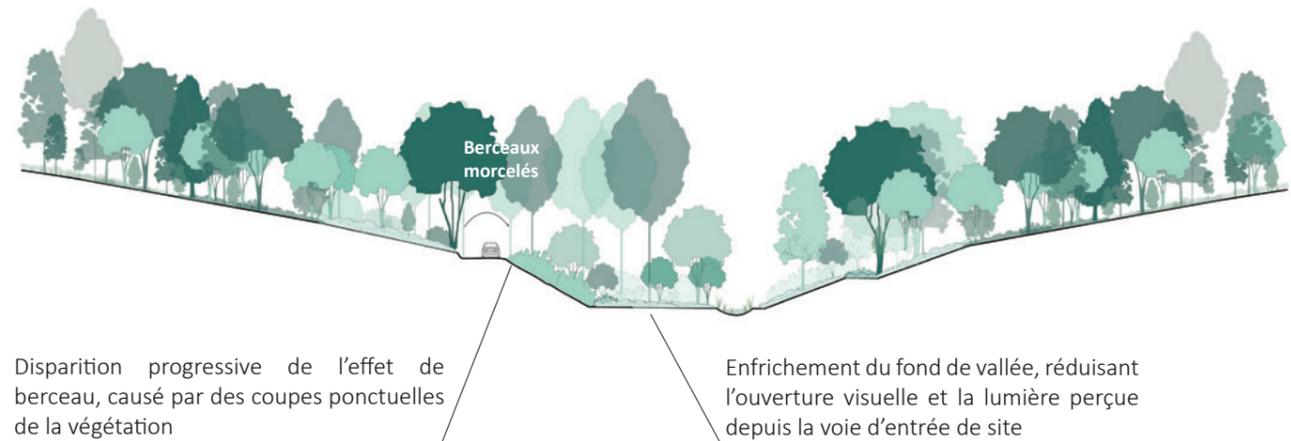
Pour préserver cet effet et redévelopper ces berceaux, il s'agit de conserver une bande de 7 mètres d'emprise de part et d'autre du chemin communal planté de noisetiers, de taillis de charmes, de châtaigniers ou tout autre essence gérée sous la forme de taillis.

### La gestion du chemin communal

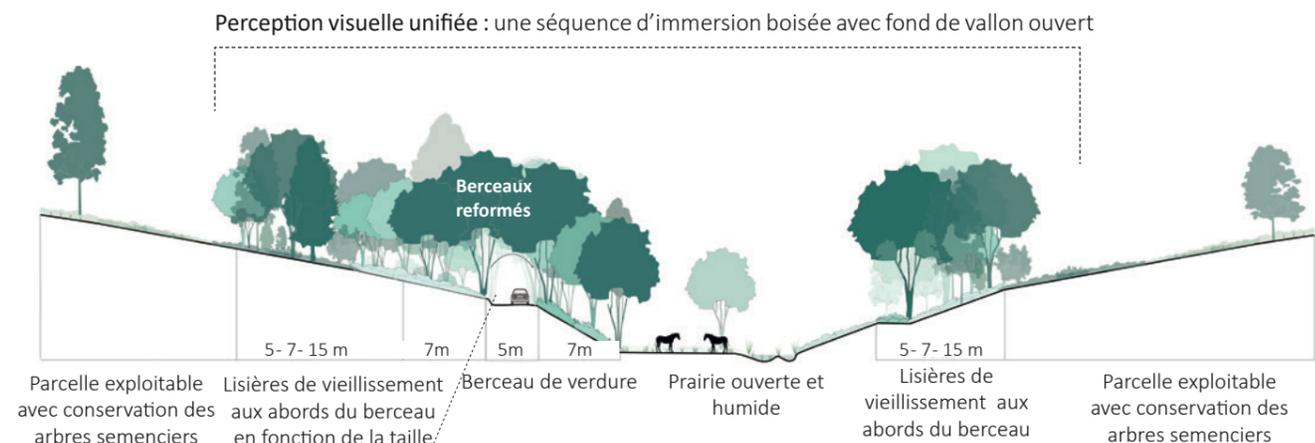
Précision sur la mesure à prendre par rapport au chemin communal ou à la limite parcellaire :

- Le chemin communal de la vallée se présente comme une voie étroite à conserver, pourvue de bas-côtés régulièrement entretenus par la collectivité.
- En l'absence de bornage cadastral, notamment dans les situations de talus, on suivra le principe suivant : emprise de la chaussée (2.5 à 3 m) doublée d'une zone d'entretien de 0.8 m à 1 m de part et d'autre du revêtement. Cette emprise totale de 4 à 5 m est suffisante pour assurer l'accessibilité de la vallée aux véhicules lourds, en largeur et hauteur.
- Ce principe implique que le berceau de verdure peut être implanté à cheval sur des emprises publiques et privées. Il n'est fait aucune différence entre le paysage privé et public. A noter que le mode de gestion actuel de la voie communale est d'ores et déjà dans cet esprit.

### ETAT ACTUEL DISPARITION PROGRESSIVE DE L'EFFET PITTORESQUE DE L'ENTRÉE DE SITE

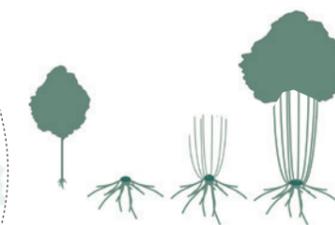


### OBJECTIF RENFORCEMENT DE L'EFFET D'IMMERSION ET OUVERTURE DU FOND DE VALLÉE



Gestion des bas côtés de la voie communale

#### A. Taillis et replantation



#### B. Choix d'essences Naturellement en taillis, maximisant la productivité

Essences préconisées

- *Carpinus betulus*  
Charme commun

- *Castanea sativa*  
Châtaignier commun

- *Corylus avellana*  
Noisetier commun

- *Salix marsault*  
Salix caprea

#### C. Des berceaux productifs



Bois bûche



Osier



Fascines  
Gaules  
Feuillards

## B. RÉOUVERTURE DU FOND DE VALLON

### Favoriser l'ouverture visuelle et la biodiversité dans le fond de vallon

Le fond de vallon se présente comme un paysage de zone humide, qui tend à disparaître par la dynamique d'enrichissement naturelle en cours et un ruisseau qui se perd. Pourtant, le paysage se présentait il y a quelques années comme une prairie humide ouverte - comme en témoigne la mémoire des habitants du vallon -.

Ce paysage représente un enjeu majeur pour la biodiversité locale et la lisibilité de la vallée. Sa gestion doit concilier la réouverture du paysage avec le maintien des écosystèmes humides, essentiels à la faune et à la flore de ce milieu. L'entretien et la valorisation de cet espace doivent s'inscrire dans une démarche favorisant la biodiversité tout en intégrant les activités humaines telles que l'élevage, qui participent à l'équilibre écologique du site.

**Rouvrir le fond de vallon est une préconisation au long cours et complexe pour les propriétaires puisqu'il s'agit de :**

- Défricher et déboiser le fond du vallon y compris et surtout les peupleraies
- Redonner un lit mineur au ruisseau
- Créer des lenticelles d'eau de moins de 25m<sup>2</sup> à faible profondeur pour renforcer le caractère de zone humide et amplifier la biodiversité du site, voire constituer des réserves d'eau pour les animaux

La valorisation économique de ces surfaces contraintes et réduites peut se fonder sur des prairies humides à destination du bétail, de la mise en place de cultures d'osier à forte valeur ajoutée, ou de l'exploitation de fourrage.

La gestion du fond de vallée doit s'inscrire dans un modèle agroécologique presque « jardinier », en tout cas à petite échelle. Les activités équestres dans le site pourraient y trouver un intérêt majeur mais conditionnées par la saisonnalité pour que les espaces soient accessibles. De nombreuses réponses et développements sont possibles dans ces types d'espaces.

### VALORISATION ÉCONOMIQUE



Osier



Fourrage

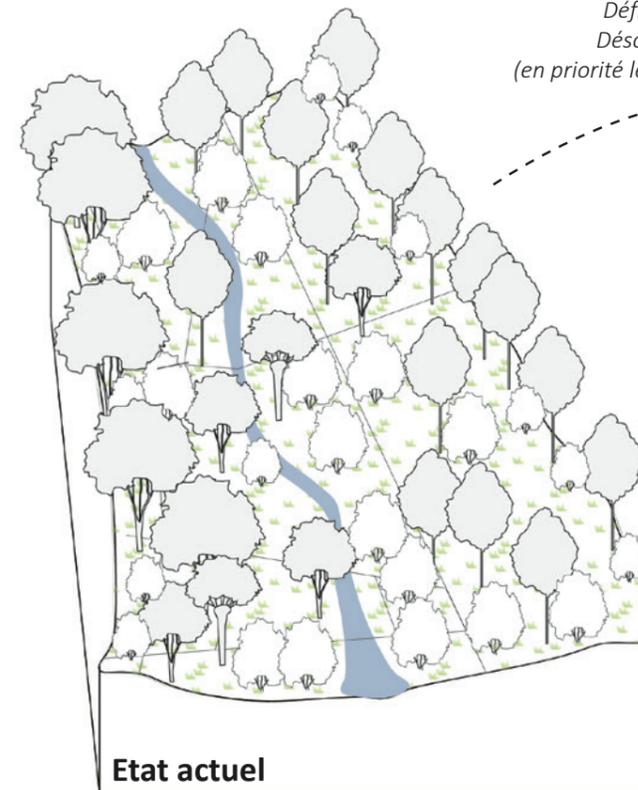


Bétail



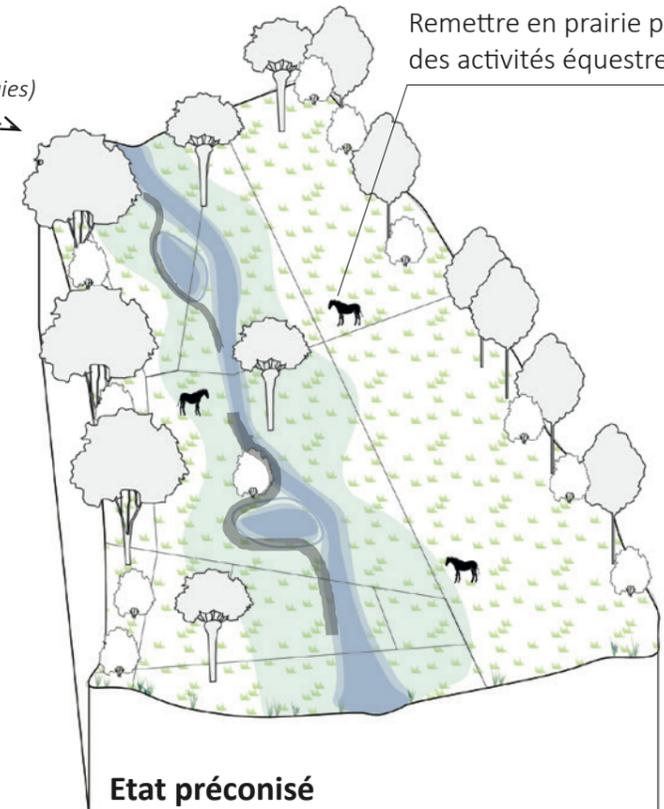
Activités équestres

### ACTIONS À METTRE EN PLACE



Etat actuel

Déboiser  
Défricher  
Désoucher  
(en priorité les peupleraies)



Etat préconisé

Remettre en prairie pour des activités équestres

### OBJECTIFS DE REMÉANDRAGE D'UN COURS D'EAU : gagner du temps, limiter les débits, infiltrer in situ, diversifier le milieu



100m<sup>3</sup>/h en linéaire - 14 = 86m<sup>3</sup>/h reméandré  
40cm de niveau d'eau x 0,86 = 34cm de niveau d'eau après reméandrage

### Bénéfices du reméandrage

- > débit ralenti = risque d'inondation réduit
- > infiltration dans les nappes phréatiques
- > effet pittoresque
- > action positive sur la biodiversité

*Reméandrage de la rivière Aire par Descombes Rampini - Landezine award*

> Terrassement en damier du cours d'eau permettant un effet hydraulique, un reméandrage naturel et une renaturation de l'espace.



## C. UNE STRATÉGIE DE LISIÈRE POUR LES VERSANTS BOISÉS

### Un équilibre à trouver entre exploitation des parcelles et biodiversité des versants boisés

La gestion de ces espaces doit permettre d'équilibrer la nécessité des propriétaires d'exploiter leurs parcelles avec la conservation des habitats naturels, assurant ainsi la pérennité de l'écosystème et la continuité du paysage forestier (une trame verte dans le vallon). Ces enjeux reflètent l'importance de pratiques sylvicoles responsables et d'une vision à long terme pour le développement et la valorisation du site.

Les versants boisés accentuent la géographie du vallon et renforcent le sentiment d'immersion dans le site. Ces boisements permettent une amplification de l'échelle du vallon d'une quinzaine de mètres. Indispensables à la mise en scène du paysage, cette « trame » boisée doit persister pour conserver ces effets écosystémiques de corridor, de brise vent et d'équilibre du paysage. Toutefois pour assurer en même temps l'exploitation du bois tout en préservant le caractère boisé, il est préconisé de mettre en place un principe de lisière alternatif aux coupes franches qui auraient un effet dévastateur sur la perception du paysage.

Un recul de **5m, 7m ou 15 m** est préconisé en fonction de la taille de chaque parcelle pour constituer des lisières de vieillissement (se référer au schéma ci-contre). En cas de parcelle inférieure à 1000 m<sup>2</sup>, ou dont la morphologie ne permet pas la mise en place de ce recul (exemple d'un terrain en « lanière »), la lisière est substituée à un ratio de **20% de la parcelle**. La zone ainsi conservée devra toutefois respecter les continuités écologiques et s'intégrer à la trame verte des parcelles adjacentes.

#### Les objectifs sont :

- De conserver un maillage arboré lors de coupes franches à la fois pour le paysage et pour les continuités écologiques du site.
- De limiter le ruissellement.
- De conserver une perception visuelle unitaire.
- D'accepter le réinvestissement des parcelles librement (reboisement ou pas) en conservant quelques arbres semenciers et une diversité d'essences feuillus.

→ Unifie visuellement le paysage depuis le chemin de découverte du site

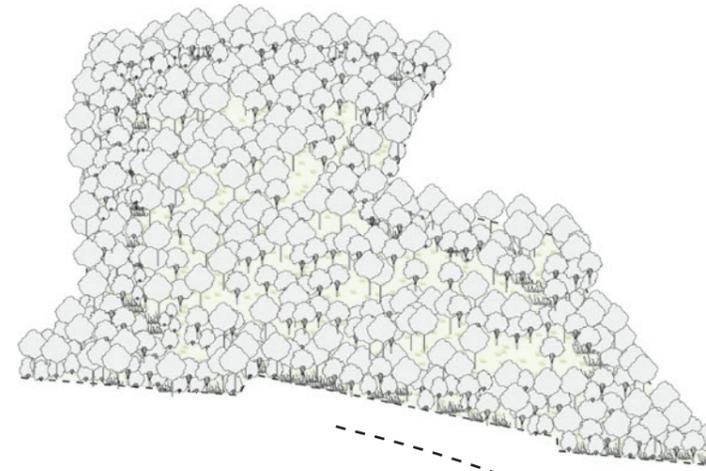
→ Accepte le réinvestissement des parcelles librement par le propriétaire, en conservant des arbres semenciers  
Favorise la replantation de feuillus

→ Limite le ruissellement des eaux pluviales

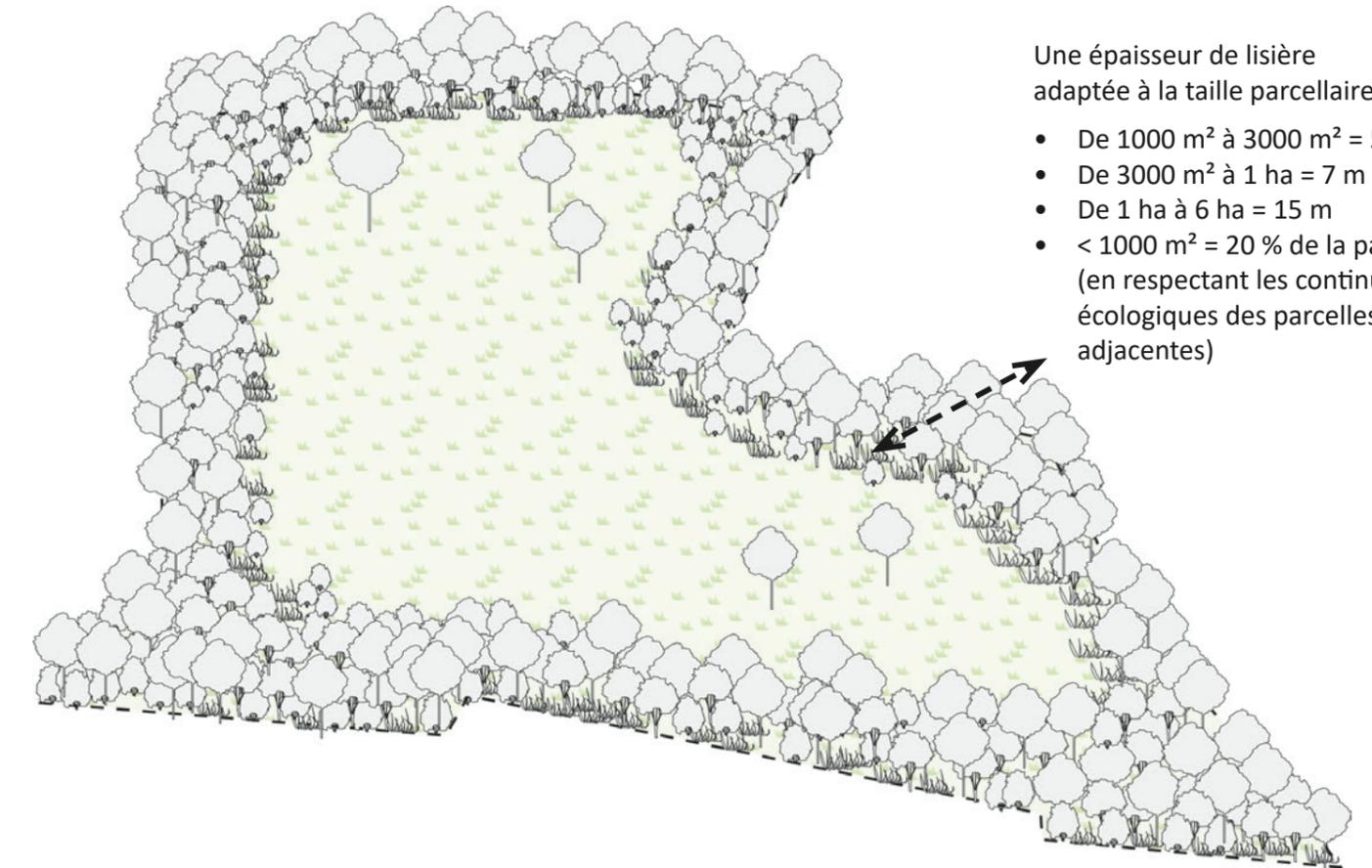
→ Favorise l'installation d'une biodiversité pérenne



#### PARCELLE BOISÉE ACTUELLE



#### PARCELLE EN CAS DE COUPE POUR UN BESOIN D'EXPLOITATION



Une épaisseur de lisière adaptée à la taille parcellaire :

- De 1000 m<sup>2</sup> à 3000 m<sup>2</sup> = 5 m
- De 3000 m<sup>2</sup> à 1 ha = 7 m
- De 1 ha à 6 ha = 15 m
- < 1000 m<sup>2</sup> = 20 % de la parcelle (en respectant les continuités écologiques des parcelles adjacentes)

## Préconisations pour la mise en place et l'exploitation des lisières de vieillissement

La lisière de vieillissement peut être entretenue. Elle peut également être exploitée avec les principes suivants :

- Tous les arbres de 40 cm de diamètre mesurés à 1.20 m du collet doivent être préservés.
- Les peuplements de taillis peuvent être exploités à condition que le reste de la parcelle à l'arrière de la lisière soit boisé depuis plus de 10 ans.
- Les prélèvements ponctuels de bois de chauffage issus de taillis sont autorisés à hauteur du tiers de l'emprise totale et régulièrement répartis
- Les coupes dans la lisière peuvent également participer à l'étagement de la végétation favorable à la biodiversité et structurer une irrégularité ou une transition avec le reste de la parcelle.
- Les abattages restent soumis à autorisation.

La lisière représente environ le quart de chaque parcelle quelque soit la taille. Elle permet d'envisager et d'intégrer :

- La diversification des essences, que ce soit par des mosaïques monospécifiques (sur plusieurs parcelles) ou par une variété de peuplements tout en préservant un écosystème.
- L'amplification de la mosaïque paysagère par de nouvelles activités économiques, qu'il s'agisse de prairies naturelles, de vergers ou d'autres cultures en fonction des situations.
- La plantation de nouvelles essences du fait du changement climatique à l'exception des conifères.

La mise en œuvre des lisières de vieillissement repose sur l'idée de mettre en place une contrainte pour la conservation du paysage et de libérer le reste des parcelles de toute contrainte ou des systèmes agroforestiers.

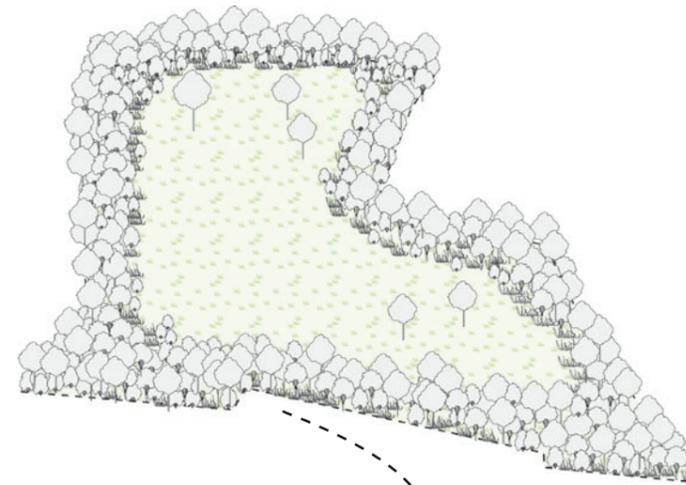
Une planification minutieuse des coupes est nécessaire pour préserver les zones importantes pour la biodiversité. L'introduction de pratiques agroforestières peut compléter l'exploitation traditionnelle du bois, offrant ainsi une approche holistique qui respecte la régénération naturelle et la protection des sols. La collaboration avec des experts en foresterie et en écologie garantit que l'exploitation reste durable et économiquement viable.

### GESTION DE LA LISIÈRE

-  1. Préservation de tous les arbres de 40 cm de diamètre mesurés à 1.20 m du collet
-  2. Exploitation des peuplements de taillis (après vérification que le reste de la parcelle à l'arrière de la lisière est boisé depuis plus de 10 ans)
-  3. Autorisation de prélèvement d'un tiers de bois de chauffage issu du taillis
-  4. Coupes ponctuelles de la végétation de lisière autorisée pour étagier la végétation

### ECHELLE DE LA PARCELLE

-> EXPLOITATION POSSIBLE EN CENTRE ET EN LISIÈRE DE PARCELLE PAR D'AUTRES ACTIVITÉS QUE LA FORÊT



### ECHELLE DU PAYSAGE

-> MOSAÏQUE PAYSAGÈRE



### Choix d'essences pour la lisière

- Quercus petraea  
Chêne sessile
- Quercus robur  
Chêne pédonculé
- Carpinus betulus  
Charme commun
- Castanea sativa  
Châtaigner commun

### Rentabilité économique possible

| Surface de lisière exploitée | Revenu net € |
|------------------------------|--------------|
| 1 Hectare                    | -> 450€      |

Revenus générés par l'exploitation des lisières en fonction de leur surface exploitée.

Estimation établie en 2024 grâce aux données estimées de l'ONF :

- Le Marché du bois - Lettre de conjoncture n°8
- Vente de bois



## 2 CŒUR DE SITE

EVOLUTION DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE LA VALLÉE

ENJEUX ET OBJECTIFS

A. LA RELATION PAYSAGE-MONUMENT

B. LA GESTION DE L'EAU, DU RISQUE ET LA LISIBILITÉ DU PATRIMOINE

C. L'EXPÉRIENCE DE VISITE DU MONUMENT

## 2. CŒUR DE SITE

### Vision d'ensemble et actions

Cette séquence se caractérise par un élargissement du fond de vallée et son ouverture paysagère. Cette caractéristique conditionne une découverte progressive du monument avec des systèmes de vue où le monument apparaît et disparaît successivement.

Cette séquence inclut l'ensemble monumental générant des perceptions proches et lointaines et mettant en scène la poésie de la ruine.

Pour cette séquence plusieurs enjeux doivent être considérés :

- La préservation d'un fond de vallée ouvert et en particulier les situations paysagères permettant de mettre en scène la relation entre le paysage et le monument.
- La maîtrise paysagère de l'écrin boisé du monument qui crée un arrière-plan procurant ce sentiment du monument émergeant de la nature.
- La maîtrise d'une marge de recul boisée afin d'éviter toute co-visibilité avec l'urbanisation contemporaine du plateau à l'est du site.

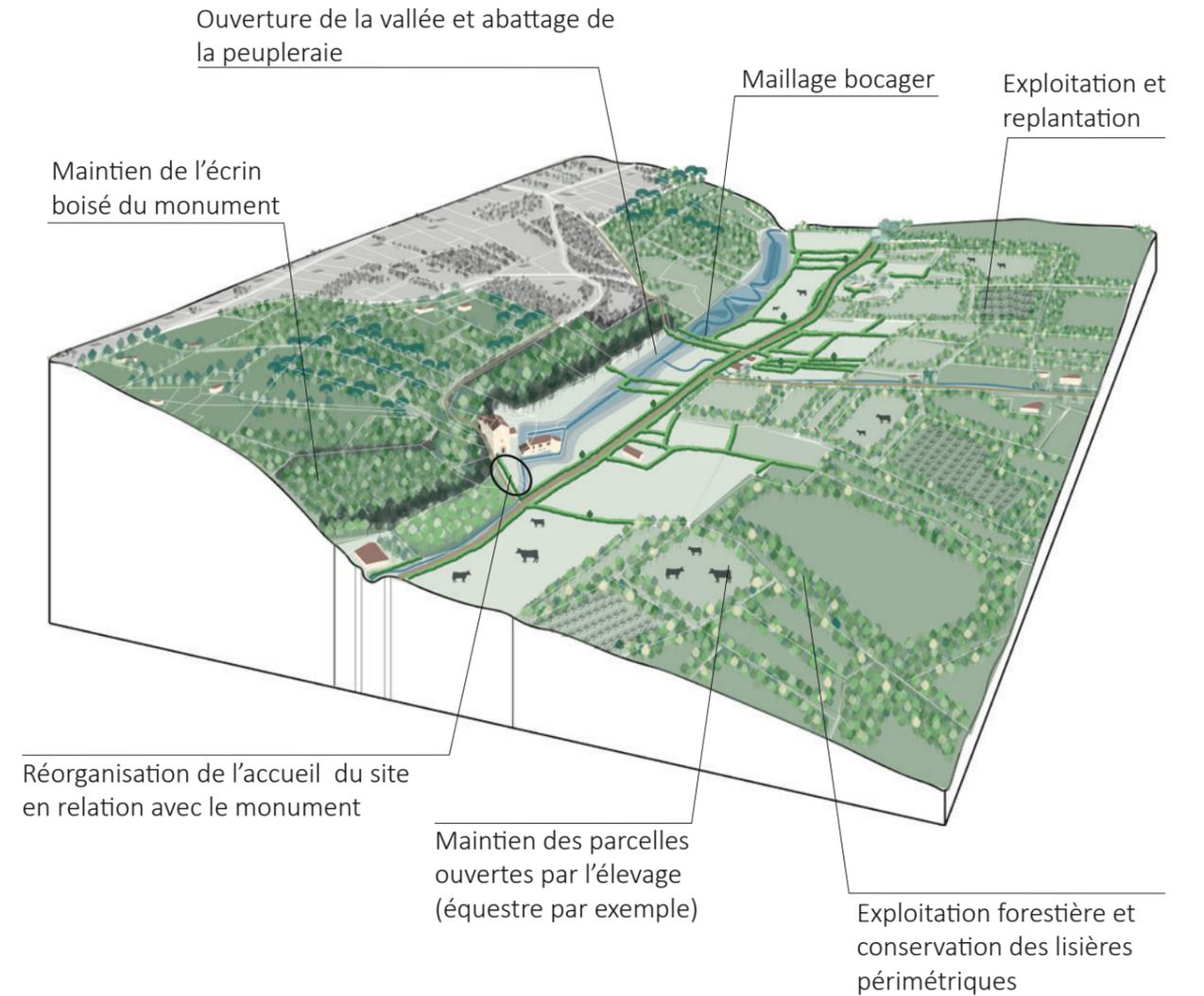
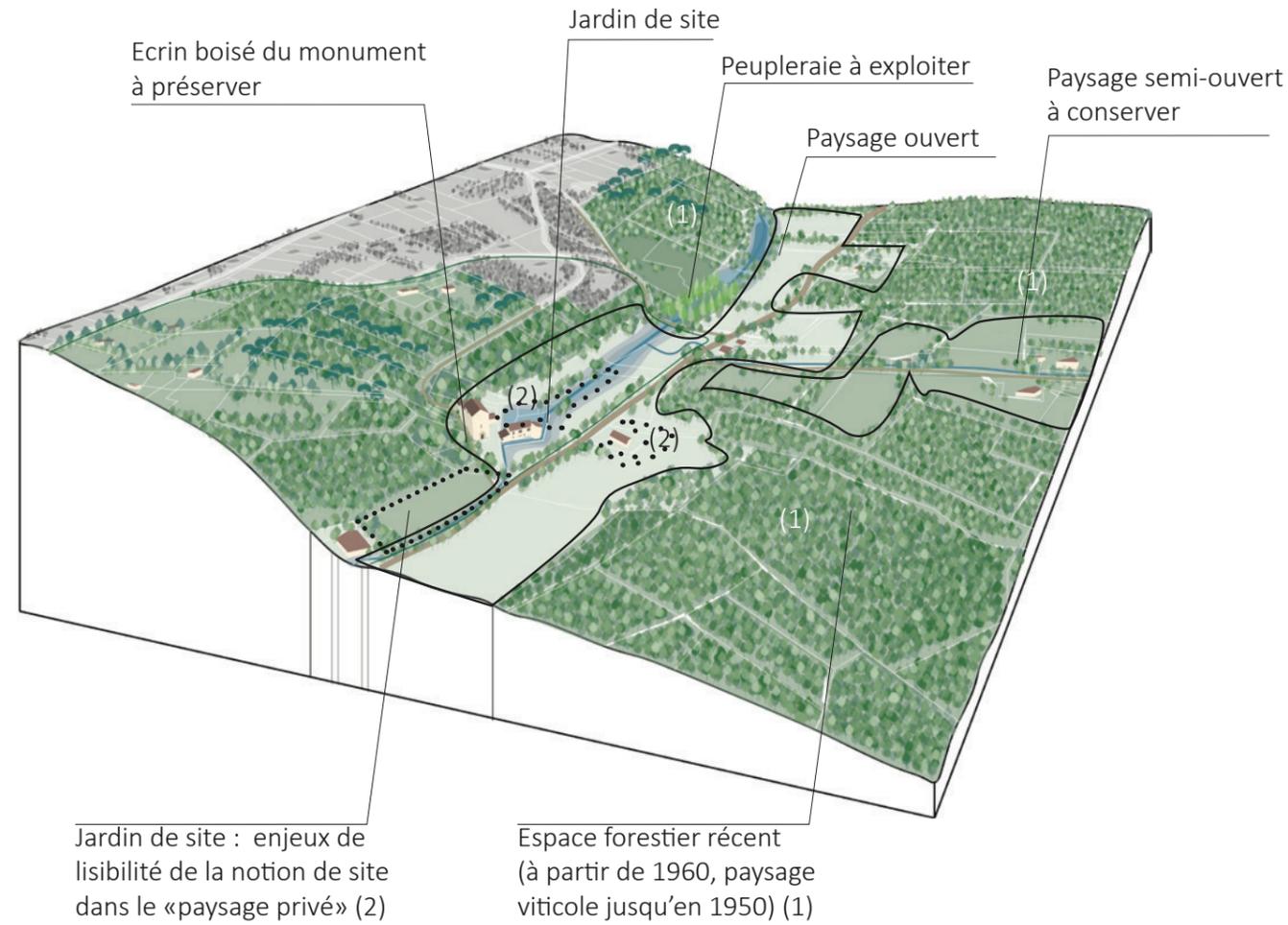
Cette séquence se caractérise également par une organisation guidée par la question de l'eau qui évolue au fil du temps : d'abord domestique (choix du site d'implantation) puis défensive, présentant aujourd'hui un risque pour la préservation du patrimoine bâti du fait de choix d'aménagement du territoire amnésique de l'ingéniosité de l'hydraulique monastique. Cette thématique particulière doit être considérée pour l'ensemble des séquences mais est principalement développée avec des caractéristiques particulières au cœur du monument. Dans cette thématique devront être considérées les traces dans le paysage de l'hydraulique monastique.



*Fond de vallée et découverte du monument*

# ÉVOLUTION DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE VALLÉENNE

## BLOC DE SITUATION



### PAYSAGE ACTUEL

Un monument souvent dissimulé par la végétation depuis l'entrée du site  
 Un fond de vallée obstrué par l'espace forestier  
 Un patrimoine hydraulique à comprendre et utiliser  
 Un écrin de verdure qui protège le monument et l'inscrit dans un caractère pittoresque  
 Des aménagements pour l'accueil du public concentrés sur le monument

### TRANSFORMATION DU PAYSAGE

À N+30 :  
 Une vallée ouverte qui renforce la relation entre le paysage et le monument historique  
 Un écrin boisé pérenne et renforcé autour du monument  
 Une logique hydraulique optimisée au regard de l'hydraulique monastique  
 Des aménagements pour le public adaptés au site naturel

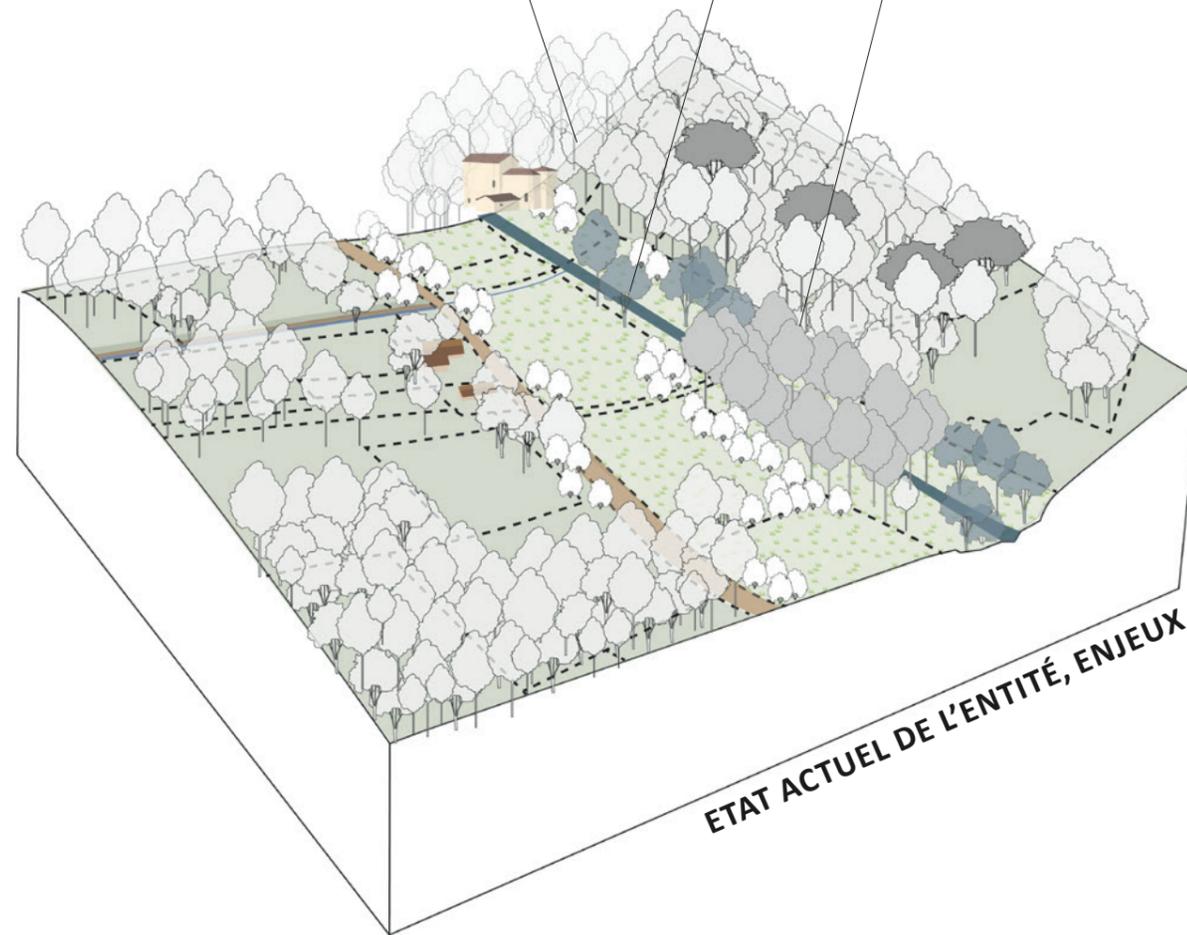
# ENJEUX ET OBJECTIFS



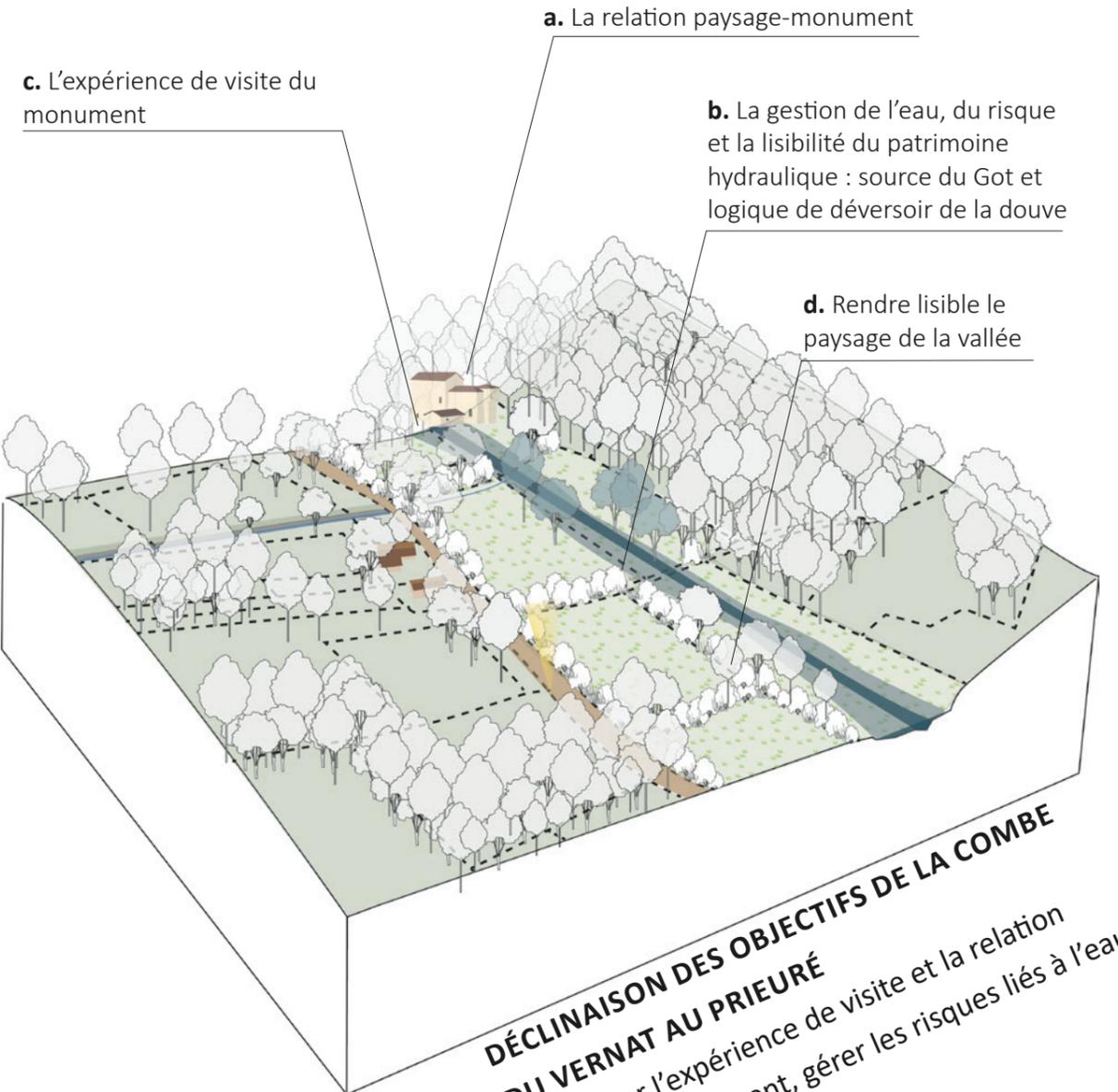
Ecrin boisé du monument à conserver

Un système hydraulique non adapté à la morphologie du site

Fond de vallée occulté par la peupleraie



**ETAT ACTUEL DE L'ENTITÉ, ENJEUX**



**a.** La relation paysage-monument

**b.** La gestion de l'eau, du risque et la lisibilité du patrimoine hydraulique : source du Got et logique de déversoir de la douve

**d.** Rendre lisible le paysage de la vallée

**c.** L'expérience de visite du monument

**DÉCLINAISON DES OBJECTIFS DE LA COMBE DU VERNAT AU PRIEURÉ**  
Renforcer l'expérience de visite et la relation paysage-monument, gérer les risques liés à l'eau

## A. LA RELATION PAYSAGE - MONUMENT

### Découvrir le monument progressivement

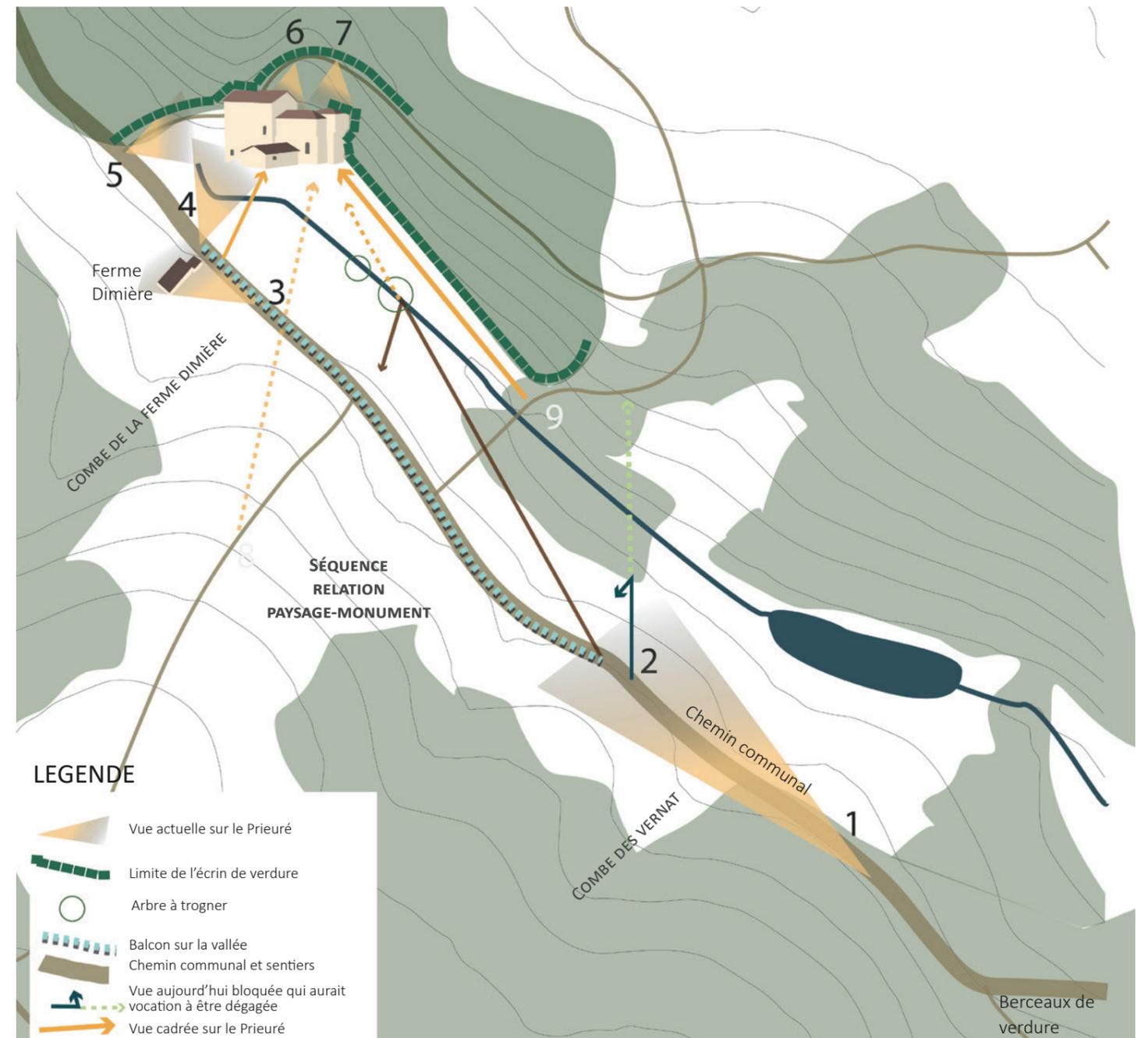
Au débouché d'une séquence d'un kilomètre en immersion dans la vallée, le paysage s'ouvre subitement à la manière d'une «clairière», dévoilant progressivement le Prieuré de Merlande sur un parcours de 600m. Il n'y a pas vraiment de transition entre ces deux séquences mais plutôt une rupture générée par une conjonction de plusieurs facteurs :

1. La profondeur de champ visuel s'ouvre subitement du fait d'un élargissement de la vallée et du recul des espaces boisés au profit de prairies. Le chemin communal s'appuie sur une courbe de niveau et représente une forme de « balcon » sur la vallée.
2. Le profil en long du chemin n'est plus en pente mais sensiblement plat à l'exception des séquences marquées par les talwegs Est/Ouest comme au lieu-dit Le Vernat ou La Ferme Dimière. Ces talwegs, à l'origine de fluctuations topographiques sensibles, impactent les perceptions sur la physionomie du monument. Passé le talweg du Vernat, dénommé Sibérie de Merlande, une première vue lointaine se dégage sur le Prieuré. L'ondulation du chemin dans les plis du relief ouvre le regard sur le monument qui disparaît par la suite. Cette cinétique est parfois perturbée par la présence de certains arbres de très haute tige au bord du ruisseau qui en été masquent la vue sur le Prieuré.
3. L'approche du monument se poursuit jusqu'à la ferme Dimière dont l'architecture remarquable se présente comme un seuil dans la progression jusqu'au Prieuré. Ce bâtiment, implanté à 45° par rapport à l'ensemble prieural marque un effet de porte. Il s'inscrit également dans la pente d'un talweg Est/Ouest et présente une belle façade Sud avec des modénatures de fenêtres à meneau.
4. L'approche du monument est marquée successivement par une vue sur l'ensemble prieural (église et logis). L'ensemble bâti dégage une masse de pierre puissante adossée à son coteau boisé, une physionomie très lisible depuis la Ferme Dimière.

Cette scénographie d'approche du monument dans le paysage de la vallée implique de **préserver 7 vues essentielles et complémentaires** indiquées sur la carte ci-contre (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7).

La préservation de ces vues mettant en jeu la relation paysage-monument implique :

- De cadrer les vues depuis le domaine public
- De conserver un paysage ouvert
- De conserver l'écrin boisé



Actuel



Elagage des arbres en trogne pour libérer les axes de vue

## Cadrer les vues depuis le domaine public

La vue dépasse la notion de privé ou public. Aussi, les principaux axes de vue identifiés précédemment sont à préserver afin de laisser passer le regard ponctuellement et ne pas confisquer le paysage par la gestion des espaces privés.

Dans cette approche on pourra aisément jouer sur les cadrages précis, notamment pour les deux principaux sites habités : la ferme Dimière et le logis du Prieuré. L'aménagement des jardins devra considérer l'esprit du lieu et en particulier les vues sur le monument. Les clôtures préconisées sont des clôtures agricoles doublées d'une haie d'essences locales. Les paravents, brises vues ou dispositifs construits ne sont pas souhaitables afin de rester dans l'esprit du lieu. La palette végétale pour la création de haies figure dans le volet thématique.



Actuel



Cadrage de la vue par une taille spécifique de la végétation



Actuel



Amplifier la notion de clairière par l'ouverture sur le ciel

## Conserver le paysage ouvert

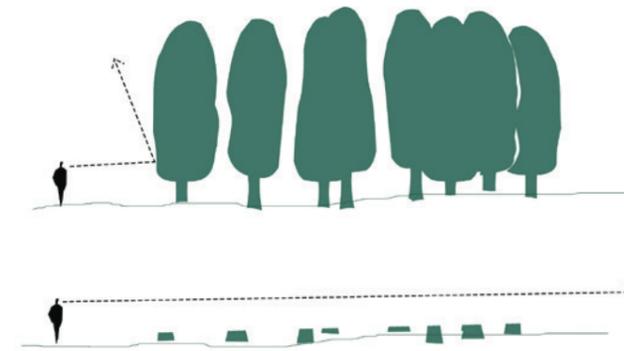
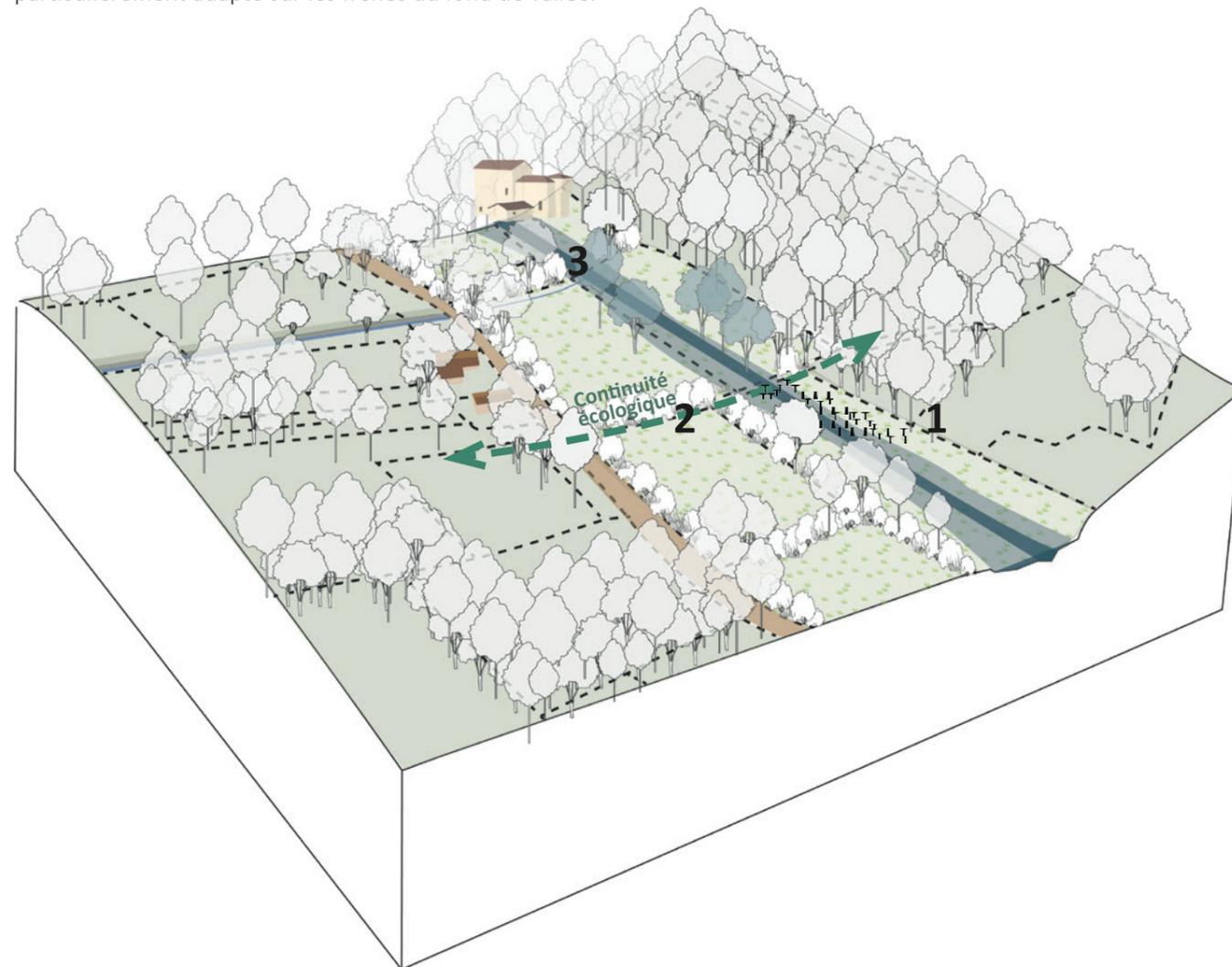
Dans cette séquence la conservation d'un paysage ouvert repose sur :

**1. L'exploitation de la peupleraie** en fond de vallon pour retrouver une perception ouverte sur les deux rives du ruisseau impliquant la mise en prairie de ces espaces.

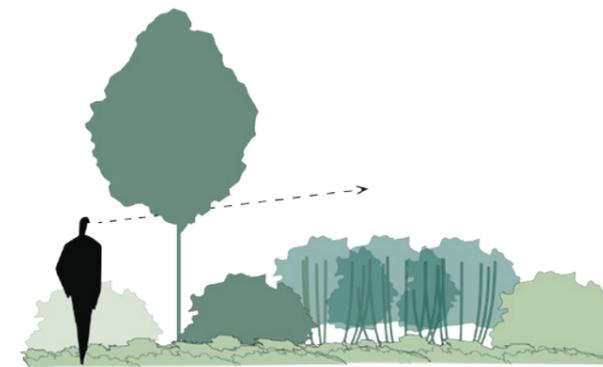
**2. La préservation des prairies naturelles existantes** pour lesquelles un maillage bocager bas pourrait être replanté en veillant à la conservation d'un paysage ouvert.

Les haies présentes jusque dans les années 1950 permettent de limiter l'espace, révéler l'échelle parcellaire, marquer la topographie et constituer des réservoirs de biodiversité. La plantation de haies dans cette séquence de la vallée permet également d'établir une continuité écologique entre les deux versants.

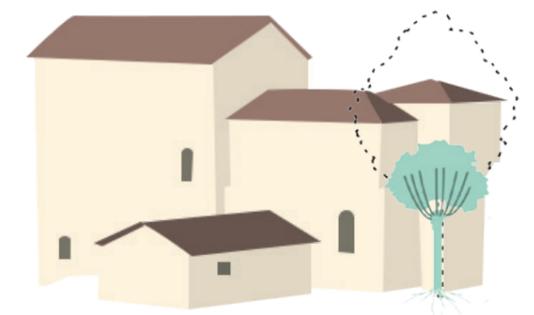
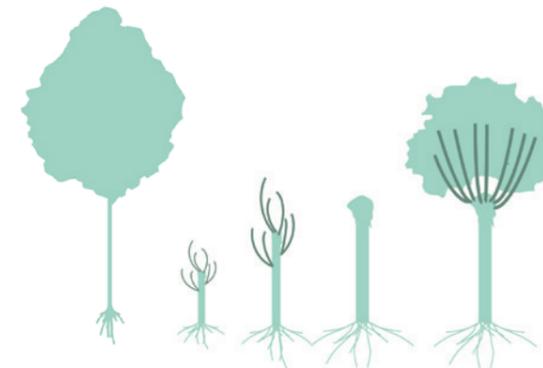
**3. Les arbres de très haute tige pourront faire l'objet d'un élagage et d'une gestion** sous forme de trogne pour conserver les vues lointaines sur le monument. La trogne, véritable puit de carbone et de biodiversité est réalisable sur de nombreuses essences et ce type de taille est particulièrement adapté sur les frênes du fond de vallée.



### 1. EXPLOITER LA PEUPLERAIE POUR LIBÉRER LA VUE



### 2. CONSTITUER UN MAILLAGE BOCAGER BAS



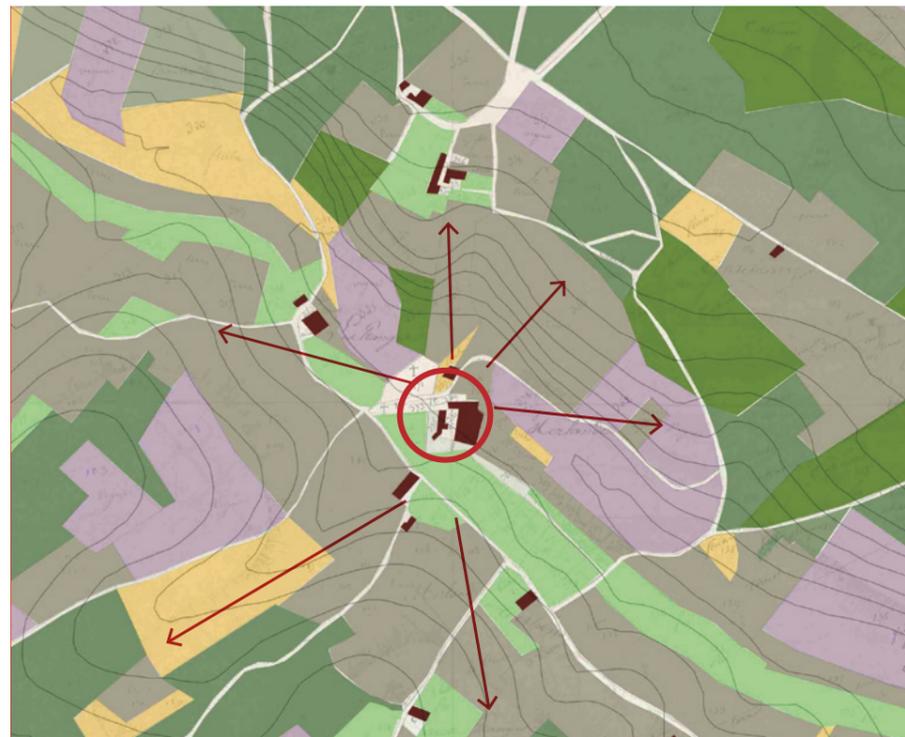
### 3. TROGNER LES ARBRES DE HAUTES TIGES QUI MASQUENT LES VUES

## Conserver l'écrin boisé et préserver l'effet pittoresque

Si le Prieuré de Merlande est depuis le XVI<sup>e</sup> siècle un ensemble défensif, la ruine post-révolutionnaire et la disparition progressive de la vigne mettent aujourd'hui le monument dans une situation pittoresque essentiellement structurée par un écrin boisé qui entoure le flanc Nord Est de l'ensemble monumental. Ce versant boisé est à préserver intégralement. Le dispositif de lisière sur cette partie n'est pas souhaitable, afin de limiter les relations de co-visibilité qui pourraient exister entre l'urbanisation du plateau et le monument. Des coupes ponctuelles seront toutefois possibles. En particulier, les pins sont à abattre car lors d'événements tempétueux ils fragilisent les peuplements de feuillus. Dans cette entité, les parcelles présentant des fronts de taille aujourd'hui peu lisibles pourront être éclaircies de façon à les rendre lisibles.



Ecrin boisé encadrant le monument



Un système défensif ouvert sur la totalité du territoire

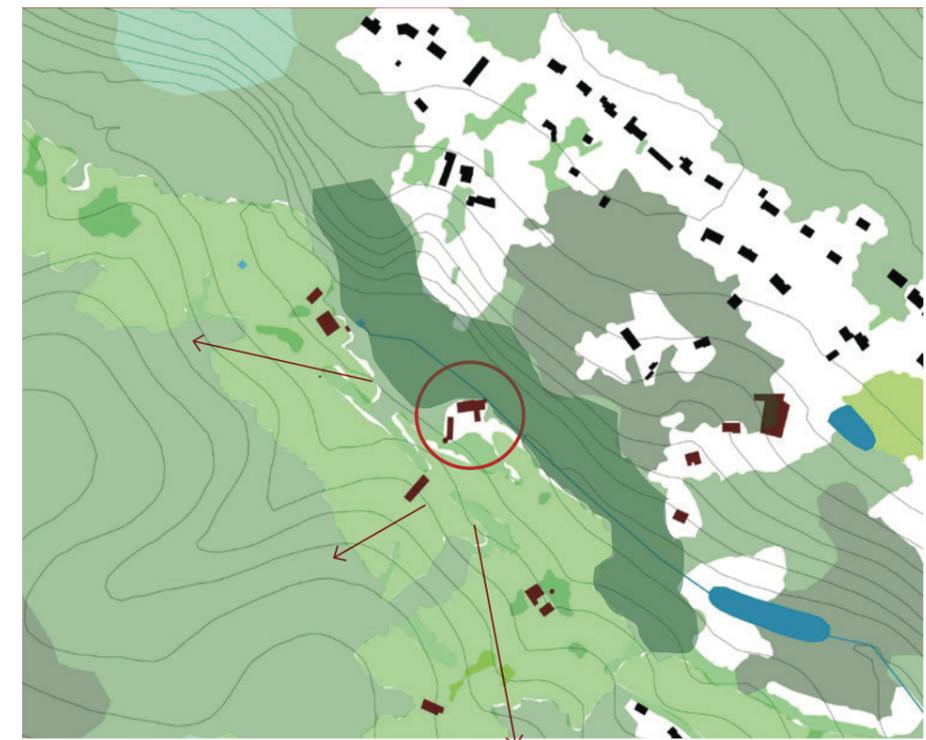
### LEGENDE - Le cadastre Napoléonien de 1810

#### Un territoire structuré des coteaux boisés et un vallon ouvert sur le ciel

- Forêt de châtaignier
- Taillis de Châtaignier
- Forêt de chêne
- Taillis et broussaille
- Futaie
- Bruyère/Lande
- Friche

#### Une agriculture orientée sur un système de polyculture-élevage autour du Prieuré de Merlande sur les versants et les vallons

- Terre
- Vigne
- Prairie
- Jardin



Un écrin boisé à préserver

### LEGENDE - Le plan des sols Aujourd'hui

#### Une prairie ouverte qui s'ouvre timidement sur le ciel

- Forêts de feuillus et de résineux
- Forêt de Feuillus
- Forêt de Pin maritime
- Bosquet
- Broussaille et Taillis
- Plantation d'alignement et haie
- Verger

## B. LA GESTION DE L'EAU, DU RISQUE ET LA LISIBILITÉ DU PATRIMOINE HYDRAULIQUE

### L'hydraulique monastique : analyser le territoire pour identifier les enjeux

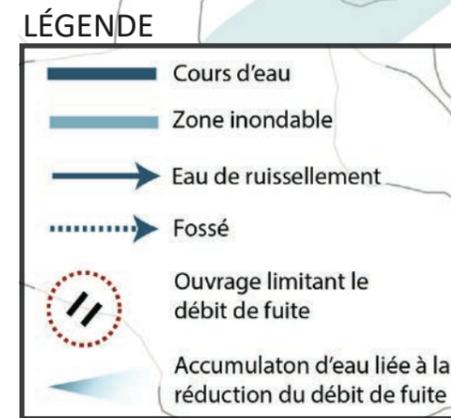
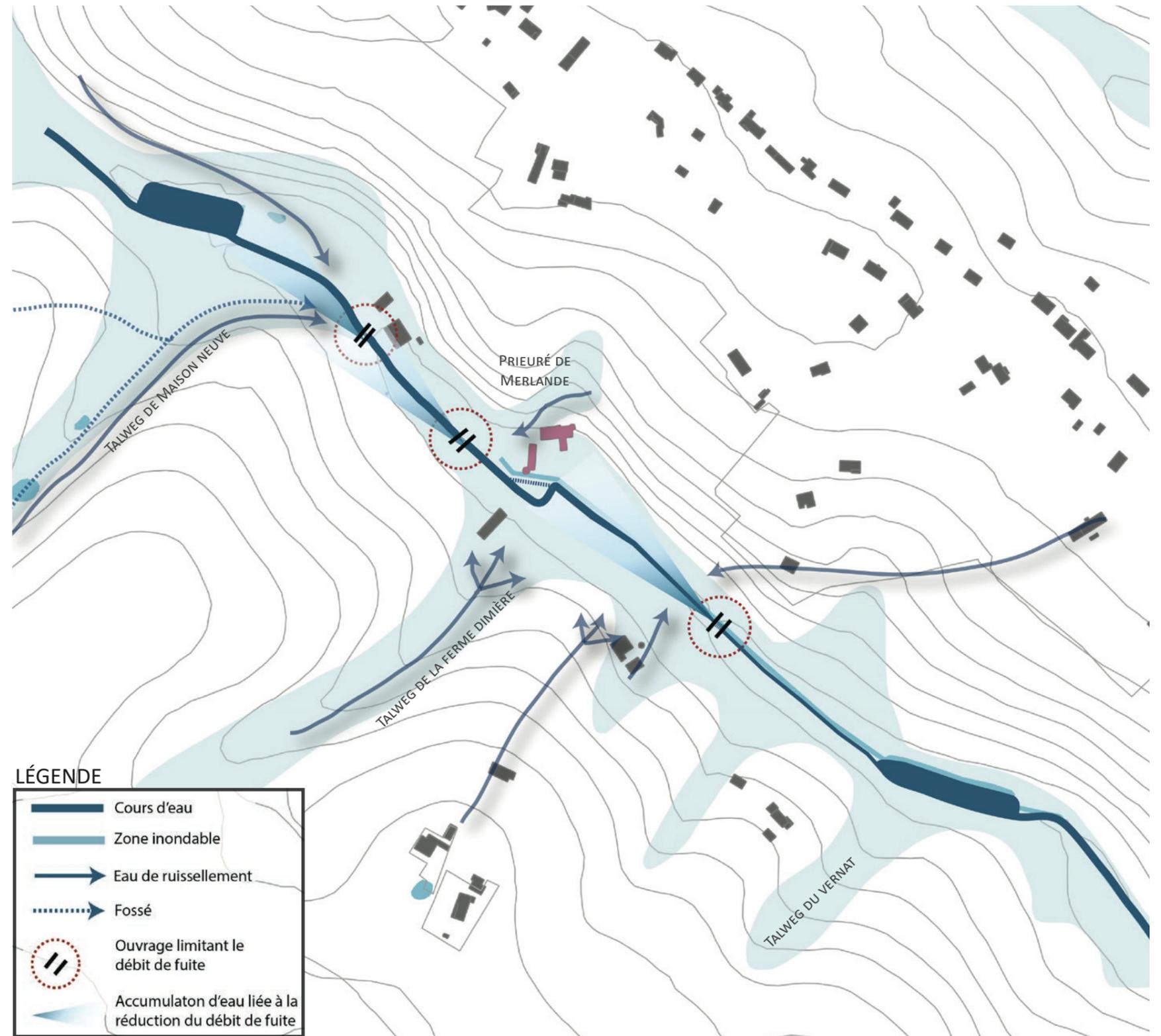
L'eau, la source « primitive » a déterminé l'implantation du monument actuel. Les implantations monastiques sont toujours déterminées par cet élément et les travaux hydrauliques ont profondément modifié le paysage. De nombreux exemples sont étudiés en Europe et relatés dans quelques ouvrages dont « *L'hydraulique monastique, rencontre à Royaumont* », ed. CREAPHIS.

Le site de Merlande est schématiquement marqué par deux périodes de construction du paysage hydraulique :

- La construction primitive à la source du Got, véritable source située sous la chapelle du XII<sup>e</sup> siècle.
- La construction défensive issue des guerres de religion et mettant en œuvre un clos structuré par une douve périphérique.

L'hydraulique monastique est toujours une conception globale du territoire. De ce fait chaque élément du site doit être considéré dans une approche globale allant des logiques de bassins versants jusqu'aux ouvrages particuliers. Aujourd'hui, aucune ressource documentaire ou de recherche ne permet d'établir un corpus scientifique précis sur l'hydraulique monastique à Merlande. Toutefois, un schéma de principe peut être esquissé pour appuyer les enjeux de gestion du site. Les principaux appuis reposent sur l'observation cartographique et de terrain, suggérant une première esquisse du fonctionnement hydraulique du site qui comprend :

- Une géographie d'un vallon orienté Nord-Sud complété par des talwegs Est-Ouest : les combes de l'ancienne chèvrerie, le talweg et le chemin creux du bois des Pervenches, le talweg de la ferme Dimière
- Une multitude de sources : chèvrerie, ferme Dimière, Prieuré
- Une douve partiellement remblayée
- Un déversoir au sortir de la douve représentant une séquence particulière du ruisseau du Got.



## Gérer l'eau à différentes échelles pour préserver le patrimoine

L'histoire récente démontre que le site de Merlande et en particulier le patrimoine monumental est soumis à un risque inondation avec une récurrence décennale (2018, 2008, 1995). D'abord, il est certain que les effets du changement climatique représentent une part importante de ce risque inondation. Les phénomènes sont toujours des phénomènes « éclairs » avec des relevés de précipitations hors norme.

Pourtant, il est difficile d'imaginer qu'une construction défensive du XVI<sup>e</sup> siècle n'intègre pas cette éventualité. Autrement dit, les moines ne devaient pas se laisser prendre par les eaux mais plutôt les maîtriser. En l'absence de recherche précise sur l'hydraulique, il y a lieu d'ébaucher quelques principes à mettre en œuvre ou à étudier :

**1. En amont du monument et pour l'ensemble du site, il serait utile de déterminer les bassins versants, leurs grandes caractéristiques et envisager de séparer les bassins versants pour ralentir ou déplacer la confluence des eaux [cas de figure de la noue paysagère en contre haut du logis du Prieuré].**

**2. Préserver, amplifier, retrouver ou démultiplier les chemins creux, mares forestières ou zones humides** (dont certaines ont été remblayées : cas de figure de la Ferme dimière ou de l'ancienne chèvrerie).

**3. Les eaux de ruissellement des chemins** doivent être **régulièrement réparties** sur des emprises plus importantes que les assiettes de chemin, impliquant la réalisation de barradeaux pour répartir les eaux de ruissellement [cas de figure du chemin contournant l'écrin boisé].

**4. Retrouver un reméandrage du ruisseau** du Got pour accroître le volume capable du lit majeur sans intervenir sur le lit mineur. Dans cette séquence, ce type de travaux est déterminé par la morphologie historique du déversoir de la douve. De ce fait, un étagement comprenant lit mineur, intermédiaire et majeur devront être étudiés pour répondre à cette morphologie « historique ». L'étagement du déversoir est également essentiel pour accroître les effets bénéfiques des écotones pour la biodiversité. Tous les travaux hydrauliques seront réalisés avec des techniques de génie écologique pour parvenir à une forme de risberme renforçant la vocation initiale de déversoir.

**5. Abattage et dessouchage des arbres** dans le lit mineur de la rivière afin de faciliter l'écoulement des eaux.

## SÉCURISER LE MONUMENT PAR UN REMÉANDRAGE DU RUISSEAU DU GOT ÉVOCATION DU PAYSAGE DE DÉVERSOIR



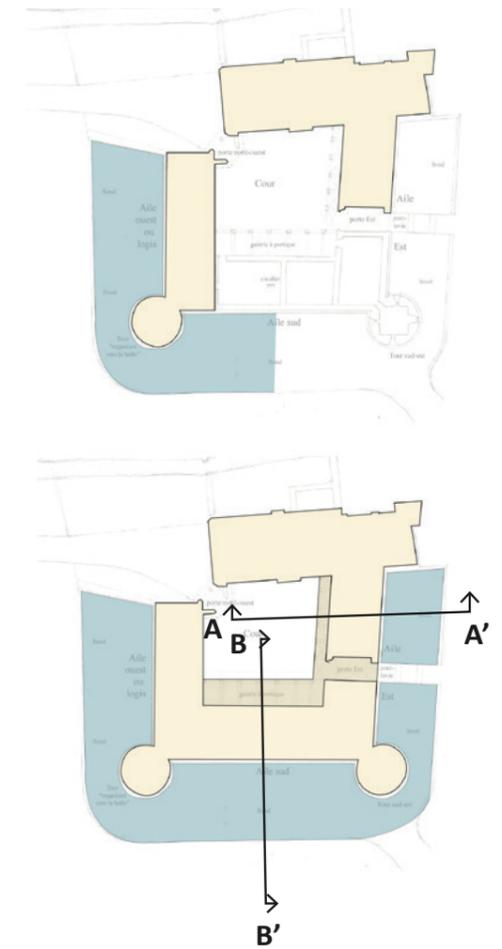
## Restituer et préserver le volume capable des douves du Prieuré

Cet ouvrage défensif est aujourd'hui remblayé à l'exception de la partie ouest. Le déblaiement de cette douve représente un volume de temporisation de 500 m<sup>3</sup>. La conception de ce projet est en cours et nécessite une fouille archéologique préventive et la définition des ouvrages à réaliser en fonction de la présence partielle ou complète des murs d'escarpe. A noter que ce volume de 500 m<sup>3</sup> représente une emprise de 1300 m<sup>2</sup> avec une hauteur d'eau de 40 cm par rapport au plancher du Prieuré. De façon pragmatique, le déblaiement de la douve absorbe l'aléa climatique de 2018 et confirme l'intérêt d'étudier ce projet.

Dans cette hypothèse, les bénéfices reposent non seulement sur le risque d'inondation mais également sur la connaissance archéologique et la lisibilité du système défensif dans le site.

Enfin, la remise en eau partielle de cet ouvrage représente également un habitat pour les reptiles (couleuvre à collier) et batraciens (triton, grenouilles...).

L'état restituatif historique réalisé par C. CORVISIER et S. THOUIN (historien et architecte des monuments historiques) figure une douve qui entoure le Prieuré (voir ci-contre).



## C. L'EXPÉRIENCE DE VISITE DU MONUMENT

### Comprendre l'attrait touristique de Merlande

La majorité des visiteurs viennent aujourd'hui en voiture. En grande partie il s'agit de Périgourdins attachés au site, venant profiter d'une promenade dominicale ou simplement se recueillir. Des érudits s'y retrouvent aussi pour explorer la qualité et la sobriété du monument pour son caractère défensif, les sculptures des chapiteaux de l'église ou demandent à accéder aux modillons de la chapelle ou à la source. À noter que la partie privée est occasionnellement ouverte au public qui en fait la demande. Le troisième public est touristique et s'inscrit trop souvent dans une visite éclair, faute de structuration de l'expérience de visite et d'une communication essentiellement axée sur le monument.

### Établir des grands principes d'aménagement

Le site classé et inscrit de Merlande représente une véritable alternative au tourisme de masse pour amplifier l'intérêt économique de cette manne pour un territoire. C'est en ce sens que les Petits sites classés comme Merlande ou les Grands sites permettent d'initier une réelle valorisation économique par le paysage. C'est d'autant plus important en Périgord Blanc qu'à l'exception de quelques grands pôles culturels comme Vesuna ou la cité de Brantome, l'intérêt touristique repose sur une multitude de petits patrimoines. En ce sens, le patrimoine paysager constitue un lien entre plusieurs points d'intérêts architecturaux. Le principe est simple : il consiste à faire découvrir le patrimoine monumental par le paysage dont il faut alors prendre soin.

Les grands principes développés dans les Opérations Grands Sites de France pourraient être réemployés ou traduits à Merlande et plus généralement sur les « Petits Sites de France », en se préoccupant des mêmes sujets que les Grands Sites de France :

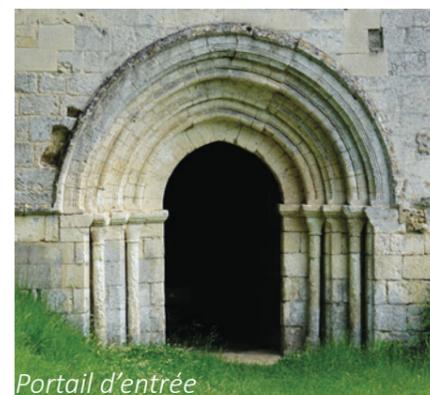
- Prendre soin du site classé,
- Gérer la fréquentation, la place de la voiture et du piéton
- Favoriser l'itinérance
- Soutenir les projets fondés sur la nature

Ces actions sont à mener avec les collectivités locales en fonction de leur statut (commune et Grand Périgueux)

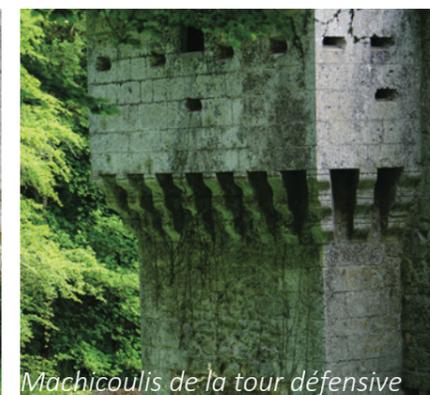
Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie globale d'évolution fondée sur la nature. Cet objectif repose sur la conception de l'accueil du public en site naturel. Concrètement pour Merlande, il s'agit d'aménager ou ménager la place du Prieuré et des aires naturelles de stationnement (exemple de la place du Prieuré).



Prieuré de Merlande



Portail d'entrée



Machicoulis de la tour défensive



Modillons de la Chapelle

## Répondre aux besoins des visiteurs en respectant l'identité des lieux

Comme partout sur les territoires, de nouvelles nécessités d'aménagement voient le jour ; la question des poubelles, du mobilier, de l'abattage d'arbres, des stationnements, de l'effacement des réseaux ou l'intégration de la fibre, voire la question des énergies renouvelables,...

En préalable, rappelons que toute modification du site est soumise à autorisation spéciale au titre du code de l'Environnement (ministérielle ou préfectorale selon la nature des travaux) et que les aménagements successifs et ponctuels représentent des atteintes au site classé. Pour Merlande, il y a lieu de s'interroger globalement sur tous ces sujets. En effet, durant 18 mois nous avons vu la création d'une aire naturelle de stationnement dans la séquence des combes, l'ajout de signalétique et mobilier urbain sans aucun projet global déposé par la collectivité.

Dans l'idée d'une valorisation à la fois patrimoniale et touristique responsable, l'aménagement de la « place » de Merlande est un enjeu majeur pour l'avenir.

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme responsable est "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil".

Dans cette posture, il est essentiel de mettre en place un projet sur cet espace particulier pour :

- Ne plus se garer au pied du monument (potentialité actuelle d'une dizaine de places à délocaliser)
- Maîtriser la signalétique et le mobilier de site (choix d'un matériau unique, durable et fin comme l'acier)
- Entretien et révéler le mur de l'ancien cimetière
- Gérer l'accès carrossable pour les riverains

En préalable, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie d'aires naturelles de stationnement à l'échelle du site pour libérer l'espace devant le monument. La stratégie vise plutôt à démultiplier les points de stationnement en entrée de site.

## ÉCHANGER LE MOBILIER MANUFACTURÉ POUR UN MOBILIER SUR MESURE ADAPTÉ AU SITE

### LÉPROSERIE MÉDIÉVALE - AIZIER



### ABBAYE - VILLERS-LA-VILLE



### PAULILLES - PYRÉNÉES ORIENTALES



### MUSÉE DE SOULAGES - RODEZ



### CAP CREUS - ESPAGNE

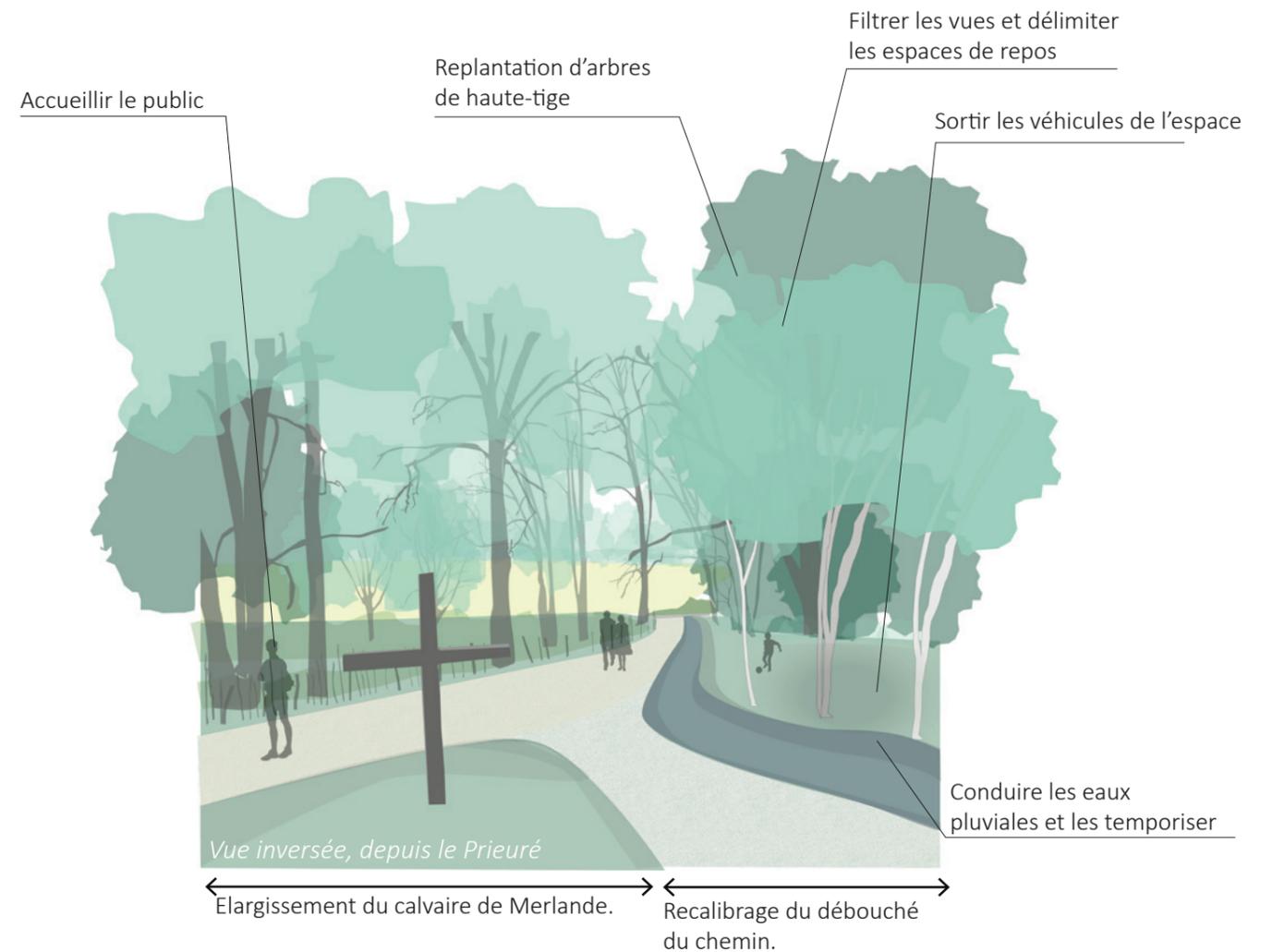
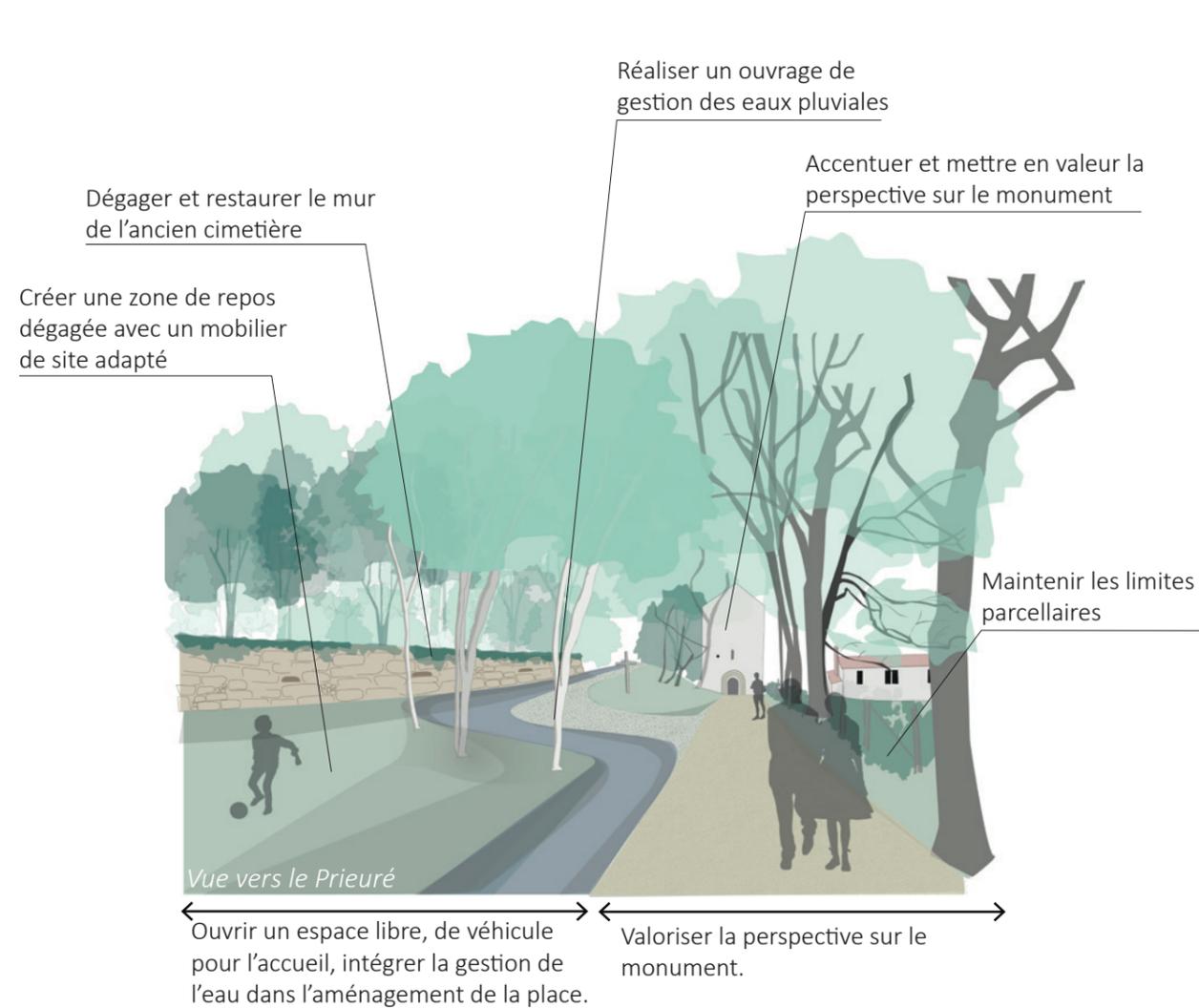


## Aménager la place de Merlande

Une fois ce redéploiement de l'accueil en amont ou en aval du site effectué, il sera possible de redonner un socle au monument : un vaste espace naturel traversé par le chemin d'accès des riverains. L'illustration ci-dessous est donnée à titre indicatif, car un tel projet nécessite une conception d'ensemble avec comme axes programmatiques :

- La suppression des possibilités de stationnement devant le monument
- La création d'une à deux places PMR
- Le recalibrage du chemin et la définition de ses limites en respectant les accès de secours et d'incendie
- La mise en valeur d'un axe de perspective sur le Prieuré depuis le chemin
- La gestion des eaux pluviales en maintenant voire renforçant la perméabilité des revêtements carrossables
- Le dégagement et la restauration du mur de l'ancien cimetière
- La mise en œuvre d'une démarche signalétique et de mobilier intégré au site, permettant aux visiteurs de s'arrêter, pique-niquer, s'informer.

La mise en place d'une véritable démarche participative à destination des usagers, riverains, mais également tous les acteurs institutionnels (agglomération, ABF, inspectrice des sites...) est indispensable. Pour assumer ce cahier des charges, il s'agit de rechercher (via un appel à candidature public) une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un paysagiste concepteur dont le titre est reconnu par le MTES, un architecte du patrimoine et toute compétence complémentaire. Un tel programme exige des moyens assez importants mais permettra d'inscrire l'expérience de visite de ce site dans l'idée d'un tourisme responsable, dans le respect de l'esprit du lieu. Le programme pourra être complété par l'aménagement des aires naturelles de stationnement (point développé dans la séquence des combes).



# 3 LA GÉOGRAPHIE DES COMBES AUX SOURCES DU GOT

EVOLUTION DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE LA VALLÉE

ENJEUX ET OBJECTIFS

A. LA PRÉSERVATION D'UN PAYSAGE OUVERT À L'ÉCHELLE DE LA GÉOGRAPHIE

B. L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DE NOUVELLES ACTIVITÉS AGRICOLES

C. LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

D. L'ACCUEIL DU PUBLIC EN SITE NATUREL PROTÉGÉ

### 3. LA GÉOGRAPHIE DES COMBES AUX SOURCES DU GOT

#### VISION D'ENSEMBLE ET ACTIONS

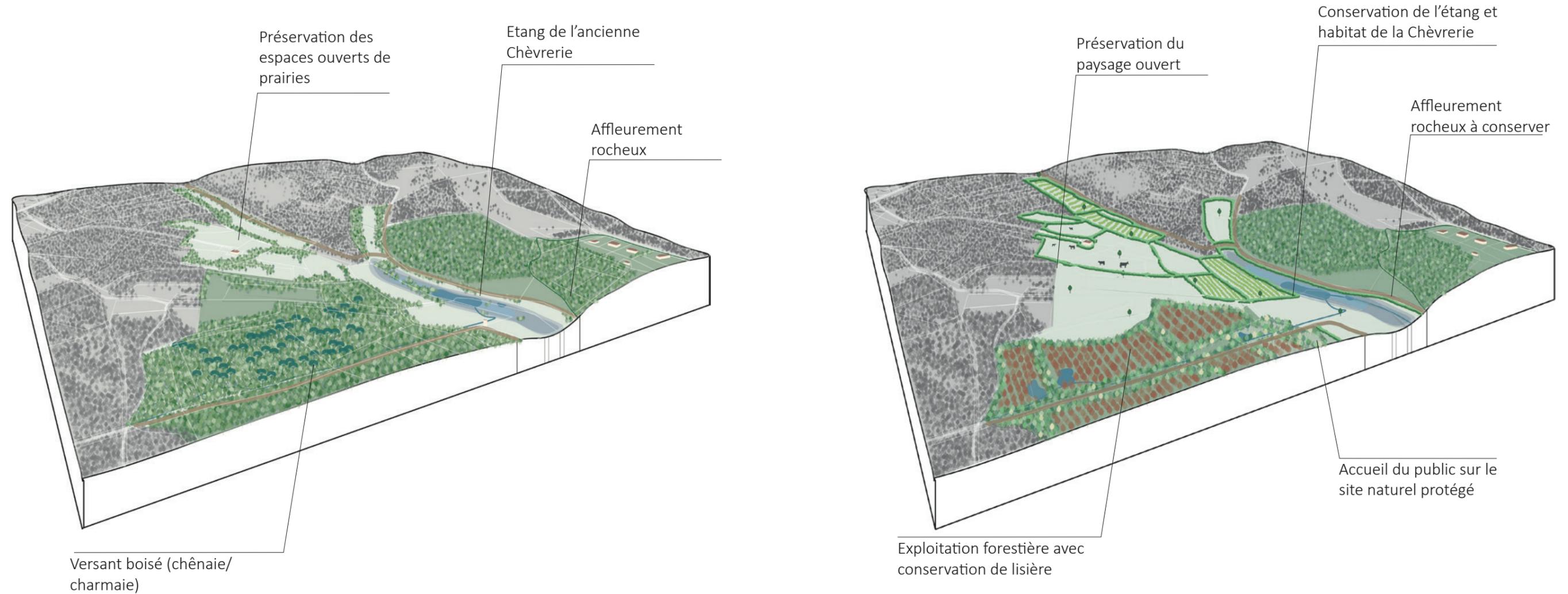
La troisième entité est caractérisée par les combes en amont qui convergent jusqu'aux abords du Prieuré de Merlande pour former le ruisseau du Got. Les combes soulignent la topographie de la vallée et permettent d'identifier une autre typologie d'ouverture du paysage. La clarté de cette entité paysagère repose sur le maintien d'un équilibre fragile entre espaces boisés et espaces ouverts.



*Paysage des Combes, une géologie unique à valoriser*

# ÉVOLUTION DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE VALLÉE

## BLOC DE SITUATION



### PAYSAGE ACTUEL

Un grand paysage ouvert de prairies naturelles

### TRANSFORMATION DU PAYSAGE

A N+30 :

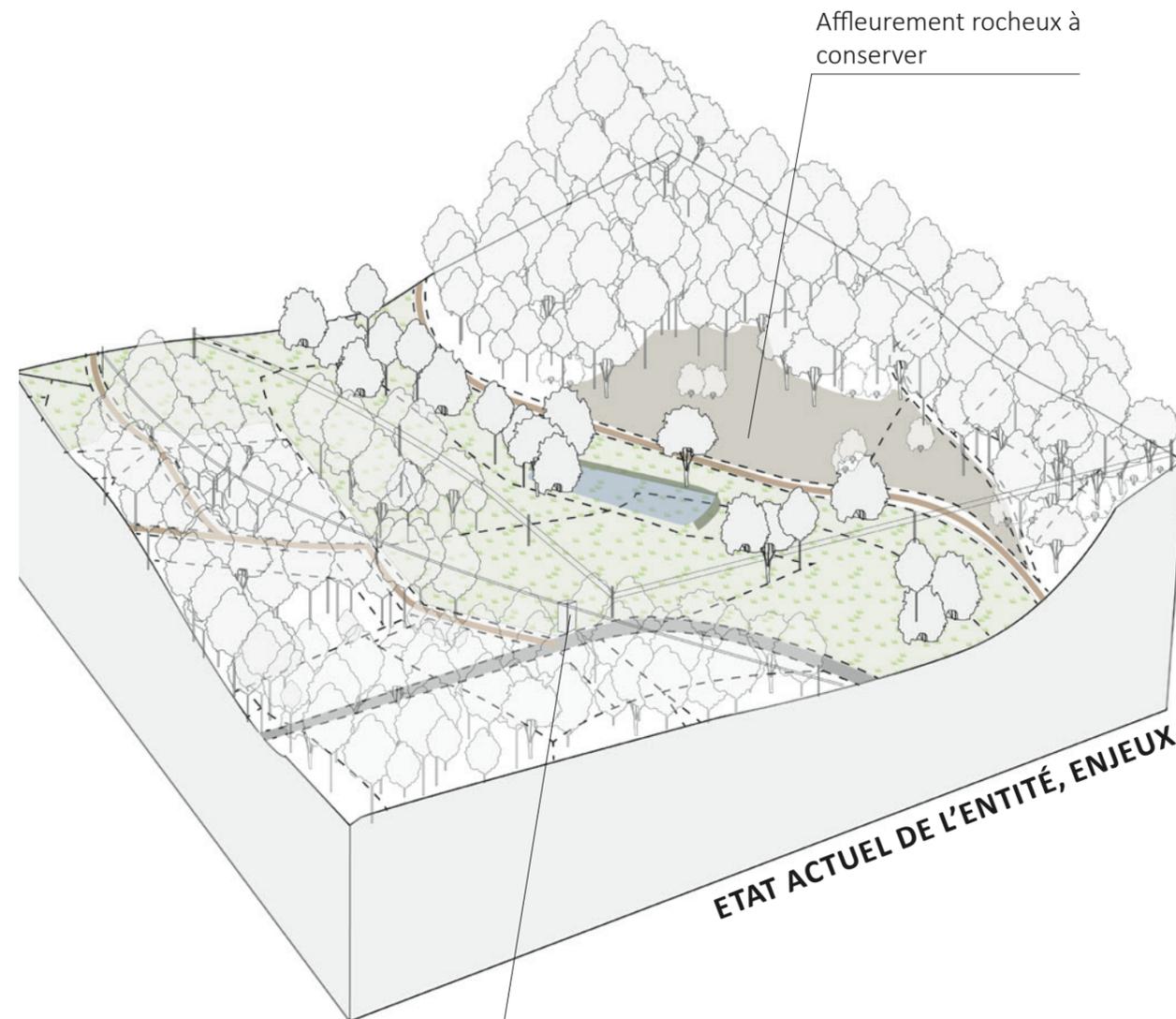
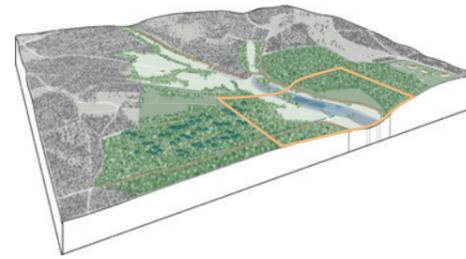
Une préservation de l'ouverture de la vallée par les prairies

Un déboisement du fond de vallon amplifiant son ouverture

Une maîtrise paysagère par la structuration de lisières

Des aménagements pour l'accueil du public adaptés au site naturel

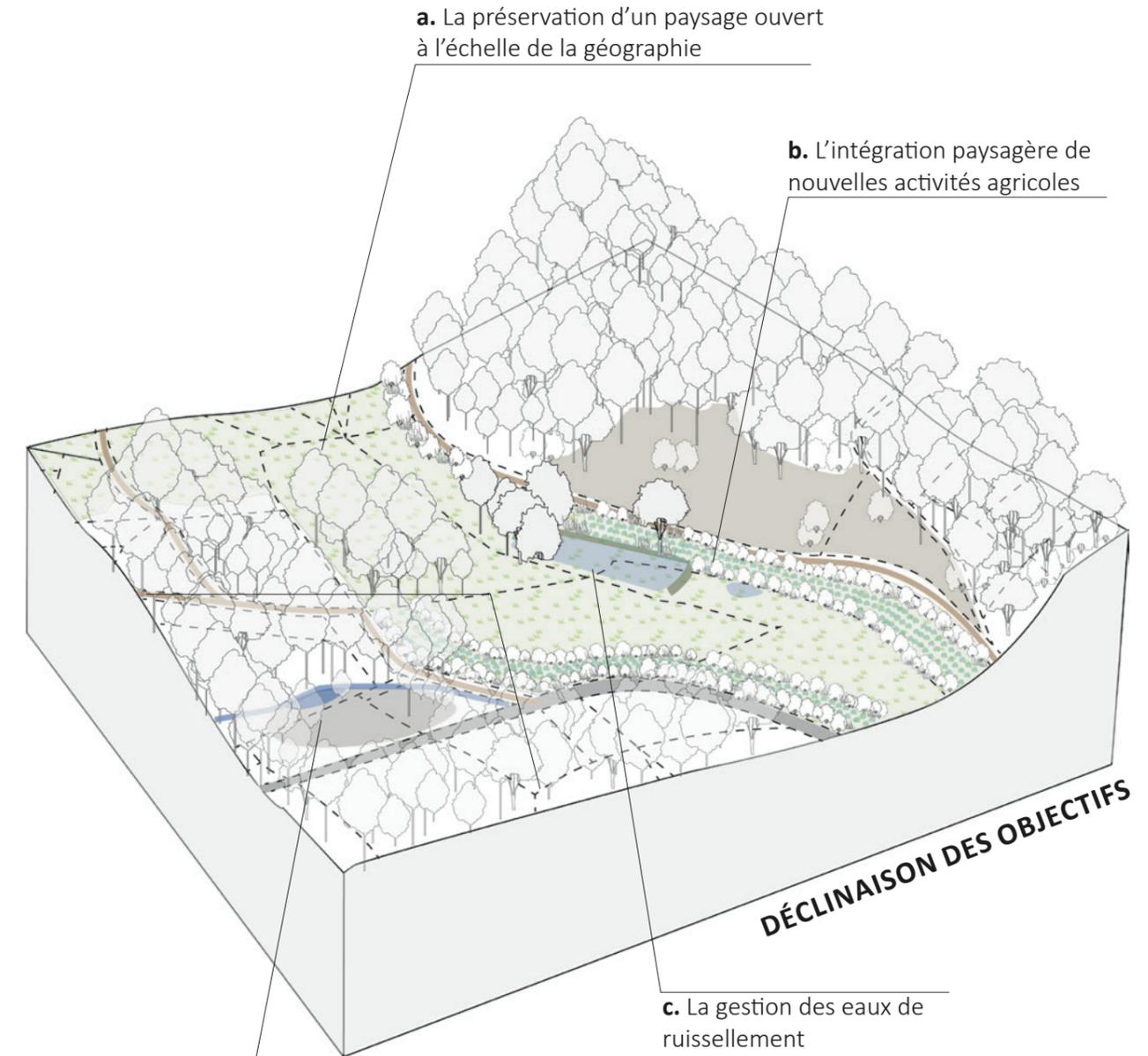
# ENJEUX ET OBJECTIFS



Affleurement rocheux à conserver

**ETAT ACTUEL DE L'ENTITÉ, ENJEUX**

Réseau aérien : envisager un enfouissement des réseaux à long terme



**a.** La préservation d'un paysage ouvert à l'échelle de la géographie

**b.** L'intégration paysagère de nouvelles activités agricoles

**c.** La gestion des eaux de ruissellement

**d.** L'accueil du public en site naturel protégé

**DÉCLINAISON DES OBJECTIFS**

## A. LA PRÉSERVATION D'UN PAYSAGE OUVERT À L'ÉCHELLE DE LA GÉOGRAPHIE

### Préserver les prairies naturelles de la vallée

**(1)** La préservation de ce paysage ouvert à l'échelle de la géographie met en jeu l'activité agricole de la séquence.

Cette entité paysagère se caractérise par la perception d'un paysage de combes dont l'usage repose sur des prairies naturelles garantes d'un puit de carbone (ces dernières stockent à l'échelle mondiale 30% du Carbone et participent ainsi à la régulation du changement climatique). Le caractère naturel de ces prairies induit une importante biodiversité qu'il s'agit aussi de préserver. La qualité paysagère de cette séquence repose sur son unité et se différencie des autres entités par son échelle (un parcellaire deux fois plus grand et une profondeur de champ visuel de plus de 350m).

Dans ce contexte, il s'agira de :

- Lutter contre l'enfrichement par une exploitation des prairies
- Favoriser l'élevage ou veiller à la récolte du foin et de son exportation
- Intégrer les nouvelles activités agricoles en préservant l'unité de la perception géographique (empêcher une fragmentation ou un cloisonnement de l'espace)

La maîtrise de ce paysage de prairie fonctionne également avec les limites ou les lisières du paysage. Il sera envisageable de déboiser les parcelles en lisière du fond de vallon pour amplifier le sentiment d'ouverture visuelle et celui d'échelle lié à cette entité. Dans l'hypothèse de déboisement pour de nouvelles surfaces prairiales, on veillera à structurer les limites au moyen d'une lisière bien étagée (ourlet, bois manteau, arbres de haute tige ...). Toutefois, le déboisement restera soumis à autorisation.

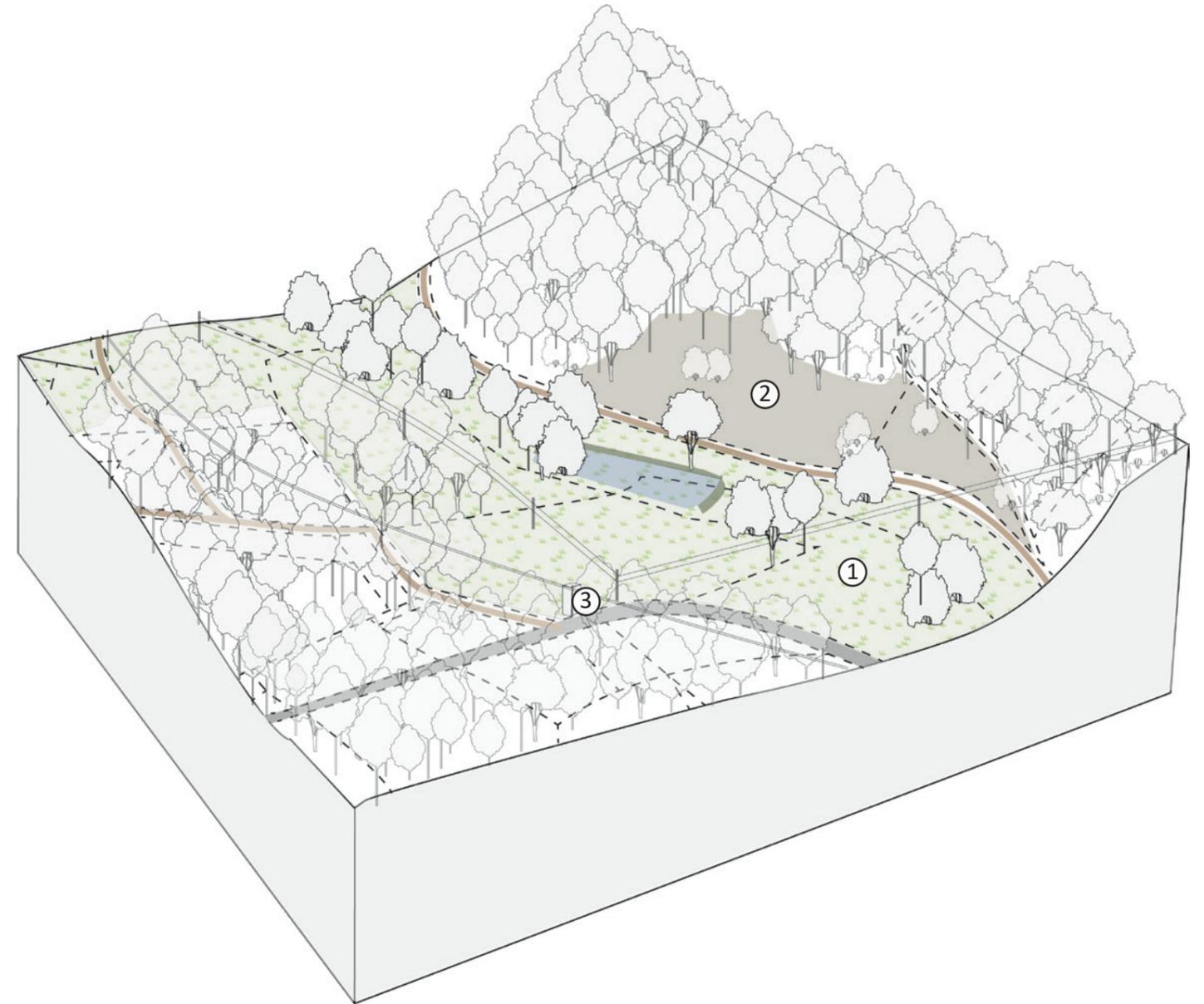
### Valoriser la géomorphologie naturelle du site

**(2)** La limite particulière à l'est des prairies se présente comme un affleurement rocheux de milieu xérophile, intéressant du point de vue de la biodiversité (flore xérophile avec la particularité d'héberger un cortège d'Orchis pyramidalis exceptionnel au printemps).

Il est également important de noter que les chênes séculaires remarquables au bord de l'étang collinéen sont à préserver de toute atteinte afin d'assurer le vieillissement de ces arbres.

### Gérer les réseaux aériens

**(3)** Enfin, on notera dans cette séquence ouverte la présence de réseaux aériens particulièrement visibles dans le paysage. Ces réseaux pourraient être enfouis à l'occasion d'une démarche volontaire de valorisation ou d'une exigence des collectivités en cas de tempête.



## B. L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DE NOUVELLES ACTIVITÉS AGRICOLES

### Accepter l'exploitation des parcelles

Il est important d'intégrer à ce plan de gestion quelques préconisations au regard de projets agricoles formulés sur ce territoire. Un projet d'installation agricole est tout à fait possible, voir souhaitable pour maintenir le paysage. Dans ce contexte de site classé et en particulier dans cette séquence ouverte sur la géographie des vallons, il s'agit de fonder un projet en relation avec l'identité des lieux.

Tout projet agricole visant à modifier la morphologie et les qualités paysagères du site devra être soumis à autorisation du ministre en charge des Sites après avis de l'ABF et de l'Inspecteur-riche des Sites de la DREAL et le projet devra passer en CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites). Plusieurs préconisations ou suggestions sont toutefois à considérer dans la conception d'un projet de culture maraîchère ou verger :

- Fonder une implantation en lisière des espaces de prairie ; ce qui revient également à éviter les fonds de vallon pour des raisons évidentes de risques de ruissellement des eaux endommageant les cultures.
- Planter les planches de culture dans une logique topographique parallèle aux courbes de niveau dans l'objectif de limiter le ruissellement.
- Protéger les cultures par des systèmes de brise vent (et vues) sous la forme de haies bocagères basse implantées nord/sud afin de profiter des logiques d'ensoleillement est/ouest. Cette disposition permet également d'accompagner le regard sur les perspectives ouvertes des différents talwegs.
- Protéger la ressource en eau et les risques de perturbation des nappes phréatiques. Le Prieuré de Merlande est construit sur la source du Got. L'assèchement de cette nappe par un forage hypothétique pourrait induire un sinistre important sur le monument du fait de fondations ancrées dans une géomorphologie aquifère. Aussi, l'éventualité d'un forage est fortement déconseillée et dans tous les cas soumise à autorisation.
- Toute construction nouvelle est soumise à autorisation en site classé, dans une mesure de conservation du paysage de la vallée. Une alternative pourra toutefois consister en l'adaptation ou l'agrandissement mineur de bâtiments existants ou s'inscrire dans un registre n'exigeant pas de permis de construire.

L'installation de nouvelles activités agricoles est positive pour le site dès lors qu'elle s'inscrit dans l'esprit du lieu. Le référentiel qui semble le plus adapté est celui de l'agroforesterie. Le modèle agroforestier est un projet à part entière faisant appel à des solutions fondées sur la nature et visant à développer le compagnonnage, les cultures intercalaires, une utilisation responsable de l'arrosage ou des systèmes d'étagement de cultures productives.



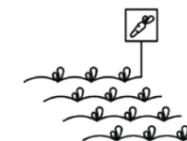
#### ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Invisibiliser les réseaux pour accentuer l'effet d'ouverture paysagère



#### INTÉGRER LE MARAÎCHAGE COMME UN ESPACE OUVERT DES COMBES

1,5 à 2 ha sont nécessaires pour installer une exploitation de cultures biologiques



#### CONSERVATION DE 2 TIERS DE PRAIRIE

Les prairies naturelles garantissent un puit de carbone



## C. LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

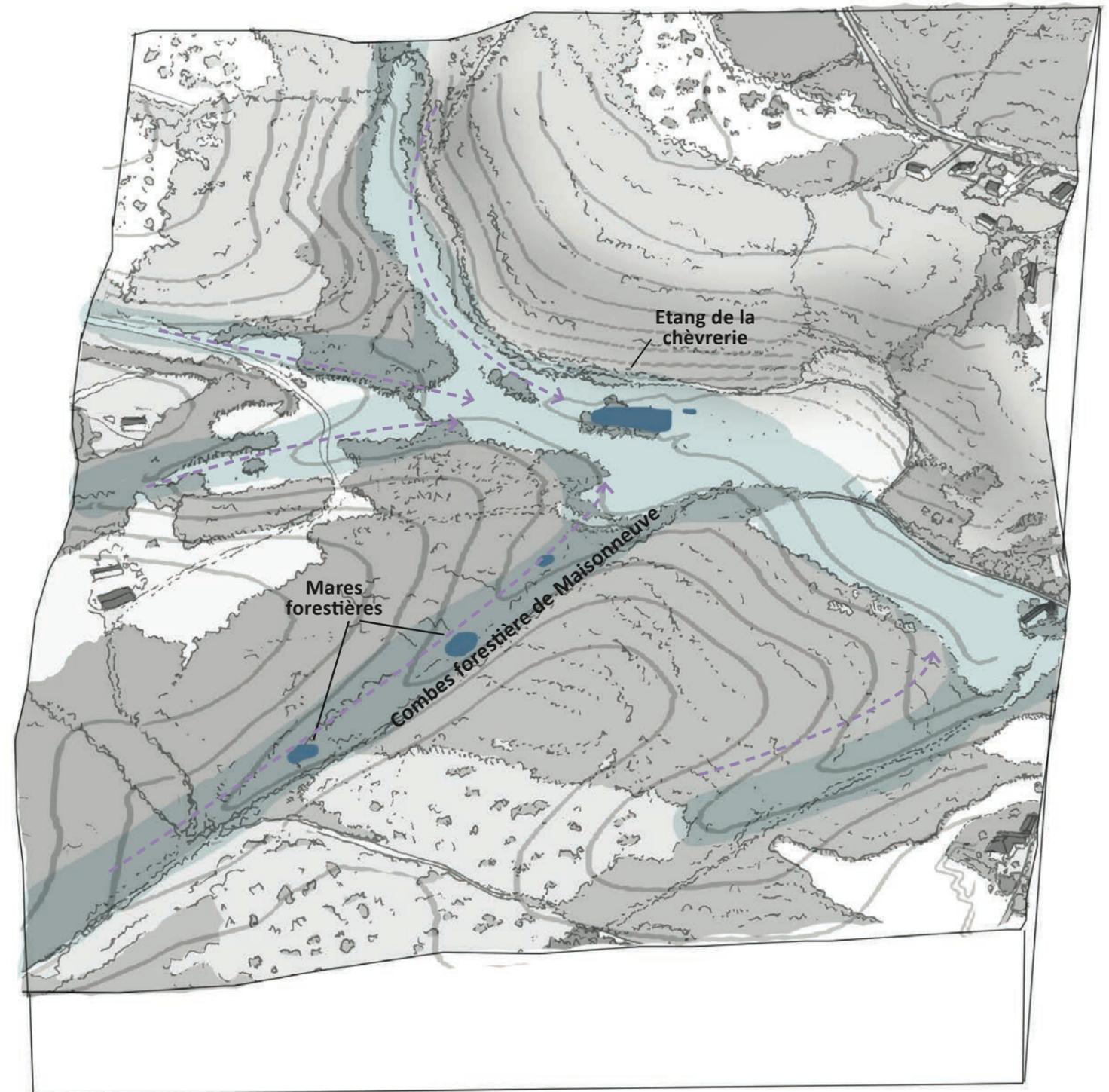
### Stocker l'eau intelligemment

Comme la séquence Paysage-Monument, la question de la gestion des eaux de ruissellement est une problématique majeure à considérer notamment au regard de la récurrence décennale des inondations.

La démultiplication des phénomènes climatiques « éclairs » impose de gérer des quantités d'eau de plus en plus conséquentes. Pour s'adapter face à ces phénomènes particuliers, il faut agir progressivement sur plusieurs facteurs : les débits, les espaces d'expansion et de temporisation. Ces trois facteurs sont intimement liés car il s'agit de penser un schéma hydraulique global visant à gagner du temps sur l'écoulement des eaux. Pour cela, il faut avant tout favoriser l'infiltration dans la nappe par des ouvrages aériens avec une couverture végétale permanente, réduire les vitesses d'écoulement par un travail soigné sur le parcours de l'eau, prendre le chemin avec le moins de pente possible (par stratégie de reméandrage, de murlon...), retrouver des espaces de zone humide peu profonds mais avec de grandes emprises, ...

Dans le site, la combe forestière de Maisonneuve démontre l'intérêt hydraulique puisque les deux mares forestières jouent un rôle pour la régulation des eaux pluviales. Au-delà de la question hydraulique, ces mares représentent aussi un intérêt pour la biodiversité.

Tous les ouvrages de rétention doivent avoir une capacité d'infiltration quelle que soit leur emprise. Néanmoins il ne sert à rien de chercher la profondeur pour stocker l'eau. L'exemple du plan d'eau dans cette séquence démontre que la création de cet ouvrage ne permet pas de garder l'eau mais au contraire de l'infiltrer. C'est un atout favorable pour la gestion du risque inondation mais un inconvénient pour conserver l'eau pour un usage agricole ou d'agrément.



## Comprendre le sol et ses enjeux

### NAPPES LIBRES ET NAPPES CAPTIVES

Schématiquement, on peut résumer l'exemple du plan d'eau de la Chèvrerie en explorant le fonctionnement du sous-sol.

Deux types de nappes existent ou co-existent :

- **Les nappes libres** sont en général les premières nappes que l'on rencontre depuis la surface. Il n'y a pas de couche imperméable qui les recouvre, l'eau de pluie peut s'y infiltrer directement depuis la surface.
- **Les nappes captives** sont des « nappes aquifères intercalées entre deux couches imperméables, dans lesquelles, en profondeur, l'eau est sous pression » (source : *dictionnaire Larousse*). Les nappes profondes sont presque toujours captives.

Schématiquement, les sources de Merlande se situent à faible profondeur et représentent la résurgence spontanée de la nappe libre lorsqu'elle est alimentée par l'infiltration des eaux pluviales.

Ce principe explique l'intermittence de débits des sources de Merlande en fonction des saisons ; en particulier on notera que la source de la ferme Dimière surgit après 24h de fortes précipitations cumulées (environ 120 mm).

Sous cette nappe libre une couche étanche la sépare de la nappe captive ; exemple de la douve du Prieuré dont le fond est à -2m NGF du terrain naturel avoisinant. Au niveau de cet ouvrage du XVI<sup>e</sup> siècle, il a été constaté qu'une roche dure constitue le fond de la douve et sert de fondation pour le Prieuré. La nappe captive aquifère sous pression de la roche mère ne remonte jamais à la surface. Les eaux visibles sont les eaux de la nappe libre, c'est-à-dire le cumul des eaux de ruissellement.

### LE CAS DE L'ÉTANG DE L'ANCIENNE CHEVRERIE

Dans le cas de figure de l'étang de l'ancienne chèvrerie, il est fort probable que la couche étanche ait été percée ou enlevée lors du déblaiement. Pour cette raison, le réservoir d'eau façonné par cet étang se vide très vite dans la nappe captive lorsque le niveau des nappes souterraines est très bas (cas de figure récurrent depuis plus de dix ans).

Ce constat implique également que la nappe libre se remplit moins bien puisque l'eau ne s'étend plus sur l'ensemble de la nappe libre mais est « aspirée » par la nappe captive lorsqu'elle est basse.

### LE CAS DE L'ÉTANG COLLINÉEN DES CISTUDES

Le contre-exemple « vertueux » est l'étang des Cistudes dans la séquence Paysage-Monument. Ce plan d'eau est une véritable retenue collinéenne car il n'y a pas eu de déblaiement profond lors de sa création mais une simple retenue en aval d'une source. Dans ce cas de figure le niveau d'eau se maintient tout au long de l'année avec des niveaux variables sans jamais être à sec.

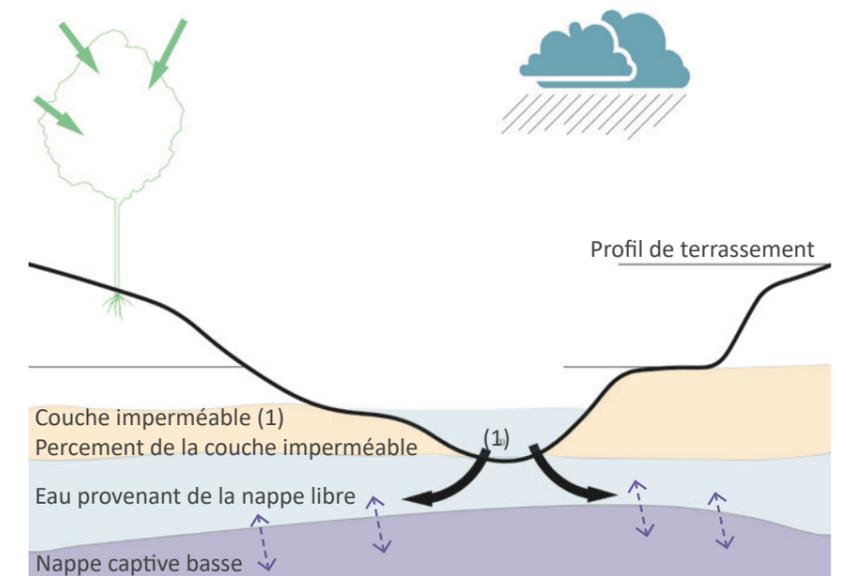
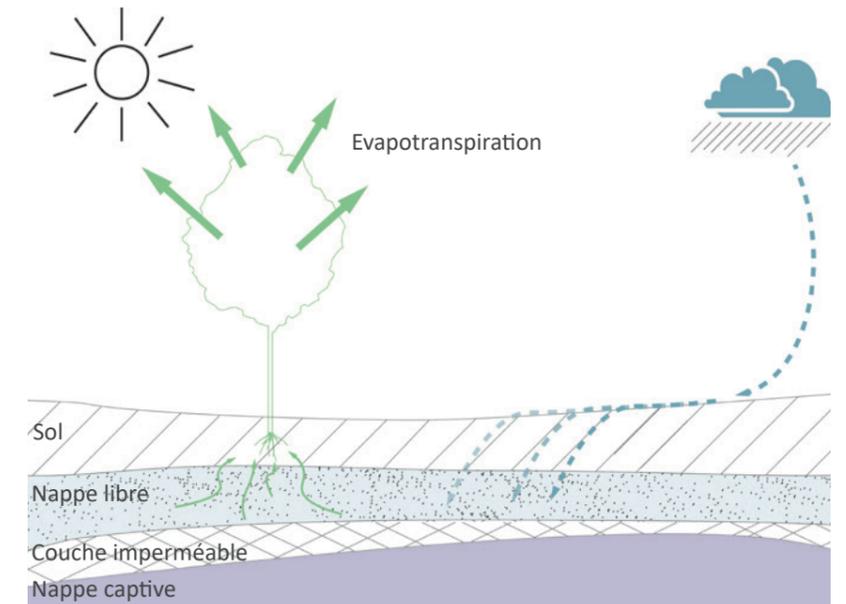
Pour conclure, il existe un enjeu à restaurer la couche étanche du plan d'eau de l'ancienne Chèvrerie afin de retrouver une séparation de la nappe captive et libre, mais surtout constituer une réserve d'eau pour les activités agricoles.

### L'INTÉRÊT D'UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE

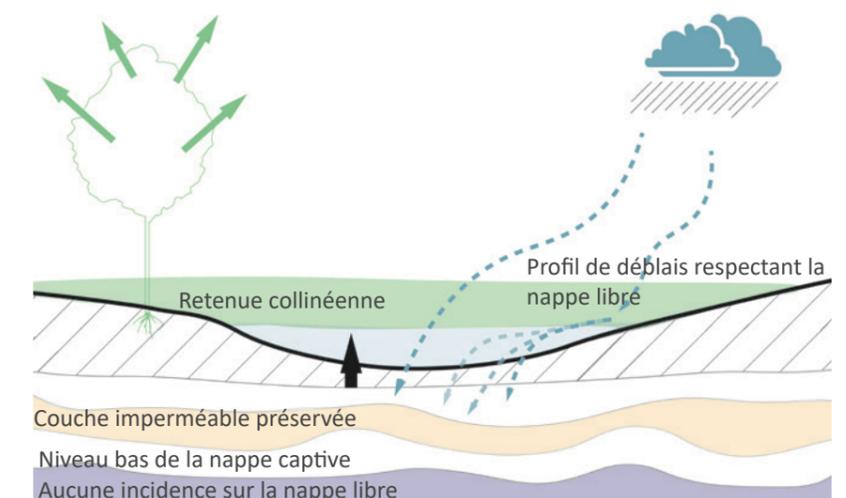
Plus globalement, il serait nécessaire de mieux cerner les phénomènes hydrauliques de Merlande au travers d'une véritable étude comprenant :

- Un dimensionnement des bassins versants
- Une connaissance fine du sous-sol au moyen de sondages piézométriques
- Un repérage et une qualification des différentes sources du site

Ce type de dossier s'inscrit dans les objectifs de l'évaluation environnementale ou des risques des documents d'urbanisme.



Cas de figure de l'étang de l'ancienne Chèvrerie  
-> **Percement de la couche imperméable**



Cas de figure de l'étang collinéen des Cistudes  
-> **Couche imperméable préservée**

## D. L'ACCUEIL DU PUBLIC EN SITE NATUREL PROTÉGÉ

### Gérer la fréquentation et les flux de visiteurs

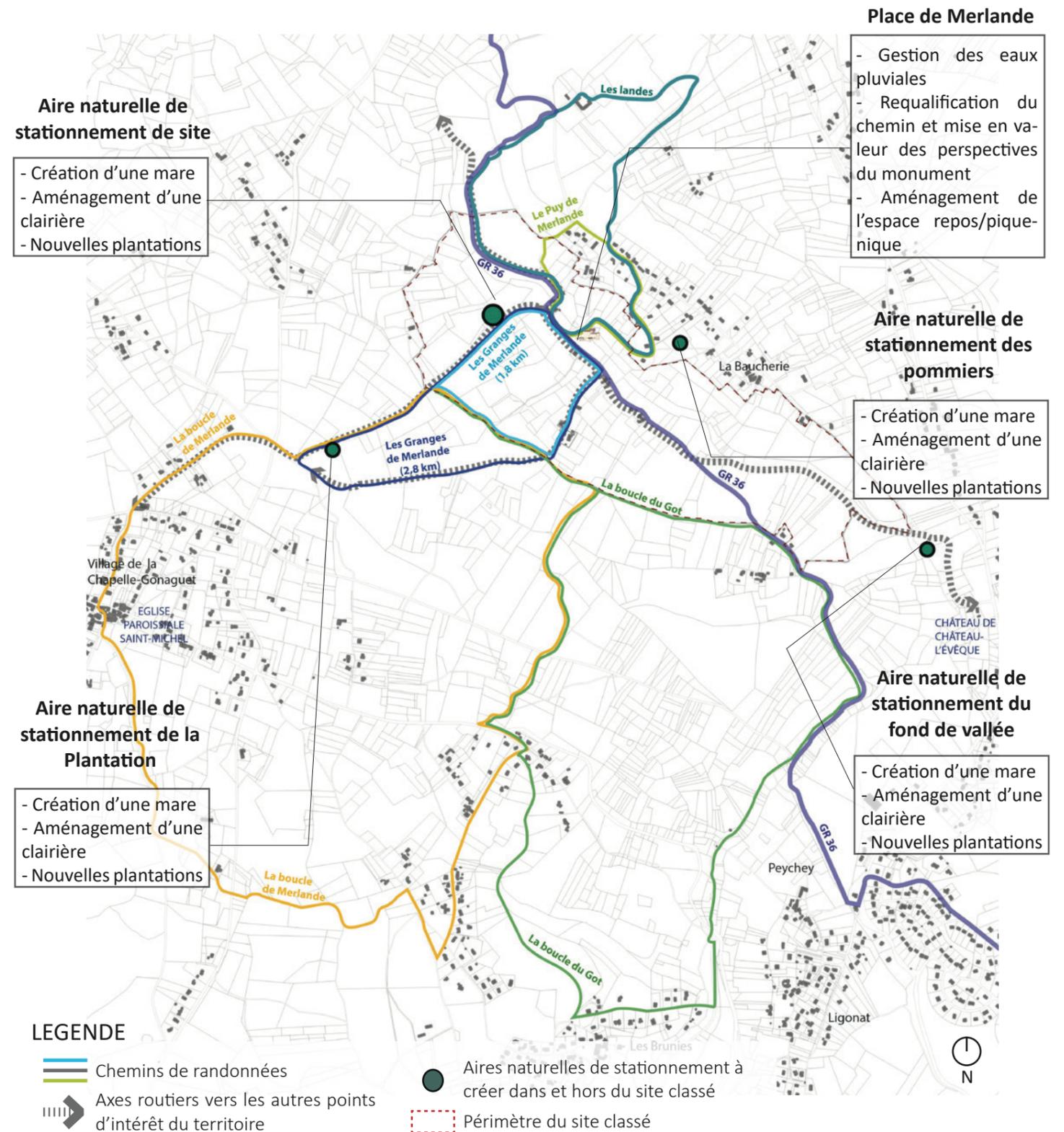
Comme dans la précédente séquence, il est important de s'interroger sur les modalités d'accueil du public dans le site. Il est assez difficile d'évaluer la fréquentation pour mettre en adéquation le flux de visiteurs avec l'accueil. Toutefois, on notera que cette fréquentation se répartit en plusieurs typologies de visites :

- En premier lieu, les visites nombreuses et régulières des Périgourdins qui connaissent Merlande depuis plusieurs générations et viennent se ressourcer sur le temps du midi, sur le week-end...
- Les visites de tourisme qui représentent un flux difficile à mesurer mais qui s'étalent sur les temps de vacances et en particulier les deux mois d'été.
- Les manifestations occasionnelles : Points de départ de randonnées, Messe de la pentecôte, baptêmes ou mariages.

Mesurer la fréquentation du site permettra sans doute de quantifier réellement les besoins en matière de stationnement (éco-compteur à mettre en place). Aujourd'hui la place de Merlande peut accueillir jusqu'à 7 à 8 véhicules. Les temps de « séjour » dans le site sont très variables : d'un quart d'heure à deux heures mais en moyenne représentent une rotation d'environ 1h. Dans tous les cas, le stationnement en coeur de site est à limiter moyennant une stratégie de « délestage » dans les aires naturelles de stationnement existantes ou à créer.

L'expérience acquise des grands sites de France pourrait être mise à profit par quelques principes simples pour structurer et gérer les visites :

- Diffuser les flux sur l'ensemble du site classé et vers d'autres points d'intérêt patrimoniaux accessibles. Cet objectif repose sur la valorisation des itinéraires de promenade et une information simple relayée par les réseaux numériques. Ces itinéraires sont déjà en place et méritent d'être diffusés.
- Mettre en place de véritables aires naturelles de stationnement localisées majoritairement en extérieur du site classé pour favoriser l'itinérance des visiteurs.



## Adapter l'accueil et structurer l'expérience de visite

A l'échelle de la vallée, il serait souhaitable de démultiplier les points d'accueil afin d'éviter l'effet de masse notamment au droit du monument (ne pas encombrer l'espace et les perspectives avec des véhicules). Pour cela, il pourrait être envisagé de structurer 3 à 4 sites d'accueil pour structurer l'expérience de visite sur l'ensemble du site (hypothèses mentionnées sur la carte précédente des chemins de randonnées) :

- Un point d'accueil en fond de vallée
- Un point d'accueil en dehors du site (« la plantation ou parking de chasse de Maisonneuve »)
- La clairière de Maisonneuve (espace réalisé récemment par la commune)
- La place de Merlande

Sur ces 4 localisations, 3 pourraient accueillir des véhicules alors que la place de Merlande doit être dégagée de cette contrainte pour libérer les vues et offrir une perception unitaire.

Deux exemples sont développés à titre indicatif dans ce plan de gestion. Toute action est subordonnée à une réflexion précise encadrée par une maîtrise d'œuvre paysagère.

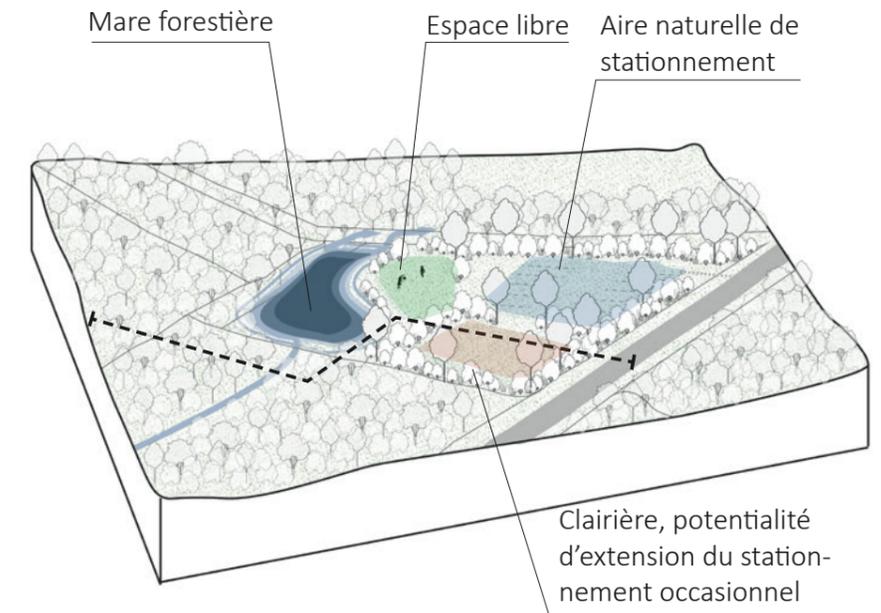
## Définir les préconisations d'aménagement des aires naturelles de stationnement

Le préalable à la suppression de la vocation de stationnement sur la place de Merlande est l'amélioration de l'aire naturelle de Maisonneuve. En effet, force est de constater que cette clairière réalisée par la commune ne peut fonctionner toute l'année compte tenu de son caractère humide. La restructuration de cette aire naturelle repose à la fois sur des préoccupations quantitatives, qualitatives et techniques :

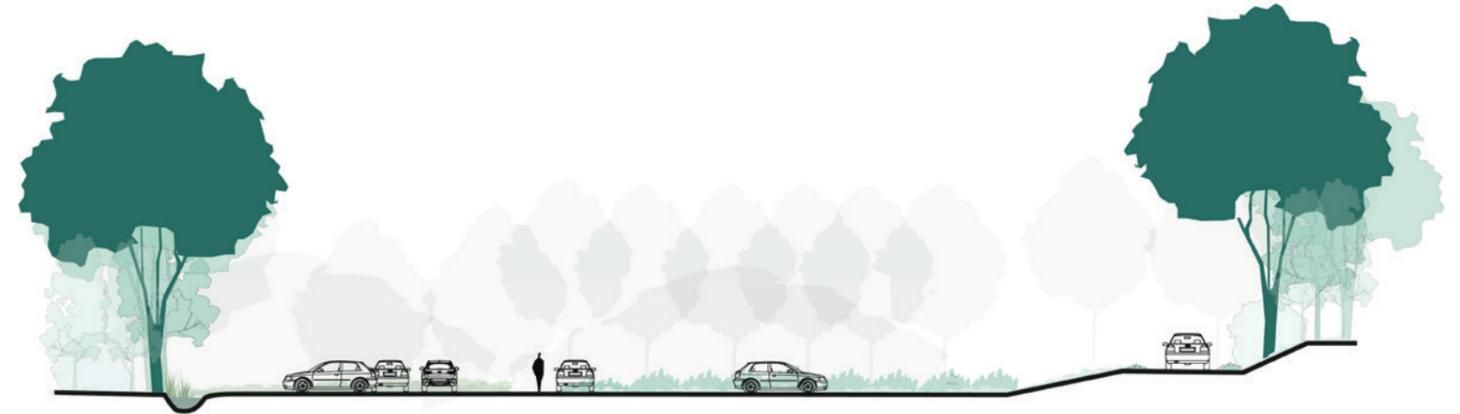
- L'espace se présente comme une clairière au débouché du talweg de Maisonneuve ; l'espace est beau mais mérite d'être restructuré simplement par une lisière en bordure de voirie.
- La capacité de stationnement théorique est d'une trentaine de places et semble démesurée au regard des besoins réels et de la stratégie de réaliser plusieurs espaces de taille modeste sur l'ensemble du site classé. Il s'agira sans doute de réduire drastiquement la capacité de stationnement à une dizaine de places permettant l'accueil d'environ 80 véhicules (sur la base d'une rotation par heure).
- D'assainir l'aire naturelle de stationnement au moyen d'un terre-pierre perméable réalisé dans les règles de l'art.
- De profiter de la qualité de l'espace pour créer une troisième mare forestière par extension du fossé. Action qui présente le bénéfice de temporiser les eaux pluviales de ce talweg, de participer à l'assainissement de l'aire naturelle de stationnement et d'accroître la biodiversité, voire de présenter une pédagogie à l'environnement.
- Organiser une aire de pique-nique et d'information sur-mesure et dans l'esprit du lieu.

L'accueil dans le site classé doit représenter une expérience de visite et s'intégrer dans l'esprit des lieux. Pour cela, et appuyé par l'expérience des Grands sites de France, certains principes d'aménagements pourraient être mis en place :

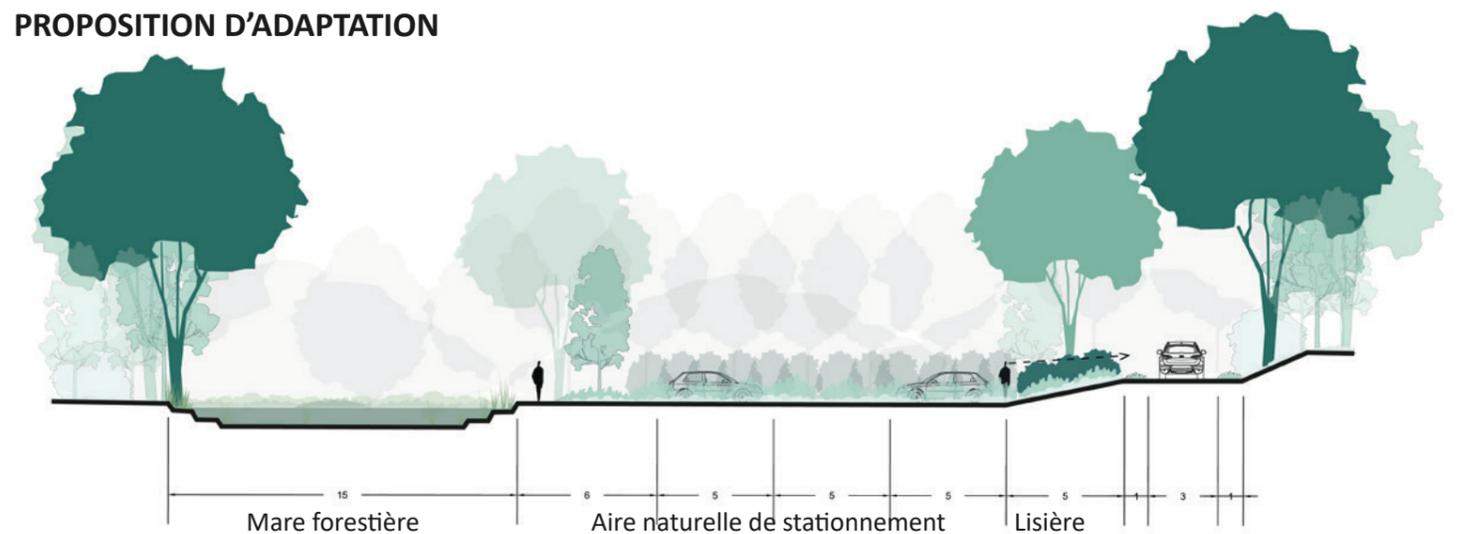
- Maîtriser la signalétique et le mobilier en veillant à ne pas démultiplier les informations mais plutôt les concentrer. Certains principes fonctionnent très bien dans de nombreux sites naturels comme la suppression des poubelles ; « je repars avec mes déchets », déjà mis en place à de nombreux endroits en Dordogne par le département.
- Structurer l'ensemble de la réflexion autour d'une véritable mission de maîtrise d'œuvre paysagère pour organiser les espaces d'accueil dans l'esprit des lieux.



## ETAT ACTUEL DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DE MAISONNEUVE



## PROPOSITION D'ADAPTATION



# PRÉCONISATIONS DE GESTION DU SITE PAR THÉMATIQUE



Atelier Arcadie - 1 Rue Le Corbusier, 33600 Pessac - Tel : 05 56 52 18 96 - [equipe@atelierarcadie.com](mailto:equipe@atelierarcadie.com)



DREAL Nouvelle-Aquitaine - Cité administrative,, 2 Rue Jules Ferry, 33200 Bordeaux - 0556248822



SIRE CONSEIL - 19 Place du Président Kennedy, 49100 Angers - 06 12 83 69 35 - [contact@sire-conseil.fr](mailto:contact@sire-conseil.fr)

## GESTION HYDRAULIQUE

La gestion hydraulique aborde la maîtrise et le respect de la ressource, la préservation des nappes phréatiques et l'optimisation des ressources en eau pour les projets. Une compréhension approfondie des dynamiques hydrauliques locales, couplée à des ouvrages adaptés, est indispensable pour protéger durablement le patrimoine naturel et historique.

## GESTION DES ESPACES OUVERTS, COUVERTS ET DES LISIÈRES

La conservation d'espaces ouverts est essentielle pour préserver l'idée de paysage. L'ouverture s'entend aussi bien sur le plan des scénographies visuelles que des dynamiques d'habitats. Cette gestion des espaces ouverts doit toutefois permettre le développement des projets, notamment agricoles. La gestion forestière du site classé, quant à elle, vise à considérer l'avenir des parcelles boisées et leur exploitation possible, tout en maintenant le caractère pittoresque du site. Il s'agit de préserver la qualité des versants forestiers ou les boisements essentiels comme l'écrin autour du monument, tout en équilibrant les valeurs environnementales, sociales et écologiques. L'espace sous couvert et en particulier les forêts anciennes abritent des habitats uniques qu'il s'agit de préserver.

## GESTION DE LA FRÉQUENTATION

Le niveau de fréquentation doit être mesuré pour assurer la préservation du paysage. Loin d'être sur-fréquenté, le site du vallon de Merlande doit permettre l'expérience de visite la plus complète possible. Ces mesures, à mettre en œuvre, visent à améliorer l'accueil dans le site, à structurer les espaces de stationnement et à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. En adoptant une approche équilibrée, la gestion du site peut soutenir une valorisation économique respectueuse du paysage, garantissant ainsi une expérience de visite harmonieuse et durable.

## GESTION ECOLOGIQUE

Suite à l'élaboration du diagnostic écologique sur le site classé du vallon de Merlande, des objectifs généraux de gestion ont été définis concernant le maintien de la diversité des milieux naturels, l'amplification de l'attrait du site pour la biodiversité patrimoniale ou encore l'amélioration des connaissances naturalistes sur le site classé.



1

## GESTION HYDRAULIQUE

- A. IDENTIFIER LES PROBLÉMATIQUES HYDRAULIQUES DE LA VALLÉE
- B. STOCKER ET INFILTRER L'EAU
- C. PRÉSERVER LES SOUS-SOLS
- D. PROTÉGER LE PATRIMOINE DE LA VALLÉE
- E. PRÉCONISATIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

## A. IDENTIFIER LES PROBLÉMATIQUES HYDRAULIQUES DE LA VALLÉE

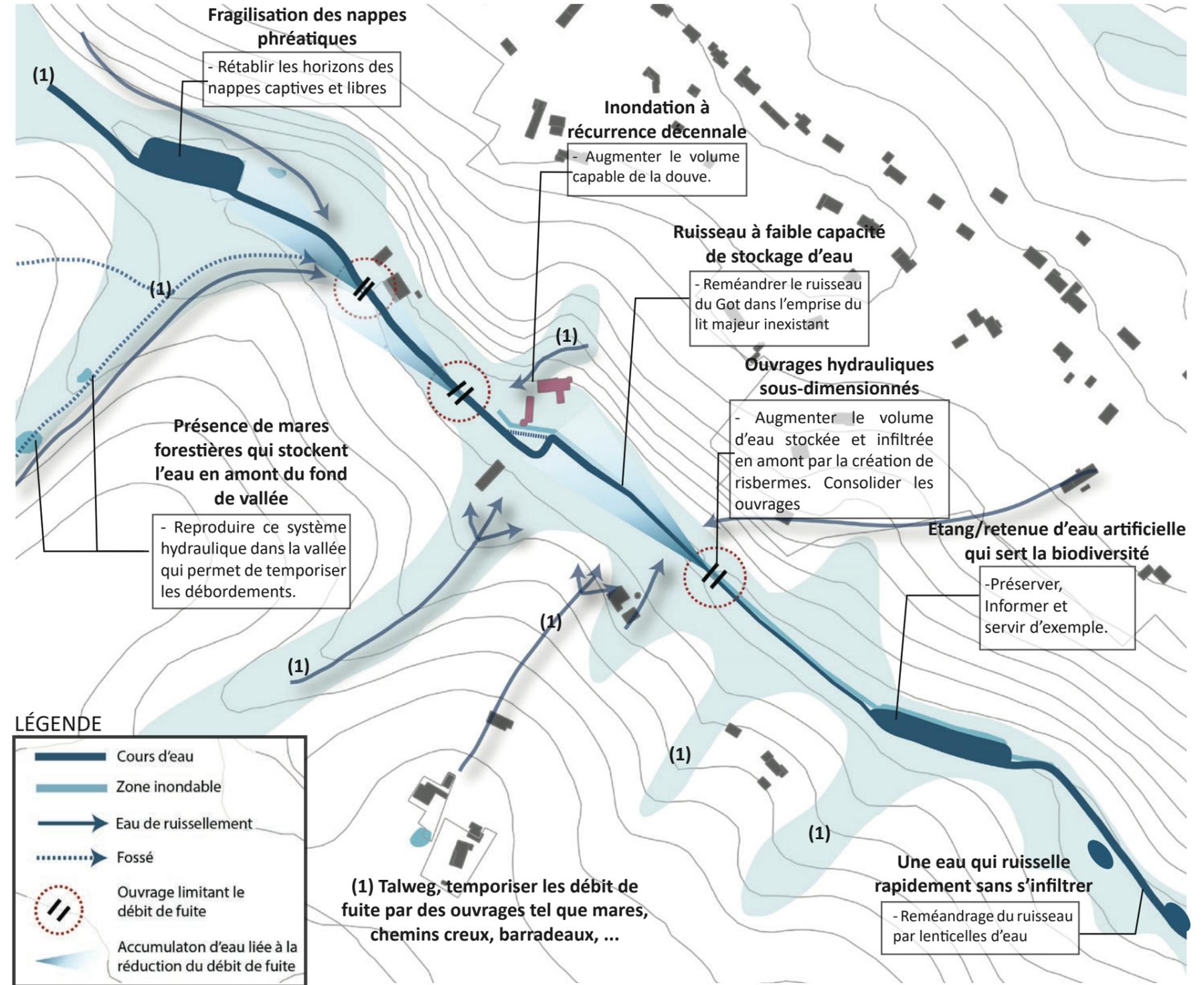
Dans la vallée de Merlande, les eaux pluviales provenant de plusieurs bassins versants s'écoulent du nord-ouest au sud-est. Elles empruntent les ruisseaux, talwegs et fossés. Les eaux de ruissellement sont temporairement retenues dans les étangs, mares forestières ou chemins creux. Ces modes d'écoulement jouent un rôle dans la gestion naturelle des eaux ; autant de motifs à reproduire pour assurer un équilibre global par «petites touches».

Lors d'évènements climatiques éclairs, le volume d'eau augmente considérablement. Les débits de fuite sont limités au droit de plusieurs ouvrages de franchissement du ruisseau, formant des obstacles aux volumes anormalement hauts. Lors de tels évènements paroxystiques, on peut observer ce phénomène surprenant de l'eau qui remonte.

Les forts débits empêchent l'infiltration suffisante dans le sol, précipitant l'eau vers le fond de la vallée ou engorgeant l'amont de la vallée. Les infrastructures hydrauliques, telles que les buses des ponts sont devenues sous-dimensionnées. Ces ouvrages réduisent le débit de fuite et deviennent des points de blocage générant des inondations constatées depuis 30 ans. Ces inondations représentent un risque pour le patrimoine architectural par la force et la fréquence des crues, et entraînent l'érosion des sols ou la destruction des constructions.

Pour atténuer ces problématiques, il est essentiel de mettre en place une stratégie de gestion des eaux efficace visant à gagner du temps sur l'écoulement. Cela peut inclure l'amélioration des infrastructures hydrauliques par l'augmentation de leur volume capable, la création de zones de rétention temporaires, la préservation des prairies humides naturelles, ou encore une meilleure connaissance des nappes phréatiques. De plus, une étude du bassin versant, tenant compte des changements climatiques et de l'évolution des régimes de précipitations, serait indispensable pour protéger durablement la vallée de Merlande et son patrimoine. Enfin, la connaissance du fonctionnement de l'hydraulique monastique du Prieuré jusqu'au territoire des bassins versants permettrait sans doute de mieux maîtriser cet élément, qui depuis l'ingénierie d'après-guerre a souvent été canalisé.

Par conséquent, cette question centrale pour le site classé imposera des expertises complémentaires comprenant une approche historique, hydrogéologique et paysagère.



## B. STOCKER ET INFILTRER L'EAU

### Limiter les risques d'inondations

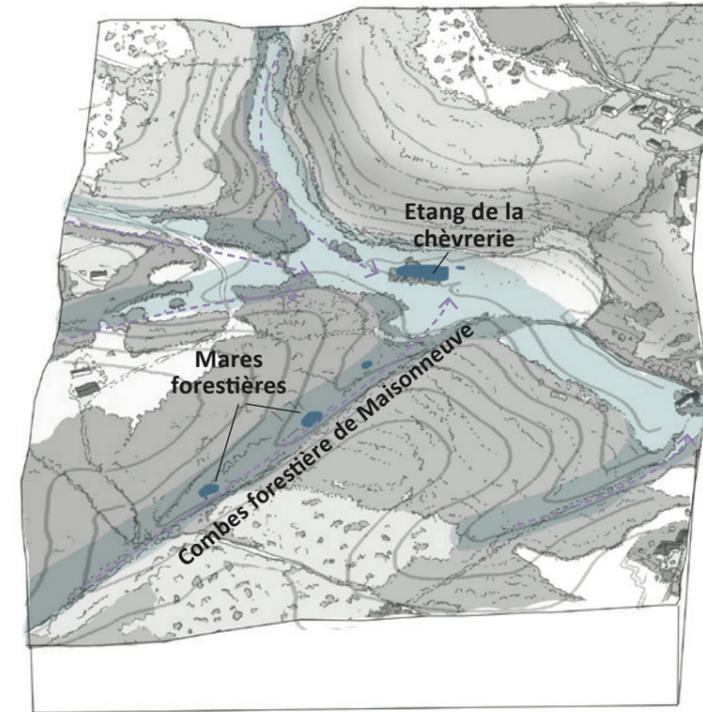
Dans la vallée de Merlande, la gestion des eaux pluviales est essentielle pour limiter les risques d'inondations et préserver l'équilibre écologique. Les mares, étangs et autres étendues d'eau jouent un rôle crucial en ralentissant le flux des eaux pluviales et en permettant leur absorption progressive dans le sol. Ces réservoirs naturels modèrent le débit des cours d'eau et préviennent les accumulations excessives en période de fortes pluies.

### La stratégie des mares forestières

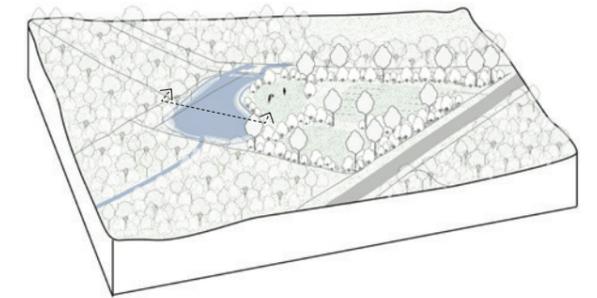
Lors des précipitations extrêmes, l'excès d'eau peut dépasser la capacité d'infiltration du sol, entraînant une accumulation importante dans le fond de la vallée. Pour atténuer ces effets, il est impératif d'augmenter la capacité de rétention et d'infiltration des eaux. La création et la restauration de zones de rétention d'eau, telles que les mares forestières, sont particulièrement efficaces pour absorber l'excès d'eau et réduire les risques d'inondations. Ces mares fournissent également des habitats précieux pour la biodiversité.

L'intégration de ces solutions dans des aires naturelles de stationnement, comme celle de Maisonneuve, peut ajouter une dimension pédagogique tout en améliorant la gestion hydraulique.

### LE RUISSELLEMENT DES EAUX EN AMONT DE LA VALLÉE



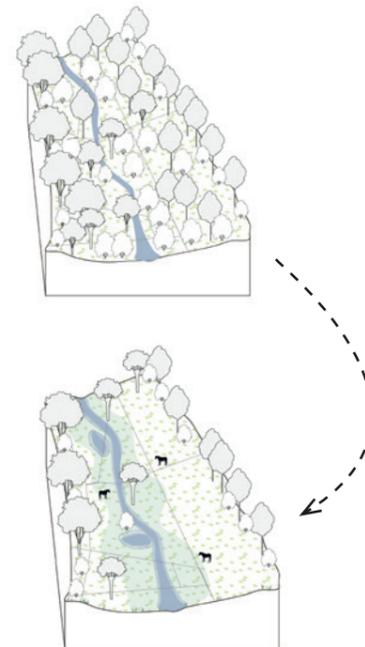
### CRÉER UNE MARE FORESTIÈRE POUR L'AIRE DE MAISONNEUVE



Principe d'étagement de la rive d'une mare

### Reméandrer le ruisseau du Got

Un parcours d'eau plus long et plus lent dans le fond de vallée permet une meilleure infiltration dans le sol. Pour ce faire, il est avantageux de reméandrer les ruisseaux afin d'allonger leur trajet et ainsi augmenter la surface d'infiltration. Cette stratégie contribue à ralentir le débit d'eau en cas de crue et réduit l'érosion des sols.



@epageloing.fr - Le cours d'eau du Milleron (L'Yonne (89)) avant et après travaux de reméandrages

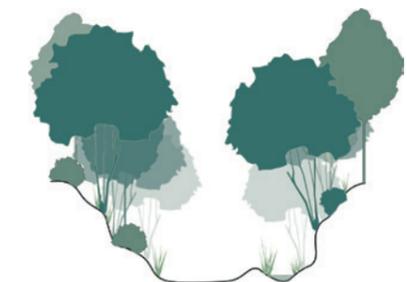
### La stratégie des lenticelles d'eau

Pour réaliser le reméandrage du ruisseau, la création de lenticelles d'eau est un ouvrage qui facilitera la recréation d'un lit majeur. Ces lenticelles sont de petites zones d'eau créées par un déblaiement du sol, dont les déblais serviront de «plage» pour la faune. Cette dépression permet au cours d'eau de s'épandre et de faire serpenter le chemin de l'eau plutôt que de le contenir en ligne droite. Le parcours du ruisseau est ainsi allongé et on améliore non seulement la gestion des débits, mais l'alimentation des nappes phréatiques. Chaque lenticelle aura une surface d'environ 25 m<sup>2</sup> peu profonde (30 à 50 cm) comprenant des rives étagées ou à faibles pentes.

### Préserver les chemins creux

Les chemins creux existent déjà dans le site classé de Merlande. Localisés entre des talus, ces chemins conduisent l'eau et sont parfois doublés d'un fossé qui aide à l'infiltration des eaux dans le sol.

A préserver, cette gestion naturelle des eaux pourrait être reproduite sur d'autres sentiers de la vallée, en abaissant le niveau du chemin ou creusant une rigole ou fossé.



## C. PRÉSERVER LES SOUS-SOLS

Les problématiques liées à l'eau intègrent non seulement les eaux de ruissellement en surface mais aussi celles souterraines. La gestion de l'eau dans la vallée de Merlande revêt une importance capitale pour la préservation des nappes phréatiques et du milieu humide. Il est essentiel que tous les ouvrages de rétention possèdent une capacité d'infiltration adaptée, indépendamment de leur taille et que les couches naturelles du sous-sol soient respectées.

Pour comprendre ces enjeux, il convient d'examiner le fonctionnement des nappes phréatiques. On distingue deux types de nappes :

- (1) Les **nappes libres**, qui sont les premières à être rencontrées depuis la surface. Elles ne sont pas recouvertes par une couche imperméable et permettent ainsi à l'eau de pluie de s'y infiltrer directement.
- (2) Les **nappes captives**, qui sont situées entre deux couches imperméables et où l'eau est sous pression. Ces nappes, souvent profondes, sont moins accessibles mais jouent un rôle crucial dans la gestion de l'eau à long terme.

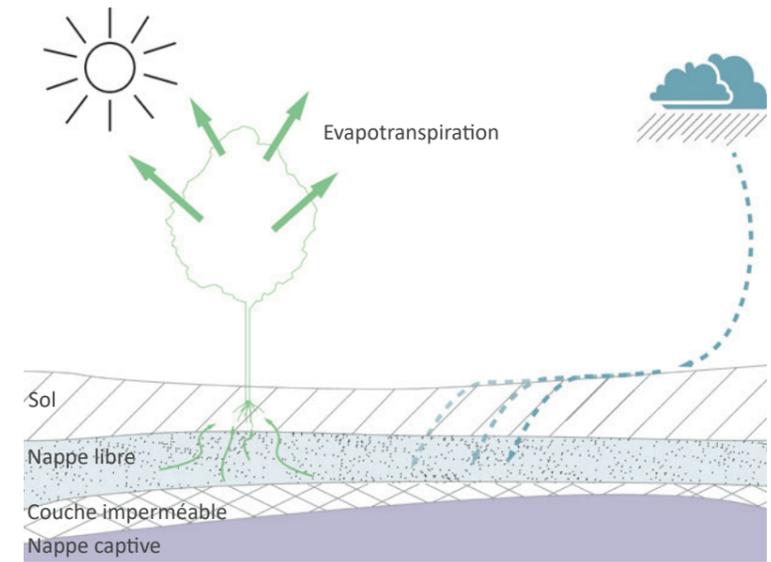
### L'ÉTANG DES CISTUDES

L'étang des Cistudes constitue une véritable retenue collinéenne. Cet étang n'a pas été creusé profondément, mais a simplement retenu l'eau en aval d'une source. Ainsi, son niveau d'eau reste stable tout au long de l'année, malgré des variations saisonnières. Cet étang ne s'assèche jamais et a permis le développement d'une biodiversité au fil des années.

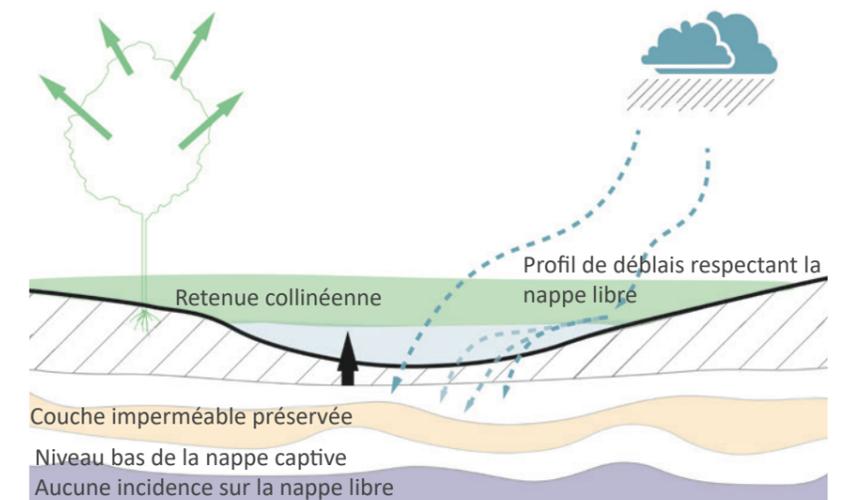
### L'ÉTANG DE L'ANCIENNE CHÈVRERIE

Pour l'étang de l'ancienne chèvrerie, il est probable que les travaux de déblaiement aient endommagé ou supprimé la couche imperméable située entre la nappe libre et captive. En conséquence, l'eau de l'étang s'infiltrerait rapidement dans la nappe captive, particulièrement lorsque le niveau de celle-ci est bas, un phénomène observé depuis plus d'une décennie. Cela entraîne également une recharge insuffisante de la nappe libre, l'eau étant davantage absorbée par la nappe captive en période de basses eaux.

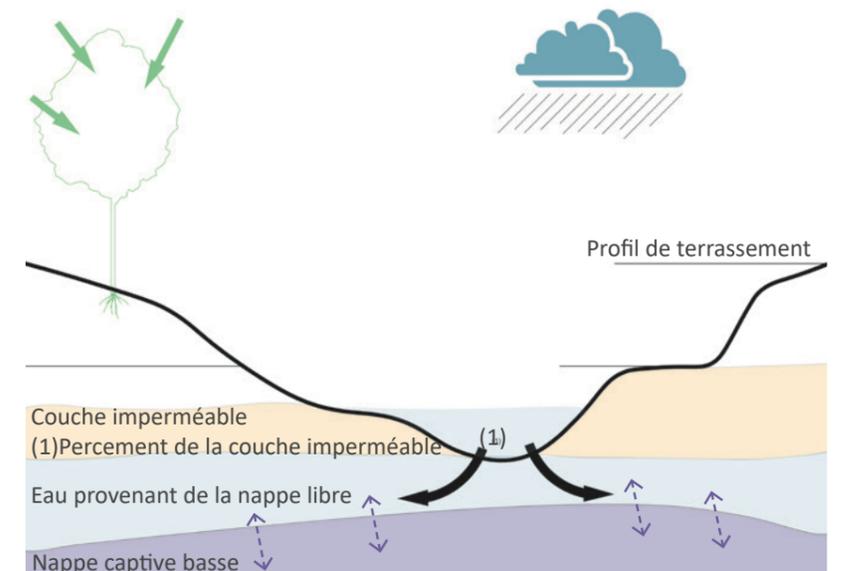
Malgré cet état de fait, une étanchéité en carroyage d'argile devrait permettre de maintenir un niveau d'eau constant.



Cas de figure de l'étang collinéen des Cistudes  
-> Couche imperméable préservée



Cas de figure de l'étang de l'ancienne chèvrerie  
-> Percement de la couche imperméable



## D. PROTÉGER LE PATRIMOINE DE LA VALLÉE

Les problématiques d'inondation identifiées au niveau du ruisseau du Got peuvent être atténuées en amont des ouvrages hydrauliques de traversée des ponts. Actuellement, la réduction du débit de fuite au niveau des buses sous-dimensionnées pour les événements climatiques éclairés, provoque une accumulation d'eau en amont. Cette situation entraîne l'inondation des prairies environnantes et menace structurellement le patrimoine bâti (effondrement du mur de contre-escarpe en 2018).

Pour réduire ce risque d'inondation, il serait intéressant de redonner un faciès de douve qui entoure le Prieuré, travaux soumis à diagnostic archéologique mais qui présenteraient l'avantage de retrouver un volume capable d'environ 300 m<sup>3</sup>.

il est également proposé d'agrandir la capacité du déversoir en aval de la douve. Cette approche par l'aménagement de risbermes rappelle également la morphologie historique du déversoir. L'objectif de cet ouvrage est d'augmenter le volume capable des eaux dans le lit majeur sans travaux dans le lit mineur.

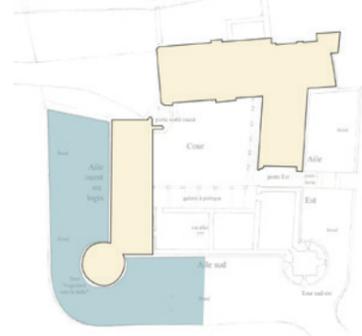
En outre, l'étagement du déversoir est essentiel pour améliorer les effets bénéfiques des écotones sur la biodiversité. Tous les travaux hydrauliques seront réalisés en utilisant des techniques de génie écologique pour créer des risbermes naturelles.

Par ailleurs, pour améliorer l'écoulement des eaux, il est prévu de procéder à l'abattage et au dessouchage des arbres situés dans le lit mineur de la rivière.

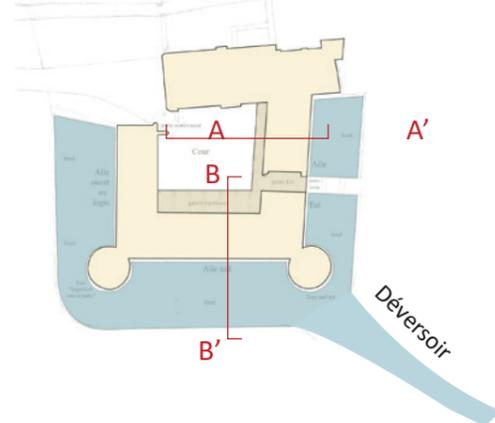
Tous ces travaux sont soumis à autorisation conjointe de la DRAC et DREAL avec avis ministériel.

### RETROUVER LE VOLUME CAPABLE DE LA DOUVE ET AUGMENTER LE DÉBIT DE FUITE DU DÉVERSOIR

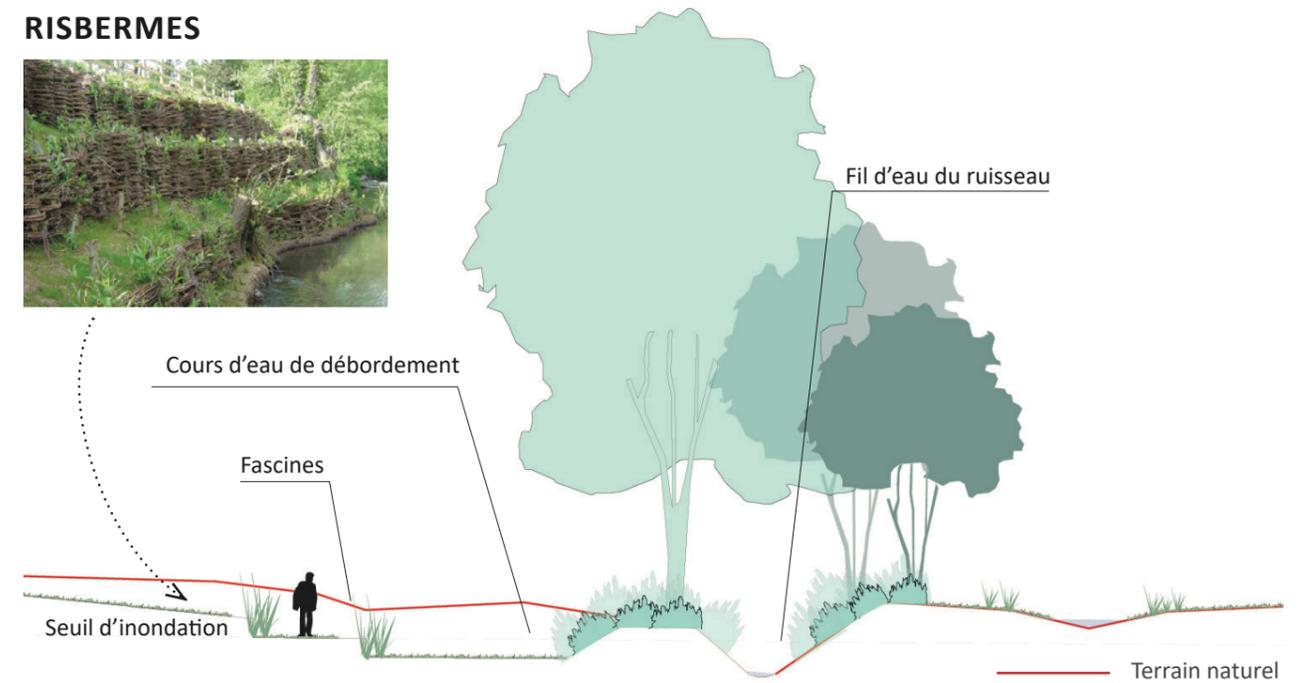
Etat actuel de la douve



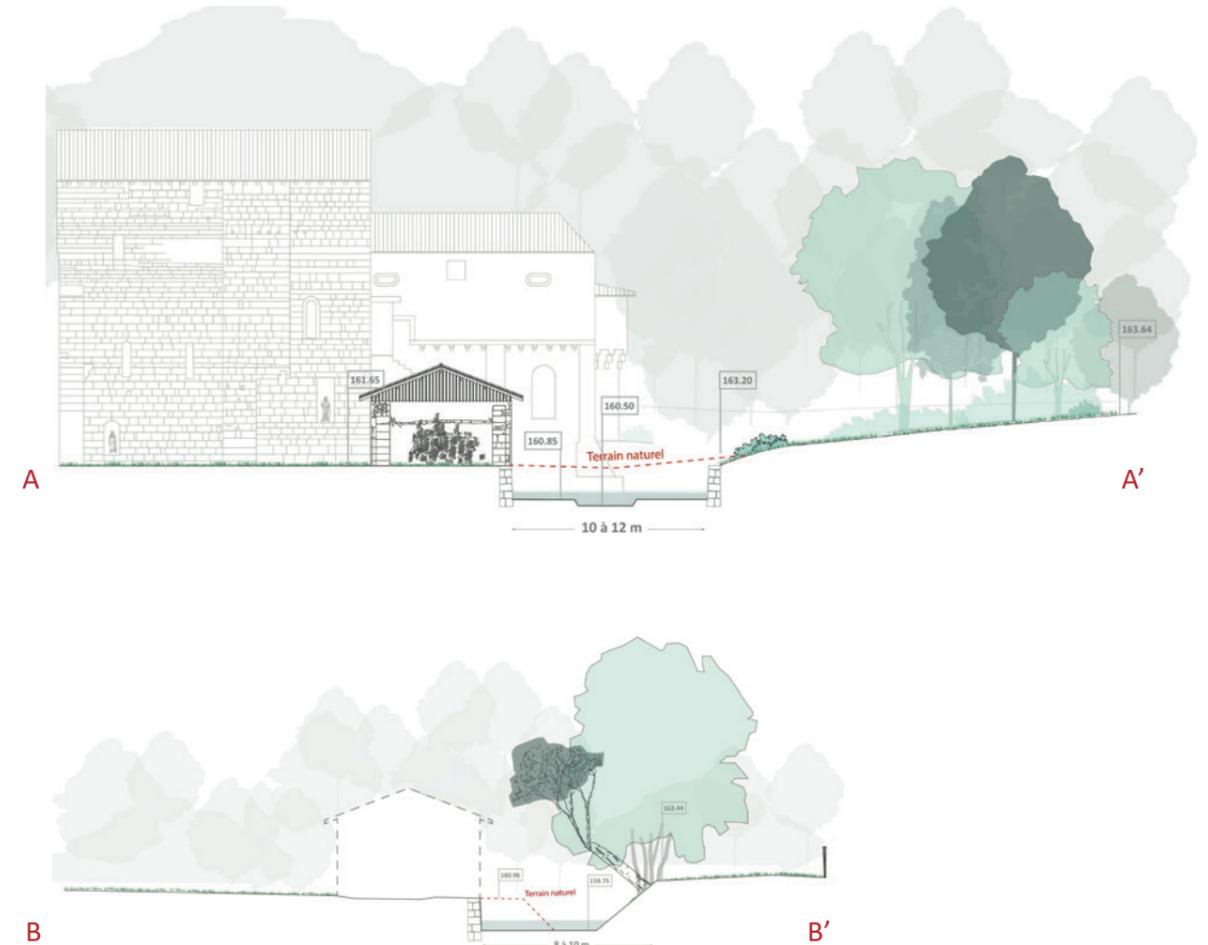
Reconstitution historique



### AUGMENTER LA CAPACITÉ DE STOCKAGE DU RUISSEAU PAR UNE STRATÉGIE DE RISBERMES



### AUGMENTER LA CAPACITÉ DE STOCKAGE DU RUISSEAU PAR UNE STRATÉGIE DE RISBERMES



# 2

## GESTION DES ESPACES OUVERTS, COUVERTS ET DES LISIÈRES

A. OUVRIR LE FOND DE VALLÉE

B. CONSERVER LES ESPACES OUVERTS POUR METTRE EN VALEUR LE MONUMENT

C. LA STRATÉGIE DES LISIÈRES DE VIEILLISSEMENT

D. PRÉCONISATIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX OUVERTS ET FORESTIERS

## A. OUVRIR LE FOND DE VALLÉE

### La lisibilité du paysage de vallée

L'ouverture du fond de vallée joue un rôle important dans la lecture du paysage du site classé. Permettre au regard de lire le sol c'est permettre de comprendre la morphologie du paysage, les versants, d'apprécier les horizons et les vues lointaines. Dans certains cas comme dans la séquence d'immersion, ouvrir le fond de vallée permet d'apporter de la lumière sur le chemin d'entrée. Les espaces ouverts jouent également un rôle dans la préservation des prairies humides et de la biodiversité.

### S'appuyer sur l'histoire

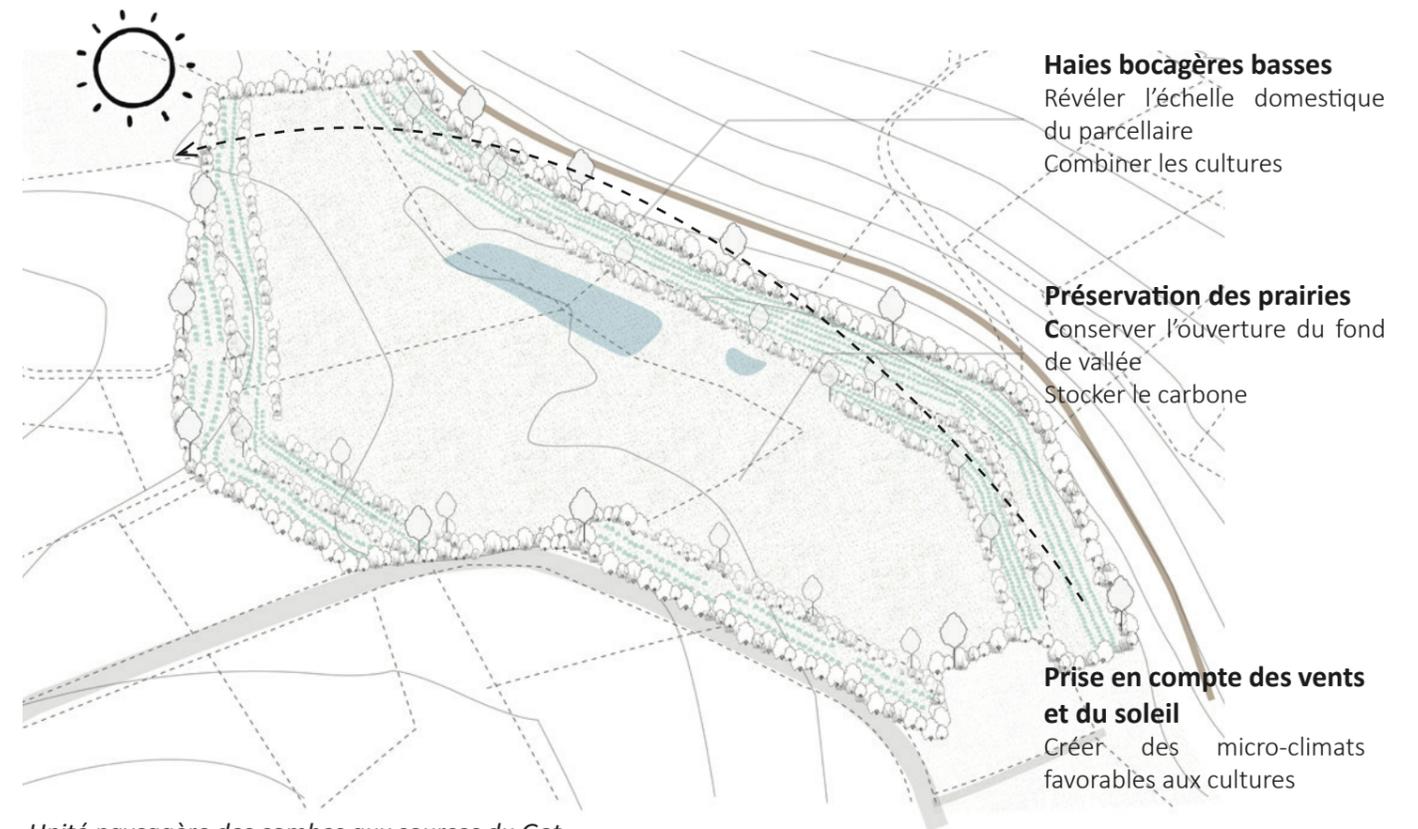
Historiquement on observe sur le cadastre de 1808 un parcellaire ouvert et cultivé dans le fond de vallée. Au fil des années de nombreuses parcelles se sont enrichies, en cause : la déprise agricole. Le paysage pittoresque de prés et de cultures du fond de vallée tendra à se refermer, s'il n'est pas entretenu par les propriétaires actuels et futurs. L'objectif du plan de gestion est de maintenir ce paysage fragile en orientant les actions nécessaires pour ouvrir le fond de vallée.

### Ouvrir et maintenir le paysage

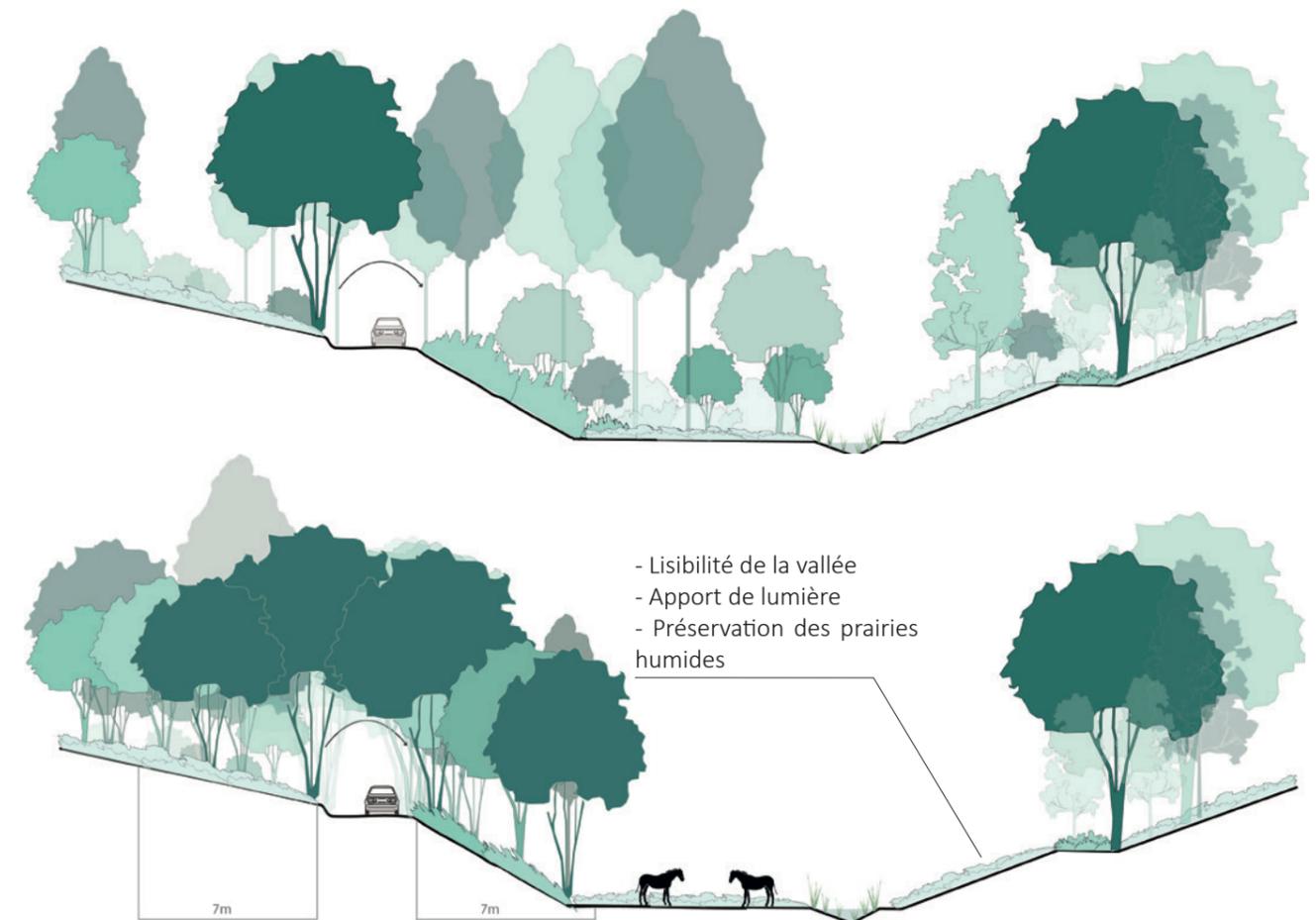
Les actions pour ouvrir le fond de vallée vont de l'action première de dégagement de la végétation jusqu'aux actions de maintien des espaces ouverts. Un défrichage et un abattage des arbres sera nécessaire, notamment des jeunes saulaies qui profitent de l'humidité du fond de vallée pour se développer. Ensuite, ces espaces devront être maintenus ouverts par le fauchage régulier des parcelles ou la mise en place d'un pâturage en collaboration avec des éleveurs.

L'objectif des préconisations est d'accompagner les propriétaires dans le choix de gestion de leurs parcelles. Un projet agricole aurait tout à fait sa place dans le fond de vallée, s'il permet de conserver l'ouverture paysagère préconisée.

- Premièrement, l'exploitation devra se faire sous un mode agro-écologique, en s'appuyant sur un modèle économique adapté au site et aux objectifs de transformation du fond de vallée.
- Les limites parcellaires pourront être révélées par des haies bocagères basses, qui permettront de souligner le paysage domestique identifié dans la vallée de Merlande. Ces haies permettent le développement d'une certaine biodiversité, l'accueil d'insectes et d'oiseaux.
- Les parcelles devront conserver au moins deux tiers de prairies naturelles, dont le rôle de stockage du carbone dans les sols est essentiel. Pour les conserver, un fauchage ou pâturage de ces parcelles est nécessaire et contribue à garder le fond de vallée ouvert.
- Les cultures pourront être orientées contre les haies de manière à être protégées des vents dominants et du soleil sur une partie de la journée.



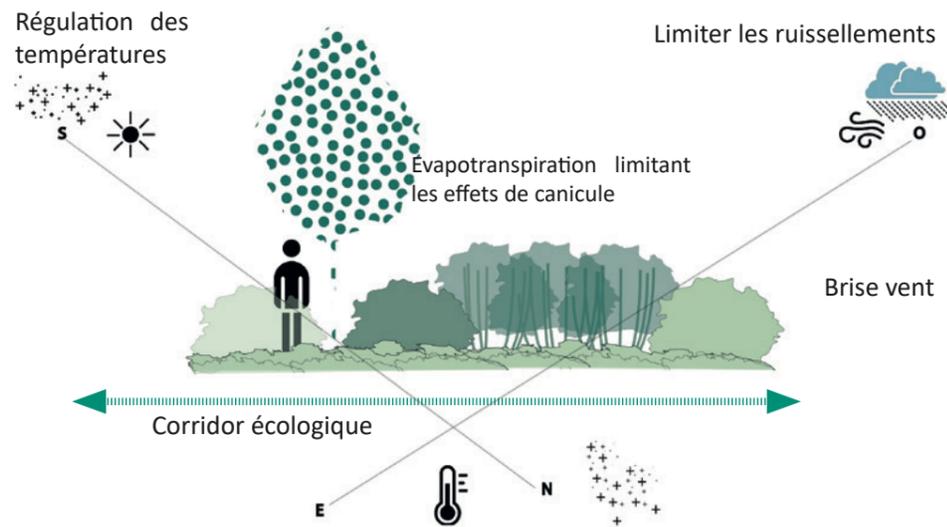
Unité paysagère des combes aux sources du Got



Unité paysagère du fond de vallon sous berceaux de verdure

## Référentiel de haies végétales

- Sélection d'arbres, arbrisseaux ou arbustes supportant la taille [exemple du charme qui selon l'entretien prendra la forme d'un arbuste à un arbre]
- Taille irrégulière, possibilité de faire appel à des techniques comme le plessage, la haie bocagère basse (entretien mécanisable...)
- Diversité d'au moins 7 essences
- Un tiers d'essences persistantes ou marcescentes pour les clôtures de jardin
- Clôture simple de type clôture agricole (ursus, barbelé), éventuellement grillage simple torsion
- Ponctuellement des arbres ou arbrisseaux peuvent être admis dans le respect des 3 autres palettes végétales



Acer campestre  
Erable champêtre



Amelanchier ovalis  
Amélanchier commun



Carpinus betulus  
Charme commun



Cornus alba  
Cornouiller à bois rouge



Cornus mas  
Cornouiller sauvage



Corylus avellana  
Noisetier commun



Crataegus monogyna  
Aubépine monogyne



Cytisus scoparius  
Genêt à balais



Euonymus europaeus  
Fusain d'Europe



Ilex aquifolium  
Houx commun



Prunus spinosa  
Prunellier commun



Salix caprea  
Saule marsault  
(ou autre variété)



Haie fruitière



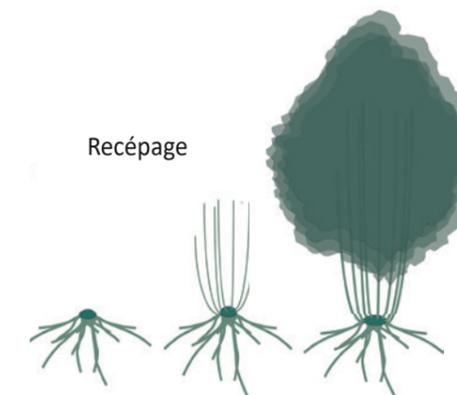
Haie plessée



Haie bocagère et trogne



Haie basse



Comment obtenir une haie avec des essences arborées



Sambucus nigra  
Sureau noir



Viburnum lantana  
Viorne lantane

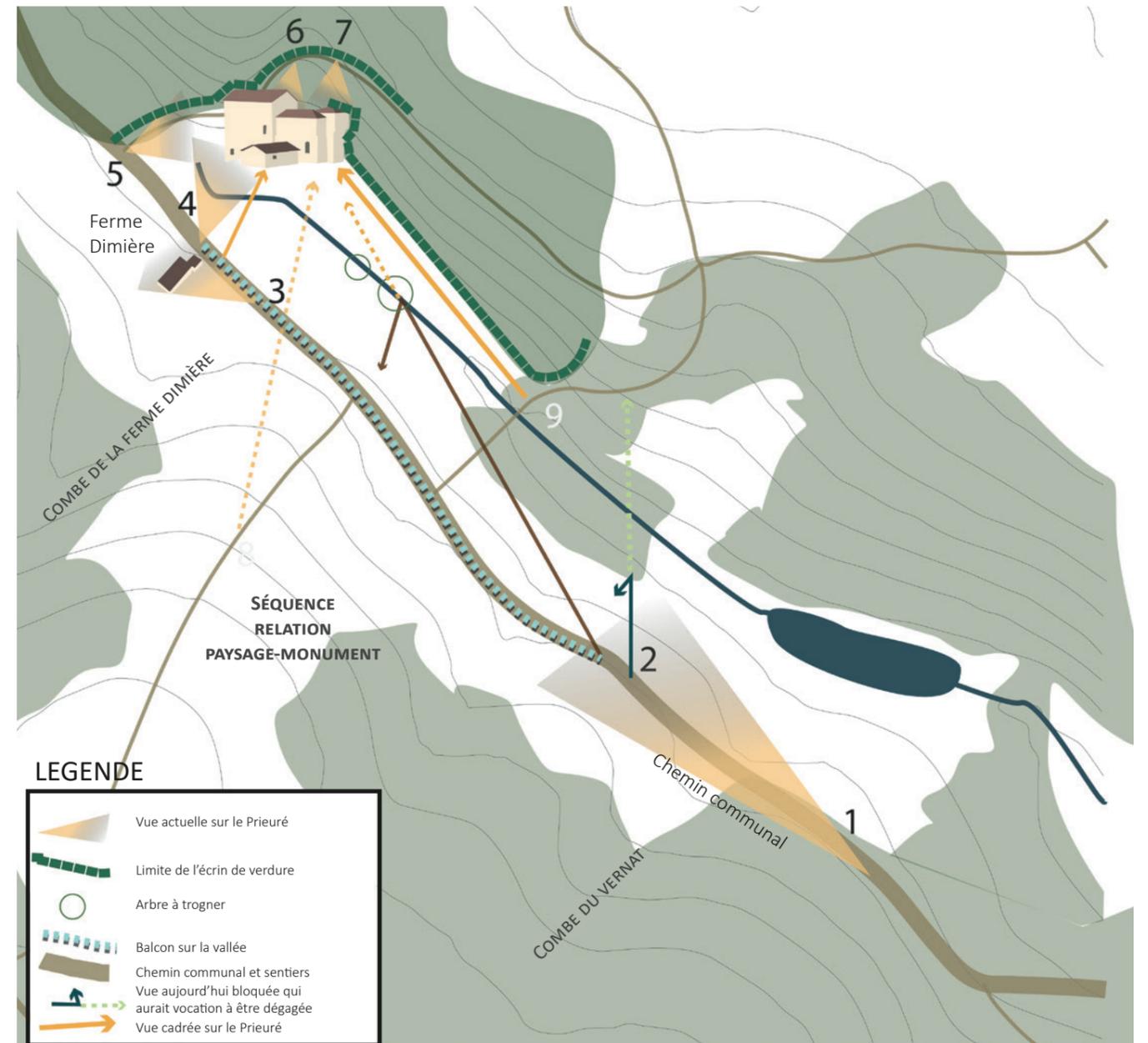
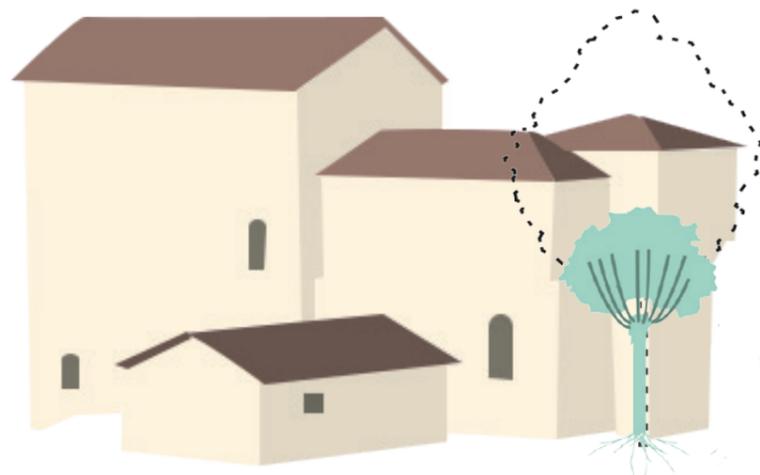
## B. CONSERVER LES ESPACES OUVERTS POUR METTRE EN VALEUR LE MONUMENT

### Les systèmes de vues en cœur de site

La préservation des vues sur le Prieuré de Merlande dépend de l'ouverture du fond de vallée, offrant un parcours pittoresque de découverte. Au bout d'un kilomètre, le paysage s'ouvre soudainement, révélant le Prieuré. Cette ouverture résulte de l'éloignement des bois au profit des prairies, créant une perspective dégagée depuis le chemin communal, qui agit comme un «balcon» sur la vallée. Le chemin traverse des talwegs marqués, influençant la visibilité du monument. La progression jusqu'au Prieuré est rythmée par des aperçus successifs de l'ensemble prieural, particulièrement depuis la Ferme Dimière, un édifice marquant une étape clé.

### Élaguer pour cadrer les vues

Pour préserver ces vues, il est essentiel de cadrer les perspectives depuis le domaine public, de maintenir un paysage ouvert et de conserver l'écrin boisé autour du monument. Cela nécessite des actions spécifiques pour dégager la végétation, notamment l'abattage des jeunes saulaies prospérant dans l'humidité du fond de vallée et de la peupleraie proche du monument. Une fois dégagés, ces espaces doivent être entretenus par fauchage ou pâturage pour garantir la visibilité continue du Prieuré, combinée avec l'aménagement écologique des berges, pour valoriser la richesse paysagère et historique de la vallée de Merlande.



## C. LA STRATÉGIE DE LISIÈRES DE VIEILLISSEMENT POUR PRÉSERVER L'EFFET DE BOISEMENT

### Préserver les espaces forestiers

La gestion des espaces forestiers de la vallée doit concilier l'exploitation des parcelles par les propriétaires avec la préservation des habitats naturels, assurant ainsi la pérennité de l'écosystème et la continuité du paysage forestier. Les versants boisés accentuent la géographie du vallon et renforcent l'immersion dans le site, créant une trame verte essentielle. Pour maintenir ce caractère boisé tout en permettant l'exploitation, le principe des lisières de vieillissement est recommandé. Ces lisières, reculées de 5 à 15 mètres en fonction des tailles parcellaires, permettent de conserver un maillage arboré, de limiter le ruissellement et de préserver une perception unitaire du paysage. Elles peuvent être entretenues et exploitées sous certaines conditions, notamment en préservant les plus gros arbres et en autorisant des prélèvements ponctuels de bois de chauffage issu de taillis.

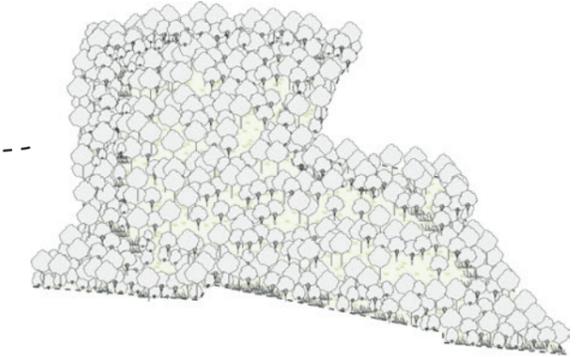
### Réinvestir les parcelles et diversifier les exploitations

Les parcelles actuelles, souvent des anciennes forêts de châtaigniers en déperissement, peuvent être librement réinvesties, qu'elles soient reboisées ou non, tout en conservant quelques arbres semenciers et une diversité d'essences feuillues. La lisière de vieillissement représente environ un quart de chaque parcelle et permet d'intégrer la diversification des essences et l'amplification de la mosaïque paysagère. La mise en œuvre de ces lisières repose sur une contrainte de conservation du paysage, libérant le reste des parcelles pour des systèmes agro-forestiers ou d'autres usages. Une planification minutieuse des coupes et l'introduction de pratiques agroforestières complètent cette approche, garantissant une exploitation durable et économiquement viable, tout en respectant la biodiversité et la protection des sols.

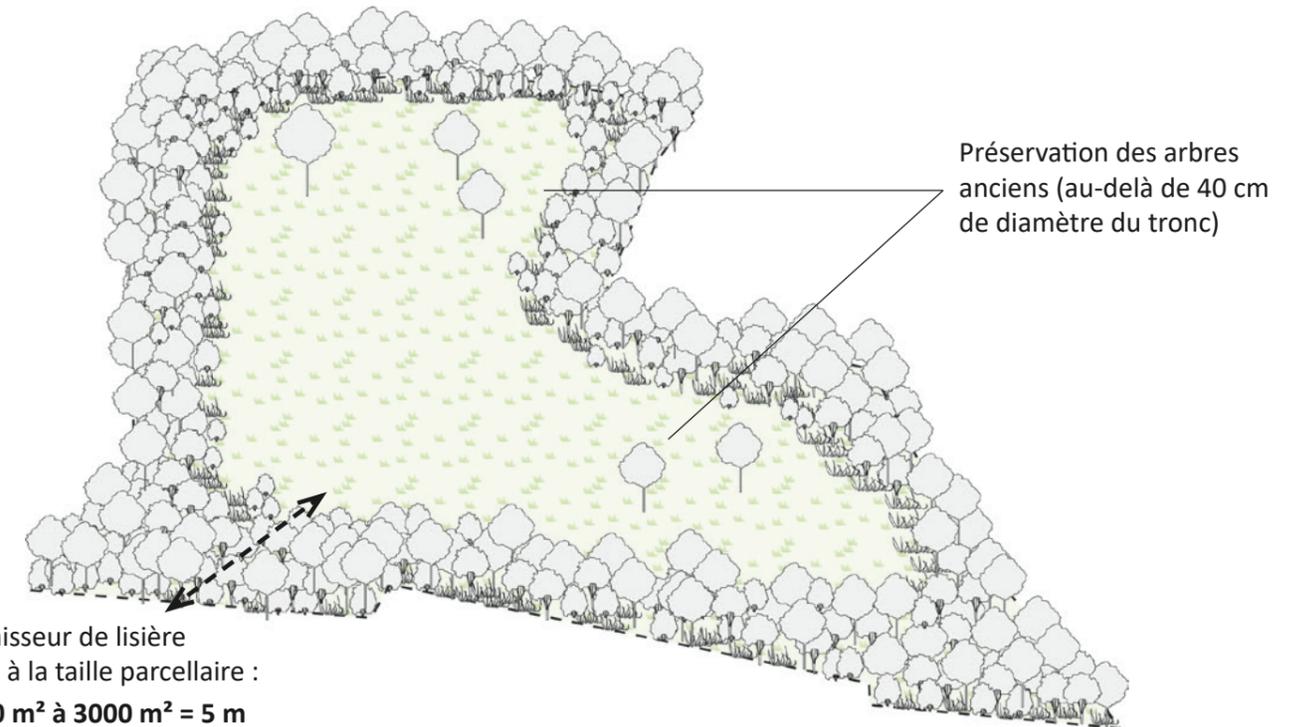
### Des intérêts écologiques et paysagers

L'avantage des lisières de vieillissement réside également dans leur rôle écologique et paysager. Elles offrent des habitats diversifiés favorables à la faune et à la flore, contribuant ainsi à la biodiversité locale. Les lisières créent des transitions douces entre les espaces ouverts et les forêts denses, augmentant la résilience de l'écosystème face aux changements climatiques. En permettant une exploitation à l'intérieur des lisières préservées, les propriétaires peuvent adapter leurs pratiques sylvicoles aux besoins économiques et climatiques tout en respectant les impératifs écologiques. La conservation des arbres anciens est cruciale, car ils jouent un rôle clé dans la structure et la santé de la forêt, fournissant des habitats pour les espèces dépendantes des vieux arbres et participant à la stabilité écologique du site.

#### ETAT ACTUEL DE LA PARCELLE



#### SI VOLONTÉ D'EXPLOITATION DE LA PARCELLE



Une épaisseur de lisière adaptée à la taille parcellaire :  
De 1000 m<sup>2</sup> à 3000 m<sup>2</sup> = 5 m  
De 3000 m<sup>2</sup> à 1 ha = 7 m  
De 1 ha à 6 ha = 15 m

#### GESTION DE LA LISIÈRE



Préservation de tous les arbres de 40 cm de diamètre mesurés à 1.20 m du collet.



Autorisation d'un prélèvement d'un tiers de bois de chauffage issu du taillis tous les 5 ans

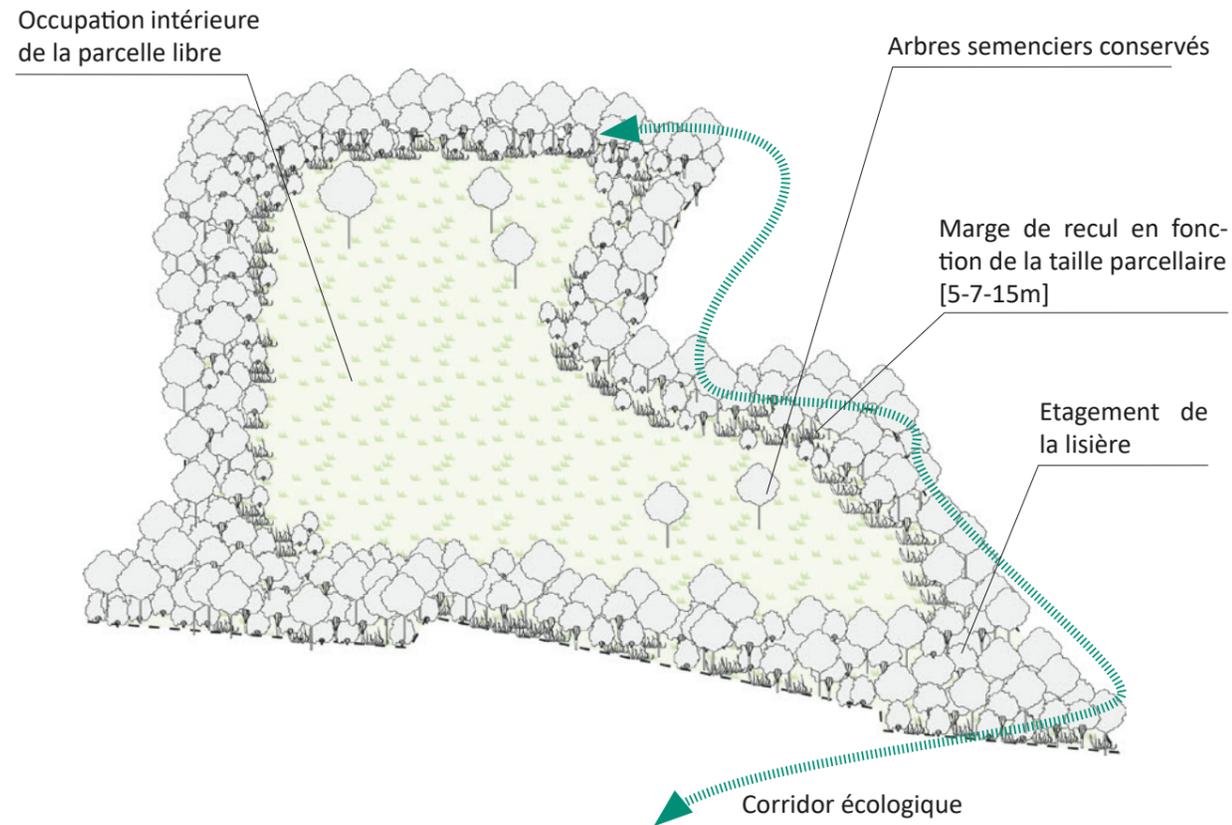


Exploitation des peuplements de taillis (si le reste de la parcelle à l'arrière de la lisière est boisé depuis plus de 10 ans)



Coupes ponctuelles de la végétation de lisière autorisée pour étager la végétation

## Essences de lisières et régimes forestiers



*Acer campestre*  
Erable champêtre



*Carpinus betulus*  
Charme commun



*Castanea sativa*  
Châtaignier commun



*Cornus alba*  
Cornouiller à bois rouge



*Corylus avellana*  
Noisetier commun



*Crataegus monogyna*  
Aubépine monogyne



*Euonymus europaeus*  
Fusain d'Europe



*Fraxinus excelsior*  
Frêne commun



*Prunus avium*  
Merisier commun



*Prunus spinosa*  
Prunellier commun



*Quercus petraea*  
Chêne sessile

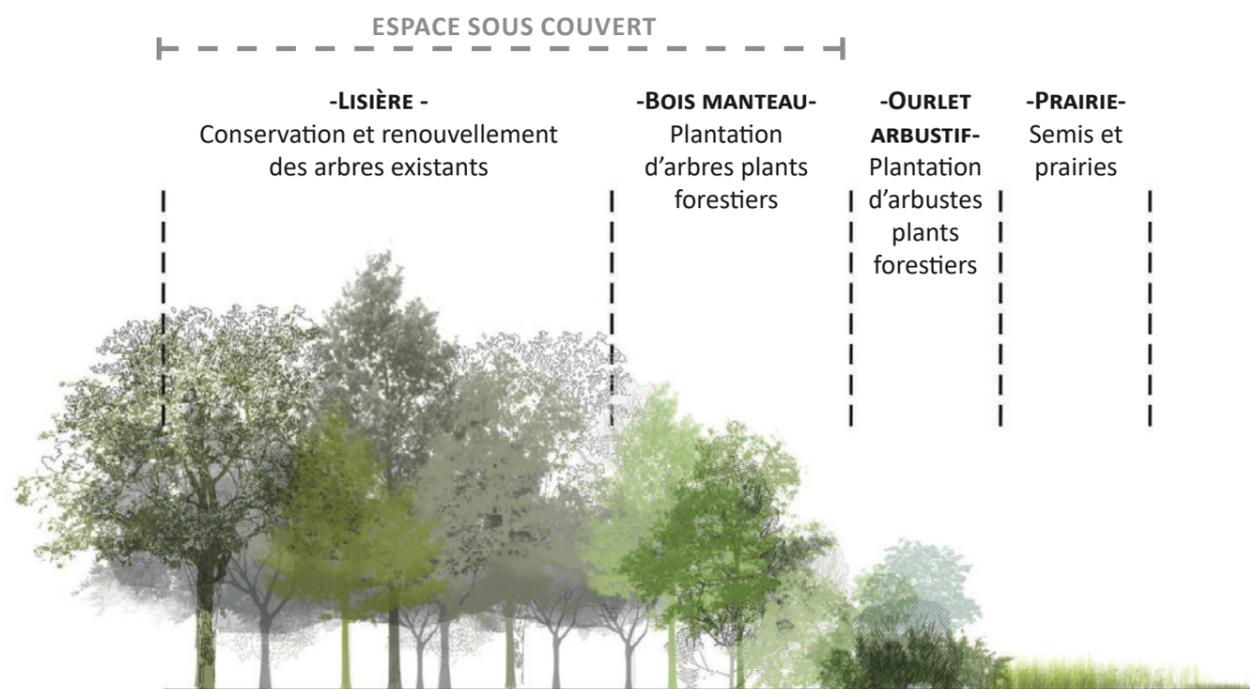


*Quercus robur*  
Chêne pédonculé

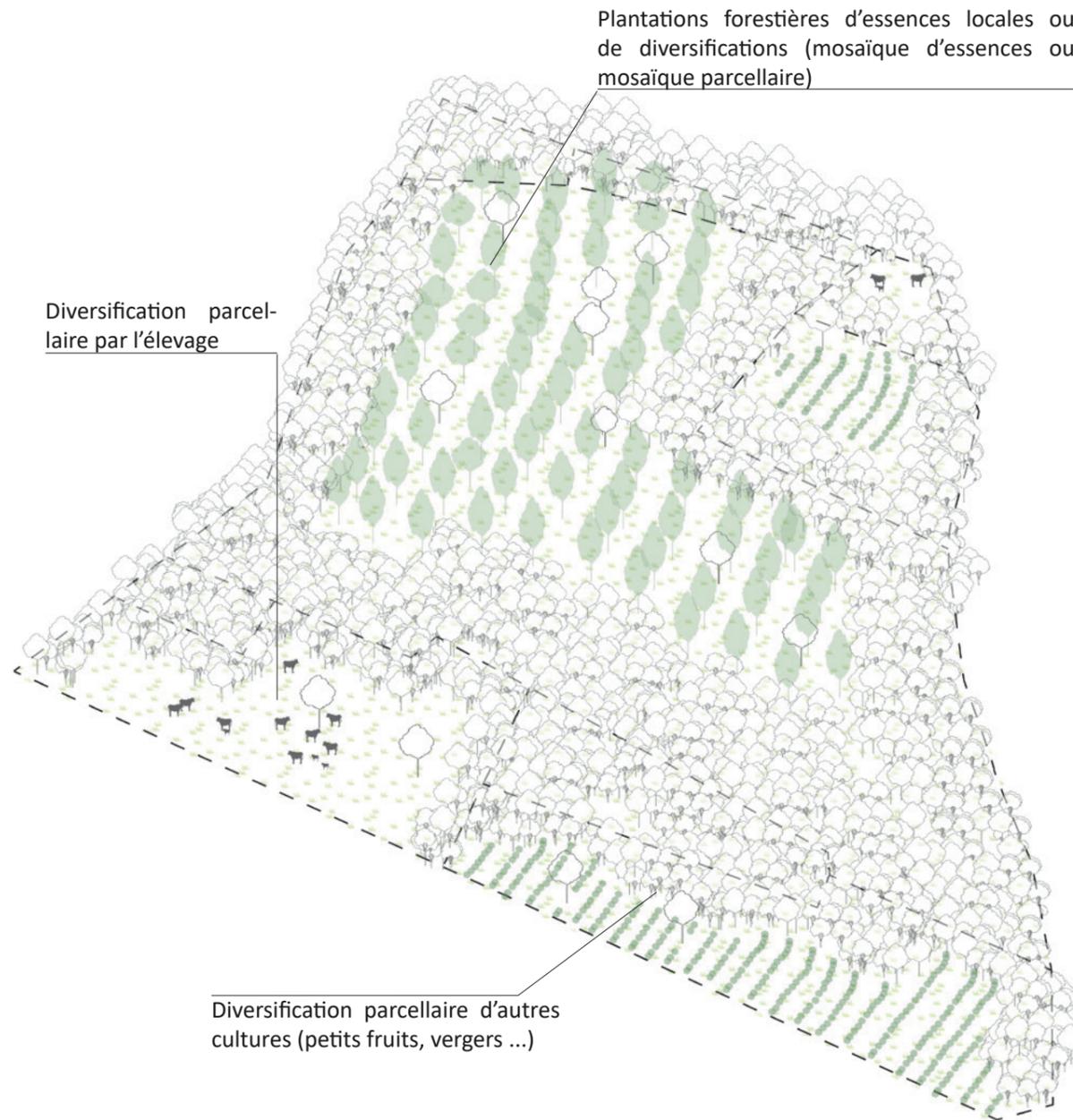


*Sambucus nigra*  
Sureau noir

## La lisière comme stratégie végétale



## Essences forestières et régime d'exploitation



### ESSENCES LOCALES



*Acer campestre*  
Erable champêtre



*Carpinus betulus*  
Charme commun



*Castanea sativa*  
Châtaignier commun



*Fraxinus excelsior*  
Frêne commun



*Quercus petraea*  
Chêne sessile



*Quercus robur*  
Chêne pédonculé



*Tilia cordata*  
Tilleul à petites feuilles

Selon les variétés choisies, risque de maladie :  
> *Castanea sativa* (encre du châtaignier)  
> *Fraxinus excelsior* (chalarose)

### DIVERSIFICATION CLIMATIQUE ENVISAGEABLE

> Sélection d'essences tropicale adaptées aux nouvelles conditions climatiques



*Quercus rubra*  
Chêne rouge d'Amérique



*Liriodendron tulipifera*  
Tulipier de Virginie

## Essences pour le maintien ou le renouvellement des berceaux

> Idéalement sélection des trois essences suivantes, pour la constitution des berceaux de verdure, adaptées aux gestions de recépage :

Carpinus betulus  
Castanea sativa  
Fraxinus excelsior

> Sélection du Corylus avellana pour son port naturellement en berceau

> Ou sélection de tout autre essence adaptée à un régime de taillis



Carpinus betulus  
Charme commun



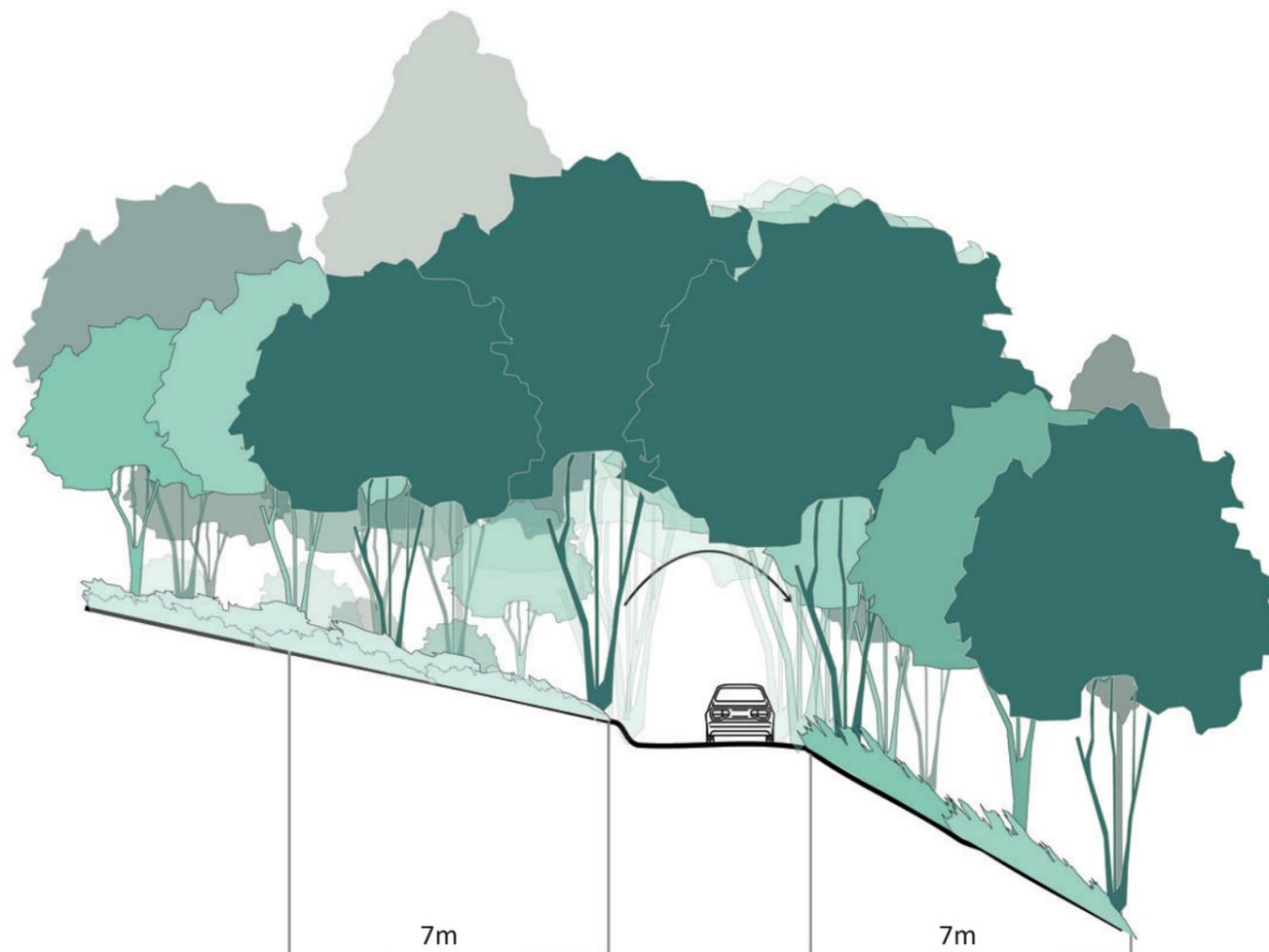
Castanea sativa  
Châtaignier commun



Fraxinus excelsior  
Frêne commun



Corylus avellana  
Noisetier commun



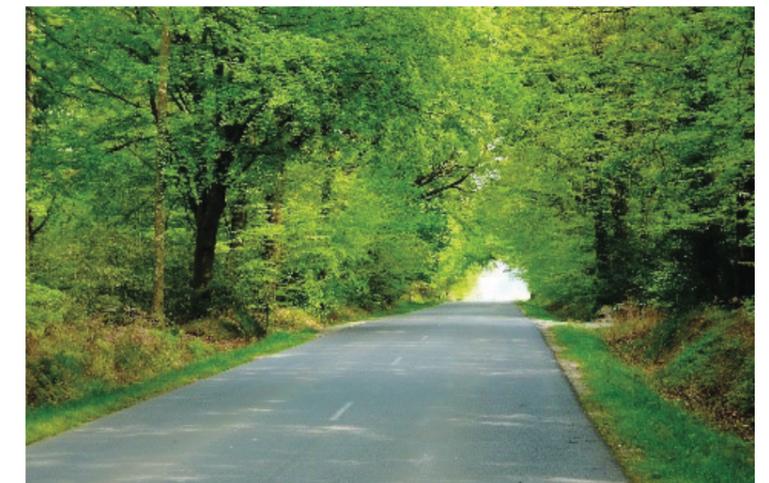
>

Régime forestier de taillis sous futaie  
@www.onf - communication et sécurisation  
dans la réserve biologique de verrières  
grâce aux partenariats



>

Berceau de verdure formé par  
les arbres le long de la route de  
Paimpont, en Bretagne  
@broceliande.guide - Un tunnel sous les  
arbres



# 3 GESTION DE LA FRÉQUENTATION

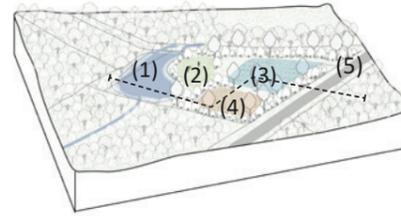
A. STRUCTURER L'ACCUEIL ET L'EXPÉRIENCE DE VISITE

B. AMÉNAGER LES LIEUX D'ACCUEIL

# A. STRUCTURER L'ACCUEIL ET L'EXPÉRIENCE DE VISITE À L'ÉCHELLE DU SITE CLASSÉ

Pour que l'expérience de visite et l'accueil du public respectent le site classé de Merlande, le patrimoine paysager doit permettre de lier les différents points d'intérêts architecturaux. Inspirés par les principes des Opérations Grands Sites de France, ces actions doivent se concentrer sur la gestion de la place de la voiture dans le site classé. Au-delà de ce premier objectif, il s'agit de soutenir les projets fondés sur la nature.

À Merlande, cela implique l'aménagement de la place du Prieuré et des aires naturelles de stationnement pour favoriser une itinérance respectueuse. Les flux de visiteurs devraient être répartis sur l'ensemble du site grâce à des itinéraires de promenade bien signalés et promus par les réseaux numériques.



## Des aménagements paysagers, encadrés par une maîtrise d'œuvre

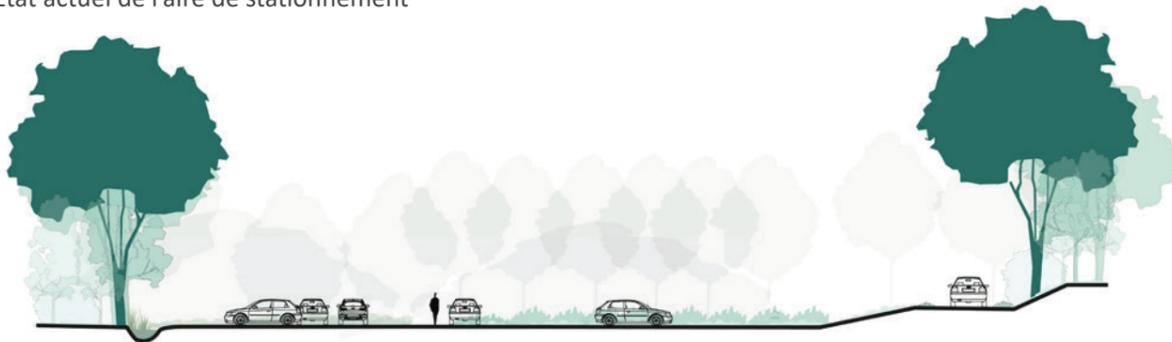
Les aires de stationnement doivent être situées en périphérie pour encourager les déplacements à pied. Elles pourront également s'inscrire dans une démarche écologique par l'intégration d'ouvrages favorisant la biodiversité comme les mares forestières, la perméabilité des sols, la plantation d'essences locales.

La gestion de ces espaces doit être orchestrée par une mission de maîtrise d'œuvre paysagère pour s'assurer que les aménagements s'intègrent harmonieusement dans le cadre naturel et historique du site.

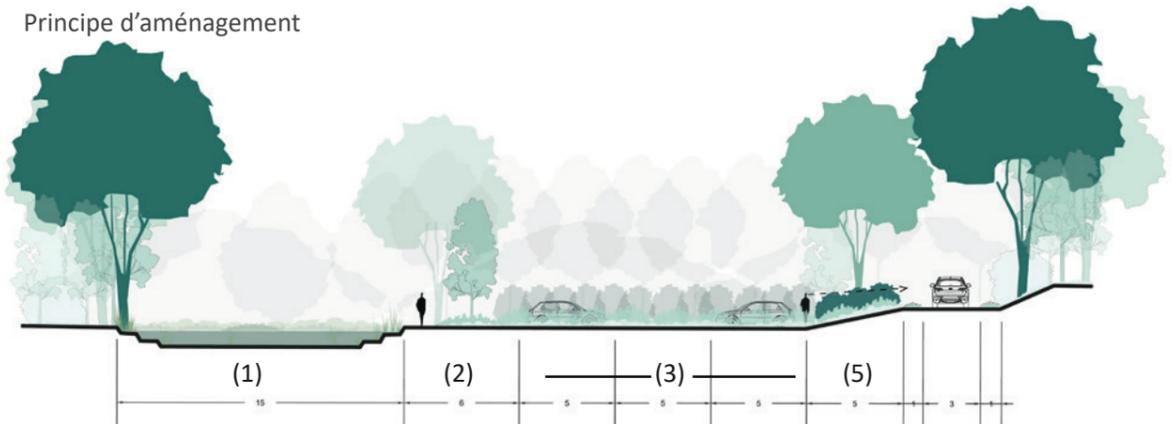
Zone de loisirs  
Aire de stationnement  
Clairière, aire de stationnement secondaire

- (1) Gestion des eaux pluviales/création d'une mare forestière
- (2) Aire dégagée de pique-nique, de jeux ...
- (3) Stationnement naturel perméable
- (4) Extrémité du stationnement en prairie
- (5) Constitution d'une lisière à la situation de clairière

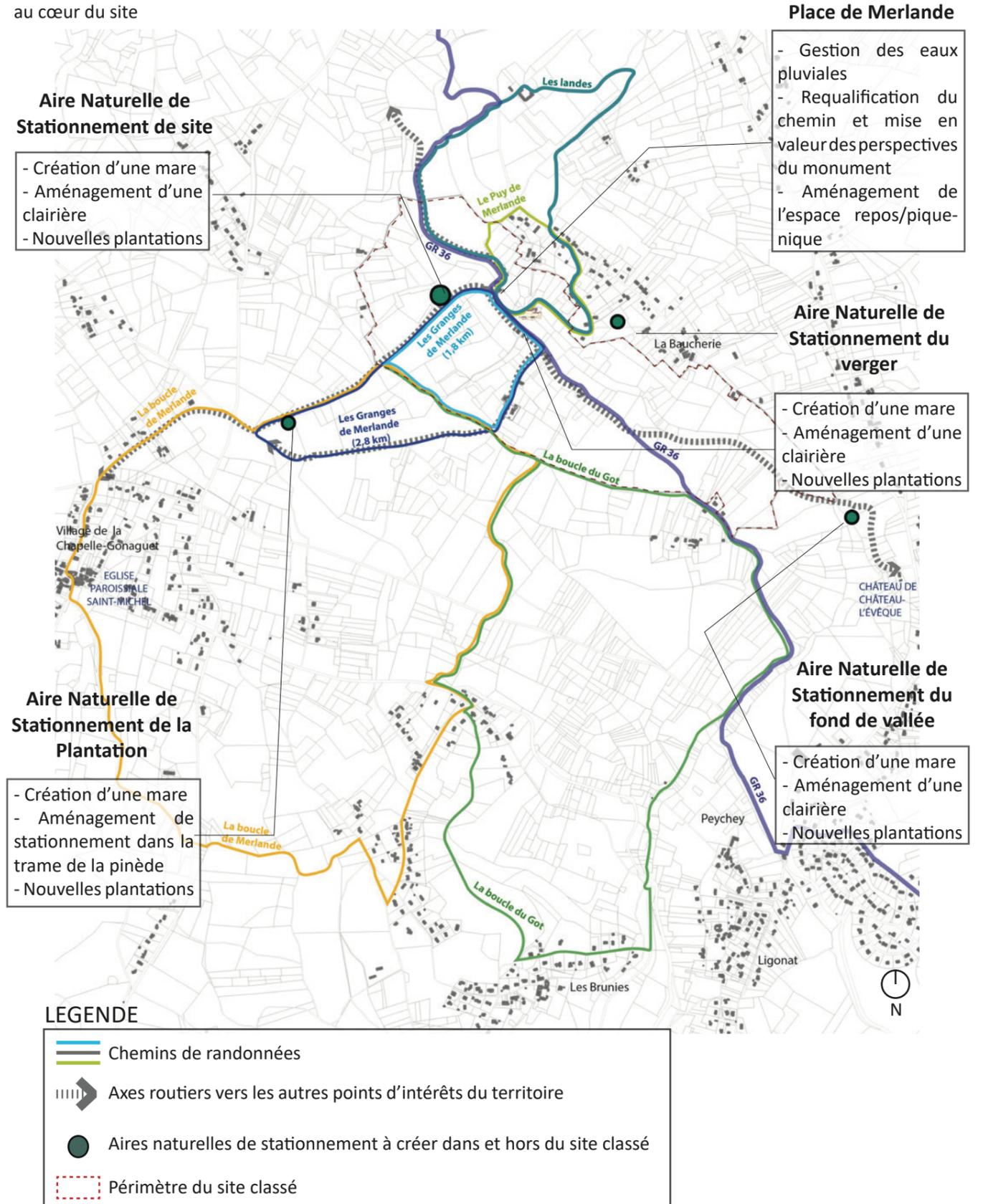
Etat actuel de l'aire de stationnement



Principe d'aménagement



Carte des potentialités d'accueil, réparties autour du site et au cœur du site



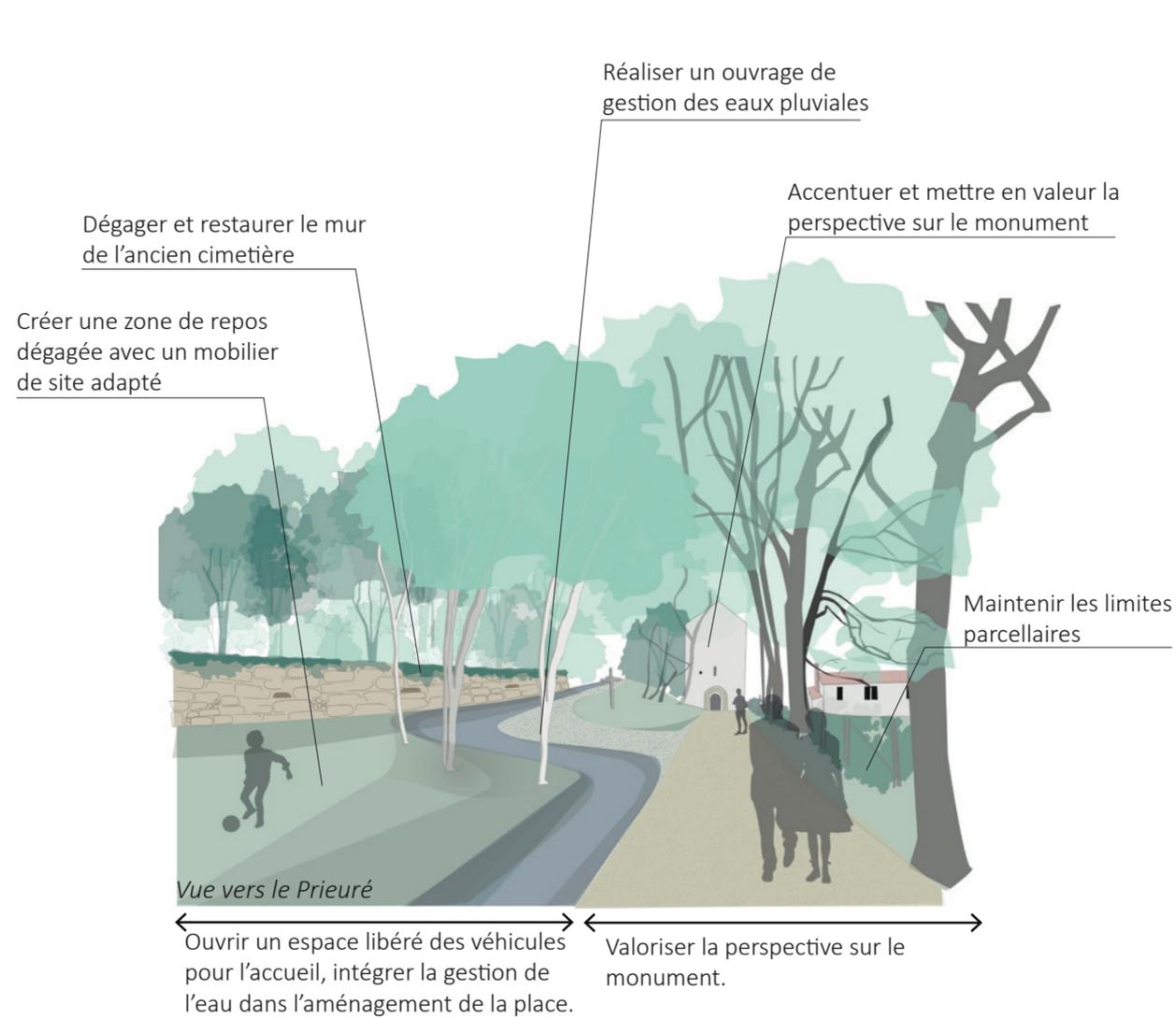
## B. AMÉNAGER LES LIEUX D'ACCUEIL

### Maîtriser la perspective sur le monument

La place de Merlande peut être aménagée pour libérer l'espace proche du monument. Un aménagement de cet espace devra répondre aux objectifs suivants :

- Valoriser la perspective sur le monument,
- Reconquête d'un espace piéton par recalibrage du chemin d'accès,
- Restauration ou maintien du mur de l'ancien cimetière,
- Concevoir une signalétique et un mobilier sur mesure,
- Clarifier les dispositifs d'information et de signalisation.

Pour répondre aux nouvelles nécessités d'aménagement, il est essentiel d'adopter une approche globale et réfléchie. Les modifications du site nécessitent un projet global porté par la collectivité locale accompagnée d'une maîtrise d'œuvre paysagère.

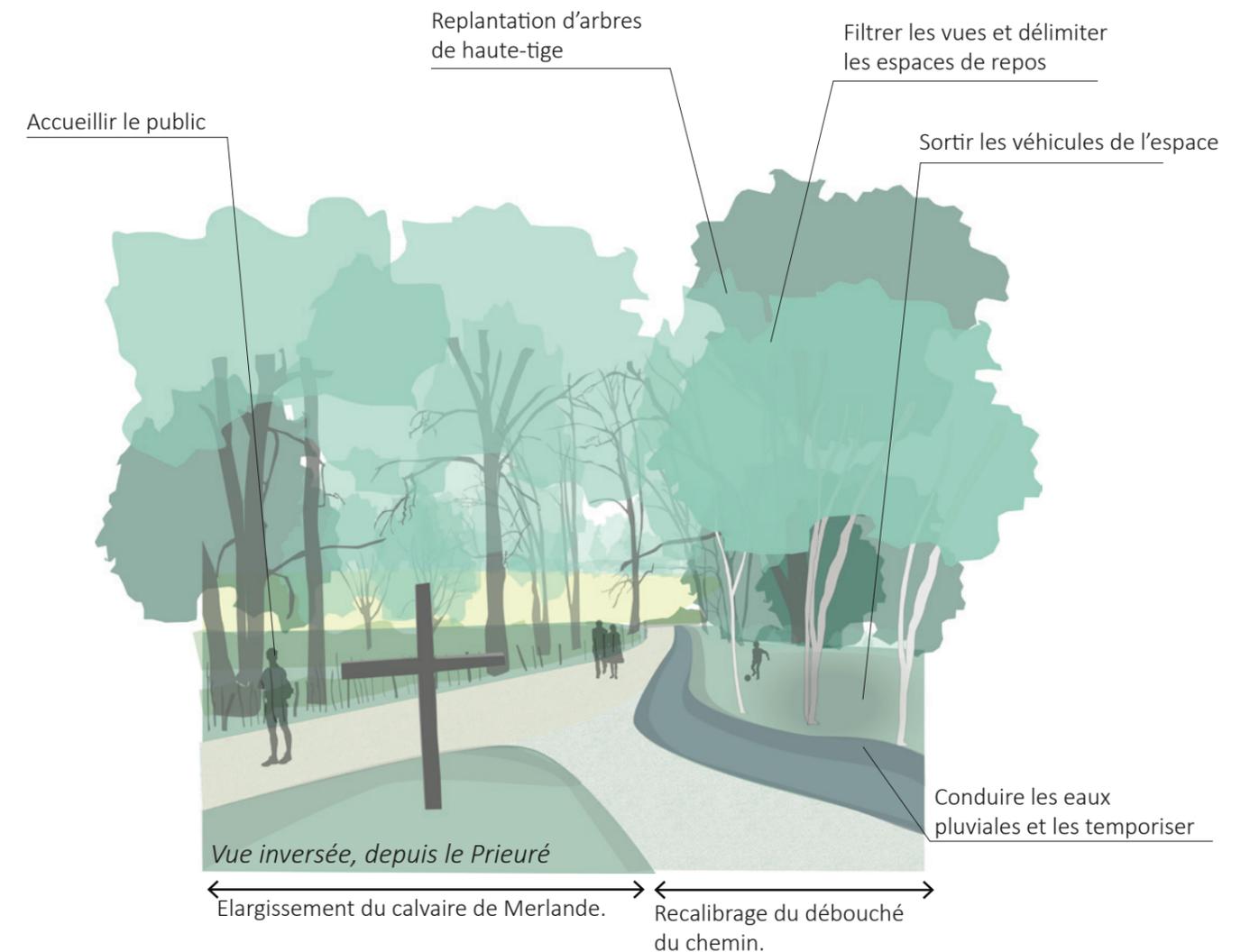


### La place de Merlande, une stratégie d'aménagement responsable

La stratégie d'aménagement de la place de Merlande doit intégrer les principes du tourisme responsable. Il s'agit de libérer l'espace devant le monument en créant des aires de stationnement naturelles détachées du cœur de site. La gestion des eaux pluviales et du chemin pour les riverains doit être intégrée aux logiques hydrauliques.

Cet aménagement doit permettre de libérer un espace paisible pour les visiteurs.

Enfin, si le projet est un projet d'ensemble, il pourrait être subventionné par la DRAC au titre des abords de monuments historiques et appuyé par d'autres fonds tel que le Fond vert, DETR, FACIL ...





# 4 GESTION ÉCOLOGIQUE

A. ORIENTATIONS DE GESTION SELON LE TYPE DE MILIEU

B. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES NATURALISTES AU SEIN DU SITE

## A. ORIENTATIONS DE GESTION SELON LE TYPE DE MILIEU

### Le milieu bâti

#### PRÉSERVER LES ESPÈCES ANTHROPOPHILES

##### ACTION 1 : PRENDRE EN COMPTE LES ESPÈCES PROTÉGÉES DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DU MILIEU BÂTI.

La période de rénovation des bâtiments doit prendre en compte le cycle biologique des espèces protégées susceptibles d'utiliser les bâtiments pour se reproduire telles que certains chiroptères anthropophiles (notamment le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, et la Barbastelle d'Europe), l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de fenêtre, le Moineau domestique, le Rougequeue noir ou certains rapaces adaptés aux milieux anthropisés comme le Faucon crécerelle et la Chouette hulotte qui ont tous deux été inventoriés au cours du diagnostic écologique du site. Ainsi, en cas de présence de ces espèces ou bien de traces de présence, les travaux de rénovation doivent éviter la période de nidification de l'avifaune qui s'étend de mars à août ainsi que les périodes de reproduction et d'hibernation des chiroptères qui s'étendent respectivement de mai à juillet et de décembre à février.

| Travaux     | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|-------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chiroptères |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Avifaune    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

### Les milieux boisés

#### FAVORISER LES ESSENCES LOCALES

##### ACTION 1 : CIBLER EN PRIORITÉ LA COUPE DES PLANTATIONS DE PEUPLIERS.

Dans le cadre de la gestion des milieux boisés du site et des actions de réouvertures du paysage, les coupes doivent cibler en priorité les boisements artificiels, notamment les plantations de peupliers hybrides. Ceux-ci pourraient être renaturés après leur exploitation afin de rouvrir la vallée en recréant des prairies humides. Afin de contrôler les rejets de peupliers et de s'assurer du maintien des milieux ouverts, il est recommandé de gérer le milieu par un gyrobroyage à l'automne et une fauche précoce en mars pendant, à minima, les cinq premières années suivant la coupe.

#### PRÉSERVER LA FONCTIONNALITÉ DES BOISEMENTS

##### ACTION 2 : CRÉER DES LISIÈRES DOUCES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ.

De par leur situation d'interface entre deux milieux, les lisières gérées de façon douce sont caractérisées par une biodiversité diversifiée. Ce sont des lisières étagées dans leurs structures verticales et horizontales et composées de plusieurs strates de végétation. Selon la largeur de la lisière définie par la taille de la parcelle (préconisé dans le volet paysager des espaces ouverts), la lisière pourra s'étagérer comme suit : un manteau forestier large sur la moitié de la lisière (50%), puis un cordon arbustif large sur un tiers (30%) et un ourlet herbacé sur le restant de la lisière (20%). La majeure partie des lisières forestières du site sont franches et ne possèdent pas de cordon arbustif ni d'ourlet herbacé. Cette mesure permettra d'améliorer les capacités d'accueil pour la faune patrimoniale identifiée sur le site, notamment pour les chiroptères, l'avifaune liée aux milieux semi-ouverts et les reptiles.

La structuration et l'entretien des lisières se fera ainsi :

- Maintien d'une bande enherbée de 5 mètres gérée par fauche tardive annuelle en septembre, en rotation sur deux ans, afin de préserver des zones refuges pour la faune d'une année sur l'autre.
- Maintien d'une strate buissonnante de 5 mètres gérée par gyrobroyage rotatif sur deux ans avec une faucheuse-débroussailluse tous les 5 ans. Les travaux de débroussaillage devront avoir lieu entre le 15 septembre et le 15 novembre afin de ne pas impacter le cycle de reproduction et/ou la période d'hivernage des espèces patrimoniales recensées sur le site.

##### ACTION 3 : RESTAURER UNE PRATIQUE ANCIENNE DE TROGNAGE EN ARBRE TÊTARD.

Cette mesure ciblera en priorité les arbres localisés en bordure de route de façon à réouvrir le paysage du vallon. Les arbres ciblés seront étêtés à 3 mètres puis recépés tous les 5 ans. Ce type de mesure est favorable à la formation de cavités et à la biodiversité cavicole (chiroptères et avifaune notamment).

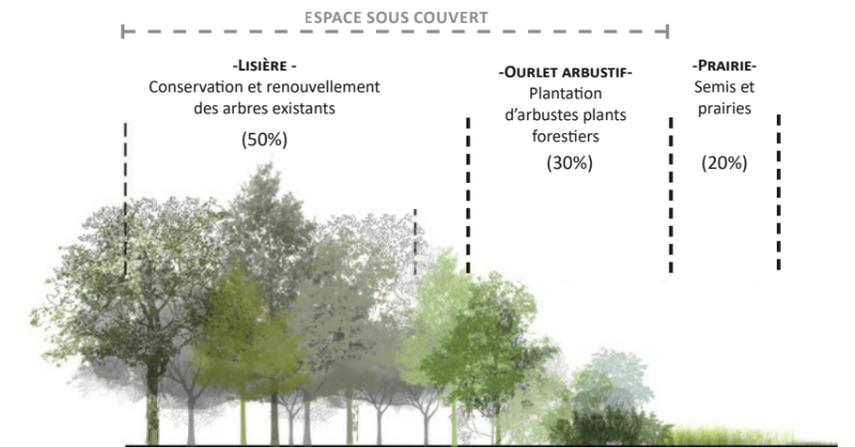


Schéma de lisière étagée (Source : Atelier Arcadie)



Principe du trognage

## Les milieux ouverts

Il existe trois types de milieux ouverts sur le site : les prairies mésophiles, les prairies et pelouses calcaires, les prairies humides. Chaque type de prairie présente un fonctionnement qui lui est propre et donc des objectifs spécifiques décrits ci-après.

### GÉRER LES PRAIRIES MÉSOPHILES DE FAÇON ÉCOLOGIQUE

**ACTION 1 :** MAINTENIR LES MILIEUX OUVERTS PAR LA MISE EN PLACE D'UNE FAUCHE TARDIVE AVEC EXPORT DE LA VÉGÉTATION.

**ACTION 2 :** PERMETTRE UN PÂTURAGE EXTENSIF.

**ACTION 3 :** LIMITER TOUT TRAVAUX DU SOL SUR LES PRAIRIES PERMANENTES IDENTIFIÉES DANS LE DIAGNOSTIC.

**ACTION 4 :** RÉTABLIR UN SYSTÈME BOCAGER PAR L'IMPLANTATION DE HAIES BASSES.

### GÉRER LES PRAIRIES ET PELOUSES CALCICOLES

**ACTION 1 :** MAINTENIR LES MILIEUX OUVERTS PAR LA MISE EN PLACE D'UNE FAUCHE TARDIVE ANNUELLE OU PÂTURAGE EXTENSIF.

**ACTION 2 :** LIMITER TOUT TRAVAUX DU SOL SUR LES PRAIRIES PERMANENTES IDENTIFIÉES DANS LE DIAGNOSTIC.

**ACTION 3 :** ABORDER DES LIMITES DE PARCELLES BASSES OU TRANSPARENTES DE MANIÈRE À MAINTENIR LES PRAIRIES ENSOLEILLÉES. Ces espaces sont un refuge de biodiversité pour certaines espèces, comme l'Azuré du Serpolet, fortement suspecté dans le vallon et classé comme espèce vulnérable. Maintenir ces espaces ouverts et ensoleillés permet la pérennisation des espèces locales inféodées à ce milieu.

**ACTION 4 :** SENSIBILISER LES AGRICULTEURS SUR LES CONSÉQUENCES DE L'APPORT D'INTRANTS.

### GÉRER LES PRAIRIES HUMIDES

**ACTION 1 :** RÉOUVRIR LES PRAIRIES EN COURS DE FERMETURE.

L'état de conservation général des prairies humides est bon mais, hormis celles situées directement en aval du prieuré, la plupart sont en cours de fermeture. Celles encore exploitées pourraient faire l'objet d'une convention de gestion avec les agriculteurs afin de les maintenir ouvertes avec la mise en place d'une gestion par fauche tardive annuelle.

**ACTION 2 :** METTRE EN PLACE UN ENTRETIEN PAR PÂTURAGE EXTENSIF OU PAR FAUCHE TARDIVE.

Dans le cas où il s'avérerait difficile de mobiliser des éleveurs pour le pâturage des prairies humides, une alternative est d'envisager une fauche tardive. Cette méthode pourrait faciliter la recherche d'éleveurs disposés à collecter le foin ainsi produit.

Afin de contacter les éleveurs potentiels, il est recommandé de se rapprocher d'instances telles que la Chambre d'Agriculture ou le Conservatoire d'Espaces Naturels. Ces organismes sont souvent en lien avec des éleveurs locaux et pourraient fournir des contacts utiles pour la gestion des prairies humides.

**ACTION 3 :** RÉTABLIR UN SYSTÈME BOCAGER PAR L'IMPLANTATION DE HAIES BASSES.

La stratégie d'implantation des haies basses repose sur la libre évolution de la végétation. Cette méthode est suivie d'un entretien régulier, effectué annuellement ou tous les deux ans, à l'automne, afin de contrôler la hauteur des haies et de maintenir leur structure.

**ACTION 4 :** LIMITER L'APPORT D'INTRANTS ET SENSIBILISER LES AGRICULTEURS SUR LEURS CONSÉQUENCES

**DÉTAILS TECHNIQUES DES DIFFÉRENTS MODES D'ENTRETIEN DES PRAIRES****Entretien par pâturage extensif**

Pour les prairies humides, il est recommandé de ne pas pâturer avant le 15 juin et de limiter la charge pastorale à 0,8 UGB/ha/an. La charge maximale est estimée à 1,2 UGB/ha/an. Si le pâturage est plus précoce, des exclos peuvent être mis en place au niveau des stations d'espèces patrimoniales (notamment pour la Fritillaire pintade). La date de pâturage idéale se situe entre mi-juin et mi-septembre. Le pâturage des prairies humides en hiver doit être proscrit en raison du risque de déstructuration du sol. Aussi, il est préférable de mettre en place un pâturage bovins car les ovins n'apprécient pas ce type de milieu.

Pour les pelouses calcicoles, une gestion par pâturage est à privilégier car ce mode de gestion est traditionnellement lié à ce type de milieu. Un pâturage printanier, c'est-à-dire en mars et avril, permet de lutter contre les graminées sociales et de ralentir la pousse des ligneux. La période de vol de l'Azuré du Serpolet, qui s'étend de mi-juin à fin juillet, devrait impérativement être évitée de façon à ne pas impacter le cycle de reproduction de l'espèce. Cette dernière, protégée à l'échelle nationale, fait l'objet d'un plan national d'actions. Il est préférable de choisir un pâturage ovin car les ovins présentent l'avantage d'être moins sélectifs que les bovins et ont tendance à brouter plus près du sol que les bovins, ce qui peut aider à contrôler la croissance de certaines espèces de plantes envahissantes et favoriser une végétation plus diversifiée. Cependant, en cas d'envahissement par les ligneux, un pâturage caprin est recommandé. La pression de pâturage doit être comprise entre 0,15 à 0,75 UGB/ha/an. Le chargement instantané devrait être inférieure à 1,4 UGB/ha entre le 1er mars et le 30 novembre et être inférieure à 0,8 UGB/ha entre le 1er décembre et le 1er mars.

Pour les prairies mésophiles, le chargement moyen annuel devrait être inférieur à 4 UGB/ha/an et le chargement instantané à 1,6 UGB/ha.

Dans le détail un UGB est une unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail sachant que :

- Un bovin de plus de deux ans : 1 UGB ;
- Un bovin de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- Un équidé de plus de six mois : 1 UGB ;
- Une brebis mère âgée au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- Une chèvre mère âgée d'au moins d'un an : 0,15 UGB.

Il est possible de créer un gradient de pâturage des prairies les plus sèches localisées en haut de vallon qui devraient être pâturées de mars à avril, aux prairies les plus humides localisées en fond de vallon qui devraient être pâturées de la mi-juin à la mi-septembre. Pour les prairies humides, le pâturage devrait éviter la période de floraison de la Fritillaire pintade qui s'étant de mars à mai.

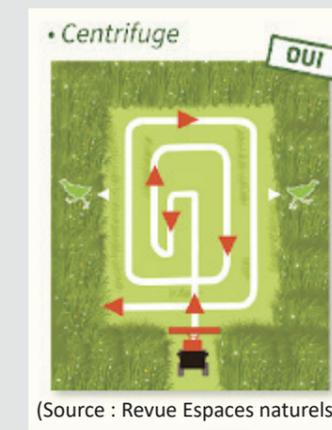
**Entretien par fauche tardive**

La fauche tardive devrait être réalisée avec export des produits de fauche de façon à lutter contre l'enrichissement et le vieillissement des milieux par accumulation de matière organique. Sans export, la matière organique s'accumule et surélève le niveau du sol, altérant les conditions physiques du milieu. Cet entretien évitera également aux fourrés de se développer.

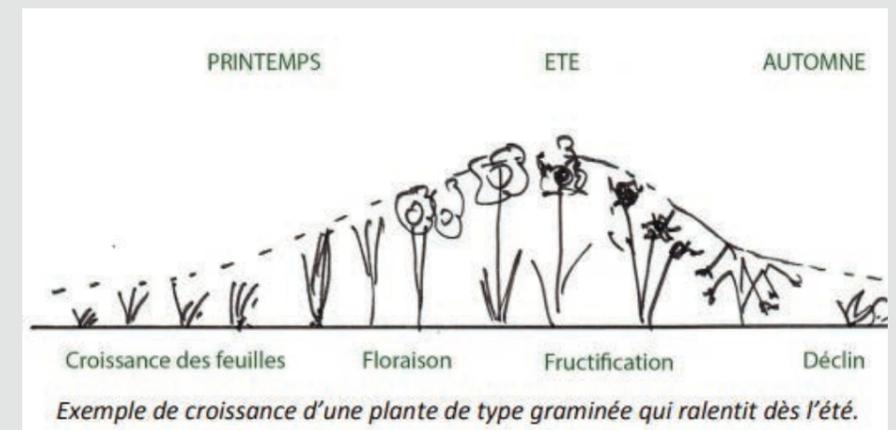
Idéalement, la fauche avec export du foin aura lieu après le 15 septembre et avant novembre. Sur les sites avec une problématique de productivité, la fauche pourra être réalisée après la première quinzaine de juillet de façon à concilier la valorisation fourragère et le cycle de reproduction de la faune et de la flore (notamment l'avifaune).

La fauche devrait respecter certaines règles telles que :

- La vitesse de fauche devrait être inférieure à 8 km/h de façon à laisser le temps à la faune de s'enfuir. En complément, il est conseillé d'utiliser une barre d'effarouchement qui permet de stimuler la fuite des animaux en les repoussant ou en les effrayant avec le bruit et les vibrations ;
- Il est recommandé que les produits de la fauche soient exportés
- La fauche devrait être réalisée de façon centrifuge, c'est-à-dire du centre vers la périphérie de la parcelle, pour laisser la possibilité aux animaux de s'enfuir vers les zones non fauchées (voir figure ci-dessous). Le fauchage ne devrait pas être réalisé de façon centripète car la faune risque d'être piégée au centre de la parcelle.



(Source : Revue Espaces naturels)



- Des zones refuges seront préservées. Il est important de prévoir des zones refuges non fauchées pour la faune. Ces zones peuvent être localisées au niveau des inter-rangées. Il est préconisé de maintenir un minimum de 10 % de la totalité de la superficie de la prairie en zones refuges (par exemple en fauchant uniquement un tiers des inter-rangées chaque année). Cette zone refuge se déplacera d'année en année sur le site afin d'éviter un embroussaillage de la prairie.
- La hauteur de la fauche sera d'au minimum 7 cm ;
- Utilisation d'un engin à pneus larges et basse pression.

**Création de haies bocagères**

Les haies bocagères implantées seront créées par régénération naturelle en laissant une bande enherbée de 5 mètres de large en libre évolution et en laissant se développer une végétation ligneuse spontanée.

Outre la réduction importante des coûts permise par cette technique, cette mesure permettra l'expression d'espèces végétales buissonnantes locales, adaptées aux situations stationnelles. Ces haies seront notamment constituées de ronciers et d'espèces buissonnantes avec un port bas permettant la formation de haies bocagères basses s'intégrant facilement dans le paysage du vallon.

L'entretien des haies bocagères se fera en automne/hiver, hors période de reproduction de l'avifaune nicheuse.

## Les milieux de transition

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE TRANSITION ET LES MAINTENIR

#### **ACTION 1 : RÉOUVRIR LES ANCIENNES PRAIRIES EN COURS DE FERMETURE.**

Les anciennes prairies localisées dans la partie aval du site sont dans un état de fermeture déjà avancé caractérisé par une colonisation progressive par les saules, les frênes et les ronces. La réouverture de ces milieux permettra de recréer des prairies humides. Les travaux de réouverture devront être réalisés à l'automne et nécessiteront un débroussaillage et un gyrobroyage. Les arbres de hauts jets en bordure du cours d'eau devront absolument être préservés en raison de leur rôle dans la stabilisation des berges et dans les continuités écologiques locales. Afin de stopper la colonisation par les frênes et les saules, un gyrobroyage des recrues de frênes et de saules devrait être mis en place annuellement pendant les trois ans suivant les travaux de réouverture du milieu. Un entretien par fauche tardive ou pâturage extensif pourra être mis en place par la suite.

#### **ACTION 2 : RÉTABLIR UN SYSTÈME BOCAGER.**

Rétablir un système bocager par l'implantation de haies basses en laissant des secteurs en cours de fermeture perpendiculairement au cours d'eau afin de permettre la création spontanée de haies bocagères.

## Les milieux aquatiques et humides

### PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

#### **ACTION 1 : RESTAURER LES PRAIRIES HUMIDES EN COURS DE FERMETURE.**

L'état de conservation général des prairies humides est bon mais, hormis celles situées directement en aval du prieuré, la plupart sont en cours de fermeture. Celles encore exploitées pourraient faire l'objet d'une convention de gestion entre le conservatoire d'espaces naturels et les agriculteurs afin de les maintenir ouvertes (par exemple avec la mise en place d'une fauche tardive avec exportation sur les prairies humides et la mise en place d'une gestion par faucardage avec ou sans exportation sur les sections de cariçaises et mégaphorbiaie). Les prairies en cours de fermeture pourront faire l'objet de travaux de réouverture par un débroussaillage réalisé à l'automne. Les travaux de réouverture seront suivis par un gyrobroyage annuel en septembre/octobre pendant les trois ans afin de contrôler les recrues forestiers.

#### **ACTION 2 : METTRE EN PLACE UNE GESTION ADAPTÉE DES STATIONS À FRITILLAIRE PINTADE.**

Les stations de Fritillaire pintade, espèce végétale patrimoniale protégée, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Deux modalités de gestion peuvent être appliquées :

- Gestion par fauche tardive annuelle avec exportation des produits de fauche ;
- Gestion par pâturage extensif tardif. Les prairies concernées devront être pâturées après le 15 juin de façon à éviter la période de floraison de la Fritillaire pintade, à limiter l'affaiblissement des bulbes et les perturbations du sol par le piétinement du troupeau. La charge de pâturage doit être comprise entre 0,3 et 1,2 UGB/ha.

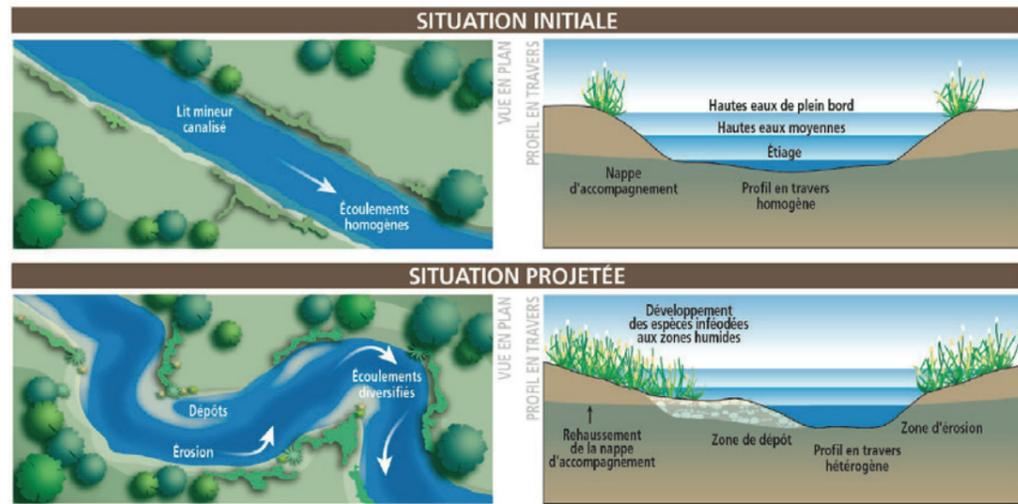
Quelques soient les modalités de gestion appliquées, toute action de fertilisation du sol doit être évitée au maximum. A minima, la fertilisation azotée du sol doit être limitée à 50kg d'Azote/ha et tout apport de phosphore doit être proscrit.

## GÉRER LES ÉTANGS, MARES ET COURS D'EAU DE FAÇON ÉCOLOGIQUE

### ACTION 1 : REMÉANDRAGE DU COURS D'EAU.

Le cours d'eau, le ruisseau de Got, est historiquement rectifié : son tracé, bien que généralement dans son talweg, est artificiel. Il est incisé par endroit ou contenu par des merlons, ce qui l'empêche de déborder naturellement dans le fond du vallon. Un reméandrage plus ou moins poussé pourrait être envisagé (incision dans les merlons, recharge sédimentaire, augmentation du linéaire du cours d'eau en recréant des méandres, etc.) en lien avec le syndicat de rivière compétent sur le secteur. Un reméandrage consiste à augmenter le linéaire d'un cours d'eau en recréant les anciens méandres du cours ou en redessinant un cours d'eau plus sinueux de façon à diversifier les écoulements du lit mineur (profondeurs, vitesses, substrats), améliorer la régulation des eaux à l'étiage par les zones humides associées, diversifier les habitats du cours d'eau et des milieux associés, améliorer les connexions latérales et longitudinales avec les zones humides, améliorer l'état écologique du tronçon de cours d'eau concerné, diversifier les peuplements associés et réduire le risque inondation.

La ripisylve, lorsqu'elle est présente, devrait être conservée pour son rôle important de zone-tampon (rétention des berges, filtrations des polluants, microclimat, habitat pour la petite faune).

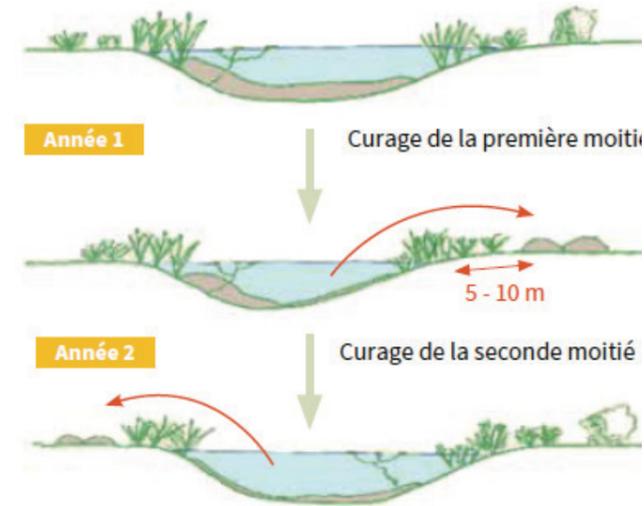


Reméandrage de ruisseau

(source : Le portail technique de l'OFB - Le reméandrage)

### ACTION 2 : MISE EN PLACE D'UNE GESTION CONSERVATOIRE ÉCOLOGIQUE DES MARES.

Les mares du site (mares forestières et douves) présentent un état d'eutrophisation plus ou moins avancé). Afin de maintenir la fonctionnalité écologique de ces mares et de favoriser les populations d'amphibiens présents sur le site, un curage en rotation sur 3 ans devrait être mis en place. Un curage vise uniquement à retirer la vase déposée sur le fond et non à approfondir la mare initiale. Le curage devrait s'échelonner sur 3 ans pour limiter la perturbation du milieu et permettre une zone refuge pour les espèces animales (cf. figure ci-contre). C'est-à-dire que seulement la moitié de chaque mare devrait être curée chaque année. Il faudra veiller à exporter la vase au plus loin à 3 mètres de la mare pendant quelques jours, afin de permettre aux espèces animales qui s'y trouvent de retourner dans la mare. La vase devrait ensuite être déplacée en dehors du site pour éviter son transport par les eaux de ruissellement dans la mare. Il conviendra d'utiliser un matériel adapté à la portance du sol et privilégier une durée de travaux courte pour ne pas dégrader le sol avoisinant.



Principe de curage de la mare sur 2 ans  
(source : Agglomération Lisieux Normandie - Service Environnement)

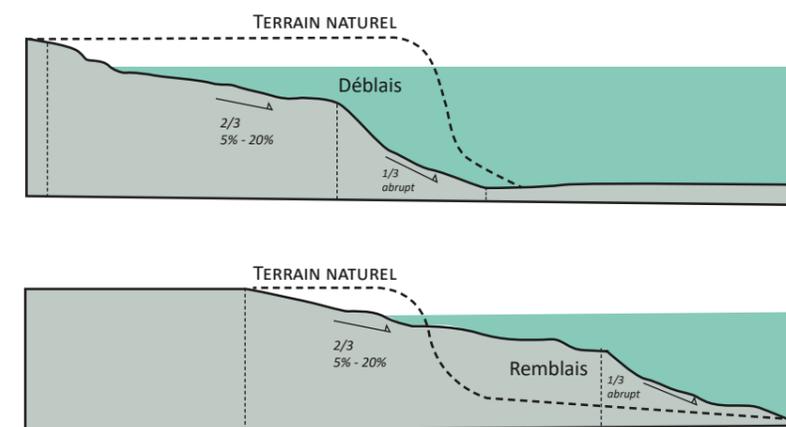
Les mares localisées au sein des boisements devront faire l'objet d'un éclaircissement dans un rayon de 2 mètres autour de chaque mare (coupes des branches, débroussaillage). Des fagots et tas de bois pourront être laissés à proximité pour être utilisés comme abris par les amphibiens en phase terrestre. Cet éclaircissement devrait être réalisé entre septembre et novembre.

Par la suite, un entretien régulier des mares devrait être mis en place tous les trois ans. Ainsi, 1/3 de chaque mare devrait être curé tous les trois ans à l'automne.

### ACTION 3 : ADOUCIR LES BERGES DE L'ÉTANG.

Cette mesure cible l'étang localisé au Nord de la zone d'étude qui présente des pentes abruptes peu favorables à l'installation d'une faune et d'une flore diversifiées. L'objectif de cette mesure est de reprofiler une partie des berges de l'étang en pentes douces afin de permettre l'implantation d'une ceinture de végétation rivulaire hydrophyte et de favoriser les amphibiens et les odonates susceptibles d'utiliser l'étang pour se reproduire par une diversification des microhabitats. Les pentes douces et les zones de faibles profondeurs sont favorables aux canards de surface et aux ardéidés. L'adoucissement des berges permet également de limiter les pressions exercées par l'eau et donc l'érosion des berges.

L'idéal est de créer des pentes entre 5% et 20% et de diversifier les profils de façon à créer des microhabitats variés. 1/3 des berges devrait conserver une topographie abrupte. La reprise du profil des berges par création de pentes douces peut être réalisée par déblaiement de matériaux, par remblaiement ou par un basculement des berges abruptes. Les travaux nécessitent l'intervention d'une pelle mécanique et doivent être effectués en période de basses eaux, en fin d'été.



Le bois mort présent sur les berges et dans l'eau actuellement devrait être conservé afin de maintenir des habitats d'ensoleillement pour la Cistude d'Europe.

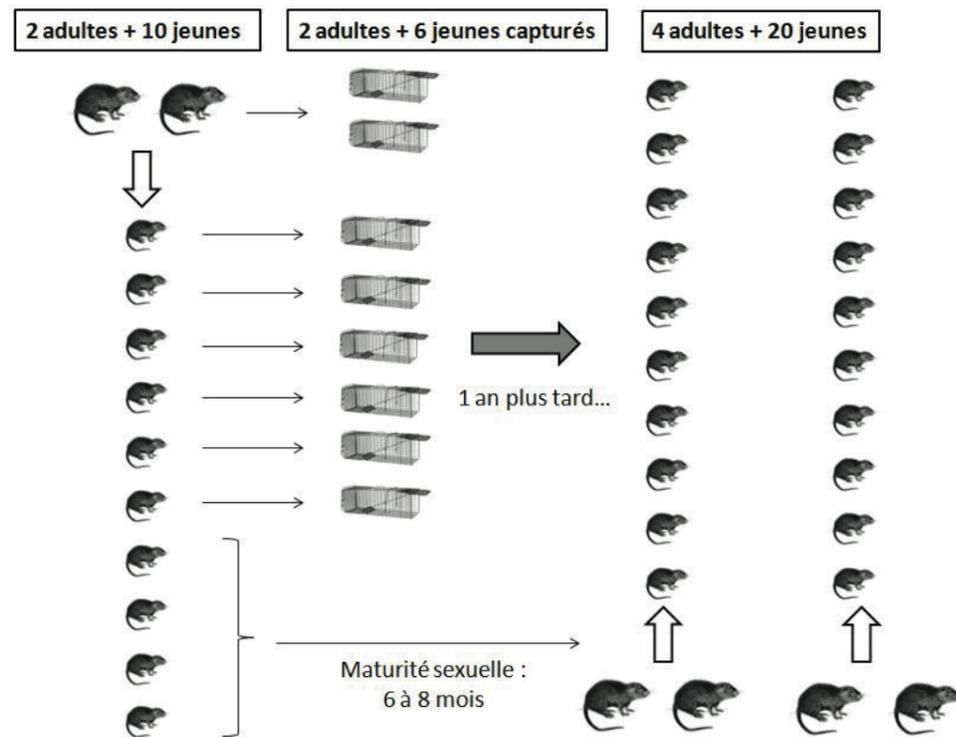
Reprofilage des berges

(source : Mares et étangs, 2013, B.Oertli & P-A-Frossard)

#### ACTION 4 : LUTTER CONTRE LA PRÉSENCE DES RAGONDINS

La présence de ragondins dans le site classé est à réguler. Ce mammifère invasif et très prolifique n'ayant pas de prédateur majeur en France, est classé nuisible et constitue une problématique environnementale et sanitaire à prendre en compte dans la gestion écologique du site. Grand herbivore, il défriche les berges, ce qui entraîne la destruction des habitats d'autres espèces, notamment les batraciens, et perturbe l'équilibre de l'écosystème local. Par ailleurs, il s'agit d'un porteur de maladies transmissibles à l'homme, comme la leptospirose ou la douve du foie. Certaines méthodes sont à mettre en place pour lutter contre les nuisances et réguler les populations, comme le piégeage régulier des bêtes (autorisé sous déclaration de piégeage auprès de la mairie et délégation écrite du droit de destruction de la part du propriétaire). Déclaré comme nuisible, la chasse est également autorisée, avec détention d'autorisation de droit de chasse.

La présence du ragondin est à éradiquer dans l'unité paysagère du cœur de site, l'espèce constituant un risque majeur pour la conservation du patrimoine architectural, en particulier le maintien du mur de contre-escarpe du Prieuré et des berges du deversoir.



« la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) lance l'alerte suivante : « Si on arrête [le piégeage], faute de moyens, les 230 000 ragondins non capturés en un an auront généré plus de 5 millions de descendants [en deux ans] ». Que penser d'un tel calcul ? Si, en deux ans, le nombre de ragondins passe de 230.000 à plus de 5 millions, c'est que la population est multipliée par 5 environ chaque année. »

(Source citation et image : Bureau technique en environnement BET Barussaud)

## Les milieux agricoles

### CICATRISER LES TERRES LABOURÉES.

#### ACTION 1 : RÉHABILITER LES FRICHES POST-CULTURALES EN PRAIRIE

Il est possible de réhabiliter les friches culturales en les convertissant en prairies. L'objectif étant de les réensemencer pour permettre le développement d'un cortège végétal plus diversifié. Deux techniques de réensemencement sont susceptibles d'être utilisées :

- La récolte des graines à l'aide d'une brosseuse. Cet outil permet de récolter les semences en mélange sur une prairie naturelle en bon état de conservation afin de réensemencer une prairie en mauvais état de conservation. Le contexte pédoclimatique doit être respecté entre la prairie naturelle et la prairie à réensemencer.
- L'épandage de foin. Cette technique consiste à récolter du foin sur une prairie source en bon état de conservation et à l'épandre sur une prairie à restaurer de façon à enrichir la banque de graines du sol. Afin de s'assurer de l'efficacité de cette mesure, il est indispensable de respecter la cohérence des facteurs stationnels (topographie, type de sol, microclimat) entre la prairie source et la prairie à restaurer. Ainsi, si la prairie à restaurer est localisée en fond de vallon, la prairie source doit également être située en fond de vallon. L'épandage du foin devrait se faire en septembre et doit être précédé d'une fauche tardive avec export des produits de fauche. Cette technique, moins coûteuse que la brosseuse à graines, est à privilégier.

#### ACTION 2 : FAVORISER LE RETOUR DU PASTORALISME ET DE L'ÉLEVAGE

La déprise agricole et l'arrêt de l'élevage ont entraîné la disparition de certaines espèces dans le vallon, comme l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtre, classées quasi-menacées sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de la France. Compte tenu de la forte présence de rapaces, les hirondelles peinent à se développer dans le site et un retour au pastoralisme dans la vallée pourrait être bénéfique pour retrouver cette espèce. Des conventions de gestion peuvent être mises en place avec les agriculteurs et éleveurs, en sollicitant notamment le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Certaines aides financières sont proposées par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de Dordogne qui mettent en place des plans de développement de filières. Cela concerne les projets agricoles en production animale et végétale, les aides en irrigation, en agrotourisme, au circuit-court, aux projets innovants et structurants (soutien aux investissements permettant d'assurer l'abreuvement des animaux, subventions aux exploitations par une aide aux porteurs de projets, aide financière de 25 à 40% sur investissement, etc..). Ces dispositifs pourraient potentiellement encourager de jeunes éleveurs à s'installer dans le vallon. Il est conseillé de contacter la Chambre d'Agriculture pour relayer l'information sur le besoin d'éleveurs dans la région.

## B. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES NATURALISTES AU SEIN DU SITE CLASSÉ

### Faune

#### AMPHIBIENS

Un suivi des amphibiens devrait être réalisé au niveau des mares et du cours d'eau à raison d'un passage nocturne en avril. Les espèces présentes seront identifiées et le nombre d'individus et de larves seront dénombrés (par classes d'effectif). Ce suivi devrait être réalisé annuellement les cinq premières années puis espacé tous les trois ans. Ce suivi permettrait de suivre l'état de conservation des mares et d'ajuster, si besoin, les modalités de gestion. En complément, afin de rechercher le Sonneur à ventre jaune, espèce à forte patrimonialité dont la présence sur le site est jugée fortement probable, un passage devrait également être réalisé en juillet (qui correspond au pic de la saison de reproduction de l'espèce).

#### REPTILES

Les reptiles devraient faire l'objet d'un suivi annuel les cinq premières années puis tous les trois ans. Ce suivi devrait être réalisé par le biais de transects qui seront définis au préalable et qui seront les mêmes d'une année à l'autre. Il est recommandé de cibler en priorité les écotones et de réaliser à minima un transect par type de milieu. Les transects devraient faire entre 50 et 150 mètres.

Les prospections devraient être réalisées en conditions météorologiques favorables : température inférieure à 25°C, pas de pluie ni de vent fort. Les passages devraient être réalisés le matin par journée ensoleillée et pourront être réalisés toute la journée par temps nuageux.

Un premier passage devrait être réalisé en avril et un second en juillet. Un troisième passage devrait être réalisé en septembre et ciblera spécifiquement la Cistude d'Europe et ses milieux de reproduction potentiels.

L'amélioration des connaissances concerne aussi l'information des habitants face à certains reptiles. Il est préconisé de sensibiliser la population, notamment face à la Vipère aspic, aperçue récemment dans le vallon. Cette dernière n'est pas une espèce agressive et se caractérise par un comportement farouche qui la présente comme une espèce sans danger si elle n'est pas manipulée (un comportement proscrit par la réglementation, s'agissant d'une espèce protégée).

#### INSECTES

L'entomofaune devrait être suivie à raison de deux passages par an. Le suivi ciblerait en priorité les odonates et les rhopalocères, dont notamment l'Agrion de mercure et l'Azuré du Serpolet, deux espèces à forte patrimonialité. Le premier passage devrait être réalisé en mai et le second la première quinzaine de juillet afin de cibler la période de vol de l'Azuré du serpolet et de confirmer sa présence, fortement suspectée. Le suivi des odonates ciblerait en priorité les milieux aquatiques et humides et pourra être accompagné d'une recherche d'exuvies. En complément, un troisième passage pourrait être réalisé en septembre pour les orthoptères. Ces suivis devraient être réalisés annuellement les cinq premières années puis sera espacé tous les trois ans.

#### CHIROPTÈRES

Les cortèges chiroptérologiques devraient être suivis à raison d'une session d'écoute par an d'écoute active et passive qui sera réalisée en juillet pendant la période de reproduction. Ce suivi impliquerait la mobilisation de deux enregistreurs autonomes SM Mini Bat de *Wildlife Acoustics* ainsi que la réalisation de points d'écoute active de 5 mn.

#### AVIFAUNE

L'avifaune nicheuse devrait être suivie à raison d'un passage par an réalisé entre mai et juin. Il devrait être réalisé selon la méthode de l'Indice Ponctuel d'Abondance avec la réalisation de points d'écoute de 20 mn au cours desquels toutes les espèces entendues seront notées. Ces points d'écoute seraient prédéfinis au préalable et devront être les mêmes d'une année sur l'autre. Il est recommandé de définir à minima un point d'écoute par type de milieu. Ce suivi devrait être réalisé annuellement les cinq premières années puis espacé tous les trois ans.

## Habitats et flore

#### HABITATS

Des prospections spécifiques devraient être conduites afin de rechercher le Chêne tauzin. Les prospections devraient cibler les jeunes chênaies acidiphiles, les landes et les friches post-coups forestières. Son identification confirmerait la présence de l'habitat d'intérêt communautaire « Chênaies pionnières à Chêne tauzin et Asphodèle blanche du centre-ouest et du sud-ouest (9230-1) » qui constitue un enjeu de conservation élevé et qui est jugé fortement probable sur le site.

#### FLORE

Un suivi de la flore patrimoniale liée aux milieux humides devrait être réalisé en avril. Ce suivi ciblerait notamment la Fritillaire pintade. Afin de suivre l'état de conservation des stations de Fritillaire pintade, un comptage du nombre de pieds devrait être réalisé pour chaque station. Les résultats seront à mettre en corrélation avec les modalités de gestion appliquées.

Un suivi de la flore patrimoniale liée aux milieux calcaires devrait être réalisé en avril et juillet. Ce suivi ciblerait notamment les orchidées. L'objectif de ce suivi est de compléter l'inventaire des pelouses calcicoles, de suivre l'état de conservation des milieux et d'adapter, si nécessaire, les mesures de gestion.

**Il est recommandé de réaliser un suivi annuel les cinq premières années afin de dresser un inventaire exhaustif du patrimoine naturel du site puis d'espacer les suivis tous les trois ans afin de suivre l'évolution des milieux et d'adapter les mesures de gestion si nécessaire. Afin de rentabiliser les coûts, les suivis des différents groupes taxonomiques pourront être mutualisés.**

## Calendrier des suivis écologiques sur 5 ans

| Actions                                 | Année 1 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | Année 2 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | Année 3 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | Année 4 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | Année 5 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|   | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>SUIVIS FAUNISTIQUES</b>              |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Amphibiens                              |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Reptiles                                |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Insectes                                |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chiroptères                             |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Avifaune                                |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Compte-rendu                            |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>SUIVIS FLORISTIQUES</b>              |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Habitats                                |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Flore patrimoniale - milieux humides    |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Flore patrimoniale - milieux calcicoles |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Compte-rendu                            |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## 200 ans de paysage en transition depuis les années 1980

La découverte du cadastre de 1808 représente un appui essentiel dans la compréhension du paysage du vallon du Prieuré de Merlande. Il est assez rare de trouver des documents iconographiques aussi précis quant à la nature des occupations du sol pour la période considérée.

Cette lecture du paysage du début du XIX<sup>ème</sup> siècle apporte une connaissance indispensable à l'analyse des dynamiques d'évolution du paysage. Ce document a permis de comprendre l'évolution du paysage depuis 1808, complété des témoignages recueillis auprès des habitants. Cette double entrée démontre une certaine constance dans l'espace depuis 1808 jusque dans les années 1980.

C'est la période de 1950 à 1980 où les transformations paysagères se déploient du fait d'une disparition des cultures (terres et vignes) au profit de la forêt et de prairies. Cette transformation repose sur l'exode rural, « ... la vallée se dépeuple depuis les années 1980 ... ».

En 1991, la mise en œuvre du site classé a permis de protéger le site de toute velléité de développement urbain. Le site a permis de contenir ce développement urbain sur le plateau aujourd'hui sans aucune co-visibilité avec la vallée ou le monument.

Aujourd'hui, la protection du paysage semble reconnue et comprise, mais le site se trouve dans une nouvelle dynamique :

- La dynamique du récit, l'histoire naturelle et monumentale que le visiteur vient chercher dans cet espace de respiration aux portes de la partie urbanisée de l'agglomération de Périgueux (la nature, le jeu subtil des relations entre la vallée et le Prieuré, la géographie et le monument à proprement parler).
- La dynamique naturaliste qui semble s'amplifier ou du moins se maintenir au travers d'une mosaïque de milieux et d'espèces
- La dynamique des transmissions aux générations futures avec toutes les interrogations que l'on peut craindre sur la perte ou la déformation de la mémoire
- La dynamique économique qui fonde le sens même du paysage comme résultante de pratiques locales
- La dynamique du changement climatique qui impose des adaptations et une attention particulière à porter sur l'eau et la forêt

Face à l'ensemble de ces dynamiques contemporaines, nous comprenons que le paysage est finalement dans une situation paysagère de transition.

Les orientations de gestion ont été pensées dans cette posture visant à considérer que les 30 prochaines années seront décisives. C'est en ce sens que les préconisations intègrent le concept d'économie circulaire, d'agroécologie ou de résilience des écosystèmes.

Aujourd'hui, la production du paysage par l'économie se fonde sur trois modèles économiques :

- L'économie liée au tourisme patrimonial
- L'économie forestière
- L'économie agricole

Les points communs entre le site et ces différentes formes de développement sont l'agroécologie, l'agroforesterie et l'éco-tourisme.

Cette approche repose sur l'idée d'une agriculture sortie du modèle productiviste associant culture et forêt et d'un tourisme responsable.

Ce défi de la transition pour les trente prochaines années est possible parce que le site dispose de toutes les ressources idéales dans une emprise réduite : eau, microclimat, mosaïque de la propriété foncière.

En quelque sorte, le site classé du Prieuré de Merlande n'est pas l'abord d'un monument historique ni un grand site classé. Il s'apparente dans l'histoire des paysages, des parcs et des jardins à une typologie « nouvelle » que nous pourrions qualifier de Parc Naturel Rural.



# TABLE DES ILLUSTRATIONS

● ● ● SITE CLASSÉ DU VALLON DE MERLANDE

DÉCEMBRE 2024

# ● ● ● SOMMAIRE

## PROTECTIONS PATRIMONIALES

1. Périmètre du site classé et du site inscrit
2. Périmètre de protection des Monuments Historiques

## DOCUMENTS HISTORIQUES

1. Cadastres
2. Photographies aériennes anciennes
  - Photo aérienne 1959
  - Photo aérienne 1970
  - Photo aérienne 1990
3. Cartes postales et photos anciennes
  - Vues de la façade nord de la chapelle vers 1920
  - Vues du logis prieural vers 1920
  - Vue du bâtiment annexe en 1962
  - Dessin de l'entrée de la chapelle
4. Archives restauration Froidevaux
  - Plan du prieuré (1963/1973)
  - Elevation de la façade ouest du Prieuré
  - Elevations et coupes du logis prieural
5. Textes et archives
  - Dessins de détail et plan de la chapelle de Léo Drouyn
  - Article Diocèse de Périgueux
  - Article restauration du logis - Le Figaro
  - Photos d'archives d'avant restauration

## ÉTAT DES LIEUX

1. Plan de situation / Carte IGN 2017
2. Extrait cadastral actuel
3. Photographie aérienne 2017

## SÉLECTION PHOTOGRAPHIQUES

### DOCUMENTS D'ANALYSE

1. Analyse et diagnostic
  - Le socle de la topographie et des logiques hydrauliques
  - Le socle géologique du territoire
  - L'implantation humaine sur le territoire
  - Le plan des typologies végétales existantes
2. Evolution du site et cartographies comparatives
  - Organisation du Prieuré
  - Organisation autour du Prieuré
  - Un espace ouvert vers un paysage resserré sur la vallée
  - Évolution du parcellaire agricole (1945/2023)
  - Coupes comparatives de l'entrée du site classé (1950/2023)
3. Les valeurs paysagères du site liées au caractère pittoresque
  - La géographie
  - Socle topographique et hydraulique
  - Socle forestier

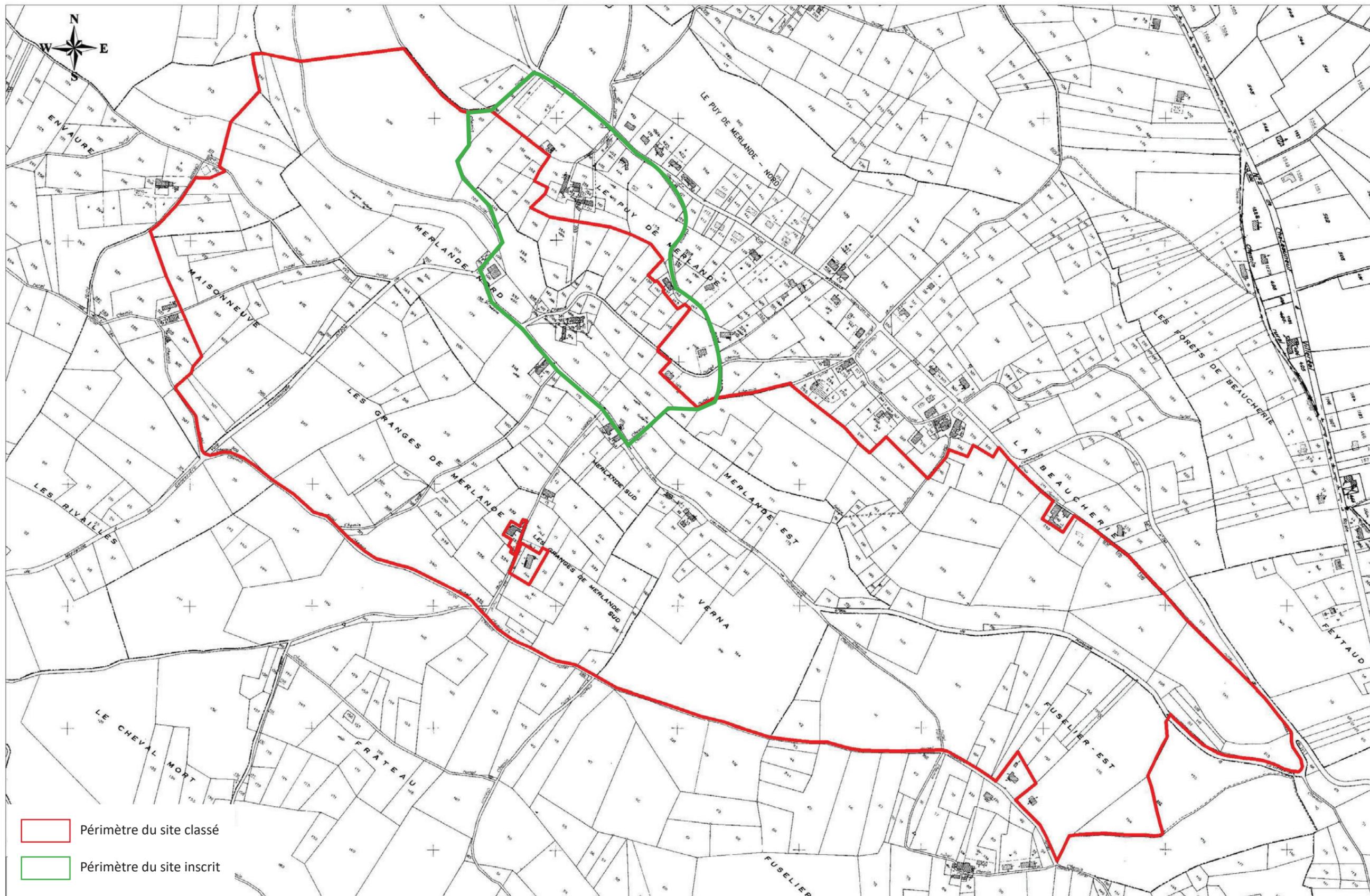
## DOCUMENTS DE GESTION THÉMATIQUE

1. Evolution du paysage par entité paysagère
2. Gestion hydraulique
3. Gestion des espaces ouverts, couverts et des lisières
4. Gestion de la fréquentation
5. Gestion écologique

# 1 PROTECTIONS PATRIMONIALES

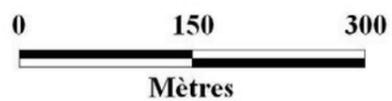
# LA CHAPELLE GONAGUET

## Site classé : Vallon de Merlande



 Périmètre du site classé  
 Périmètre du site inscrit

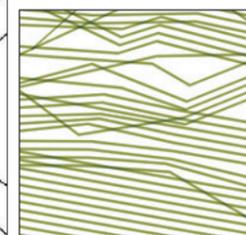
Source : BD Parcellaire - IGN 2007



DIREN Aquitaine

### TABLE D'ILLUSTRATION

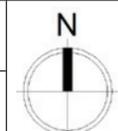
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

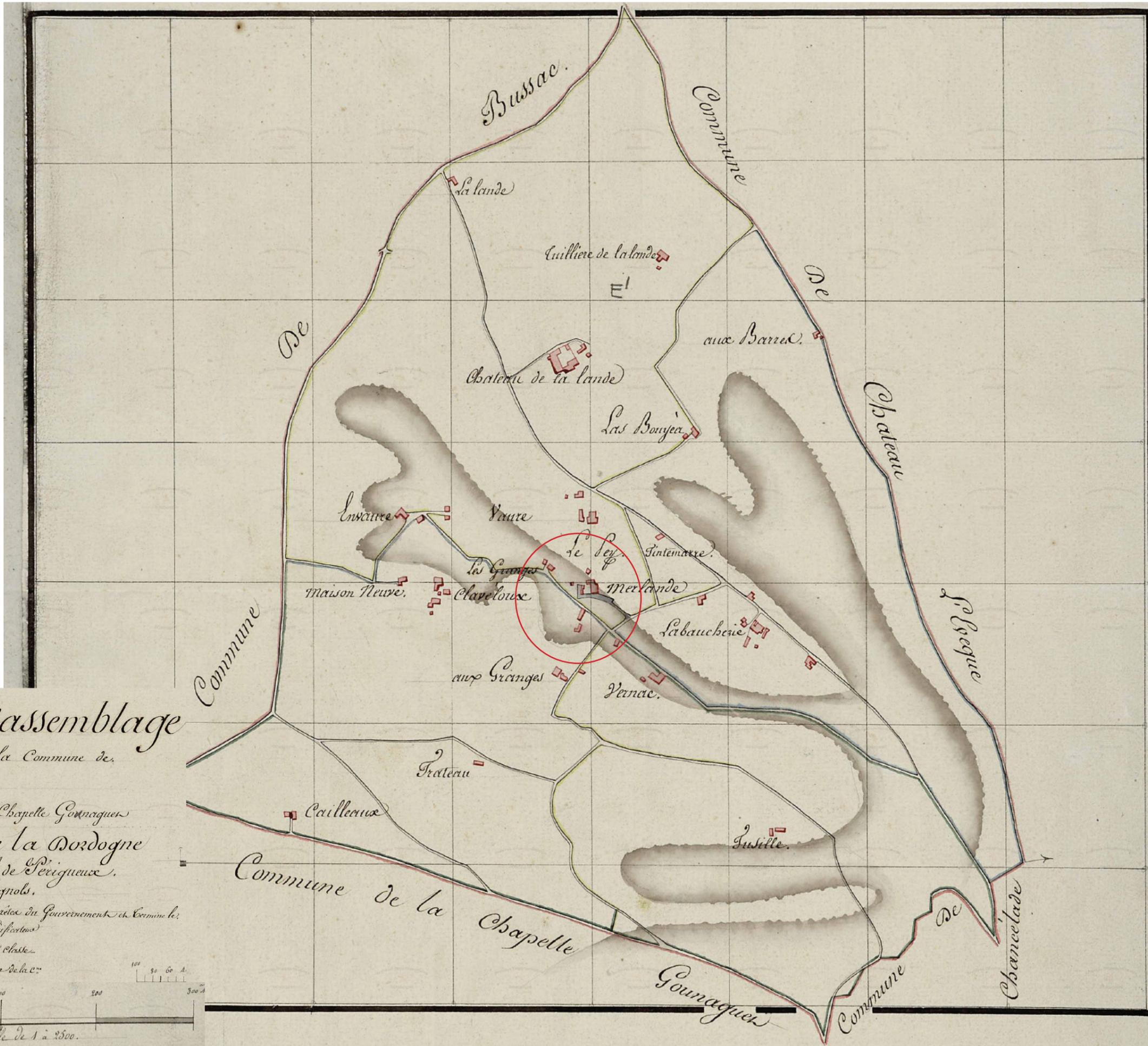
### Périmètres site classé et site inscrit



06 - 2023

Source :  
Fiche de site \_DREAL  
Aquitaine

## 2 DOCUMENTS HISTORIQUES

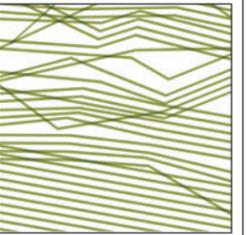


*Tableau d'assemblage*  
 Du Plan Parcellaire de la Commune de  
 Merlande.  
 Rattaché à la Commune de la Chapelle Gonnaques  
 Département de la Dordogne  
 Arrondissement Communal de Périgueux.  
 Canton de Grignols.  
 Levé En l'exécution des lois et des arrêtés du Gouvernement de Commerce de  
 M<sup>r</sup>. Delay Ingénieur Particulier  
 M<sup>r</sup>. Serbat Géomètre de 1<sup>re</sup> Classe  
 M<sup>r</sup>. Moreaud, Avoine de la C<sup>te</sup>

100 50 60 100 200 300 A.  
 Echelle de 1 à 2500.

TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.  
 1 rue Le Corbusier  
 33 600 Pessac

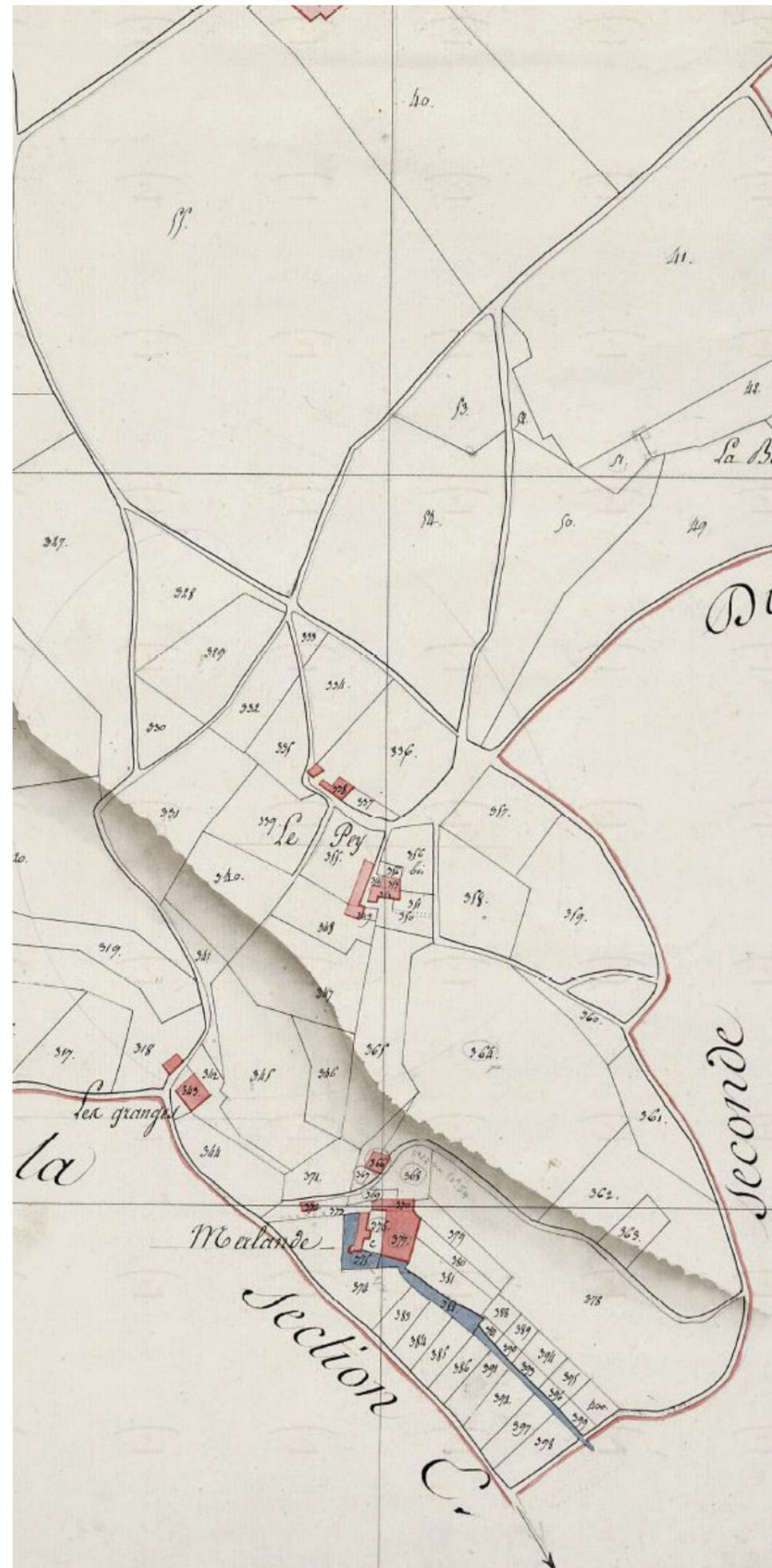
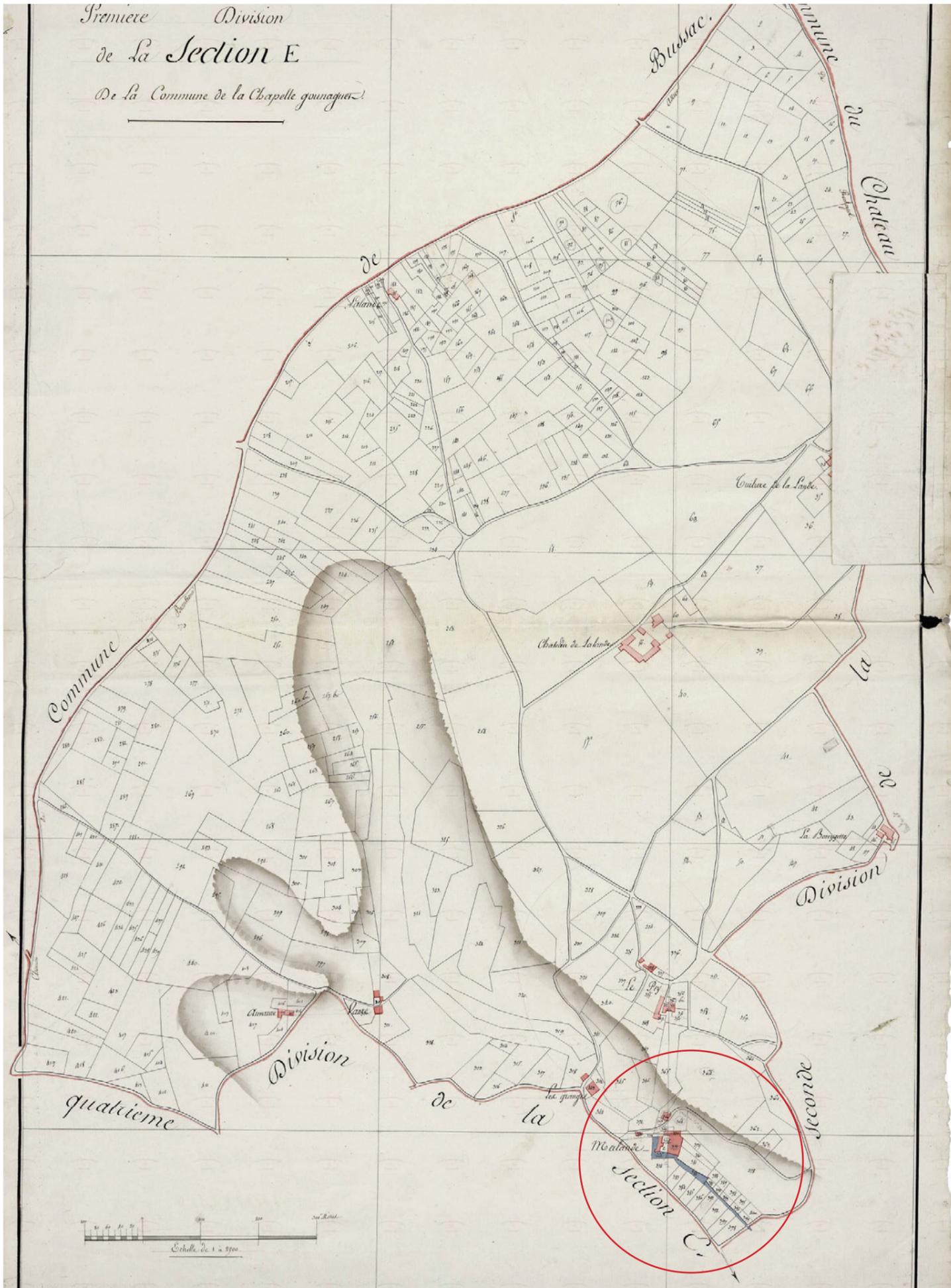
Cadastre Napoléonien



06 - 2023

Source :

Archives départementales



**TABLE D'ILLUSTRATION**  
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Cadastre Napoléonien**



06 - 2023

Source :  
Archives départementales

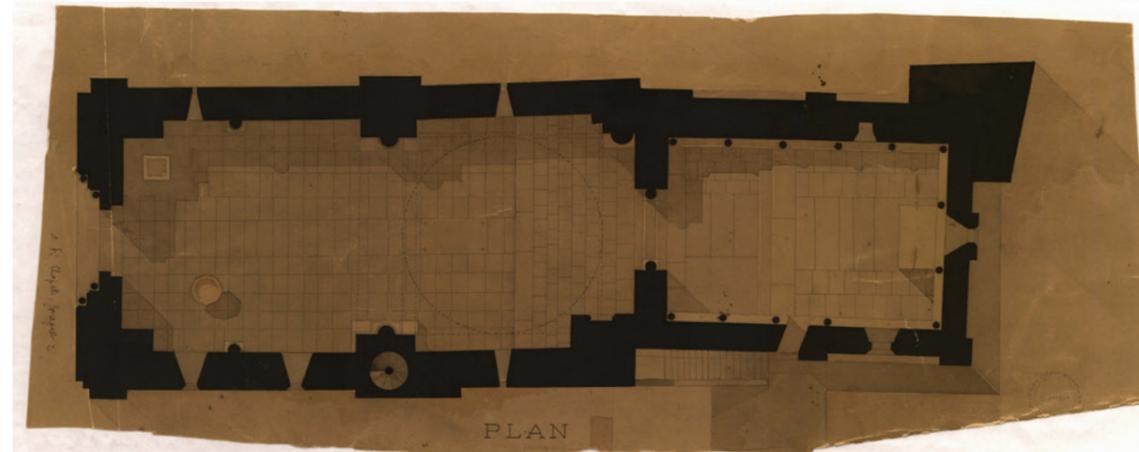
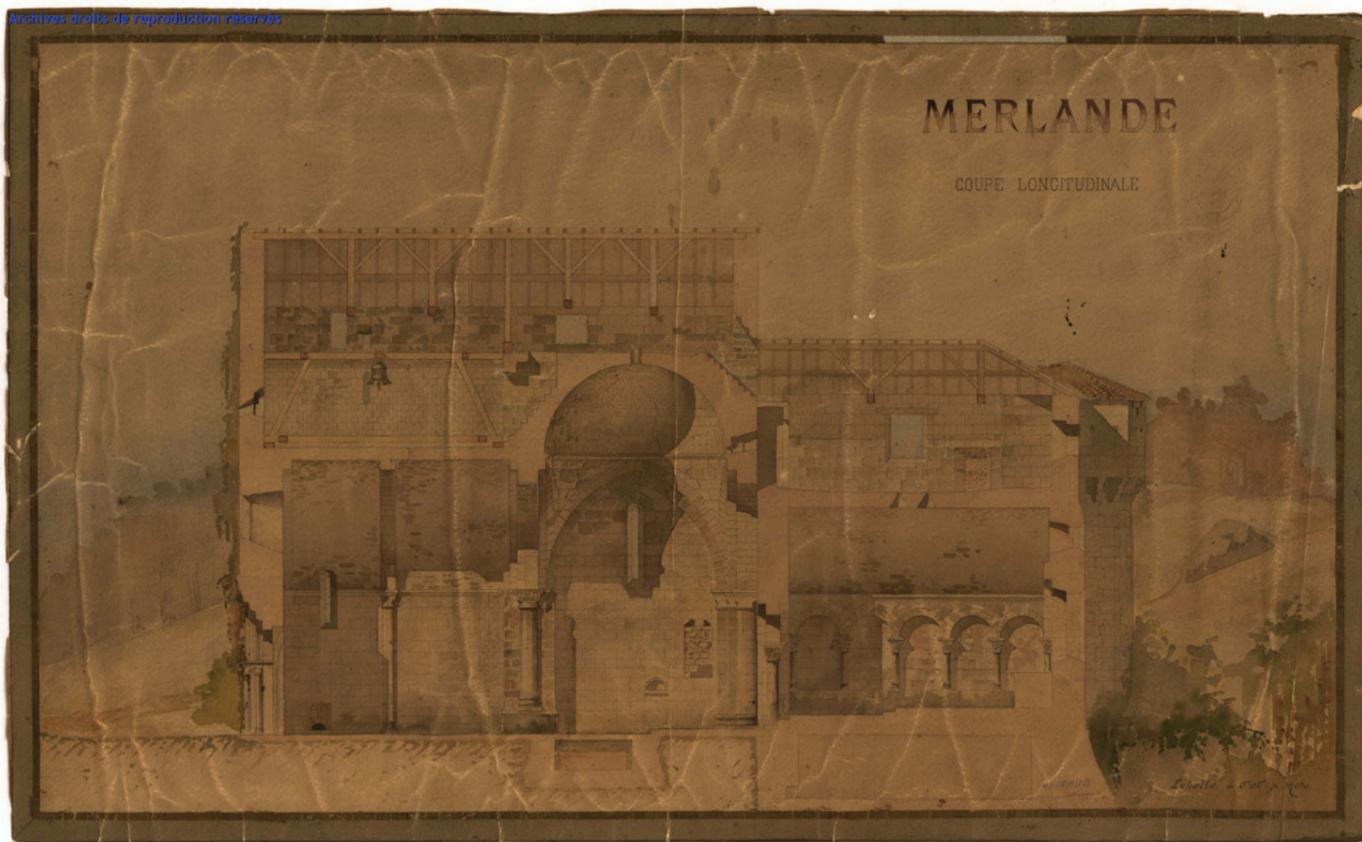
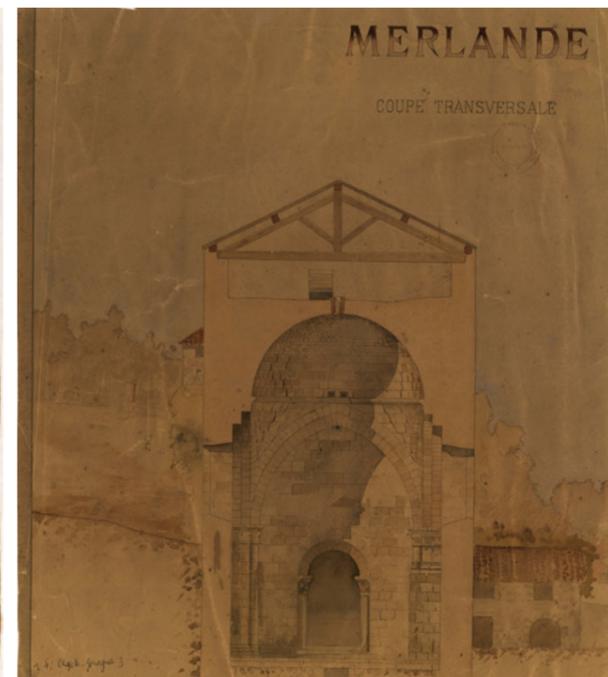
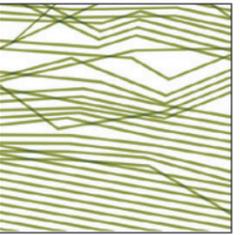


TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

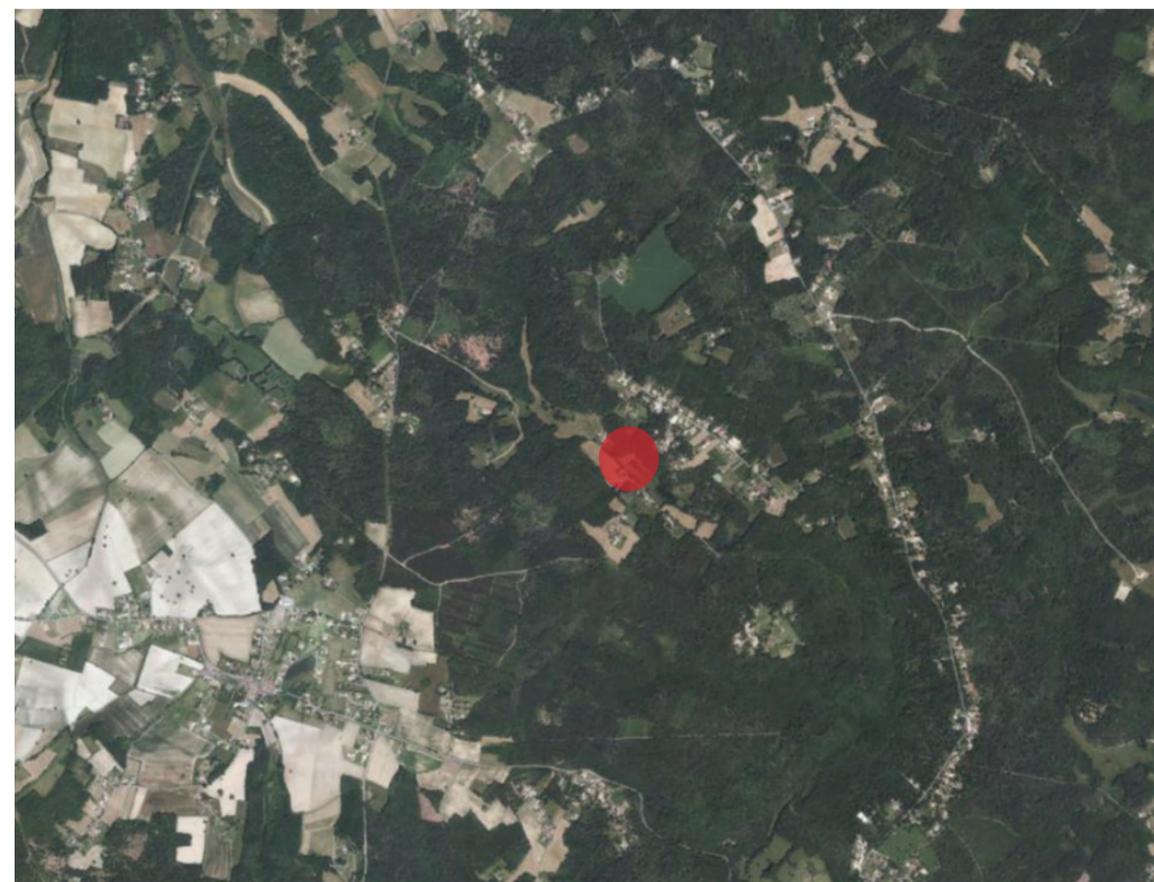
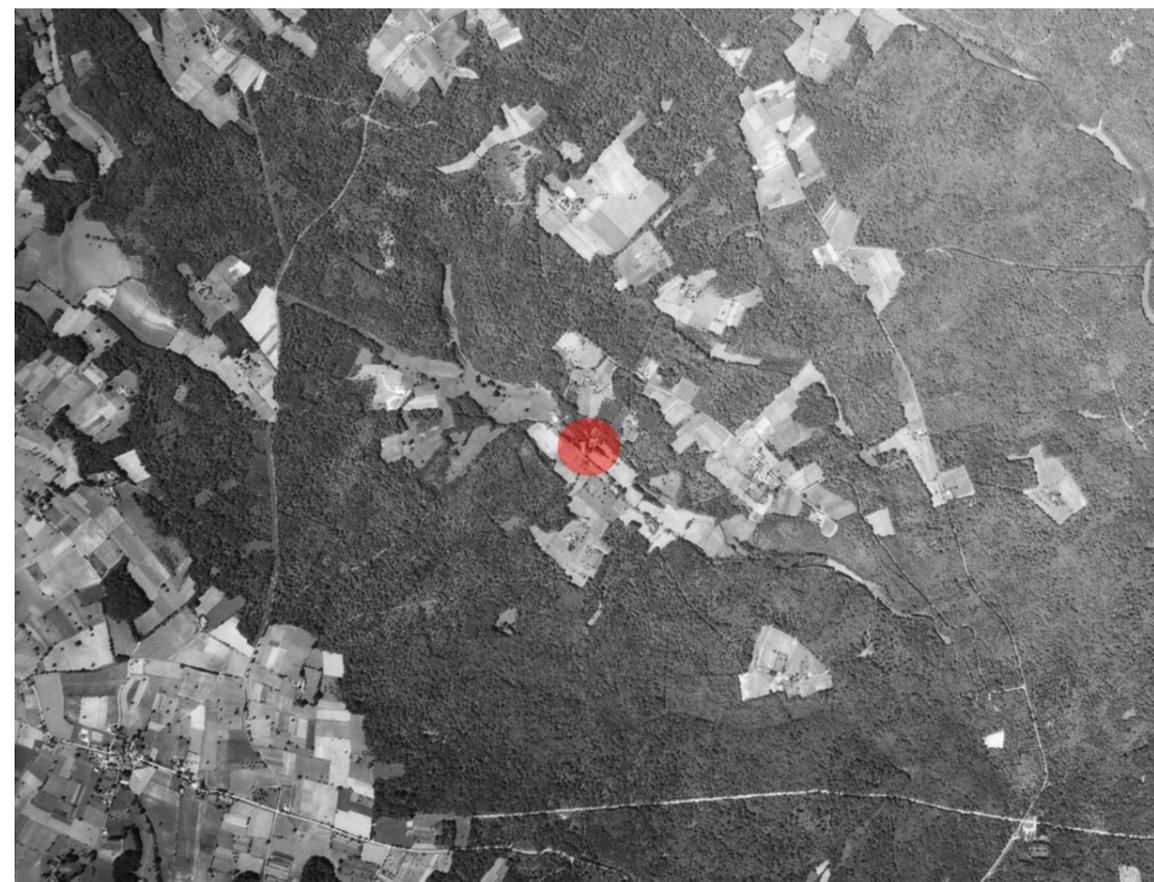
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Représentation du 19ème du Prieuré

06-2023

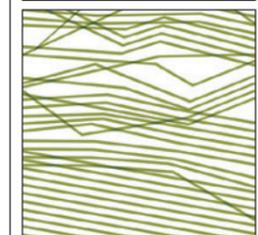
Source :

Archives départementales



**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande

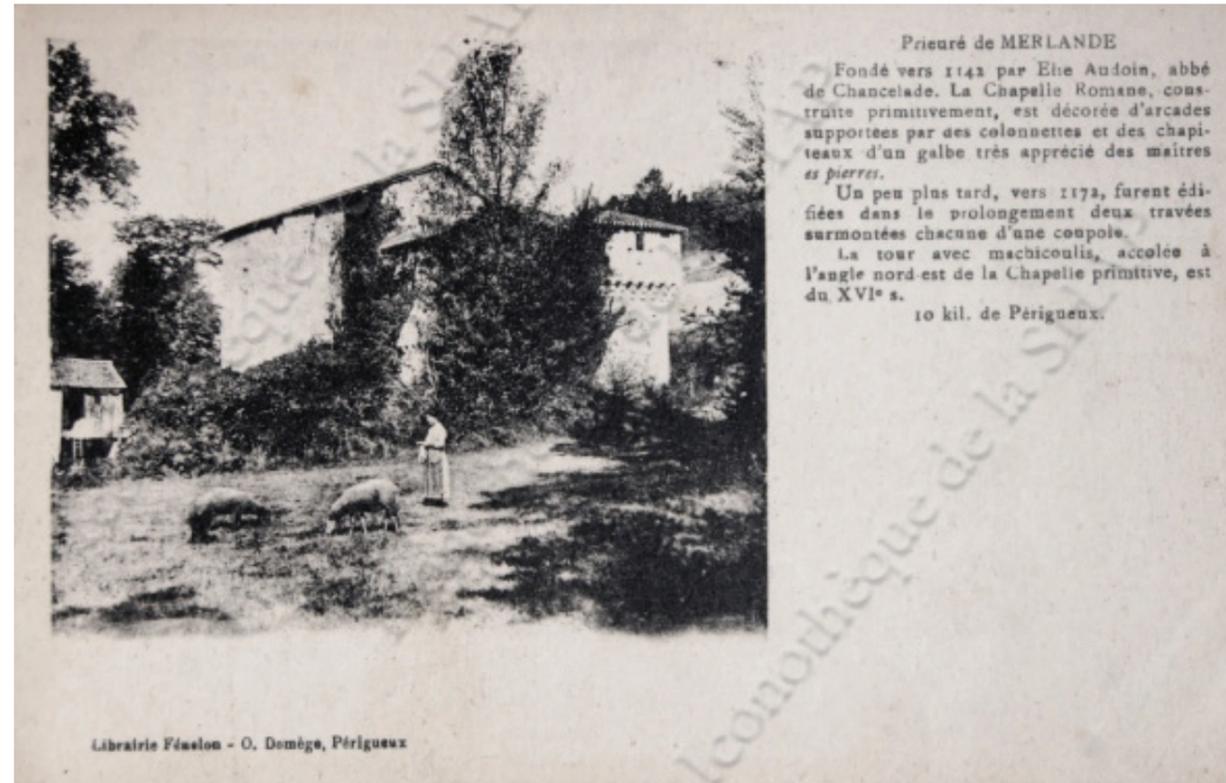


**ATELIER ARCADIE //  
Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Photographies  
aériennes de  
la vallée**

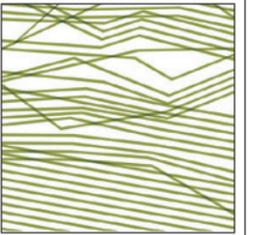
06-2023

Source :  
*IGN\_Remonter le temps*



**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**

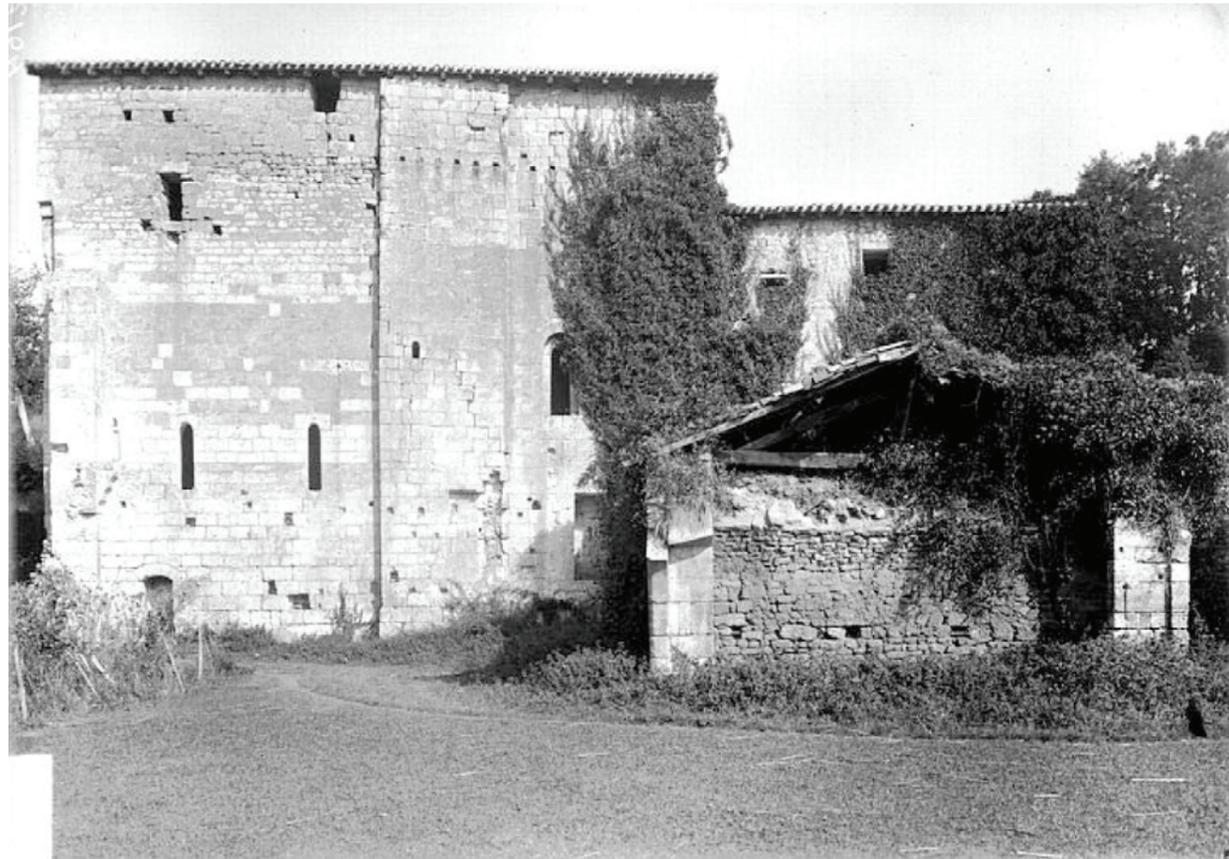
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Cartes postales anciennes**

06-2023

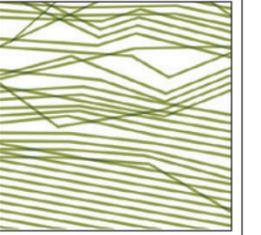
**Source :**

*Société historique du Périgord*



**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //  
Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Vues de la  
chapelle vers  
1920**

06-2023

Source :

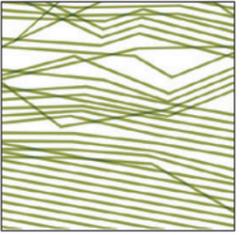
*Base Mémoire*



Ministère de la culture

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



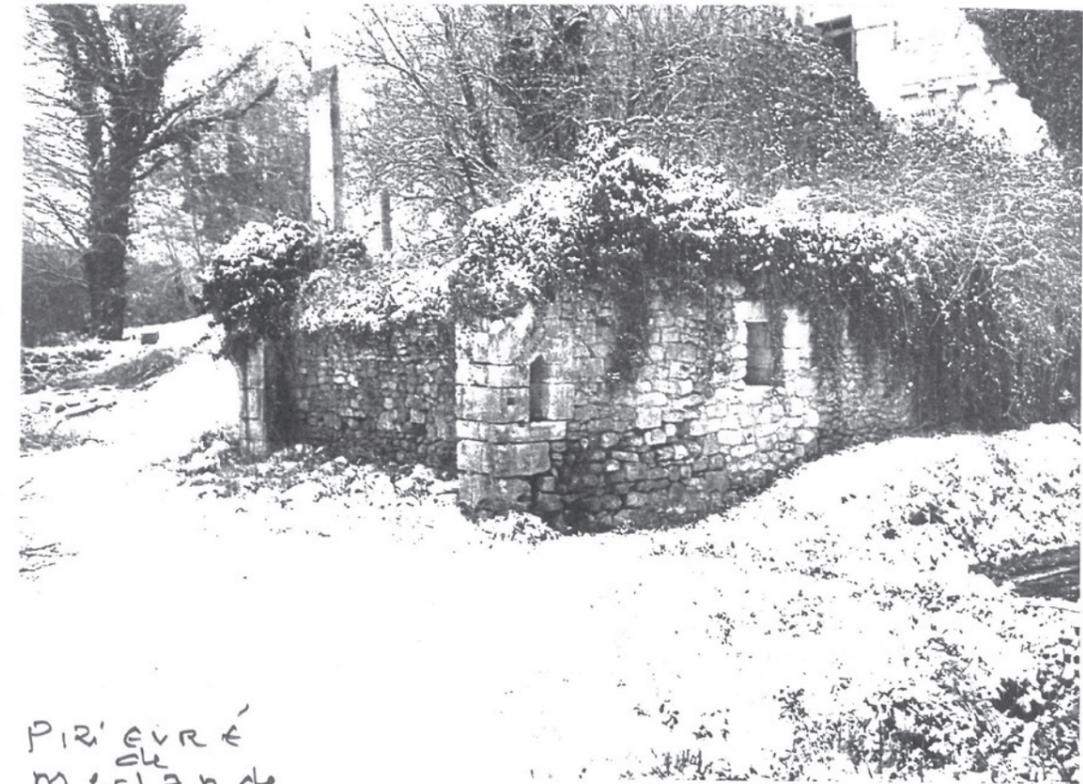
**ATELIER ARCADIE //  
Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Vues du logis  
Prieural vers  
1920**

06-2023

**Source :**  
*Base Mémoire*



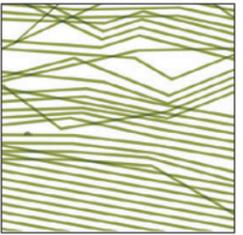
PIRIÈVRE  
de  
MERLANDE

Ruines du cloître, du cellier des moines et de  
la sacristie - à l'achat du février 1962



TABLE  
D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Priuré de Merlande



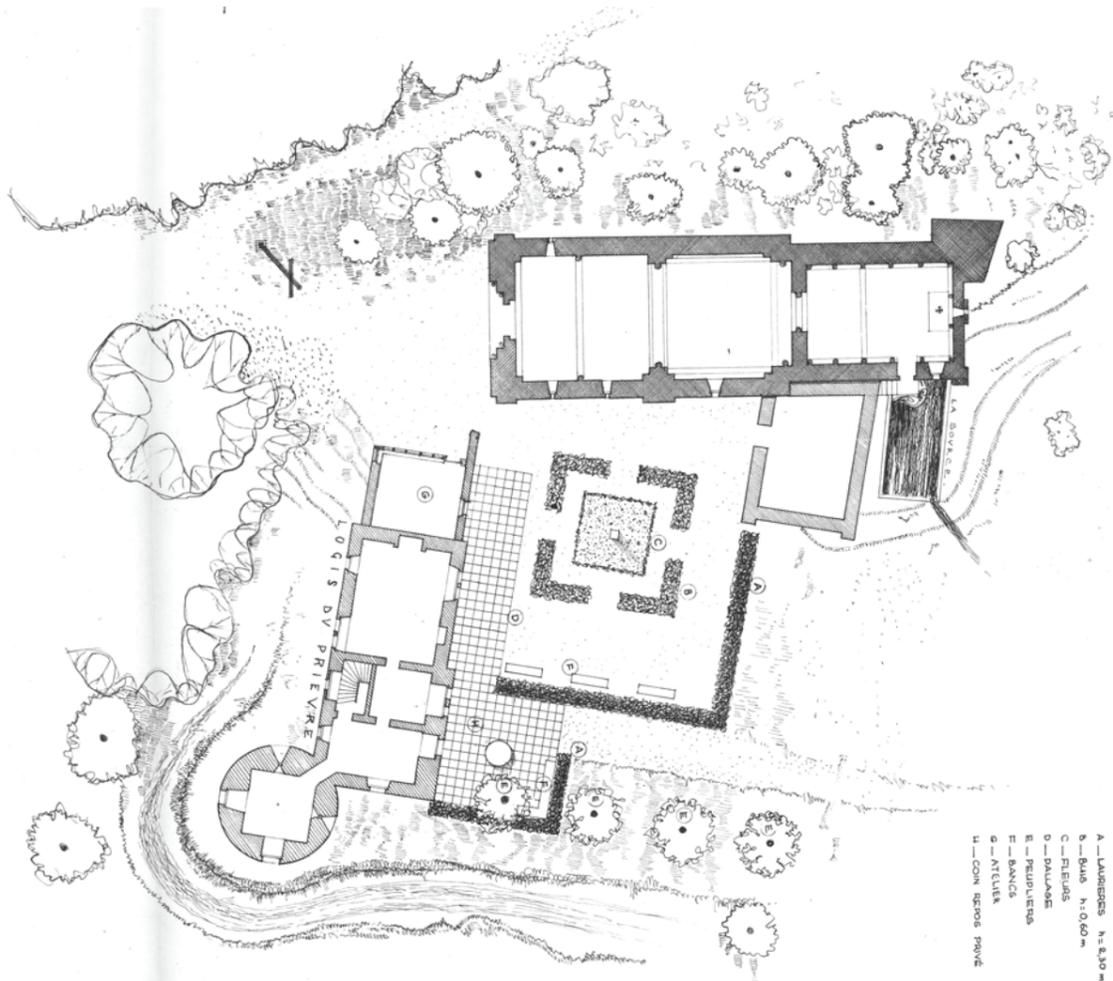
ATELIER ARCADIE //  
Paysagiste D.P.L.G.  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Photographies  
d'archives  
1962 à 1980

06-2023

Source :

Archives personnelles de  
Jacqueline Mazaudier



Le prieuré avant (en haut) et... après

### Comment deux femmes ont sauvé de la ruine un prieuré périgourdin du XII<sup>e</sup> siècle

Périgueux, 14 mars. (Correspondance « Figaro ».)

Si vous demandez à un Périgourdin où se trouve le prieuré de Merlande, vous courez le risque de lui voir ouvrir de grands yeux étonnés : « Le prieuré de Merlande? Connais pas! »

Et pourtant, il est là, non loin de Périgueux, à une dizaine de kilomètres, blotté dans un vallon de la forêt de Feytaud, tout près d'une fontaine propice aux fondations monastiques.

Edifié durant l'épiscopat de Geoffroy de Caussé (1158-1142), il fut jusqu'à la Révolution propriété de la communauté des chanoines réguliers de Saint-Augustin. A cette époque, les bâtiments monastiques comprenaient la chapelle romane, le logis du prieur et le cloître. De ce dernier, il ne reste plus, aujourd'hui, que des vestiges.

Tandis que la chapelle devenait bien communal, la maison du prieur, rachetée par des particuliers, passait de main en main jusqu'en 1940. Et puis ce fut l'abandon total jusqu'à ce jour d'automne 1961 qui vit arriver à Merlande deux jeunes femmes qui eurent, comme l'on dit populairement, un véritable coup de foudre.

Si l'on n'est pas de ceux qui émeuvent les vieilles pierres, que touchent et la sauvage beauté d'un site et cette sorte d'aura mystique qui entoure ce qui fut jadis un haut lieu où souffla l'esprit, on ne peut comprendre ce que fut une telle réaction. Partiraines l'une et l'autre, elles passaient en Périgord quelques

jours de vacances. Lorsqu'elles repartirent, elles étaient propriétaires d'une ruine mangée par les ronces.

Alors commença pour elles la grande aventure. Lorsqu'à défaut de revenus, on possède la foi et que l'on croit intensément à la valeur de ce que l'on fait, on franchit les obstacles sans se laisser décourager. Pour mener à bien la tâche entreprise, il fallait en tout premier lieu être sur place. Elles ont donc abandonné et Paris et leur situation pour se consacrer entièrement au sauvetage de Merlande dont elles n'avaient nullement l'intention de faire une résidence secondaire n'en ayant d'ailleurs pas les moyens financiers, mais où elles désiraient vivre.

#### 1962 : DÉBUT DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Le prieuré avait été classé le 3 août 1962 et la chapelle restaurée entre les années 1960 et 1965. Rien n'avait été fait pour le logis du prieur. Quelques mois après son acquisition — un délai que les nouvelles propriétaires usèrent en multiples démarches — le 3 août 1962 parut la note d'instruction pour « le dégagement des matériaux autour du bâtiment ouest du prieuré ». Péripétie administrative signifiant le début de travaux qui allaient se poursuivre pendant plus de trois années sous le contrôle constant des Beaux-Arts, veillant (mais

cela n'était point nécessaire) à ce que l'architecture initiale fût scrupuleusement préservée.

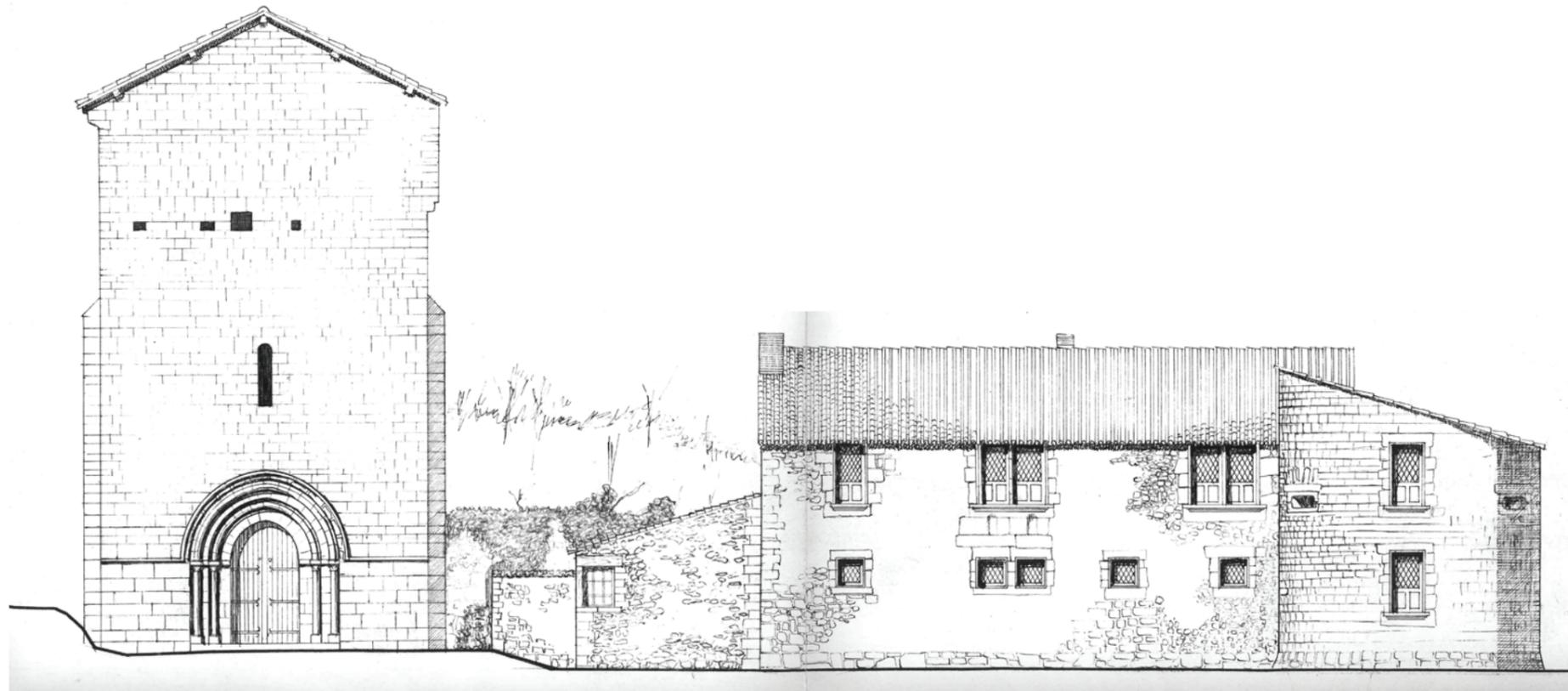
Si la distribution intérieure a été légèrement modifiée (l'ancien fournil des chanoines, par exemple, est devenu une cuisine parfaitement équipée), les ouvertures extérieures, fenêtres à meneaux pour la plupart, ont été respectées.

Nous ne vous dirons pas le coût de cette restauration, pas plus que nous ne dévoilerons le nom de celles qui en sont à l'origine et qui tiennent à conserver avec l'anonymat la paix qu'elles ont trouvée dans ce coin privilégié du Périgord, loin des grands axes routiers. Une paix encore fragile parce que menacée par les soucis que leur créent les derniers travaux concernant, cette fois, la tour d'angle qui flanque leur logis et dont une partie s'est effondrée lors du premier chantier. Le chiffre prévu au départ pour une totale restauration ayant été dépassé, la tour fait aujourd'hui partie d'une seconde tranche inscrite au Vie Plan. Ce devrait être rassurant. Hélas! la programmation régionale ne reprend pas forcément les propositions du ministre...

Mais sous l'inquiétude perçue malgré tout la confiance; ces deux jeunes femmes ont découvert ici dans une solitude encore quasi monastique une joie de vivre qui se confond avec l'esprit qu'elles ont entreprise; l'une d'elles, d'ailleurs, s'adonne aujourd'hui avec enthousiasme au tissage perpétuant ainsi tout naturellement une tradition artisanale de la région oubliée depuis un demi-siècle.

Christiane Moulinier..

LE FIGARO - mercredi 17 mars 1971



## TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



### ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Projet de restauration  
P.Y.M  
Froidevaux

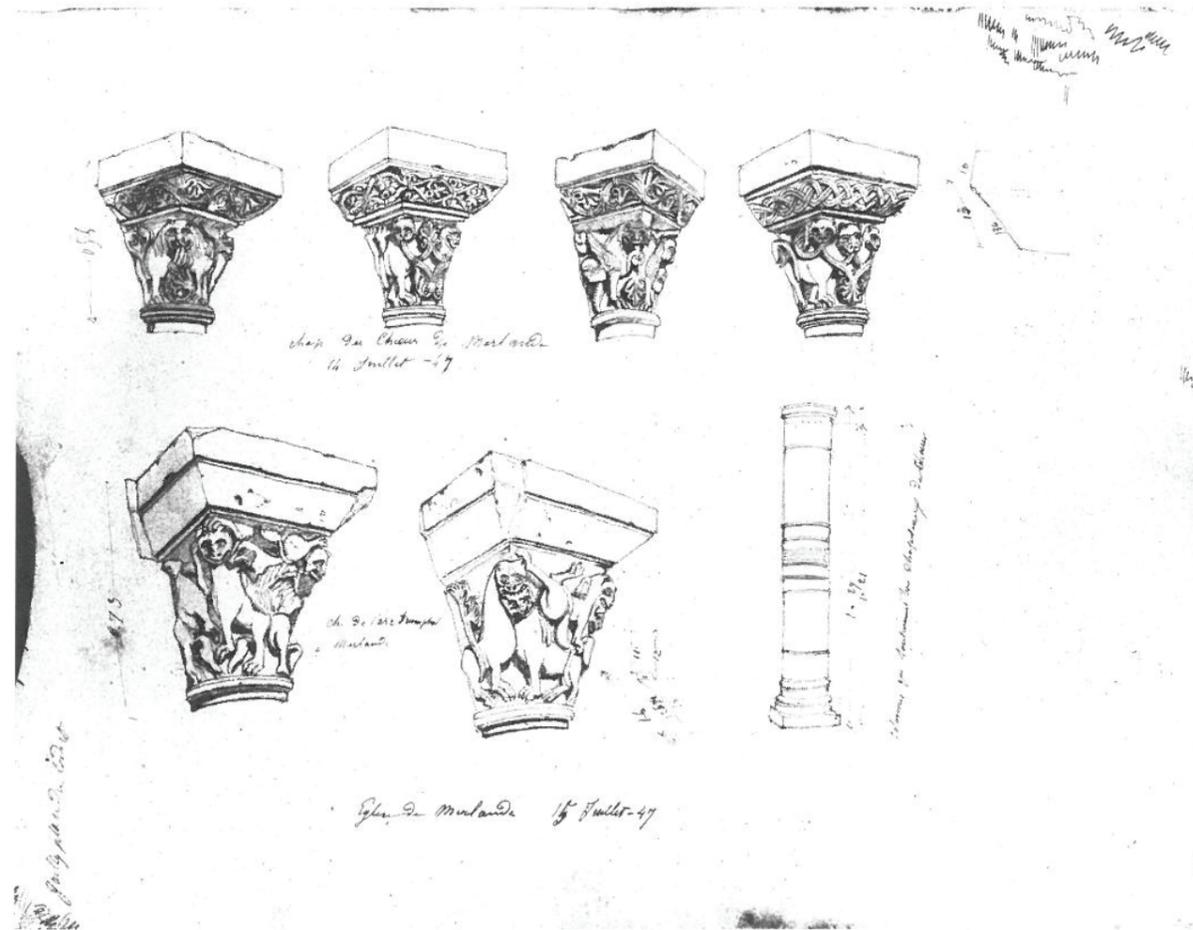
06-2023

#### Source :

Relevés de  
P.Y.M. Froidevaux,  
Architecte  
en chef MH

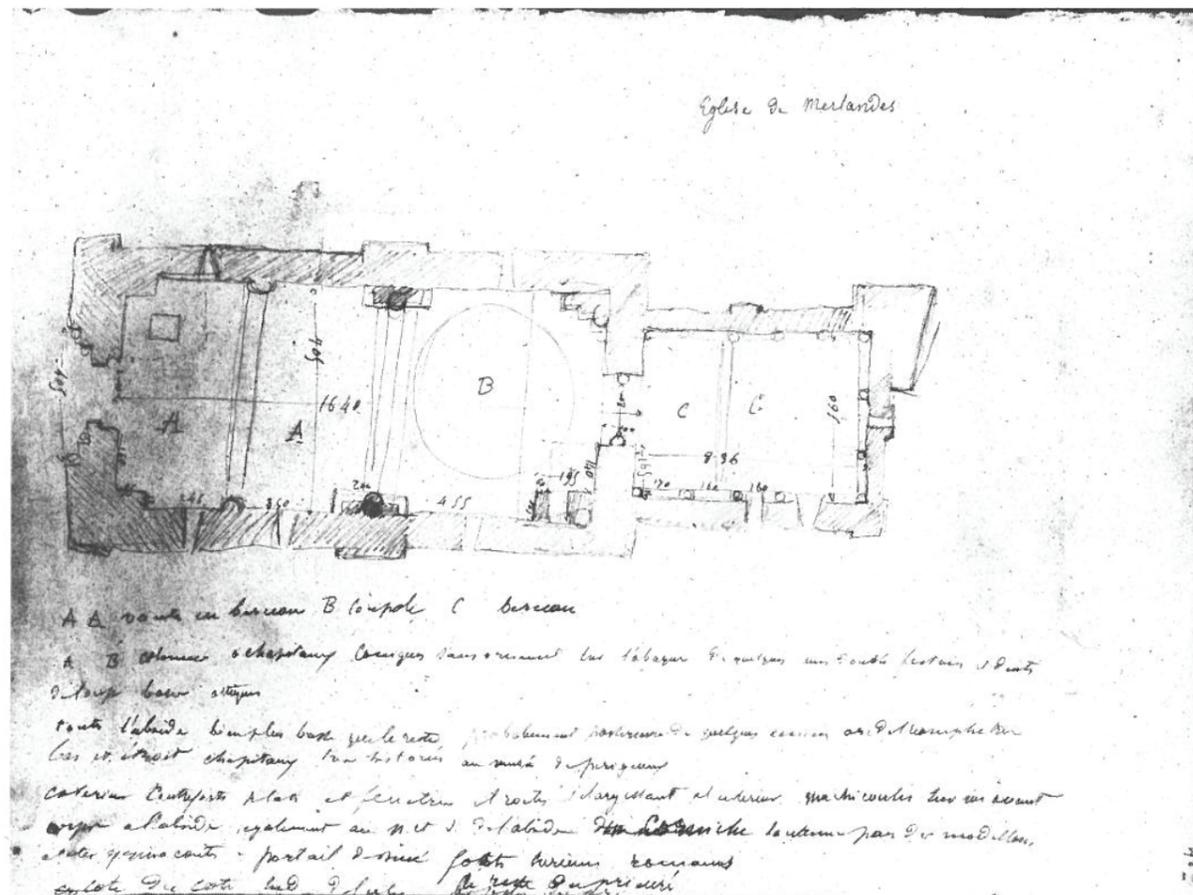
**Fig. 90 - La Chapelle-Gonaguet.**

Chapelle de Merlande. Planche de détails dessinés à la mine de plomb (iconothèque S.H.A.P./Léo Drouyn, 48-1). Largeur de la planche : 28 cm.  
 En haut, dessin de 4 chapiteaux et coupe cotée d'un chapiteau :  
 Chap. du chœur de Merlande 14 juillet -47  
 En bas, dessin de 2 chapiteaux et coupe cotée d'un chapiteau :  
 Ch. de l'arc triomphal à Merlande.  
 Dessin coté d'une colonne : colonnes qui soutiennent six chapiteaux du chœur  
 Eglise de Merlandes 15 juillet -47 (14 corrigé en 15 par Léo Drouyn).  
 En marge, une note : Gailly place du Coder.



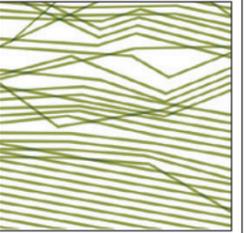
**Fig. 91 - La Chapelle-Gonaguet.**

Chapelle de Merlande. Plan coté dessiné à la mine de plomb et commentaires (iconothèque S.H.A.P./Léo Drouyn, 48-2). Largeur de la planche : 29 cm.  
 Eglise de Merlandes  
 AA voute en berceau B coupole C berceau ... AB colonnes à chapiteaux coniques sans ornement sur l'abaque de quelques uns double feston et dents de loup bases attiques ... Toute l'abside bien plus basse que le reste, probablement postérieure de quelques années arc de triomphe très bas et étroit chapiteaux très historiés au musée de Périgueux ... Extérieur contreforts plats et fenêtres étroites s'élargissant à l'intérieur machicolis sur un avant corps à l'abside. Egalement au n. et s. de l'abside. Une corniche soutenue par des modillons à têtes grimaçantes. Portail dessiné ... Fonts curieux romans ... Du côté sud de l'église le reste du prieuré.



**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**

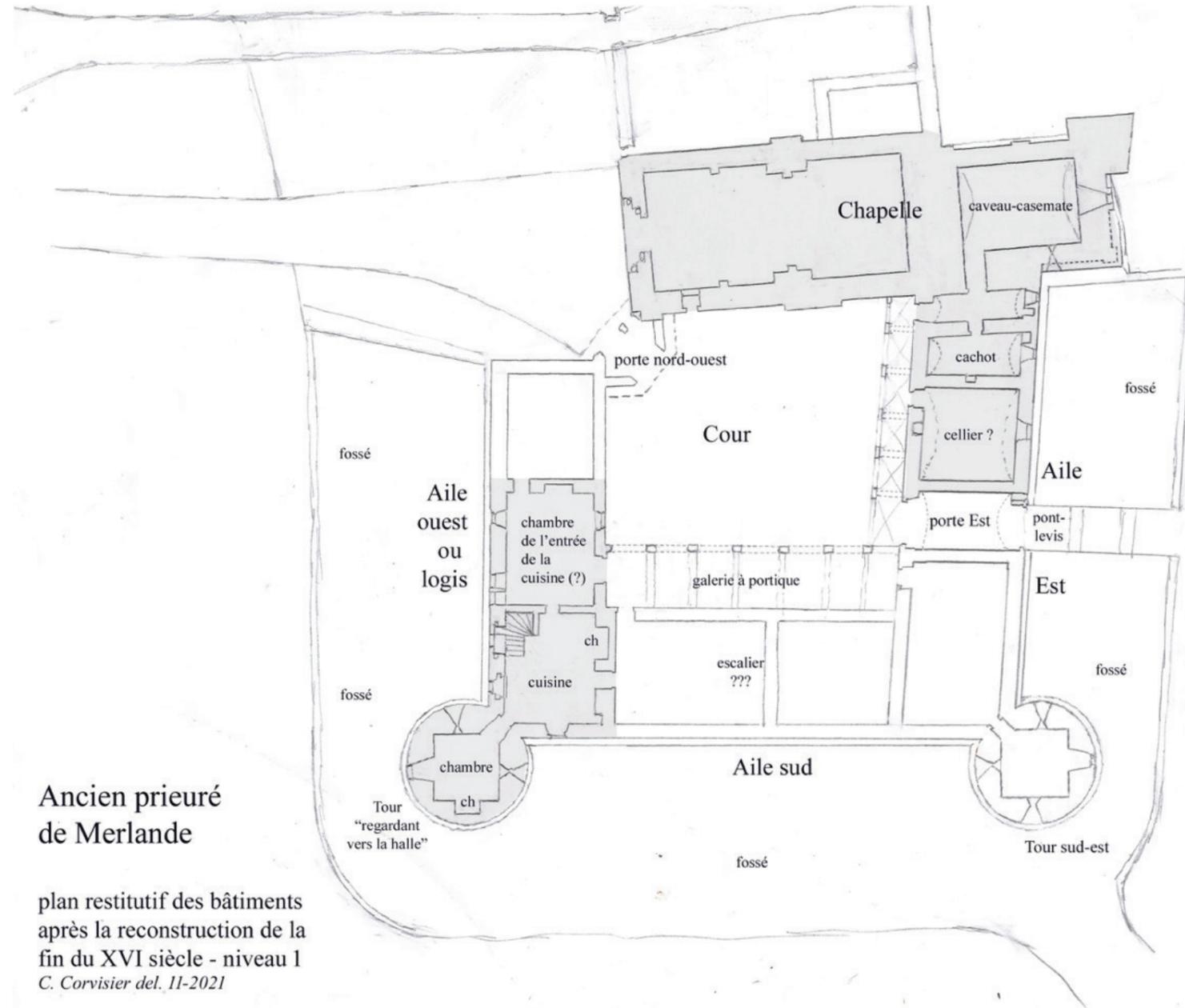
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Dessins de détail et plan de l'église de Léo Drouyn**

06-2023

Source :

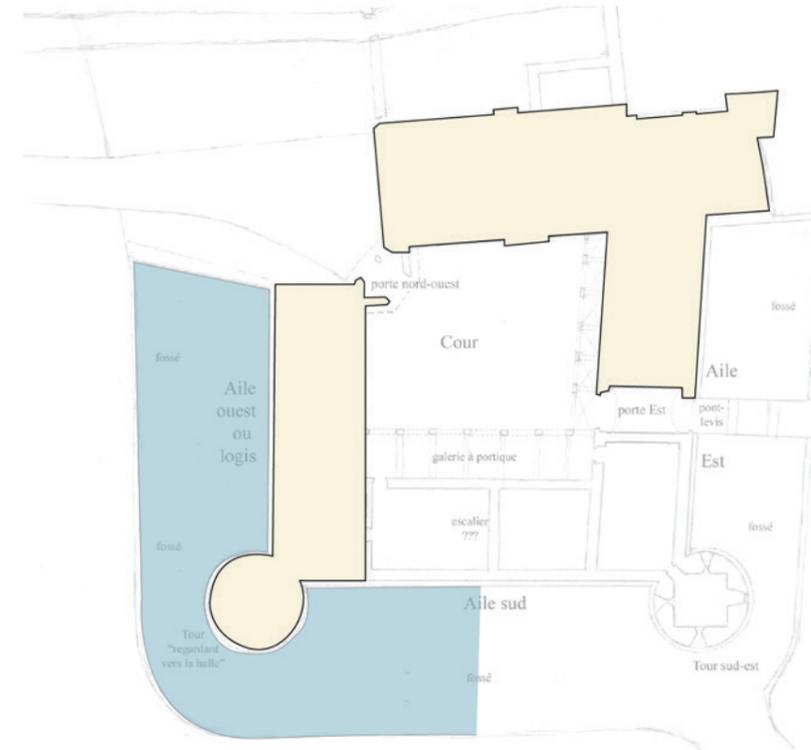
Léo Drouyn en Dordogne, les albums de dessins, 2013



Ancien prieuré de Merlande

plan restitutig des bâtiments après la reconstruction de la fin du XVI siècle - niveau 1  
C. Corvisier del. 11-2021

Etat actuel



Etat restitutig

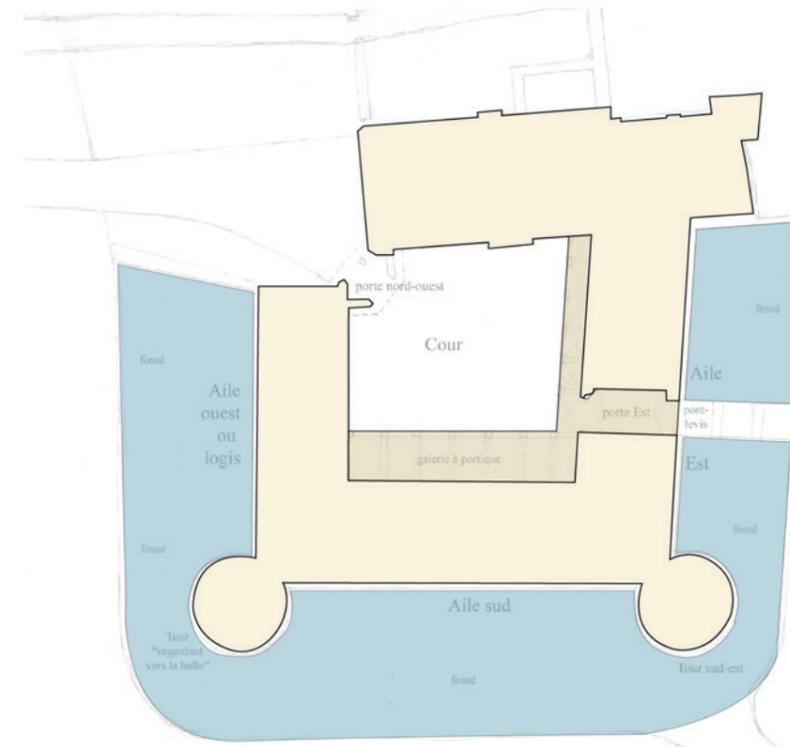
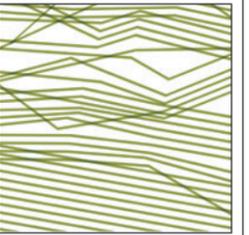


TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Etat Restitutig



06 - 2023

Source :  
C. Corvisier  
S. Thouin

## 3 ÉTAT DES LIEUX



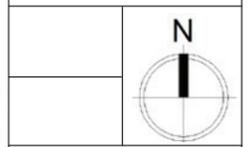
**TABLE D'ILLUSTRATION**  
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

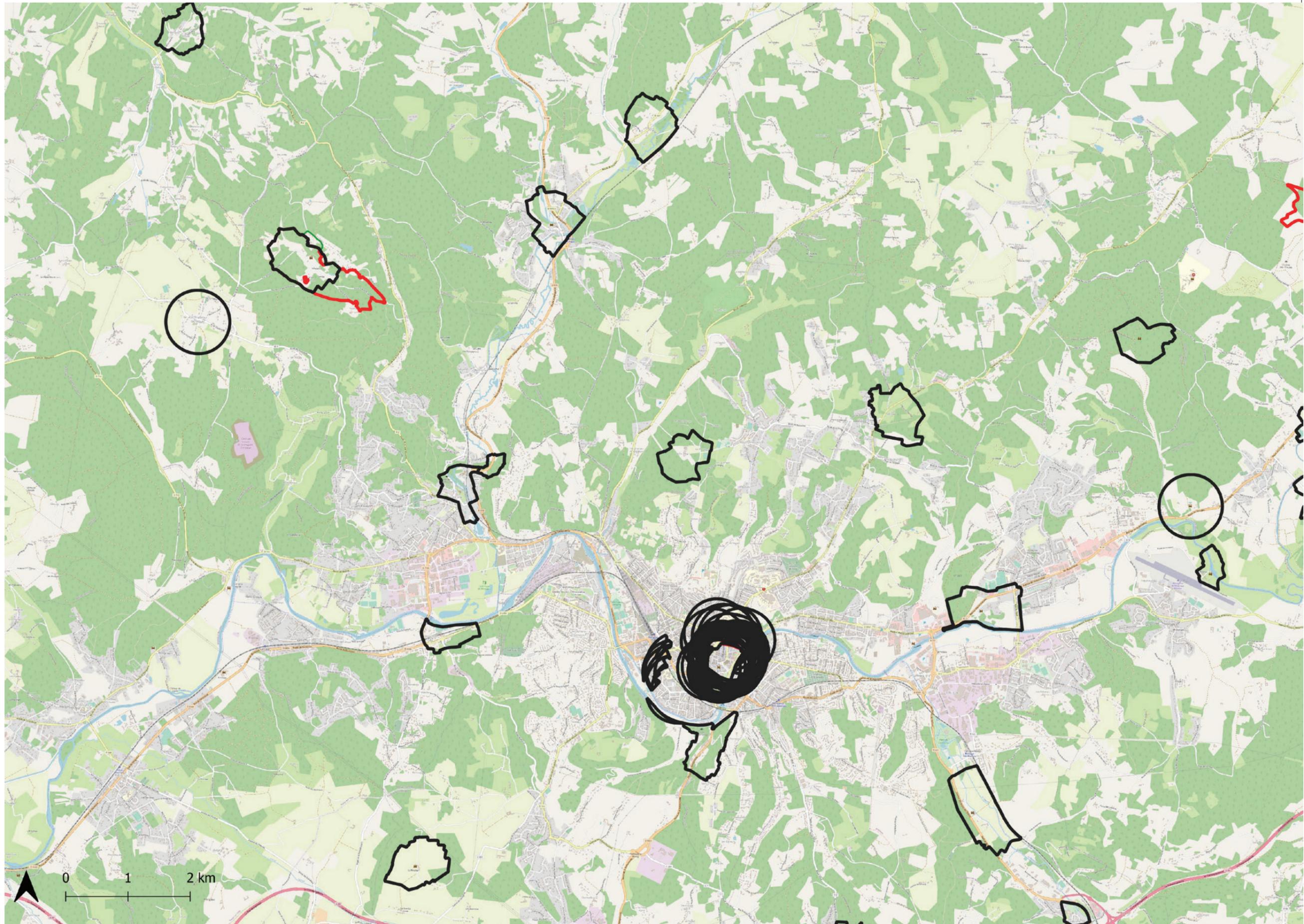
**Plan de situation**

1/25000e



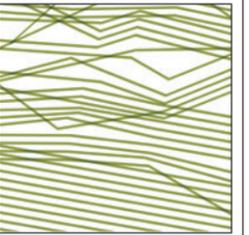
06 - 2023

Source :  
Carte IGN  
Géoportail



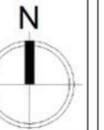
**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

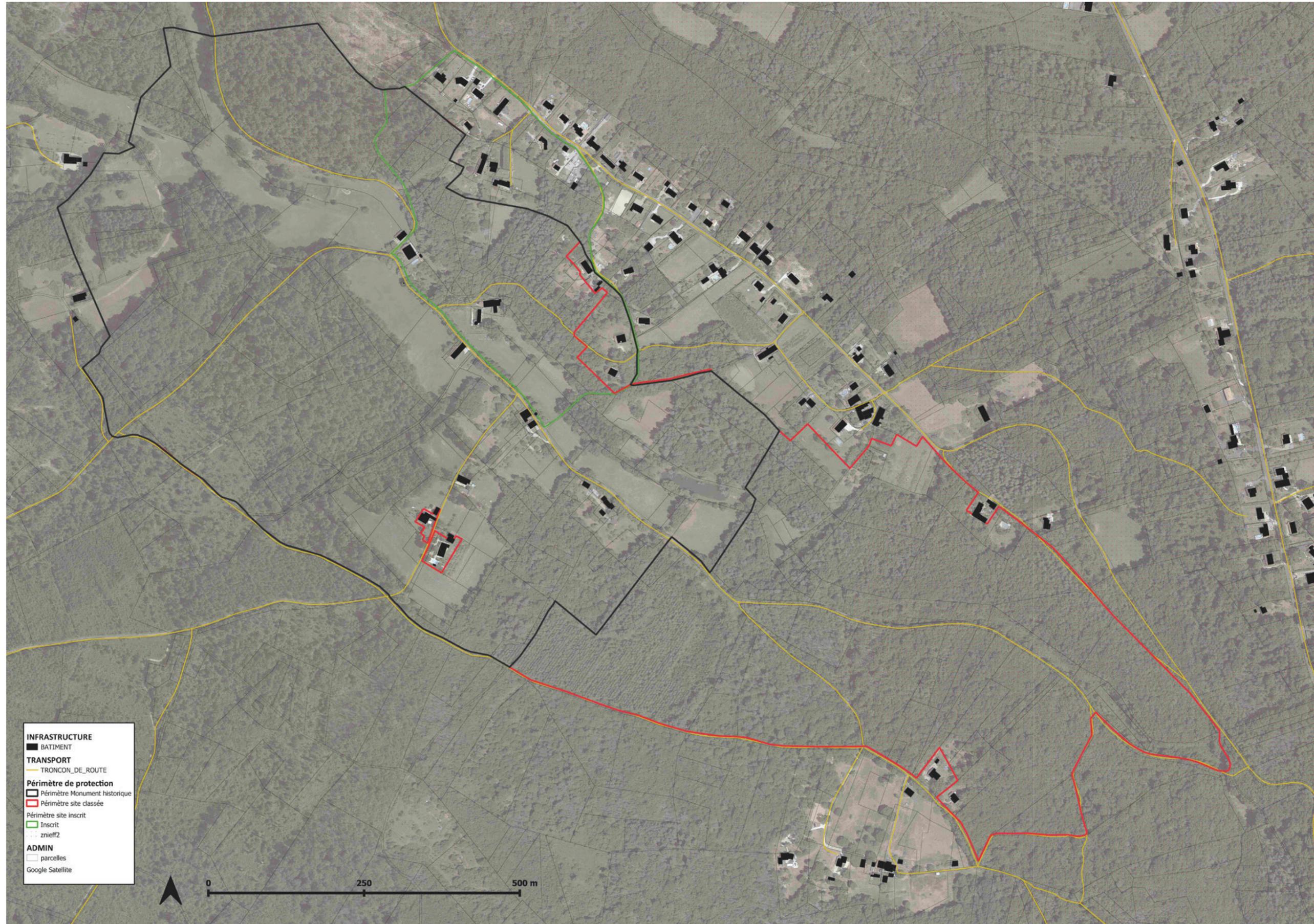
**Carte des  
espaces  
protégés  
M.-H.ou site  
à l'échelle  
du Grand  
Périgueux**



06 - 2023

Source :

Atelier Arcadie



**INFRASTRUCTURE**  
■ BATIMENT

**TRANSPORT**  
— TRONCON\_DE\_ROUTE

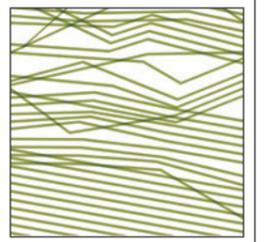
**Périmètre de protection**  
□ Périmètre Monument historique  
□ Périmètre site classée  
□ Périmètre site inscrit  
□ Inscrit  
□ znieff2

**ADMIN**  
□ parcelles  
Google Satellite



**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

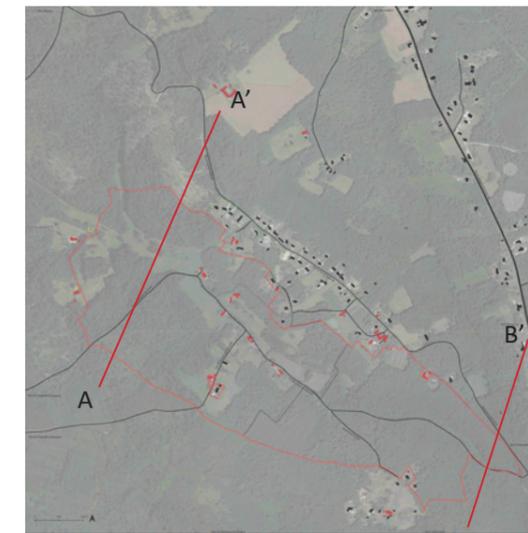
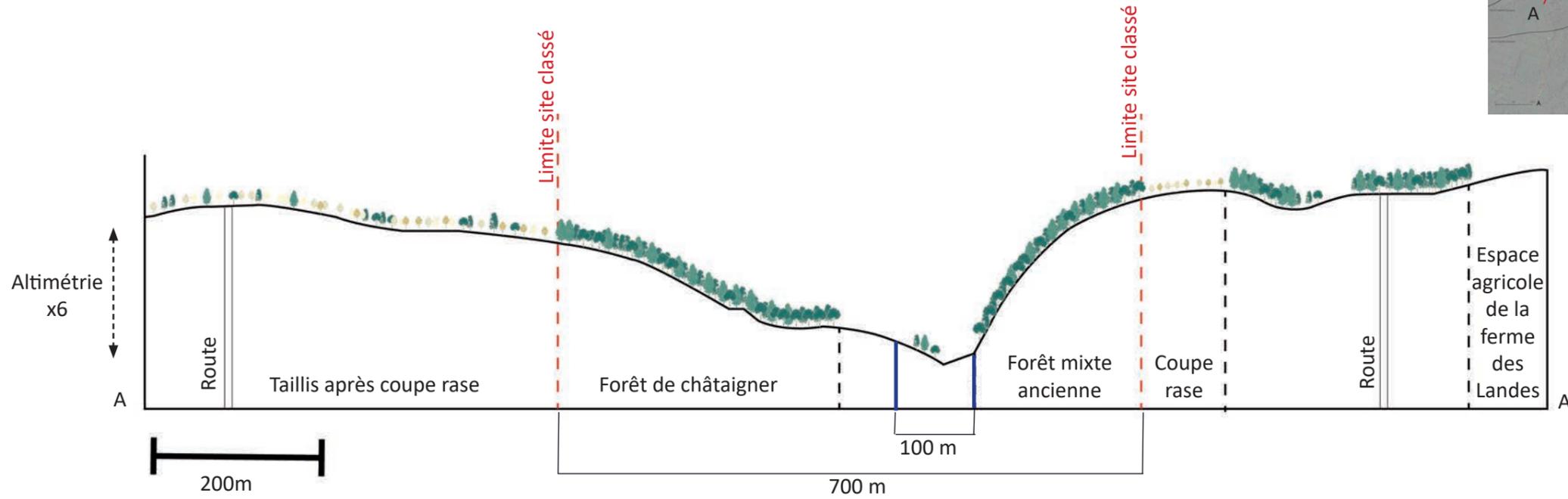
**Photographie aérienne à l'échelle du site**



06 - 2023

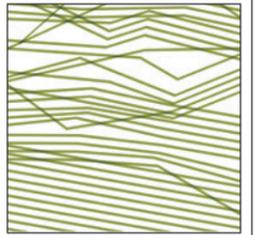
Source :  
Géoportail

Coupe A/A' Coupe de la Vallée au niveau des Combes



**TABLE D'ILLUSTRATION**

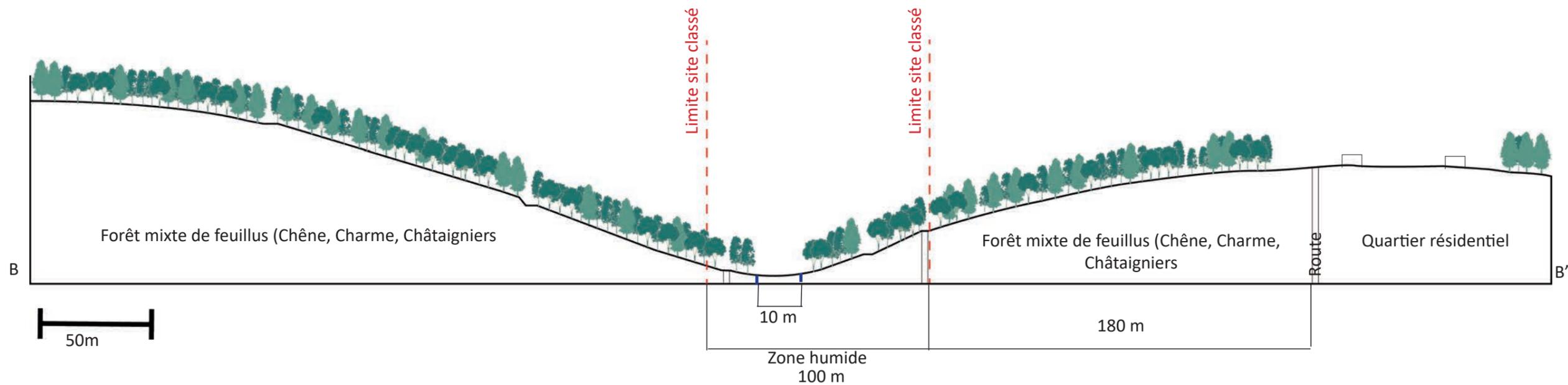
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Transects paysagers de la vallée**

Coupe B/B' Coupe de la Vallée à l'entrée du site classé



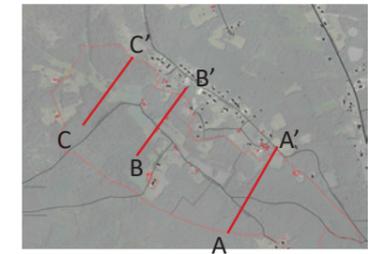
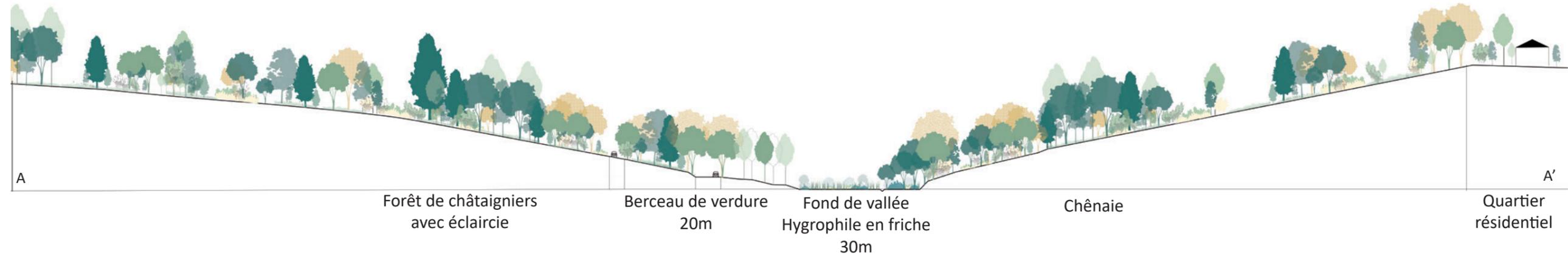
1/6000e  
1/2000e



06 - 2023

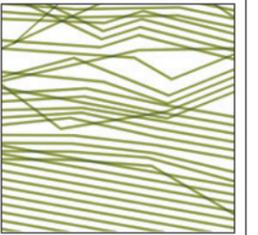
Source :  
Atelier Arcadie

Coupe de la vallée au niveau de l'entrée du site



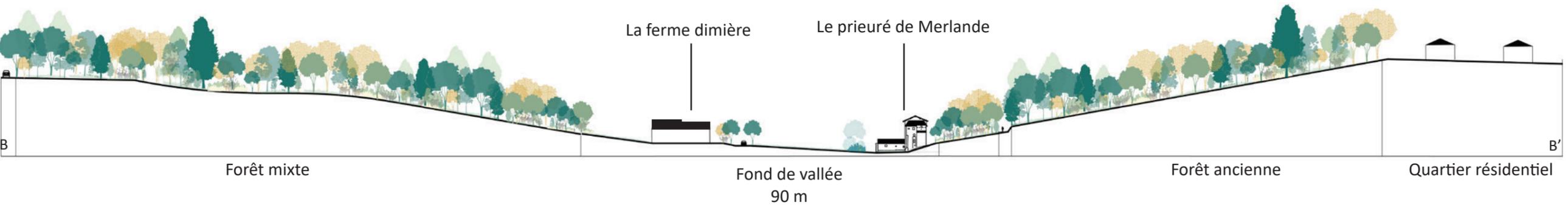
**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Coupe de la vallée au niveau du Prieuré



**Coupe de la vallée en fonction des 3 séquences**

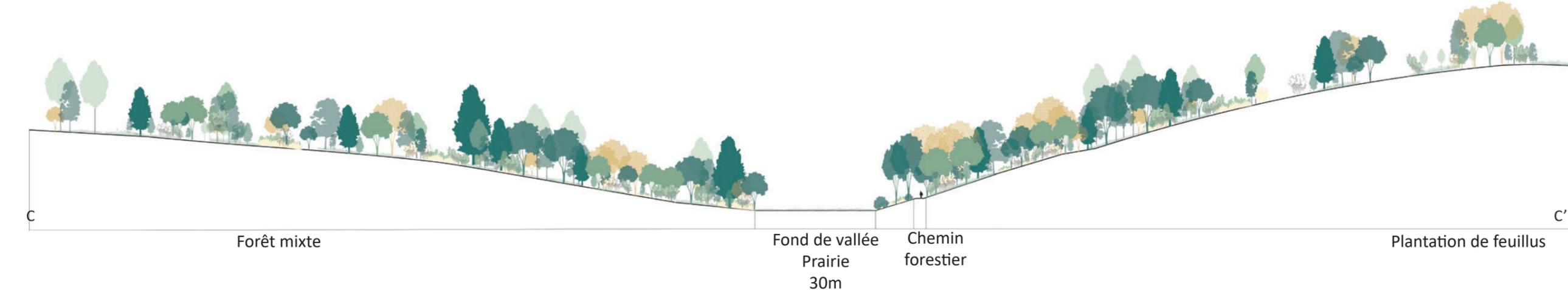
1/1000e



06 - 2023

Source :  
Atelier Arcadie

Coupe de la vallée au niveau des Combes



## 4 SÉLECTION PHOTOGRAPHIQUE



Vue sur le Prieuré depuis la Rue du Prieuré de Merlande



Point de vue à travers les plantations d'alignements de charme



Photographie de la Façade fortifier du prieuré de Merlande



Vue Intérieure du Prieuré



Photographie de la nef du Prieuré



Photographie sur le coeur du Prieuré

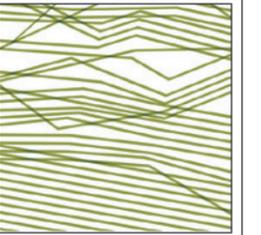


Photographie de modillons sculptés



**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Photos site l'architecture**

**Valeur historique d'un monument du XIIème**

06-2023

Source :  
Photos Emmanuel Prieur



Ancienne grange - Propriété Les Landes, sur la plateau au Nord-Est du Site



La beaucherie, un ancien corps de ferme présent avant 1945



Propriété privée de la Beaucherie



Quartier Résidentiel le long de la rue du Puy de Merlande



Implantation d'un habitat résidentiel perpendiculaire à la voirie



Elevage équin sur les versants du Vallon



Ruine au milieu des bois - Maisonneuve



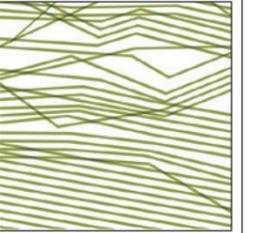
Le Prieuré de Merlande et son logis - Monument historique du XIIème siècle



La Ferme Dimière, porte d'accès au Prieuré de Merlande

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Photos site l'architecture Valeur identitaire du Vallon du site**

06-2023

Source :  
Photos  
Atelier Arcadie



Forêt mixte



Forêt de résineux



Ripisylve en friche



Forêt de châtaignier/taillis de Châtaignier



Ancienne coupe rase



La bois des pervanches

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //  
Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Photos site  
Les espaces  
forestiers**

06-2023

Source :  
Photos  
Atelier Arcadie



Clairière ouverte sur le versant en amont du Cours du Got



Les lisières arborées : une limite structurelle de l'espace ouvert



La combe, une clairière d'une largeur de 30 m perce la forêt



Coupe rase sur les abords du site



Les espaces agricoles



Prairie



Elevage d'équin participe à l'entretien des paysages ouverts



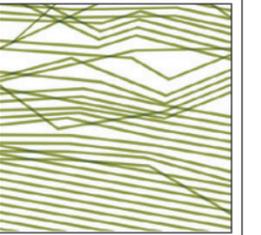
Des prairies Hygro/meso/xerophile se dissimulent dans la forêt



La vallée du Got au Sud du site classé est un espace semi-ouvert qui s'enrichit

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Photos site Les espaces de clairière**

06-2023

Source :  
Photos  
Atelier Arcadie



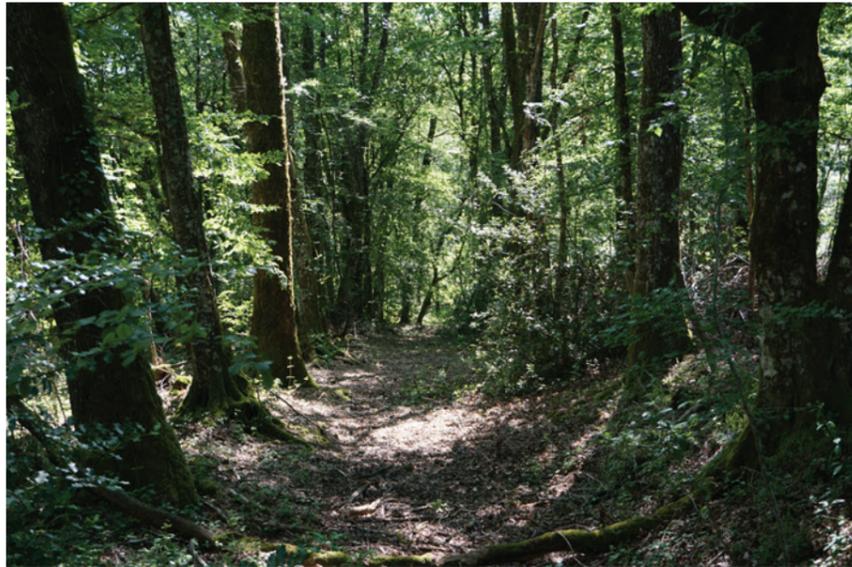
Les chemins de forêt - Espace sous couvert



Les chemins de Lisière - Espace mi couvert mi ouvert - GR 36



Les chemins de clairière (Espace ouvert)



les chemins creux et costière



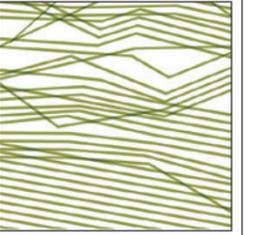
Les chemins sous berceau



Les chemins du versants

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



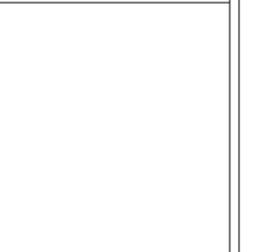
**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Photos site  
Les espaces forestiers  
Les typologies de chemin**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |

06-2023

Source :  
Photos  
Atelier Arcadie





La Futaie de Chêne qui laisse passer le regard



Recépage/Taillis de Chataignier



Chêne et Frêne remarquable



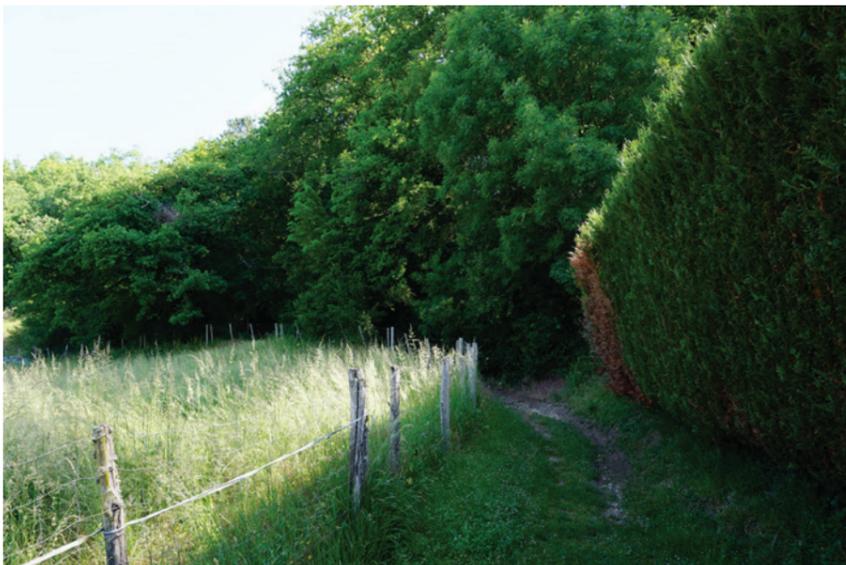
Saulaie Franaie - ancienne prairie humide en friche



Alignement de Peuplier d'italie



Ancien bocage arboré



Haie de Thuya



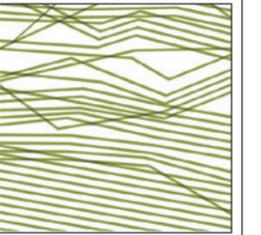
Bouquet/Bosquet de Pin maritime



Plantation de Verger

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Photos site des structures végétales**

06-2023

Source :  
Photos  
Atelier Arcadie



Source le long de la Rue du Prieuré de Merlande



Bassin de rétention le long de file d'eau du Got



mare forestière



Une végétation Hygrophile de fond de vallée (Ancienne prairie humide)



Plantation de Peuplier de production en arrière plan



Mare domestique



Bassin artificiel sur le plateau



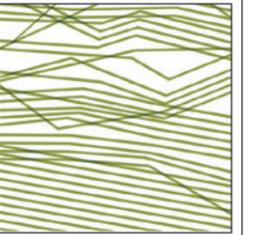
mare de rétention de la Ferme des Landes



Bassin de rétention au départ de la vallée du Got

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Photos site L'eau Valeur identitaire du Vallon de Merlande**

06-2023

Source :  
Photos  
Atelier Arcadie



Mobilier urbain sur l'espace de stationnement aménagé par la Mairie



La signalétique du prieuré de Merlande



Signalétique pédagogique sur l'histoire du Vallon - Table de pique-nique



Situation cartographique du site du Vallon de Merlande



Signalétique à l'entrée du Site



Mobilier urbain le long de la Rue du Puy Merlande



Le nouvel espace de stationnement



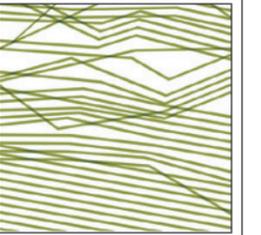
Mobilier urbain au seuil du Prieuré



Signalétique au seuil du Prieuré

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

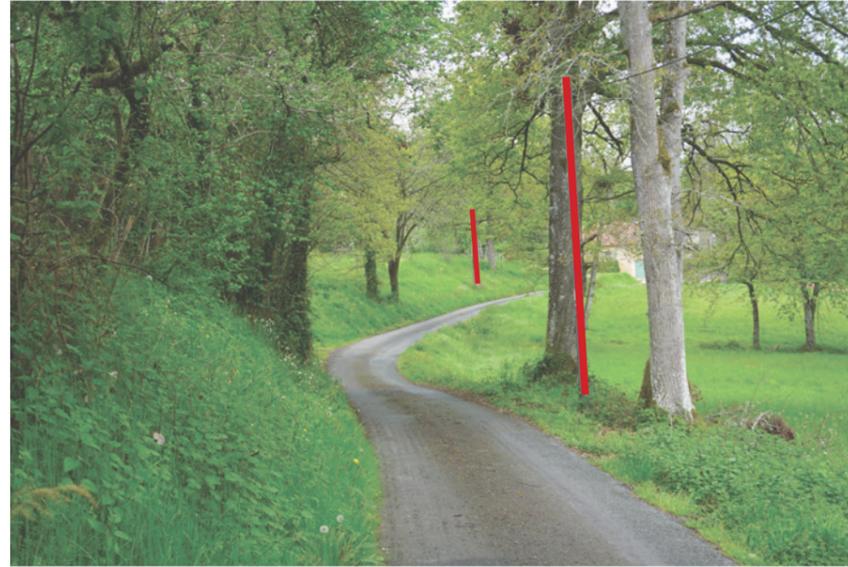
**Photos site  
Mobilier urbain**

06-2023

Source :  
Photos  
Atelier Arcadie



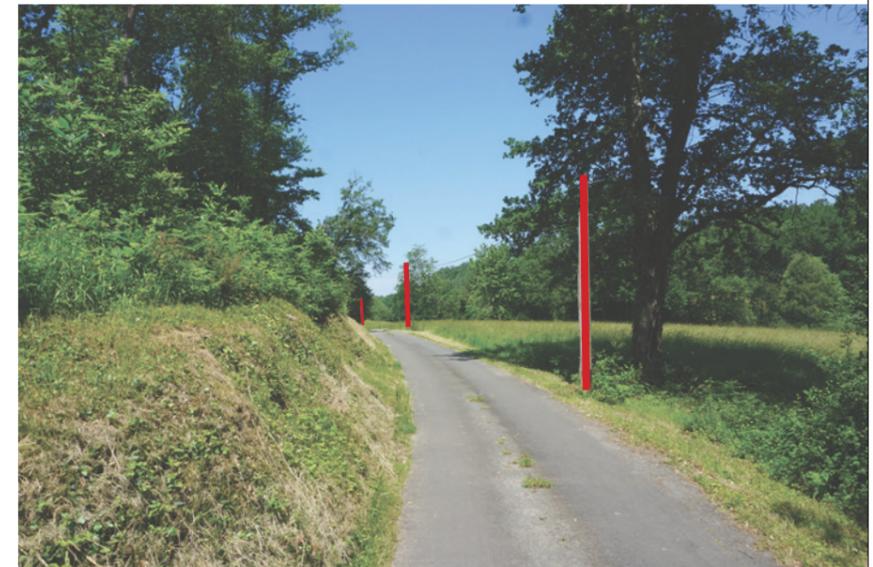
Un poteau au pied de la Ferme Dimière



Des lignes accompagnes les chemins

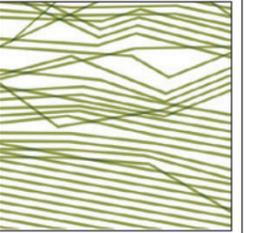


Des poteaux centres des points de vues/perspectives



**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



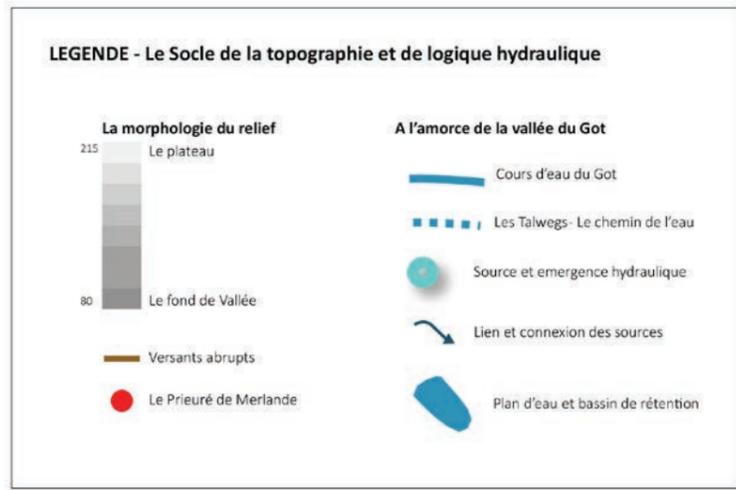
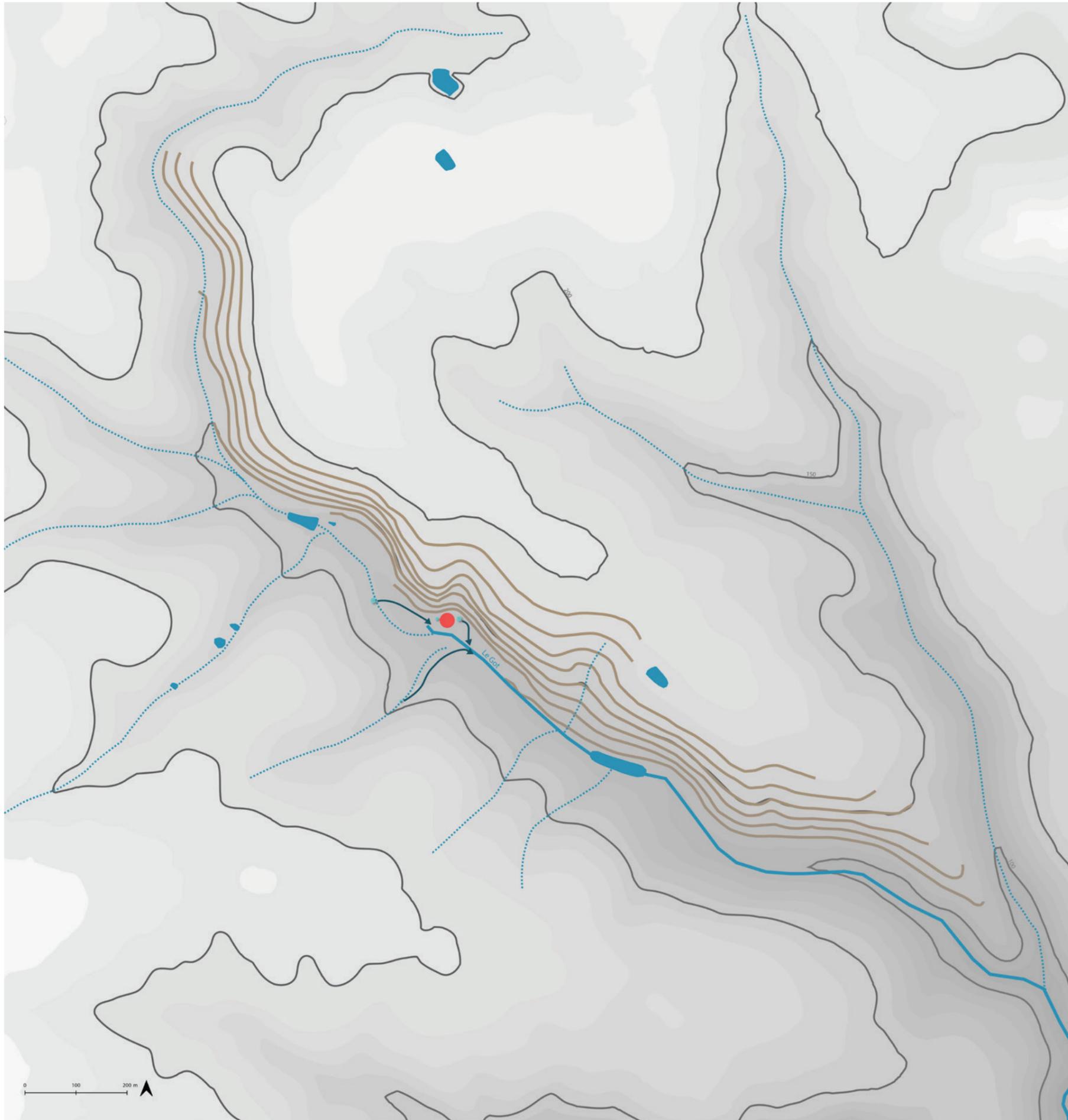
**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Les  
problématiques  
réseaux**

06-2023

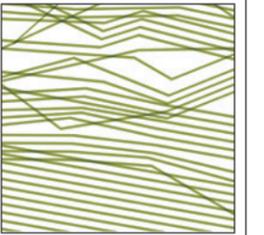
Source :  
Atelier Arcadie

# 5 DOCUMENTS D'ANALYSE



**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Socle de la topographie et des logiques hydrauliques**



06 - 2023

Source :

Atelier ARCADIE



**Plan de la geologie du territoire**

**Les implantations humaines**

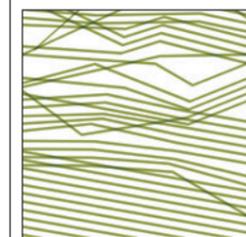
-  Habitat ancien dispersé ou ruiné (antérieur à 1920)
-  Habitat contemporain
-  Ruine identifiée

**La Geologie du site**

-  Formations superficiels- colluvions carbonatés (sable limoneux avec débris calcaires et argiles)
-  Altérites du crétacé supérieur
-  Santonien inférieur à supérieur - Calcaire crayeux gris
-  Coniancien indifférencié- calcaire gréseux, sable et marnes

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**

1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

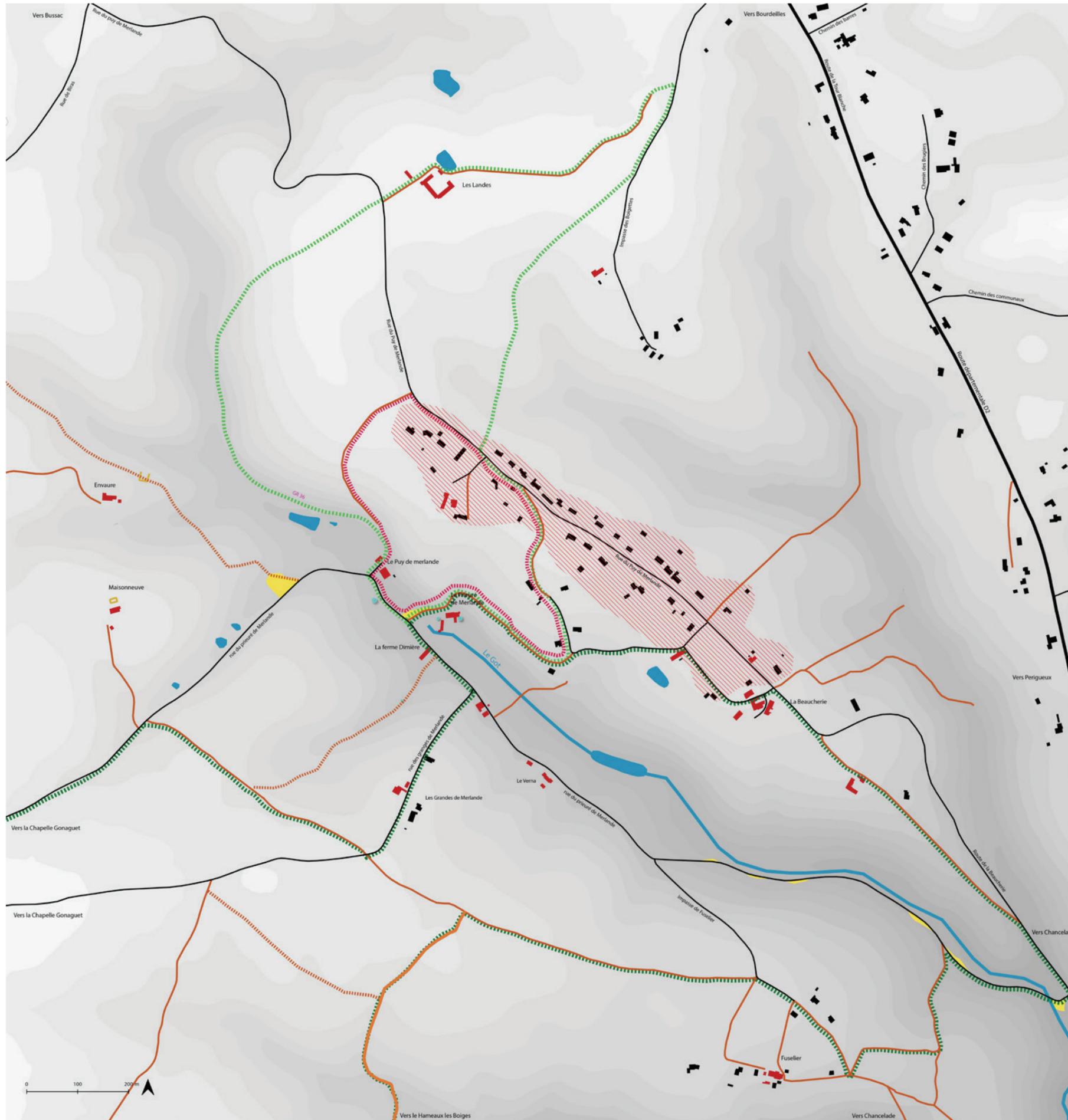
**Le socle géologique du territoire  
Des implantations bâties en relation avec le territoire**



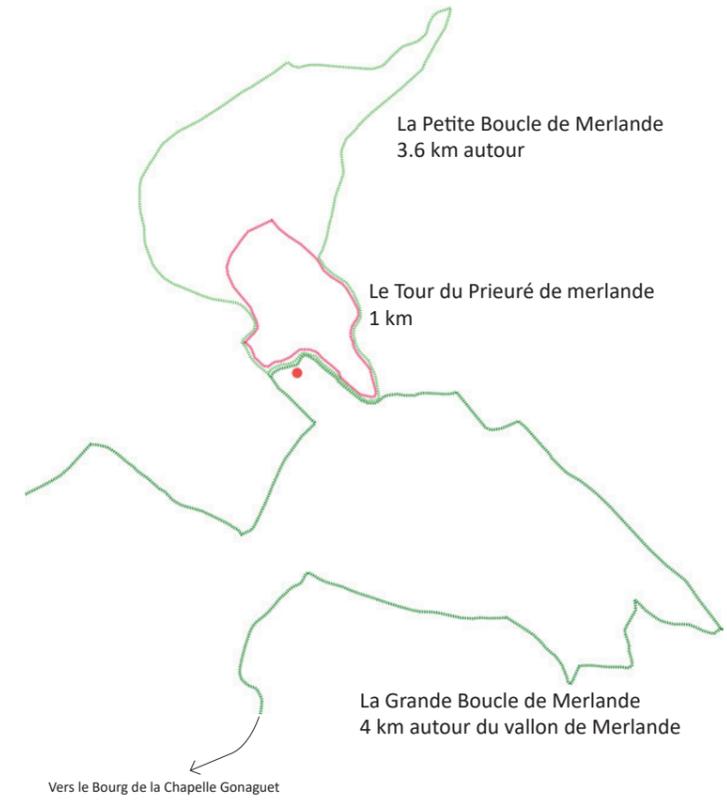
06 - 2023

Source :

Atelier ARCADIE



Les Boucles de Randonnées répertoriées



L'implantation des hommes sur le territoire

Deux logiques d'implantation sur la vallée

- Habitat ancien dispersé ou ruiné (antérieur à 1920)
- Habitat contemporain
- Logique urbaine résidentielle
- Ruine identifiée
- Espace de stationnement et refuge au bord des voies

Une implantation des chemins et des usages

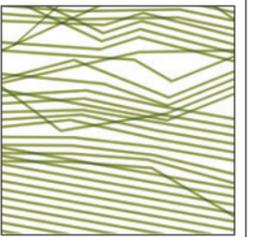
- Routes départementales
- Routes communales
- Chemins existants identifiés
- Chemins disparus

Boucle de randonnée

- Chemin de Grande Randonnée- GR 36
- La Grande Boucle de Randonnée
- La Petite Boucle de Merlande

TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

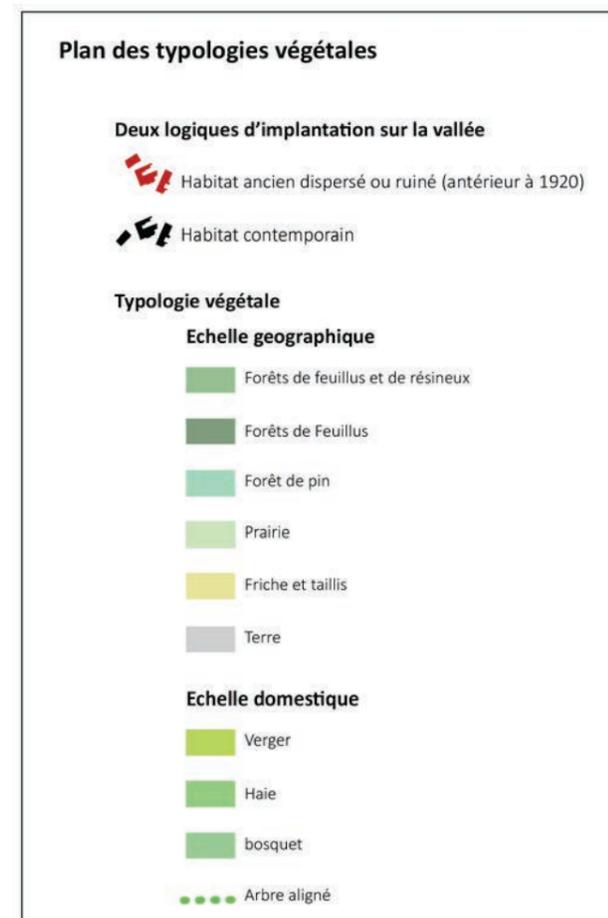
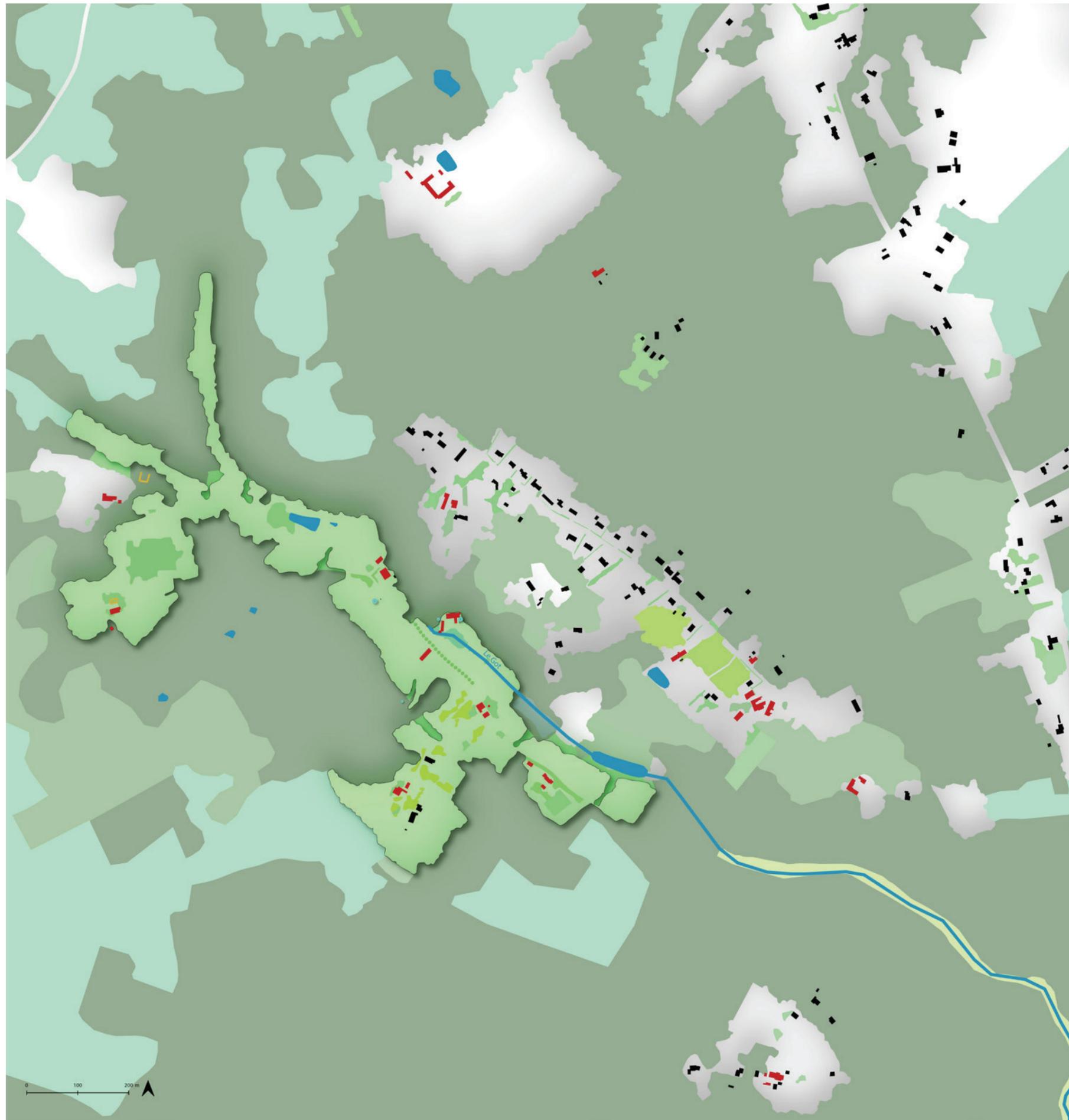
Cartes des implantations humaines sur le territoire



06 - 2023

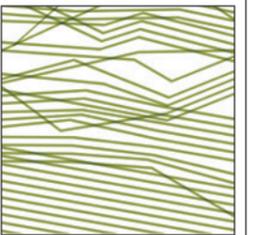
Source :

Atelier ARCADIE



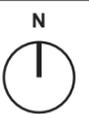
**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



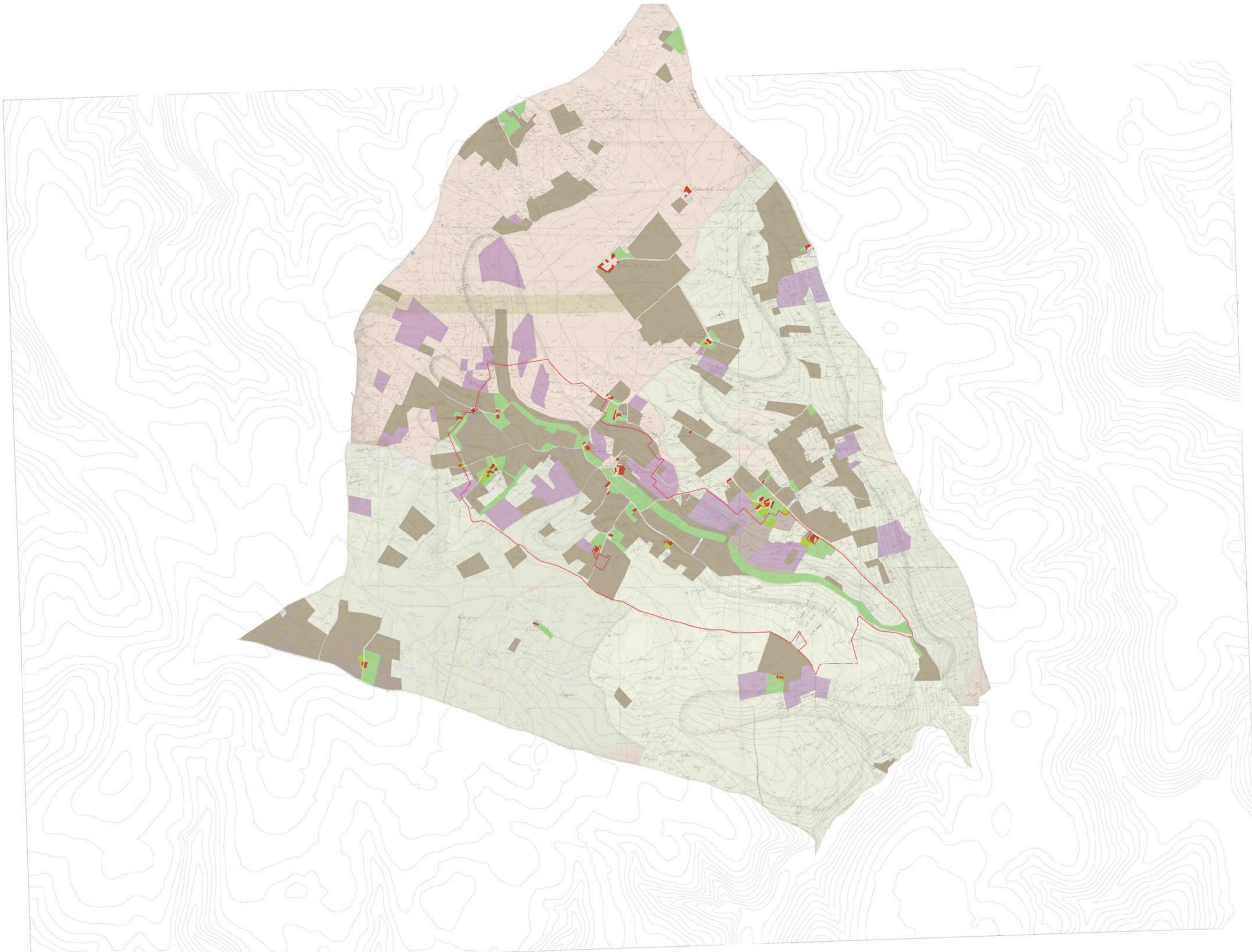
**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
 1 rue Le Corbusier  
 33 600 Pessac

**Carte des structures végétales du Vallon de Merlande**



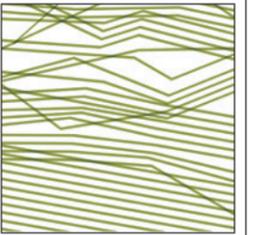
06 - 2023

**Source :**  
 Atelier ARCADIE



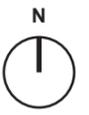
**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



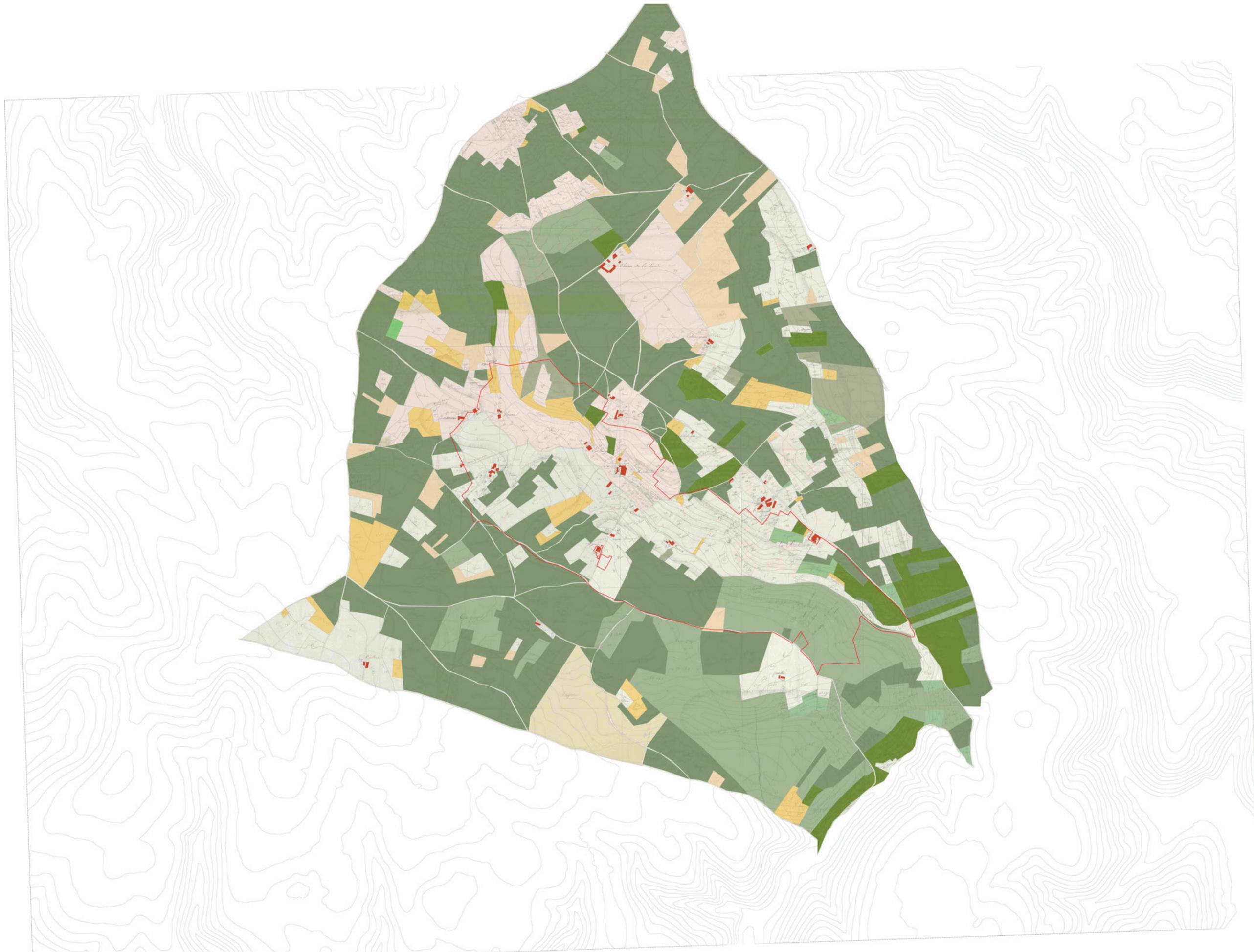
**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Cadastre  
Napoléonien  
Organisation  
de l'espace  
agricole**



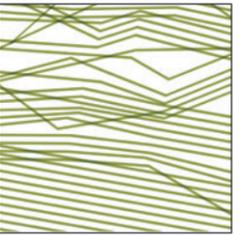
06 - 2023

Source :  
Atelier Arcadie



**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Cadastre  
Napoléonien  
Répartition  
de l'espace  
couvert arboré**

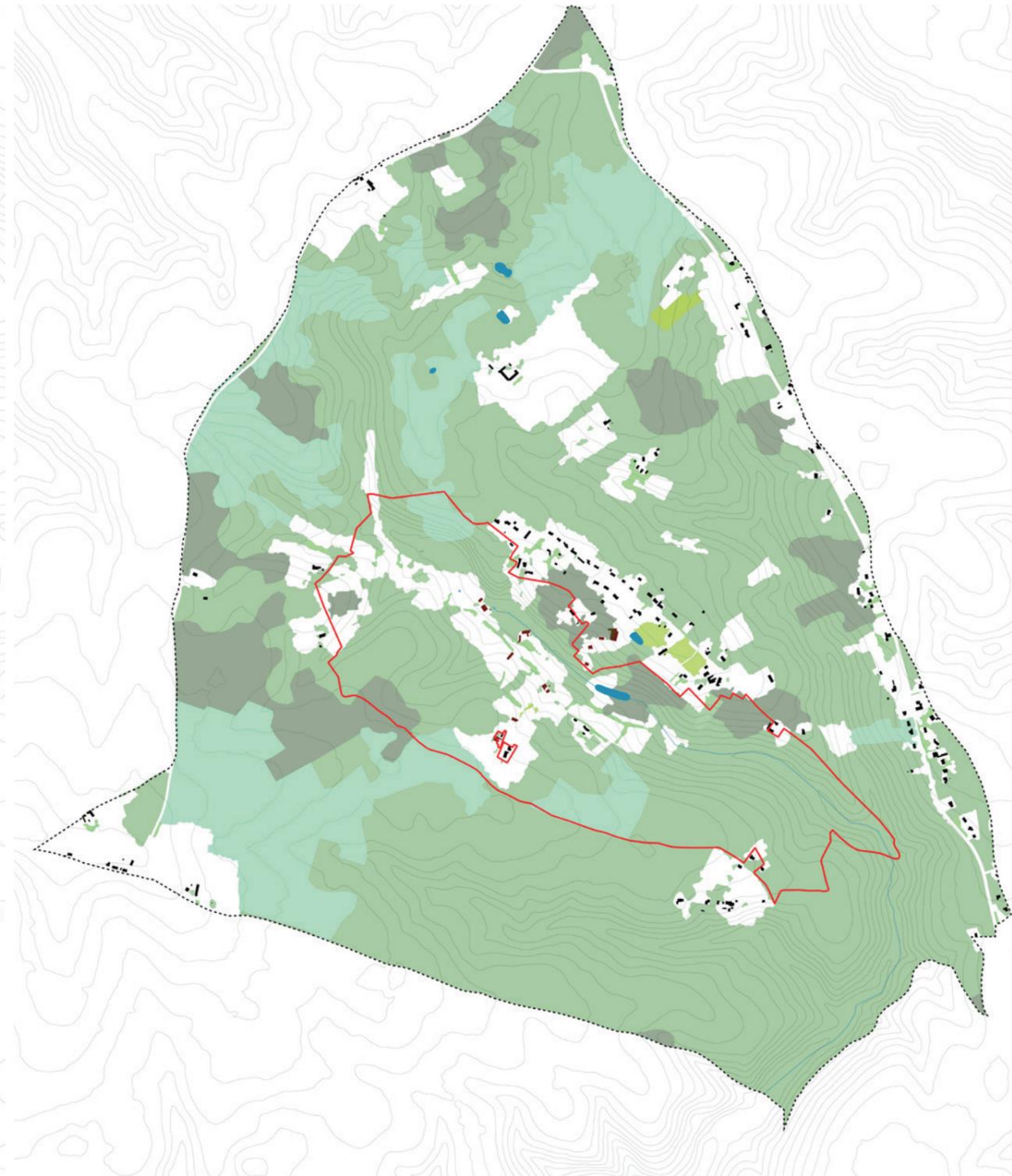


06 - 2023

Source :  
Atelier Arcadie



Paysage ouvert - Cadastre Napoléonien 1820



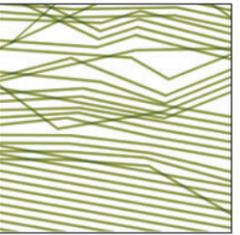
Une fermeture progressive du paysage - 2023

 Périmètre Site inscrit

 Clairières /Espace ouvert sur la vallée

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Un paysage ouvert vers un paysage resserré sur la vallée**

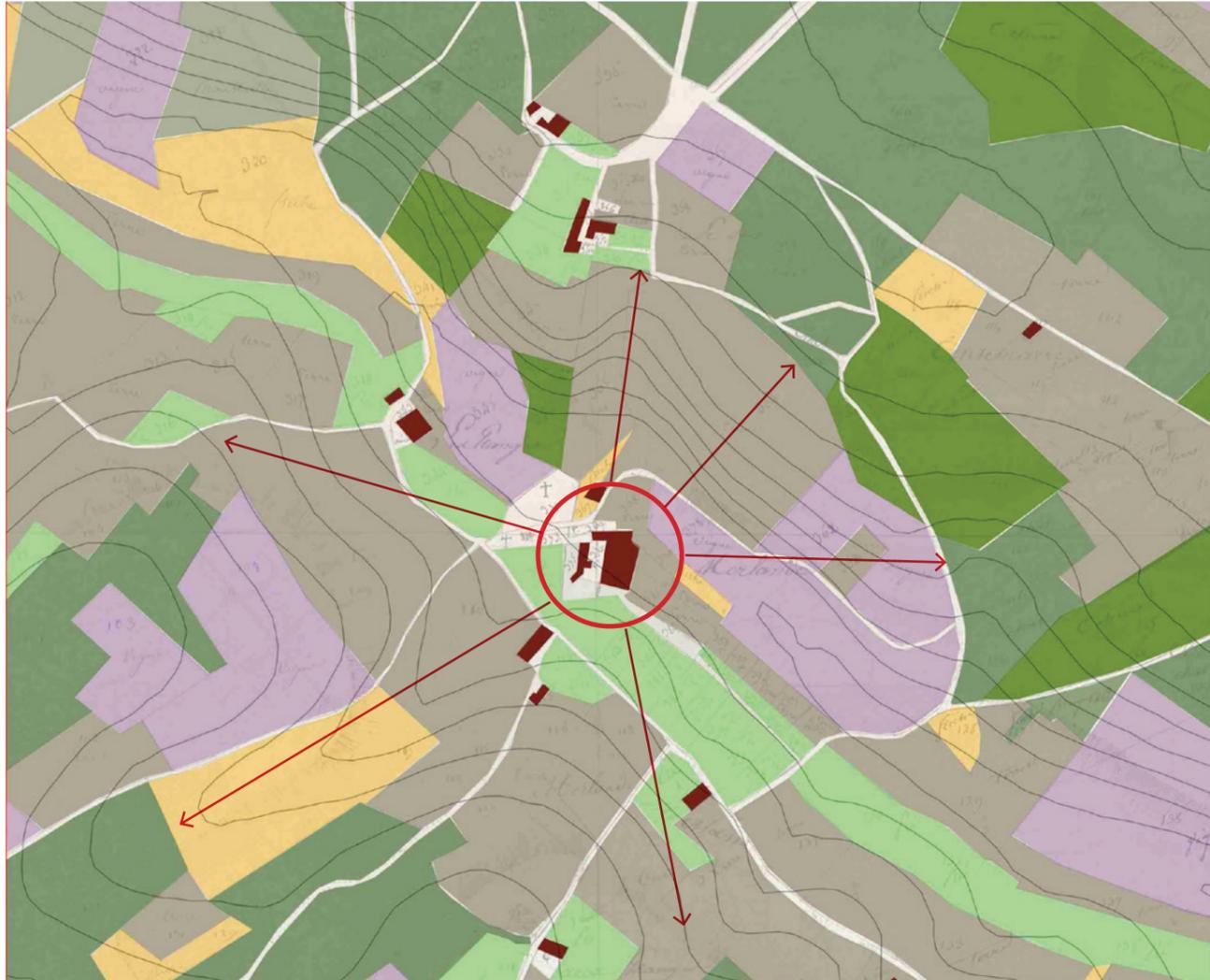


06 - 2023

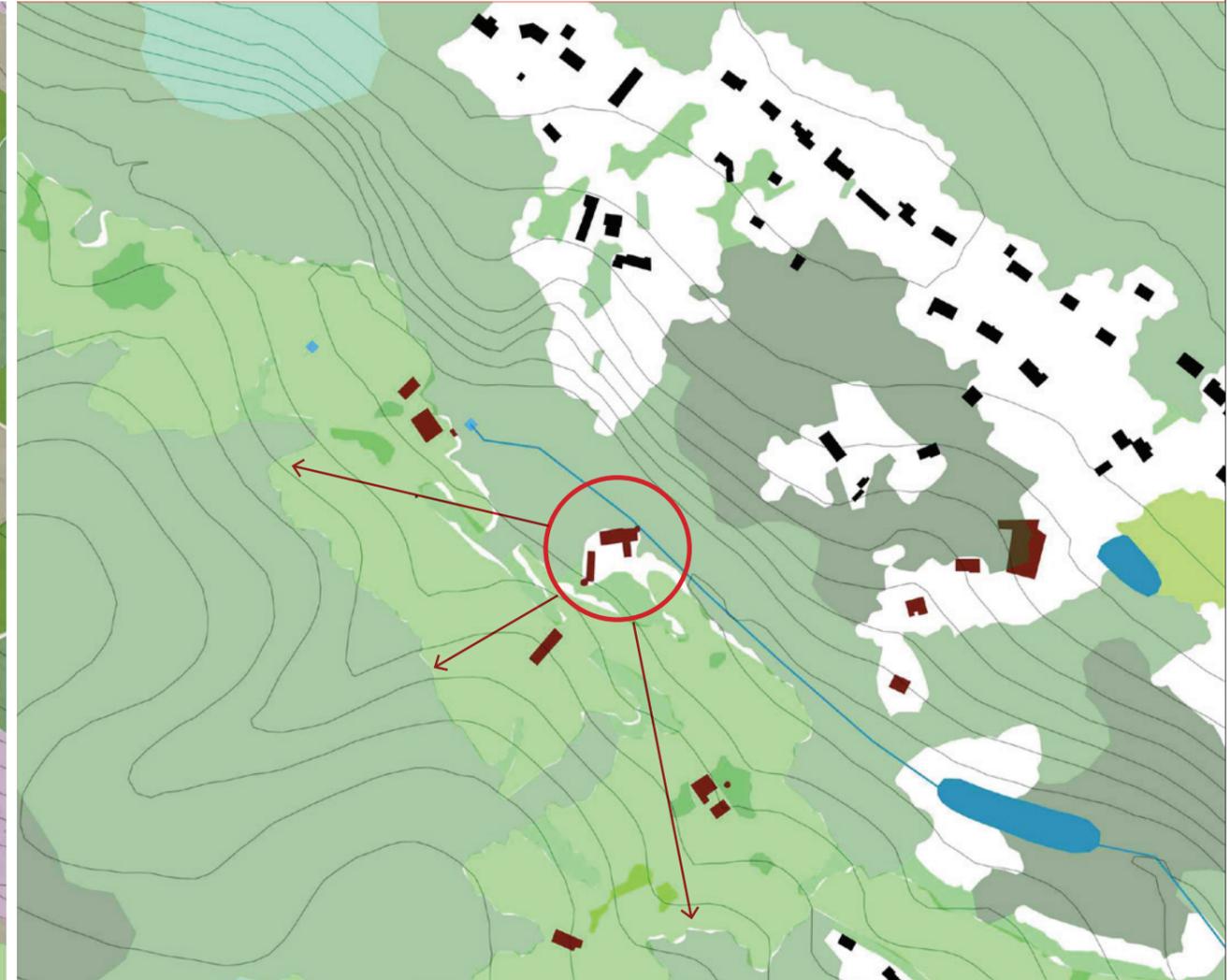
Source :

Atelier ARCADIE

Une activité agricole et vivrière organisée autour du Prieuré



Gain de l'espace boisé vers le Prieuré : Un espace ouvert seulement sur le Sud



**LEGENDE - Le cadastre napoléonien de 1810**

**Un territoire structuré des coteaux boisés et un vallon ouvert sur le ciel**

- Forêt de châtaignier
- Taillis de Châtaignier
- Forêt de chêne
- Taillis et brousaille
- Futaie
- Bruyère/Lande
- Friche

**Une agriculture orienté sur un système de polyculture-élevage autour du Prieuré de Merlande sur les versants et les vallons**

- Terre
- Vigne
- Prairie
- Jardin

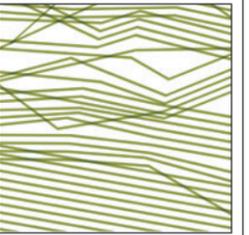
**LEGENDE - Le plan des sols Aujourd'hui**

**Une prairie ouverte qui s'ouvre timidement sur le ciel**

- Forêts de feuillus et de résineux
- Forêt de Feuillus
- Forêt de Pin maritime
- Bosquet
- Brousaille et Taillis
- Prairie

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Organisation de l'espace autour du Prieuré**



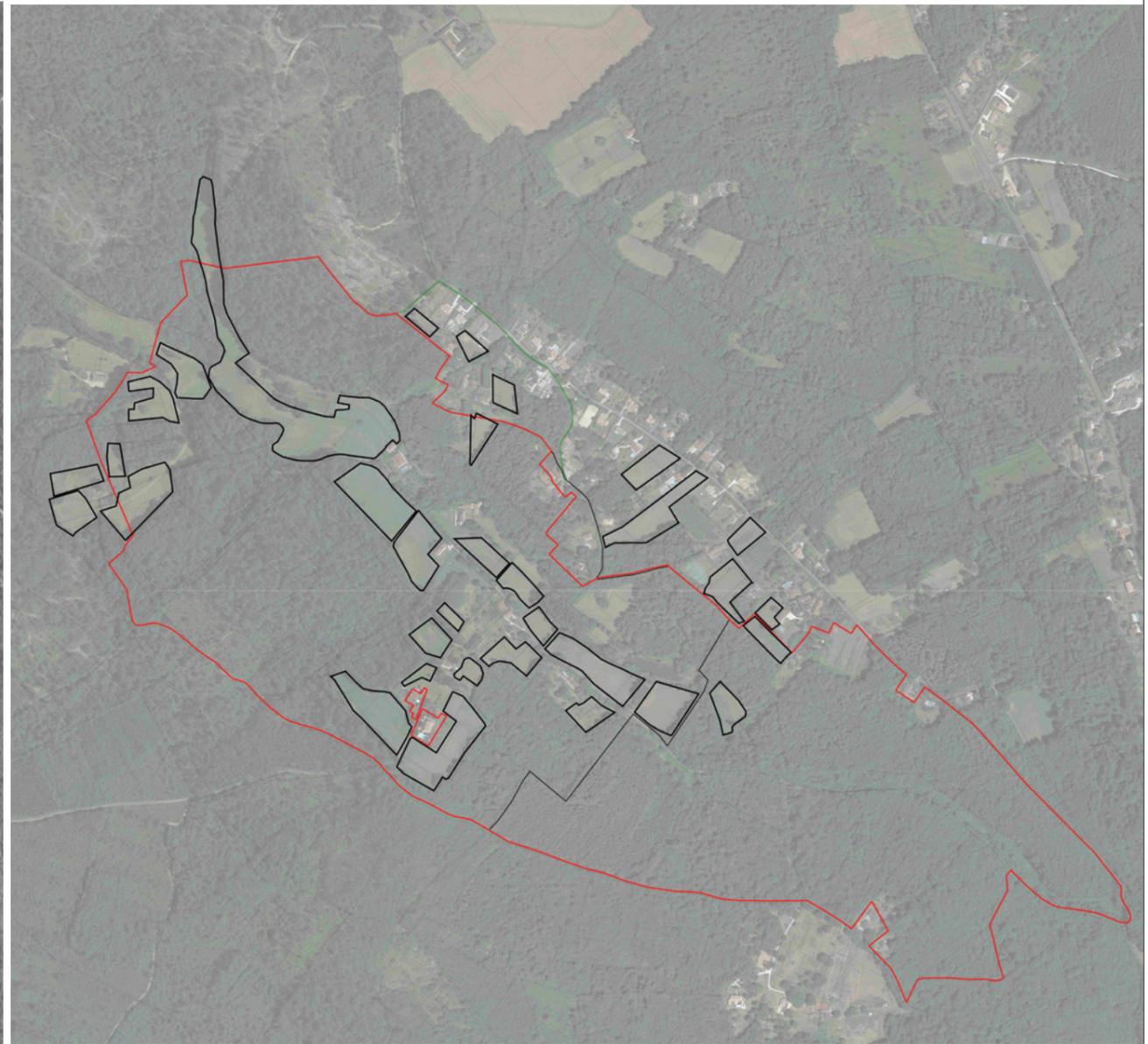
06 - 2023

Source :

Atelier ARCADIE



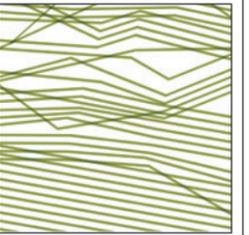
Parcelle agricole - 1945



Parcelle agricole - 2023

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

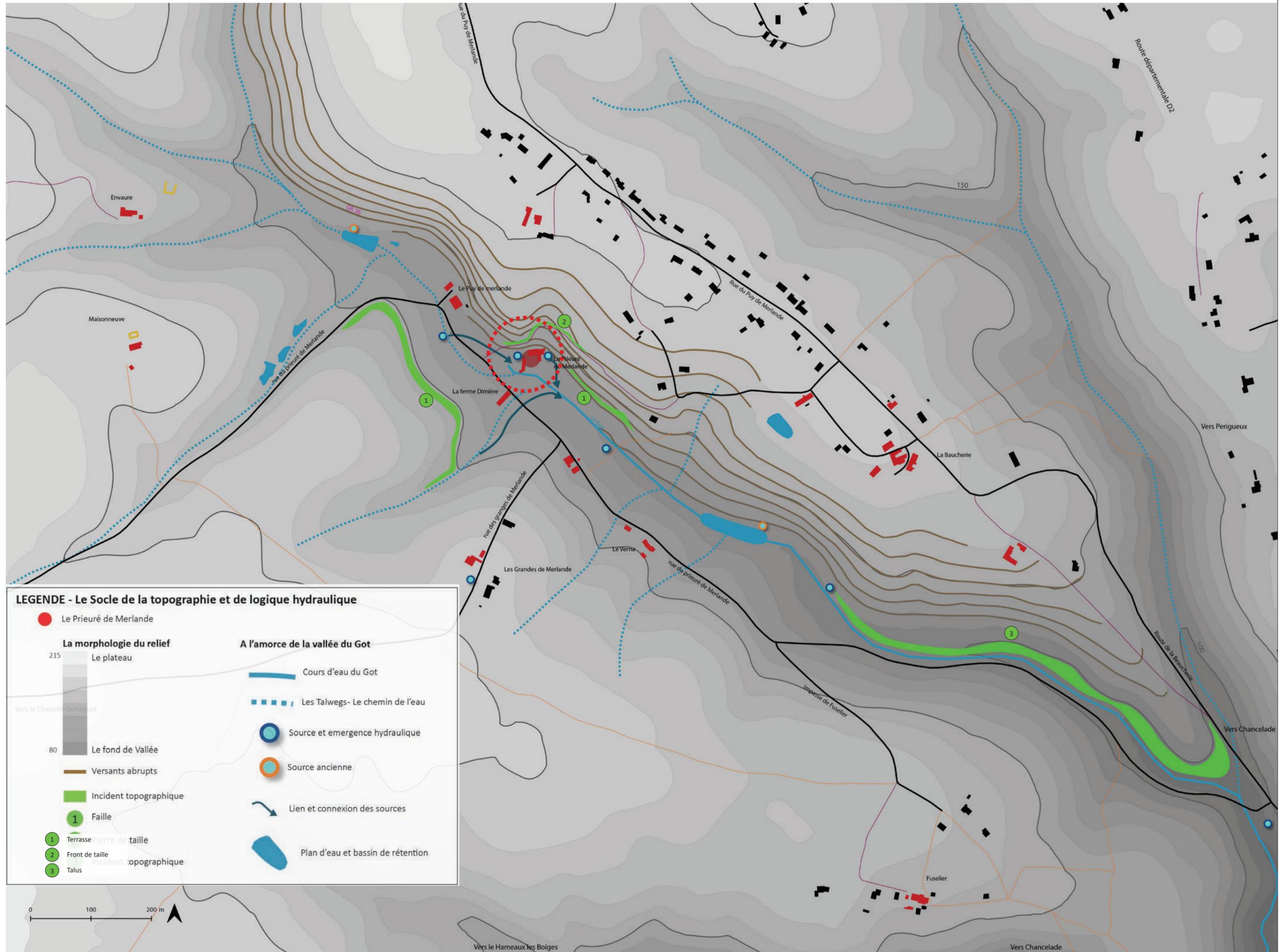
**Évolution du  
parcellaire  
agricole  
(1945/2023)**



06 - 2023

Source :

Atelier ARCADIE



**LEGENDE - Le Socle de la topographie et de logique hydraulique**

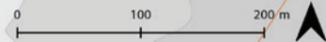
- Le Prieuré de Merlande

**La morphologie du relief**

- 215 Le plateau
- Vers la Chapelle-Gonaguet
- 80 Le fond de Vallée
- Versants abrupts
- Incident topographique
- 1 Faille
- 2 Terrasse Pierre de taille
- 3 Front de taille
- Incident topographique
- Talus

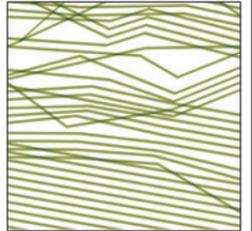
**A l'amorce de la vallée du Got**

- Cours d'eau du Got
- Les Talwegs- Le chemin de l'eau
- Source et émergence hydraulique
- Source ancienne
- Lien et connexion des sources
- Plan d'eau et bassin de rétention



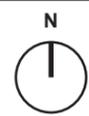
**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



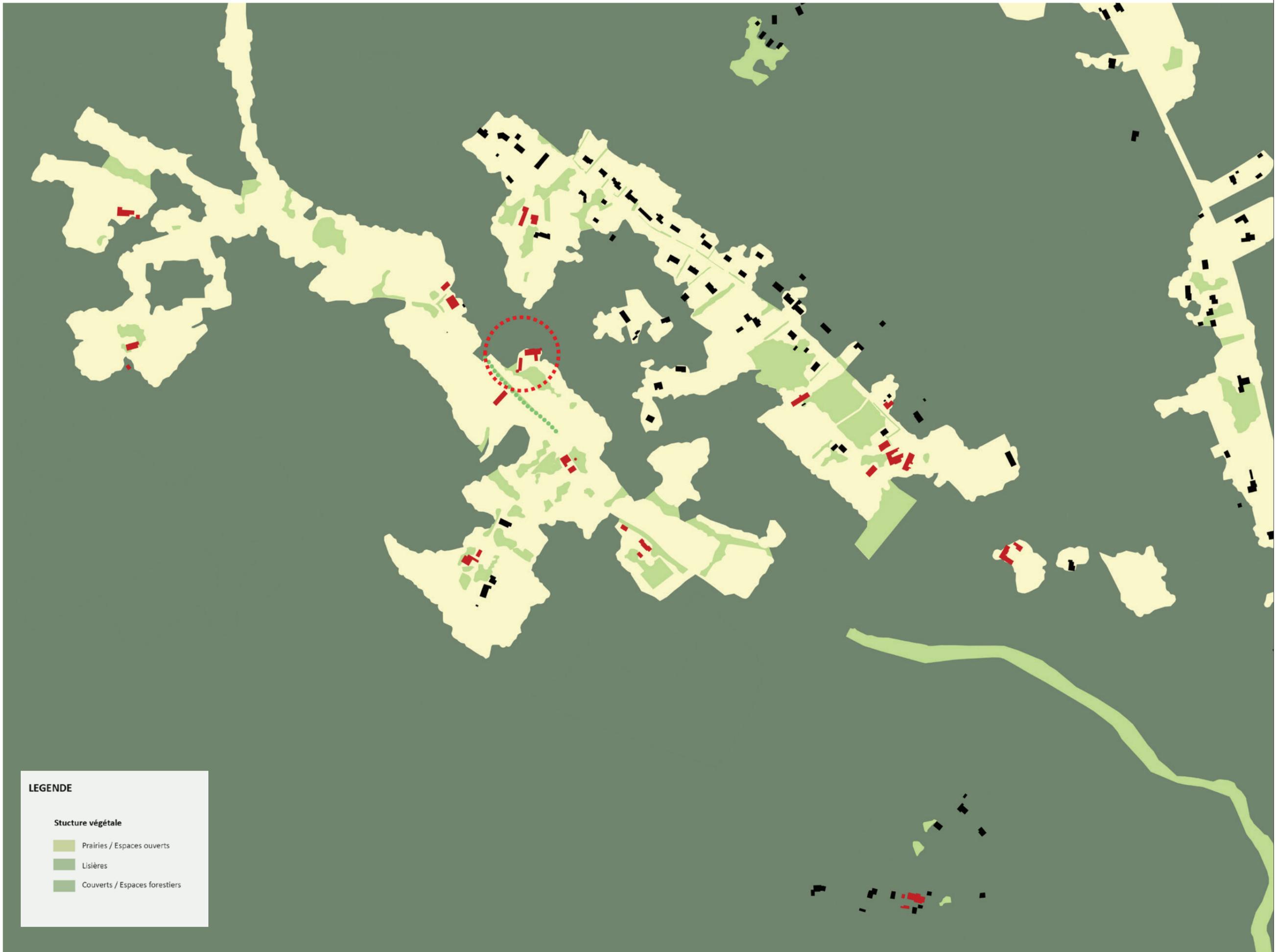
**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
 1 rue Le Corbusier  
 33 600 Pessac

**La géographie Socle Topographique et hydraulique**



06 - 2023

Source :  
 Atelier ARCADIE



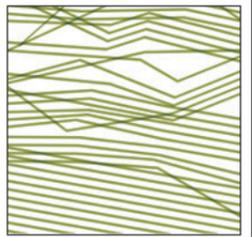
**LEGENDE**

**Structure végétale**

-  Prairies / Espaces ouverts
-  Lisières
-  Couverts / Espaces forestiers

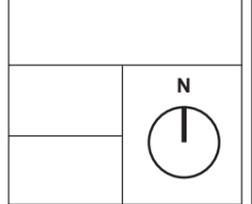
**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Typologie et structure végétale**



06 - 2023

**Source :**  
*Atelier ARCADIE*



## ZONES HUMIDES PROBABLES

- Légende**
- Périmètre du site classé
  - Parcellaire cadastral
  - Bâtiment cadastré
  - Limite communale
- Probabilité de présence d'une zone humide**
- Supérieure à 78 %

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; PatriNat (OFB-MHNN-CNRS-IRD) ; Université de Rennes 2 ; Institut Agro Rennes Angers ; INRAE ; Tour du Valat  
Fond de plan utilisé : Sans objet

0 100 200 300 400 m

Réalisée par Baptiste GORET, le 5 mars 2024  
Vérifiée par Thomas SIRE

Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr

SIRE Conseil  
19 Place du Président Kennedy  
49 100 ANGERS  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr

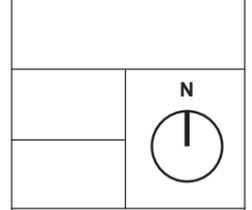
### TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



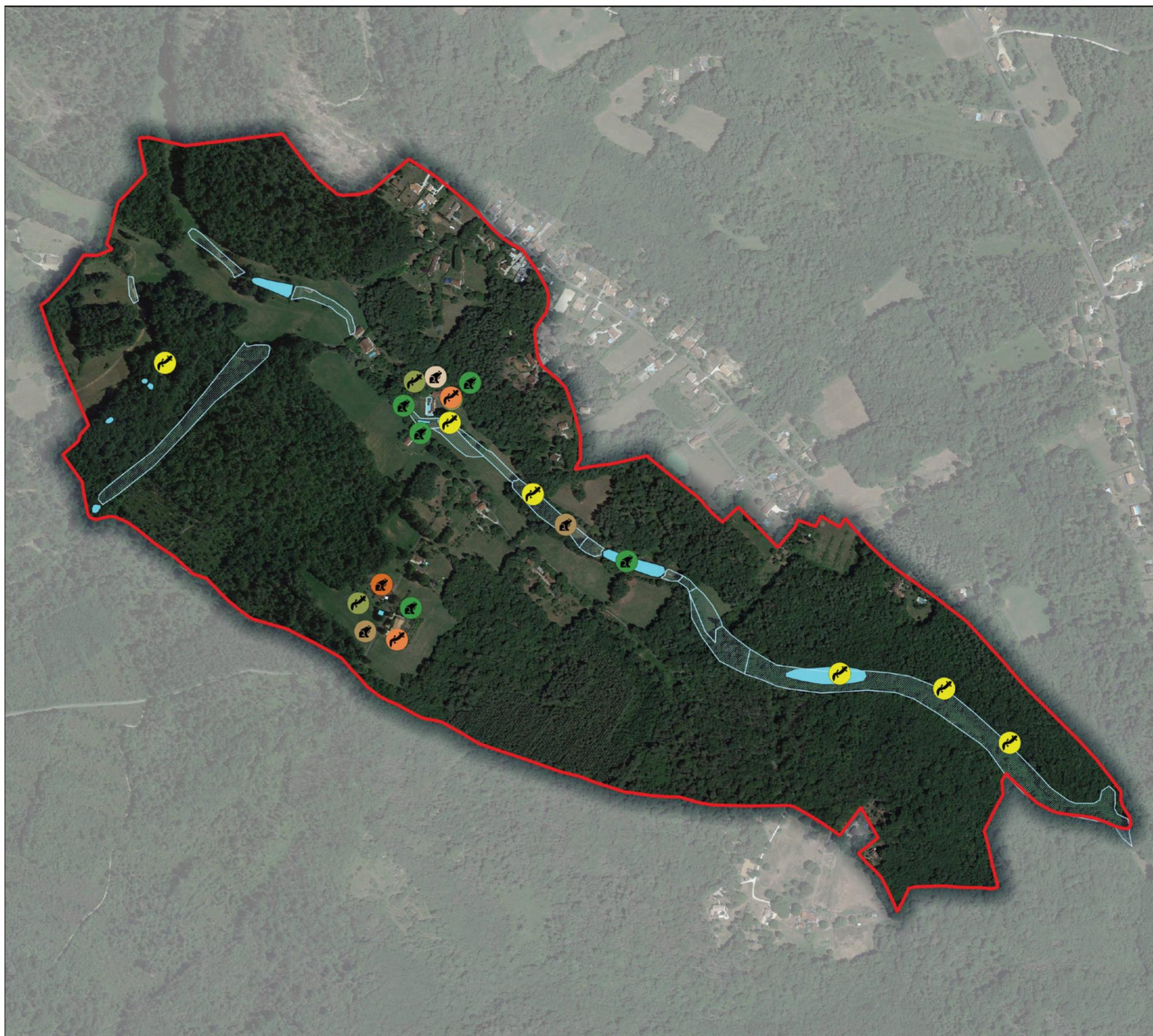
ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

### Cartographie des zones humides probables



06 - 2023

Source :  
*SIRE Conseil*



## HABITATS HUMIDES ET AQUATIQUES - AMPHIBIENS

### Légende

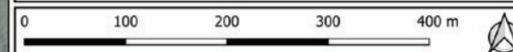
- Aire d'Etude Immédiate (AEI)
- Zone humide
- Point d'eau

### AMPHIBIENS

- Alyte accoucheur
- Crapaud épineux
- Grenouille agile
- Grenouille verte
- Salamandre tachetée
- Triton marbré
- Triton palmé

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; Terrain SIRE Conseil 2023

Fond de plan utilisé : OSM Standard



Réalisée par Baptiste GORET, le 13 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE



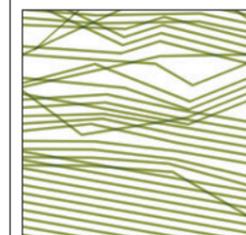
Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr



SIRE Conseil  
19 Place du Président Kennedy  
49 100 ANGERS  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr

## TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



### ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1 rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC

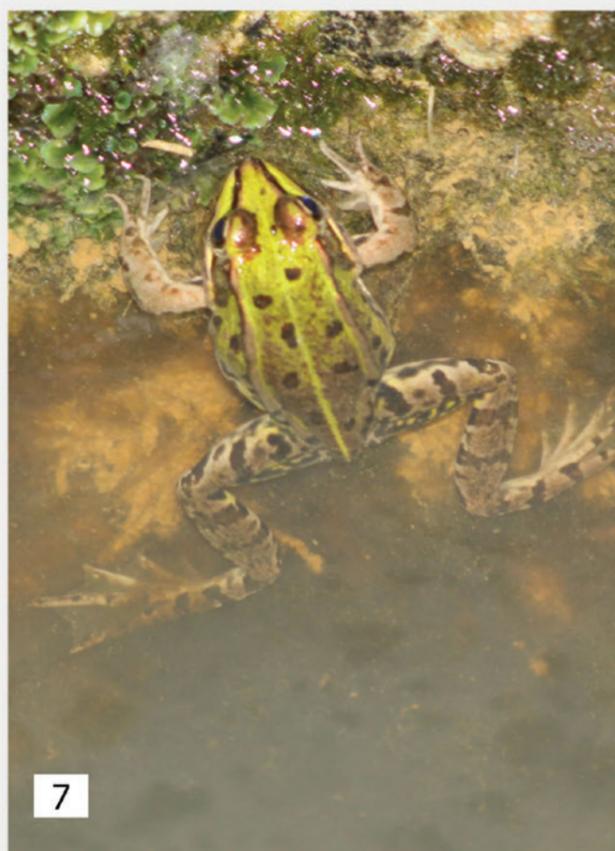
### Cartographie SIRE conseil



06 - 2023

Source :

SIRE Conseil



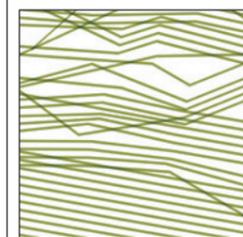
## AMPHIBIENS ET REPTILES

### Légende

- 1 : Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- 2 : Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- 3 : Alytes accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- 4 : Triton marbré (*Triturus marmoratus*)
- 5 : Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
- 6 : Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- 7 : Grenouille verte (*Pelophylax kl.*)

## TABLE D'ILLUSTRATION

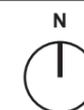
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

## Trombinoscope Faunistique



06 - 2023

Source :  
SIRE Conseil

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; Terrain SIRE Conseil 2023

Fond de plan utilisé :

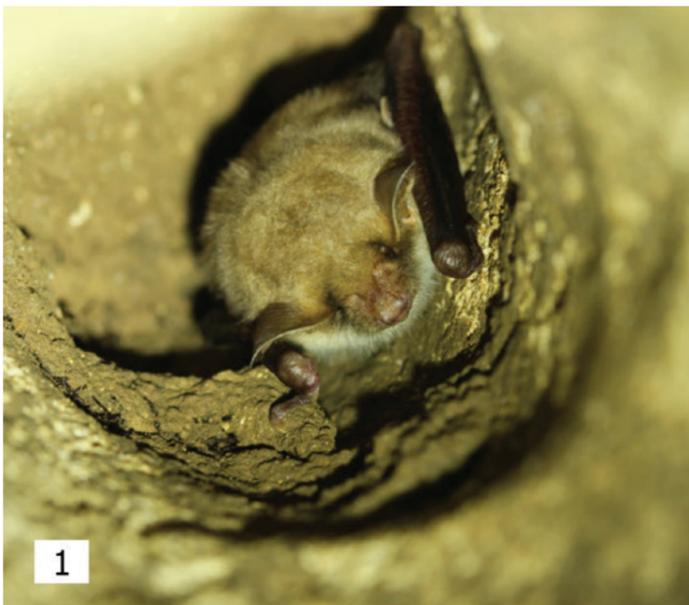
Réalisée par Baptiste GORET, le 13 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE



Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr



SIRE Conseil  
19 Place du Président Kennedy  
49 100 ANGERS  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr



1



2



3



5



6



4

## CHIROPTERES

### Légende

1 : Grand-petit murin (*Myotis myotis*)

2 : Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

3 : Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) (INPN)

4 : Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

5 : Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

6 : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) (INPN)

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; Terrain SIRE Conseil 2023

Réalisée par Baptiste GORET, le 13 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE



Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr



SIRE Conseil  
19 Place du Président Kennedy  
49 100 ANGERS  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr

## TABLE D'ILLUSTRATION

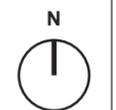
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

## Trombinoscope Faunistique



06 - 2023

Source :

SIRE Conseil



1



2



3



4



5



6



7



8

## OISEAUX

### Légende

- 1 : Mésange charbonnière (Parus major)
- 2 : Pinson de arbres (Fringilla coelebs)
- 3 : Pic épeiche (Dendrocopos major)
- 4 : Sittelle torchepot (Sitta europaea)
- 5 : Buse variable (Buteo buteo)
- 6 : Mésange nonnette (Poecile palustris)
- 7 : Héron cendré (Ardea cinerea) (INPN)
- 8 : Chouette hulotte (Strix aluco) (INPN)

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; Terrain SIRE Conseil 2023

Fond de plan utilisé :

Réalisée par Baptiste GORET, le 13 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE



Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr



SIRE Conseil  
19 Place du Président Kennedy  
49 100 ANGERS  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr

## TABLE D'ILLUSTRATION

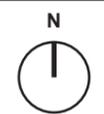
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

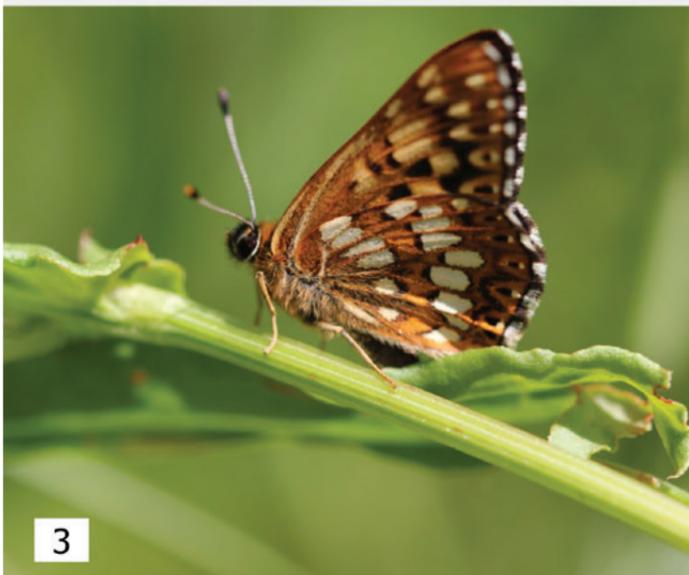
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

## Trombinoscope Faunistique



06 - 2023

Source :  
SIRE Conseil



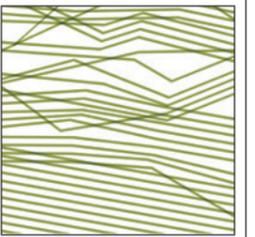
## PAPILLONS ET ODONATES

### Légende

- 1 : Agrion orangé (*Platycnemis acutipennis*)
- 2 : Azuré du trèfle (*Cupido argiades*)
- 3 : Lucine (*Hamearis lucina*)
- 4 : Petite nymphe au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*)
- 5 : Céphale (*Coenonympha arcania*)
- 6 : Azuré des Anthyllides (*Cyaniris semiargus*)
- 7 : Gomphe joli (*Gomphus pulchellus*)
- 8 : Libellule déprimée (*Libellula depressa*)

## TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

## Trombinoscope Faunistique



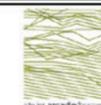
06 - 2023

Source :  
SIRE Conseil

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; Terrain SIRE Conseil 2023

Fond de plan utilisé :

Réalisée par Baptiste GORET, le 13 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE



Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr



SIRE Conseil  
19 Place du Président Kennedy  
49 100 ANGERS  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr



## FLORE

### Légende

1 : Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*) (INPN)

2 : Globulaire commune (*Globularia vulgaris*)

3 : Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*)

4 : Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)

5 : Orchis bouffon (*Anacamptis morio*)

6 : Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*)

7 : Orchis pourpre (*Orchis purpurea*)

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; Terrain SIRE Conseil 2023

Fond de plan utilisé :

Réalisée par Baptiste GORET, le 13 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE



Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr



SIRE Conseil  
19 Place du Président Kennedy  
49 100 ANGERS  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr

## TABLE D'ILLUSTRATION

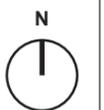
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

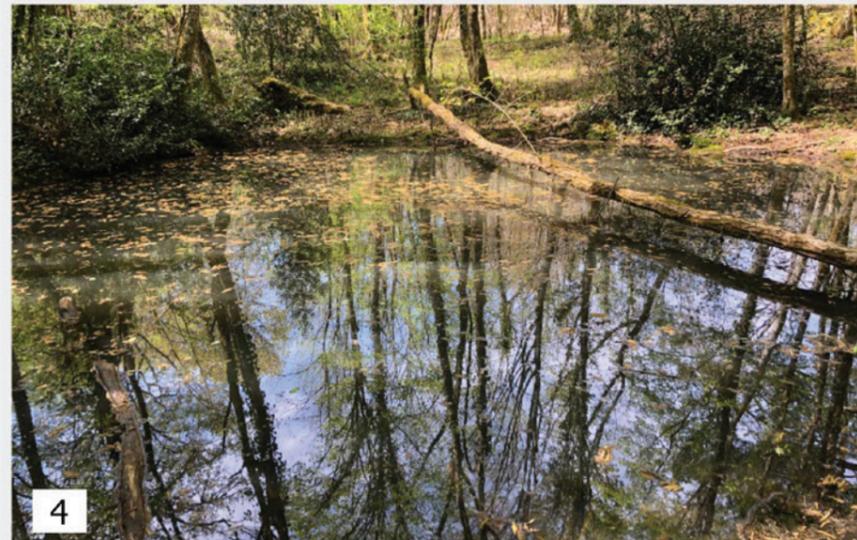
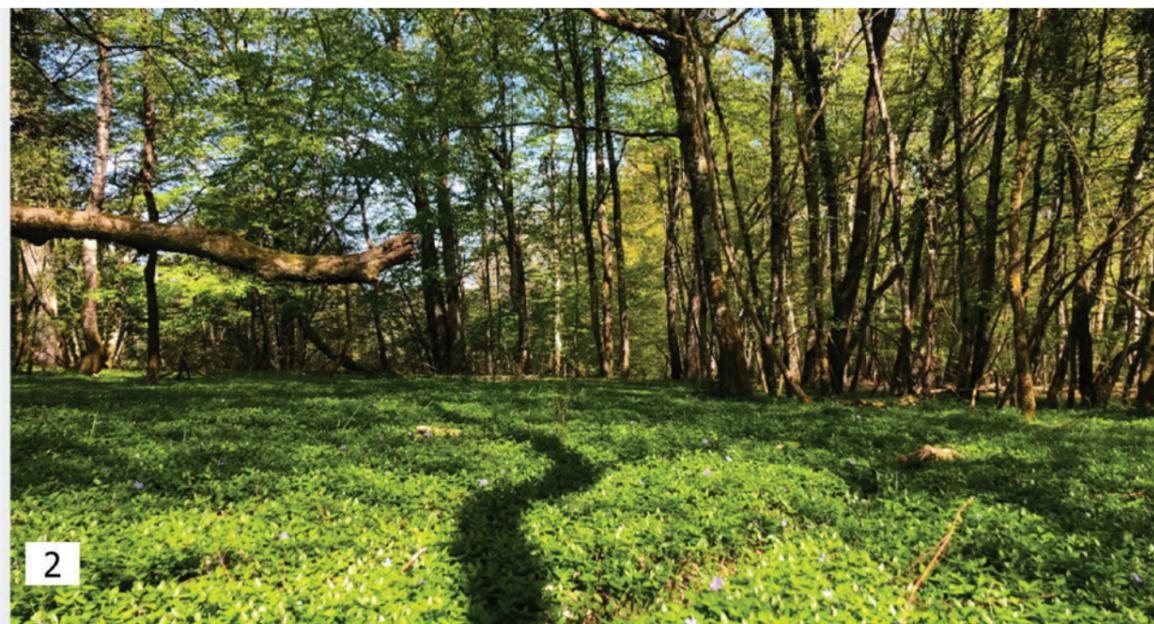
## Trombinoscope Floristique



06 - 2023

Source :

SIRE Conseil



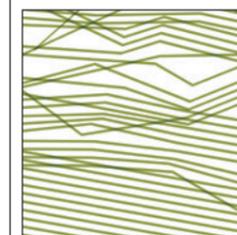
## HABITATS NATURELS

### Légende

- 1 : Prairie à Orchis
- 2 : Boisement de feuillus
- 3 : Prairie mésophile favorable aux insectes
- 4 : Mare forestière
- 5 : Boisement de conifères
- 6 : Milieux en cours de fermeture

### TABLE D'ILLUSTRATION

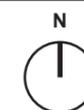
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**

1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

### Trombinoscope Des Habitats



06 - 2023

Source :  
SIRE Conseil

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; Terrain SIRE Conseil 2023

Fond de plan utilisé :

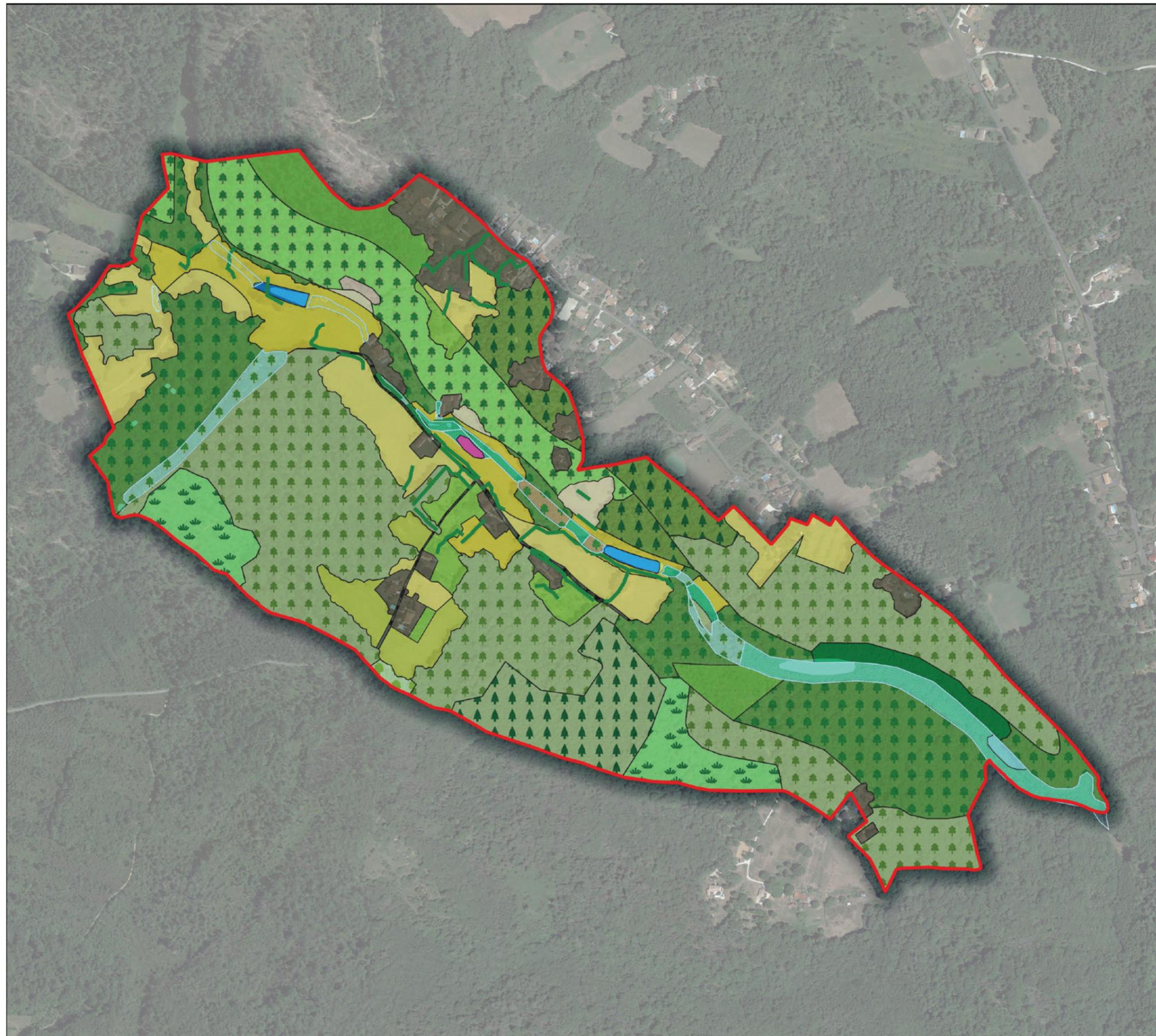
Réalisée par Baptiste GORET, le 13 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE



Atelier ARCADIE  
1 Rue Le Corbusier  
33 600 PESSAC  
05 56 52 18 96  
www.atelier-arcadie.fr



SIRE Conseil  
19 Place du Président Kennedy  
49 100 ANGERS  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr



## HABITATS NATURELS

### Légende

- Aire d'étude
  - Fritillaire pintade
  - Haie
  - Zone humide
- Habitats naturels (EUNIS) :**
- Ancienne prairie humide en cours de fermeture (E5.4)
  - Boisement de Pins sylvestres (G3.4)
  - Châtaigneraie à fruits (G1.7D)
  - Chênaie acidiphile (anciens taillis de châtaigniers en déprise) (G1.85)
  - Chênaie thermophile sur calcaire à Q. pubescens et Q. robur (G1.71)
  - Chênaie-charmaie (G1.A1)
  - Frênaie-chênaie fraîche à humide (G1.A12)
  - Plantation de Peupliers hybrides avec mégaphorbiaie (G1.C1)
  - Plantation de Pin maritime (G3.F12)
  - Lande à fougères et fourré à Ulex et Cytisus (F3.1)
  - Taillis de châtaigniers (G1.7D)
  - Taillis de charmes (G1.A3)
  - Cariçaie (D5.2)
  - Ecoulements à hélophytes (C3.11)
  - Etang (C1.1)
  - Ourlet calcicole à Bromus erectus et Juniperus communis (E5.2)
  - Prairie permanente humide (E3.41)
  - Prairie permanente méso-hygrophile (E3.41)
  - Prairie permanente mésophile (E2)
  - Prairie permanente mésophile à méso-hygrophile (E2)
  - Prairie permanente mésophile sur calcaire (E1)
  - Prairie temporaire mésophile (E2.6)
  - Logements et Jardins domestiques (J1.2\*X25)
  - Jardins domestiques et parcs arborés (X25)

Sources utilisées : Atelier Arcadie ; Cadastre PCI Vecteur ; Terrain SIRE Conseil 2023  
 Fond de plan utilisé : Google Satellite



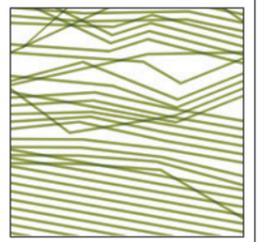
Réalisée par Baptiste GORET, le 13 juin 2023  
 Vérifiée par Thomas SIRE

Atelier ARCADIE  
 1 Rue Le Corbusier  
 33 600 PESSAC  
 05 56 52 18 96  
[www.atelier-arcadie.fr](http://www.atelier-arcadie.fr)

SIRE Conseil  
 19 Place du Président Kennedy  
 49 100 ANGERS  
 06 12 83 69 35  
[www.sire-conseil.fr](http://www.sire-conseil.fr)

## TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



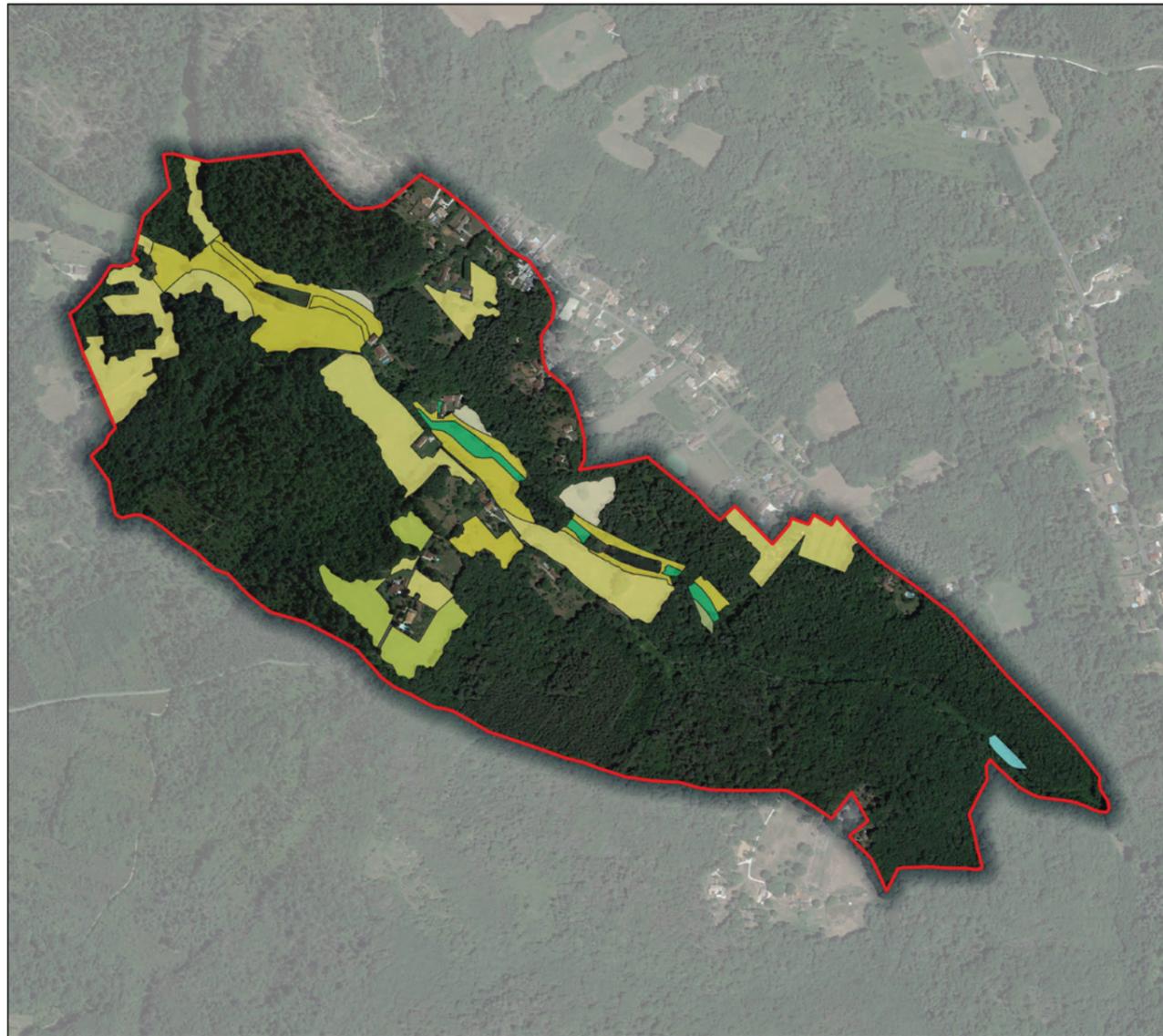
**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
 1 rue Le Corbusier  
 33 600 PESSAC

## Cartographie des habitats



06 - 2023

Source :  
 Cartographie SIRE conseil



**HABITATS NATURELS  
-  
MILIEUX OUVERTS**

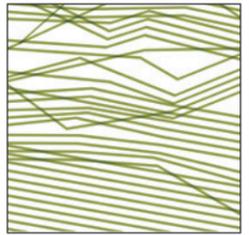
- Légende**
- Aire d'étude
  - Habitats naturels (EUNIS) :**
  - Caricac (D5.2)
  - Ecoulements à hélophytes (C3.11)
  - Prairie permanente humide (E3.41)
  - Prairie permanente méso-hygrophile (E3.41)
  - Prairie permanente mésophile (E2)
  - Prairie permanente mésophile à méso-hygrophile (E2)
  - Prairie permanente mésophile sur calcaire (E1)
  - Prairie temporaire mésophile (E2.6)

**HABITATS NATURELS  
-  
MILIEUX FERMES**

- Légende**
- Aire d'étude
  - Habitats naturels (EUNIS) :**
  - Boisement de Pins sylvestres (G3.4)
  - Châtaigneraie à fruits (G1.7D)
  - Chênaie acidophile (anciens bails de châtaigniers en déprise) (G1.85)
  - Chênaie thermophile sur calcaire à Q. pubescens et Q. robur (G1.71)
  - Chênaie-charmaie (G1.A1)
  - Frénale-chênaie fraîche à humide (G1.A12)
  - Plantation de Peupliers hybrides avec mégaphorbiale (G1.C1)
  - Plantation de Pin maritime (G3.P12)
  - Taillis de châtaigniers (G1.7D)
  - Taillis de charmes (G1.A3)

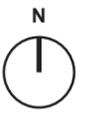
**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



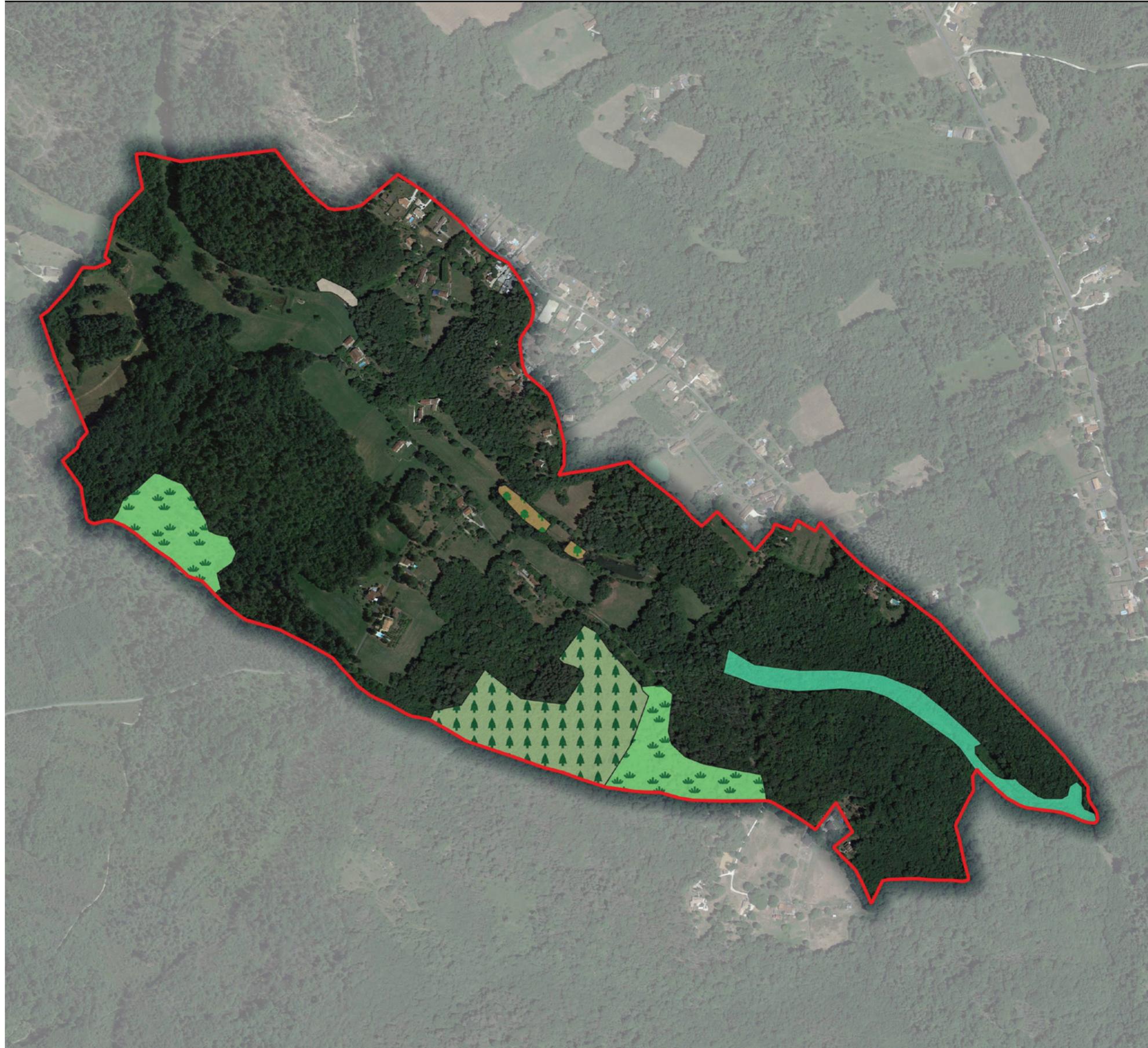
**ATELIER ARCADIE //  
Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Cartographie des habitats  
ouverts et  
fermés**



06 - 2023

**Source :**  
*Cartographie SIRE conseil*



**HABITATS NATURELS  
-  
MILIEUX DE TRANSITION**

**Légende**

 Aire d'étude

**Habitats naturels (EUNIS) :**

 Ancienne prairie humide en cours de fermeture (E5.4)

 Ourlet calcicole à Bromus erectus et Juniperus communis (E5.2)

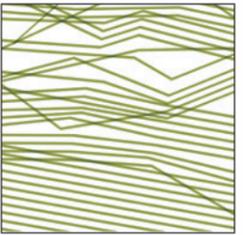
 Plantation de Peupliers hybrides avec mégaphorbiaie (G1.C1) : Voué à exploitation

 Plantation de Pin maritime (G3.F12) : Voué à exploitation

 Lande à fougères et fourré à Ulex et Cytisus (F3.1)

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Cartographie  
des enjeux de  
transition de  
milieux**



06 - 2023

Source :

*Cartographie SIRE conseil*

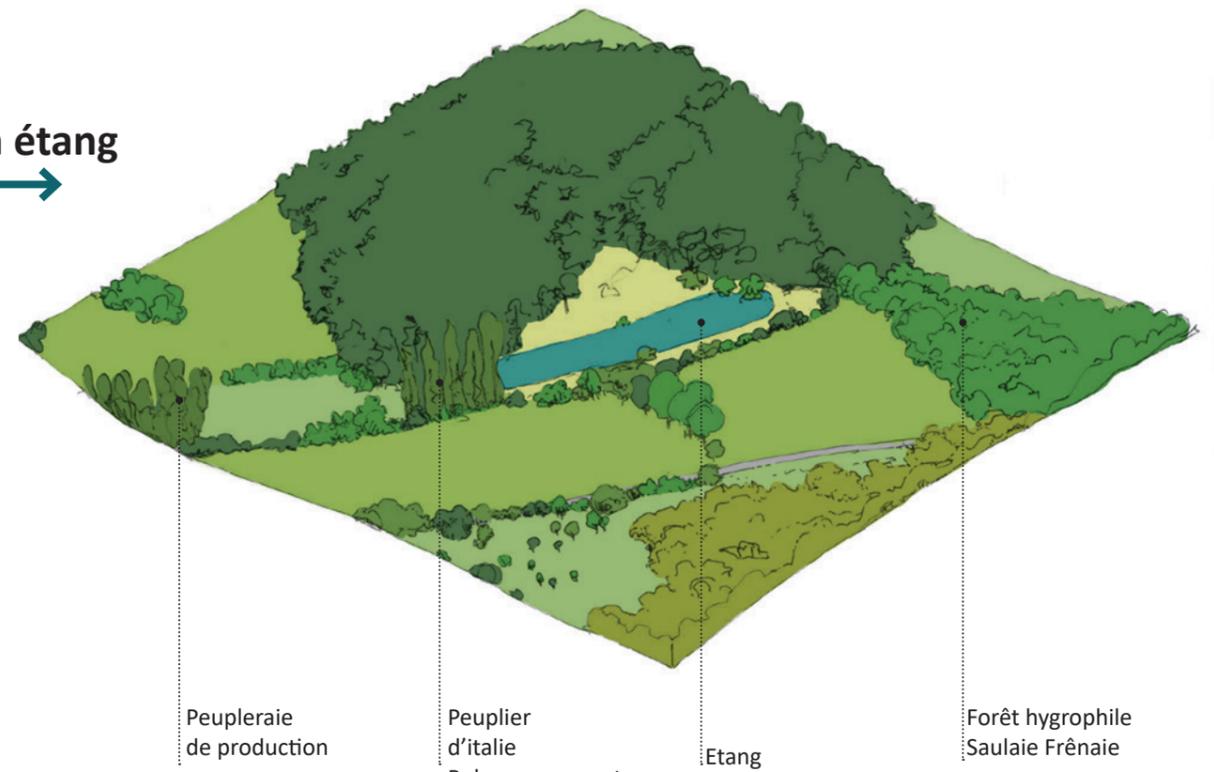


Bloc Diagramme : interprétation Etat du fond de vallée en 1945

Bloc Diagramme : Etat du fond de vallée en 2020



Création d'un étang



Mustela putorius



Cistude d'Europe

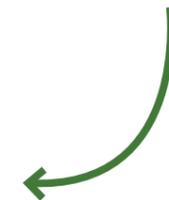
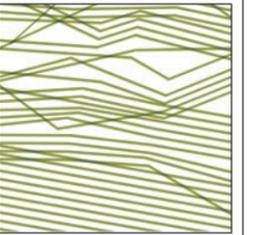


TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Les aménagements anthropiques participent au développement de la biodiversité



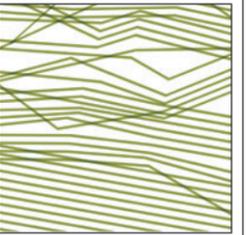
06 - 2023

Source :  
Atelier ARCADIE



TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



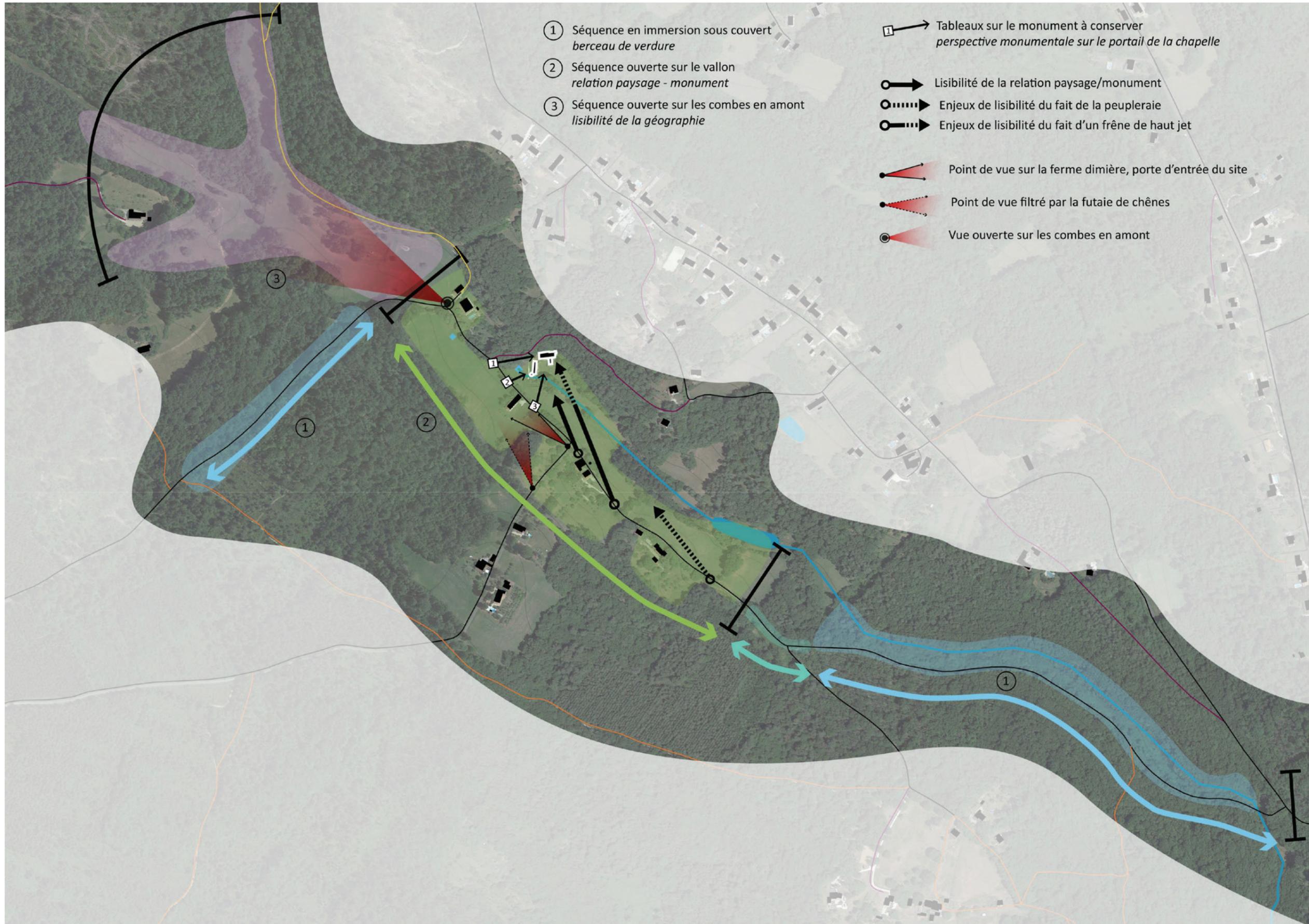
ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Séquençage de la vallée de Merlande



06 - 2023

Source :  
Atelier ARCADIE

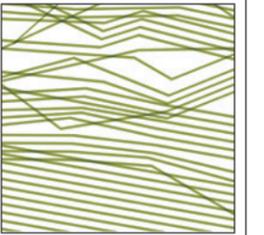


- ① Séquence en immersion sous couvert  
*berceau de verdure*
- ② Séquence ouverte sur le vallon  
*relation paysage - monument*
- ③ Séquence ouverte sur les combes en amont  
*lisibilité de la géographie*

- 1 → Tableaux sur le monument à conserver  
*perspective monumentale sur le portail de la chapelle*
- → Lisibilité de la relation paysage/monument
- → Enjeux de lisibilité du fait de la peupleraie
- → Enjeux de lisibilité du fait d'un frêne de haut jet
- → Point de vue sur la ferme dimière, porte d'entrée du site
- → Point de vue filtré par la futaie de chênes
- → Vue ouverte sur les combes en amont

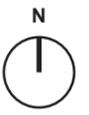
**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Enjeux et systèmes de vues de la vallée de Merlande**

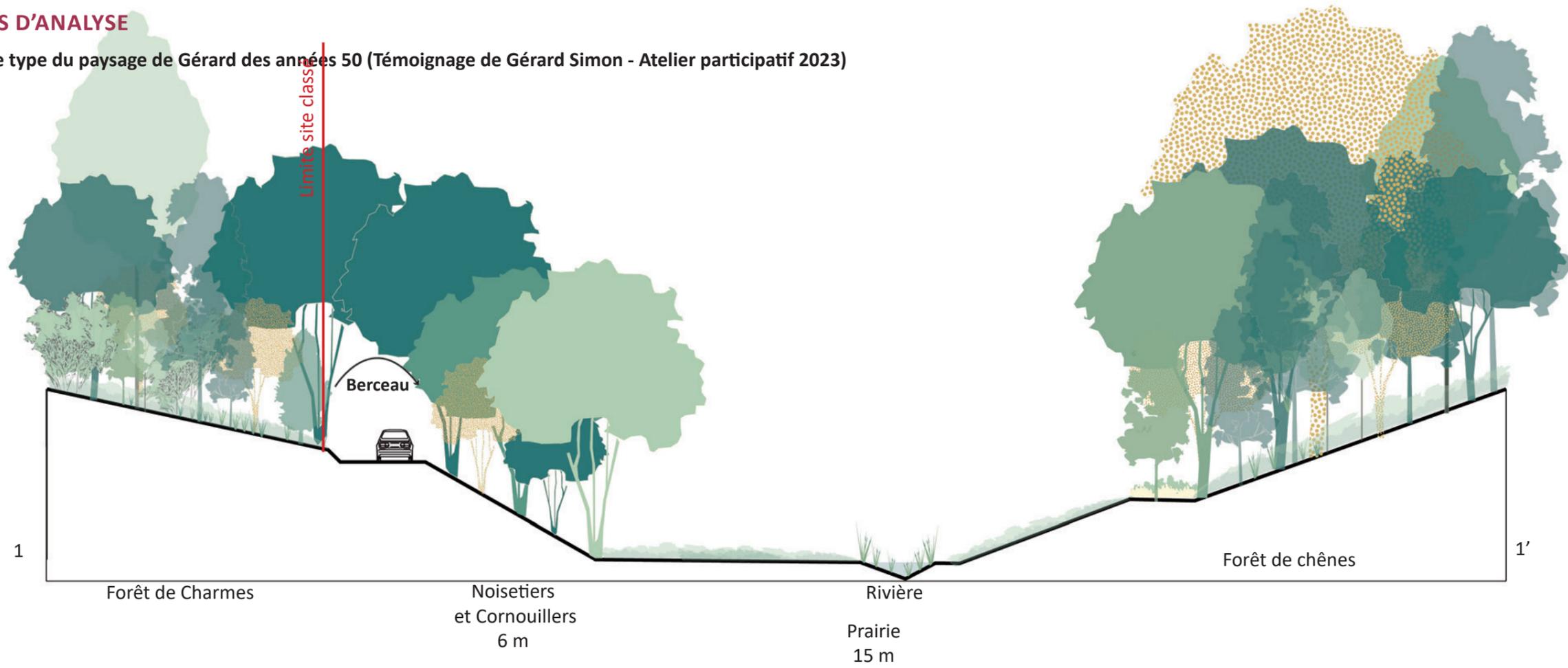


06 - 2023

Source :  
Atelier ARCADIE

**DOCUMENTS D'ANALYSE**

Coupe 1/1' Coupe type du paysage de Gérard des années 50 (Témoignage de Gérard Simon - Atelier participatif 2023)

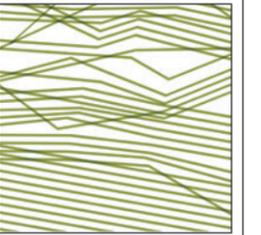


Coupe 1/1' Introduction du site classé du Vallon de Merlande



**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Coupes comparatives de l'entrée du site classé (1950/2023)**

1/200e

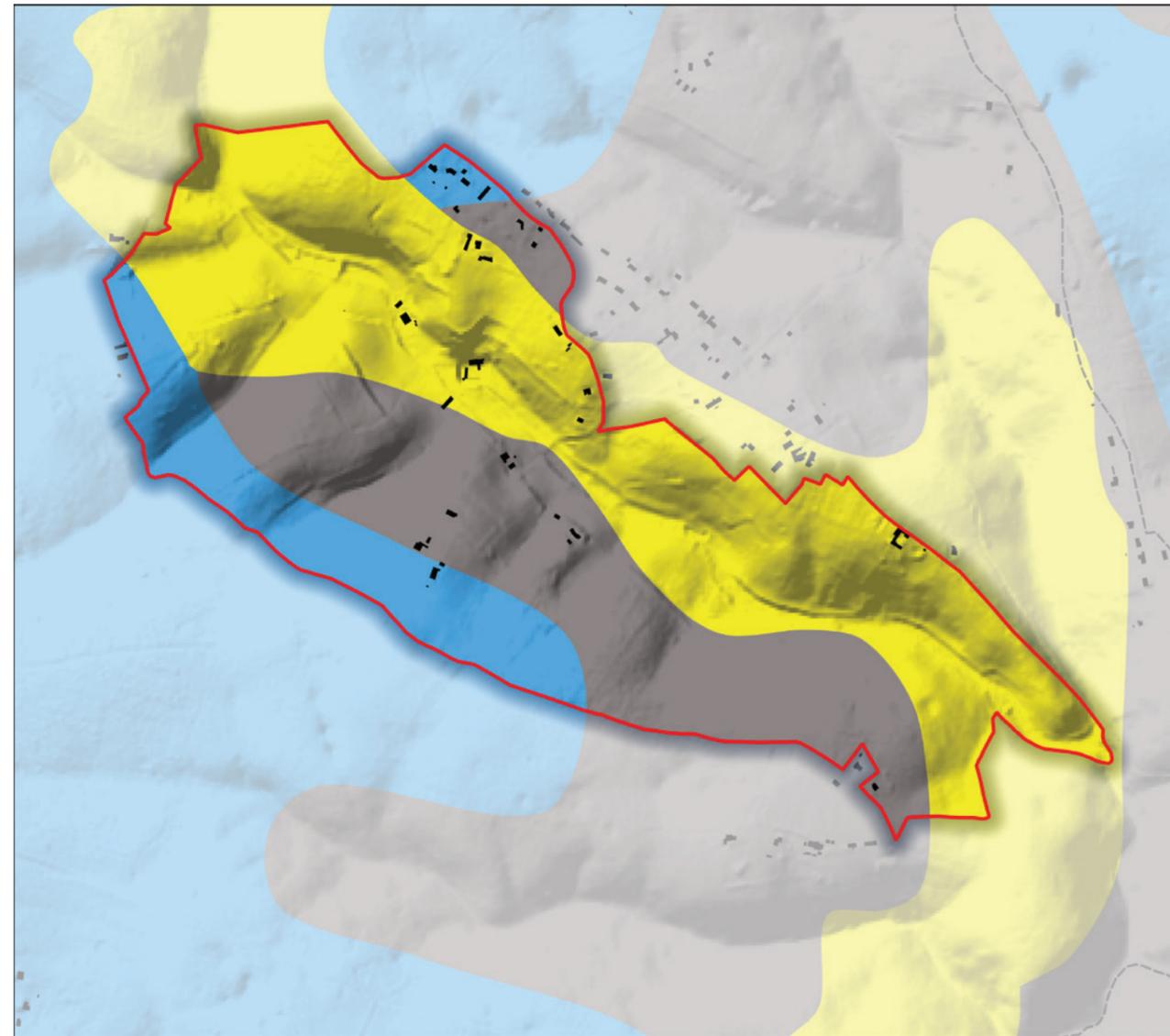
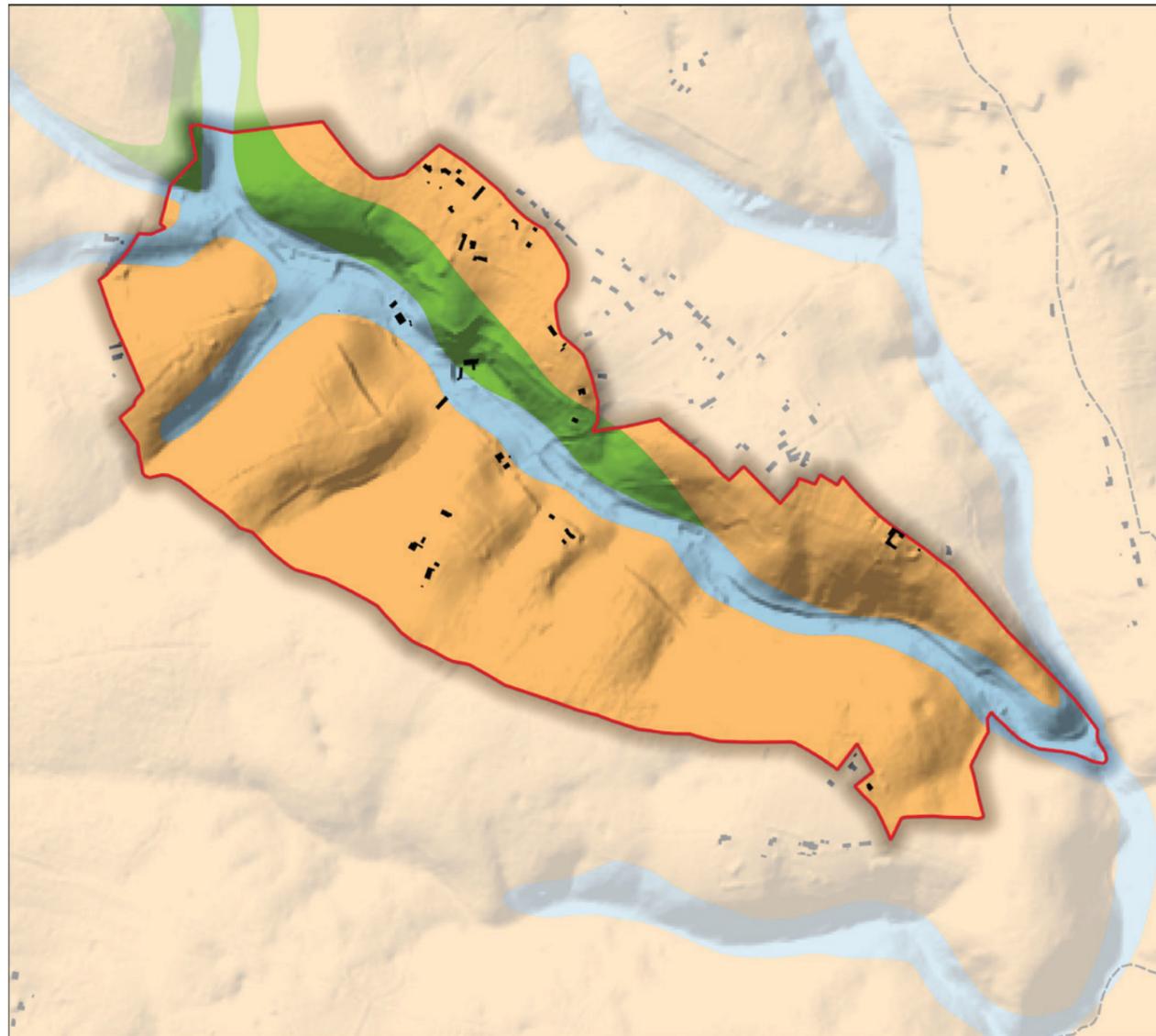


06 - 2023

Source :

Atelier ARCADIE





**GEOLOGIE**

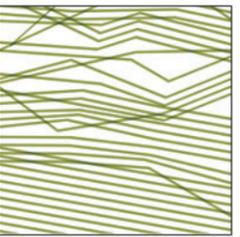
- Légende**
- Aire d'Etude Immédiate (AET)
  - Bâtiment cadastré
  - Limite communale
- Formation géologique**
- Formations superficielles : colluvions carbonatées de vallons secs ; sable limoneux à débris calcaires et argile sableuse à débris
  - Albiens du crétacé sup. : argiles kaoliniques, siliceuses à sableuses, parfois rubéfiées, à silex et chailles, avec apport local du Tertiaire
  - Santonien inf. à sup. : calcaires crayeux gris glaucoeux en plaquette évoluant dans le secteur sud avec apparition de silex noirs ou bruns et de rudistes
  - Coniacien indifférencié : calcaires gréseux, sables et marnes à la base puis calcaires bioclastiques et calcaires crayeux et glaucoeux ou calcaires à huître au sommet

**PEDOLOGIE**

- Légende**
- Aire d'Etude Immédiate (AET)
  - Limite communale
  - Bâtiment cadastré
- Type de sol**
- Sols calcaires, plus ou moins épais, sur calcaire crétacé et sols lessivés hydromorphes, sur argiles verdâtres sur calcaire crétacé, des bas de pente des coteaux de la Dronne
  - Sols lessivés hydromorphes et sols planosoliques, sur sables et argiles du Périgord, des plateaux du Haut-Riberacais
  - Sols planosoliques, sols lessivés tronqués et sols calcaireux, sur sables et argiles du Périgord, des versants du Haut-Riberacais

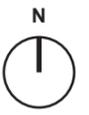
**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1 rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Cartographie du socle territorial**



06 - 2023

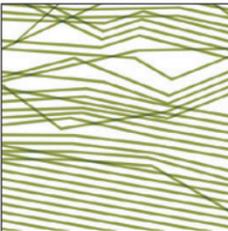
Source :

Cartographie SIRE conseil



**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Bloc du socle territorial**

06-2023

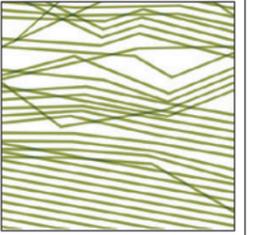
Source :  
Atelier ARCADIE

# 6 DOCUMENTS DE GESTION PAR THÉMATIQUES

EVOLUTION DU PAYSAGE PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Séquence  
L'immersion  
sous couvert  
végétal**

08-2024

Source :

*Atelier ARCADIE*



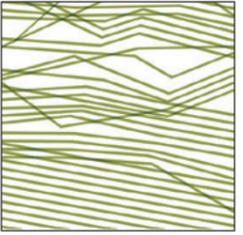
**Paysage actuel** : un  
espace essentiellement  
boisé en friche



**Paysage recomposé**  
à N+30 selon  
des processus  
agroécologiques,  
forestiers et/ou de  
pâturages

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //  
Paysagiste D.P.L.G.**

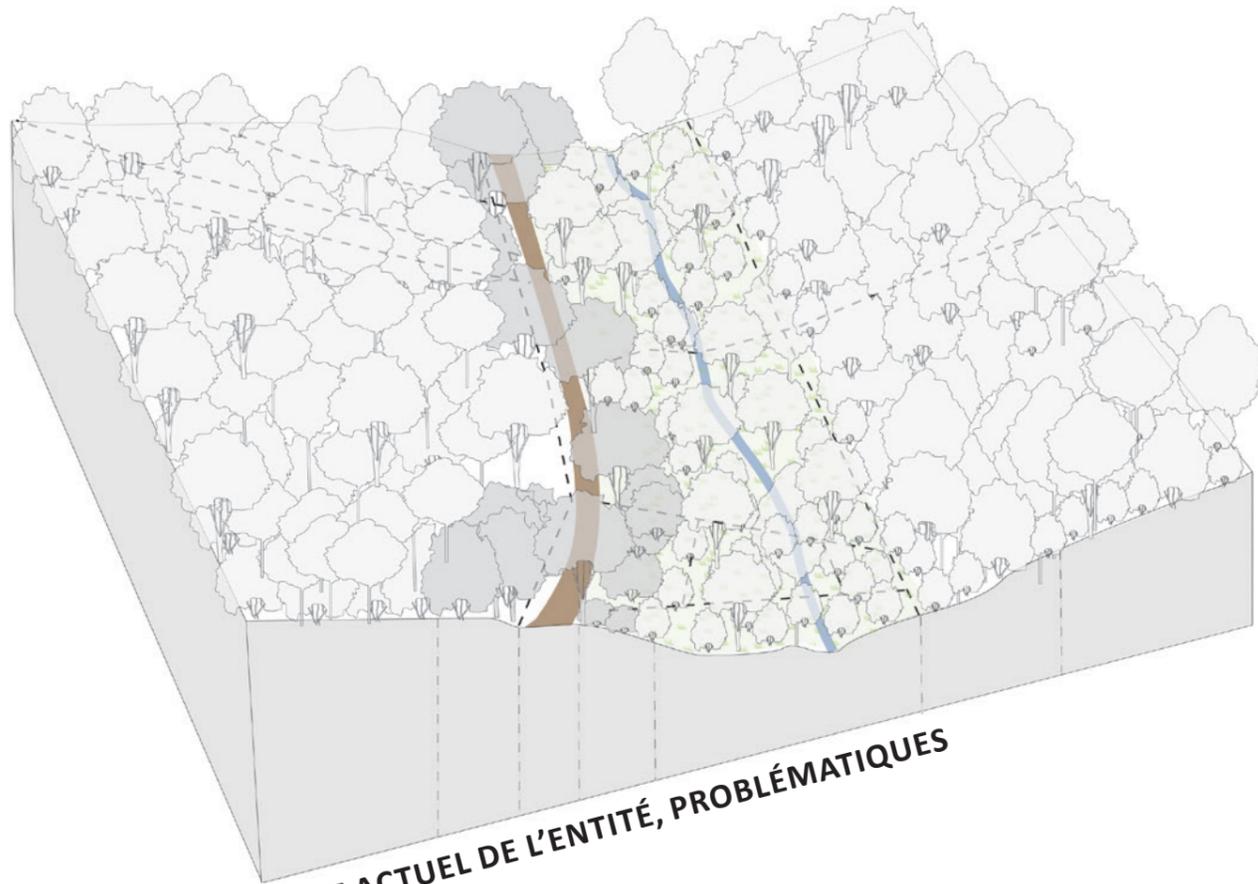
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Zoom  
Séquence  
L'immersion  
sous couvert  
végétal**

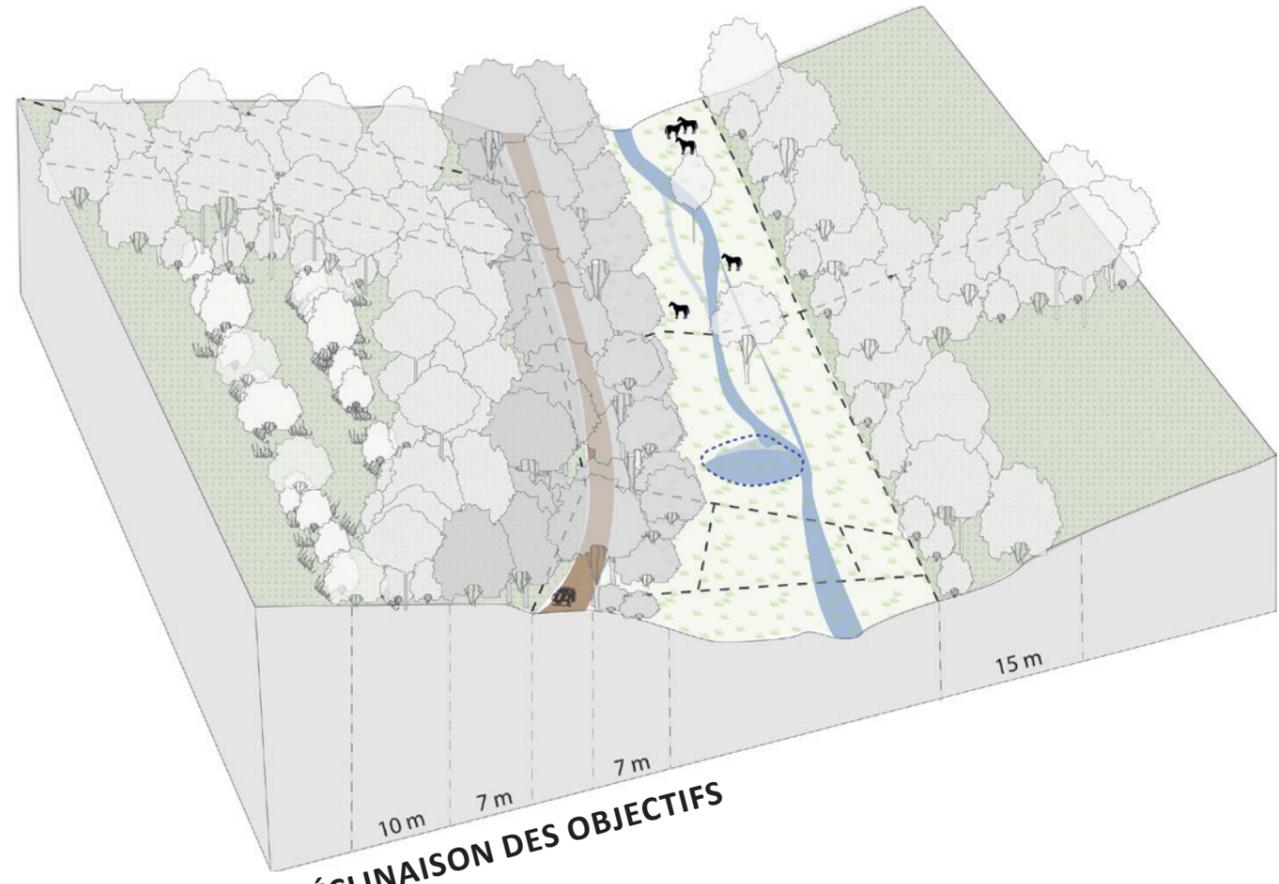
08-2024

Source :

Atelier ARCADIE



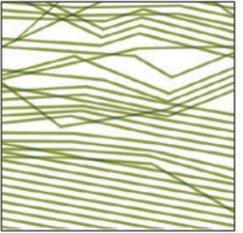
**ETAT ACTUEL DE L'ENTITÉ, PROBLÉMATIQUES**



**DÉCLINAISON DES OBJECTIFS**

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**

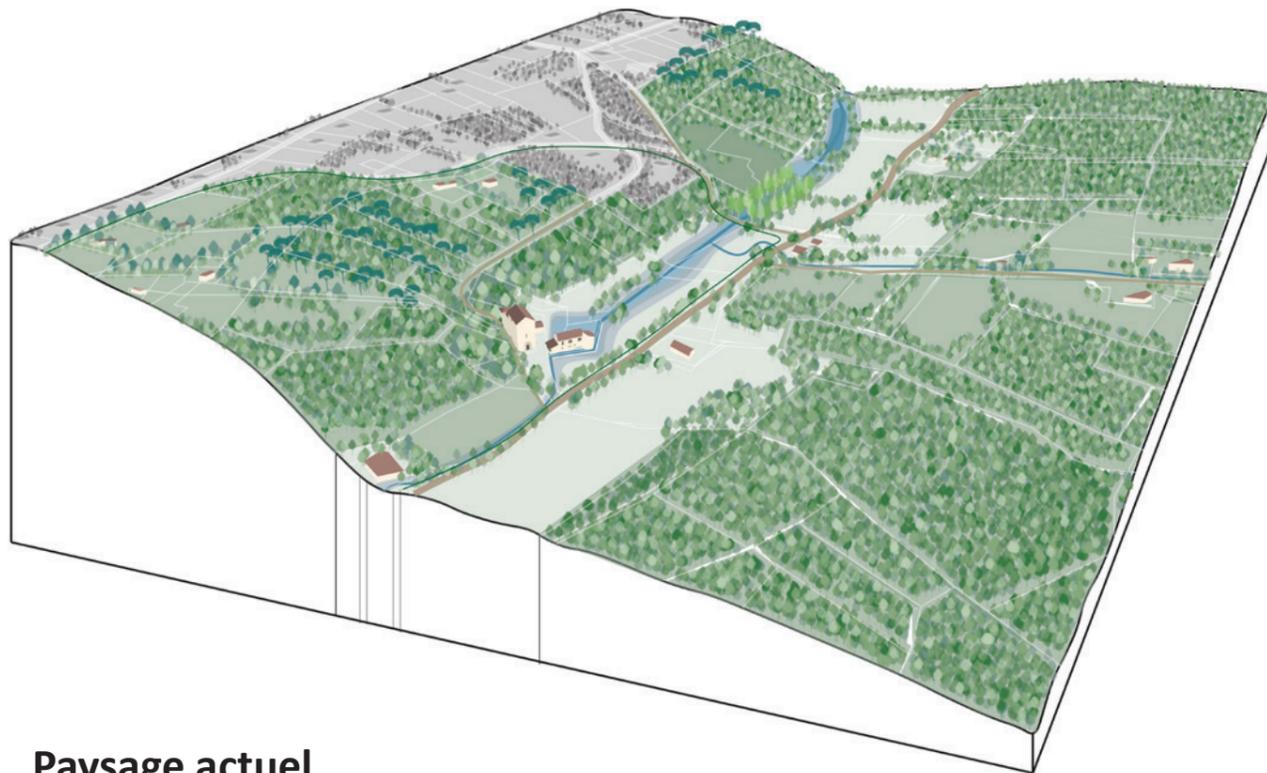
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Séquence**  
**La relation**  
**monument**  
**paysage**

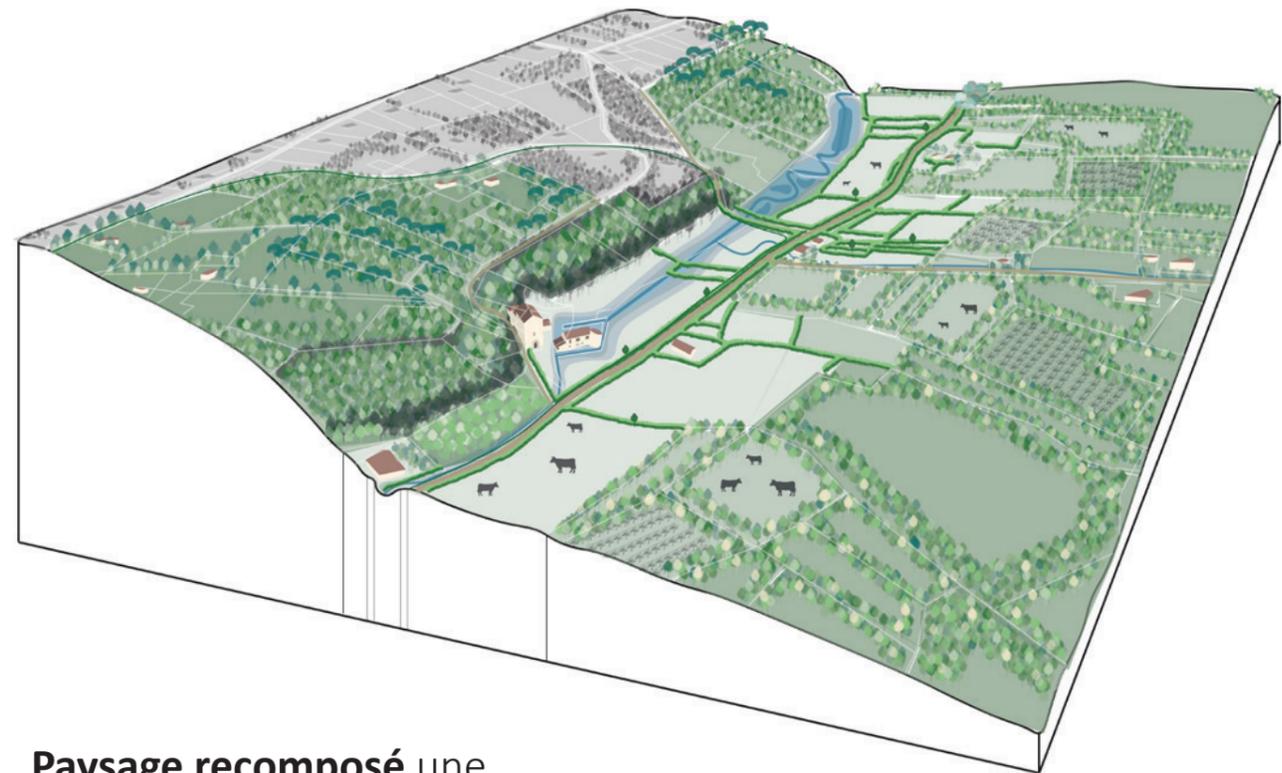
08-2024

Source :

Atelier ARCADIE



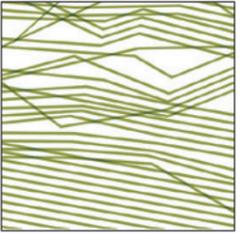
**Paysage actuel**



**Paysage recomposé** une  
vallée ouverte, qui met  
paysage et monument  
historique en relation

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**

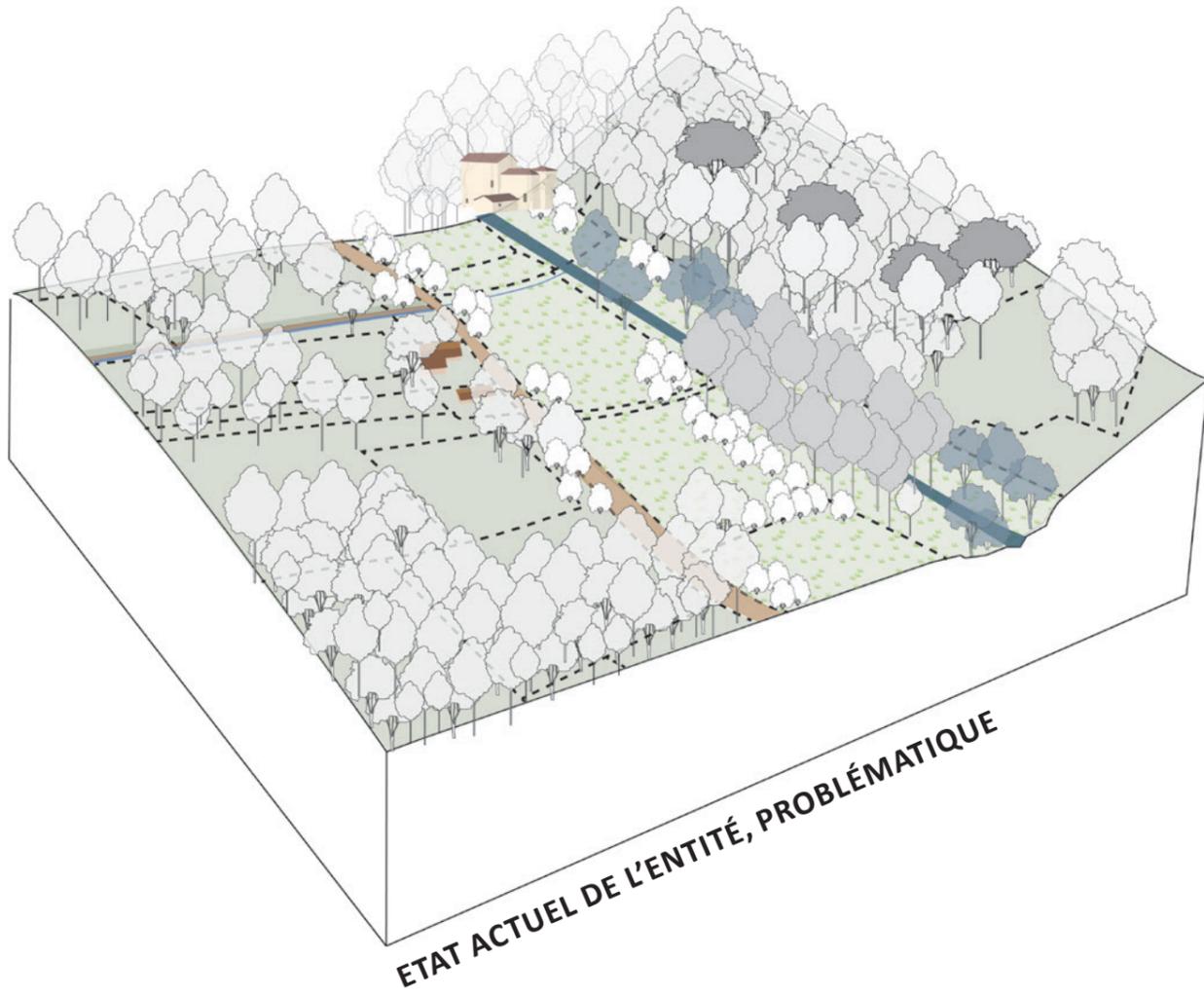
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Zoom**  
**Séquence**  
**La relation**  
**monument**  
**paysage**

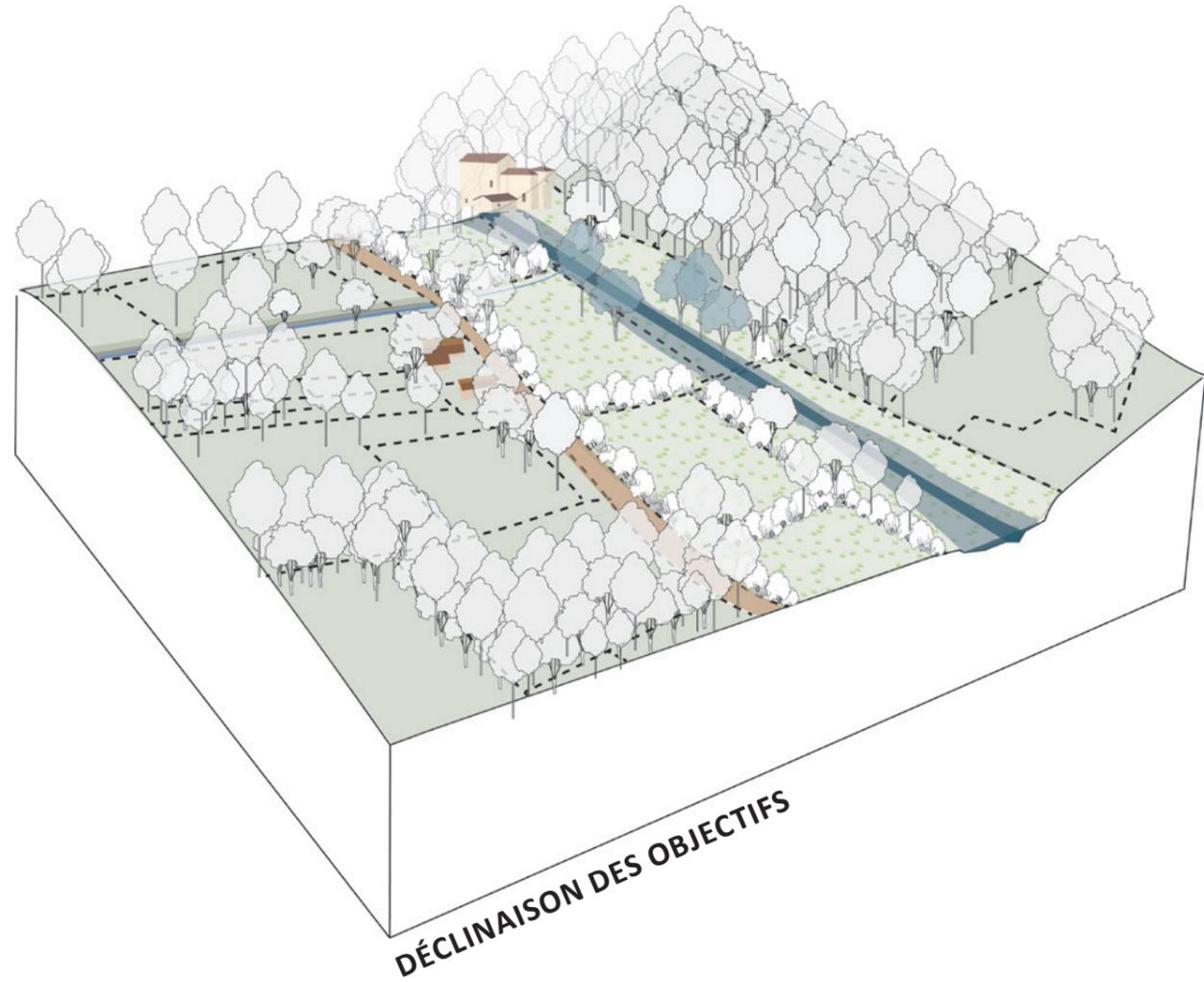
08-2024

Source :

Atelier ARCADIE



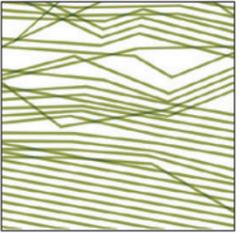
**ETAT ACTUEL DE L'ENTITÉ, PROBLÉMATIQUE**



**DÉCLINAISON DES OBJECTIFS**

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**

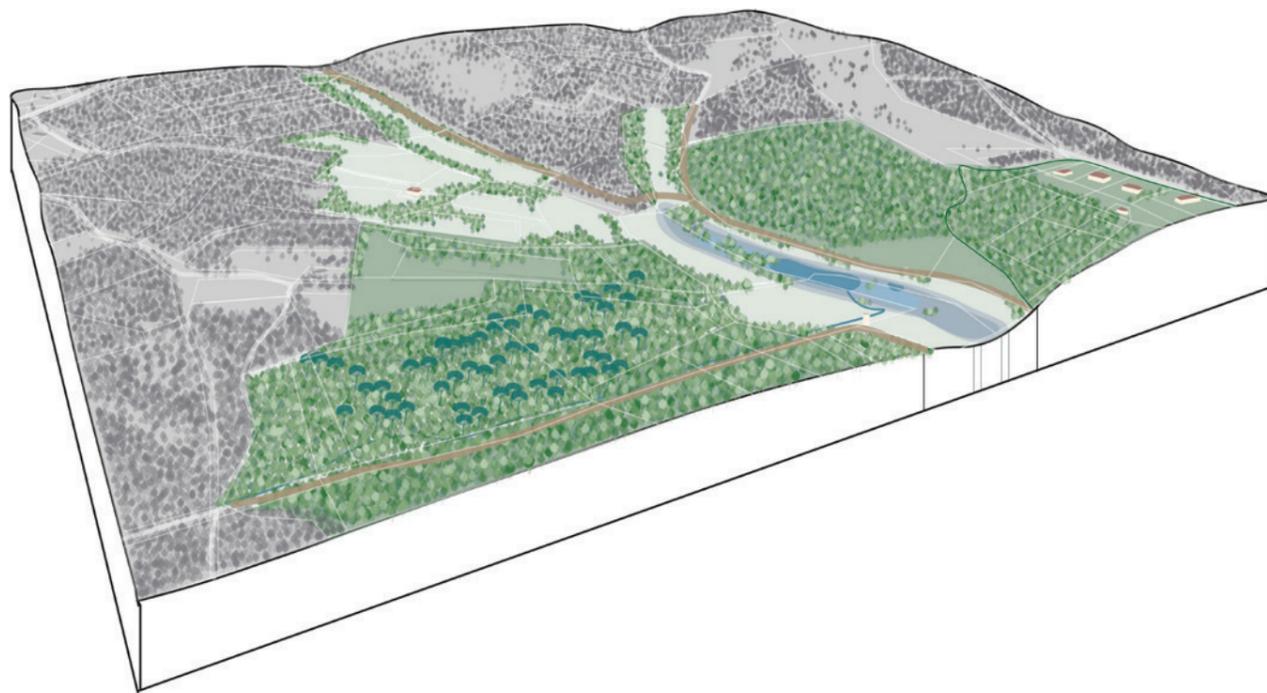
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Séquence  
Ladécouverte  
des combes**

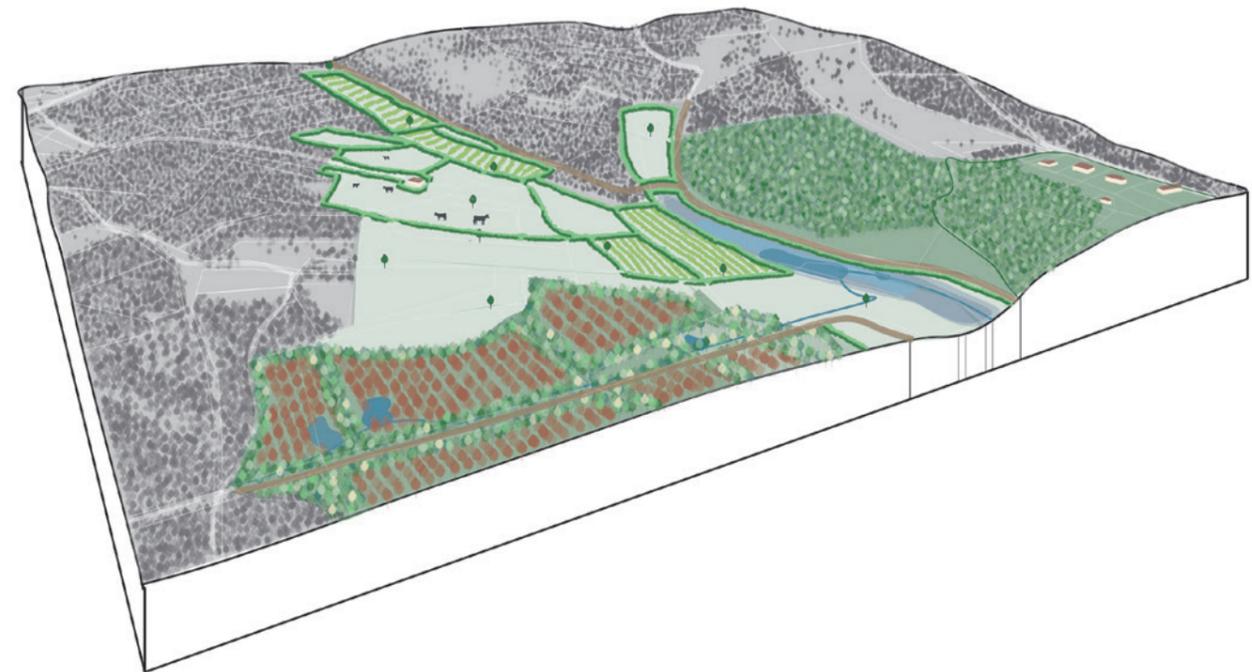
08-2024

Source :

*Atelier ARCADIE*



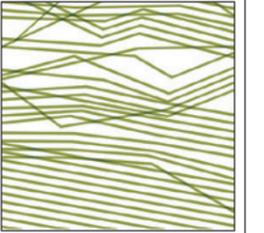
**Paysage actuel**



**Paysage recomposé**

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**

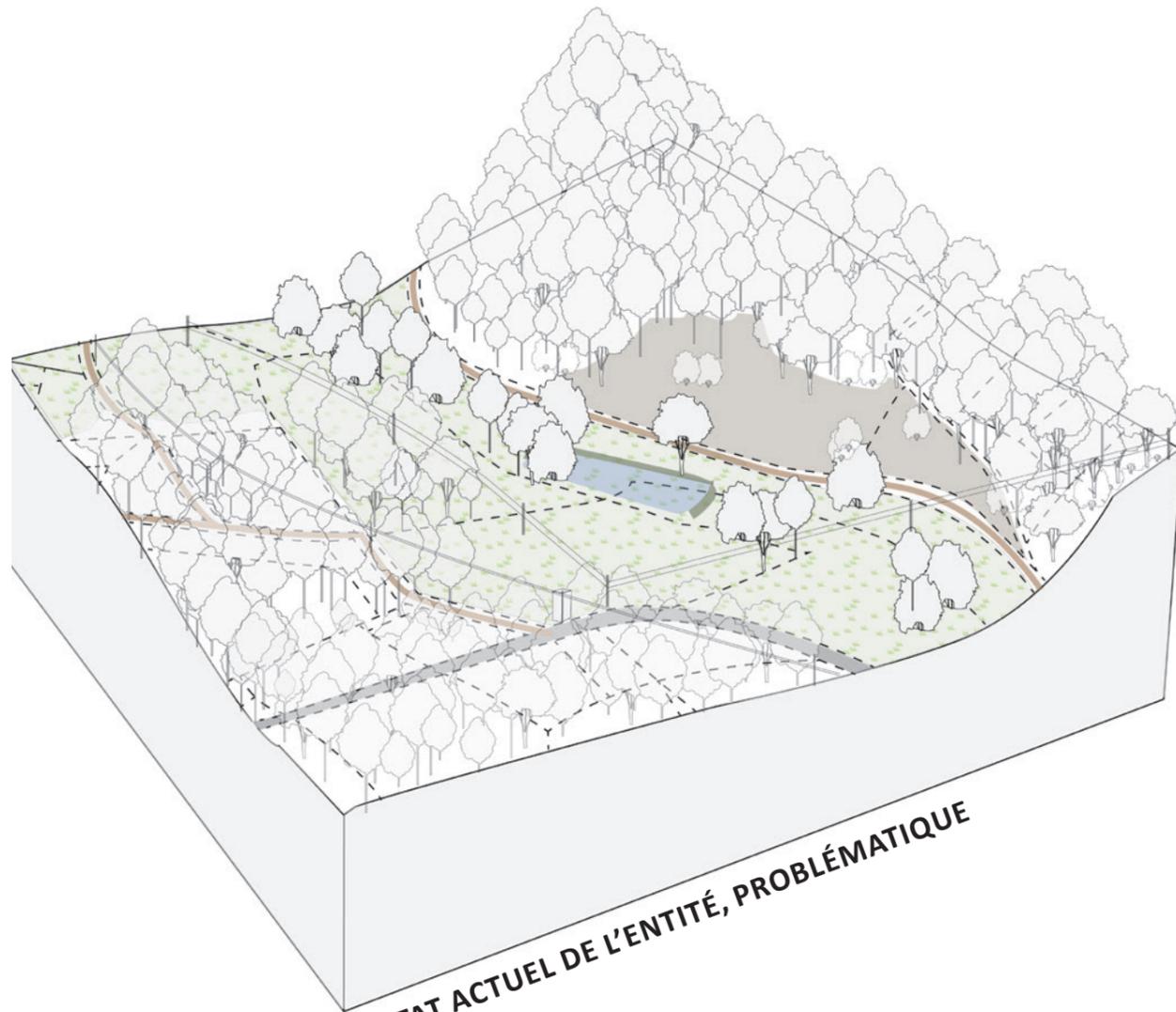
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Zoom**  
**Séquence**  
**Ladécouverte**  
**des combes**

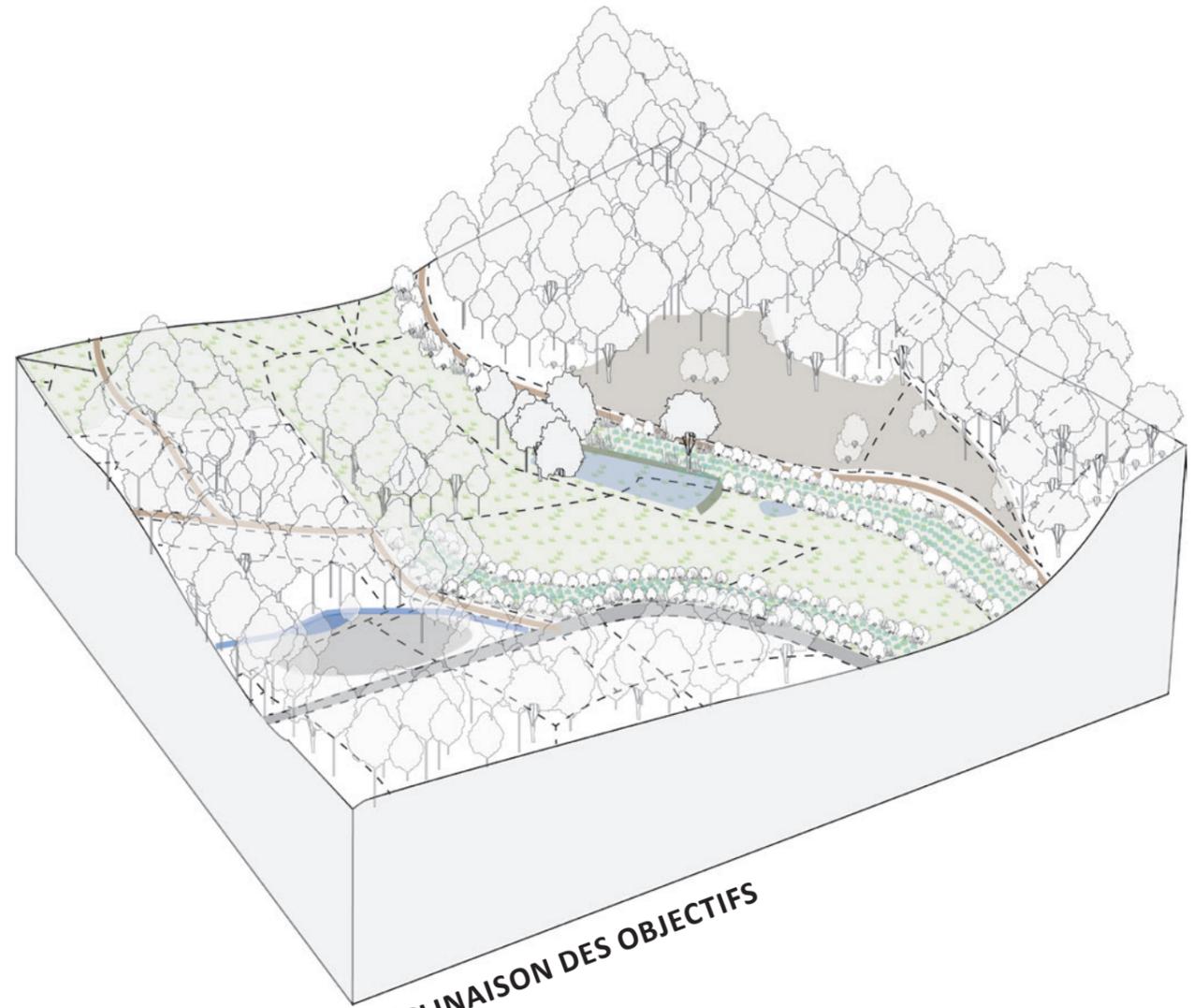
08-2024

Source :

Atelier ARCADIE



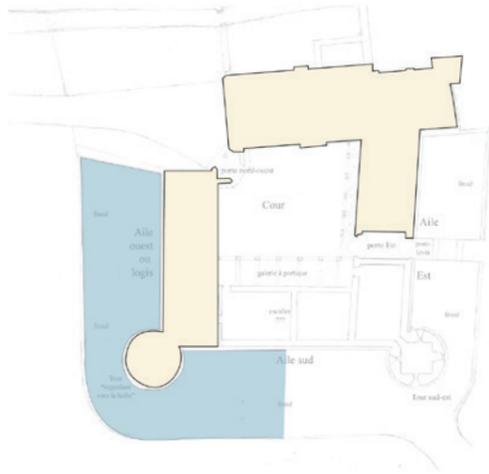
**ETAT ACTUEL DE L'ENTITÉ, PROBLÉMATIQUE**



**DÉCLINAISON DES OBJECTIFS**

## GESTION HYDRAULIQUE

Etat actuel



Reconstitution

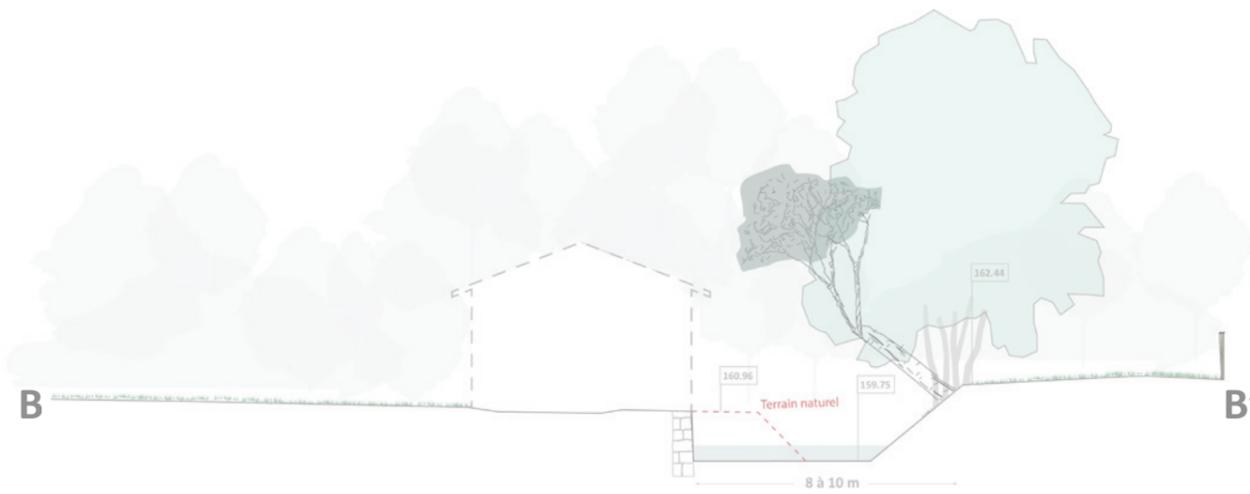
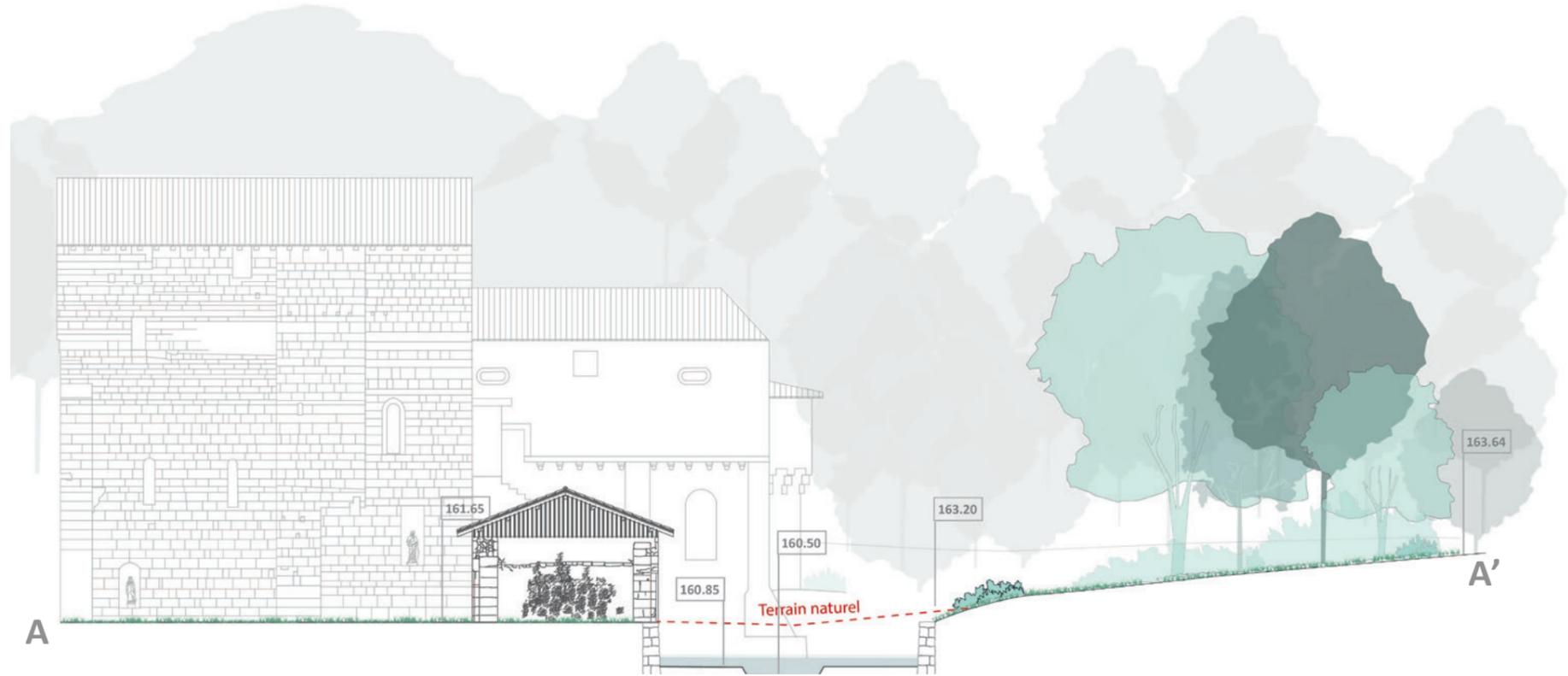
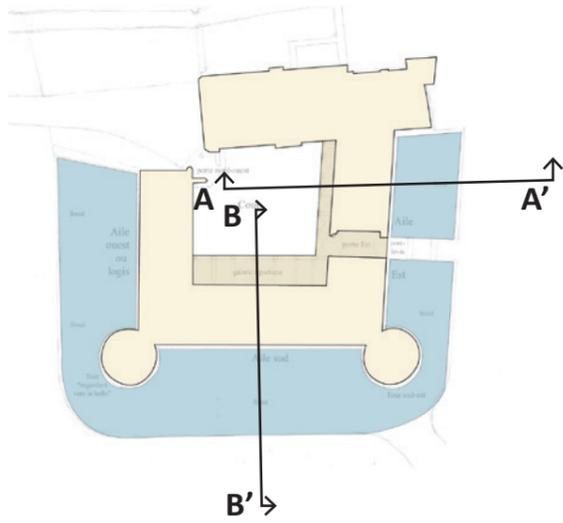
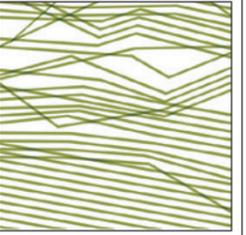


TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

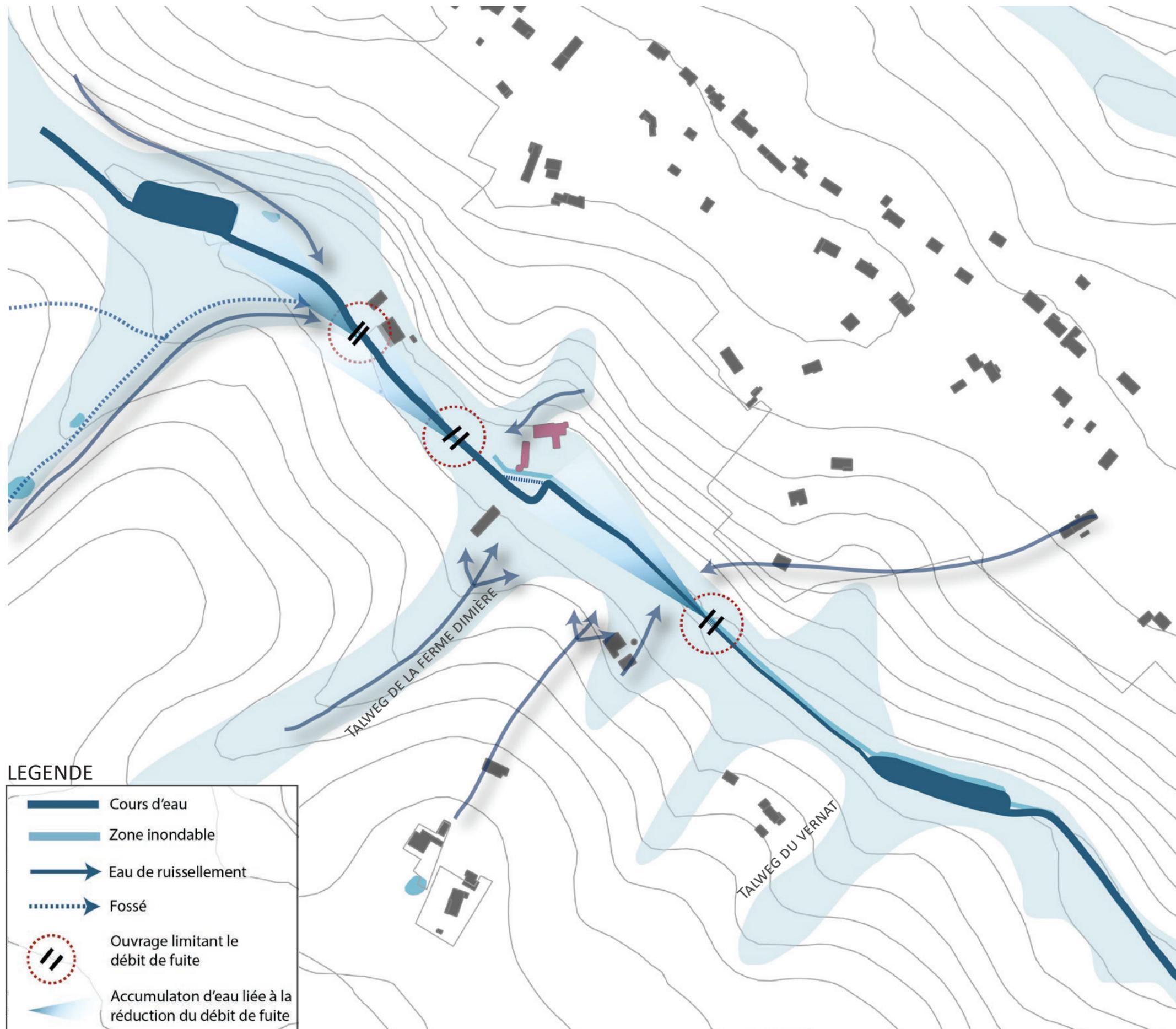
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Reconstitution des douves du Prieuré de Merlande

08-2024

Source :

Atelier ARCADIE

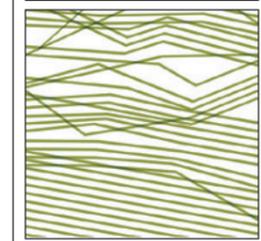


LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone inondable
- Eau de ruissellement
- Fossé
- Ouvrage limitant le débit de fuite
- Accumulation d'eau liée à la réduction du débit de fuite

TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



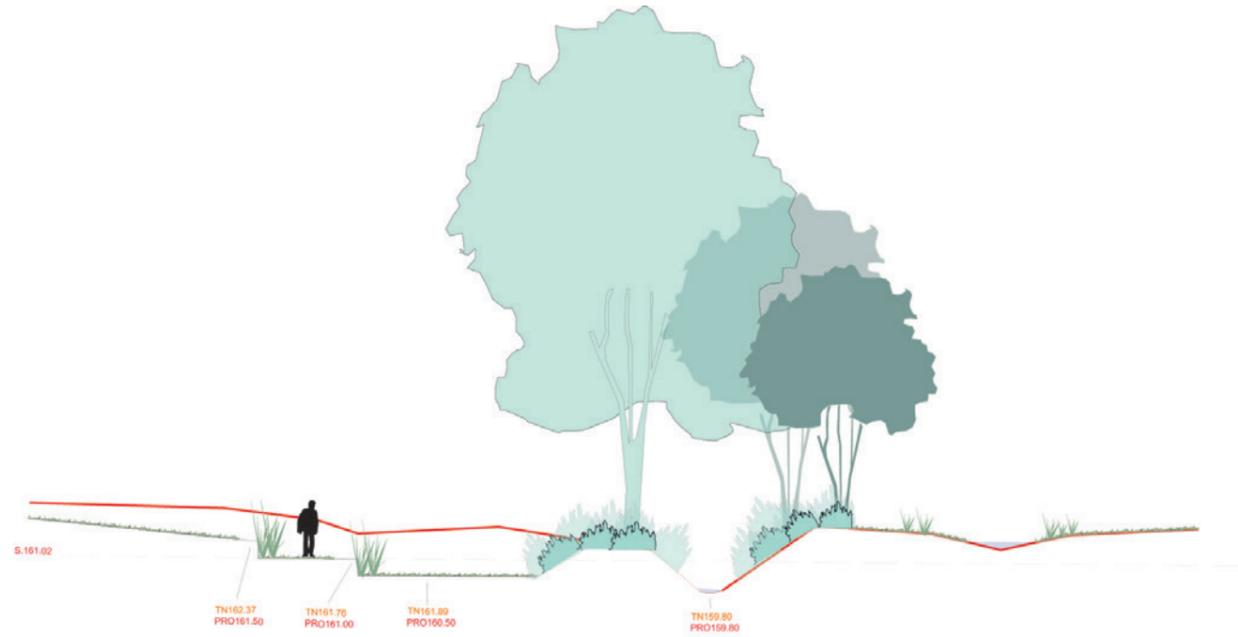
ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Carte analytique des problématiques hydraulique du vallon de Merlande

08-2024

Source :  
Atelier ARCADIE

### REMÉANDRAGE DU RUISSEAU DU GOT PAR UN SYSTÈME DE RISBERME



### GESTION HYDRAULIQUE PAR CRÉATION D'UNE MARE FORESTIÈRE

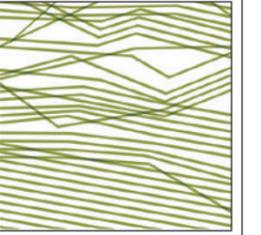


### PRESERVATION DES CHEMINS EN CREUX



### TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



### ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

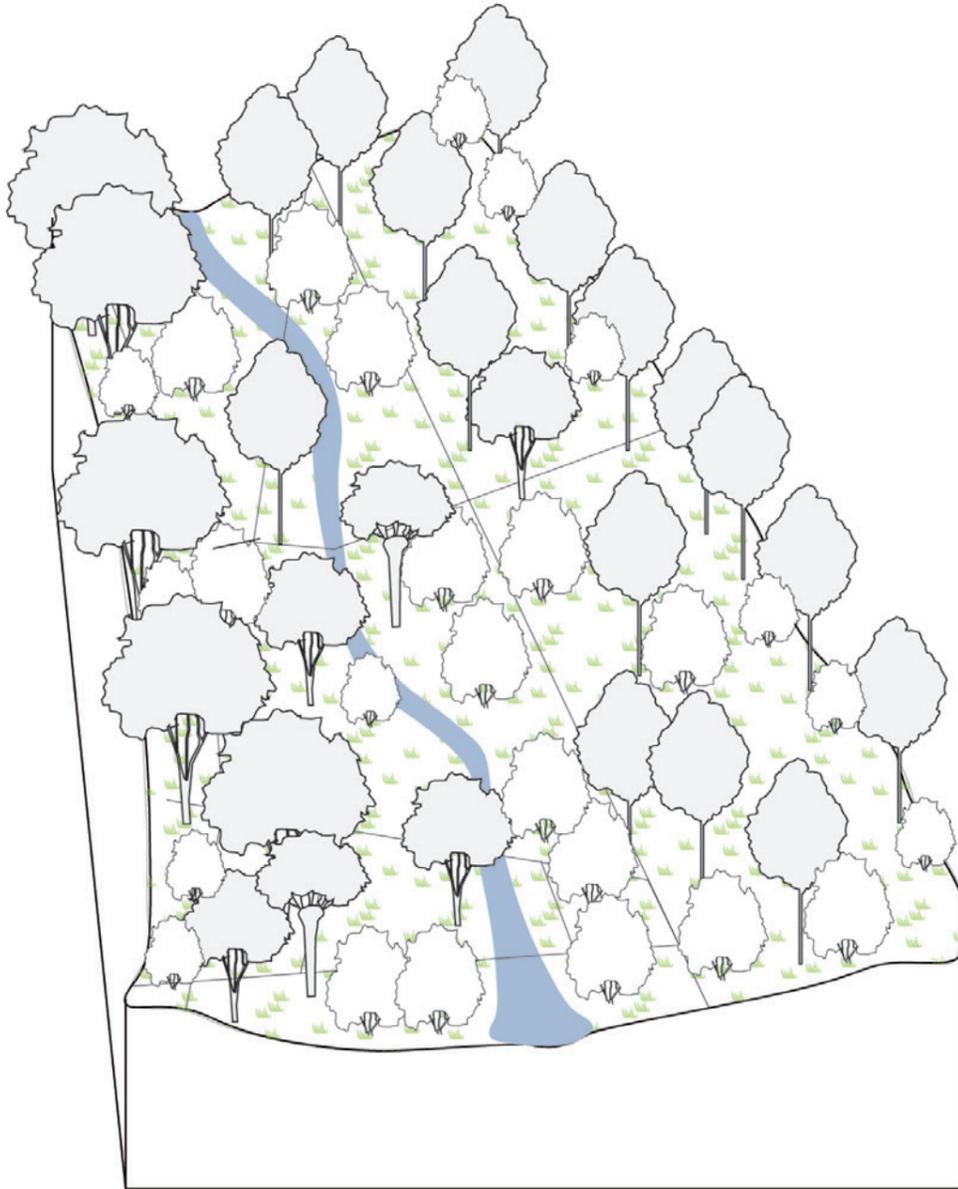
### Actions de gestion hydraulique

08-2024

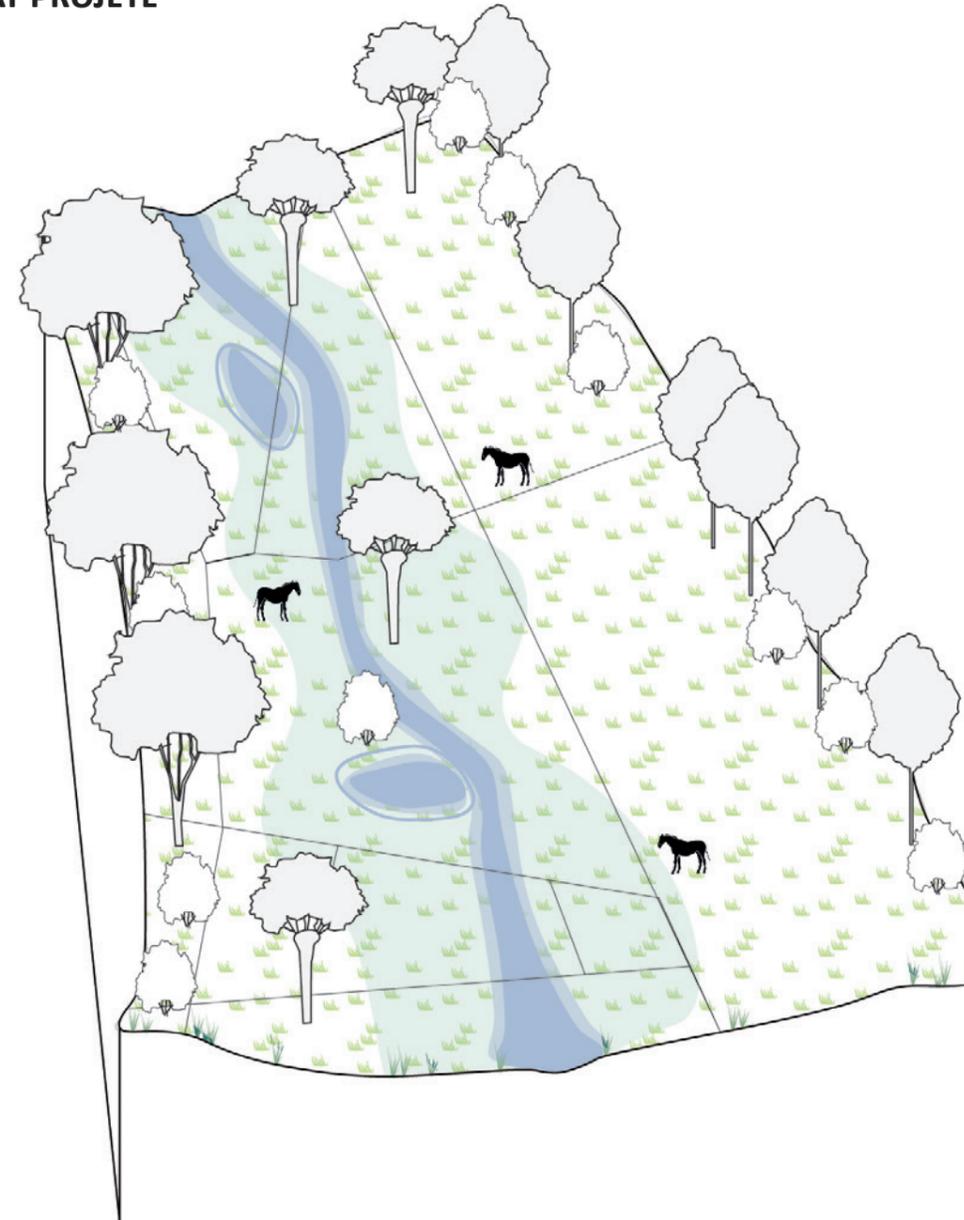
Source :

Atelier ARCADIE

ETAT ACTUEL

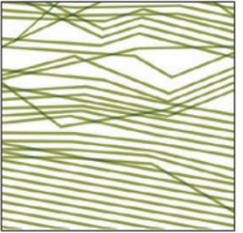


ETAT PROJETÉ



**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

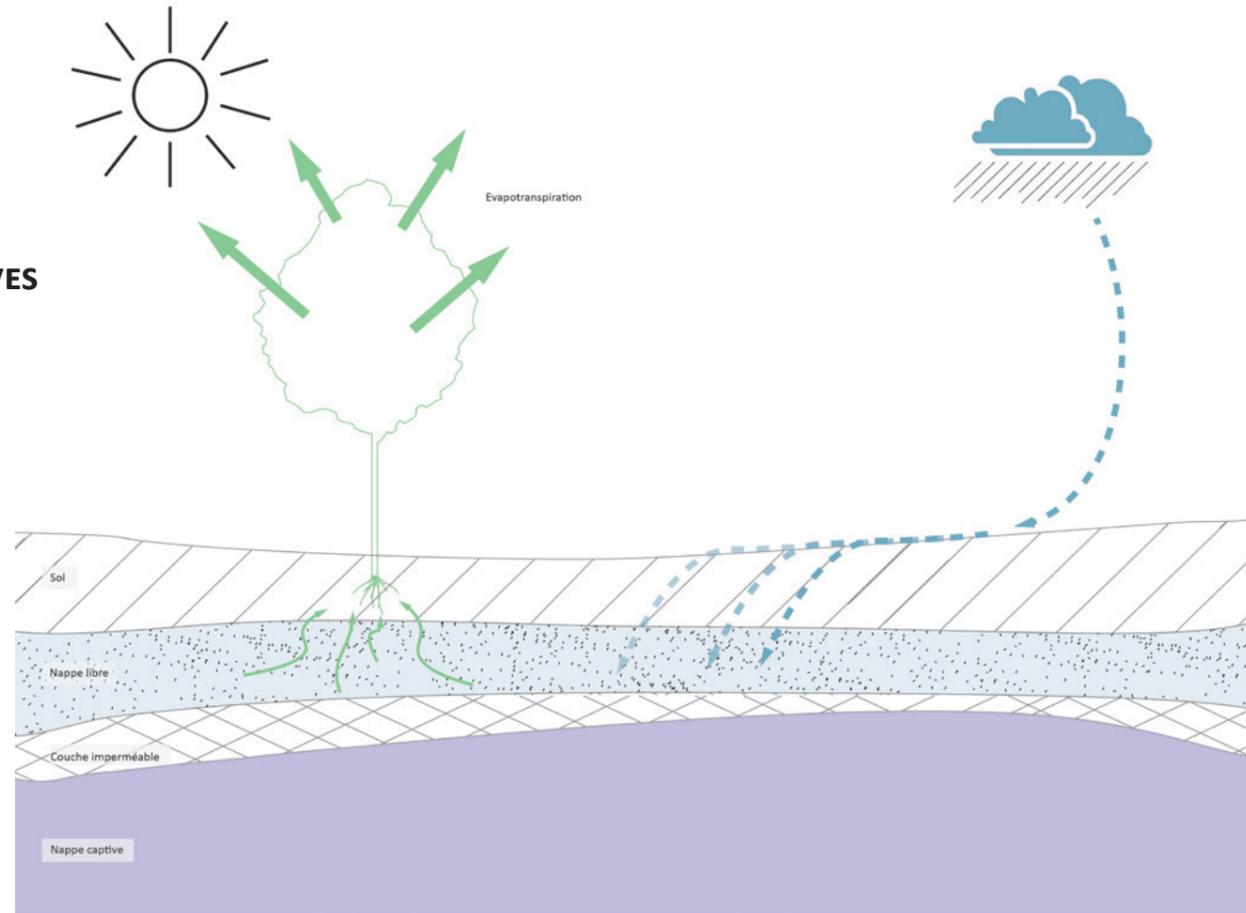
**Ouverture du  
fond de vallon**

08-2024

Source :

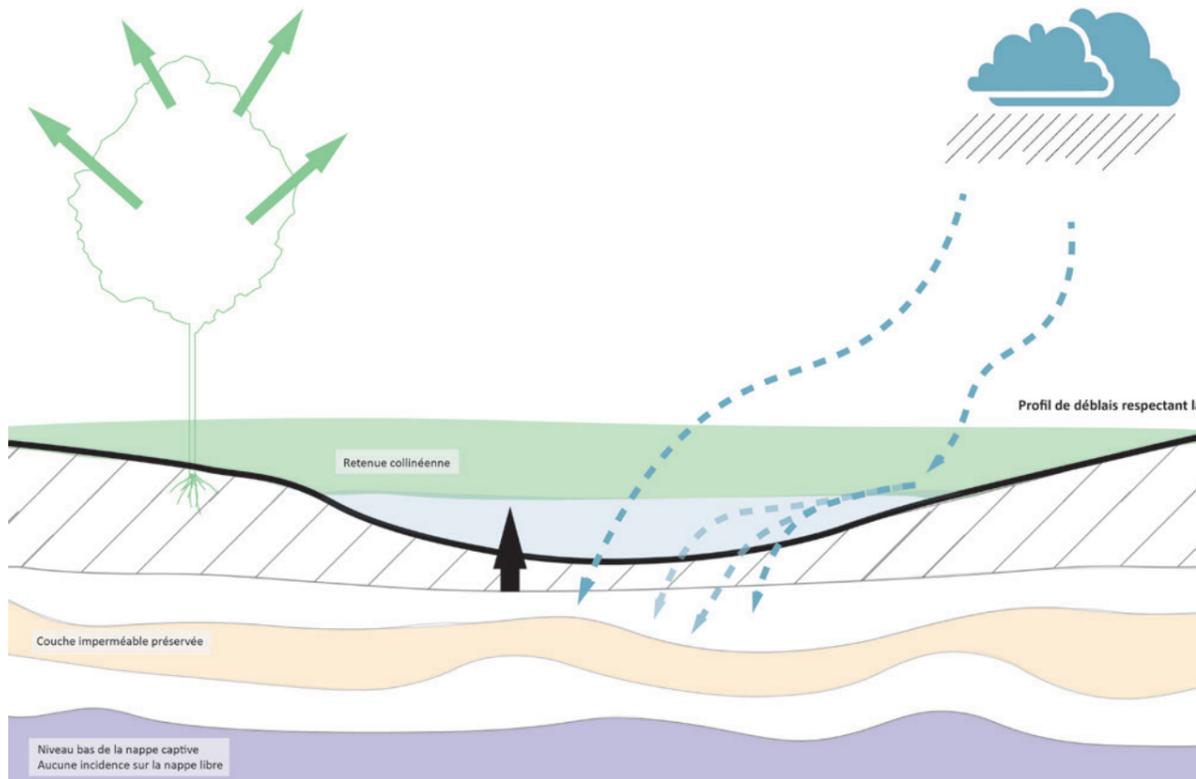
*Atelier ARCADIE*

**NAPPES LIBRES ET CAPTIVES**



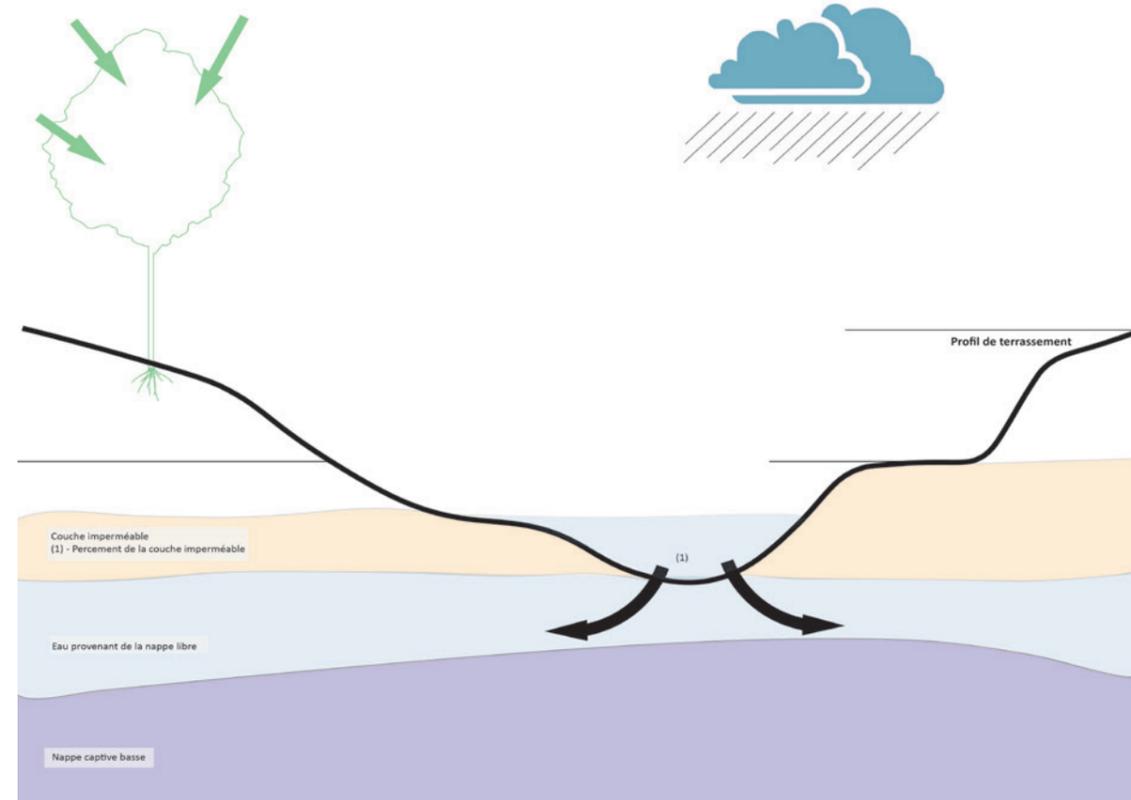
**ETANG DES CISTUDES**

Cas de figure de l'étang collinéen d (séquence paysage/monument)



**ETANG DE L'ANCIENNE CHÈVRERIE**

Implantation d'un étang  
Cas de figure de l'étang de l'ancienne chèvrerie



**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

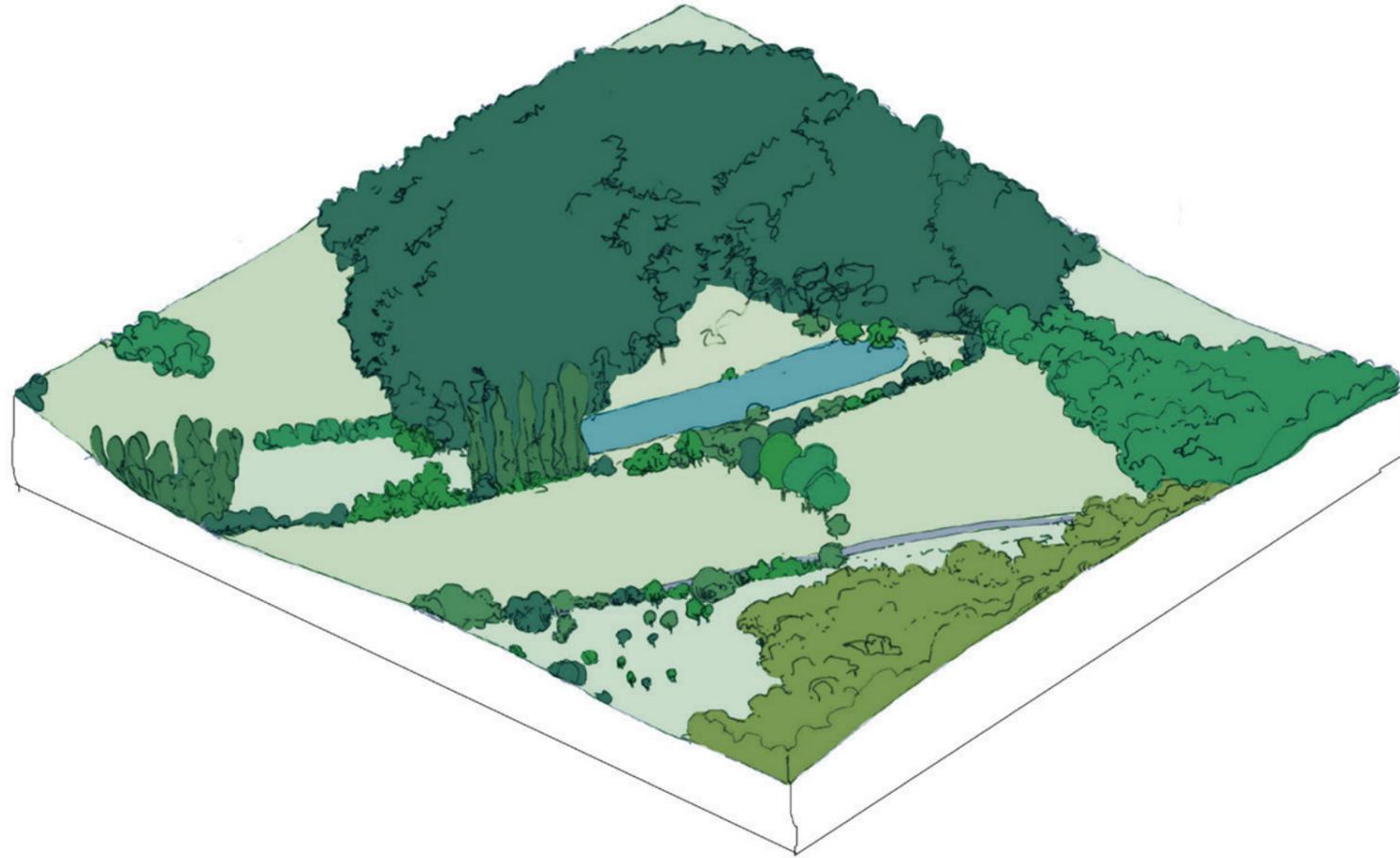
**Préserver les sous-sol**

08-2024

Source :

Atelier ARCADIE

ETANG DES CISTUDES



ETANG DE L'ANCIENNE CHÈVRERIE

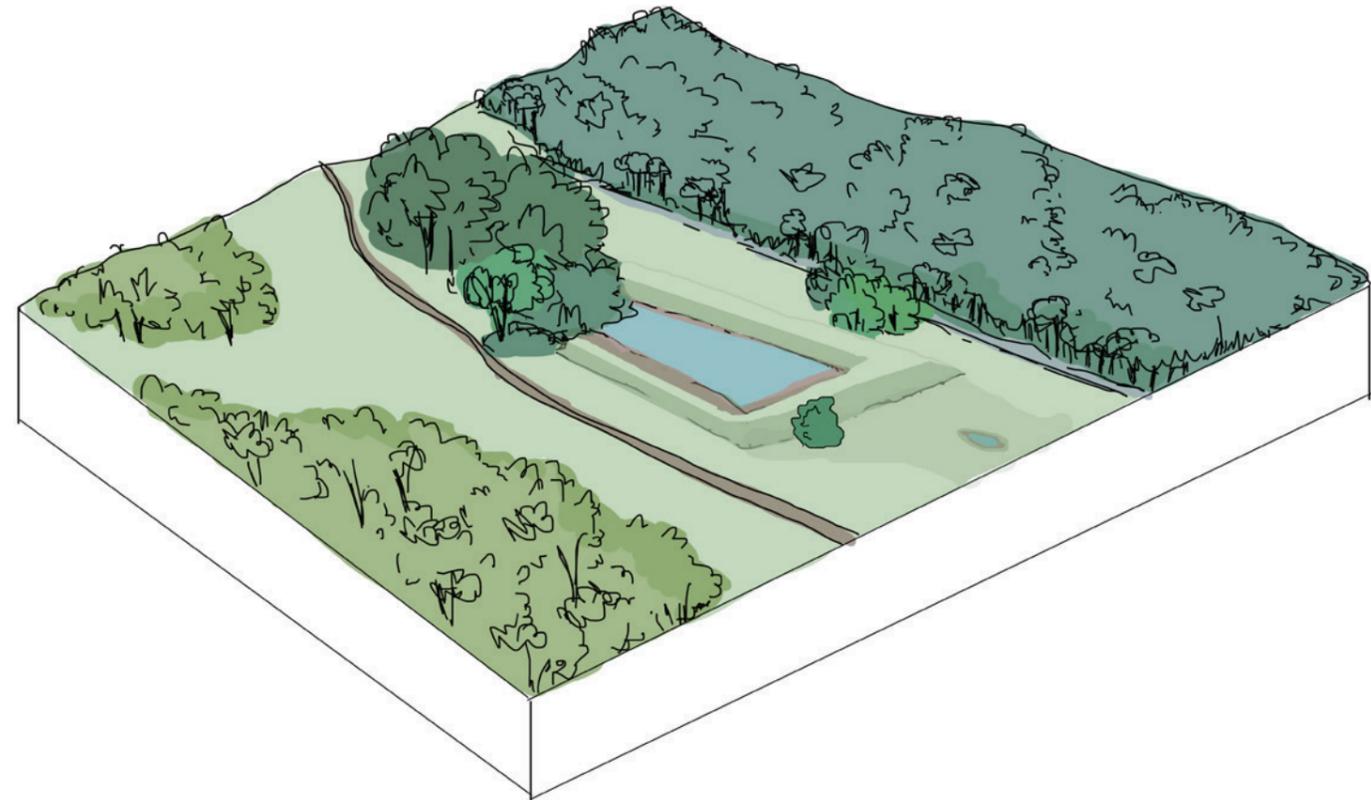
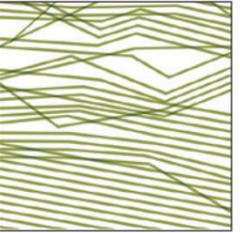


TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Préserver les sous-sol

08-2024

Source :

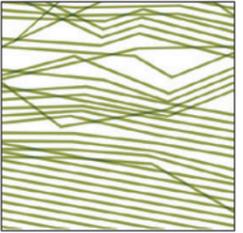
Atelier ARCADIE

## **GESTION DES PAYSAGES OUVERTS, COUVERTS ET DES LISIÈRES**



**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Ouverture du  
fond de vallée**

08-2024

Source :

Atelier ARCADIE

DISPARITION PROGRESSIVE DE L'EFFET PITTORESQUE DE L'ENTRÉE DE SITE



RENFORCEMENT DE L'EFFET D'IMMERSION ET OUVERTURE DU FOND DE VALLÉE

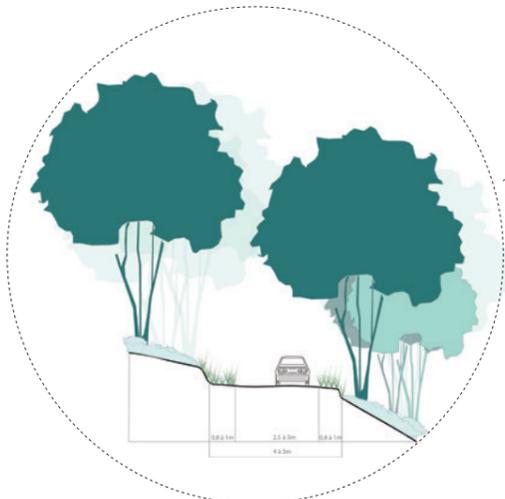
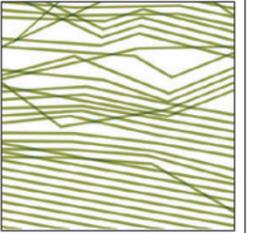


TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

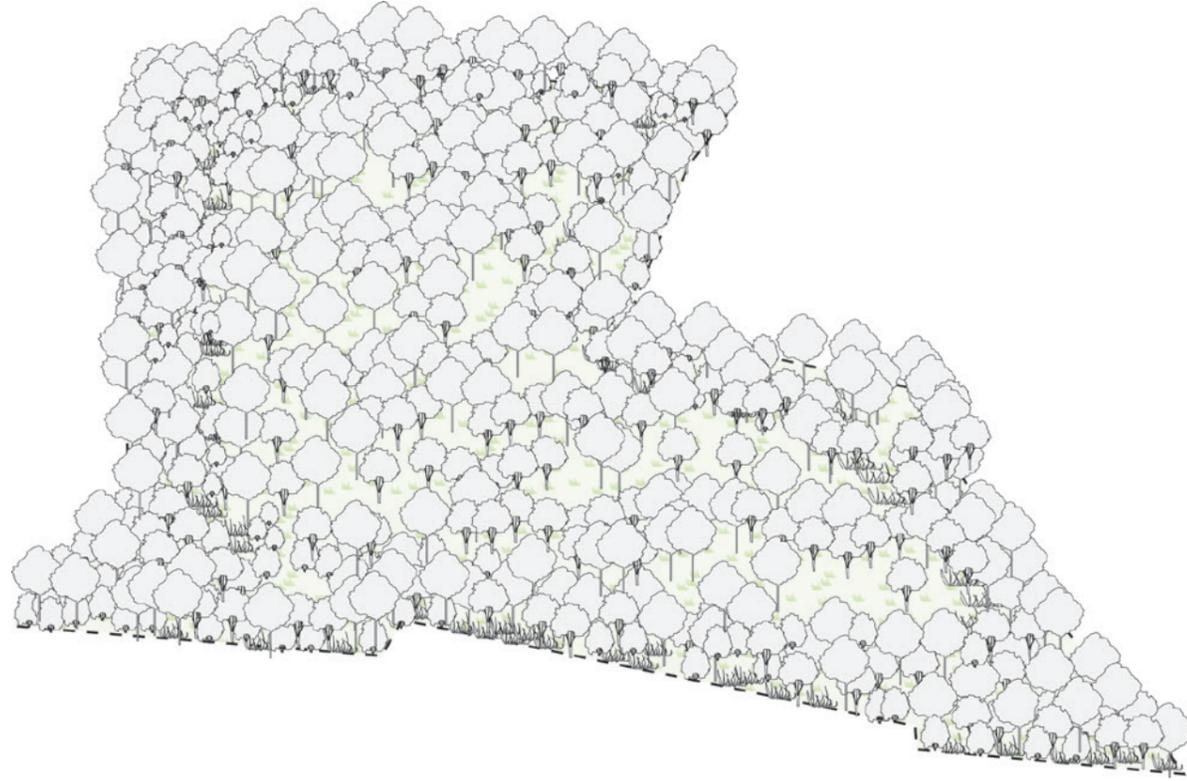
Berceaux de verdure et ouverture du fond de vallée

08-2024

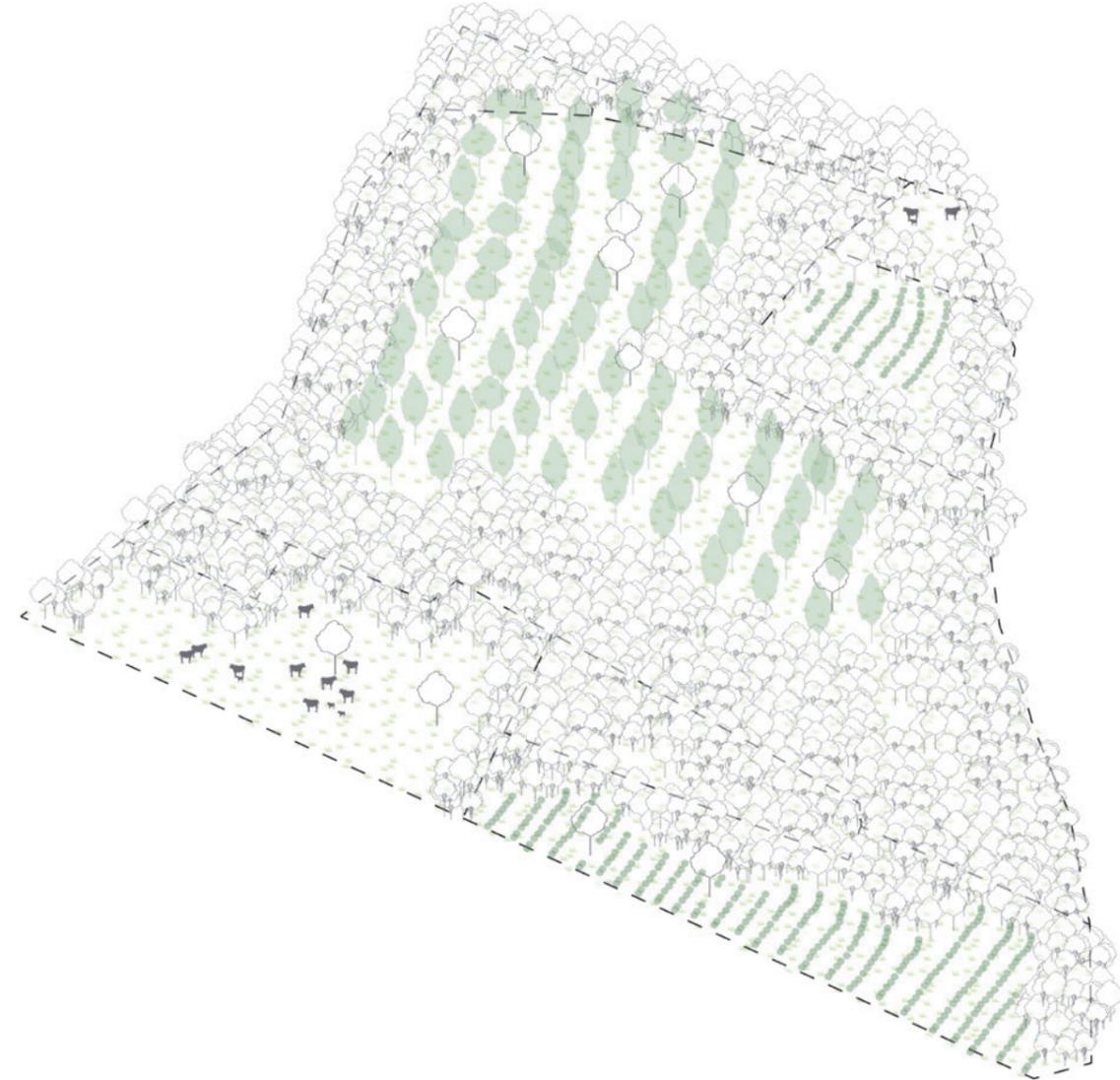
Source :

Atelier ARCADIE

PARCELLE BOISÉE ACTUELLE



-> MOSAÏQUE PAYSAGÈRE



PARCELLE EN CAS DE COUPE POUR UN BESOIN D'EXPLOITATION

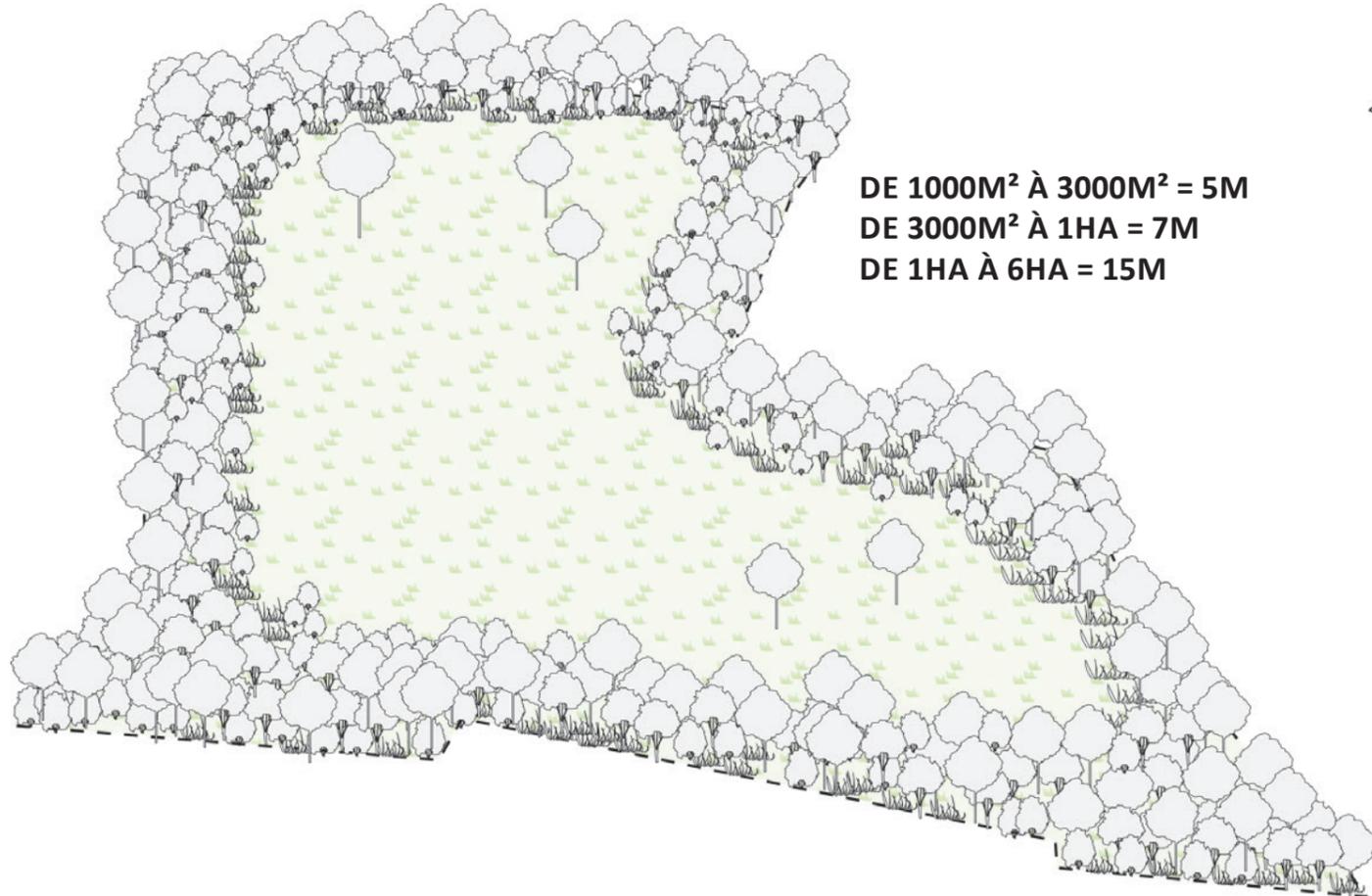
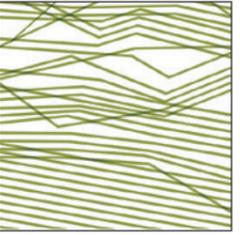


TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

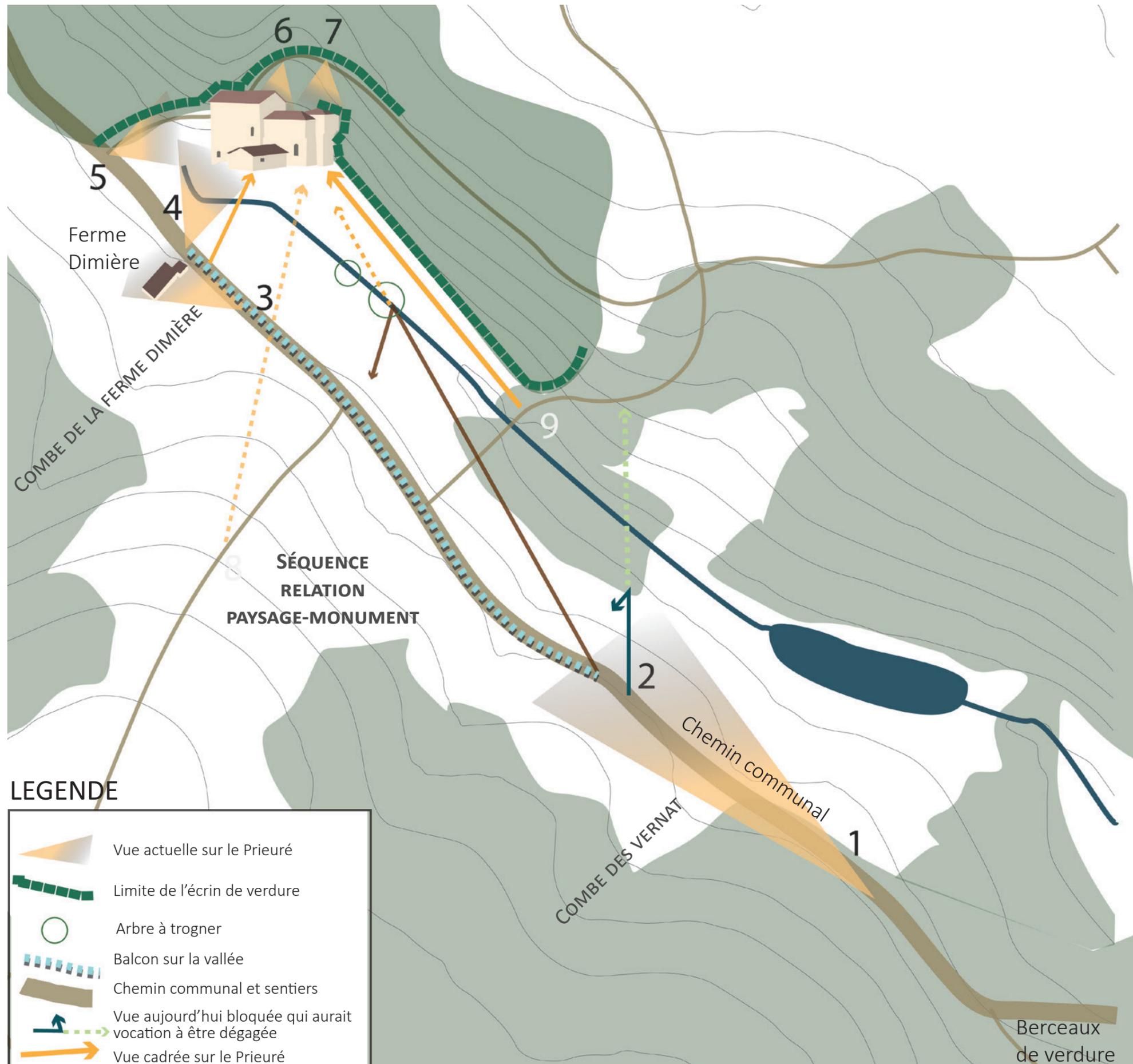
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Préconisation de gestion des lisières et mosaïque paysagère

08-2024

Source :

Atelier ARCADIE

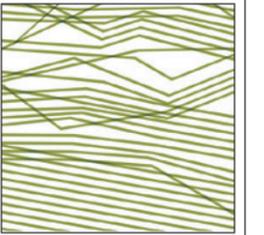


LEGENDE

-  Vue actuelle sur le Prieuré
-  Limite de l'écrin de verdure
-  Arbre à trogner
-  Balcon sur la vallée
-  Chemin communal et sentiers
-  Vue aujourd'hui bloquée qui aurait vocation à être dégagée
-  Vue cadrée sur le Prieuré

TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Cadrage des vues sur le Prieuré de Merlande

08-2024

Source :

Atelier ARCADIE



Actuel



Cadrage de la vue par une taille spécifique de la végétation



Actuel



Mise en valeur du Prieuré par dégagement et création de masses végétales



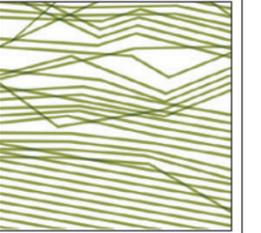
Actuel



Taillage des arbres en trogne pour libérer les axes de vue

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



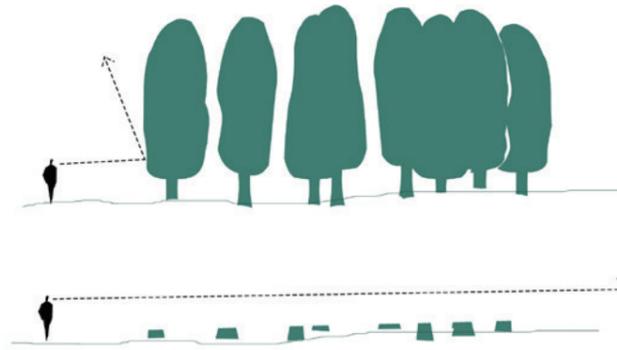
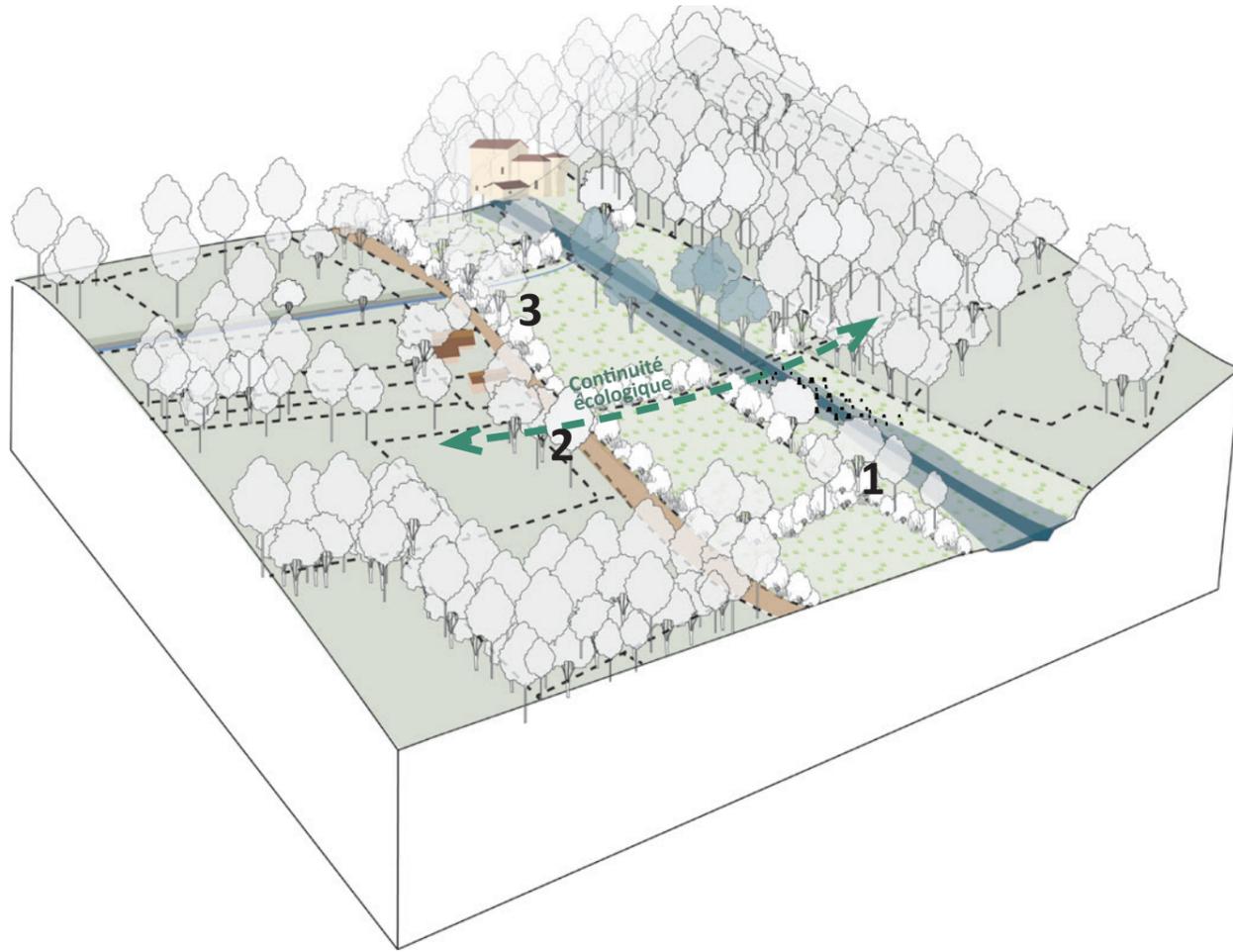
**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Préconisation de gestion pour préserver les vues sur le Prieuré**

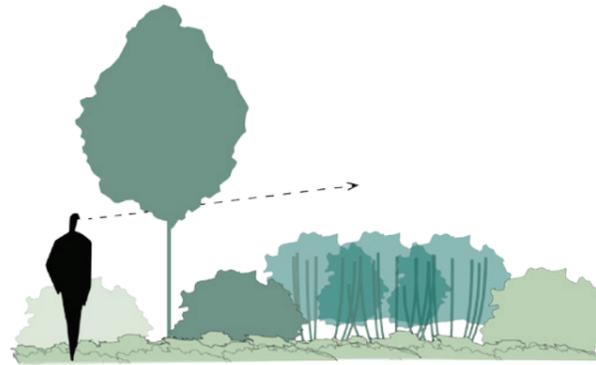
08-2024

Source :

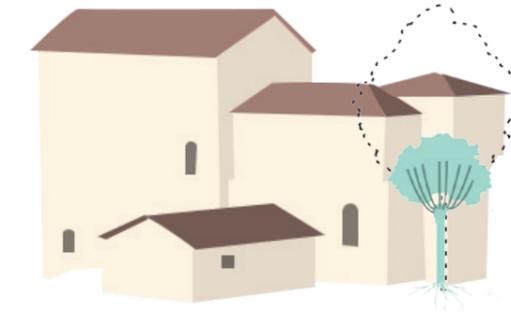
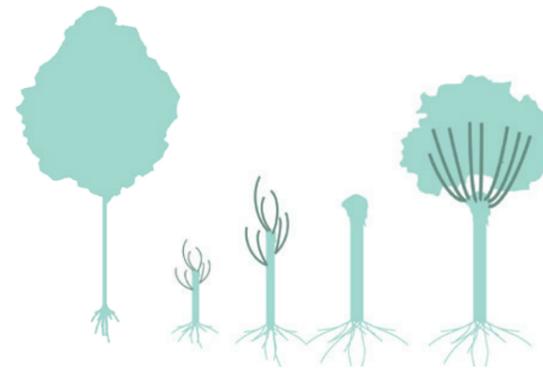
Atelier ARCADIE



1. Exploiter la peupleraie pour libérer la vue



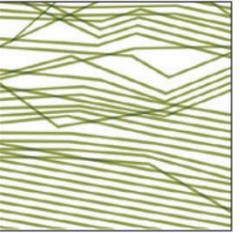
2. Constituer un maillage bocager bas



3. Trogner les arbres de hautes tiges qui masquent les vues

TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

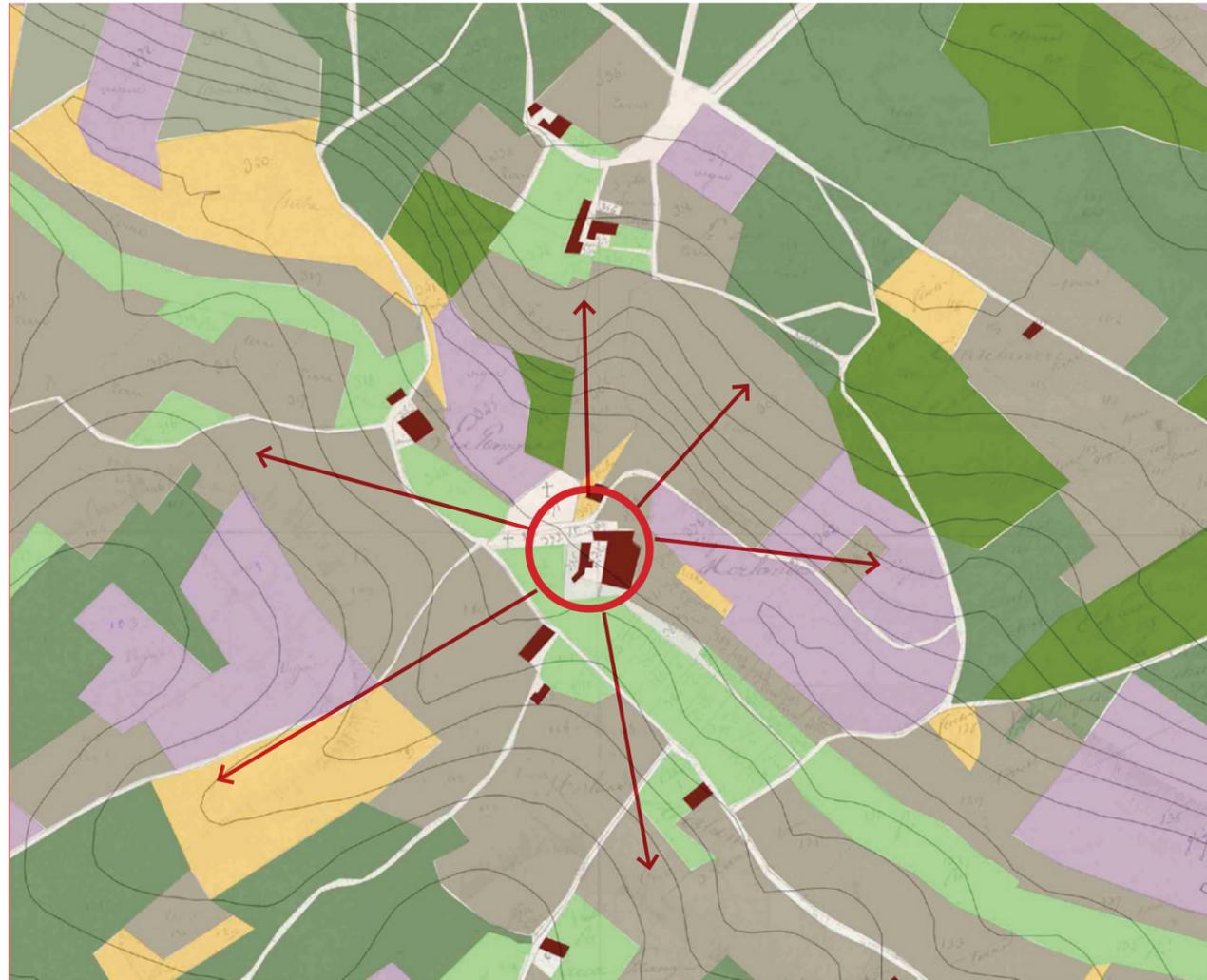
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Conservation d'un paysage ouvert en fond de vallon

08-2024

Source :

Atelier ARCADIE



LEGENDE - Le cadastre Napoléonien de 1810

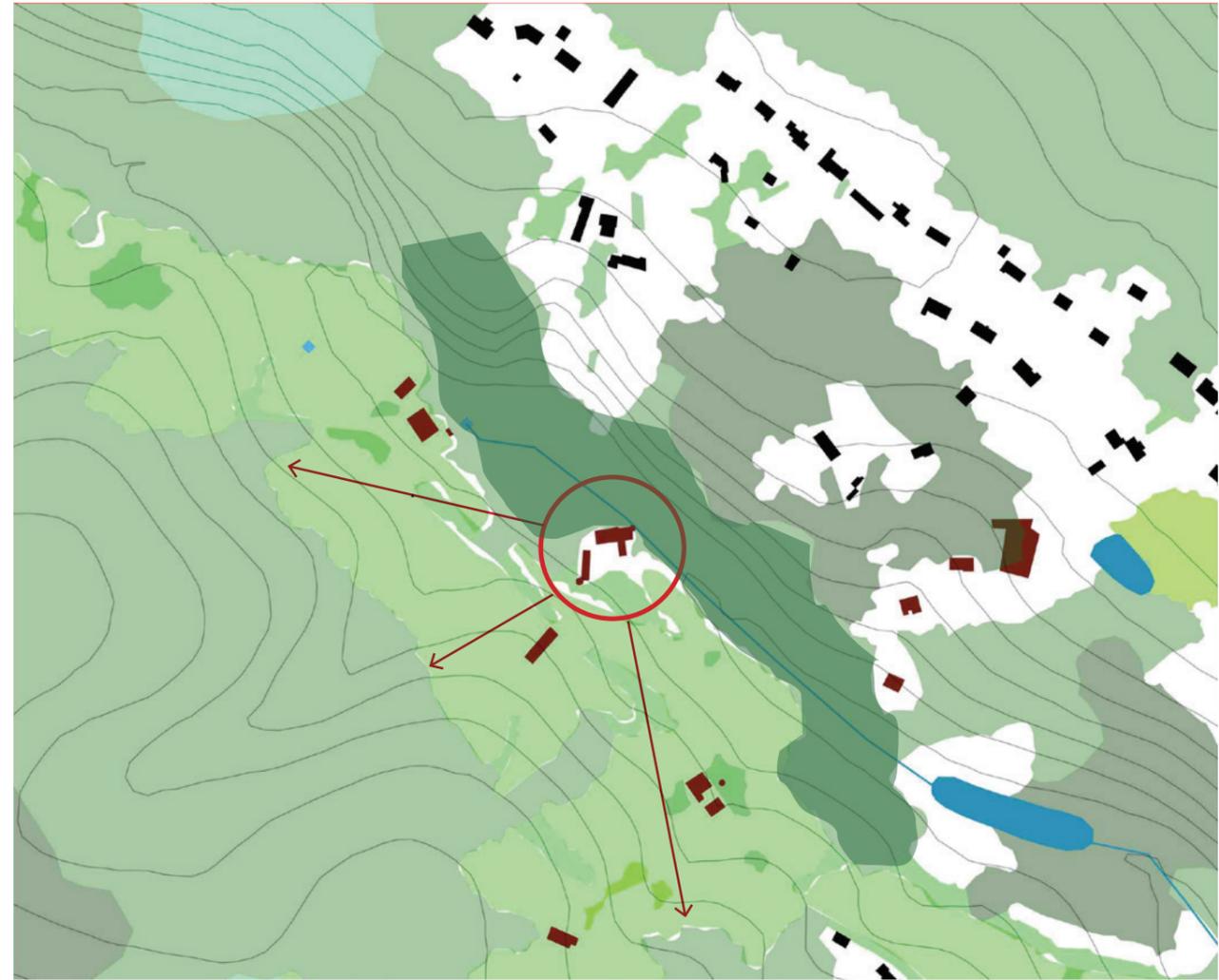
Un territoire structuré des coteaux boisés et un vallon ouvert sur le ciel

- Forêt de châtaignier
- Taillis de Châtaignier
- Forêt de chêne
- Taillis et broussaille
- Futaie
- Bruyère/Lande
- Friche

Une agriculture orientée sur un système de polyculture-élevage autour du Prieuré de Merlande sur les versants et les vallons

- Terre
- Vigne
- Prairie
- Jardin

Une activité agricole et vivrière organisée autour du Prieuré



LEGENDE - Le plan des sols Aujourd'hui

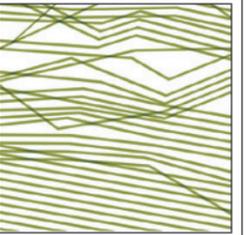
Une prairie ouverte qui s'ouvre timidement sur le ciel

- Forêts de feuillus et de résineux
- Forêt de Feuillus
- Forêt de Pin maritime
- Bosquet
- Broussaille et Taillis
- Prairie

Gain de l'espace boisé vers le Prieuré : Un espace ouvert seulement sur le Sud

TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

Rôle de l'écran boisé dans la perception visuelle

08-2024

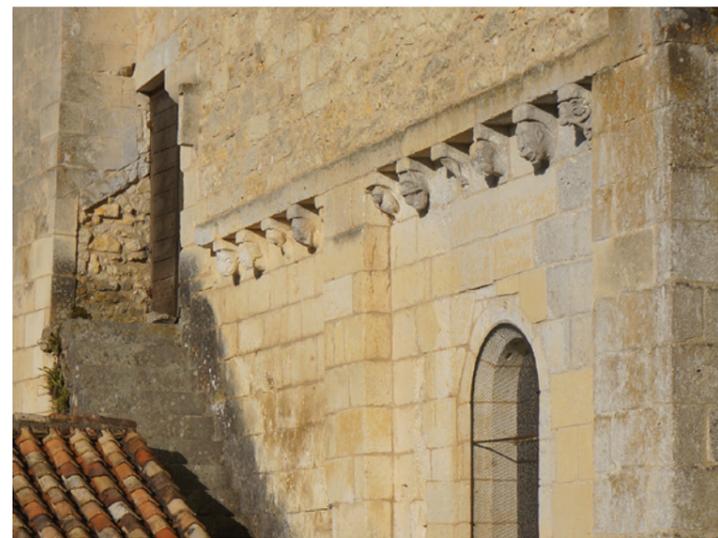
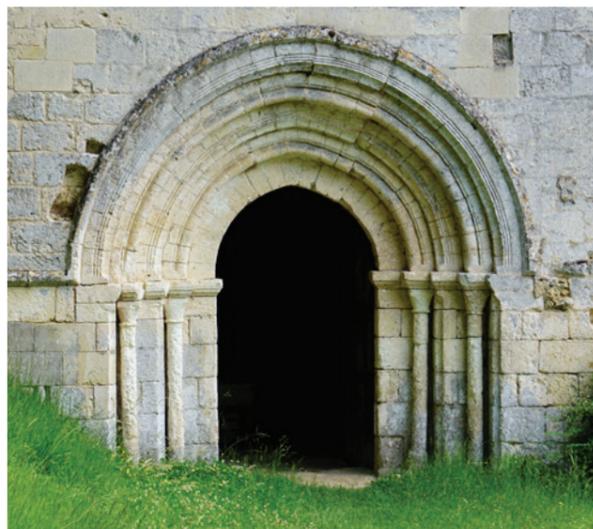
Source :

Atelier ARCADIE

## GESTION DE LA FRÉQUENTATION

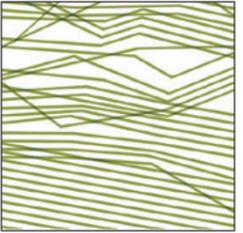


*Prieuré de Merlande*



**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //  
Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Prieuré de  
Merlande et  
détails  
architecturaux**

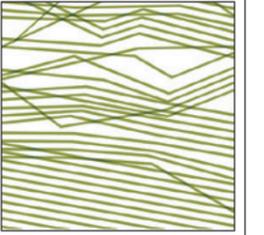
08-2024

Source :

*Atelier ARCADIE*

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



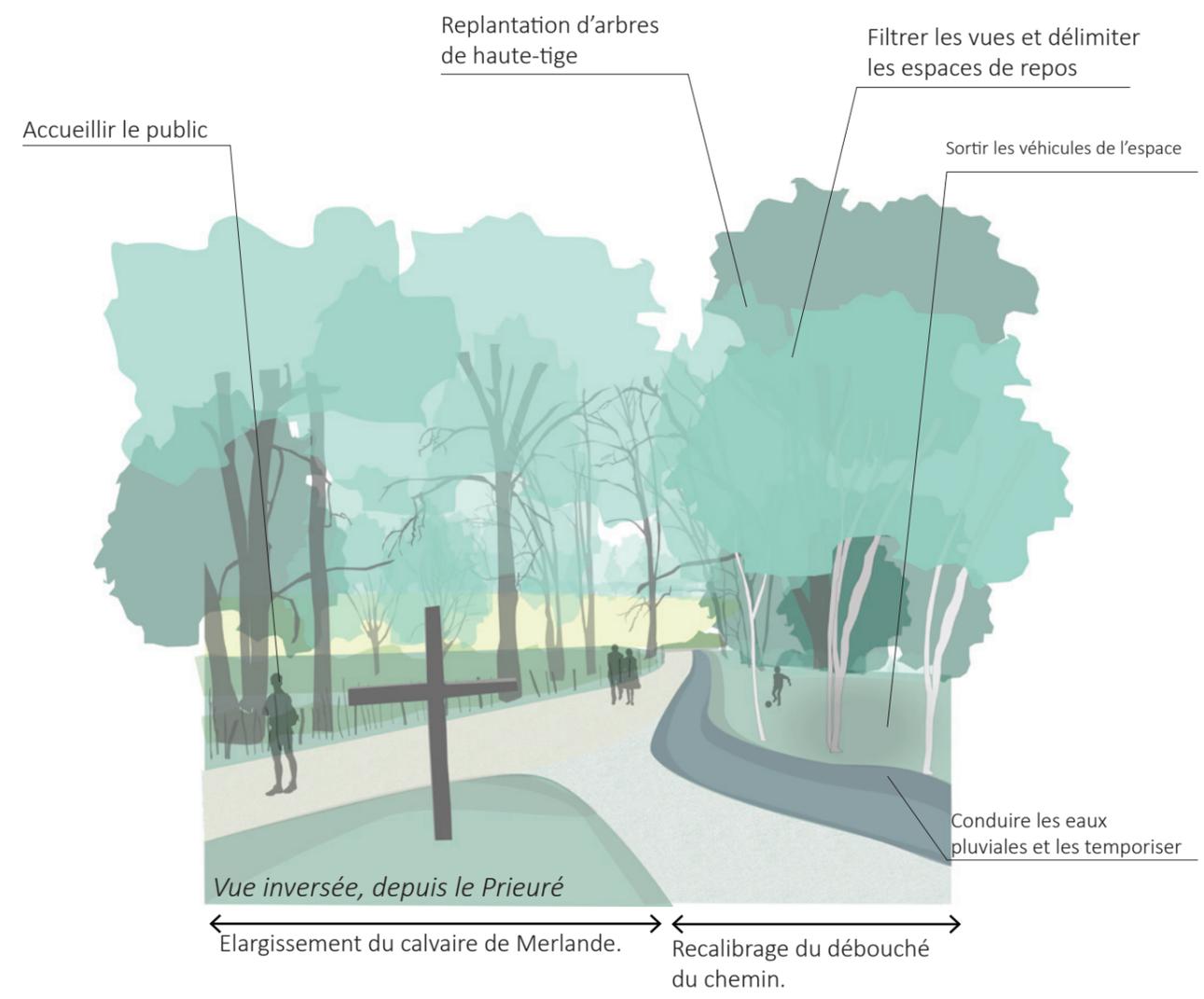
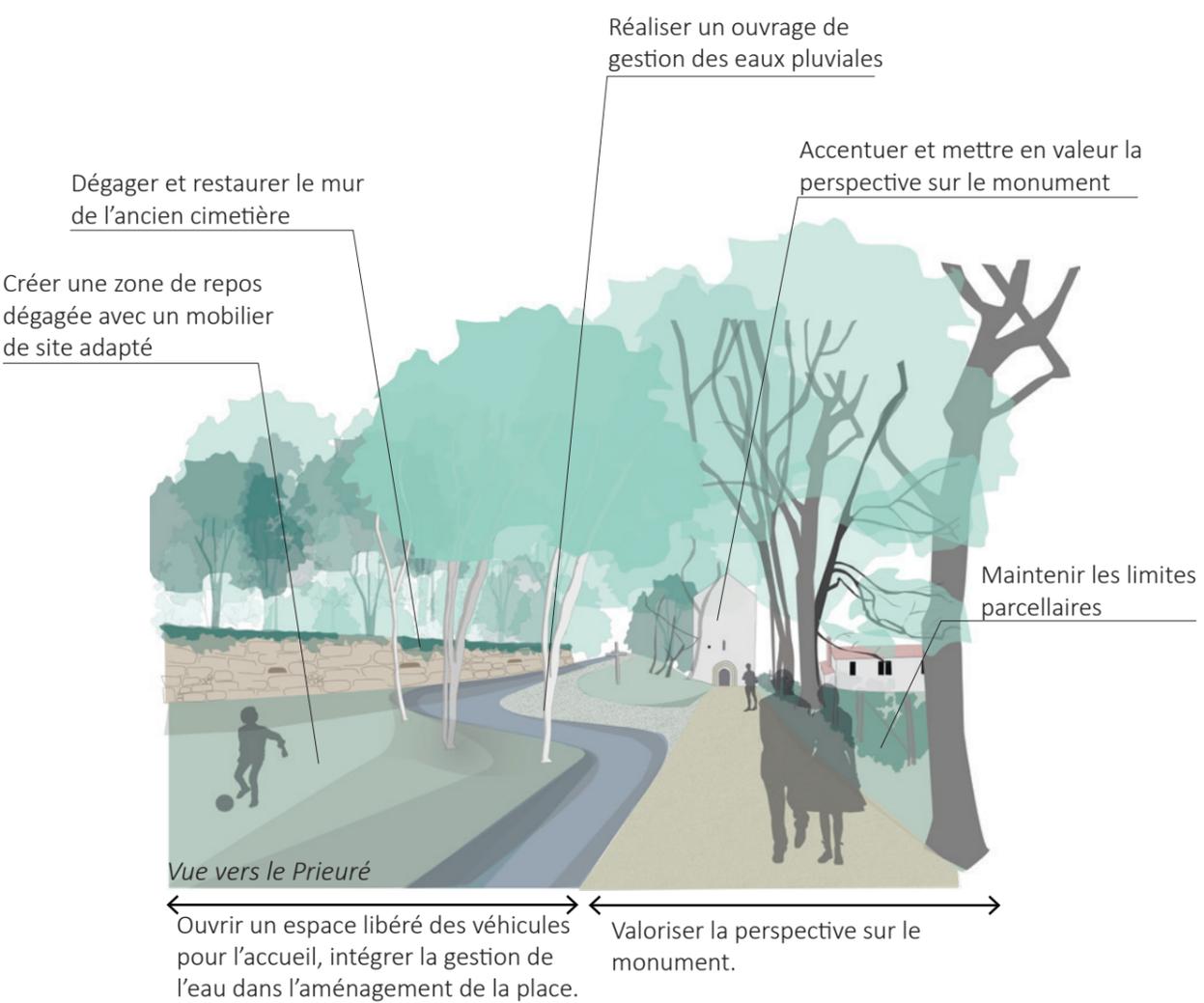
**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

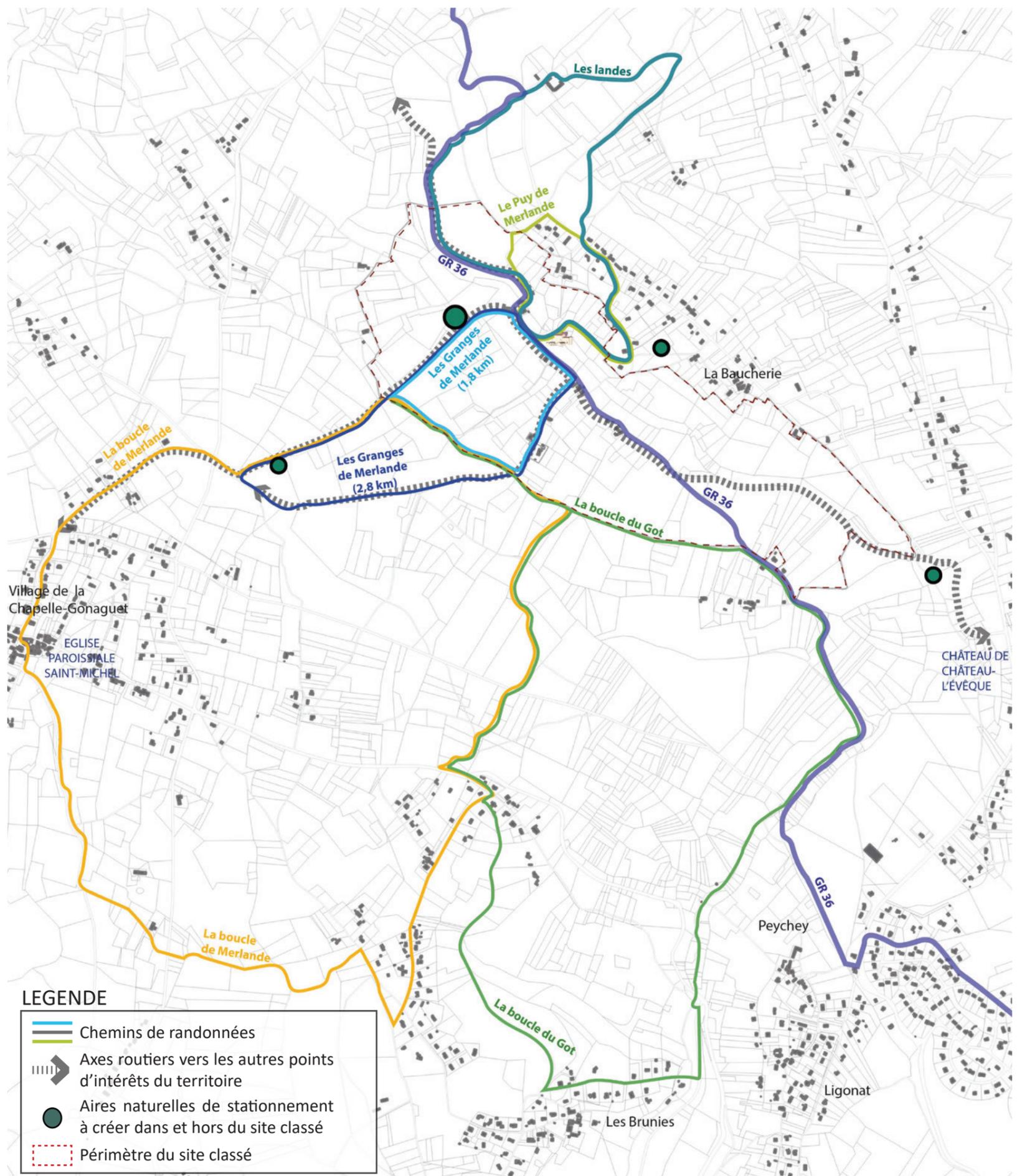
**Place d'accueil du Prieuré de Merlande**

08-2024

Source :

Atelier ARCADIE





**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**

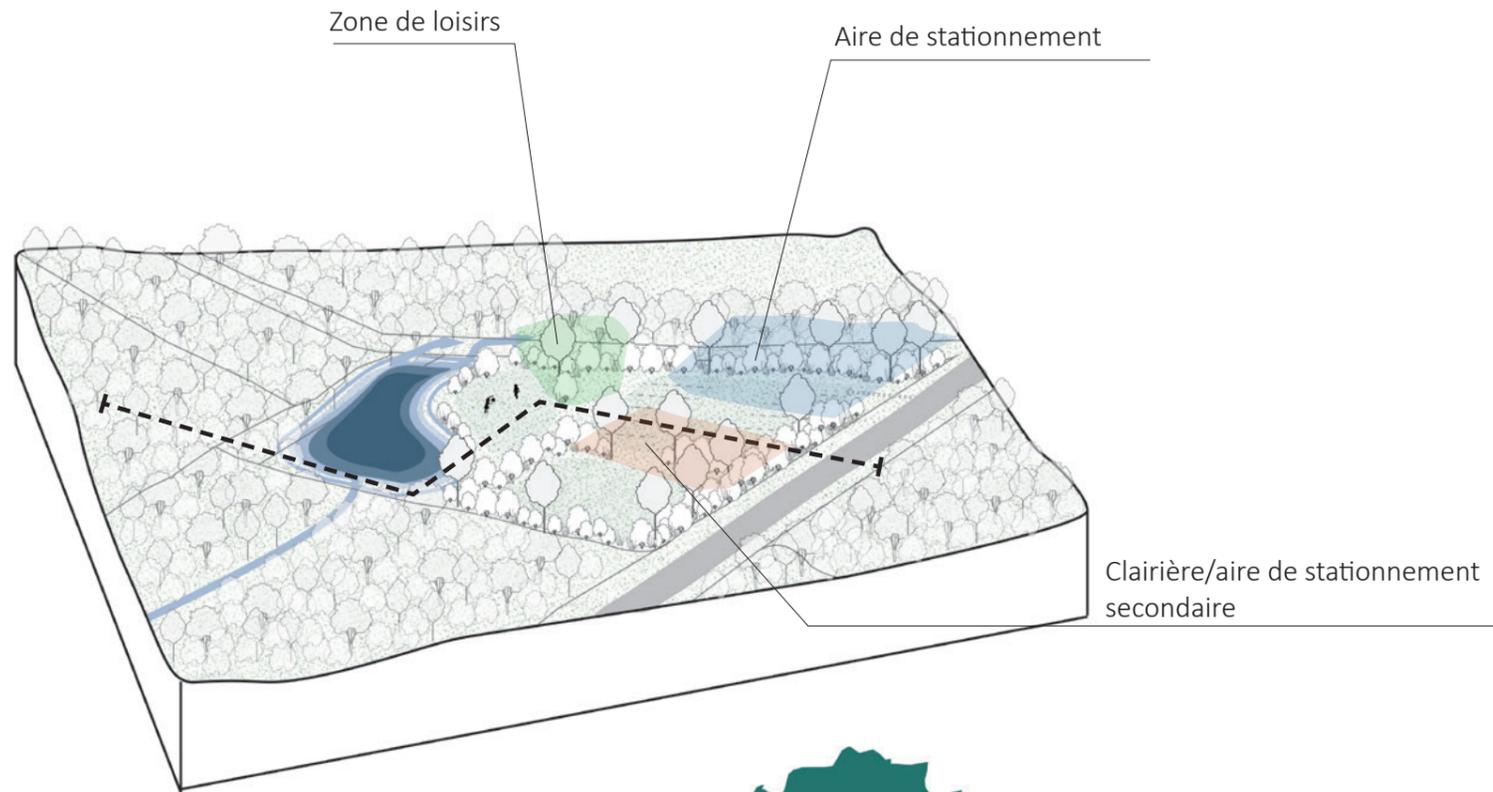
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Itinérance piétonne et aires naturelles de stationnement**

08-2024

Source :

Atelier ARCADIE



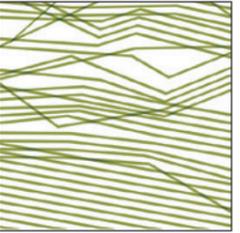
Etat actuel de l'aire de stationnement



Proposition d'aménagement

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Requalification des aires naturelles de stationnement**

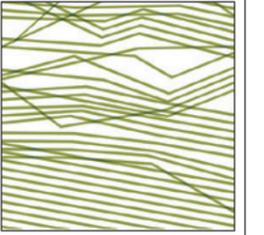
08-2024

Source :

Atelier ARCADIE

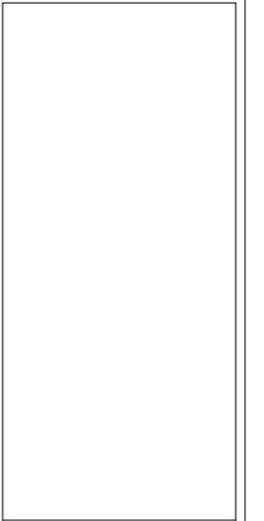
**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac



|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |

06-2023



**GESTION ÉCOLOGIQUE**

| Nom vernaculaire                                | Nom latin                        | LR France | LR Aquitaine | Protection | Directive oiseaux/DHFF | PNA | ZNIEFF Aquitaine |
|---|----------------------------------|-----------|--------------|------------|------------------------|-----|------------------|
| <b>Avifaune</b>                                 |                                  |           |              |            |                        |     |                  |
| Buse variable                                   | <i>Buteo buteo</i>               | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Canard colvert                                  | <i>Anas platyrhynchos</i>        | LC        | -            | -          | -                      | -   | -                |
| Chouette hulotte                                | <i>Strix aluco</i>               | LC        | -            | Art 3      | Annexe I DO            | -   | -                |
| Cigogne noire                                   | <i>Ciconia nigra</i>             | EN        | -            | Art 3      | Annexe I DO            | -   | -                |
| Corneille noire                                 | <i>Corvus corone</i>             | LC        | -            | -          | -                      | -   | -                |
| Coucou gris                                     | <i>Cuculus canorus</i>           | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Effraie des clochers                            | <i>Tyto alba</i>                 | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Faucon crécerelle                               | <i>Falco tinnunculus</i>         | NT        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Fauvette à tête noire                           | <i>Sylvia atricapilla</i>        | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Grimpereau des bois                             | <i>Certhia familiaris</i>        | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Grimpereau des jardins                          | <i>Certhia brachydactyla</i>     | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Martin-pêcheur d'Europe                         | <i>Alcedo atthis</i>             | VU        | -            | Art 3      | Annexe I DO            | -   | -                |
| Mésange à longue queue                          | <i>Aegithalos caudatus</i>       | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Mésange bleue                                   | <i>Cyanistes caeruleus</i>       | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Mésange charbonnière                            | <i>Parus major</i>               | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Mésange nonnette                                | <i>Parus palustris</i>           | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Moineau domestique                              | <i>Passer domesticus</i>         | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Pic épeiche                                     | <i>Dendrocopos major</i>         | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Pic vert  | <i>Picus viridis</i>             | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Pinson des arbres                               | <i>Fringilla coelebs</i>         | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Pouillot de Bonelli                             | <i>Phylloscopus bonelli</i>      | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Pouillot véloce                                 | <i>Phylloscopus collybita</i>    | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Roitelet à triple bandeau                       | <i>Regulus ignicapillus</i>      | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Rougegorge familier                             | <i>Erithacus rubecula</i>        | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Sittelle torchepot                              | <i>Sitta europaea</i>            | LC        | -            | Art 3      | -                      | -   | -                |
| <b>Amphibiens</b>                               |                                  |           |              |            |                        |     |                  |
| Alyte accoucheur                                | <i>Alytes obstetricans</i>       | LC        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | -   | OUI              |
| Crapaud épineux                                 | <i>Bufo spinosus</i>             | LC        | LC           | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Grenouille agile                                | <i>Rana dalmatina</i>            | LC        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | -   | -                |
| Salamandre tachetée                             | <i>Salamandra salamandra</i>     | LC        | LC           | Art 3      | -                      | -   | -                |
| Triton marbré                                   | <i>Triturus marmoratus</i>       | NT        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | -   | OUI              |
| Triton palmé                                    | <i>Lissotriton helveticus</i>    | LC        | LC           | Art 3      | -                      | -   | -                |
| <b>Reptiles</b>                                 |                                  |           |              |            |                        |     |                  |
| Cistude d'Europe                                | <i>Emys orbicularis</i>          | LC        | NT           | Art 2      | Annexe II & IV         | OUI | C                |
| Couleuvre helvétique                            | <i>Natrix helvetica</i>          | LC        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | -   | -                |
| Couleuvre verte et jaune                        | <i>Hierophis viridiflavus</i>    | LC        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | -   | -                |
| Lézard des murailles                            | <i>Podarcis muralis</i>          | LC        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | -   | -                |
| Lézard à deux raies                             | <i>Lacerta bilineata</i>         | LC        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | -   | -                |
| <b>Mammifères terrestres et semi-aquatiques</b> |                                  |           |              |            |                        |     |                  |
| Chevreuil européen                              | <i>Capreolus capreolus</i>       | LC        | LC           | -          | -                      | -   | -                |
| Genette commune                                 | <i>Genetta genetta</i>           | LC        | LC           | Art 2      | A V                    | -   | -                |
| Hérisson d'Europe                               | <i>Erinaceus europaeus</i>       | LC        | LC           | art 2      | -                      | -   | -                |
| Lièvre d'Europe                                 | <i>Lepus europaeus</i>           | LC        | LC           | -          | -                      | -   | -                |
| Putois d'Europe                                 | <i>Mustela putorius</i>          | NT        | NT           | -          | A V                    | -   | OUI              |
| Ragondin  | <i>Myocastor coypus</i>          | NA        | NA           | -          | -                      | -   | -                |
| Renard roux                                     | <i>Vulpes vulpes</i>             | LC        | LC           | -          | -                      | -   | -                |
| Sanglier  | <i>Sus scrofa</i>                | LC        | LC           | -          | -                      | -   | -                |
| <b>Chiroptères</b>                              |                                  |           |              |            |                        |     |                  |
| Barbastelle d'Europe                            | <i>Barbastella barbastellus</i>  | LC        | LC           | Art 2      | Annexe II & IV         | -   | OUI              |
| Grand Rhinolophe                                | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | LC        | LC           | Art 2      | Annexe II & IV         | OUI | OUI              |
| Minioptère de Schreiber                         | <i>Miniopterus schreibersii</i>  | VU        | EN           | Art 2      | Annexe II & IV         | OUI | OUI              |
| Murin de Bechstein                              | <i>Myotis bechsteinii</i>        | NT        | NT           | Art 2      | Annexe II & IV         | OUI | OUI              |
| Murin de Natterer                               | <i>Myotis nattereri</i>          | LC        | NT           | Art 2      | Annexe IV              | -   | OUI              |
| Noctule commune                                 | <i>Nyctalus noctula</i>          | VU        | VU           | Art 2      | Annexe IV              | OUI | OUI              |
| Noctule de Leisler                              | <i>Nyctalus leisleri</i>         | NT        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | OUI | OUI              |
| Petit rhinolophe                                | <i>Rhinolophus hipposideros</i>  | LC        | LC           | Art 2      | Annexe II & IV         | OUI | OUI              |
| Pipistrelle commune                             | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | NT        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | OUI | OUI              |
| Pipistrelle de Kuhl                             | <i>Pipistrellus kuhlii</i>       | LC        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | OUI | OUI              |
| Sérotine commune                                | <i>Eptesicus serotinus</i>       | NT        | LC           | Art 2      | Annexe IV              | OUI | OUI              |

## TABLE D'ILLUSTRATION

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

## Liste des espèces faunistiques inventoriées (1/2)

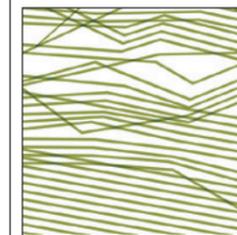
09-2024

Source : SIRE Conseil

| Rhopalocères                 |   |    |         |   |   |   |     |
|------------------------------|---|----|---------|---|---|---|-----|
| Amaryllis                    | <i>Pyronia tithonus</i>                     | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Argus bleu                   | <i>Polyommatus icarus</i>                   | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Argus vert                   | <i>Callophrys rubi</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Aurora                       | <i>Anthocharis cardamines</i>               | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Azuré de la faucille         | <i>Cupido alcetas</i>                       | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Azuré du trèfle              | <i>Cupido argiades</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Céphale                      | <i>Coenonympha arcania</i>                  | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Citron                       | <i>Gonepteryx rhamni</i>                    | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Collierdecorail              | <i>Aricia agestis</i>                       | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Cuivré commun                | <i>Lycaena phlaeas</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Cuivré fuligineux            | <i>Lycaena tityrus</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Demi Argus                   | <i>Cyaniris semiarctus</i>                  | LC | NT      | - | - | - | -   |
| Demideuil                    | <i>Melanargia galathea</i>                  | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Fadet commun, Procris        | <i>Coenonympha pamphilus</i>                | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Gazé                         | <i>Aporia crataegi</i>                      | LC | NT      | - | - | - | -   |
| Grand nègre des bois         | <i>Minois dryas</i>                         | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Lucine                       | <i>Hamearis lucina</i>                      | LC | NT      | - | - | - | -   |
| Machaon                      | <i>Papilio machaon</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Mégère                       | <i>Lasiommata megera</i>                    | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Mélitée des centaurees       | <i>Melitaea phoebe</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Mélitée du mélampyre         | <i>Melitaea athalia</i>                     | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Mélitée du plantain          | <i>Melitaea cinxia</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Mélitée orangée              | <i>Melitaea didyma</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Myrtil                       | <i>Maniola jurtina</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Paon du jour                 | <i>Inachis io</i>                           | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Petite tortue                | <i>Aglais urticae</i>                       | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Petite violette              | <i>Boloria dia</i>                          | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Pieride de la moutarde       | <i>Leptidea sinapis / reali / juvernica</i> | LC | LC / DD | - | - | - | -   |
| Piérade de la rave           | <i>Pieris rapae</i>                         | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Piérade du chou              | <i>Pieris brassicae</i>                     | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Piérade du navet             | <i>Pieris napi</i>                          | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Souci                        | <i>Colias croceus</i>                       | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Sylvain azuré                | <i>Limenitis reducta</i>                    | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Sylvaine                     | <i>Ochlodes sylvanus</i>                    | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Tabac d'Espagne              | <i>Argynnis paphia</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Tircis                       | <i>Pararge aegeria</i>                      | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Tristan                      | <i>Aphantopus hyperantus</i>                | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Vulcain                      | <i>Vanessa atalanta</i>                     | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Odonates                     |   |    |         |   |   |   |     |
| Aeschne affine               | <i>Aeshna affinis</i>                       | LC | LC      | - | - | - | OUI |
| Aeschne mixte                | <i>Aeshna mixta</i>                         | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Agrion à larges pattes       | <i>Platycnemis pennipes</i>                 | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Agrion à longs cercoïdes     | <i>Erythromma lindenii</i>                  | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Agrion délicat               | <i>Ceriaqron tenellum</i>                   | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Agrion élégant               | <i>Ischnura elegans</i>                     | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Agrion jovencelle            | <i>Coenaqron puella</i>                     | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Agrion mignon                | <i>Coenaqron scitulum</i>                   | LC | LC      | - | - | - | OUI |
| Agrion orangé                | <i>Platycnemis acutipennis</i>              | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Anax empereur                | <i>Anax imperator</i>                       | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Calopteryx occitan           | <i>Calopteryx xanthostoma</i>               | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Calopteryx vierge            | <i>Calopteryx virgo</i>                     | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Cordulégastre annelé         | <i>Cordulegaster boltonii</i>               | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Crocothémis écarlate         | <i>Crocothemis erythraea</i>                | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Gomphe gentil                | <i>Gomphus pulchellus</i>                   | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Libellule déprimée           | <i>Libellula depressa</i>                   | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Nymphe au corps de feu       | <i>Pyrrhosoma nymphula</i>                  | LC | -       | - | - | - | -   |
| Orthetrum bleuisant          | <i>Orthetrum coerulescens</i>               | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Petite nymphe à corps de feu | <i>Pyrrhosoma nymphula</i>                  | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Sympétrum sanguin            | <i>Sympetrum sanguineum</i>                 | LC | LC      | - | - | - | -   |
| Orthoptères                  |   |    |         |   |   |   |     |
| Aiolope automnale            | <i>Aiolopus strepens</i>                    | -  | -       | - | - | - | -   |
| Criquet des bromes           | <i>Euchorthippus declivus</i>               | -  | -       | - | - | - | -   |
| Gomphocère roux              | <i>Gomphocerippus rufus</i>                 | -  | -       | - | - | - | -   |
| Grillon champêtre            | <i>Gryllus campestris</i>                   | -  | -       | - | - | - | -   |
| Grillon des bois             | <i>Nemobius sylvestris sylvestris</i>       | -  | -       | - | - | - | -   |

**TABLE D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

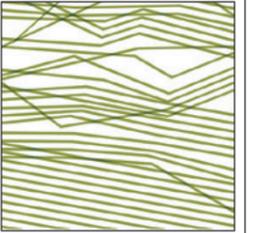
**Liste des espèces faunistiques inventoriées (2/2)**

09-2024

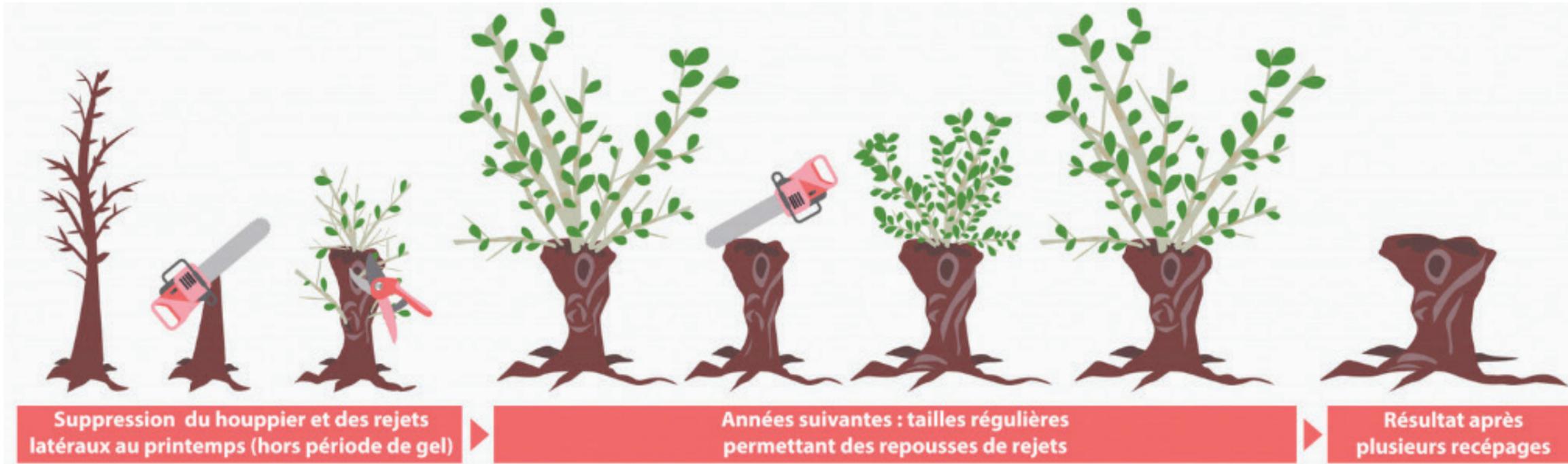
Source : SIRE Conseil

**TABLE D'ILLUSTRATION**

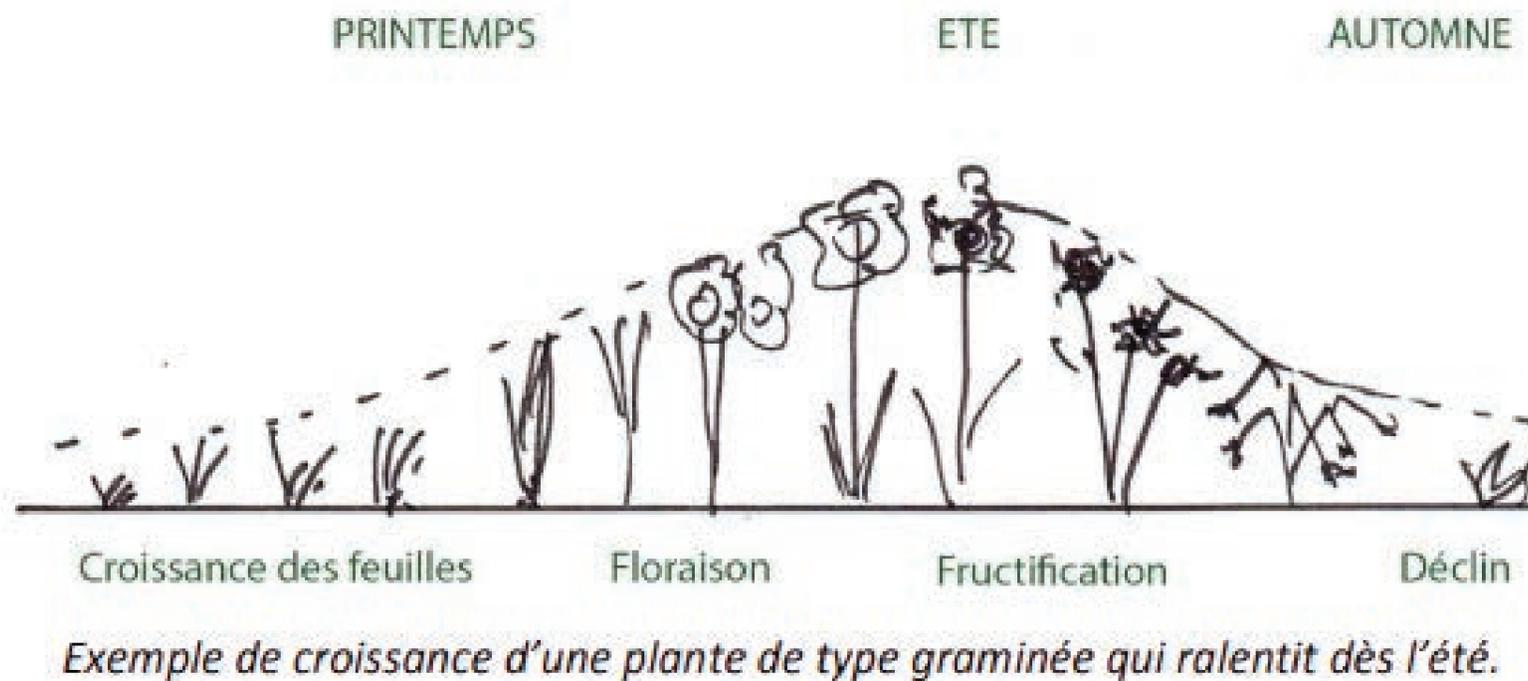
Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.**  
1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac



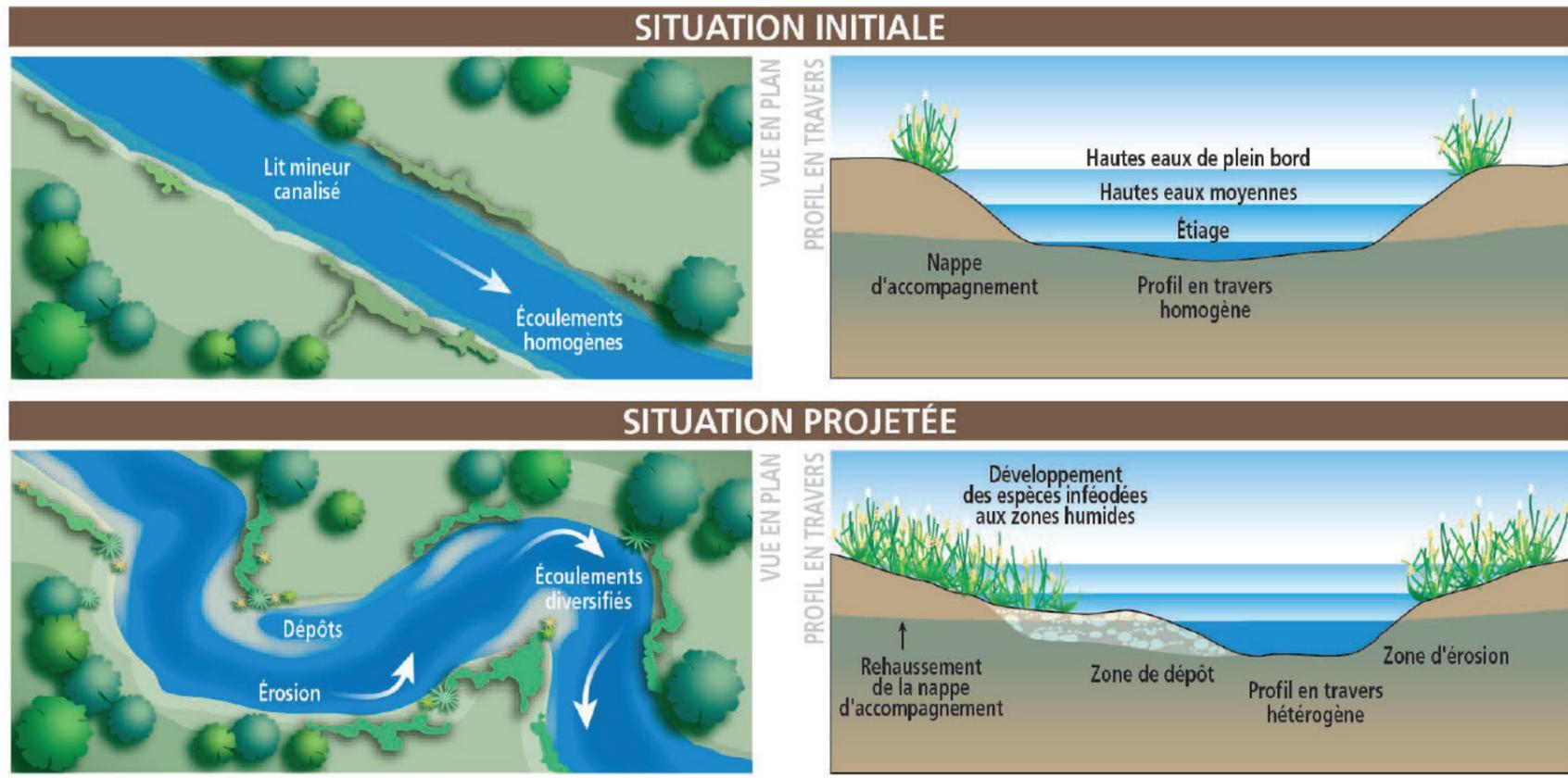
Principe du trognage



**Schémas de gestion de la végétation**

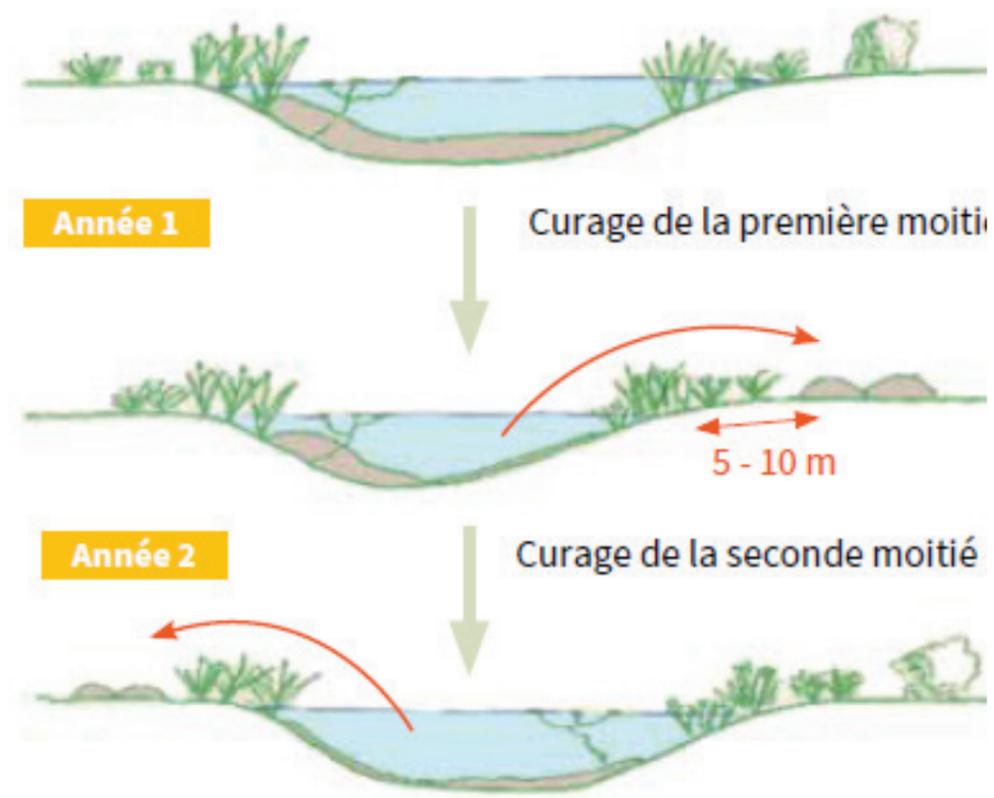
09-2024

Source :  
SIRE Conseil

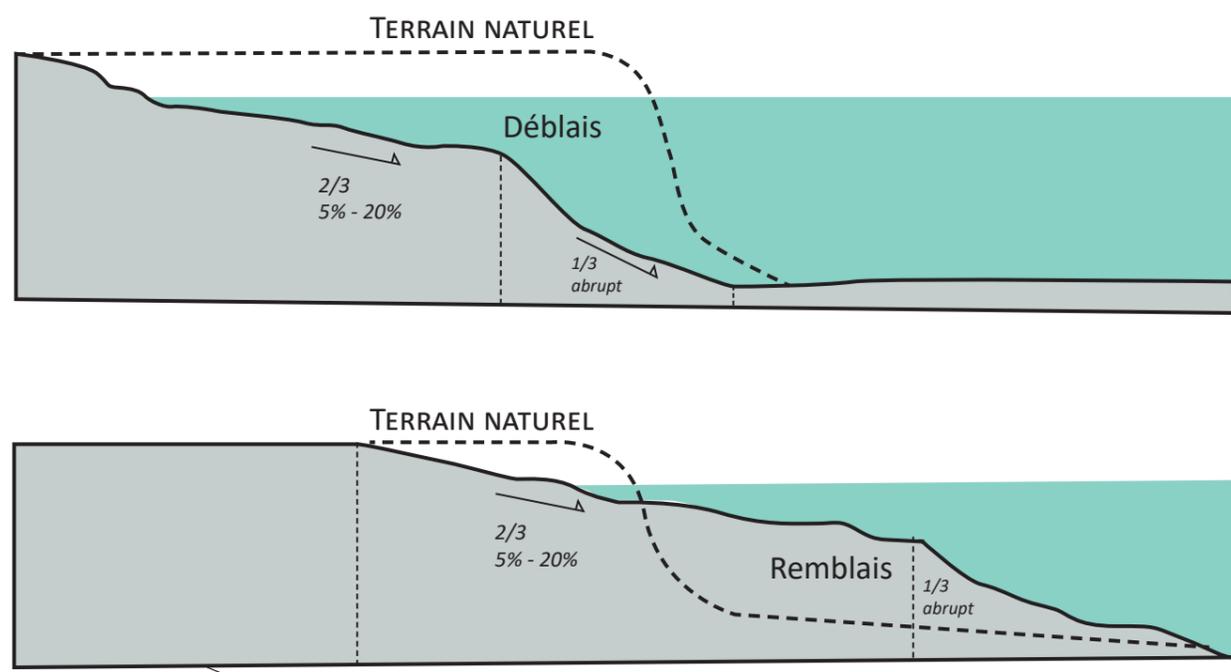


Reméandrage de ruisseau

(source : Le portail technique de l'OFB - Le reméandrage)



Principe de curage de la mare sur 2 ans  
(source : Agglomération Lisieux Normandie - Service Environnement)

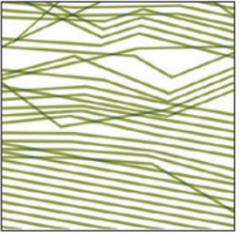


Reprofilage des berges  
(source : Mares et étangs, 2013, B.Oertli & P-A-Frossard)

|  |  |
|--|--|
| <b>TABLE D'ILLUSTRATION</b>  |  |
| Gestion du site classé et inscrit du vallon du Prieuré de Merlande             |  |
|  |  |
| ATELIER ARCADIE // Paysagiste D.P.L.G.<br>1, rue Le Corbusier<br>33 600 Pessac |  |
| <b>Schémas de reprofilage des berges, gestion écologique et hydraulique</b>    |  |
| 09-2024  |  |
| Source : SIRE Conseil  |  |
| P. 93  |  |

**TABLE  
D'ILLUSTRATION**

Gestion du site classé  
et inscrit du vallon du  
Prieuré de Merlande



**ATELIER ARCADIE //**  
**Paysagiste D.P.L.G.**

1, rue Le Corbusier  
33 600 Pessac

**Calendrier  
des suivis  
écologiques  
sur 5 ans**

| Actions                                 | Année 1 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | Année 2 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | Année 3 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | Année 4 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | Année 5 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|   | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J       | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>SUIVIS FAUNISTIQUES</b>              |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Amphibiens                              |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Reptiles                                |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Insectes                                |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Chiroptères                             |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Avifaune                                |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Compte-rendu                            |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>SUIVIS FLORISTIQUES</b>              |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Habitats                                |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Flore patrimoniale - milieux humides    |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Flore patrimoniale - milieux calcicoles |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Compte-rendu                            |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |         |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

09-2024

Source :  
SIRE conseil